



**HAL**  
open science

# Syndicalisme et environnement en France de 1944 aux années quatre-vingts

Renaud Bécot

► **To cite this version:**

Renaud Bécot. Syndicalisme et environnement en France de 1944 aux années quatre-vingts. Histoire. École des hautes Études en Sciences sociales, 2015. Français. NNT: . tel-04148226

**HAL Id: tel-04148226**

**<https://hal.science/tel-04148226>**

Submitted on 2 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École des hautes Études en Sciences sociales

Formation doctorale Sciences de la société

École doctorale de l'EHESS 286

**Centre Maurice Halbwachs (UMR8097)**

**Thèse pour l'obtention du doctorat de  
l'École des hautes Études en Sciences sociales**

Discipline: Histoire

**RENAUD BÉCOT**

**Syndicalisme et environnement en France  
de 1944 aux années quatre-vingt**

**Thèse dirigée par:** Geneviève Massard-Guilbaud, Directrice d'études à l'EHESS

Date de soutenance : le 25 novembre 2015

Jury Alain Chatriot, Professeur, Sciences Po Paris  
Anne Dalmasso, Professeure, Université Pierre Mendès-France, Grenoble  
Nicolas Hatzfeld, Professeur, Université Evry – Val d'Essonne  
Geneviève Massard-Guilbaud, Directrice d'études à l'EHESS  
Xavier Vigna, Professeur, Université de Bourgogne  
Michelle Zancarini-Fournel, Professeure émérite, Université Lyon I



## *Remerciements*

La production d'une thèse en sciences sociales est probablement toujours le résultat d'une rencontre entre une intention de recherche et les réponses qui lui sont formulées. L'aboutissement d'une thèse repose aussi sur les soutiens qui lui sont apportés. Au moment de conclure cette recherche, et malgré les imperfections qu'elle comporte, je dois m'acquitter de nombreux remerciements.

Ma reconnaissance va en premier lieu à Geneviève Massard-Guilbaud, dont le soutien à ce projet de thèse reste constant depuis le début. Au cours des derniers mois, sa disponibilité pour la lecture des premières ébauches et la rigueur des remarques ont fait suite aux conseils formulés pendant ces cinq années de recherches. Cette reconnaissance s'exprime finalement peut-être mieux dans le contenu de cette thèse, dont certains thèmes doivent beaucoup à son enseignement en histoire environnementale à l'EHESS.

Je remercie également Geneviève Massard-Guilbaud et Michèle Dagenais, à l'Université de Montréal, pour m'avoir encouragé à transformer un mémoire de master en un projet doctoral. Cette thèse n'existerait pas sans leurs encouragements.

La réalisation de cette thèse a été rendue possible par une allocation doctorale du Réseau de recherche sur le développement soutenable (Région Île de France), avant d'assurer une fonction d'Attaché d'enseignement temporaire et de recherche à l'Université Rennes 2. Ce parcours doctoral a également bénéficié des conditions matérielles et intellectuelles offertes aux doctorants du Centre Maurice Halbwachs.

Une recherche en histoire repose toujours sur les archives mobilisées. Ma gratitude est donc immense envers les archivistes et, plus largement, envers tous les acteurs de la préservation des sources de la vie industrielle et du monde ouvrier : Nicolas Perrais, Annie Kuhnunch et Élise Mavraganis aux archives de la CFDT ; Aurélie Mazet à l'Institut d'histoire sociale de la CGT ; Charles Ramain à l'Institut d'histoire sociale CGT du Rhône ; Nelly et Michel Evrard de l'association « La Sirène » pour la mémoire industrielle et ouvrière de Fougères, qui m'auront souvent ouverts les locaux de la rue Châteaubriand. Je remercie également vivement les archivistes qui, notamment hors des grandes agglomérations, s'efforcent d'accueillir et de répondre aux demandes des historiens. Leur rôle est parfois décisif pour surmonter les lacunes que présentent certains fonds.

Je remercie également les personnes qui ont accepté de réaliser des entretiens, en acceptant parfois de raviver une mémoire parfois douloureuse. Leurs témoignages sont précieux et contribuent à la maturation de cette thèse.

Cette recherche a rapidement suscité l'intérêt de collègues. Leurs remarques, relectures ou sollicitations lors d'initiatives scientifiques, ont permis de conforter l'idée que ce travail était nécessaire et m'ont incité à affiner cette démarche.

Les remarques critiques et bienveillantes portées sur les premières versions des chapitres ont permis d'affiner cette thèse. Je remercie Clara Chevalier pour avoir soulevé certaines lacunes et pour la disponibilité au cours des derniers jours de réalisation de cette thèse ; Pablo Corral Broto pour l'intérêt pour une possible histoire environnementale du travail et les remarques formulées tout au long de ces années de thèse ; Pauline Delage pour les conseils pendant la rédaction et sa rigueur dans la relecture ; Stéphane Frioux pour l'attention qu'il porte à cette recherche depuis le début ; Vincent Gay pour sa lecture minutieuse et les pauses partagées à la BNF ou aux archives de Fontainebleau ; Céline Pessis pour la précision des commentaires et pour les scientifiques critiques.

Ma gratitude va également à ceux et celles qui ont participé à la traque des coquilles et des monstruosité syntaxiques dans les dernières semaines : Michel Bécot, Nicole Couanon, Jacques Dematte, Lucie Gautier Guida, Louise Gury, Kevin Le Tetour, Maud Valegeas.

Pour le soutien et l'amitié dont ils témoignent au cours des dernières semaines, j'exprime ma gratitude aux personnes déjà citées ainsi qu'à Étienne Charenton, Malika Gaudel, Frédéric Fouchier, Bastien Parent.

## *Sigles récurrents*

- ACT Amélioration des conditions de travail
- ANACT Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- AD-I&V Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
- AD-Rhône Archives départementales du Rhône
- ADNPVR Association pour la défense de la Nature et la lutte contre la pollution de la vallée du Rhône (fondée en 1971)
- AFME Agence française pour la maîtrise de l'énergie
- AN Archives Nationales (sans précision de localisation, en raison du transfert de fonds de Fontainebleau vers Pierrefitte-sur-Seine)
- ASCV Action sociale et cadre de vie (secteur confédéral, CFDT)
- BRP Bureau de recherches de pétroles
- CCOS Conseil central des œuvres sociales (EDF)
- CCPAH Comité contre la pollution atomique de la Hague
- CDH Comité départemental d'hygiène
- CDJA Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
- CEA Commissariat à l'énergie atomique
- CELIB Centre d'étude et de liaison des intérêts bretons
- CCEES Centre confédéral d'études économiques et sociales
- CE(S)(E) Conseil économique (et social à partir de 1958) (et environnemental depuis 2009)
- CESL Confédération Européenne des Syndicats Libres
- CESR Conseils économiques et sociaux régionaux
- CFDT Confédération Française Démocratique du Travail
- CFTC Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
- CFE-CGC Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres
- CFF Centre de Formation Fougerais
- CFP Compagnie française des pétroles
- CGP Commissariat Général au Plan
- CGT Confédération Générale du Travail
- CHS(CT)(E) Comité d'Hygiène et de Sécurité (et des conditions de travail) (et environnemental)
- CHT Centre d'histoire du travail (Nantes)
- CIERP Comité intersyndical d'études et de recherches sur la productivité
- CIT Conférence internationale du travail

CRIN Comité régional d'information sur le nucléaire  
CLISACT Comité de liaison et d'information sur la santé et les conditions de travail  
CMP Comités mixtes à la production (EDF)  
CMT Confédération Mondiale du Travail  
CNPf Conseil national du patronat français  
CNR Conseil national de la résistance  
CODER Commission de développement économique régional  
CPMT Comité permanent pour la médecine du travail  
CRAM Caisse régionale d'assurance maladie  
CSCV Confédération syndicale du cadre de vie  
CTN Comité technique national  
CTR Comité technique régional  
DATAR Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale  
ENO École Normale Ouvrière (CFDT)  
ERAP Entreprise de recherche et d'activités pétrolières  
EURATOM (CEEA) Communauté européenne de l'énergie atomique  
FDSEA Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
FEN Fédération de l'éducation nationale  
FGE Fédération générale du gaz et de l'électricité (CFDT)  
FIANE Fonds d'intervention pour l'aménagement de la nature et de l'environnement  
FNIC Fédération nationale des industries chimiques (CGT)  
FNME Fédération nationale Mines-Énergie (CGT, depuis octobre 1999)  
FNSS Fédération nationale du sous-sol (CGT)  
FO (CGT-FO) Force Ouvrière (Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière)  
FRAPNA Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature  
FIC-CFDT Fédération des industries chimiques (avant 1972)  
FUC-CFDT Fédération unifiée de la chimie (à partir de 1972)  
GDF Gaz De France  
GIS Groupe Information Santé  
GNC Groupement national des cadres (CGT)  
GP-Tox Groupe produits toxiques (Fédération Unifiée de la chimie, CFDT)  
GROP Groupe de recherche ouvriers-paysans  
GSIEN Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Énergie Nucléaire  
ICEF International Federation of Chemical, Energy and General Workers  
INRS Institut national de recherche et de sécurité

IPSOP Institut de promotion sociale ouvrier et paysan  
IRP Instance(s) représentative(s) du personnel  
JOC Jeunesse ouvrière chrétienne  
MPNE Ministère de la protection de l'environnement et de la nature  
MRP Mouvement Républicain Populaire  
MRU Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme  
OIT (ILO) Organisation Internationale du Travail  
ONF Office national des forêts  
OREAM Organisme régional d'étude et d'aménagement du territoire  
PCR-ml Parti Communiste Révolutionnaire marxiste-léniniste  
PEON Production d'électricité d'origine nucléaire  
PNE Protection de la nature et de l'environnement (associations de PNE)  
PNUE (UNEP) Programme des nations unies pour l'environnement  
PRN Petite Région Naturelle  
RAP Régie autonome des pétroles  
SLIC Syndicat lyonnais des industries chimiques (CFDT)  
SNPA Société nationale des pétroles d'Aquitaine  
SNPEA Syndicat national des personnels de l'énergie atomique (CFDT)  
SPPPI Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles  
SSE Section syndicale d'entreprise  
UCC Union confédérale des ingénieurs et cadres (CFDT)  
UD Union départementale  
UGICT Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (CGT)  
UGP Union générale des pétroles  
UIB Union interprofessionnelle de base (CFDT)  
UL Union locale  
UNITEC Union nationale des ingénieurs et techniciens français  
UP Union de Pays (CFDT)  
UR(I) Union Régionale (Interprofessionnelle)



## Introduction

En janvier 2015, le Conseil économique, social et environnemental adoptait pour la première fois un avis sur les inégalités environnementales. Préparé par Pierrette Crosemarie, représentante du groupe de la Confédération générale du travail (CGT), le rapport dresse une brève histoire de cette notion à partir d'un examen de la littérature consacrée au mouvement pour la justice environnementale aux États-Unis<sup>1</sup>. Dans la foulée des mobilisations pour les droits civiques, ces conflits contribuèrent à démontrer le lien entre la localisation d'activités polluantes et la présence de riverains appartenant aux classes populaires et aux minorités ethniques. Le rapport poursuit en expliquant que les notions de justice et d'inégalités environnementales furent transposées dans le contexte européen par l'adoption de politiques publiques reprenant ces notions<sup>2</sup>, suggérant finalement l'absence de précédents historiques pour lier les enjeux sociaux et environnementaux dans le contexte français.

Le mouvement syndical français possède pourtant un passé en matière environnementale et, sans utiliser ce vocable, il a contribué à éclairer les inégalités qui traversaient la société française dans ce domaine. L'historiographie francophone s'est pourtant encore peu intéressée à ces enjeux. En ouvrant son *Histoire de la pollution industrielle*, Geneviève Massard-Guilbaud constatait que « bien que les ouvriers aient plus souffert que les autres groupes sociaux de la pollution, les historiens du mouvement ouvrier n'ont pas plus évoqué la pollution que ceux de l'industrie. Pendant plus d'un siècle, [la cheminée d'usine] qui servait à

---

1 Pierrette Crosemarie, *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques*, Paris, Conseil économique, social et environnemental, 2015, p. 85-94.

2 Cette histoire a été analysée par Geneviève Massard-Guilbaud et Richard Rodger (dir.), *Environmental and Social Justice in the City : Historical Perspectives*, Isle of Harris, White Horse Press, 2011, p. 1-42. La recherche historique pionnière sur les inégalités environnementales est Andrew Hurley, *Environmental Inequalities. Class, Race and Industrial Pollution in Gary, 1945-1980*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1995. Rappelons que la notion de “justice environnementale” est désormais amplement discutée dans les sciences sociales francophones, notamment en sociologie et géographie, voir : David Blanchon, Sophie Moreau, Yvette Veyret, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, n° 665, 2009, p. 35-60 ; Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, 2014.

éloigner fumées et vapeurs irrespirables et toxiques a été considéré[e] par tous comme un symbole de prospérité<sup>3</sup> ».

Cette thèse se propose d'apporter une contribution sur cette histoire méconnue, en étudiant la formation des préoccupations environnementales dans le mouvement syndical français, de 1944 aux débuts des années 1980. Cette étude se concentre plus précisément sur les structures syndicales affiliées à la Confédération générale du travail (CGT) et à la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC, de laquelle naît la Confédération française démocratique du travail en 1964). Cette introduction se propose d'abord de revenir sur les apports historiographiques qui nourrissent cette recherche, en ciblant particulièrement la nécessité d'une articulation entre une histoire environnementale encore dominée par des travaux anglophones et une histoire sociale francophone qui s'ouvre lentement à ces nouveaux champs de recherches. Nous reviendrons ensuite sur les termes de cette thèse, en expliquant la méthodologie choisie pour étudier l'activité syndicale en s'inscrivant dans la continuité des travaux actuels en histoire des mondes du travail, puis nous indiquerons les choix opérés pour construire le corpus de sources ainsi que les terrains de recherche.

## ***L'environnementalisme est pluriel : de l'histoire environnementale à l'histoire de la France contemporaine***

L'environnementalisme est fréquemment mis en équivalence avec l'action consistant à « protéger la nature ». Dès lors, cette notion est souvent présentée comme l'apanage des classes moyennes ou aisées vivant dans les pays industrialisés. Dans ce récit, les classes populaires et les populations des pays du Sud ne pourraient pas être environnementalistes, « soit parce qu'elles manquent de connaissances (...), soit parce qu'elles n'ont pas assez d'argent (pour le moment) pour investir dans l'environnement<sup>4</sup> ». Depuis deux décennies à l'échelle internationale, puis en France au cours des dernières années, plusieurs recherches en

---

3 Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 9.

4 Ramachandra Guha et Joan Martinez-Alier, *Varieties of Environmentalism: Essays North and South*, Londres, Earthscan Publications, 1997, p xiv.

histoire environnementale remettent en cause cette idée reçue et proposent d'identifier la pluralité des formes d'investissement des milieux physiques par les groupes sociaux<sup>5</sup>.

Indiquons d'emblée deux acquis des recherches en sciences sociales de l'environnement. Premièrement, il existe autant d'environnementalismes que de groupes sociaux. Cette notion ne se résume ni à une idéologie dont les racines seraient nécessairement à identifier dans les controverses entourant la formation d'une identité américaine marquée par l'idéologie de la frontière et la valorisation de la « wilderness<sup>6</sup> », ni dans les courants européens soucieux de protéger certains territoires dès le XIXe siècle<sup>7</sup>. Souvent portée par des administrateurs ou des scientifiques, ces initiatives contribuèrent à former une représentation mythique de la « nature », considérée comme un espace vierge qu'il conviendrait de préserver de l'intrusion humaine. En reflétant un imaginaire propre aux élites du XIXe siècle, cette projection fut souvent l'occasion d'associer la préservation de certains paysages au processus de construction des identités nationales. Elle contribua également à masquer l'anthropisation ancienne des territoires concernés et entraîna l'exclusion de certaines minorités de ces espaces<sup>8</sup>.

L'autre acquis des sciences sociales de l'environnement réside dans la mise en cause de la notion de « nature », et dans l'affirmation que celle-ci ne saurait exister hors des représentations que les groupes sociaux peuvent en proposer. L'anthropologue Philippe Descola montre non seulement que la « nature » est un concept propre aux pays industrialisés, mais son enquête auprès de sociétés non-occidentales révèle également la diversité des rapports qui peuvent se tisser entre ce qu'il nomme les « existants » (humains, animaux,

---

5 Pour des introductions à l'histoire environnementale et aux perspectives récentes ouvertes dans ce champ historiographique, voir Paul Sutter, « The World with Us : The State of American Environmental History », *Journal of American History*, 100/1, 2013, p. 94-119. Pour des introductions francophones : Jean-Baptiste Fressoz, Frédéric Graber, Fabien Locher, Grégory Quenet, *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris, La Découverte, 2014 ; Grégory Quenet, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel, Champ Vallon, 2014 ; Fabien Locher et Grégory Quenet, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, p. 7-38.

6 Ces questions ont fait l'objet de l'un des livres pionniers en histoire environnementale : Roderick Nash, *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press, 1967.

7 Sur la situation française, voir les contributions dans l'ouvrage collectif de Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013 ; Rémi Luglia, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

8 Sur la situation américaine : Carolyn Merchant, « Shades of darkness. Race and environmental history », *Environmental History*, n° 8/3, 2003, p. 380-394. Dans l'empire colonial français, Hakim Bourfouka et Nicolas Krautberger « Préserver la nature de l'Algérie française. L'alfa est-il un colon comme les autres ? » et Yannick Mahrane, Frédéric Thomas, Christophe Bonneuil, « Mettre en valeur, préserver ou conserver ? Genèse et déclin du préservationnisme dans l'empire colonial français (1870-1960) », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot, *op. cit.*, p. 45-61 et 62-80.

plantes, etc.)<sup>9</sup>. Dans cette perspective, les éléments biophysiques participent du fonctionnement des sociétés étudiées et ne sont nullement pensés dans les termes de l'opposition occidentale entre nature et culture. La sociologie des sciences portée par Bruno Latour contribue également à éroder cette dichotomie<sup>10</sup>, en insistant sur l'évolution constante des agencements entre humains et « non-humains ». Il souligne que les éléments que nous qualifions de « naturels » désignent plus souvent des produits « hybrides », dans lesquelles se mêlent étroitement des éléments biophysiques et une intervention humaine.

En reconnaissant la diversité des rapports à l'environnement selon les groupes sociaux, l'histoire environnementale contribue à rompre la réduction du terme à la simple « protection de la nature ». En explorant les mobilisations menées par des paysans indiens pour protéger leurs terres face aux projets d'aménagement coloniaux, l'historien Ramachandra Guha a contribué à nourrir une vive critique des impensés de la recherche anglo-saxonne<sup>11</sup>. Juan Martinez-Alier fit œuvre pionnière en étudiant « l'environnementalisme des pauvres<sup>12</sup> » à partir de conflits écologico-distributifs, c'est-à-dire portant sur la dépossession de populations des pays du Sud de l'accès à certaines ressources ou certains territoires. Ces deux auteurs invitent ainsi à conjuguer l'environnementalisme au pluriel<sup>13</sup>.

Sans nécessairement s'inscrire dans la filiation de ces auteurs, plusieurs publications récentes permettent de porter un regard sur la diversité des rapports sociaux à l'environnement dans l'histoire de la France contemporaine. Dès la fin des années 1990, la sociologie et les sciences politiques se sont attelées à dénaturiser la notion d'environnement pour analyser les processus qui contribuèrent à la formation de politiques publiques spécifiques au cours de la décennie 1970<sup>14</sup>. Une contribution importante est apportée par l'étude du travail de définition mené par les réseaux qui furent à l'origine de la formation d'un ministère de l'Environnement au début des années soixante-dix. Plus qu'un éclairage sur la fondation de cette institution, Florian Charvolin décrit les modalités par lesquelles « l'installation technocratique<sup>15</sup> » de

---

9 Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

10 Bruno Latour, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

11 Ramachandra Guha et Joan Martinez-Alier, *op. cit.*, p. 92-108.

12 Publié au début des années 2000, l'ouvrage a bénéficié récemment d'une traduction française : Juan Martinez-Alier, *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Les petits matins, 2014.

13 Ramachandra Guha, *Environmentalism. A Global History*, New York, Longman, 2000.

14 Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

15 Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003, p. 10.

l'environnement a contribué à forger une définition présumée consensuelle de cette notion, en marginalisant les définitions alternatives qui pouvaient se manifester dans la société française.

En 2003, l'historien américain Michael Bess livrait une histoire environnementale de la France au second vingtième siècle<sup>16</sup>. Malgré son ambition, l'ouvrage postule une spécificité nationale sans pleinement la démontrer, mais il suggère surtout une représentation homogène et pacifiée de la société française<sup>17</sup>. La pluralité des rapports sociaux dans l'accès aux ressources, aux territoires ou dans l'exposition aux milieux pathogènes reste ignorée dans cette démarche. Ces facteurs restaient également étrangers aux travaux consacrés à l'histoire intellectuelle des penseurs de l'écologie politique<sup>18</sup>. Il faut donc attendre le tournant de la décennie 2010 et l'émergence d'une histoire environnementale francophone pour bénéficier de travaux éclairant la diversité des environmentalismes dans l'histoire de la France contemporaine. Dans la foulée d'un colloque invitant à mêler l'histoire sociale et environnementale<sup>19</sup>, puis de la fondation d'une association française d'histoire environnementale<sup>20</sup>, plusieurs revues s'ouvrent à ces approches et contribuent à éclairer la diversité des préoccupations écologiques qui coexistent dans la société française<sup>21</sup>. Cette dynamique s'accompagne de la réalisation de thèses éclairant les pratiques des autorités publiques confrontées à la modernisation des réseaux d'assainissement<sup>22</sup>, l'action des industriels en matière environnementale<sup>23</sup>, ou encore l'émergence des mouvements écologistes dans le contexte français<sup>24</sup>. Loin de former un isolat historiographique, ces travaux revisitent

---

16 Michael Bess, *La France vert-clair. Écologie et modernité technologique, 1960-2000*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

17 Geneviève Massard-Guilbaud, « La France, une "société vert-clair" ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 205-210 ; François Jarrige, « De l'écologie politique en France », *La vie des idées*, 13 décembre 2011. En ligne : [www.viedesidees.fr](http://www.viedesidees.fr) [Consulté le 15 septembre 2015].

18 Jean Jacob, *Histoire de l'écologie politique*, Paris, Albin Michel, 1999.

19 Le colloque est organisé en septembre 2008 à l'EHESS et débouche sur la publication d'un ouvrage : Geneviève Massard-Guilbaud et Stephen Mosley (dir.), *Common Ground. Integrating the Social and Environmental in History*, Newcastle, Cambridge Scholars Press, 2011.

20 Le Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale (Ruche) est fondé au printemps 2009.

21 Sur le vingtième siècle, voir le numéro coordonné par Stéphane Frioux et Vincent Lemire, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 3-12.

22 Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.

23 Daniel Boulet, *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990. Les chemins d'une prise de conscience*, Genève, Droz, 2006.

24 Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes en France de la fin des années soixante au milieu des années quatre-vingt*, Thèse d'histoire, Université de Nantes, 2014 [publication à venir].

les chronologies admises afin d'articuler la dimension environnementale aux dynamiques sociales, économiques ou politiques<sup>25</sup>.

Porter un éclairage sur les préoccupations environnementales des structures représentant les salariés permet ainsi d'apporter une contribution à cette dynamique historiographique. À l'instar des travaux mentionnés, cette recherche s'insère dans le cadre général de l'histoire de la France contemporaine. Si les confédérations ouvrières ne représentent ni l'ensemble de la société française, ni même l'ensemble des travailleurs, elles n'en sont pas moins des actrices essentielles de la vie économique et politique parce qu'elles se prévalent d'une fonction de représentation du monde ouvrier. Au cours d'un siècle marqué par la « centralité ouvrière, c'est-à-dire la conviction de l'importance cardinale du monde ouvrier qui paraît en mesure de peser sur le sort du pays<sup>26</sup> », porter l'attention sur ces organisations revient également à choisir un point d'observation sur la société française.

## ***Pour une histoire environnementale des mondes du travail***

Depuis les années soixante-dix, plusieurs chercheurs se sont proposés d'éclairer les conditions d'une intervention écologique des organisations ouvrières et syndicales dans différents pays industrialisés. En laissant de côté les travaux strictement militants ou théoriques<sup>27</sup>, nous proposons de résumer la démarche portée par quelques sociologues du travail au terme des années soixante-dix, avant de relever les perspectives ouvertes par les recherches en histoire environnementale des mondes du travail au cours des dernières années.

---

25 Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.

26 Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012, p. 11.

27 Cette production représenterait une masse documentaire considérable, aussi bien parmi les écologistes que dans les courants syndicaux. Indiquons simplement la publication d'un ouvrage dès 1982 : Michel Tozzi, *Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux. Régionalisme, féminisme, écologie*, Paris, Les éditions ouvrières, 1989 ; un court texte de Félix Guattari, « Écologie et mouvement ouvrier », *Chimères*, 1992. En ligne [www.revue-chimeres.fr](http://www.revue-chimeres.fr) [Consulté le 15 septembre 2015] ; ainsi qu'une recherche menée par un responsable cédétiste, Jean-Pierre Bompard, « Approches CFDT du développement durable, texte 1 », *Développement durable et sortie de crise*, 6 novembre 2011. En ligne : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/bompard/archives/43> [Consulté le 15 septembre 2015]

En France, la sociologie du travail a probablement été la première à s'intéresser à l'action environnementale des organisations syndicales. Au moment où les équipes entourant Alain Touraine se désintéressent du mouvement ouvrier pour privilégier l'étude des courants écologistes<sup>28</sup>, quelques sociologues s'interrogent sur les échanges qui se tissent entre ces deux dynamiques. En 1977, Michèle Durand et Yvette Harff étudient ainsi la réaction des organisations syndicales aux thèmes environnementaux, en se fondant sur les expressions confédérales au cours de la décennie précédente. Elles révèlent notamment que « ce n'est pas des projets de société différents qui opposent les deux centrales sur le problème écologique mais leurs stratégies de changement de société<sup>29</sup> » : alors que la CGT concentrerait son intervention sur la transformation des structures de production, la CFDT interrogerait davantage le contenu de cette production et les normes culturelles qui la déterminent. Ces sociologues observent « les réactions des acteurs devant l'appropriation d'idées sociales plus ou moins antinomiques avec leurs idéologies traditionnelles, [pour] espérer mettre en évidence une dynamique sociale et des processus d'interaction idéologique<sup>30</sup> ». Cette démarche postule, d'emblée, un clivage entre mouvement syndical et mouvement écologique. En ce sens, cet ouvrage ne permet pas d'éclairer les préoccupations environnementales qui seraient nées de l'expérience directe des salariés ou des routines syndicales.

Le travail de Denis Duclos répond à un agenda différent, puisqu'il mène ses enquêtes auprès de syndicalistes des industries chimiques dans des entreprises et à l'échelle fédérale. Dès 1980, il livre un article offrant un aperçu des mobilisations contre la pollution industrielle impliquant des ouvriers, syndiqués ou non<sup>31</sup>. Brisant le lieu commun d'une contestation réservée aux classes aisées ou disposant d'un fort capital scolaire, il affirme que les salariés les plus impliqués sont les ouvriers déqualifiés dont les faibles ressources financières constitueraient un obstacle pour quitter les quartiers les plus exposés aux nuisances. En précisant ensuite l'orientation de ses travaux vers les enjeux de santé au travail, il publie notamment un article consacré au « Groupe produits toxiques » de la CFDT, chargé de suivre

---

28 Pour une étude historique à propos de ce courant, voir Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 127-136.

29 Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977, p. 251.

30 *Ibid.*, p. 17.

31 Denis Duclos, « Classe ouvrière et environnement », *Sociologie du travail*, n° 3, 1980, p. 324-344. Voir aussi Denis Duclos (dir.), *De l'usine, on peut voir la ville*, Arcueil, Échanges sciences sociales, 1981.

et d'expertiser certaines substances pathogènes<sup>32</sup>. Tout en offrant une riche analyse sociologique, ces textes restent focalisés sur les mobilisations des années soixante-dix et ne permettent pas d'insérer ces conflits dans l'histoire longue des organisations ouvrières.

À l'exception d'une étude lexicométrique réalisée par des politistes<sup>33</sup>, l'environnement disparaît des travaux consacrés aux organisations syndicales jusqu'à la dernière décennie. En 2006, les confédérations syndicales internationales et l'Organisation internationale du travail (OIT) organisent la première assemblée syndicale internationale sur le travail et l'environnement<sup>34</sup>, qui contribue à l'adoption d'un rapport sur les « emplois verts » par l'OIT et le Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE) en 2008<sup>35</sup>. Dans ce contexte, plusieurs études de sciences politiques s'intéressent à l'action du syndicalisme international face au changement climatique<sup>36</sup>. En France, Michèle Descolonges livre une étude sociologique éclairant l'élaboration d'une politique environnementale au sein de la CGT autour de la notion de « développement durable humain<sup>37</sup> ». Ce rapport offre également une analyse des réactions de cette confédération face aux interpellations des pouvoirs publics, en particulier à l'occasion du « Grenelle de l'Environnement » (2007). Pourtant, de nouveau, ces enjeux sont présentés comme inédits pour un mouvement syndical qui ne disposerait pas de passé en la matière.

Pour dépasser les limites de ces travaux sociologiques (temporalité courte de l'étude ou focalisation sur le clivage entre syndicalistes et environnementalistes plutôt que l'analyse des routines syndicales), plusieurs travaux d'histoire environnementale se sont proposés d'ouvrir des pistes pour lier l'histoire du travail et l'histoire environnementale. Dès 1995, dans un article stimulant, Richard White soulignait que le travail constituait le premier vecteur de

---

32 Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel : entre le militantisme et l'expertise. Le cas du "Groupe Produits Toxiques" de la CFDT », *Culture Technique*, n° 11, 1983, p. 218-229.

33 René Mouriaux et Catherine Villanueva, « Les syndicats français face à l'écologie de 1972 à 1992 », *Mots*, n° 39, juin 1994, p. 36-52.

34 UNEP, *Labour and the Environment. A Natural Synergy*, Nairobi, UNEP, 2007 ; UNEP et SustainLabour, *Climate Change, its Consequences on Employment and Trade Union Action. Training Manual for Workers and Trade Unions*, Madrid/Nairobi, UNEP – SustainLabour, 2008.

35 UNEP, *Green Jobs : Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, Nairobi, UNEP – ILO – IOE – ITUC, 2008.

36 Romain Felli, « An Alternative socio-ecological strategy ? International trade unions' engagement with climate change », *Review of International Political Economy*, n° 21/2, 2014, p. 372-398; Romain Felli et Raphaël Ramuz, « L'environnement comme stratégie syndicale internationale : réflexions sur la "géographie ouvrière" à partir du changement climatique », Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier, Serge Weber (dir.), *Espaces et rapports sociaux de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 367-376.

37 Michèle Descolonges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011.



connaissance de l'environnement, tout en contribuant continuellement à déplacer la ligne de démarcation entre les éléments qualifiés de *naturels* ou *d'artificiels*<sup>38</sup>. Ces propositions peuvent apparaître relativement classiques dans l'historiographie européenne, puisque l'histoire rurale italienne propose de longue date de concevoir le paysage comme « le produit historique du travail humain<sup>39</sup> ». De même, la géographie historique française a émis des propositions précocement pour inviter les historiens ruralistes à rompre avec « les tableaux géographiques<sup>40</sup> », accusés de décrire l'environnement comme une simple toile de fond sur laquelle se déploieraient les récits historiques, sans montrer l'influence humaine sur la transformation du milieu et réciproquement<sup>41</sup>. Malgré ces appels répétés à croiser l'histoire du travail et de l'environnement<sup>42</sup>, ces appels restent peu entendus jusqu'aux dernières années.

Deux perspectives de recherches récentes ouvrent des pistes particulièrement fécondes pour écrire une histoire environnementale des mondes du travail. En premier lieu, l'ouvrage *Killing for Coal* propose une relecture de l'histoire du conflit minier de Ludlow (1914)<sup>43</sup>, considéré comme un moment fondateur du mouvement ouvrier américain, à partir d'une réflexion sur les conséquences sociales et environnementales de la transformation du système énergétique au tournant du vingtième siècle. La démarche systématise et approfondit les réflexions de Richard White. L'ouvrage offre non seulement un « puissant rappel des lourdes conséquences des transitions énergétiques passées », mais il est surtout considéré comme « une histoire environnementale exemplaire précisément parce qu'elle n'est pas seulement de l'histoire environnementale<sup>44</sup> ». L'auteur propose effectivement de saisir « comment les travailleurs ont fait l'expérience de leur monde naturel et l'ont transformé, mais aussi la façon

---

38 Richard White, « "Are You an Environmentalist or Do You Work For a Living ?" : Work and Nature », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996, p.171-185

39 Stefania Barca, « Laboring the Earth. Transnational reflections on the environmental history of work », *Environmental History*, 19/1, 2014, p. 9.

40 Georges Bertrand, « Pour une histoire écologique de la France rurale. L'impossible tableau géographique », Georges Duby et Armand Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale. La formation des campagnes françaises des origines à 1340 (Tome I)*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 34-111.

41 Geneviève Massard-Guilbaud, « Historiens et géographes français et relation de l'homme au milieu, de Vidal de la Blache aux programmes de recherche interdisciplinaires de la fin du XXe siècle », Samuel Robert (dir.), *Étudier les interactions hommes-milieus. Questions et réflexions autour des pratiques de la recherche scientifique en environnement*, Paris, Quæ, p. 77-96.

42 Voir par exemple Gunther Peck, « Fault Lines and Common Ground in Environmental and Labor History », *Environmental History*, 11/2, 2006, p. 212-238.

43 Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest War on Labor*, Boston, Harvard University Press, 2008.

44 Selon la plus récente synthèse sur l'historiographie environnementale américaine, Paul Sutter, « The World With Us : The State of American Environmental History », *The Journal of American History*, vol. 100/1, juin 2013, p. 118.

dont eux-mêmes ont été transformés par celui-ci<sup>45</sup> ». En proposant une étude minutieuse des formes du travail dans les mines du Colorado et des modes de vie des communautés minières, l'auteur forge la notion de « *workscape* » (littéralement, « paysage de travail »). Ce concept vise à analyser « les individus comme des êtres au travail [*working beings*], qui ont changé et ont été changés en retour par un monde "naturel", qui demeure en reconstruction constante (...). Quel que soit le lieu où les individus travaillent, les frontières entre la nature et la culture s'entremêlent toujours<sup>46</sup> ». Par-delà l'exemple des mineurs du Colorado, le concept de *workscape* souligne l'imbrication entre l'activité de travail et la transformation de l'environnement. Dépassant la vision classique d'une nature extérieure aux sociétés, ce concept suggère que la transformation des milieux physiques contribue à remodeler jusqu'aux formes du travail. Thomas Andrews ne succombe pas pour autant à une vision déterministe où les facteurs naturels constitueraient le seul facteur de causalité : il propose, au contraire, d'analyser ces éléments en les liant aux processus sociaux, économiques ou politiques. Le concept de *workscape* est un outil méthodologique qui s'avère utile pour étudier l'influence de certains facteurs environnementaux dans les motifs revendicatifs ou les pratiques militantes, notamment à l'échelle de localités ou d'entreprises.

La seconde piste de recherche porte plus directement sur les organisations syndicales et se propose d'étudier leur intervention en matière d'environnement, notamment au travers de leur implication dans la lutte contre la pollution ou les maladies industrielles. Plusieurs contributions ponctuelles ont permis d'identifier la formation de ces préoccupations dans les années soixante et soixante-dix dans les syndicats espagnols<sup>47</sup>, américains<sup>48</sup>, canadiens<sup>49</sup>, ou australiens<sup>50</sup>. Deux recherches plus systématiques ont été consacrées aux situations japonaise et italienne. Dans un ouvrage dense consacré aux mobilisations nippones depuis les années soixante, le sociologue Paul Jobin a bien souligné la nécessité de penser ensemble les enjeux sociaux et environnementaux, proposant pour cela de lier systématiquement une étude des

---

45 Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest War on Labor*, Boston, Harvard University Press, 2008, p. 16.

46 *Ibid.*, p. 125.

47 Pablo Corral Broto, « Une société environnementale et ouvrière ? Histoire de la lutte du mouvement ouvrier pour défendre l'environnement sous Franco (1964-1979) », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 41-55.

48 Scott Dewey, « Working for the Environment : Organized Labor and the Origins of Environmentalism in the United-States, 1948-1970 », *Environmental History*, n° 3/1, 1998, p. 45-63 ; Chad Montrie, *Making a Living. Work and Environment in the United-States*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2008.

49 Katrin MacPhee, « Canadian Working-class Environmentalism, 1965-1985 », *Labour/Le Travail*, n° 74, 2014, p. 123-149.

50 Meredith Burgmann et Verity Burgmann, *Green bans, Red union. Environmental Activism and the New South Wales Builders Labourers Federation*, Sydney, New South Wales University Press, 1998.

formes de mobilisation dans et hors les entreprises. Il explore particulièrement la formation de syndicats structurés à l'échelle du territoire, assumant une position minoritaire et focalisant leur intervention sur la dénonciation des problèmes de santé publique. Il perçoit dans ces organisations « l'amorce d'une restauration symbolique du syndicalisme dans le paysage social contemporain<sup>51</sup> ». Plus récemment, l'historienne Stefania Barca a publié plusieurs travaux portant sur les mobilisations des organisations syndicales italiennes, explorant le relatif contrôle exercé par les salariés de certaines industries sur leurs conditions de travail dans la foulée de l'adoption dans ce pays du Statut du travailleur (1970)<sup>52</sup>. Elle éclaire également l'importance des échanges tissés entre médecins militants et ouvriers dans les usines mais aussi à l'échelle des territoires, afin de réduire les nuisances de certaines industries. En comparant les interventions environnementales des organisations syndicales dans différents pays (Italie, Brésil, États-Unis), elle utilise la notion d'*environnementalisme ouvrier* qu'elle considère comme une catégorie particulière de l'environnementalisme des pauvres<sup>53</sup>. En ce sens, elle plaide pour une définition souple du groupe ouvrier en proposant une « définition socio-écologique [désignant] sa composition (des personnes qui gagnent leur vie par le travail physique effectué dans l'agriculture, l'industrie, les services), son statut (les moins rémunérés occupant généralement le bas de l'échelle dans la hiérarchie du travail) et son exposition aux risques les plus élevés<sup>54</sup> ». Elle souligne surtout que

« les luttes environnementales de la classe ouvrière n'ont pas comme objectif principal la protection de la nature en tant que telle, ou des autres espèces vivantes en soi, parce qu'elles se concentrent généralement sur des questions de "classe" ou de "genre". Néanmoins, elles peuvent être définies comme des luttes environnementales, car elles sont l'expression d'un type d'écologie alternatif à celui de la classe moyenne et des réglementations nationales et internationales<sup>55</sup> ».

---

51 Paul Jobin, *Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*, Paris, éditions de l'EHESS, 2005, p. 464.

52 Stefania Barca, « Bread and poison. The story of labor environmentalism in Italy, 1968-1998 », Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial hazards across a globalized world*, Philadelphia, Temple University Press, 2012, p. 126-139 ; Stefania Barca, « Work, bodies, environment. The "class ecology" debate in 1970s Italy », Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science ? Science and politics in a toxic world*, New York, Bergahn, 2014, p. 115-133.

53 Le terme *working-class environmentalism* est parfois traduit en français par *écologie* ou *écologisme*. Sauf indication contraire, nous faisons le choix de traduire le terme employé par Stefania Barca par *environnementalisme ouvrier*. En effet, le terme *ecology* est également employé par cette historienne dans un sens plus restreint, qualifiant notamment des initiatives menées par des scientifiques italiens au terme des années soixante-dix. La notion d'environnementalisme est plus souple et permet d'intégrer une diversité de rapports à l'environnement.

54 Stefania Barca, « Sur l'écologie de la classe ouvrière : un aperçu historique et transnational », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 24.

55 *Ibid.*, p. 29.

À l'instar du *workscape*, la notion d'*environnementalisme ouvrier* est mobilisée dans cette thèse de manière souple à partir d'une définition minimale recouvrant l'ensemble des revendications et des actions environnementales qui dérivent de l'expérience du travail ou de l'appartenance subjective à une communauté ouvrière. Toutefois, cette notion ne trouve sa pertinence que pour les périodes au cours desquelles les organisations syndicales mènent une action explicitement orientée contre la pollution industrielle et en faveur de la santé publique. Les travaux de Stefania Barca et Paul Jobin portent sur ces années soixante et soixante-dix, contribuant à laisser dans l'ombre des facteurs que l'étude de périodes moins conflictuelles pourraient révéler.

Faire fructifier ces notions implique un effort d'articulation plus systématique avec les travaux d'histoire sociale et économique de la France contemporaine. Le concept de *workscape* mérite ainsi d'être confronté aux recherches invitant à approfondir l'histoire des industries énergétiques<sup>56</sup>. Ces propositions doivent également profiter d'une contextualisation plus solide permise par le dynamisme du courant de recherches en histoire de la santé au travail<sup>57</sup>. En invitant à suivre les nuisances dans et hors l'espace de production, la notion de « débordement industriel<sup>58</sup> » offre, par exemple, l'opportunité d'étudier « la palette des attitudes locales, au plus près des acteurs<sup>59</sup> » et de montrer qu'ils ne sont pas restés sans réactions face aux retombées environnementales de la production. Plus généralement, les travaux récents en histoire de la santé au travail ont permis de mettre à jour le fonctionnement des dispositifs administratifs encadrant la reconnaissance de l'origine professionnelle des maladies, l'évolution des registres juridiques ou des normes en matière de conditions de travail, ou les facteurs contribuant à la mobilisation des salariés autour de ces enjeux<sup>60</sup>.

---

56 Pour une synthèse, Jean-Claude Debeir, Jean-Paul Déléage, Daniel Hemery, *Une histoire de l'énergie*, Paris, Flammarion, 2013. Parmi les recherches récentes intégrant la dimension environnementale : Anne Dalmasso, « Ingénieurs et habitants autour des barrages alpins », Nathalie Blanc et Sophie Bonin (dir.), *Grands barrages et habitants*, Paris, MSH-Quae, 2008, p. 141-153 ; Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004.

57 Plusieurs travaux plaident dans le sens d'un renforcement des échanges entre histoire environnementale et histoire de la santé au travail, voir Thomas Le Roux, « L'effacement du corps de l'ouvrier. La santé au travail lors de la première industrialisation de Paris (1770-1840) », *Le Mouvement Social*, n° 234, 2011, p. 103-119 ; et de Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIXe-XXIe siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.

58 Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

59 Michel Letté, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 149.

60 Dans une bibliographie désormais considérable, mentionnons : Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (19e-20e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011 ; Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *Cultures du risque au travail*

Les travaux anglophones ont ouvert un champ de recherche que nous qualifions d'histoire environnementale des mondes du travail<sup>61</sup>, proposant également des concepts permettant de systématiser et d'étendre ces travaux. Toutefois, les notions mobilisées (*workscape*, *working-class environmentalism*) sont d'abord des outils méthodologiques invitant à la démarche comparatiste et ne doivent pas être considérées comme des réalités homogènes, figées dans le temps ou dans l'espace. Il existe autant de *workscape*s que de lieux de production et les formes de l'environnementalisme ouvrier, si elles s'ancrent toujours dans l'expérience du travail ou de vie des communautés de travailleurs, s'enrichissent de nuances selon les contextes nationaux ou régionaux. En mobilisant ces notions, cette thèse propose d'une part de les extraire d'une chronologie trop centrée sur les années soixante, mais aussi de les confronter à l'histoire sociale francophone pour évaluer leur pertinence dans ce contexte.

## **Quel acteur syndical ?**

Le renouvellement actuel de l'histoire des mondes du travail se traduit notamment par des études proposant d'actualiser les processus de politisation à l'œuvre dans le monde ouvrier<sup>62</sup>, ainsi que par l'examen de la transformation des conditions du travail industriel dans le second vingtième siècle<sup>63</sup>. Cette historiographie s'inscrit dans la continuité des thèses d'histoire sociale ouvrière proposant de s'affranchir d'un récit centré sur les seules organisations

---

*et pratiques de prévention au XXe siècle. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009 ; Paul-André Rosental et Catherine Omnès, « Les maladies professionnelles : genèse d'une question sociale (XIXe-XXe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009 ; Michel Gollac et Serge Volkoff (dir.), « Santé et travail. Déni, visibilité, mesure », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163, 2006/3 ; « Santé et travail. Victimes et responsables », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 165, 2006/5 ; Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, *La santé au travail. 1880-2006*, Paris, La Découverte, 2006.

61 Nous reprenons cette expression de « mondes du travail », renvoyant au vocable utilisé par l'Association française des mondes du travail (AFHMT, fondée en 2013). Ce terme permet à la fois de recouvrir l'histoire du travail et l'histoire ouvrière, ainsi que les enjeux du « hors travail ». Il paraît également plus pertinent dans le contexte de recherche francophone, alors que les travaux anglophones utilisent plus fréquemment les termes « *environmental history of work* ».

62 Marion Fontaine, *Fin d'un monde ouvrier. Liévin, 1974*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2014 ; Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les usines. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

63 Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine : 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Paris, L'Atelier, 2002.

syndicales ou partidaires<sup>64</sup>, partageant fréquemment l'idée selon laquelle « de même qu'il est plus aisé de proposer une histoire de l'Église que du peuple chrétien, l'histoire du mouvement ouvrier se révèle plus simple à écrire que celle des ouvriers dans leur diversité même<sup>65</sup> ».

Bien que des recherches récentes offrent des éclairages thématiques ou des synthèses sur l'histoire syndicale<sup>66</sup>, les principaux ouvrages d'historiens sur la CGT et la CFDT ont désormais vingt ans<sup>67</sup>. Stéphane Paquelin et Serge Wolikow suggéraient qu'il était « difficile de délimiter un champ historiographique explicitement centré sur le fait syndical. Autrement dit, on peut affirmer l'absence d'une école française d'histoire du syndicalisme<sup>68</sup> ». Non seulement ce constat reste valable, mais l'actualisation des connaissances sur ce phénomène semble toujours plus s'appuyer sur des travaux de sociologie ou de sciences politiques. Au cours des dernières années, ce sont ces disciplines qui offrent les principaux éclairages sur l'histoire de la CFDT depuis les années 1970<sup>69</sup>. Ce sont aussi des politistes qui ouvrent des chantiers originaux pour saisir l'évolution des pratiques et idéologies à partir de la formation

---

64 Sur la situation française, ce sont notamment les thèses de Rolande Trespé, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les éditions Ouvrières, 1971 ; Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève : France, 1871-1890*, Paris, Mouton, 1974 ; Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977. Sur l'Angleterre, Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012 (1963).

65 Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012 p. 10.

66 Mentionnons notamment Michel Pigenet et André Narritsens (dir.), *Les pratiques syndicales du droit. France, XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014 ; Franck Georgi, *CFDT : l'identité en question. Regards sur un demi siècle (1964-2014)*, Nancy, Arbre Bleu éditions, 2014 ; Vincent Flauraud et Nathalie Ponsard (dir.), *Histoire et mémoire des mouvements syndicaux au XXe siècle. Enjeux et héritages*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2013 ; Stéphane Sirot, *Le syndicalisme, la politique et la grève. France et Europe : XIXe-XXIe siècles*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2011 ; Elyane Bressol, Michel Dreyfus, Joël Hedde, Michel Pigenet (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

67 Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme*, Bruxelles, Complexe, 1995 ; Franck Georgi, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, Paris, L'Atelier, 1995. La dernière synthèse rédigée par des historiens est Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert, *Leçon d'histoire sur le syndicalisme en France*, Paris, PUF, 1998. D'autres synthèses sont l'œuvre de politistes, dont René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 2013 ; Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Histoire des syndicats (1906-2006)*, Paris, Seuil, 2006.

68 Stéphane Paquelin et Serge Wolikow, « Elliptiques historiennes autour de l'objet syndical », Vincent Chambarlhac et Georges Ubbiali (dir.), *Épistémologie du syndicalisme. Construction disciplinaire de l'objet syndical*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 72-73.

69 Cécile Guillaume (dir.), *La CFDT : sociologie d'une conversion réformatrice*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014 ; Marine Barthélémy, Claude Dargent, Guy Groux, Henri Rey, *Le réformatisme assumé de la CFDT. Enquête auprès des adhérents*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011 ; Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

syndicale<sup>70</sup>, ou éclairent les engagements pluriels de certains acteurs syndicaux à partir d'une étude des trajectoires biographiques<sup>71</sup>.

Proposer une histoire dont le syndicalisme est le sujet constituerait donc une régression historiographique s'il s'agissait simplement d'ajouter un appendice environnemental aux travaux existants en histoire du syndicalisme. Cette thèse intègre donc les éclairages des travaux de sciences politiques, en s'intéressant particulièrement aux formations syndicales comme des espaces offrant un regard sur l'ajustement des idéologies des confédérations, mais aussi sur les processus de politisation qui marquent les militants<sup>72</sup>. Nous proposons surtout de saisir le mouvement syndical en soulignant son insertion dans la société française, au cours de ces décennies marquées par la « centralité ouvrière<sup>73</sup> ». Cette proposition implique d'articuler l'usage des archives confédérales avec des études à l'échelle locale pour explorer les échanges tissés avec les associations, les élus, ou les riverains des industries. De la même manière, à l'échelle nationale, la mobilisation des archives publiques reste nécessaire pour éclairer la participation aux organisations paritaires et à l'élaboration de politiques publiques.

Cette approche peut partiellement s'inspirer de la démarche de l'historien Ian McKay. Alors qu'il forge le cadre général d'interprétation de l'histoire nationale canadienne le plus discuté dans ce pays au cours de la dernière décennie<sup>74</sup>, il se propose au milieu des années 2000 de réaliser une histoire des organisations de la gauche canadienne. Refusant d'abandonner les acquis historiographiques des travaux d'Edward P. Thompson, il invite à dépasser les récits focalisés sur les seules archives des partis ou syndicats<sup>75</sup>. Il identifie ainsi les trajectoires de ces organisations en soulignant qu'elles sont « inséparables des structures qu'elles essayent de changer<sup>76</sup> ». Son projet invite par exemple à mieux étudier l'insertion des revendications dans

---

70 Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2014 ; Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), « Les frontières de la formation syndicale », *Le Mouvement Social*, n° 235, 2011.

71 Voir les travaux du projet ANR Sombbrero (Sociologie du militantisme, Biographies, Réseaux, Organisations).

72 Karel Yon, *Retour sur les rapports entre syndicalisme et politique. Le cas de la CGT-FO*, Thèse de doctorat de sciences politiques, Université Paris I, 2008.

73 Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers... op. cit.*, p. 11.

74 Ian McKay, « The Liberal Order Framework : A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *Canadian Historical Review*, n° 81, 2000, p. 617-645. Voir également un ouvrage intégralement consacré à la discussion de cette approche : Jean François Constant et Michel Ducharme (dir.), *Liberalism and Hegemony. Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009.

75 Ian McKay, *Rebels, Reds, Radicals. Rethinking Canada's Left History*, Toronto, Between the Lines, 2005 ; Ian McKay, *Reasoning Otherwise. Leftists and the People's Enlightenment in Canada, 1890-1920*, Toronto, Between the Lines, 2008.

76 Ian McKay, *Rebels, Reds, Radicals... op. cit.*, p. 122.

des contextes socio-économiques précis, ou en explorant les échanges entre syndicalistes et « experts » impliqués dans les instances publiques consultatives, pour saisir l'influence exercée par ces instances dans la formation des idéologies syndicales et réciproquement.

Plus qu'une méthode précise, notre intérêt pour la démarche de Ian McKay réside dans son invitation à saisir les organisations en explorant la formation de leurs propositions en relation avec des acteurs extérieurs ou des institutions qui façonnent les routines syndicales. Ces dernières doivent également être observées dans leurs confrontations avec des acteurs se revendiquant comme des représentantes concurrentes du monde ouvrier, ou dans les liens tissés avec des collectivités locales ou des associations. En ce sens, dépasser le récit visant « l'édification des militants<sup>77</sup> » et sortir du « grand récit du monde ouvrier<sup>78</sup> » implique de reprendre une histoire du syndicalisme où les archives des confédérations ou fédérations soient croisées avec des sources institutionnelles ou des regards syndicaux ancrés dans des territoires hors de la seule région parisienne.

## ***Acteurs, terrains et sources***

La délimitation du corpus de sources répond à trois choix qui orientent la réalisation de cette thèse. En premier lieu, elles visent à interroger la place des enjeux revêtant une dimension environnementale (énergie, santé, aménagement du territoire, droit) dans les pratiques et idéologies des confédérations et fédérations syndicales dès les années d'après-guerre. Elles permettent ensuite de documenter l'interaction entre les syndicalistes et d'autres acteurs (industriels, pouvoirs publics, scientifiques, riverains des industries polluantes) concernés par les enjeux écologiques. Enfin, elles permettent d'éclairer la diversité du rapport à l'environnement entretenu selon l'échelle de l'intervention syndicale et selon les spécificités environnementales des territoires. Autrement dit, les sources mobilisées ne se résument pas aux archives nationales, qu'elles soient syndicales ou publiques. Dans l'ensemble des dépôts d'archives, le dépouillement pour les décennies 1940 et 1960 impliquait la consultation d'un

---

<sup>77</sup> Stéphane Paquelin et Serge Wolikow, « Elliptiques... », *art. cit.*, p. 74

<sup>78</sup> Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers... op. cit.*, p. 11.



vaste échantillon correspondant aux différents thèmes qui pouvaient faire l'objet de cadrages environnementaux (santé, aménagement du territoire, politique énergétique, etc.), dont le contenu s'est parfois avéré faible. L'étendue de ce dépouillement était toutefois nécessaire, non seulement parce que la notion d'environnement reste peu usité dans la langue française (ou dans les catégories administratives) jusqu'au début des années soixante-dix, mais aussi pour restituer la diversité des thèmes qui ont pu faire l'objet d'un cadrage en termes environnementaux. Réduire ce périmètre sur une recherche d'archives répondant au seul mot-clé « environnement » aurait conduit à proposer une histoire de la rencontre entre les structures syndicales et des mouvements écologistes ou des politiques publiques de l'environnement. Cette approche en termes de concurrences et complémentarités a parfois été mobilisée de manière fructueuse<sup>79</sup>, mais dans la mesure où elle postule d'emblée un clivage entre deux pôles (le syndicalisme d'une part et l'environnement d'autre part), elle répondait à l'objectif de déterminer les critères qui mènent les syndicalistes à se positionner dans ce domaine à partir de leurs propres préoccupations. Revenons maintenant sur le choix des confédérations étudiées, puis sur les archives publiques mobilisées, avant de justifier le choix de deux départements pour approfondir cette étude.

Seules deux organisations syndicales sont étudiées dans cette thèse, la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), dont la majorité fonde la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en 1964. Au cours de la période considérée (de 1944 au début des années 1980), où le taux de syndicalisation de la population active oscille entre 15 et 20 % (et chute sous le seuil des 15 % en 1980), la CGT reste l'organisation largement majoritaire dans le paysage syndical français puisque « les quelques 1,6 millions de syndiqués revendiqués à l'aube de la Ve République sont supérieurs au total des adhérents des autres syndicats<sup>80</sup> ». La CFTC, puis la CFDT, constitue la seconde force syndicale au cours de cette période : elle affirme syndiquer plus de 550 000 travailleurs au lendemain de la déconfessionnalisation (en 1964), puis jusqu'à 900 000 en 1977. Ces deux confédérations sont également les plus actives dans la conflictualité sociale et les controverses idéologiques qui marquent ces années.

---

79 Danièle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

80 Michel Pigenet, Elyane Bressol, Michel Dreyfus, Joël Hedde, « Ressources et contraintes. Regards croisés sur la CGT des années 1950 », Elyane Bressol et alii., *La CGT... op. cit.*, p. 14.

La confédération Force Ouvrière (FO) se trouve écartée de cette étude, alors qu'elle est un acteur majeur du système de relations professionnelles en France<sup>81</sup>. Ce choix se justifie, en premier lieu, par les difficultés inhérentes à l'accès aux archives de cette organisation<sup>82</sup>. Il s'explique ensuite par la faiblesse de l'intervention environnementale de cette confédération, dont la commission confédérale « environnement » est fondée en 1973 et « s'est assez peu manifestée<sup>83</sup> » dans les années suivantes. Ce constat est également valable à l'occasion des débats menés au Conseil économique et social dans les années soixante-dix, où les saisines environnementales suscitent un faible investissement des représentants de FO. Cette relative indifférence est justifiée jusqu'à nos jours par cette confédération, considérant que ces enjeux relèvent du politique et serait en conséquence hors des compétences syndicales<sup>84</sup>. Au terme de cette thèse, le choix d'écarter FO se trouve finalement légitimé par la rareté de la présence de cette organisation dans les conflits environnementaux que nous avons pu étudier au travers des archives publiques à l'échelle des territoires.

Les archives confédérales de la CGT et de la CFDT constituent donc l'ossature initiale de cette recherche, puisqu'elles permettent de retracer les positions des instances dirigeantes concernant des enjeux environnementaux (sur l'énergie, la régulation du travail, etc.). Les fonds consacrés spécifiquement aux questions environnementales représentent une faible partie de nos consultations puisque ces enjeux sont fréquemment traités sous d'autres vocables : énergie, pollution, santé, urbanisme, etc. En complément des fonds susceptibles d'inclure des éléments portant sur l'environnement, cette thèse porte une attention particulière aux formations destinées aux adhérents. Ces documents permettent non seulement d'observer « l'idéologie syndicale (...) en train de faire doublement corps : devenir corpus institutionnel et s'incarner dans les corps militants<sup>85</sup> », mais les enseignements portant sur le droit du travail éclairent aussi les limites de certaines interventions syndicales dans les conflits portant contestation de la pollution industrielle. Nous suivons aussi les correspondances entre les confédérations et des acteurs extérieurs (autres organisations syndicales, associations, scientifiques, élus, etc.), au travers desquelles peuvent se révéler et s'affirmer des controverses

---

81 Michel Dreyfus, Gérard Gautron, Jean-Louis Robert (dir.), *La naissance de Force ouvrière. Autour de Robert Bothereau*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.

82 Les historiens étudiant FO doivent souvent passer par d'autres archives : Tania Régis, « Force Ouvrière à la lumière des archives américaines », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 87, 2002, p. 103-118.

83 Denis Duclos, « Classe ouvrière et environnement », *art. cit.*, p. 328.

84 Intervention du représentant CGT-FO, Séminaire de restitution de l'étude « Partenaires sociaux et environnement », Ministère de l'écologie, 16 juin 2015.

85 Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique... op. cit.*, p. 14.

sur les enjeux écologiques. La consultation des sources syndicales s'est poursuivie par le recours aux archives de certaines fédérations professionnelles. Les archives de la Fédération de l'éclairage et des forces motrices (CGT, aujourd'hui devenue la Fédération nationale des mines et de l'énergie) permettent notamment de documenter la réflexion sur la transition énergétique du charbon vers le pétrole au cours des années d'après-guerre. Quant aux documents de la Fédération unifiée de la chimie (FUC-CFDT, aujourd'hui Fédération de la chimie et de l'énergie), ils autorisent notamment l'étude des liens entre scientifiques et syndicalistes dans la prévention des produits toxiques pendant les années soixante-dix.

Pour mettre en évidence la spécificité de l'approche environnementale des syndicalistes par rapport aux administrations ou aux industriels, le recours aux archives du Conseil économique (CE, devenant le Conseil économique et social en 1958) s'avère précieux. Reprenant les trois fonctions qui furent celles du Conseil national économique (représentation des groupes d'intérêts, expertise sur des problèmes impliquant ces acteurs, médiation)<sup>86</sup>, la préparation des avis au sein de cette institution constitue un révélateur efficace des démarcations qui peuvent s'affiner entre les acteurs. À titre d'exemple, sur lequel nous reviendrons, les saisines portant sur la régulation de la pollution industrielle au cours des années soixante-dix voient systématiquement la CFDT et la CGT voter en bloc (et seules) contre des propositions qu'elles perçoivent comme trop indulgentes envers les entreprises polluantes. Non seulement cette position est inhabituelle dans une institution relativement pacifiée, mais les débats qui accompagnent ces initiatives permettent d'observer la lente formation d'un argumentaire conciliant l'idéologie syndicale à l'enjeu environnemental.

Enfin, cette thèse s'appuie sur des recherches menées dans les archives syndicales et publiques de deux territoires. Ce choix répond non seulement à un refus de limiter l'histoire syndicale au point de vue des archives parisiennes, mais il répond aussi à une nécessité liée au sujet : peut-on parler d'environnement sans tenir compte des particularités physiques des territoires et de l'impact des activités économiques dans la transformation de ces espaces ? Paul Jobin soulignait qu'en « matière de pollution, on ne saurait penser le macro-social sans prendre le temps de parcourir les périphéries industrielles (...). À l'écart des laboratoires centraux où se développent les concepts scientifiques, il faut prendre le temps d'un "pèlerinage" d'observation et d'écoute attentive sur des lieux pollués comme Minamata,

---

86 Alain Chatriot, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002.

Bhopal, Seveso, Tchernobyl... devenus des emblèmes de la pollution industrielle, voire des mythes modernes<sup>87</sup> ». Plus généralement, ce constat reste valable pour toute recherche portant sur des enjeux environnementaux, sinon pour toute recherche historique<sup>88</sup>.

Les deux territoires explorés sont le Couloir de la chimie (Rhône) et l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine)<sup>89</sup>. Marquées par des dynamiques d'industrialisation distinctes<sup>90</sup>, mais également par la présence de cultures politiques différentes, les archives consultées dans ces localités permettent d'éclairer les variations dans le rapport de différentes structures syndicales à leur environnement. Les chapitres reviendront sur les mutations industrielles de ces deux espaces, les paragraphes suivants expliquent le choix de ces deux localités et les archives mobilisées dans le Rhône et en Bretagne.

Le sud de l'agglomération lyonnaise est exposé à la présence d'une industrie chimique depuis le XIXe siècle, dont l'emprise se renforce avec le développement des activités pétrochimiques au cours des années soixante. La pollution est sensible et les plaintes des riverains auprès des pouvoirs publics sont récurrentes. Conservées dans les archives préfectorales, ces suppliques proviennent largement des quartiers populaires situés à proximité des industries (à Saint-Fons, dans le 8e arrondissement de Lyon, à Vénissieux, etc.). La CGT et la CFDT disposent d'une implantation importante dans l'industrie chimique et leurs interventions portent fréquemment par-delà l'espace usinier. Dans les cités industrielles, différentes cultures politiques sont également représentées, puisque le maire de Saint-Fons (le socialiste Franck Sérusclat) nourrit des affinités avec les réseaux de la deuxième gauche, alors que les cités de Vénissieux ou Givors sont marquées par une forte implantation communiste. En janvier 1966, l'explosion de la raffinerie de Feyzin constitue un événement traumatique pour ce territoire. Cet accident conduit à d'importantes réformes dans l'action administrative

---

87 Paul Jobin, *Maladies industrielles et renouveau... op. cit.*, p. 9.

88 « Il y a des lieux pour l'histoire et on doit les parcourir – les lieux comme l'histoire – à grandes enjambées (...). Par le voyage se découvre la matérialité sensible de l'histoire, son âpreté et son opiniâtreté », Patrick Boucheron, *Faire profession d'historien*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 67-69.

89 Pour des cadres généraux de l'histoire économique et sociale de ces localités, voir Pierre Cayez, « Vers une métropole tertiaire », Françoise Bayard et Pierre Cayez (dir.), *Histoire de Lyon. Du XVIe siècle à nos jours, tome II*, Le Coteau, Horvath, 1990, p. 407-429 ; Jacqueline Sainclivier, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958. Vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996. Nous reviendrons sur le contexte socio-économiques de ces localités dans les chapitres.

90 Pour un arrière-plan historique sur l'histoire ouvrière du Rhône, Yves Lequin, *Les ouvriers... op. cit.* Pour Fougères, Bernard Legendre, « La vie d'un prolétariat : les ouvriers de Fougères au début du XXe siècle », *Le Mouvement Social*, n° 98, 1977, p. 3-41 ; sur la Bretagne, Vincent Porhel, *Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

autour des risques industriels, mais il interpelle également les organisations syndicales concernant leurs pratiques. Au lendemain de cette catastrophe, la formation de nouveaux dispositifs militants articulant une intervention dans et hors l'espace de travail méritait d'être étudiée à l'échelle locale parce qu'elle favorise notamment la lutte contre la pollution.

À bien des égards, le pays de Fougères pourrait apparaître comme un contrepoint au cas lyonnais. Porter le regard vers « une région perçue comme peu industrielle et "de droite"<sup>91</sup> » peut surprendre, mais ce choix s'avère fécond pour fonder une comparaison et souligner la diversité des représentations syndicales en fonction des régions. La ville accueille environ 25 000 habitants pendant la période considérée, mais la présence ouvrière est extrêmement marquée puisque cette catégorie représente plus de 50 % de la population active de la cité jusqu'au début des années 1970. L'espace urbain est marqué par une mono-industrie de la chaussure<sup>92</sup>, installée depuis la fin du XIXe siècle et en crise dès le lendemain de la seconde guerre mondiale. De fait, ces entreprises rencontrent des difficultés chroniques jusqu'à la fermeture de plusieurs d'entre elles au cours des années soixante-dix. L'économie locale profite également d'activités périphériques, dont l'extraction du granit où travaillent plusieurs centaines d'ouvriers. La ville et ses alentours sont aussi affectées par les mesures de décentralisation et accueillent des usines de textile, occupant jusqu'à 2 000 ouvrières non qualifiées au terme des années soixante. Bien que la ville soit un foyer ancien du syndicalisme ouvrier breton<sup>93</sup>, la région est marquée par une culture politique conservatrice et l'implantation de la CGT reste faible jusqu'à nos jours. Alors que FO domine le paysage local jusqu'au milieu des années cinquante, cette organisation s'effondre rapidement et s'efface derrière une CFTC (puis CFDT) qui devient l'acteur central de la vie syndicale et politique locale. Bien implantée sur le territoire, cette organisation tisse des liens durables avec les syndicalistes paysans, avec lesquels sont formulées des propositions en faveur d'un développement économique local reposant sur les ressources spécifiques du territoire. L'intérêt pour les enjeux environnementaux emprunte ainsi des chemins différents de ceux du Rhône.

Le choix de ces territoires offre la possibilité d'introduire des contrastes entre les positions nationales et locales, ainsi qu'entre les positions énoncées sur des territoires distincts<sup>94</sup>. Dans

---

91 Jacqueline Sainclivier, « Préface », Vincent Porhel, *Ouvriers... op. cit.*, p. 9.

92 Localement, la population utilise le terme « d'industrie chaussonnière », que nous reprendrons par la suite.

93 Claude Geslin, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 (1990).

94 Ces deux cas n'épuisent nullement l'étendue des études qui pourraient être menées sur d'autres territoires.

les deux localités, les archives mobilisées sont d'abord celles des Unions départementales (UD) et Unions locales (UL) de la CFDT et de la CGT, bien que les fonds conservés soient fréquemment limités ou lacunaires<sup>95</sup>. Les archives préfectorales constituent des sources essentielles pour suivre la régulation des activités industrielles (en particulier le service d'inspection des établissements classés) et nous ont permis de retracer dans la durée des mobilisations contre certaines pollutions lorsque les archives syndicales restaient lacunaires. Enfin, les archives municipales ouvrent parfois des fenêtres sur la vie militante qui animait certains quartiers industriels et offre l'opportunité de saisir plus directement les interactions entre les salariés, les syndicalistes, les riverains, les militants des associations du cadre de vie et les collectivités locales.

Les critères sur lesquels repose le choix de ces sources (focalisation sur les structures CGT et CFDT ; observation de la confrontation entre les options syndicales et des acteurs extérieurs ; croisement des échelles locales et nationale) sont donc structurants pour cette thèse. Le recours ponctuel à d'autres archives permet également des éclairages sur des points précis (entretiens avec des militants locaux ou impliqués sur des dossiers précis à l'échelle nationale, presse écologiste, études de cas ciblés). Au final, le croisement de ces documents permet de saisir les acteurs syndicaux dans leurs routines et pratiques quotidiennes plutôt que par les seuls débats internes aux organisations.

### ***Au croisement des chronologies : plan de la thèse***

Cette thèse se découpe en deux séquences chronologiques, l'explosion de la raffinerie de Feyzin (4 janvier 1966) permettant de désigner un moment où s'opère une mutation dans l'approche des enjeux environnementaux. Les trois premiers chapitres portent ainsi sur la période courant entre 1944 et 1966, puis les quatre chapitres suivants débutent au cœur des années soixante pour s'achever au début de la décennie 1980.

---

<sup>95</sup> Les archives des UD sont fréquemment déposées aux Archives départementales (AD), mais l'accès aux archives des UL ou des Sections syndicales d'entreprises (SSE) est plus incertain puisque leur conservation repose fréquemment sur des initiatives associatives ou syndicales.

La première séquence est donc marquée par ces années que l'historiographie continue fréquemment de désigner comme les « Trente glorieuses ». Cette période est caractérisée par l'action de l'État dans la vie économique, en particulier avec le premier Plan Monnet en 1946 puis au travers des grandes entreprises nationalisées dans le secteur de l'énergie<sup>96</sup>. La croissance économique de ces années s'appuie sur une consommation énergétique soutenue. L'effort d'équipement hydraulique est largement soutenu par les organisations syndicales dans l'après-guerre, mais c'est surtout le recours accru au pétrole qui transforme fortement certaines régions industrielles avec l'expansion de la pétrochimie, impacte les modes de vie avec le développement de l'automobile et s'inscrit dans le paysage avec l'expansion du réseau routier. À l'instar des dérivés pétroliers, l'expansion économique s'appuie sur le recours à nombre de substances ou de travaux pathogènes. Symbole dans l'amélioration du traitement des mineurs au cours de ces années, la reconnaissance de l'origine professionnelle de la silicose n'empêche nullement que cette affection reste la principale cause de mortalité liée au travail au vingtième siècle<sup>97</sup>. Dans les industries en expansion, comme l'automobile, l'essor de la production s'accompagne souvent d'une « simplification » et à l'intensification du travail<sup>98</sup>. Dans une vue d'ensemble, « au regard de ces réalités ouvrières, il y a quelque obscénité à célébrer la période dite des "Trente Glorieuses", sans jamais envisager ses revers, ni penser à ses soutiers qui furent aussi ses victimes. Pourtant, y compris pour les fractions les plus démunies de la classe la période est marquée par une amélioration considérable de la condition ouvrière<sup>99</sup> ».

Au cours de ces années, l'environnement ne constitue ni une catégorie administrative ni un mouvement social. Le mot reste inusité dans la langue française jusqu'aux années soixante<sup>100</sup>. Il n'en reste pas moins que les problèmes que nous qualifions aujourd'hui d'environnementaux se posent avec acuité dans ces années, et font l'objet de différents cadrages de la part des contemporains. Ainsi, si les retombées écologiques de la consommation énergétique sont encore peu pensées<sup>101</sup>, les différents acteurs de l'économie française (certains secteurs du mouvement syndical compris) nourrissent une réflexion sur l'évolution des usages de l'énergie

---

96 Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984.

97 Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « "Une maladie sociale avec des aspects médicaux" : la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, p. 99-126.

98 Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine... op. cit.*, p. 147-349.

99 Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers... op. cit.*, p. 208.

100 Grégory Quenet, *Qu'est ce que l'histoire environnementale... op. cit.*, p. 110.

101 Céline Pessis et alii., *Une autre histoire... op. cit.*

et envisagent la complémentarité des matières premières utilisées à cet effet. La pollution industrielle fait aussi l'objet de protestations constantes des riverains des usines générant des émanations, alors que des protestations ouvrières s'expriment souvent dans ces usines à partir d'un cadrage sanitaire et au travers du filtre juridique du droit du travail. À l'échelle des territoires, les spécificités économiques locales sont aussi souvent l'occasion d'une réflexion syndicale sur l'insertion des communautés ouvrières dans leur environnement, au travers d'une réflexion sur l'aménagement, sur les loisirs, voire sur l'évolution de productions tirant profit des caractéristiques physiques ou biologiques des régions.

En invitant à porter un regard sur les enjeux environnementaux avant même que cette notion ne soit mobilisée par les sociétés étudiées, l'histoire environnementale est fréquemment accusée de nourrir une démarche anachronique. Comme le souligne Donald Hugues, « le problème avec cette critique est qu'il s'agit fondamentalement d'un argument contre l'histoire elle-même en tant qu'effort intellectuel en vue d'offrir une meilleure compréhension du présent<sup>102</sup> », cette affirmation est finalement une mise en cause de la pratique historique en elle-même, dès lors que l'historien est condamné à interroger le passé à partir du présent. Dans son histoire de la pollution industrielle au XIXe siècle, Geneviève Massard-Guilbaud souligne d'emblée le fait que la notion n'existe pas au cours du siècle étudié, bien que les problèmes de nuisances soient vivement soulevés par les acteurs en d'autres termes<sup>103</sup>. La première partie de cette thèse assume donc une démarche fondée non seulement sur le principe « qu'il n'y a d'histoire que depuis l'actualité du présent<sup>104</sup> », mais également que le passé peut s'appréhender au travers d'un « anachronisme contrôlé (...), à condition d'être à tout moment conscient de l'angle d'attaque et de l'objet visé<sup>105</sup> ». Autrement dit, le propos ne consiste pas à suggérer que les plaintes contre la pollution au lendemain de la guerre auraient été justifiées par un argumentaire écologiste, mais de comprendre que ces problèmes étaient déjà posés et pouvaient s'inscrire dans des cadres et discours distincts de ceux que nous connaissons aujourd'hui.

---

102Donald Hugues, *What is environmental history ?*, Cambridge, Polity Press, 2006, p. 99. Voir aussi Sverker Sörlin, « The Contemporaneity of Environmental History: Negotiating Scholarship, Useful History, and the New Human Condition », *Journal of Contemporary History*, n° 46, 2011, p. 610-630.

103Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution... op. cit.*, p. 7.

104Patrick Boucheron, *Faire profession d'historien. op. cit.*, p. 23.

105Nicole Loraux, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Le Genre humain*, n° 27, juin 1993, p. 23-39 ; Sophie Wahnich, « Sur l'anachronisme contrôlé », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés & EspaceTemps*, n° 87-88, 2004, p. 140-146.



La seconde partie de cette thèse débute par l'étude des réactions syndicales à l'explosion de la raffinerie de Feyzin. La recomposition de l'action syndicale qui s'opère devient un événement matriciel pour l'action environnementale de ces organisations au cours de la décennie suivante. Cette période est marquée par deux dynamiques chronologiques qui contribuent à la formation d'une variante française d'environnementalisme ouvrier. Cette période est d'abord celle de l'insubordination ouvrière et de la multiplication des foyers de conflits sociaux propre aux « années 1968<sup>106</sup> ». Elle est également celle de « l'invention politique de l'environnement<sup>107</sup> », avec la fondation du premier ministère français de la Protection de la Nature et de l'Environnement (MPNE) en 1971, puis de l'organisation de la première Conférence des nations unies sur l'environnement humain (CNUEH, Sommet de Stockholm, 1972) et du premier débat sur les implications écologiques de la croissance économique. L'émergence des mouvements écologistes français s'inscrit dans ce contexte, avec les symboles que constituent le premier grand rassemblement sur le plateau du Larzac à l'été 1973 ou la première candidature écologiste à une élection présidentielle (René Dumont), en 1974<sup>108</sup>.

Les chapitres 4 à 6 de cette recherche portent ainsi sur la période courant entre 1966 et 1977. Sans attendre la fondation d'un ministère ou la création d'associations écologistes, les organisations syndicales forgent leurs propres définitions des enjeux environnementaux en fonction de leurs idéologies respectives. La notion de « cadre de vie » s'impose comme une approche spécifiquement syndicale de ces enjeux qui, contrairement à ce que laisse entendre le mot, dépasse les questions liées au logement ou à l'urbanisme. L'affirmation de salariés déqualifiés au cours de conflits d'un nouveau type, à commencer par les travailleurs immigrés et les ouvrières<sup>109</sup>, contribue à bousculer les pratiques syndicales. Les structures cégétistes, et cégétistes dans une moindre mesure, s'impliquent dans certaines mobilisations en matière de santé au travail et articulent ces dynamiques avec une lutte contre les maladies et débordements industriels. Enfin, la rencontre du mouvement syndical avec les réflexions

---

106Michelle Zancarini-Fournel, *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008 ; Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 645-680.

107Stéphane Frioux et Vincent Lemire, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 3-12.

108Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*

109Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, n° 91, 2010, p. 103-132 ; Fanny Gallot, *En découvrant. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Paris, La Découverte, 2015.

écologistes se déroule d'abord sur le terrain de l'économie, en particulier à l'heure des choix industriels en matière d'énergie. Un dernier chapitre s'intéresse finalement aux effets de l'épuisement de la conflictualité au tournant de la décennie 1980, tout en soulignant que ce déclin s'accompagne d'une technicisation croissante de l'intervention syndicale en matière d'environnement et d'une participation accrue aux institutions publiques dans ce domaine au lendemain de l'alternance politique de 1981.

## Première partie – Une histoire environnementale des pratiques et des structures syndicales, 1944-1966

Cette première partie propose une histoire environnementale des pratiques et structures syndicales, en ce sens qu'elle identifie les modalités par lesquelles les revendications syndicales sont influencées par des représentations du milieu physique (ou du rapport à la « nature ») et peuvent avoir des implications dans la transformation de ce milieu. En reprenant la notion de *workscape*, mais également en suivant les réflexions de William Cronon, ces actes de langage sont saisis comme des éléments influant sur les choix économiques<sup>110</sup>, par exemple en matière de politique énergétique ou d'aménagement du territoire.

L'histoire de la reconstruction, de la bataille du charbon, de la nationalisation de l'électricité, est bien connue par l'historiographie. Pourtant, la dimension environnementale de ces phénomènes reste peu étudiée. Dans la mesure où les structures des entreprises nationalisées constituent un modèle qui influence fortement le projet syndical de la CGT, incarnant l'idéal politique d'un service public présent sur l'ensemble du territoire et contribuant à l'amélioration des conditions de vie populaires, les implications environnementales des choix opérés par ces entreprises méritent d'être mieux étudiés. Le premier chapitre revient sur les politiques syndicales en matière d'énergie, en observant les conflits qui se jouent sur ce terrain. La bataille de la production fait rapidement place aux luttes quant aux choix industriels en matière énergétique, puis aux conflits entre organisations syndicales. En toile de fond de ces différents combats se joue également une bataille prométhéenne, où la construction de grandes infrastructures est imaginée comme un avant-poste de la maîtrise humaine des éléments naturels.

Le deuxième chapitre reviendra sur les problèmes soulevés par la pollution industrielle au cours des années d'après-guerre, en croisant des études de cas locales et l'examen des politiques fédérales en matière de contrôle des substances et procédés nocifs. Sur ce terrain, il convient de mieux identifier les modalités par lesquelles le droit contribue à façonner le rapport des syndicalistes aux enjeux environnementaux. Nous montrerons que la volonté syndicale de répondre aux atteintes à la santé des salariés en mobilisant le droit du travail conduit fréquemment à des réponses cantonnés dans l'espace de travail, sinon dans le

---

110

William Cronon, « A Place for Stories : Nature, History, and Narratives », *The Journal of American History*, n° 78, 1992, p. 1347-1376.

strict périmètre de la relation salariale, et conduisent à passer sous silence les débordements industriels qui transgressent ces frontières. Nous soulignerons que cet impensé est le produit d'un clivage juridique ancien puisque la régulation de l'industrialisation, au XIXe siècle, a vu se former deux corpus juridiques distincts et sans correspondances : alors que le droit du travail pouvait traiter les préjudices subis dans l'espace de production, le droit des établissements classés était supposé réguler les nuisances hors de l'usine.

Le dernier chapitre revient sur les propositions syndicales en matière d'aménagement du territoire. Dans une période marquée par les mesures de décentralisation industrielle et consacrant la formation de la Direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR, 1963), certains secteurs du mouvement syndical formulent des revendications originales ouvrant une place aux enjeux environnementaux. En se démarquant d'une histoire syndicale centrée sur les controverses confédérales ou fédérales, ce chapitre mobilise des études de cas locales qui permettent d'éclairer les modalités par lesquelles ces syndicalistes se représentaient la possibilité d'un développement économique fondé sur le recours aux spécificités environnementales qui marquaient leurs territoires.

# Chapitre I – L'énergie comme champ(s) de bataille(s)

« - Utilisez la nature, cette immense auxiliaire dédaignée. Faites travailler pour vous tous les souffles de vent, toutes les chutes d'eau, tous les effluves magnétiques. Le globe a un réseau veineux souterrain, il y a dans ce réseau une circulation prodigieuse d'eau, d'huile, de feu ; piquez la veine du globe, et faites jaillir cette eau pour vos fontaines, cette huile pour vos lampes, ce feu pour vos foyers. Réfléchissez au mouvement des vagues, au flux et reflux, au va et vient des marées. Qu'est-ce que l'océan ? Une énorme force perdue. Comme la terre est bête ! Ne pas employer l'océan !

- Te voilà en plein songe !

- C'est à dire en pleine réalité. »

Victor Hugo, *Quatre-vingt-treize*, 1874.

Au lendemain de la guerre, le recours aux matières premières constitue une priorité pour engager une reconstruction en France. Les organisations syndicales appellent les mineurs de charbon à s'engager de plain-pied dans « la bataille de la production ». Les pouvoirs publics participent également à orienter l'effort vers la production énergétique, en nationalisant les charbonnages, l'électricité et le gaz en 1946<sup>111</sup>. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de réflexions menées depuis l'entre-deux-guerres, puisque la crise charbonnière constituait déjà une préoccupation partagée par les gouvernements avant-guerre<sup>112</sup>.

Ces années sont également l'occasion d'un premier virage vers des énergies qui restaient encore faiblement utilisées dans le premier vingtième siècle, à commencer par le pétrole. Dans le bilan total de la consommation énergétique en France, le pétrole passe de 12% en 1948 à plus de 40% en 1955<sup>113</sup>. Dans le même temps, le charbon décline : de près de 70% à moins de 40% après 1965. La consommation énergétique par habitant connaît une forte progression, passant de 70 gigajoules par an au début de la décennie 1950 à plus de 100

---

111 Sur l'intervention, les nationalisations et le Plan Monnet, voir Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984, p. 315-407.

112 Rolande Trempé, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989.

113 Les chiffres de ce paragraphe se fondent sur Astrid Kander, Paolo Malamina, Paul Warde, *Power to the People. Energy in Europe over the Last Five Centuries*, Princeton, Princeton University Press, 2014 ; également En ligne: [www.energyhistory.org](http://www.energyhistory.org) [Consulté le 10 février 2015]

gigajoules à partir de 1965. Cette expansion s'appuie sur de nouveaux « blocs de développement<sup>114</sup> », c'est-à-dire que le choix d'une source d'énergie favorise (ou pénalise) la construction d'un certain type d'infrastructures ou l'affirmation de secteurs industriels : le recours au pétrole étant par exemple solidaire d'une croissance des transports individuels ou de l'usage de produits pétrochimiques<sup>115</sup>.

L'historiographie fournit peu d'informations quant à l'approche syndicale des transitions énergétiques passées. D'une part, l'histoire ouvrière s'est fréquemment écrite en suivant les fragmentations propres aux structures syndicales, qui se calquaient elles-mêmes sur les contours des filières industrielles. Retenons toutefois que cette historiographie permet de souligner le décalage entre une CGT hégémonique dans les (futurs) entreprises nationalisées (plus de 80 000 adhérents dans l'industrie électrique en 1945) et une CFTC qui reste alors très minoritaire (moins de 10 000 adhérents dans l'industrie électrique en 1945)<sup>116</sup>. D'autre part, l'histoire des transitions énergétiques reste écrite à partir de l'analyse des techniques mobilisées ou de l'évolution des politiques publiques de l'énergie<sup>117</sup>. Ces approches sont parfois contestées par des historiens qui rappellent que, contrairement à une illusion forgée dans les débats politiques contemporains, les transitions énergétiques passées ont rarement été planifiées et maîtrisées en amont de leur réalisation<sup>118</sup>. Pour Jean-Baptiste Fressoz, la notion même de transition devrait être abandonnée, dans la mesure où l'histoire de l'énergie ne pourrait s'écrire en terme de transitions, mais constituerait plutôt le récit « d'additions successives de nouvelles sources d'énergie primaire<sup>119</sup> ».

Bien que ces travaux incitent à une prudence méthodologique dans l'usage de la notion de transition, la proposition de penser l'histoire comme une « addition des sources énergétiques » présente le risque de masquer la dimension sociale des mutations du système énergétique. Malgré les précautions nécessaires quant à l'usage d'un terme anachronique<sup>120</sup>, la notion de

---

114 *Ibidem*, p. 287-332.

115 Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "Trente Ravageuses" ? L'impact environnemental et sanitaire des décennies de haute croissance », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*. *op. cit.*, p. 41-59 ; Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène*, Paris, Seuil, 2013, p. 116-140.

116 Stéphane Sirot, « Les organisations syndicales et la nationalisation de l'électricité », Dominique Barjot et Henri Morsel (dir.), *La nationalisation de l'électricité en France*. *op. cit.*, p. 321-336.

117 Arnulf Grubler, « Energy transitions research : Insights and Cautionary Tales », *Energy Policy*, 50, 2012, p. 8-16 ; Robert C. Allen, « Backward into the future : The shift to coal and implications for the next energy transition », *Energy Policy*, n° 50, 2012, p. 17-23 ; Astrid Kander et alii., *op. cit.*, p. 251-286.

118 Sylvain Di Manno, « La transition énergétique, entre histoire politique et politique de l'histoire », *École thématique de l'IFRIS*, 2014. En ligne : <http://dimannosylvain.wordpress.com> (Consulté le 28 février 2015).

119 Jean-Baptiste Fressoz, « Pour une histoire désorientée de l'énergie », *Entropia*, n° 15, 2013, p. 173.

120 Nicole Loraux, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *art. cit.* ; Sophie Wahnich, « Sur l'anachronisme contrôlé », *art. cit.*

transition nous paraît donc utile pour analyser la mobilisation du travail et des travailleurs dans la transformation de la mobilisation et des usages de l'énergie. Seul l'ouvrage de Thomas Andrews propose une étude minutieuse de l'évolution du travail et des positions syndicales dans les communautés minières du Colorado, à l'heure où les États-Unis entraient dans un système énergétique fondé sur l'usage de charbon à la fin du XIXe siècle. Pour saisir cette mutation, il forgeait la notion de *workscape* afin d'analyser « les individus comme des êtres au travail, qui ont changé et ont été changés en retour par un monde "naturel" (...). Quel que soit le lieu où les individus travaillent, les frontières entre la nature et la culture s'entremêlent toujours<sup>121</sup> ».

En suivant cette réflexion, ce chapitre éclaire les critères qui menèrent les organisations syndicales à interroger (et parfois redéfinir) leur répertoire d'action et même leurs idéologies pour contribuer à la mutation du système énergétique. Celui-ci peut être défini comme « la combinaison originale de diverses filières de convertisseurs qui se caractérisent par la mise en œuvre de sources d'énergie déterminées et par leur interdépendance, à l'initiative et sous le contrôle de classes ou de groupes sociaux, lesquels se développent et se renforcent sur la base de ce contrôle<sup>122</sup> ». Alors que l'organisation des structures syndicales s'est souvent formée en suivant les fragmentations entre les filières industrielles, ce chapitre interroge les modalités qui conduisirent certains secteurs du mouvement syndical à penser le système énergétique comme un ensemble. Les projets énergétiques des confédérations dans les années d'après-guerre doivent faire l'objet d'une attention particulière parce qu'ils contribuent à redéfinir les programmes syndicaux pour les décennies suivantes, en insistant notamment sur la recherche de techniques en vue d'assurer une indépendance énergétique. Enfin, l'expansion pétrolière et le déclin de la production charbonnière contribuent à l'invention de nouvelles structures à l'intérieur des organisations syndicales, ainsi qu'à l'évolution de leurs idéologies respectives.

---

121 Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest War on Labor*, Boston, Harvard University Press, 2008, p. 125.

122 Jean-Claude Debeir, Jean-Paul Déléage, Daniel Hemery, *Une histoire de l'énergie*, Paris, Flammarion, 2013, p. 25 [1<sup>ère</sup> édition : *Les Servitudes de la Puissance. Une histoire de l'énergie*, 1992]. Rappelons que la "source d'énergie" désigne une ressource ou un phénomène physique (exemple : le vent), alors que le "convertisseur d'énergie" désigne le dispositif technique permettant de mobiliser la source d'énergie (exemple : l'éolienne).

## ***I - Dans la bataille de la production (1944-1948)***

Les années de l'immédiat après-guerre sont marquées par l'engagement syndical dans la bataille de la production. En guise de symbole de l'engagement du mouvement ouvrier dans la reconstruction de l'après-guerre, l'historiographie rappelle fréquemment le discours du secrétaire général du Parti Communiste Français, Maurice Thorez, aux mineurs de Waziers. Le 21 juillet 1945, ce dernier déclarait ainsi : « produire, produire, encore produire, faire du charbon c'est aujourd'hui la forme la plus élevée de votre devoir de classe, de votre devoir de Français ». Dans le mouvement syndical, de tels appels sont formulés dès la fin de l'année 1944, par l'intermédiaire de la presse syndicale. Le secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon, insiste jusqu'en 1947 sur les perspectives sociales ouvertes par le programme du Conseil national de la résistance (CNR), en affirmant que la nationalisation des entreprises énergétiques garantirait des conditions de travail plus favorables aux salariés. Lors de ses meetings dans les villes minières, il interpelle les mineurs : « et puis, vous travaillez pour la nation et non pour les actionnaires des compagnies. C'est plus facile de travailler ainsi. Quand on a la conviction de travailler pour une grande chose, la fatigue est moins grande<sup>123</sup> ». Le syndicalisme chrétien se démarque peu au cours de ces années, répétant qu'une « autre bataille s'est engagée, qu'il faut gagner vite et complètement : celle de la production<sup>124</sup> ».

En confondant ces quelques années d'après-guerre avec les « Trente glorieuses » (1945-1975), des responsables syndicaux affirment encore aujourd'hui que l'expérience syndicale de ces années constituerait le symbole incontestable d'un productivisme syndical<sup>125</sup>. Le retour aux archives invite pourtant à nuancer fortement ce propos, ainsi qu'à accentuer la distinction entre les années 1944-1948 et la période suivante. Jusqu'à l'entrée en guerre froide en mai 1947, et dans une moindre mesure jusqu'à la grève des mineurs de l'automne 1948, ces années sont marquées par l'implication des organisations syndicales dans la bataille de la production. L'automatisme de leur engagement interrompt parfois toute réflexion dans certains secteurs syndicaux, ce phénomène contrastant avec les années suivantes qui sont l'occasion d'une résurgence des conflits sociaux et d'une réflexion quant aux formes prises par les réformes de la Libération. Néanmoins, ces années d'immédiat après guerre sont bien l'occasion de mesures

---

123 Cité par Rolande Trempé, *Les trois batailles... op. cit.*, p. 207.

124 *Syndicalisme Hebdo*, 25 novembre 1944.

125 « Les Trente Glorieuses (1945-1975) représentent à la fois l'apogée de la société industrielle et celle du syndicalisme (dans les pays développés). Tout entier engagé dans la bataille de la reconstruction dans l'immédiat après-guerre, le syndicalisme n'entend plus que marginalement (et localement) la question environnementale » Bernard Saincy, « L'invention (difficile) de l'environnement comme revendication syndicale », *Écologie & politique*, n° 50, 2015, p. 74.



qui paraissent décisives aux yeux des syndicalistes, à commencer par la nationalisation des industries énergétiques – dans lesquelles certains dirigeants cégétistes jouent un rôle important. C'est aussi pendant ces années que s'impose le programme du CNR et les réformes sociales de la Libération, référents majeurs dans la culture politique française. L'aspiration à étendre la production énergétique grâce aux entreprises nationalisées devient une perspective qui conditionne durablement les projets syndicaux, bien que leur qualification de « productivistes » mérite d'être (enfin) définie et mieux circonscrite.

## **1) « Les cheminées qui fument, signe de la renaissance du pays<sup>126</sup> »**

Lors de la Libération, la multiplication des discours syndicaux appelant à accroître la production se justifie partiellement au nom des carences énergétiques de l'après-guerre. Toutefois, lorsqu'ils entendent rationaliser la production, nationaliser certaines industries, ou favoriser une planification économique, ces propositions témoignent également de la rémanence d'une réflexion développée avant-guerre dans chaque confédération. Observer l'imaginaire syndical de la bataille de la production invite à identifier les expériences comme les références idéologiques qui guident les projets syndicaux de l'après-guerre.

Pour la population, ces années sont d'abord celles de la sortie d'une économie de guerre, profondément marquée par les pénuries. Outre le symbole que constitue la suppression du ticket de rationnement alimentaire (décembre 1949), les mouvements sociaux des années d'après-guerre réagissent vivement à la difficulté d'accéder aux ressources énergétiques. D'un côté, les plaintes des confédérations sur l'absence de combustibles pour relancer les industries sont fréquentes. La section syndicale et le directeur de Chimioteknie à Vénissieux, dont l'usine est à l'arrêt par manque de combustible, s'adressent ainsi aux pouvoirs publics afin de leur suggérer de relancer la production charbonnière dans la mine savoyarde de Presles, dont l'exploitation avait été abandonnée au cours de l'entre-deux-guerres<sup>127</sup>. D'un autre côté, les UL et UD participent aux coalitions qui incitent les autorités à réguler les marchés locaux de l'énergie. En Ille-et-Vilaine, les syndicalistes interpellent le Préfet afin d'améliorer

---

<sup>126</sup>*Syndicalisme Hebdo (CFTC)*, 27 octobre 1945.

<sup>127</sup>Archives IHS-CGT Rhône. Fonds UL Vénissieux, Dossier 41. Lettre de Mr Sala, Ingénieur des Mines, au Directeur de Chimioteknie, 20 mars 1946.

l'approvisionnement des familles en charbon. À défaut, ils souhaitent obtenir l'autorisation de procéder à des coupes de bois dans les forêts<sup>128</sup>.

L'historiographie a largement rappelé que ces années furent émaillées de tensions sociales autour des conditions de l'approvisionnement alimentaire<sup>129</sup>. Certains travaux récents ont également démontré que ces pénuries eurent un effet dans la définition des revendications des syndicalistes, en favorisant l'expression d'aspirations consuméristes<sup>130</sup>. En complément de cette consommation individuelle, l'imaginaire syndical répond aussi à des traits qui se retrouvent plus largement dans la société française, à savoir la crainte d'un déclin économique et d'une dépendance vis-à-vis de puissances étrangères. À travers leurs organes de presse, la CFTC comme la CGT multiplient les affirmations suggérant qu'une énergie produite hors des frontières françaises serait doublement préjudiciable<sup>131</sup>. Cette option affecterait le pouvoir d'achat des salariés, dépendant de l'importation des sources d'énergie. Elle constituerait également une menace sur la souveraineté politique.

Ce dernier point retient particulièrement l'attention de la CGT, dans un contexte où, rappelle Rolande Trempé, « la lutte pour la libération a porté le patriotisme à un tel paroxysme qu'il est à la limite du nationalisme. C'est très sensible dans les appels exaltés des mois qui suivent la Libération<sup>132</sup> ». Pour la CGT, le ralentissement de la production énergétique en France est assimilé à une mise sous tutelle par une puissance étrangère, voire à une forme de défiance à l'égard des forces politiques issues de la Résistance. Au lendemain de la Libération, elle accuse certains industriels d'organiser volontairement le sabotage de la production<sup>133</sup>. Fin 1945, des militants CGT saisissent ainsi une note de Louis Durand, dirigeant de l'Énergie industrielle, qui étaye leurs discours. L'auteur de la note invite effectivement les ingénieurs des usines où l'exploitation fut interrompue par défaut d'approvisionnement de charbon à « s'abstenir soigneusement de toutes démarches qui pourraient hâter un nouvel envoi de charbon. Pour le cas où malgré votre inaction, du charbon vous serait envoyé (...), vous devez stocker celui-ci mais toujours vous abstenir de remettre

---

128 Josette Legendre, *Les mouvements sociaux en Ille-et-Vilaine, Août 1944 – Décembre 1947*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes II, 1987, p. 26-30.

129 Michel Pigenet, « La Libération. Les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction », Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 427-437.

130 Dana Simmons, « Wages and the Politics of Life in Postwar France », *The Journal of Modern History*, n° 81/3, 2009, p. 599.

131 À noter que les ressources énergétiques coloniales ne font pas explicitement l'objet d'expressions syndicales au cours de ces années : elles semblent tacitement incluses dans les chiffres « nationaux » des confédérations.

132 Rolande Trempé, *Les trois batailles*, op. cit., p. 210.

133 Dans la presse, voir par exemple « Boulogne reconstruira son port », *La Vie Ouvrière (CGT)*, 18 avril 1946.

l'usine en exploitation le plus longtemps qu'il vous sera possible<sup>134</sup> ». L'industriel semble ainsi vouloir privilégier les usines dont l'activité serait garantie dans la durée, sans risquer des interruptions en cas de défauts d'approvisionnements. Pour la CGT, ces propos sont perçus comme le témoignage d'un nouveau « malthusianisme<sup>135</sup> ». Dans le contexte de l'après-guerre, cette accusation revêt une double signification : elle révélerait non seulement une volonté d'obstruer l'amélioration des conditions de vie populaires, mais cette accusation de « malthusianisme » est aussi une dénonciation plus ou moins implicite des sympathies vichystes du dirigeant.

L'imaginaire productiviste des années d'après-guerre se nourrit d'éléments conjoncturels que sont les préoccupations sociales liées aux pénuries et la crainte d'une dépendance politico-économique vis-à-vis de puissances étrangères. Toutefois, pas plus que la Quatrième République n'a fait table rase de l'action des régimes précédents, les organisations syndicales ne fondent un imaginaire ex-nihilo au cours de ces années. À bien des égards, les discours des deux confédérations se distinguent peu. Lorsque l'une applaudit la multiplication de chantiers où « à grand coups de mines, on asservit la nature<sup>136</sup> », l'autre s'enthousiasme pour « les cheminées [qui] fument et les soufflantes des moteurs à gaz [qui] font trembler la terre, signe de la renaissance du pays<sup>137</sup> ». Ces représentations ne sont ni inédites, ni spécifiquement syndicales, ni même attachées à un groupe social nettement identifié : elles témoignent plutôt de la persistance d'une représentation prométhéenne de la « nature », où celle-ci est pensée en extériorité aux sociétés humaines, lesquelles devraient se rendre « maîtres et possesseurs » de cette « nature » afin de la valoriser et d'en extraire les bénéfiques. Toutefois, ces représentations communes prennent des colorations singulières selon l'héritage idéologique des syndicats.

Ainsi, les réflexions menées par la CFTC traduisent la prégnance du catholicisme social. D'une part, les militants issus de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) ont parfois eu l'occasion de participer à des séminaires animés par des universitaires jésuites, dont certains nourrissent une réflexion quant à la maîtrise humaine du milieu physique. Un militant comme Frédo Krumnow évoque l'influence de Pierre Teilhard de Chardin sur son engagement, après l'avoir rencontré en 1947<sup>138</sup>. D'autre part, nombre de travaux rappellent l'influence croissante

---

134A-CGT-FNME, AMP, Carton 3, Note du 27 janvier 1945 par Louis Durand.

135L'épisode est rapporté par Pierre Durand, *Marcel Paul. Vie d'un "pitau"*, Paris, Messidor, 1983, p. 227.

136*La Vie Ouvrière*, 15 juin 1946.

137*Syndicalisme Hebdo*, 27 octobre 1945.

138Frédo Krumnow, *Croire ou le feu de la vie*, Paris, Les éditions ouvrières, 1975, p. 109-121. Plus largement, concernant la réflexion sur l'influence des références chrétiennes lors de la déconfectionnalisation de la CFTC, voir Franck Georgi, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, Paris, L'atelier, 1995, p. 192-198.

du personnalisme chrétien dans l'après-guerre, en se focalisant notamment sur la réception des textes de dirigeants syndicaux tels que Paul Vignaux, ou celles des principaux penseurs du courant personnaliste<sup>139</sup>. De récentes études soulignent également les controverses internes au milieu personnaliste : au cours des années d'après-guerre, les réflexions d'Emmanuel Mounier et Bernard Charbonneau s'opposent par exemple quant au caractère bénéfique ou nocif du « progrès technique<sup>140</sup> ». Ces débats ne sont pas inconnus du syndicalisme chrétien et, bien qu'une partie des syndicalistes partage l'enthousiasme modernisateur d'E. Mounier, les publications de la CFTC soulignent néanmoins l'ambivalence de l'évolution des techniques. Un article intitulé « la prochaine-dernière sera-t-elle atomique ou bactériologique?<sup>141</sup> » s'interroge ainsi : « comme on le sait, la Science ne cesse de se développer et le Progrès lui emboîte le pas. Malheureusement, l'expérience de deux guerres fait douter que la civilisation y trouve son compte ». En nourrissant le débat personnaliste tout en refusant de trancher les controverses, les syndicalistes chrétiens participent de l'animation d'un « personnalisme ordinaire<sup>142</sup> » qui devient une ressource dans l'élaboration du positionnement syndical.

De la même manière, la CGT réactive des références puisées dans les expériences soviétiques pour entretenir l'imaginaire productiviste. En proposant un plan de reconstruction nationale, *La Vie Ouvrière* indique ainsi que l'appareil militaire soviétique « n'a acquis son efficacité que par le jeu d'un système économique organisé et rationnel. En effet, élaborés par Lénine, mis au point et réalisés par Staline, les plans de reconstruction du pays suivis des plans quinquennaux de l'édification socialiste ont fait d'un pays encore arriéré en 1917, le géant de la production industrielle et agricole<sup>143</sup> ». Dans les années d'après-guerre, de nombreux articles poursuivent ces réflexions, en ajoutant fréquemment des images de grands travaux soviétiques (à commencer par des barrages hydroélectriques). En avril 1947, la presse cégétiste consacre ainsi un dossier au « Premier Mai au pays des reconstituteurs<sup>144</sup> », abondant d'illustrations sur les différents ouvrages qui témoigneraient d'un aménagement rationnel du milieu physique. En prenant exemple sur l'URSS et en rappelant sa puissance militaire, la CGT ravive la mémoire de la défaite militaire française pour mieux renforcer la

---

139 Sur Paul Vignaux, voir Laurent Jeanpierre, « Paul Vignaux, inspirateur de la deuxième gauche », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 60, 2000, p. 48-56.

140 Sur les conflits internes au personnalisme dans l'après-guerre, voir Christian Roy, « Charbonneau et Ellul, dissidents du "progrès". Critiquer la technique face à un milieu chrétien gagné à la modernité », Céline Pessis et alii., *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*, op. cit., p. 283-301.

141 « La prochaine-dernière sera-t-elle atomique ou bactériologique ? », *Syndicalisme Hebdo*, 23 mars 1946.

142 Luc Berlivet et Frédéric Sawicki, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, n° 27, 1994, p. 111-142. Sur l'histoire des débats personnalistes, voir aussi Olivier Dard, *Le rendez-vous manqué des relèves des années 30*, Paris, PUF, 2002, p. 139-149.

143 « Un plan de reconstruction nationale », *La Vie Ouvrière*, 26 avril 1945.

144 *La Vie Ouvrière*, 28 avril 1947.

proposition selon laquelle la planification économique pourrait constituer un outil pour conjurer cette défaite et éviter une situation de dépendance politique.

L'imaginaire syndical de la bataille de la production est donc le produit d'une rencontre entre une anxiété conjoncturelle liée aux pénuries et la persistance de projets syndicaux dont la genèse remonte à l'entre-deux-guerres. Les référents idéologiques du syndicalisme chrétien (ancrés dans les réflexions jésuites ou personalistes) se nourrissent des expériences des premiers syndicats chrétiens des années 1920. De même, les militants cégétistes puisent des symboles dans les réalisations soviétiques entreprises après la révolution bolchevique. Les référents idéologiques maniés par les syndicalistes sont des produits du XXe siècle : ils se démarquent nettement de ce que fut, par exemple, le syndicalisme révolutionnaire de la Belle époque et ne sont donc pas des référents « éternels » du mouvement syndical.

## **2) Penser le système énergétique par la quantification**

Au moment où les structures syndicales se reforment, les congrès s'attellent rapidement à fixer un cap et des débouchés à ce « culte de la cheminée qui fume<sup>145</sup> ». Pour les mineurs, l'injonction à « gagner la bataille du charbon » doit s'appuyer sur des réponses tangibles à leurs aspirations, afin de se distinguer d'un mot d'ordre qui fut déjà mobilisé par le régime de Vichy et « repris (sous cette forme même) à la Libération où la pénurie d'énergie [est] aussi grave<sup>146</sup> ». Aux yeux des syndicalistes, relancer la production énergétique revient d'abord à améliorer les conditions de vie populaires. L'engagement dans cette bataille est aussi présenté comme une condition favorisant les nationalisations et l'amélioration du statut du personnel (dans les houillères d'une part, dans les industries du gaz et de l'électricité d'autre part). Les congrès syndicaux, à l'échelle des confédérations et des fédérations des industries énergétiques s'engagent également dans un inventaire et une quantification de plus en plus systématique de la production énergétique. Cette opération de quantification impose non seulement un langage commun avec les pouvoirs publics, mais elle devient aussi un outil d'élaboration d'objectifs assignés à la production d'énergie.

---

145Selon l'expression de Geneviève Massard-Guilbaud, « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Histoire urbaine*, n° 18, 2007, p. 13.

146Rolande Trempé, *Les trois batailles... op. cit.*, p. 24.

Dès la Libération, les chiffres saturent le discours syndical, paraissant objectiver le ressenti des pénuries. La ration alimentaire à Paris en 1944 correspondait à la moitié du minimum vital<sup>147</sup>. Quant à la consommation de charbon à des fins domestiques et dans les petites industries, elle chuta pendant la guerre à 43% de ce qu'elle était en 1938 (contrairement à la grande industrie dont la consommation de charbon augmenta à 117% de sa consommation de 1938, en raison des réquisitions opérées pendant l'occupation)<sup>148</sup>.

Dès mars 1945, le Comité confédéral de la CGT dresse un premier inventaire de la production effective et potentielle dans l'ensemble des secteurs industriels. L'énergie est considérée en premier lieu et l'auteur note que la principale difficulté en matière de production charbonnière réside dans la diminution du rendement moyen par mineur. En 1938, un mineur pouvait ainsi extraire chaque jour environ 1 200 kg de charbon, ce chiffre chutant à 850 kg en 1945<sup>149</sup>. Cette diminution résulte à la fois d'une dégradation de l'équipement minier, d'un affaiblissement des chevaux, toujours utilisés dans les mines pour convoier le charbon, mais aussi d'un approvisionnement alimentaire dégradé qui limite les capacités de travail des mineurs<sup>150</sup>. Simultanément, ce rapport alerte sur l'usage de matières premières essentielles au fonctionnement des industries énergétiques, à commencer par le bois utilisé pour les piliers pour soutenir les galeries des mines. Ainsi, « la consommation d'avant guerre peut être estimée à 15 millions de stères. À l'heure actuelle, les forêts sont en mauvais état (...), la production pour le premier trimestre 1945 est estimée à 60% de celle de 1944 (...). On prévoit 3 200 000 stères<sup>151</sup> » produites au cours de l'année, dont près d'un quart serait orienté vers les mines. Cet approvisionnement constitue un problème récurrent, puisqu'en 1946, la Fédération CGT du Sous-sol affirme qu'elle souhaite une exploitation accrue des « bois qui se trouvent à proximité des bassins miniers<sup>152</sup> ». L'année suivante, cette fédération déplore également la chute de la production de tourbe en France : évaluée à 190 210 tonnes en 1943, la production aurait décliné, « comme si nous avions récupéré des moyens énergétiques suffisants<sup>153</sup> ».

Les chiffres de la production potentielle et l'inventaire des ressources inutilisées succèdent aux bilans comparatifs avec l'avant-guerre. Dans les formations syndicales des deux confédérations, le bilan de l'extraction de charbon laisse place aux considérations sur les

---

147Richard Kuisel, *Le capitalisme*, *op. cit.*, p. 316.

148Rolande Trempé, *Les trois batailles...*, *op. cit.*, p. 21.

149Archives confédérales CGT (A-CGT), « Rapport Bothereau », Comité confédéral, 27 mars 1945.

150Voir Rolande Trempé, *Les trois batailles...*, *op. cit.*, p. 24-38.

151A-CGT, « Rapport Bothereau », Comité confédéral, 27 mars 1945.

152AD93. Fonds FNSS, 239J2, Rapport au congrès de 1945.

153AD93. Fonds FNSS, 239J2, Rapport au congrès de 1946. Le chiffre est repris dans, A-CGT, 20CFD1.

Intervention de Benoit Frachon, « La CGT et la renaissance française », 4 septembre 1945.

perspectives permettant de limiter la dépendance aux importations de charbon<sup>154</sup>. L'objectif ne consiste plus à rétablir les réalisations d'avant-guerre, mais à les dépasser. Le chiffre impose son autorité. Dans la course vers la croissance, la réflexion sur la finalité de la production s'estompe et fait place à la formation d'une nouvelle finalité : atteindre et dépasser les objectifs quantifiés. La CGT énonce deux chiffres qui orienteront l'action syndicale jusqu'au début de la décennie 1950. D'une part, l'extraction de charbon devrait être élevée à 65 millions de tonnes par année (alors que la production d'avant-guerre ne s'était jamais élevée au-dessus de 55 millions de tonnes par année)<sup>155</sup>. D'autre part, fin 1945, la CGT réunit ses fédérations de l'éclairage et du bâtiment dans une Conférence pour l'hydro-électrification de la France. Cette conférence propose un programme visant à la construction d'infrastructures hydroélectriques correspondant à la mobilisation de deux milliards et quatre cents millions de kilowatt-heures supplémentaires chaque année (refusant l'objectif d'un milliard par an, fixé par le gouvernement provisoire et considéré comme un témoignage de « malthusianisme »)<sup>156</sup>. Cette estimation est revue à la hausse par la confédération, visant la construction d'infrastructures permettant de mobiliser trois milliards de kilowatt/heure supplémentaires par an<sup>157</sup>.

Cette procédure de quantification impose un nouveau langage commun entre pouvoirs publics et organisations syndicales, favorisant l'adhésion de celles-ci aux dispositifs qui accompagnent l'élaboration d'une planification de l'économie. Les organisations syndicales défendent des projets planistes dès l'entre-deux-guerres et les réaffirment lors de la Libération. Elles accueillent favorablement le décret annonçant la formation du Commissariat général au Plan (CGP), le 3 janvier 1946<sup>158</sup>. Animée par Jean Monnet, l'équipe du CGP se divise en dix-huit commissions tripartites, dans lesquelles participent les syndicalistes chrétiens comme cégétistes (ces derniers quittant le CGP au début de la guerre froide). L'élaboration au sein de ces commissions est rapide puisque le Plan de modernisation de l'équipement est présenté dès Mars 1946. Comme le souligne Richard Kuisel, à cette date, ce dispositif « ne représentait guère plus qu'un assemblage mal charpenté de plans sectoriels à court terme<sup>159</sup> ». Il fixait néanmoins six secteurs où l'intervention de l'État paraissait prioritaire, dont la production de charbon et d'électricité.

---

154A-CFDT, 4H84. « Les transformations économiques dans le monde d'après-guerre », 3e session nationale de formation des permanents à Olivet (Loiret), 4 septembre 1947.

155A-CGT, Rapport au Congrès confédéral de 1948 (Paris) ; Rolande Trempé, *Les trois batailles...*, *op. cit.*

156A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 15, brochure « Pour l'hydroélectrification de la France », Conférence nationale de Chantiers de barrage, Toulouse, 3 et 4 novembre 1945.

157A-CGT, Rapport au congrès confédéral de 1948.

158Richard Kuisel, *Le capitalisme...*, *op. cit.*, p. 363-407.

159Ibidem, p. 335.

Favorable à la fondation du Commissariat général au Plan et participant à ses travaux, Gaston Tessier (président de la CFTC) affirme son adhésion à ce dispositif, en vue de dresser « l'inventaire précis du potentiel national, y compris l'Union française<sup>160</sup> ». Dans la foulée de ces orientations, la CFTC mobilise le géographe Maurice Grandazzi pour la formation de ses permanents, lui demandant d'établir un « inventaire économique de la France » et d'exposer les options ouvertes par le Plan Monnet en termes de production. La quantification reste la clé de compréhension proposée par M. Grandazzi puisqu'il indique que le Plan viserait « trois objectifs : rattraper à la fin de 1946 la production de 1938, ensuite, le plan Monnet fait faire des progrès à la production puisqu'au milieu de 1948, il voudrait rattraper la production de 1929 qui est la plus haute production entre les deux guerres mondiales ; à la fin de 1950, il veut dépasser de 25% la production de 1929<sup>161</sup> ». Les questions soulevées par les syndicalistes laissent toutefois entrevoir certaines réserves, ainsi de ce militant qui interroge Maurice Grandazzi sur la provenance des « gens qui ont collaboré pour établir les statistiques du Plan ». La réponse du géographe est aussi rassérénante qu'évasive, assurant que ces statistiques sont le produit d'une « équipe de techniciens [qui] s'est mise au travail avec les Ministères intéressés, et un grand nombre de personnes de toutes catégories ont été appelées : industriels, haut fonctionnaires, agriculteurs, syndicalistes<sup>162</sup> ». La division des statistiques du CGP était alors sous la responsabilité de Jacques Dumontier et de Jean Fourastié, qui s'imposait parallèlement comme le promoteur des « politiques de productivité<sup>163</sup> ».

Tout en étant favorable à la formation du CGP, la CGT suggère que le nom de l'organisme incluant le plan est « un peu prétentieux, mais [qu']il faut voir surtout la chose. Il s'agit avant tout de fixer les objectifs essentiels d'un programme de production immédiate, de mettre en œuvre toutes nos possibilités de production, qui sont encore très grandes, et d'orienter l'industrie vers les améliorations techniques nécessaires et urgentes<sup>164</sup> ». Si le dispositif ne correspond pas à ce que la CGT désigne sous le terme de « planification », il n'en reste pas moins considéré comme utile par Benoit Frachon, qui défendra sa pérennisation en 1947.

Ces réserves sont expliquées par Richard Kuisel, lorsqu'il indique que « [pour la CGT], la planification devient un facteur de croissance économique plutôt qu'une avancée vers le socialisme ; elle menait au développement économique et au progrès technologique, non au

---

160A-CFDT, 4H11. « Aspects d'un relèvement », non daté (estimé 1946).

161A-CFDT, 4H84. Maurice Grandazzi, « Inventaire économique de la France », non-daté (estimé fin 1946).

162A-CFDT, 4H84. *Idem*.

163 Voir Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années 1930 – années 1950)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008.

164A-CGT. Rapport de Benoit Frachon au Congrès confédéral de 1946, p. 20-21.



changement social et politique<sup>165</sup> ». Aux yeux des syndicalistes, ce dispositif apparaît en effet comme un levier pour répondre aux objectifs quantitatifs qu'ils formulent, en particulier pour la production charbonnière et hydroélectrique. Convaincus que le CGP ne transformera pas en profondeur le modèle économique, ces syndicalistes partagent toutefois avec les planistes la conviction que les objectifs quantifiés constituent des outils d'anticipation pertinents. En cela, ils partagent l'esprit du Plan lorsque celui fait passer « l'avenir avant le présent<sup>166</sup> ».

Ces objectifs quantifiés constitueront de nouveau l'une des ressources mobilisées par les ministres issus du mouvement syndical. Ainsi, Marcel Paul, devenu Ministre de la production industrielle en novembre 1945, diffuse un échéancier de l'énergie disponible à l'horizon 1951, en affirmant notamment la possibilité de faire passer l'équipement hydroélectrique français de 13,5 milliards de kWh en 1944 à 23,5 milliards de kWh<sup>167</sup>. De même, empruntant la rhétorique de la bataille de la production, le sous-secrétaire d'État à la production charbonnière, Auguste Lecoœur mobilise une litanie de chiffres pour mieux inciter le monde minier à renforcer la production. Le 10 février 1946 à Douai, devant les agents de maîtrise, il dresse le bilan d'une relance de la production : « de 2 192 000 tonnes de moyenne mensuelle pour le pays en avril 1945, la production passe progressivement de 2 376 000 tonnes en juillet à 2 687 000 tonnes en août et 3 230 000 tonnes en octobre<sup>168</sup> ». Deux jours plus tard, à Montceau-les-Mines, il ouvre le congrès de la Fédération CGT du Sous-sol en anticipant l'augmentation de la « production charbonnière à 180 000 tonnes par jour. Dans l'immédiat, 25 000 tonnes en plus de ce que nous produisons quotidiennement ». Il ajoute que « cette production supplémentaire de charbon nous vaudrait 2 millions de tonnes d'acier de plus par an, ce qui conduirait notre production à 5 millions de tonnes par an contre 6 500 000 tonnes en 1938 (...). De plus, nous obtiendrions 3 millions de tonnes de ciment en plus par année<sup>169</sup> ».

Avec l'essor des anticipations quantitatives parmi les directions syndicales, ainsi qu'avec le rôle dévolu aux statistiques dans l'organisation du CGP, le chiffre impose son autorité. Dans les discours syndicaux, la litanie des anticipations numériques éclipse la réflexion sur les usages dévolus aux matériaux ou aux services produits. Ce procédé s'inscrit dans un rapport au temps caractéristique d'un régime d'historicité futuriste<sup>170</sup>, où le chiffre constitue l'annonce

---

165Richard Kuisel, *Le capitalisme...*, *op. cit.*, p. 406.

166*Ibid.*, p. 373.

167A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 1, « Équipement électrique - échéancier », non daté (début 1946).

168Auguste Lecoœur, *Trois discours par Auguste Lecoœur*, Paris, Imprimerie nationale, 1946.

169*Ibid.*

170Le futurisme est défini « comme la domination du point de vue du futur (...), [où] l'histoire se fait alors au nom de l'avenir », en suivant l'analyse de François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences*

d'un avenir meilleur. Ce processus conduit finalement à un phénomène d'aliénation, dans la mesure où la finalité de la production paraît devenir étrangère aux objectifs syndicaux initialement annoncés. Enfin, quantifier induit la mise en équivalence de sources d'énergie, c'est-à-dire une inattention à leurs caractéristiques physiques et aux différences qui peuvent en résulter en terme d'usages sociaux et techniques.

### **3) Un système énergétique à l'épreuve de l'idéal républicain ? La contribution cégétiste aux nationalisations**

Langage commun des syndicalistes et planistes, les chiffres deviennent aussi la deuxième langue des ministres issus du mouvement syndical et qui participent aux nationalisations dans le secteur énergétique. L'année 1946 voit à la fois la nationalisation des industries charbonnières (devenant les Charbonnages de France), avec l'adoption du Statut des mineurs<sup>171</sup>, ainsi que la nationalisation des industries du gaz et de l'électricité (adossée à un statut unifié des personnels) par la loi du 8 avril 1946<sup>172</sup>. Figurant dans le programme du Conseil National de la Résistance (CNR), différents projets de nationalisation de ces industries sont en débat depuis le début de l'année 1945 au sein de l'assemblée consultative et dans les ministères. Ces débats sont l'occasion de l'expression d'options diverses, qui renvoient à des controverses parfois anciennes au sein des organisations syndicales<sup>173</sup>.

Leur réalisation effective adviendra au premier semestre 1946, alors que le Ministère de la production industrielle est dirigé par Marcel Paul depuis novembre 1945<sup>174</sup>. Marcel Paul est alors le secrétaire de la Fédération CGT de l'éclairage et des forces motrices (rassemblant essentiellement les professions relevant de la production et de la distribution d'électricité et du gaz) et vient d'être élu député, sous l'étiquette du PCF. Déporté pendant la guerre, il s'était investi dans les travaux préparatoires à la nationalisation des industries électriques et gazières

---

*du temps*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 120.

171 Rolande Treppe, « Les Charbonnages, un cas social », Claire Andrieu, Antoine Prost, Lucette Le Van Lemesle (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, FNSP, 1987, p. 294-309.

172 Sur ce sujet, Stéphane Sirot, « Les organisations syndicales et la nationalisation de l'électricité », Dominique Barjot et Henri Morsel (dir.), *La nationalisation.... op. cit.*, p. 321-336.

173 Jean-Louis Robert, « Une idée qui vient de loin. Les nationalisations dans l'histoire du mouvement ouvrier français » et Lucette Le Van Lemesle « Recherche de paternité, l'information n'est pas close » dans Claire Andrieu et alii. (dir.), *Les nationalisations... op. cit.*, p. 19-39 et 115-128.

174 Outre la note biographique dans le Maitron, voir Pierre Durand, *Marcel Paul, op. cit.*

à partir de l'été 1945. À ses côtés, Auguste Lecoœur devient sous-secrétaire d'État à la production industrielle en charge des industries charbonnières, après avoir été secrétaire régional du syndicat CGT des mineurs du Nord Pas-de-Calais et député-maire de Lens.

Ces ministres mobilisent les réseaux cégétistes dans leur action ministérielle. En premier lieu, le nouveau ministre de la production industrielle s'appuie sur les compétences formées dans le mouvement syndical : il nomme Émile Pasquier, secrétaire de la fédération CGT de l'éclairage, au poste de directeur de cabinet. Ensuite, Marcel Paul impose une méthode de travail dans le ministère en formant des groupes de travail correspondant à chaque branche industrielle, regroupant quatre à cinq industriels et syndicalistes chargés de formuler des propositions relatives à leurs filières respectives<sup>175</sup>. Enfin, des liens plus directs sont maintenus avec les organisations syndicales : en février 1946, lorsque plusieurs projets de lois contradictoires sont proposés pour opérer les nationalisations, des dizaines de lettres des syndicats CGT apportent leur soutien au projet porté par le ministre<sup>176</sup>.

Les controverses qui entourent l'élaboration de cette loi auront une influence durable sur les options syndicales en matière de développement des sources et convertisseurs d'énergie. À ce titre, les lignes de fracture qui s'expriment à la veille de la nationalisation de l'électricité et du gaz méritent une attention particulière<sup>177</sup>. Un premier projet est débattu au sein de la commission « nationalisations » du Conseil national de la résistance, dès l'automne 1944. Cette commission propose un modèle, influencé par les réflexions de l'Union nationale des ingénieurs français et techniciens (UNITEC), représentée par l'ingénieur et militant cégétiste Pierre Le Brun<sup>178</sup>. Lors de son examen en session plénière du CNR, le 26 mars 1945, le projet adopté prévoit la nationalisation de la production et du transport du gaz et de l'électricité dans une entreprise unique. En matière d'organisation de l'entreprise, il est prévu la constitution d'un conseil d'administration tripartite (État, personnels, usagers), lequel élirait lui-même le directeur de l'entreprise, limitant l'influence gouvernementale sur la stratégie industrielle.

Disposant des faveurs du CNR, cette option se voit opposer deux contre-projets, qui resurgiront épisodiquement dans le débat jusqu'à l'adoption définitive de la loi de nationalisation. D'une part, la SFIO dépose un projet auprès de l'Assemblée constituante, le 31 mars 1945, suggérant d'exclure les activités de distribution des projets de nationalisation.

---

175René Gaudy, *Et la lumière fut nationalisée*, Paris, VO éditions, 1996, p. 88

176A-FNME-CGT, Marcel Paul. Carton 1.

177Le détail de ces rebondissements, appuyé par de nombreux faits puisés dans les archives et mémoires syndicales, est narré par René Gaudy, *Et la lumière fut nationalisée*, Montreuil, VO éditions, 1996.

178Celui-ci n'étant pas communiste, mais membre du Parti Radical, selon Patrick Fridenson, « Réflexions sur les étapes de nationalisation de l'électricité », Barjot et Morsel (dir.), *La nationalisation.... op. cit.*, p. 385.

Cette proposition soulèvera l'indignation du Bureau de la fédération CGT de l'éclairage, qui craint que ce projet n'érode la coalition de forces favorables à la nationalisation<sup>179</sup>. Par la suite, certains élus socialistes proposeront également de distinguer deux entreprises (l'une pour le gaz et l'autre pour l'électricité), en assurant un contrôle plus étroit des entreprises nationalisées par le pouvoir politique, grâce à la nomination des directeurs par décrets des ministres de l'économie et de la production industrielle<sup>180</sup>. D'autre part, le MRP est favorable à la nationalisation des services de transport de l'électricité et du gaz, tout en fondant des sociétés d'économie mixte afin de favoriser les liens entre l'État et les entreprises privées. Néanmoins, sa position est plus réservée quant aux services de production et de distribution, suggérant que leur nationalisation ne devrait être envisagée que dans un second temps. Parmi ses membres, ce parti compte effectivement des industriels de l'électricité, dont l'ancien directeur de la Compagnie nationale du Rhône (Jean Aubert). Ce dernier est rapidement sous le feu des attaques des élus communistes et de la CGT, qui le désignent comme « vichyste notoire<sup>181</sup> ».

Le 11 décembre 1945, le MRP présente à l'Assemblée un projet qui tend à limiter l'étendue des nationalisations au transport de l'électricité à haute tension, ainsi qu'à certaines sites stratégiques dans la production d'électricité. Cette seconde proposition obtient le soutien de quelques dirigeants du syndicalisme chrétien qui évoluent parfois dans les réseaux du MRP<sup>182</sup>, à l'instar de Marcel Poimboeuf, responsable de la fédération des employés CFTC et député MRP. Favorable au programme du CNR, cette confédération émet néanmoins des réserves quant à l'étendue des nationalisations : « qu'il soit nécessaire de faire retour à la nation des grandes richesses naturelles exploitées actuellement par des particuliers ou des sociétés, nous le croyons. Mais nous croyons que les nationalisations doivent rester l'exception<sup>183</sup> ». En dépit de son abstention sur le projet du CNR, le 26 mars 1945, la confédération chrétienne est favorable à une nationalisation de la production et de la distribution du gaz et de l'électricité<sup>184</sup>. Néanmoins, elle reste défiante face à une gestion de l'entreprise qui éroderait la hiérarchie dans les entreprises. Elle suggère ainsi que le directeur général et les directeurs adjoints soient nommés par décision gouvernementale, mais aussi que les comités d'établissements associant des salariés conservent un statut strictement consultatif.

---

179 *Ibidem*, p. 70

180 Selon le projet déposé par la SFIO à l'Assemblée consultative, le 23 novembre 1945.

181 Archives CCAS-EDF. Maurice Pelfort, *Témoignage de la nationalisation des industries du gaz et de l'électricité*, Toulouse, CGT-EDF Toulouse Sud, 1984, p. 10.

182 René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 100.

183 *Syndicalisme Hebdo*, 9 décembre 1944.

184 Michel Laynay, « La CFTC », Claire Andrieu et alii. (dir.), *Les nationalisations. op. cit.*, p. 144-151 ; Michel Branciard, *Histoire de la CFDT. Soixante-dix ans d'action syndicale*, Paris, La Découverte, 1990, p. 79-83.

Deux points révèlent des désaccords profonds quant au périmètre (et aux missions) de la future entreprise nationalisée. Premièrement, les projets portés par la SFIO et le MRP partagent le souhait d'une démarcation des différentes activités des industries de l'énergie : non seulement ils séparent fréquemment le gaz et l'électricité, mais ils envisagent surtout de segmenter les activités de production, de transport et de distribution. La fédération CGT de l'éclairage, au contraire, proclame l'unicité et l'interdépendance de ces différentes activités. En intervenant à l'Assemblée consultative, le 3 août 1945, Marcel Paul estime qu'il « n'est pas possible de briser ni l'unité technique, ni l'unité économique, ni l'unité commerciale des exploitations d'électricité<sup>185</sup> ». Il conclut en affirmant son adhésion à l'extrait d'un rapport du syndicat patronal de production d'électricité affirmant « l'impérieuse nécessité de la liaison continue des ouvrages, depuis la centrale jusqu'au consommateur, comme les conditions inéluctables de leur interdépendance ne peut subir aucune atténuation de fait, ni de principe<sup>186</sup> ». Pour la CGT, la nationalisation de la distribution constitue un impératif, dans la mesure où cette activité serait la plus rémunératrice et pourrait garantir la viabilité économique de l'entreprise.

L'affirmation de l'unicité du réseau énergétique révèle une autre source de désaccords entre les différents projets, à savoir le degré de centralisation du réseau que bâtira l'entreprise nationalisée. Début 1946, la commission « équipement » de l'Assemblée suggère de ne pas nationaliser les unités de production liées à l'électrochimie (environ 45% de la production d'hydroélectricité en France). Surtout, ce projet envisage de découper le territoire en six secteurs régionaux, ouvrant la possibilité de créer des entreprises régionales distinctes, plutôt qu'une seule entité nationale<sup>187</sup>. L'animation de cette commission repose notamment sur Henri Lespès (membre fondateur de la CGC et député MRP) et Paul Ramadier (député SFIO), ancien sous-secrétaire d'État en charge des questions énergétiques. La SFIO reste attachée à une certaine décentralisation pour maintenir les régies du gaz et de l'électricité nées du socialisme municipal. La Fédération des collectivités électrifiées s'exprime en ce sens, en novembre 1945<sup>188</sup>. *A contrario*, la CGT maintient sa position en faveur d'une industrie unifiée, chargée d'établir un réseau centralisé. Dans une adresse aux militants de la fédération de l'éclairage en mars 1946, Marcel Paul écrit que la nationalisation devrait répondre

---

185Maurice Pelfort, *Témoignage...*, *op. cit.*, p. 14.

186Cité par René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 74-76.

187René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 113.

188Jean-Pierre Bonaïti, « La décentralisation dans la loi de 1946 : du compromis introuvable à l'accommodement implicite », Barjot et Morsel (dir.), *La nationalisation...*, *op. cit.*, p. 173-193 ; René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 94.

« à la nécessité absolue de mettre en commun toutes nos ressources énergétiques, de bloquer tous nos moyens, de créer un marché unifié de l'électricité (...). Il faut avoir une vue d'ensemble de ces problèmes. Notre pays ne peut s'offrir le luxe de la disparité dans ce domaine (...). L'électricité, c'est l'armée de la reprise économique. Numériquement, cette armée est insuffisante, elle ne peut triompher que par la discipline, une discipline de fer (...). C'est seulement la nation qui peut, au nom de l'intérêt général, pousser notre équipement au niveau des besoins de notre industrie et de la population tout entière (...). Le problème de la nationalisation ne soulève donc pas essentiellement une question de doctrine. C'est un problème de vie économique, de vie nationale<sup>189</sup> »

La discipline d'après-guerre et la référence à la quantification sont étroitement liées à la volonté d'édifier un réseau centralisé. Ce réseau est présenté comme la condition *sine qua non* pour réaliser l'idéal de l'entreprise nationalisée ancré dans le projet cégétiste, permettant de faire bénéficier l'ensemble de la population d'un accès à l'électricité à moindre coût. En prolongeant l'idéal républicain d'une égalité abstraite entre tous les citoyens, l'édification d'un réseau centralisé permettrait d'assurer un approvisionnement énergétique égal sur l'ensemble du territoire. Cette préoccupation se retrouve dans la défense des programmes d'électrification rurale, perçus comme des antidotes à la désertion des campagnes<sup>190</sup>, mais aussi comme un impératif pour garantir une égalité entre citoyens<sup>191</sup>. Dans cette vision, l'entreprise nationalisée et la mission de service public consisteraient dans la délivrance d'une prestation identique sur l'ensemble du territoire, présumé lisse et sans aspérités, auprès de citoyens dont les besoins sont présumés identiques. Un foyer situé dans l'agglomération parisienne devrait bénéficier d'un approvisionnement énergétique de qualité identique à celui d'un foyer situé à quelques encablures d'un barrage alpin. Ce modèle revêt une dimension politique nette lorsque la CGT paraphrase Lénine pour affirmer que « l'électrification plus la démocratie égale l'indépendance de la France et le bonheur du peuple<sup>192</sup> ». La formation d'une entreprise nationalisée et l'expansion de la production énergétique sont supposées permettre l'avènement mécanique d'une amélioration des conditions de vie populaires.

Lors de l'adoption de la loi du 8 avril 1946, des amendements fixent certaines limites à l'étendue de la nationalisation. Ainsi, les régies municipales déjà existantes ne sont pas retenues dans le périmètre d'application de cette loi, mais la fondation de nouvelles régies municipales est prohibée. De même, certaines entreprises sont autorisées à se maintenir sous

189Publié dans le journal *Force* et cité par René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 140-142.

190*Syndicalisme Hebdo*, 11 juillet 1946 ; *La Vie Ouvrière*, 1er septembre 1949.

191Le lien entre l'idée de nationalisation et l'universalisme républicain a été souligné par Pierre Rosanvallon, dont le travail se concentrait toutefois sur une approche culturelle, sans tenir compte des implications territoriales (ou « environnementales ») de la nationalisation que nous évoquons ici. Voir Pierre Rosanvallon, « L'idée de nationalisation dans la culture politique française », *Le Débat*, n° 17, Décembre 1981, p. 1-8.

192*La Vie Ouvrière*, 1er novembre 1945.

une entité distincte, souvent en raison de leur intérêt stratégique dans la réalisation de grands ouvrages commandités par l'État, ainsi de la Compagnie nationale du Rhône. Le fondement du projet reste néanmoins celui du CNR, appuyé par la CGT et défendu par Marcel Paul. Bien que la loi sépare deux entreprises pour le gaz et l'électricité, les décrets d'application rédigés par Marcel Paul conduiront à la subordination de Gaz de France à l'entreprise de l'électricité. Ce sont plus de 1400 entreprises qui sont ainsi regroupées au sein de l'Électricité de France (EDF), avec l'objectif affirmé d'envisager l'unification du réseau énergétique à l'échelle nationale. Les structures de gestion prévoient de former des Comités mixtes à la production (CMP), associant des élus du personnels (ouvriers et ingénieurs) et les directeurs, à l'échelle de chaque site de production, afin de prendre part à la définition des modalités de production. Ces instances se déclinent à l'échelle régionale et nationale avec le Conseil supérieur consultatif des CMP. Ces dispositifs entendent favoriser l'implication des salariés dans l'orientation de l'entreprise. De plus, la loi prévoit la formation d'un Conseil d'administration tripartite, avec six représentants pour chaque collège (État, personnels, usagers), bien que le directeur de chaque entreprise soit nommé par le Conseil des ministres. L'approche centralisatrice est finalement celle qui préside à l'adoption de la loi du 8 avril 1946.

Le fonctionnement de l'entreprise se fonde, en outre, sur un rôle moteur dévolu aux ingénieurs, hérité notamment de la fédération CGT de l'éclairage. En effet, dès 1937, cette fédération fut pionnière dans la constitution d'une instance chargée de syndiquer spécifiquement les personnels de l'encadrement<sup>193</sup>. Cette orientation est poursuivie lors de la Libération, en particulier dans l'entourage de Marcel Paul. Au sein de son cabinet ministériel, il recrute plusieurs ingénieurs, à commencer par Roger Lescuyer (futur secrétaire général d'EDF) ou Marc Gény (ingénieur des Ponts). Le Groupement national des cadres (GNC) est rapidement reconstitué au sein de la CGT, les responsables des fédérations CGT des secteurs énergétiques informant que la syndicalisation des personnels d'encadrement serait en expansion dans l'après-guerre<sup>194</sup>.

Les travaux de Robert Frost ont démontré que le modèle de gestion envisagé pour EDF oscille entre une aspiration à favoriser « la démocratie d'atelier » (en développant les CMP) et une forme plus « technocratique », valorisant les compétences des ingénieurs et techniciens

---

193 Marc Descottes et Jean-Louis Robert (dir.), *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, Paris, Éditions Ouvrières, 1984 ; François Duteil, « Le Groupement National des Cadres, élément constitutif de l'unité chez les électriciens et gaziers », *Colloque de l'Institut d'Histoire Sociale Mines – Énergie*, 20 juin 2007. En ligne sur <http://www.ihs.cgt.fr/> [Consulté le 10 février 2015]

194 Selon Émile Gambier (Fédération CGT de l'éclairage), cité par René Gaudy, *Et la lumière...*, op. cit., p. 162.

dans l'orientation de la production<sup>195</sup>. Au sein de la fédération CGT de l'éclairage, les compétences techniques des ingénieurs sont perçues comme foncièrement neutres et pourraient donc être orientées vers la réalisation de l'idéal du service public de l'énergie. En choisissant Pierre Simon, ingénieur des Ponts et polytechnicien, pour premier président d'EDF, Marcel Paul souhaite à la fois susciter la sympathie parmi les personnels de l'encadrement des anciennes entreprises de l'électricité, mais il affiche aussi sa volonté d'assurer la participation des ingénieurs au succès de l'entreprise nationalisée, par-delà les marqueurs politiques. Pierre Simon rapporte ainsi que « lorsque, rue de Grenelle, il [lui] tendit la main pour [le] quitter, Marcel Paul, aussi pétri de foi communiste que la paysanne bretonne de foi catholique, n'eut que ce mot très chaleureusement prononcé : "Monsieur Simon, la belle France que nous allons faire !" »<sup>196</sup>. La composition du Conseil d'administration d'EDF reflète le rôle moteur accordé à cette catégorie du personnel : dès la fondation de l'entreprise, le collège des personnels est formé pour moitié de personnels de l'encadrement (soit trois sièges, contre un pour les employés et deux pour les ouvriers), alors qu'ils représentent environ 5% des effectifs de l'entreprise (environ 5 000 cadres et ingénieurs pour un effectif de plus de 100 000 salariés)<sup>197</sup>. Malgré des réticences initiales, les ingénieurs adhèrent rapidement au projet de l'entreprise nationalisée et travaillent aisément avec la CGT pour faire advenir l'idéal de service public. Comme le relève Anne Dalmasso dans son étude sur la production hydraulique en Savoie, les militants cégétistes et les ingénieurs partagent « une commune confiance et une commune fierté dans les performances techniques de l'entreprise »<sup>198</sup>.

En décembre 1946, Marcel Paul quitte le Ministère de la production industrielle. Avec l'entrée en guerre froide, les responsables cégétistes sont peu à peu écartés des instances de gestion des entreprises nationalisées après mai 1947. À l'été 1948, les Charbonnages de France retirent les sièges accordés aux cadres de la CGT au CA pour les attribuer à la CGC<sup>199</sup>. La rupture entre la CGT et les équipes de direction des entreprises nationalisées prend une tournure plus brutale lors de l'explosion de la grève des mineurs, à l'automne 1948<sup>200</sup>. En dépit de ces fractures, la fédération CGT du Sous-sol, mais plus encore celle de l'Éclairage, restent favorables au fonctionnement adopté par ces entreprises nationalisées : le Statut du personnel

---

195 Robert Frost, « La technocratie au pouvoir avec le consentement des syndicats. La technique, les syndicats et la direction d'EDF (1946-1968) », *Le Mouvement Social*, n° 130, 1985, p. 81-96.

196 Cité par Pierre Durand, *op. cit.*, p. 222.

197 René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 181.

198 Anne Dalmasso, « La nationalisation dans une région de production hydraulique : la Savoie », Barjot et Morsel (dir.), *La nationalisation...*, *op. cit.*, p. 206.

199 Daryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 », *Le Mouvement Social*, 130, 1985, p. 45.

200 Marion Fontaine et Xavier Vigna, « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014, n° 121, p. 21-34.



forgé pour EDF est fréquemment présenté comme « le plus favorable du monde capitaliste ». En dépit des tensions politiques, Marcel Paul pouvait encore inciter les salariés des industries de l'électricité à « travailler encore et toujours mieux pour le pays, parfaire son équipement énergétique, produire toujours davantage de kWh d'électricité et de mètres cubes de gaz au meilleur prix possible. Vive la CGT ! Vive la France énergétiquement plus forte ! Vive EDF !<sup>201</sup> ». Il témoignait ainsi du sentiment de la fédération CGT de l'éclairage d'être partie prenante dans l'orientation de la stratégie industrielle de l'entreprise.

La nationalisation des industries du gaz et de l'électricité s'appuie ainsi sur deux caractéristiques fortes, défendues par le mouvement syndical. Premièrement, l'entreprise est pensée pour édifier un réseau électrique unifié qui apparaît comme la garantie d'une égalité d'accès des citoyens au service public de l'énergie. Cette dynamique centralisatrice se produit sans tenir compte des disparités territoriales ou environnementales et sans attention aux particularités des sociétés et économies locales. Cette abstraction est rendue possible par le recours constant aux données statistiques. Deuxièmement, les personnels d'encadrement et ingénieurs sont dotés d'un rôle moteur dans la nouvelle entreprise nationalisée : l'idéal d'une gestion démocratique par les salariés laisse rapidement place à une gestion technocratique. Dans la mesure où l'idéal de service public paraît constituer le dénominateur commun de tous les acteurs de l'entreprise, le débat quant à l'orientation de l'entreprise se fait moins politique et dépend plus étroitement d'argumentaires techniques.

#### **4) Définir et circonscrire le « productivisme » par ses impensés sociaux et environnementaux**

« La portée de la loi du 8 avril 1946 n'est pas encore pleinement réalisée. Il ne s'agit pas d'une nationalisation quelconque, mais de celle du secteur énergétique dont l'importance doit à l'infini s'accroître. Secteur énergétique, du développement duquel dépend l'avenir de la France. Ou la France produira au moins 40 milliards de kilowatt-heures en partant de la houille blanche, ou la France s'étiolera (...). C'est avec confiance en leur régime statutaire maintenant acquis, avec confiance en la puissance calme et réfléchie de leur immense CGT que les collaborateurs des deux services nationalisés, électricité et gaz, peuvent se tourner vers l'avenir. Vers leur avenir de

---

201 Cité par Michel Dreyfus, « Les luttes sociales à l'EDF de la Libération à nos jours », Henri Morsel (dir.), *Histoire de l'électricité. Tome troisième, 1946-1987*, Paris, Fayard, 1996, p. 225.

bâtisseurs du plus grand outil du pays, de bâtisseurs de grands réservoirs et d'efficaces barrages<sup>202</sup> »

Marcel Paul, Décembre 1946

Au terme de son mandat ministériel, l'adresse de Marcel Paul aux militants cégétistes révèle de nouveau la confiance placée dans l'entreprise nationalisée (où les travailleurs sont qualifiés de « collaborateurs » égaux plutôt que de « salariés » subordonnés à l'employeur) et l'aspiration à développer les infrastructures de production d'énergie. En évoquant une expansion « à l'infini », cet extrait suggère un enthousiasme productiviste immodéré. Pourtant, les controverses sociales et environnementales qui accompagnent l'émergence des entreprises nationalisées témoignent des limites des aspirations syndicales à l'expansion de la production – ces limites contribuant à redéfinir les propositions des organisations de salariés.

L'usage même du terme de « productivisme » pose problème dans une démarche historique. Jusqu'aux dernières années, l'historiographie francophone de l'énergie ne s'est nullement souciée de définir cette notion. De plus, cette notion a aujourd'hui une connotation péjorative : qualifier un acteur de productiviste c'est le disqualifier, le soupçonner de défendre l'expansion de la production sans la questionner et donc d'être indifférent (sinon opposé) à la protection de l'environnement. L'usage du terme impose donc une certaine prudence.

Louis Puisseux est l'un des rares auteurs à proposer une définition, à partir d'une typologie des différents courants à l'œuvre dans l'élaboration d'une politique énergétique française, de l'après-guerre jusqu'à la fin de la décennie 1970. Il oppose un courant productiviste dont « le critère suprême est la maximisation de la croissance » à un courant autonomiste qui viserait « la maîtrise de son propre développement » à l'échelle d'un pays<sup>203</sup>. Dans cette approche, les positions syndicales s'avèrent plus proches du discours autonomiste, dans la mesure où l'indépendance énergétique reste un critère central dans les options défendues par les confédérations dans l'après-guerre. Pourtant, cette typologie ne permet pas d'éclairer pleinement une intervention d'abord formulée au nom de l'amélioration des conditions de vie, puis orientées vers la réalisation d'objectifs quantifiés qui apparaissaient comme des garanties pour assurer l'indépendance économique et politique, voire pour faire démonstration de puissance face aux autres nations. De nouveau, l'usage historique de la définition proposée par Louis Puisseux paraît limité.

---

202 Marcel Paul, *Force*, Décembre 1946.

203 Louis Puisseux, « Les bifurcations de la politique énergétique française depuis la guerre », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 37/4, 1982, p. 609-620.

Souffrant d'une définition imprécise, l'usage du terme de « productivisme » apparaît propice aux confusions. Afin d'envisager un usage heuristique de la notion, nous proposons d'effectuer un détour par les travaux de James C. Scott. L'auteur propose la notion de *high-modernist ideology*, qu'il définit « comme une version forte de la confiance dans le progrès social et scientifique, dans l'expansion de la production, dans la satisfaction croissante des besoins humains, dans la maîtrise de la nature et, par-dessus tout, dans la conception rationnelle d'un ordre social qui serait étroitement relié à la compréhension scientifique de lois naturelles (...). Cette idéologie de haute modernité pouvait aussi bien se retrouver à gauche ou à droite du spectre politique<sup>204</sup> ».

Cette idéologie se caractériserait par quatre traits. Elle reposerait d'abord sur une croyance dans les bénéfices sociaux qui découleraient, mécaniquement, du progrès scientifique. Cette croyance se doublerait d'une volonté d'utiliser les techniques pour asservir les éléments naturels et les orienter vers la satisfaction de besoins sociaux. Ensuite, l'*high-modernist ideology* se caractériserait par un effort constant pour représenter des environnements et des sociétés complexes à travers des grilles de lectures simplifiées, à commencer par la quantification. Enfin, les projets imprégnés de cette idéologie partageraient la caractéristique d'être pensés hors des sociétés concernées et sans tenir compte des écosystèmes.

Ces quatre caractéristiques se retrouvent, finalement, dans le projet de nationalisation défendu par la CGT et imprègnent fortement les pratiques syndicales. Par exemple, lors de la visite de Marcel Paul sur le chantier du barrage de Génissiat en février 1946, de nombreuses images témoignent de la prégnance de ces caractéristiques (voir l'image en page suivante). Le ministre apparaît ainsi comme une figure d'autorité, accompagné des ingénieurs responsables du projet de barrage, surplombant les ouvriers qu'il rencontre sur ce chantier. Au second plan sont visibles différents dispositifs techniques, dont les turbines. À l'arrière-plan apparaissent enfin les coteaux de la vallée du Rhône, rappelant que le travail ouvrier et les dispositifs techniques visent à une transformation profonde du milieu naturel.

---

<sup>204</sup>Nous traduisons. James C. Scott, *Seeing Like a State. How Certain Schemes to improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press, 1998, p. 4-5.



Archives CCAS-EDF.

Marcel Paul (au centre) sur le chantier du barrage de Génissiat (10 février 1946).



Archives CCAS-EDF.

Marcel Paul sur le chantier du barrage de Génissiat (10 février 1946).

Jusqu'à l'entrée en guerre froide, c'est-à-dire jusqu'au moment où le mouvement syndical exerce une influence directe sur les décisions des entreprises nationalisées, ces représentations sont récurrentes dans la presse syndicale. Ces orientations partagent aussi, finalement, le souhait de bâtir un réseau garantissant l'indépendance énergétique – considérée comme une condition pour répondre à ce qui fonderait l'intérêt général<sup>205</sup>. Toutefois, cette réalisation ne se produit pas au présent, elle paraît encore à venir, comme le souligne Marcel Paul en évoquant les potentialités futures de la loi de nationalisation. Cette insistance sur les infrastructures à bâtir traduit également une *high-modernist ideology*, « reposant amplement sur des images visuelles d'un progrès héroïque vers un futur totalement bouleversé (...). La certitude d'un futur meilleur justifiait les nombreux sacrifices à court-terme (...). Le progrès se trouvait finalement objectivé par l'assignation d'une série d'objectifs – souvent matériels et quantitatifs<sup>206</sup> ». Cette inscription dans un régime d'historicité futuriste, sacrifiant les contingences du présent au profit d'une réalisation prochaine de l'intérêt général, est à l'origine des impensés sociaux et environnementaux qui caractérisent le processus de nationalisation des entreprises de l'énergie.

Ces impensés se révélèrent parfois brutalement à l'occasion de conflits sociaux. En premier lieu, dans la mesure où les objectifs industriels se résumaient désormais dans des chiffres de production à atteindre ou dépasser, chaque ouvrage contribuant au succès de cet objectif devenait acceptable. Aux yeux des syndicalistes, le Rhône se présentait comme « un grand fleuve entièrement inutilisé<sup>207</sup> » qu'il convenait de mettre en exploitation. Ce discours partage de nombreuses caractéristiques avec celui des ingénieurs hydrauliciens, pour lesquels « la construction d'un barrage est justifiée par la création de richesse qu'il permet, non au sens strictement économique, mais comme richesse naturelle jusque là inexploitée (...). Le barrage est ainsi justifié par un usage plus rationnel et plus efficace de la nature<sup>208</sup> ». L'objectif affiché par la CGT en matière de construction hydraulique (construire chaque année des infrastructures assurant la production de trois milliards de kWh supplémentaires) revenait à édifier l'équivalent de trois barrages de Tignes chaque année.

---

205 Cette confusion entre l'indépendance énergétique, l'intérêt national et l'intérêt de classe est souligné par Rolande Trempé, *Les trois batailles...*, *op. cit.*, p. 203-210. Quant à M. Paul, son biographe considère qu'il « ne dissocie jamais les intérêts de la classe ouvrière et ceux de la nation », Pierre Durand, *op. cit.*, p. 247.

206 James Scott, *Seeing Like a State...*, *op. cit.*, p. 95.

207 René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 24

208 Anne Dalmasso, « Ingénieurs et habitants autour des barrages alpins », Nathalie Blanc et Sophie Bonin (dir.), *Grands barrages et habitants*, Paris, MSH-Quae, 2008, p. 144. Sur le Rhône, voir également Sara Pritchard, « Reconstructing the Rhône : The Cultural Politics of Nature and Nation in Contemporary France, 1945-1997 », *French Historical Studies*, vol. 27/4, 2004, p. 765-799.

Or, ce barrage alpin fut au cœur d'un conflit symbolique et médiatisé dans l'après-guerre. Refusant l'inondation de leur village par le réservoir du barrage, les Tignards organisent une fronde durable dès 1946, en s'attaquant aux symboles de l'État, mais aussi aux salariés eux-mêmes<sup>209</sup>. Ils dénoncent une infrastructure dont la réalisation au nom de l'intérêt général bouleverserait leur économie locale. En 1946, Marcel Paul préface une brochure réfutant les arguments avancés par les Tignards, désignés comme les acteurs d'un « combat contre la nation », mené par « ceux qui faisaient lancer par Pétain le fameux mot d'ordre du "retour des Français à la terre", c'est-à-dire de la désindustrialisation de la France ». Il invite de nouveau à « utiliser toutes les ressources énergétiques naturelles. [La France] a besoin de ses barrages et de ses réservoirs. Elle doit les construire sans désespérer, farouchement<sup>210</sup> ». S'inscrivant dans la foulée de ce discours commun, l'originalité de la brochure réside dans la volonté des auteurs (Joseph Dubois et Géraud Jouve) de répondre à chaque argument soulevé pour contester la politique de l'énergie ou la constructions des infrastructures énergétiques. Cette brochure se présente comme un manuel pour les aménageurs à l'occasion d'éventuels conflits.

Reprenant un registre aujourd'hui familier des promoteurs des projets d'aménagement, ils écrivent que « ce serait mal connaître l'espèce humaine que de s'étonner de ces réactions de "premier mouvement" de la part de gens que l'on vient déranger chez eux (...). Il faut s'attendre à une nervosité autour des "choses déplacées", la stabilité des aspects et des choses a partout ses maniaques qui prétendent vivre et mourir dans leur cadre<sup>211</sup> ». Au terme de la brochure, ils répliquent à une affirmation des Tignards, selon lesquels la construction de barrage serait inutile au vu des potentialités de l'énergie nucléaire. Selon ces auteurs, non seulement la possibilité d'utiliser l'énergie nucléaire paraît trop lointaine, mais ils considèrent surtout que l'indépendance énergétique requiert la mobilisation de toutes les sources. La stratégie de communication est donc bien orchestrée, puisque Géraud Jouve devient le premier responsable du service de presse d'Électricité de France<sup>212</sup>, après avoir été responsable au sein de l'agence de presse Havas et député socialiste du Cantal. Ces formes de communication, mêlant une relative transparence quant aux dispositifs techniques et de longs discours sur le sens (postulé) de l'intérêt général, rappellent que « l'essentiel est de savoir qui

---

209Robert Frost, « The Flood of "Progress" : Technocrats and Peasants at Tignes (Savoy), 1946-1952 », *French Historical Studies*, 14/1, 1985, p. 117-140 ; Virginie Bodon, *La modernité au village. Tignes, Savines, Ubaye... La submersion de communes au nom de l'intérêt général, 1920-1970*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2003.

210Marcel Paul, « Préface », Joseph Dubois et Géraud Jouve, *La bataille de l'électricité, chantages et anticipation atomique*, Paris, S.E.I., 1946.

211Joseph Dubois et Géraud Jouve, *La bataille...*, op. cit., Paris, S.E.I., 1946.

212René Gaudy, *Et la lumière...*, op. cit., p. 181.

trace la ligne entre intérêt général et intérêt particulier<sup>213</sup> ». L'argumentaire de la brochure présente un intérêt particulier parce qu'elle participe d'un répertoire qui sera systématisé par les entreprises impliquées dans l'expansion de l'énergie nucléaire pendant la décennie 1980<sup>214</sup>.

En complément des conflits résultant des impensés sociaux et environnementaux hors de l'entreprise, plusieurs critiques de l'idéologie *high-modernist* portée par la CGT s'expriment dans l'entreprise. D'une part, bien que les travailleurs qui œuvrent à la construction des barrages soient décrits comme des « pionniers », leurs conditions de travail sont l'objet d'une forte désaffection. Le taux d'absentéisme dans ces chantiers dépasse fréquemment les 20% et les chantiers alpins recourent à une main-d'œuvre immigrée<sup>215</sup>. D'autre part, les syndicats chrétiens émettent une critique du recours systématique à la quantification dans l'orientation de l'entreprise. Dans un tract de 1951, la CFTC interroge : « peut-on régler toute la vie d'une entreprise avec des graphiques, des courbes, des abaques, ou des diagrammes, qui sont tous des enfants de formules plus ou moins compliquées ? Le titre de cadre supérieur donne, à notre sens, des responsabilités plus étendues que cette simple acrobatie de chiffres et de mettre tout en équation<sup>216</sup> ».

L' *high-modernist ideology* qui caractérise la stratégie industrielle défendue par la CGT se heurte ainsi à des conflits territoriaux, qui contestent le postulat selon lequel la construction d'infrastructures hydrauliques répondraient nécessairement à l'intérêt général. Cette stratégie cégétiste se heurte également aux tensions dans l'entreprise quant aux modalités de réalisation d'un travail orienté par les chiffres et statistiques. Le projet de nationalisation porté par la CGT peut ainsi être défini comme productiviste, à condition de circonscrire ce terme pour désigner une politique qui se donne pour seule finalité l'augmentation de la production, sans tenir compte des retombées sociales et environnementales. Faire du productivisme une catégorie utile pour l'analyse historique nécessiterait ainsi de décrire comment l'incitation à augmenter la production s'avère génératrice de croyances (sur la vertu du progrès scientifique), de dispositifs (la quantification comme outil pour orienter l'expansion industrielle), ainsi que de stratégies d'occultation ou de déni lorsque les impensés sociaux et environnementaux surgissent et heurtent les projets initiaux.

---

213 Anne Dalmaso, « Ingénieurs et habitants autour des barrages alpins », *art. cit.*, p. 153.

214 Sezin Topçu, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil, 2013, p. 195-215.

215 Robert Frost, « The Flood of "Progress"... », *art. cit.*

216 Cité par Robert Frost, « La technocratie au pouvoir... », *art. cit.*, p. 88.



L'engagement syndical dans la bataille de la production ainsi que dans les réformes sociales de la Libération se nourrit à la fois de l'anxiété face aux pénuries qui marquent l'après-guerre et de l'expérience syndicale de l'entre-deux-guerres (initiatives du catholicisme social pour la CFTC, expérience de la planification soviétique pour la CGT). Le soutien au programme du CNR et aux nationalisations contribuent à redéfinir durablement les revendications syndicales.

La CGT est particulièrement marquée par sa participation à la procédure de formation des entreprises nationalisées EDF-GDF. En prolongeant l'idéal républicain d'un universalisme abstrait, la CGT entend bâtir un service public garantissant l'approvisionnement égal des citoyens, dont les besoins sont présumés identiques, sans tenir compte des spécificités territoriales ou environnementales. Les objectifs quantifiés de production d'énergie s'affirment comme un outil d'orientation des stratégies industrielles, le chiffre imposant son autorité jusqu'à éclipser la réflexion quant aux finalités de la production. Ces procédés rencontrent toutefois des critiques, en particulier dans le syndicalisme chrétien, qui demeure nettement minoritaire dans les entreprises de l'énergie.

Pour saisir ces positionnements, la notion de productivisme mérite d'être circonscrite. Elle pourrait se définir comme une aspiration à accroître la production, indépendamment d'une réflexion quant à la finalité de celle-ci et sans tenir compte des conséquences sociales et environnementales de cette production. Le productivisme n'est pas uniquement un acte de foi. Il a également une influence sur le discours et les pratiques des organisations, dans la mesure où il génère des effets de croyances, influe sur l'orientation des organisations ou des politiques publiques. Il conduit enfin à la formation de dispositifs ou d'actions qui pérennisent l'occultation des impensés sociaux et environnementaux de certains choix industriels.

## ***II - L'indépendance énergétique, mot d'ordre syndical (1948-1955)***

La grève des mineurs, à l'automne 1948, marque une rupture pour le mouvement syndical dans la mesure où sa violence témoigne du fossé qui sépare désormais les directions des entreprises nationalisées et les organisations syndicales. Au tournant de la décennie 1950, deux épisodes symboliques accentuent cette rupture. D'une part, Frédéric Joliot-Curie, Haut

commissaire à l'énergie atomique et signataire de l'appel de Stockholm appelant à l'interdiction de toutes les armes atomiques, est démissionné de ses fonctions par le Président du Conseil, le 28 avril 1950. D'autre part, par décret du 17 février 1951, le gouvernement dissout le Conseil central des œuvres sociales (CCOS) d'EDF, échouant pourtant à réduire l'influence cégétiste dans cet organisme.

En dépit de ces tensions entre les pouvoirs politiques et la CGT, cette dernière persiste à croire dans les bénéfices sociaux attendus des entreprises nationalisées. Comme le souligne Gabrielle Hecht, « la gauche voyait en EDF un modèle pour la redéfinition des relations entre l'ouvrier français et l'État français, susceptible de jouer un rôle prescriptif (...). En principe, EDF promouvait la collaboration active des ouvriers, collaboration qui était précieuse à la reconstruction et à la modernisation de la nation. En tant que telle, elle fonctionnait comme le symbole public puissant d'un nouvel ordre social<sup>217</sup> ». D'autre part, les structures cégétistes – mais également certains syndicats chrétiens – s'engagent dans une lutte quant à la signification des nationalisations et des choix techniques qui devraient y être liés. Ces années voient s'intensifier des débats qui mêlent étroitement la controverse sur la technique aux décisions politiques<sup>218</sup>. Les organisations syndicales insistent désormais sur la réalisation d'une indépendance énergétique, la CGT considérant le Plan Marshall puis la formation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), comme autant de menaces sur la souveraineté politique du pays à l'heure où le recours au pétrole prend de l'ampleur. Aux yeux des militants cégétistes, les ingénieurs deviennent les garants de l'avenir du service public de l'énergie et les remparts de l'indépendance énergétique du pays.

## **1) Mobiliser les ingénieurs pour conjurer le risque d'une dépendance**

En France, la part du pétrole dans la consommation énergétique finale passe de 12% à 24,7% entre 1948 et 1955<sup>219</sup>. L'expansion du réseau pétrolier repose prioritairement sur les investissements réalisés par des entreprises pétrolières étrangères. Pour la CGT, ce recours

---

<sup>217</sup>Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004, p. 51

<sup>218</sup>Des débats « technopolitiques » selon la notion forgée par Gabrielle Hecht, *ibidem*.

<sup>219</sup>Chiffres cités par Astrid Kander, Paolo Malamina, Paul Warde, *Power to the People... op. cit.* ; également en ligne: [www.energyhistory.org](http://www.energyhistory.org) [Consulté le 10 février 2015]

accru aux compagnies pétrolières (notamment américaines) est parfois présenté comme un effet secondaire du Plan Marshall, ravivant la crainte d'une dépendance politique. Selon l'estimation de David Painter, environ un cinquième des fonds du Plan Marshall auraient été utilisés pour la construction d'infrastructures énergétiques (la part du pétrole n'est pas estimée)<sup>220</sup>. Face au pétrole, les deux confédérations se préoccupent de promouvoir l'usage de sources d'énergie dites françaises. D'une part, « les experts américains, en particulier ceux de l'administration du Plan Marshall, ont contesté la priorité donnée à l'hydraulique dans les programmes d'équipement électrique de la France (...). Ces arguments permirent aux partisans de l'hydraulique d'arborer les couleurs de l'indépendance nationale<sup>221</sup> ». D'autre part, les recherches menées par Daryl Holter sur les archives de l'ambassade américaine témoignent également des critiques émises par ces diplomates à l'égard des investissements français dans les charbonnages<sup>222</sup>. Dès lors, le recours au charbon revêt également une signification politique aux yeux des syndicalistes, bien qu'aucune archive ne permette d'endosser la conclusion hâtive reprise par les synthèses d'histoire de l'énergie, suggérant que « l'un des objectifs de la conversion au pétrole était d'affaiblir les mineurs<sup>223</sup> ». Pour limiter la part du pétrole dans le bilan énergétique français, les deux confédérations placent leur confiance dans les compétences et les choix des ingénieurs des entreprises nationalisées.

Pour ce qui est du pétrole, rappelons d'abord que dans l'après-guerre, plusieurs entreprises pétrolières françaises co-existaient. Les accords consécutifs au traité de San Remo (1920) accordaient 23,75% de la Turkish Petroleum Company à la France. En 1924, la Compagnie française des pétroles (CFP) fut fondée pour faire usage de cette part. L'État français possédait 35% de l'entreprise et sa participation restera minoritaire. Néanmoins, en promulguant la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation du pétrole, l'État avait soumis les importations à un régime d'autorisations préalables afin de contraindre les entreprises à construire des raffineries sur le sol français<sup>224</sup>. Aux côtés de la CFP coexistent des entreprises publiques fondées pour assurer une mission de prospection. La Régie autonome des pétroles (RAP) fut fondée lors de la découverte du gisement de Saint-Marcet en 1939, précédant la fondation de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA,

---

220David S. Painter, « Oil and the Marshall Plan », *The Business History Review*, 58/3, 1984, p. 359-383.

221Patrick Fridenson, « Réflexions sur les étapes de nationalisation de l'électricité », Barjot et Morsel (dir.), *La nationalisation...*, *op. cit.*, p. 390.

222Daryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 », *art. cit.*, p. 50.

223 Timothy Mitchell, *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, Paris, La Découverte, 2013, p. 40 ; la thèse est également véhiculée par Jean-Claude Debeir et alii., *Une histoire de l'énergie*, *op.cit.*, p. 228 ; Astrid Kander et alii., *op. cit.*, p. 265.

224Sur ce sujet et à titre de source, voir le témoignage de l'ancien Directeur des carburants, Jean Blancard, « La politique de l'énergie (I) », *Commentaire*, n° 126, 2009, p. 395-405.

novembre 1941), alors que le Bureau de recherches de pétroles (BRP, octobre 1945) visait à coordonner la prospection pétrolière<sup>225</sup>.

Les syndicalistes suivent attentivement la prospection : dès 1951, la CFTC saisit le Conseil économique à propos de l'extraction de pétrole en Alsace<sup>226</sup>. L'élaboration d'un rapport est confiée à Théo Braun (CFTC) et débouche sur un avis invitant les pouvoirs publics à pérenniser l'exploitation de Pechelbronn et à « accélérer la recherche dans la vallée du Rhin en prévoyant un financement particulier<sup>227</sup> ». Apportant son soutien au projet d'avis, la CGT dépose un amendement (rejeté par le Conseil économique mais soutenu par la CFTC) soulignant qu'en dépit de sa faiblesse, « la production du gisement de Pechelbronn n'en est pas moins une production française<sup>228</sup> ». Dans l'attente d'un pétrole ultramarin (souhaité notamment par la CFTC), les confédérations concentrent leur attention sur la prospection métropolitaine. Les (relatifs) succès de la prospection d'hydrocarbures dans le Sud-Ouest de la France (Lacq, Parentis, Saint-Marçay) conduisent des syndicalistes CGT à affirmer, devant le congrès de la fédération du Sous-sol, que « les possibilités du sol français sont aujourd'hui indéniables » et que l'absence de résultats s'expliquerait uniquement parce que la prospection « continue d'être mal conçue et parfois mal conduite<sup>229</sup> ». Au CE, les représentants de la CGT et de la CFTC affirment que la prospection pétrolière bénéficiera prochainement « des recherches en profondeur et en extension, qui ne sont actuellement qu'à leur début<sup>230</sup> ». Le perfectionnement des techniques apparaît ainsi comme une garantie pour trouver des hydrocarbures en France métropolitaine.

Cette aspiration à perfectionner la prospection se double d'une critique des directions des entreprises engagées dans ces démarches. Selon les militants cégétistes, ces firmes se seraient liées aux filiales françaises des majors américaines pour développer des sociétés d'économie mixte<sup>231</sup>. Les militants CGT identifient précisément ceux qu'ils tiennent pour responsables de cette stratégie : « des cadres très perméables aux intérêts des capitalistes, en particulier les Polytechniciens du corps des mines<sup>232</sup> ». Le BRP est décrit comme « un aréopage de technocrates, dominé par l'ex-directeur des Carburants et l'administrateur du Commissariat à

---

225 Pierre d'Amarzit, *Les entreprises publiques pétrolières et l'approvisionnement en énergie de la Communauté économique européenne*, Paris, Technip, p. 95-100 et 109-122

226 AN, CE376. Lettre de la CFTC au Président du Conseil économique, 23 octobre 1951.

227 AN, CE376. Projet d'avis et votes, 22 janvier 1952.

228 AN, CE376. Projet d'avis et votes, Amendement rejeté, 22 janvier 1952.

229 AD93, FNSS, 239J3. Procès-verbal du Congrès de 1956, p. 187-188.

230 AN, CE376. Projet d'avis et votes, Amendement rejeté, 22 janvier 1952.

231 AD93, FNSS, 239J3. Procès-verbal du Congrès de 1956, p. 185-186.

232 *Ibid.*, p. 185.

l'énergie atomique, MM Guillaumat et Lamy<sup>233</sup> ». Ces ingénieurs seront les principaux responsables de la politique pétrolière, mais aussi de la politique nucléaire en France jusqu'à la fin du siècle. Aux yeux des militants cégétistes, ils représentent alors l'antithèse de ce que devrait être un service public de l'énergie.

En dénonçant ces ingénieurs et en usant des craintes populaires liées à l'extension des entreprises pétrolières (parfois décrites comme une « occupation américaine<sup>234</sup> »), la CGT construit une stratégie de communication qui vise d'abord à légitimer son projet syndical. En effet, son congrès d'octobre 1948<sup>235</sup> affirmait qu'une alternative au Plan Marshall consisterait à réaliser « un programme national de redressement, dont le plan Monnet contient les bases essentielles et qui s'inspirerait du programme du CNR<sup>236</sup> ». L'entrée en guerre froide fut l'occasion, pour la CGT, d'affirmer son attachement au programme du CNR et, plus encore, aux entreprises nationalisées. La FNSS-CGT persévère dans son aspiration à redonner du sens à « la nationalisation des mines de charbon [qui] a été vidée de tout son contenu social et progressiste [par] les Marshalliens [qui] ont fait des mines, dites nationalisées, un trust au service de l'État capitaliste<sup>237</sup> ». Loin de constituer des appels incantatoires à un âge d'or révolu, ces aspirations répétées posent le fondement du projet de transformation sociale porté par la CGT. Elle invite ses structures (fédérales, locales, etc.) à élaborer des « programmes économiques de paix, d'indépendance nationale et de progrès social<sup>238</sup> ». Ces programmes sectoriels sont synthétisés lors du congrès confédéral de 1953, lequel exige « le retour à l'application des lois votées après la Libération, en s'inspirant du projet de statut des entreprises publiques élaboré en son temps par l'ancien vice-président du Conseil, Maurice Thorez, et approuvé dans ses principes par le Conseil économique<sup>239</sup> ». Non seulement les entreprises nationalisées offraient la promesse d'un nouvel ordre socio-économique, mais surtout, cet horizon bénéficiait d'une légitimité acquise avec ses soutiens institutionnels de l'après-guerre. Ce discours, émanant de la tête de la confédération, fait l'objet d'une large adhésion dans les différents secteurs de la CGT et influe sur le répertoire d'action des syndicalistes. La conviction d'influer sur l'orientation des entreprises nationalisées est illustrée

---

233 *Ibid.*, p. 185.

234 *La Vie Ouvrière*, Décembre 1949 ; *La Vie Ouvrière*, 25 avril 1951.

235 A-CGT, Procès-verbal du Congrès de 1948, Motion sur les problèmes économiques.

236 A-CGT, 20CFD3. CCN du 24-25 février 1949, Résolution pour un programme de redressement.

237 AD93, FNSS, 239J3. Procès-verbal du congrès de Lens (1950), p. 3.

238 A-CGT, Procès-verbal du Congrès de 1951, Résolution économique.

239 A-CGT, Procès-verbal du Congrès de 1953, « Programme confédéral pour une économie de paix, d'indépendance nationale et de progrès social », p. 491.

par la décision de Marcel Paul, en 1950, de retenir près de 700 millions de francs sur le budget du CCOS d'EDF pour les reverser à la construction de barrages hydrauliques<sup>240</sup>.

En parallèle, l'éviction des militants cégétistes de la direction des industries nationalisées n'érode nullement les croyances de la direction cégétiste dans les bénéfices qui pourraient résulter de l'engagement des ingénieurs en faveur d'un service public de l'énergie. Cette attention se retrouve dans le suivi, pour ne pas dire la surveillance, des ingénieurs de l'entreprise que réalisent ponctuellement les dirigeants cégétistes. En août 1952, neuf ingénieurs participent ainsi à un « voyage d'études » aux États-Unis : l'organisation de cette initiative reprend les codes des missions de productivité, au cours desquelles des acteurs socio-économiques (syndicalistes, ingénieurs, dirigeants industriels, etc.) réalisaient un séjour à l'étranger afin d'étudier les méthodes de production et de management<sup>241</sup>. À cette occasion, Marcel Paul sollicite son entourage pour obtenir des informations quant aux sympathies politiques des ingénieurs concernés. La réponse adressée par Marcel Bergeron, membre de la Fédération CGT de l'éclairage et du GNC, s'efforce ainsi de dresser une brève note biographique, s'attaquant d'abord à Jean Touz, présenté comme un administrateur sans compétences propres aux industries de l'électricité. Surtout, celui-ci est décrit comme un « apologiste du régime de Vichy, admirateur de Pétain<sup>242</sup> ». René Caizergues, en revanche, est décrit comme un ingénieur disposant de fortes compétences techniques et comme un ancien membre d'associations professionnelles proches de la CGT. En outre, il est présenté comme un sympathisant des mouvements de résistance au cours de la guerre et ayant participé à « un rassemblement de techniciens organisé par le Parti<sup>243</sup> » en 1945. Cette galerie de portraits brosse ainsi un idéal-type du « bon ingénieur » dans la perspective cégétiste : celui-ci doit être étroitement lié à la résistance et familier du programme du CNR, disposer d'importantes compétences dans la production électrique et être dévoué à la défense d'un service public de production d'énergie.

Exprimée au sein des directions confédérale et fédérale, l'influence de cet idéal-type est également décelable à l'échelle locale. Lors du congrès de l'UD-CGT du Rhône en 1950, un militant du syndicat de l'éclairage propose une longue analyse de la politique énergétique

---

240René Gaudy, *Les porteurs d'énergie. Tome 1*, Pantin, Le Temps des Cerises, 2006, p. 206.

241Paula Cristofalo, « Les missions de productivité dans les années 1950 : une tentative pour importer en France une fonction d'expertise syndicale », *Travail et Emploi*, n° 116, 2008, p. 69-81.

242A-FNME-CGT. Fonds Marcel Paul, Carton 3, Note de Marcel Bergeron à M. Paul, 2 septembre 1952.

243Ibid.

française, ravivant la crainte d'une dépendance énergétique aux « pétroles étrangers<sup>244</sup> ». Il oppose à l'usage du pétrole les propositions portées par la CGT :

« Nous savons certes qu'une nationalisation n'est pas viable dans un régime capitaliste ; toutefois, de cette expérience nous tirons deux conclusions : la première, les ressources énergétiques de notre pays ont été fortement et sérieusement augmentées ; deuxièmement, nous avons la certitude d'avoir, dans notre grande CGT où se trouvaient des cadres, des ingénieurs, qui [ont] été capables et [sont] capables à l'heure actuelle de diriger, d'exploiter nos industries électriques et gazières au mieux des intérêts de la nation<sup>245</sup> ».

En ravivant le projet d'une entreprise nationalisée dont la gestion s'appuierait sur les compétences des ingénieurs, en opposant le Plan Marshall au Plan Monnet, cette intervention témoigne de la force acquise par le projet cégétiste au cours des années 1950. En outre, la crainte d'une dépendance énergétique se trouve renforcée avec la préparation d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier. Lors de son congrès, la FNSS affirme ainsi que le projet d'intégration européenne aurait déjà provoqué la disparition de quatre vingt mille emplois de mineurs entre 1948 et 1953, déplorant que « le chemin de la mine [soit] barré aux fils de mineurs<sup>246</sup> ». Bien que le traité ne soit signé qu'en 1952, la CGT alerte dès 1950 sur la fermeture de mines de charbon dans la Loire, puis dans le Gard, qui constitueraient « le prélude au Plan Schumann de ruine et de guerre<sup>247</sup> ». Selon la CGT, le fonctionnement de la CECA offrirait une représentation forte aux industries du charbon allemandes, dans la mesure où celles-ci seraient plus productives que les industries françaises<sup>248</sup>. La CECA est ainsi présentée comme l'antithèse d'un projet d'indépendance énergétique, mais également comme un péril potentiel puisqu'elle réunirait les conditions d'un rebond économique allemand. Les discours germanophobes, usant de la mémoire récente de l'occupation, sont fréquents dans les interventions cégétistes au cours de ces années.

Les deux confédérations nourrissent l'objectif de favoriser l'émergence de sources énergétiques « spécifiquement françaises » au cours de ces années. Elles restent convaincues de la possibilité d'extraire du pétrole français et sont hostiles aux importations excessives. Les autres sources d'énergie (charbon, hydraulique) sont donc toujours perçues comme garantes d'une indépendance énergétique nationale. Pour résoudre ces défis techniques, les ingénieurs s'imposent comme les rouages essentiels à la réalisation d'un service public de l'énergie. Dans l'imaginaire cégétiste apparaît ainsi une opposition binaire entre l'idéal-type du « bon

---

244IHS-CGT Rhône. Intervention J. Sautel (syndicat de l'éclairage), PV du congrès de l'UD (1950), p. 18.

245Ibid, p. 26.

246AD93, FNSS, 239J3. Procès-verbal du Congrès de 1953, p. 7.

247La Vie Ouvrière, 29 juin 1950.

248AD93, FNSS, 239J3. Procès-verbal du Congrès de 1953, p. 10-16.

ingénieur », c'est-à-dire un ingénieur disposant de compétences techniques importantes et commis à la réalisation d'une entreprise nationalisée orientée selon l'idéal de service public, qui s'oppose à la figure du « corpsard », plus étroitement lié aux réseaux politiques et plus favorable aux accords commerciaux entre entreprises publiques et privées.

## **2) Le rapport Taix (1952) : controverses autour des économies d'énergies**

En décembre 1951, la commission de la production industrielle du Conseil économique (CE) dresse le constat d'un déficit commercial en matière d'approvisionnement énergétique. Un orateur avance que le « bilan énergétique de la France s'évalue actuellement à 110 millions de tonnes [équivalent charbon] qui se répartissent ainsi : 70 millions provenant de la production nationale et 40 millions provenant d'importations<sup>249</sup> ». Ce constat mène la commission à souhaiter « que la France soit dotée d'une véritable statut de l'utilisation de l'énergie et, dans ce but, elle demande au Bureau d'être saisie d'un projet d'avis tendant à la modification de la loi du 10 mars 1948, dite loi sur l'utilisation de l'énergie<sup>250</sup> ». Promulguée par Robert Lacoste, ce texte visait à « assurer la meilleure utilisation thermique des différentes ressources du pays en énergie », attribuant à un comité consultatif le rôle de suggérer des mesures pour limiter certaines consommations énergétiques et améliorer la répartition des sources d'énergies en fonction des usages prévus. Le 22 janvier 1952, le CES confirme une saisine sur « les économies d'énergie », confiée à Gabriel Taix, ancien membre du cabinet ministériel de Robert Lacoste (SFIO). Cette saisine sera l'occasion d'une vive controverse entre le rapporteur et les syndicalistes, dont l'écho dépasse les murs du CE.

L'économie d'énergie s'entend comme une aspiration à un usage plus rationnel des sources d'énergie, « dans un domaine où il y a un véritable gaspillage<sup>251</sup> ». Cette notion ne correspond nullement à une volonté de réduire la consommation énergétique. La réalisation des économies d'énergie vise à identifier des usages où une source d'énergie abondante pourrait être substituée à une énergie rare. Cette définition de « l'économie d'énergie » est partagée par les syndicalistes, un militant cégétiste expliquant par exemple au congrès de l'UD du Rhône

---

249AN, CE375. Intervention de G. Taix, commission de la production industrielle, 6 décembre 1951.

250Ibid.

251AN, CE375. Avis, 24 juillet 1952.



que « remplacer la traction à vapeur par la traction électrique » permettrait d'économiser du charbon pour « l'affecter aux activités industrielles<sup>252</sup> ». L'objectif n'est pas de restreindre la consommation d'énergie, mais de l'augmenter en assurant une efficacité énergétique accrue par l'ajustement des sources d'énergie aux usages envisagés.

Revenons d'abord à la loi de 1948 sur l'utilisation d'énergie, puisqu'elle est à l'origine d'une controverse au cours de laquelle la CGT accuse le gouvernement de freiner le programme d'équipement hydraulique. À cette date, Marcel Paul prit l'initiative de former un « Comité pour l'équipement énergétique français » (dit Comité Caquot), fonctionnant en lien étroit avec la Fédération CGT de l'éclairage<sup>253</sup>. L'animation du comité est confiée à Albert Caquot, ingénieur des Ponts, mais il réunissait des scientifiques liés à différentes filières énergétiques (dont Frédéric Joliot-Curie pour l'industrie atomique). En permettant ces rencontres, ce comité remplit une double fonction : il agit d'abord comme un lobby pour influencer les options industrielles d'EDF, mais il se dote aussi d'une compétence plus originale, aspirant à nourrir une réflexion sur la coordination des différentes sources et convertisseurs d'énergie. La saisine du CE en 1952 ravive les lignes de fractures qui opposent les partisans d'un développement de la production d'énergie thermique (auto-désignés comme « thermiciens » et favorable aux importations de charbon) et les promoteurs d'une politique énergétique fondée sur le développement de l'hydraulique (« les hydrauliciens », dont A. Caquot ou M. Paul)<sup>254</sup>.

Bien que l'avis rédigé par G. Taix soit adopté en juillet 1952, les six mois d'élaboration sont l'occasion de controverses fréquentes avec la CGT et la CFTC. Dans un premier temps, le rapporteur incline vers une option favorable à une croissance de l'importation de pétrole, afin de remplacer des sources d'énergie dont l'efficacité thermique paraît moindre. Or la CFTC souligne un double défaut dans cet approvisionnement : « les importations françaises en pétrole sont déjà assez onéreuses et, de plus, elles risquent d'être rapidement arrêtées en cas de tension internationale<sup>255</sup> ». Avec des arguments similaires, la CGT exprime son souhait de réduire « de moitié nos importations de charbon en 1970, alors que le pré-rapport conclut à une augmentation des importations de pétrole<sup>256</sup> ». L'avis final propose d'intensifier la prospection pétrolière à travers l'Empire colonial français et vise à réduire à la fois l'importation et l'usage de charbon, notant qu'une « tonne de charbon économisée vaut mieux

---

252IHS-CGT Rhône. Intervention de J. Sautel (syndicat de l'éclairage), PV du congrès de l'UD (1950), p. 25.

253Aucune étude historique approfondie n'existe sur ce comité. Pour des fragments d'informations, René Gaudy, *Les porteurs...*, *op. cit.*, p. 204-206 ; René Gaudy, *Et la lumière...*, *op. cit.*, p. 225.

254Pour une analyse de cette controverse à partir des archives d'EDF, voir Virginie Bodon, *La modernité au village...* *op. cit.*, p. 92-96.

255AN, CE375. Intervention de M. Cade (CFTC), Réunion du 1 juillet 1952.

256AN, CE375. Réunion du 10 juillet 1952.

qu'une tonne de charbon extraite<sup>257</sup> ». Enfin, il fixe un ordre de priorité aux investissements, dans lequel l'équipement hydraulique arrive au dernier rang<sup>258</sup>.

En considérant que cet avis outrepassé les termes de la saisine initiale, les confédérations ouvrières s'opposent aux conclusions pour trois raisons. Premièrement, certains chiffres avancés par Gabriel Taix seraient inexacts. Deuxièmement, les syndicalistes estiment que les comparaisons quantitatives des sources d'énergies souffrent d'un biais, dans la mesure où elles ne tiennent pas compte du caractère renouvelable ou non des sources utilisées. Selon un représentant de la CFTC, le rapport devrait distinguer une ressource comme le charbon (« nos réserves sont limitées : deux cents ans ») d'une ressource comme l'hydraulique, qui apparaît renouvelable (« pratiquement éternelle<sup>259</sup> »). Enfin, la proposition d'un recours accru au pétrole nourrit, de nouveau, la crainte d'une dépendance énergétique, menant la CFTC à préférer « l'investissement hydraulique, qui est un produit français sans loterie celui-là [*a contrario* d'un fuel produit français]<sup>260</sup> ». Quant à Pierre Le Brun (CGT), il souligne que l'une « des raisons essentielles pour lesquelles la CGT avait demandé la nationalisation de l'électricité était la gestion du précédent conseil d'administration, qui préférait recourir aux importations de combustibles plutôt que d'aménager des chutes d'eau. Or, telle est aujourd'hui la position du rapporteur<sup>261</sup> ». Ce point est décisif pour identifier l'ampleur du hiatus entre Gabriel Taix et les positions avancées par les syndicalistes, ces derniers estimant que le rapport inverse la signification des nationalisations. Seuls les syndicalistes s'opposent au rapporteur, qu'ils désignent comme l'héritier d'un malthusianisme patronal d'avant-guerre<sup>262</sup>.

En dépit de cette opposition minoritaire au CE, la contestation sort du Conseil et porte particulièrement sur les données relatives à l'hydraulique. Le Secrétariat d'État aux affaires économiques alerte sur l'inexactitude des chiffres du rapport, peu après son adoption<sup>263</sup>, conduisant le CE à envisager une nouvelle saisine pour corriger les inexactitudes et apaiser les tensions<sup>264</sup>. La polémique rebondit pourtant lors d'une série d'interventions médiatiques entre les protagonistes.

---

257AN, CE375. Avis, 24 juillet 1952.

258*Ibid.*

259AN, CE375. Intervention de M. Cade (CFTC), réunion du 1 juillet 1952.

260AN, CE375. Réunion du 28 février 1952.

261AN, CE375. Réunion du 10 juillet 1952.

262À noter que le même constat sera formulé par la Fédération CGT du Sous-sol à propos des Charbonnages de France, décrits comme un nouveau « trust », où « l'État » serait devenu inapte à « assurer le développement des forces productrices ». AD93, 239J2. FNSS-CGT, Rapport au Congrès de 1948.

263AN, CE375. Lettre du Secrétaire d'état aux affaires économiques au Président du CE, 14 octobre 1952.

264AN, CE375. Réunion de la commission de la production industrielle du CE, 4 novembre 1952.

D'un côté, Gabriel Taix dénonce régulièrement le programme d'équipement hydraulique comme un dispositif économiquement désastreux, dont l'origine serait à trouver dans l'aspiration de la Fédération CGT de l'éclairage et des anciens ministres communistes à hâter « la faillite du régime<sup>265</sup> ». Début 1953, il publie ainsi un pamphlet fortement imprégné d'anticommunisme en réaffirmant son opposition à l'hydraulique.

De l'autre côté, le comité Caquot réfute les options avancées par le rapport sur les économies d'énergie : Albert Caquot s'attaque ainsi aux « chiffres faux », qui témoigneraient des « intérêts particuliers<sup>266</sup> » qui conditionneraient le rapport Taix. Selon l'ingénieur, le recours à l'hydraulique permettrait d'économiser le charbon et d'en réserver l'usage à l'industrie carbo-chimique. De plus, suggérant que l'hydraulique serait incontournable pour réaliser l'indépendance énergétique, il affirme que « dans tous les pays civilisés, sans aucune exception, la demande d'énergie double tous les dix ans<sup>267</sup> ». L'argument (fallacieux) du doublement de la consommation d'électricité tous les dix ans, amplement mobilisé après 1974 pour justifier le programme électronucléaire français, s'exprime ainsi dès le début de la décennie 1950 à la faveur d'une défense des projets hydrauliques.

Les controverses suscitées par le rapport Taix témoignent de l'intensité des affects qui entourent les choix énergétiques. Dans ces années, l'approvisionnement énergétique apparaît comme un glacis protecteur de la souveraineté nationale. Toutefois, les discours syndicaux reflètent des projets et non de simples réactions à la conjoncture politique. Les interventions de l'ingénieur Caquot sont, par exemple, attentivement suivies à la tête de la Fédération CGT de l'éclairage : Marcel Paul sollicite certains ingénieurs syndiqués afin d'obtenir un avis politique sur les options techniques exprimées dans la presse. L'ingénieur et cégétiste Marcel Bergeron exprime ainsi son opinion selon laquelle « la démolition de Taix est bien [parce que] son erreur est [qualifiée de] "fait effarant"<sup>268</sup> », tout en pointant une série de désaccords avec les orientations de A. Caquot à propos du recours à l'hydraulique dans l'Empire français. Au final, « la tendance générale est bonne puisque Albert Caquot préconise l'utilisation au maximum de nos ressources hydrauliques en laissant au charbon jouer son rôle essentiel de première matière dans la chimie<sup>269</sup> ». L'ingénieur Bergeron atteste ainsi auprès de Marcel Paul que les options techniques proposées sont en conformité avec l'orientation politique souhaitée par la CGT.

---

265 Gabriel Taix, *Le Plan Monnet est-il une réussite ?*, Paris, Parnasse, 1953, p. 84

266 Entretien avec Albert Caquot, « L'équipement hydraulique français », *Juvénal*, 14 novembre 1952.

267 *Ibid.*

268 A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 3. Note de Marcel Bergeron à Marcel Paul, 14 novembre 1952.

269 *Ibid.*

Enfin, le débat sur les économies d'énergies ouvre une réflexion sur l'ensemble du système énergétique. Les dirigeants syndicaux, à commencer par les représentants cégétistes au CE, développent une réflexion où les chaînes de production et de consommation d'énergie forment un ensemble cohérent : ces syndicalistes évoquent désormais « l'interdépendance » des sources et convertisseurs d'énergie. En amont de la présentation d'un projet d'avis, la CGT communique ainsi une note de travail invitant à construire

« une politique générale française de l'énergie, celle-ci à déterminer sans délais (...). L'absence d'une telle politique (que le Plan Monnet n'avait fait qu'esquisser) ne permet pas cette continuité dans l'effort, cette application de programmes, à long terme, indispensables cependant à la réalisation économique de grands travaux. Une politique nationale de l'énergie permettrait d'arbitrer, par exemple, entre les thèses diverses qui opposent hydrauliciens et thermiciens<sup>270</sup> ».

La critique syndicale du rapport Taix témoigne de l'émergence d'une approche en terme de système énergétique global, plutôt que de filières énergétiques distinctes. Dans la première moitié de la décennie 1950, cette réflexion reste l'apanage d'un noyau de syndicalistes CGT (dirigeants fédéraux ou confédéraux, représentants au CE). Cette approche accorde une priorité à l'indépendance énergétique nationale, ce qui, dans l'esprit des syndicalistes chrétiens comme cégétistes, impose d'amplifier le potentiel hydraulique en territoire français. Cette approche prônant « l'indépendance énergétique » s'affirme à l'heure où l'approvisionnement devient plus étroitement lié aux importations, qui évoluent elles-mêmes sous l'influence des relations internationales.

Aux yeux des syndicalistes, la réalisation d'une indépendance énergétique constituerait à la fois une garantie entre l'intérêt national et l'amélioration des conditions de vie des salariés. Les options techniques défendues en matière de production d'énergie sont pensées en vue de renforcer les entreprises nationalisées. Dans ces secteurs, les ingénieurs sont désormais perçus comme les garants de la mise en œuvre de l'idéal de service public. Ceci se traduit par la montée en puissance de la représentation des cadres et ingénieurs dans certaines fédérations CGT, à commencer par celle de l'éclairage. Cette période voit s'imposer l'idéal-type du « bon ingénieur », commis à la défense du service public de l'électricité, s'opposant à la figure du « corpsard » plus enclin aux partenariats entre l'État et les groupes industriels privés.

---

270AN, CE375. « Note sommaire concernant les problèmes énergétiques français » par la CGT, Annexe au PV de la réunion de la commission de la production industrielle, 15 mai 1952.

Dans le même temps, cette réflexion quant à l'indépendance énergétique mène des syndicalistes à souligner l'interdépendance des sources et convertisseurs d'énergie. Cette caractéristique n'est nullement spécifique au mouvement syndical, puisqu'elle est au cœur de la réflexion des membres du corps des Mines qui s'imposent comme les dirigeants des principales industries énergétiques françaises. Pourtant, si la capacité à penser cette interdépendance mérite d'être soulignée dans le cas du mouvement syndical, c'est d'abord parce qu'elle s'inscrit à contre-courant de structures dont les réflexions suivaient souvent les cloisonnements des différentes filières industrielles. Les dirigeants CGT disposant d'une vision d'ensemble de la production énergétique (et les représentants au CE) proposent désormais de penser le système énergétique dans sa globalité, contestant la fragmentation des réflexions à l'échelle de chaque filière. En associant des scientifiques et ingénieurs de différents secteurs énergétiques, le « Comité Caquot » remplit un rôle original pour penser l'intégralité du système énergétique. En la matière, il paraît devancer les formes d'organisation administratives et industrielles, qui tendent encore à penser séparément les différentes sources d'énergie. Toutefois, la réflexion cégétiste reste mue par l'objectif de réaliser un approvisionnement circonscrit dans les frontières nationales (fussent-elles impériales), sans recours aux importations, malgré leur ampleur dans le bilan énergétique français.

### ***III - Le système énergétique et le syndicalisme après le charbon***

Au milieu de la décennie 1950, deux événements constituent des symboles de l'évolution du système énergétique en France métropolitaine. L'année 1955 voit en effet la constitution de la commission pour la Production d'électricité d'origine nucléaire (dite PEON), qui témoigne d'une possibilité prochaine de développement de l'électricité nucléaire. Le premier réacteur atomique français ouvre l'année suivante, à Marcoule. L'année 1956 est également marquée par la crise diplomatique liée à l'intervention militaire franco-britannique à Suez qui amène l'Égypte à suspendre temporairement la circulation sur ce canal, suscite des craintes sur la continuité de l'approvisionnement pétrolier en Europe et rappelle la dépendance de ce continent au pétrole du Moyen-Orient. Cette dépendance s'accroît encore dans la décennie suivante : en 1955, 24,7% de la consommation totale d'énergie française repose sur le pétrole, alors que le charbon reste la source énergétique dominante (55,7%). Les dix années suivantes

sont l'occasion d'une montée en puissance du pétrole : en 1965, le pétrole devient la source d'énergie la plus consommée en France (41,9%), devançant désormais le charbon (38,1%)<sup>271</sup>.

Face à cette mutation du bouquet énergétique, les organisations syndicales perçoivent d'abord la filière nucléaire comme une perspective permettant une future indépendance énergétique. Elles aspirent également à composer avec les importations de pétrole, en envisageant les modalités de sa « francisation ». Toutefois, le premier déclin du monde minier et la montée en puissance des entreprises pétrolières conduisent à une recomposition des référents et des idéologies syndicales : la transition énergétique devient le terrain d'une bataille entre organisations syndicales elles-mêmes.

## 1) Le soutien à la construction d'une filière française du nucléaire

Par un arrêté du 21 avril 1955, le ministre de l'industrie forme la commission PEON. Cette commission se compose de représentants des ministères concernés, de représentants des organismes de recherches et des industries de production énergétique, ainsi que de représentants de certaines entreprises de l'électromécanique (dont le rôle sera quantitativement renforcé lors des recompositions successives de cette commission jusqu'aux années 1970)<sup>272</sup>. La formation de cette commission rend plausible, sinon probable, le recours prochain à l'usage du nucléaire civil. Confrontées à cette perspective, les organisations syndicales réagissent en ordre dispersé, en fonction du passé récent du programme nucléaire. En effet, *a contrario* des récits que livre EDF sur sa propre histoire, « les ouvriers étaient absents de la représentation que donnait le CEA de sa mission et de son identité<sup>273</sup> ». De plus, l'éviction de Frédéric Joliot-Curie de ses fonctions au CEA en 1950 demeure un motif de contentieux aux yeux de la CGT. Néanmoins, les organisations syndicales soutiennent en principe le développement de la filière nucléaire civile et participent à la diffusion de récits liant ce choix technique à l'horizon politique d'une affirmation de la France sur la scène internationale<sup>274</sup>.

Par-delà les syndicats de l'énergie atomique, ce sont les pratiques des confédérations que nous étudions ici. En effet, les militants syndicaux de filières extérieures au nucléaire sont

---

271 Chiffres cités par Astrid Kander et *alii.*, *Power to the people*, *op. cit.*

272 Jean-Claude Debeir et *alii.*, *op. cit.*, p. 376.

273 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement....*, *op. cit.*, p. 143.

274 *Ibid.*, p. 105-139.

invités à participer au culte de l'atome. Rappelons brièvement qu'un imaginaire favorable aux grandes réalisations techniques reste influent dans les deux confédérations, l'atome étant propice à l'élaboration de récits hautement fantasques. La *Vie Ouvrière* publie ainsi un article décrivant un projet de centrale atomique qui rendrait possible la construction d'un barrage au travers du détroit de Béring, lequel provoquerait un bouleversement climatique dont « les effets secondaires imprévisibles aujourd'hui peuvent produire bien d'autres effets salutaires. Quoi qu'il en soit, pas de danger en vue, ni d'un déséquilibre de la terre, ni d'autres catastrophes dont on a pu parler. L'homme ne peut que gagner à de telles réalisations<sup>275</sup> ».

Par-delà ces représentations épiques, l'émergence du nucléaire sur le territoire français conduit surtout à des controverses entre organisations syndicales quant aux modalités de l'insertion de cette filière aux côtés des autres sources d'énergies. La construction des premières centrales devient une épreuve pour les syndicalistes. Les archives cégétistes conservent peu de documents concernant la centrale de Marcoule car, comme le souligne Gabrielle Hecht, celle-ci « représentait l'expression quintessentielle du régime technopolitique du CEA : une forteresse que les communistes ne pouvaient pas investir, un site civil dont chaque parcelle était imprégnée d'objectifs et de méthodes militaires<sup>276</sup> ». Quant aux syndicalistes chrétiens, leurs récits insistent sur les obstacles qu'ils rencontrent dès le début de ce « chantier de la peur », pour lequel les ouvriers recrutés sont soumis à une enquête policière et où des délégués du personnel sont licenciés<sup>277</sup>. Par la suite, la CFTC (puis la CFDT) témoigne à nouveau de menaces exercées à l'encontre de représentants syndicaux<sup>278</sup>.

Dans la foulée de la formation de la commission PEON, la CFTC s'engage pourtant dans un soutien aux programmes nucléaires nationaux et européens. *Syndicalisme Hebdo* s'ouvre amplement aux dirigeants des industries nucléaires et publie, en quelques mois, une longue tribune de Francis Perrin (administrateur du CEA) à propos des perspectives bénéfiques de l'usage industriel de l'atome, puis deux longs articles de Louis Armand (président de l'Euratom après 1958), ouvrant également ses colonnes à Pierre Ailleret (directeur des études à EDF)<sup>279</sup>. Les auteurs suggèrent que les sources d'énergie existantes seraient limitées et ne

---

275« Grâce à l'énergie atomique, des déserts de glace transformés en terres fertiles », *La Vie Ouvrière*, 4 Octobre 1955.

276Gabrielle Hecht, *Le rayonnement...*, *op. cit.*, p. 146.

277« Marcoule : chantier de la peur ! », *Syndicalisme Hebdo*, Février 1956 ; « Marcoule est toujours le chantier de la peur », *Syndicalisme Hebdo*, Septembre 1956.

278*Syndicalisme Hebdo*, 26 septembre 1964.

279Francis Perrin, « Atome et industrie », *Syndicalisme Hebdo*, Octobre 1954 ; Louis Armand, « Notre planète possède encore pour 25 000 ans d'énergie », *Syndicalisme Hebdo*, 12 mai 1955 ; Pierre Ailleret, « Comment répondre à la progression géométrique de nos besoins d'énergie ? », *Syndicalisme Hebdo*, 26 mai 1955 ; Louis Armand, « L'avenir de l'énergie atomique en Europe », *Syndicalisme Hebdo*, 16 juin 1955.

permettraient pas d'affronter ce qui est décrit comme une « progression géométrique de la consommation d'électricité ». Face à ce phénomène, l'énergie nucléaire s'imposerait comme une nécessité.

Pour les syndicalistes chrétiens, ce bruit de fond qui traverse la presse syndicale se précise à l'occasion de sessions de formation organisées par les organismes de recherche en matière de prospection énergétique. Des militants sont conviés à visiter les implantations nucléaires lors d'événements parfois soutenus par les organismes de promotion des politiques de productivité. Au printemps 1956, les permanents des syndicats chrétiens sont ainsi invités à une visite de l'implantation du CEA à Saclay<sup>280</sup>. Peu avant, le Conservatoire national des arts et métiers accueillait une journée d'étude sur la condition des salariés dans l'énergie nucléaire, sous le parrainage du Comité national de la productivité<sup>281</sup>.

Ces initiatives annoncent l'expansion industrielle de la filière, mais elles sont également une réponse aux inquiétudes formulées en matière de protection de la santé des salariés. Dès 1957, Alfred Wilamme (CFTC) produit un rapport au CE concernant « les problèmes économiques et sociaux posés par les applications industrielles de la découverte nucléaire ». Sous l'influence des penseurs personnalistes, l'auteur souligne que « la volonté d'emprise de l'homme sur la nature peut le conduire à la tentation de dominer d'autres personnes ou groupes d'individus, domination d'autant plus terrible qu'elle peut disposer d'une gamme de moyens qui s'accroît chaque jour (...). Pour qu'elle garde droit à notre gratitude, cette découverte ne doit, en aucun cas, empiéter sur la dignité des personnes<sup>282</sup> ». Dans la foulée de cette réflexion, il suggère que le développement du nucléaire soit réalisé en assurant la sécurité des salariés, mais également en amplifiant leurs qualifications professionnelles. Dans cette perspective, la réalisation des potentialités d'une technologie donnée devrait mener à la formation d'un nouveau groupe ouvrier plus qualifié. Ainsi, l'usage du nucléaire aurait une « double tâche d'expansion interne des différentes industries intéressées à l'application des découvertes nucléaires et de qualification sur le nouveau marché mondial qui s'ouvre<sup>283</sup> ».

Quelques mois plus tard, Alfred Willame présente un nouveau rapport sur la protection des salariés face aux radiations, toujours devant le CE<sup>284</sup>. Ce rapport s'inscrit dans un contexte international favorable à cette réflexion, puisque l'OIT organise une série de formations sur ce

---

280Archives CFTC, 5H125. Invitation à la visite du CEA à Saclay, le 26 mai 1956.

281*Syndicalisme Hebdo*, 26 janvier 1957.

282Alfred Willame, « Les problèmes économiques et sociaux posés par les applications industrielles de la découverte nucléaire », *Syndicalisme Hebdo*, 26 janvier 1957.

283*Ibid.*

284« Devant le CE, la radioactivité et la protection des travailleurs », *Syndicalisme Hebdo*, 30 août 1958.



sujet<sup>285</sup>. Ces initiatives mèneront à l'adoption de la convention 115 de l'OIT, relative à la protection contre les radiations, dont la presse syndicale se fera l'écho<sup>286</sup>. Le rapport du syndicaliste chrétien envisage d'autre part une série de mesures qui témoignent de l'influence des dispositifs élaborés à l'échelle internationale afin de « compenser » les risques du nucléaire, en invitant à développer des assurances spécifiques pour les préjudices sanitaires liés au nucléaire<sup>287</sup>. Ces suggestions interviennent peu après les décisions américaines qui débouchèrent sur l'adoption du Price Andersen Act, dispositif fondateur dans l'expansion de l'industrie nucléaire puisqu'il fixait une limite à la responsabilité légale des entreprises : les accidents nucléaires dont les préjudices dépasseraient les soixante millions de dollars seraient pris en charge par l'État<sup>288</sup>.

Les normes de sécurité pour les travailleurs de l'industrie nucléaire sont également prises en compte lors du treizième conseil des ministres de l'Euratom, en janvier 1959<sup>289</sup>. La fondation de la Communauté européenne de l'énergie atomique, intervenue suite au traité du 25 mars 1957, fut rapidement soutenue par la CFTC. Pour la confédération chrétienne, cette initiative apparaît comme une étape favorisant les projets d'intégration européenne. En janvier 1956, plusieurs dirigeants du syndicalisme chrétien participaient déjà à la « rencontre pour les États-Unis d'Europe », aux côtés de représentants de syndicats et de partis politiques de plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, au terme de laquelle ils émettent une déclaration affirmant que « le développement de l'énergie atomique, à des fins pacifiques, ouvre la perspective d'une nouvelle révolution industrielle et la possibilité d'une transformation profonde des conditions de travail et de vie<sup>290</sup> ». Lors de son congrès de 1957, la CFTC adoptait une motion favorable à l'Euratom. Surtout, cette motion proposait des mesures en vue d'un développement de l'énergie atomique qui se conjuguerait avec un cadre juridique protégeant les salariés. Ainsi, la confédération se prononce pour la nationalisation des activités relevant de l'énergie nucléaire, pour l'adoption de mesures de sécurité pour les travailleurs et riverains des centrales, pour le renforcement des moyens de contrôle de la radioactivité et pour qu'un « corps spécialisé d'inspecteurs et de médecins soit mis en place immédiatement en vue de s'assurer périodiquement de l'application des mesures de sécurité<sup>291</sup> ». Toutefois, des

---

285« La protection des travailleurs contre les radiations : l'OIT organise un cours européen de formation », *Syndicalisme Hebdo*, 12 juillet 1958.

286« Les syndicalistes face aux dangers de la radioactivité », *Syndicalisme Hebdo*, Juin 1960.

287« Devant le CE, la radioactivité et la protection des travailleurs », *art. cit.*

288Sezin Topçu, *La France nucléaire, op. cit.*, p. 54.

289« Protection des travailleurs contre les radiations », *Syndicalisme Hebdo*, Janvier 1959.

290« L'Euratom, première étape vers les États Unis d'Europe? », *Syndicalisme Hebdo*, Février 1956.

291« Le marché commun, l'Euratom et les problèmes nucléaires », *Motions adoptées au 29e congrès confédéral de la CFTC (Asnières, 8 au 10 juin 1957)*, Paris, CFTC, 1957, p. 9

oppositions minoritaires se manifestent dans la CFTC, mettant en cause à la fois le cadre européen (perçu comme trop libéral et défavorable aux salariés), mais aussi les propriétés physiques et techniques du nucléaire, en relevant notamment l'incapacité à traiter les déchets radioactifs sur le long terme<sup>292</sup>.

Quant à la CGT, son hostilité au projet d'Euratom s'inscrit dans la continuité de ses revendications en faveur d'une filière garantissant l'indépendance énergétique nationale. La confédération affirme ainsi que la France abandonnerait la propriété des matériaux essentiels à la production nucléaire, créant un lien de dépendance aux pays signataires du traité, en particulier à l'Allemagne. En réactivant de nouveau la mémoire de l'occupation, la presse cégétiste écrit que « la Wehrmacht [sera] nourrie à notre sein », puis que « l'Euratom, ce serait la bombe H aux nazis<sup>293</sup> ». Par-delà ces slogans germanophobes, la CGT renouvelle son analyse selon laquelle « ce sont les partisans de l'Euratom qui ont toujours entravé la multiplication en France des grands barrages hydro-électriques, qui ont fermé les mines, qui ont retardé les recherches pétrolières en France, qui ont écarté Joliot-Curie de la Recherche atomique et ont refusé des crédits importants pour la production pacifique de l'énergie à partir de l'atome<sup>294</sup> ». Le choix de l'Euratom est présenté comme la suite logique des projets des thermiciens et des ingénieurs du corps des Mines. En dépit du caractère outrancier de sa communication, l'opposition de la confédération à l'Euratom s'inscrit en conformité avec une stratégie industrielle ancienne et son aspiration au développement d'un système énergétique à l'échelle nationale. La CGT formule des revendications pour influencer sur le cadre juridique et industriel d'émergence de l'industrie nucléaire, en liant celle-ci aux autres sources d'énergie. Ainsi, « le XXXIe congrès [confédéral de la CGT] se prononce en faveur de la nationalisation des gisements d'uranium et de toutes autres sources d'énergie nucléaire, de l'extraction et autres secteurs clés de l'industrie du pétrole<sup>295</sup> ».

En 1957, à l'exception de leurs évaluations divergentes de l'Euratom, les positions de la CFTC et de la CGT quant au nucléaire restent relativement proches, dans la mesure où toutes deux revendiquent une nationalisation de cette filière nucléaire. Elles s'efforcent de penser le cadre juridique et économique propice au développement du nucléaire civil. Toutefois, une distinction mérite d'être soulignée : la CFTC continue alors de penser l'énergie nucléaire

---

292A-CFDT, 1F388. Intervention d'un délégué (anonyme) sur l'Euratom, Congrès confédéral CFTC, Juin 1957.

293« L'Euratom contre la France », *La Vie Ouvrière*, 5 février 1957 ; « L'Euratom, ce serait la bombe H aux nazis! », *La Vie Ouvrière*, 8 Mai 1957.

294« L'Euratom contre la France », *art. cit.*

295A-CGT. Congrès confédéral de 1957, Programme d'action.

comme une filière distincte, alors que la CGT évoque son développement dans le cadre d'un « système énergétique<sup>296</sup> » où les différentes sources d'énergies seraient interdépendantes.

Malgré cela, des objections et des réserves s'affirment dans certains secteurs des structures syndicales. En premier lieu, l'opposition à l'usage du nucléaire à des fins militaires constitue une revendication partagée par l'ensemble des organisations syndicales. Pour la CGT, cet engagement s'inscrit dans la continuité de l'appel de Stockholm en faveur du désarmement atomique<sup>297</sup>. La presse cégétiste alerte régulièrement sur les risques sanitaires des radiations, en mobilisant les compétences des physiciens de la Fédération internationale des travailleurs scientifiques. Ces positions conduisent la CGT à participer à plusieurs manifestations d'opposition à l'armement atomique à proximité des implantations du CEA, par exemple à Villejuif et Marcoule, le 28 octobre 1959. Ces initiatives s'accompagnent de l'élaboration d'un discours opposant les usages civils et militaires du nucléaire, les secrétaires du syndicat de l'énergie atomique affirmant dans la presse que « l'une des orientations exclut l'autre<sup>298</sup> ». Cet argumentaire est régulièrement réaffirmé par les membres de ce syndicat : devant les congrès confédéraux, ils affirment ainsi que « le développement de l'Énergie Atomique Française est dû, au départ, à notre ami et camarade commun, Frédéric Joliot-Curie », dont la révocation aurait conduit le CEA à « fabriquer la bombe A, le gouvernement a dû créer à l'intérieur du Commissariat à l'énergie atomique un département spécial et recruter les ingénieurs et techniciens et ouvriers qu'il jugeait aptes à cette besogne. Aussi cette fabrication n'est pas l'œuvre de tout le CEA, mais d'une faible partie seulement<sup>299</sup> ». Les militants cégétistes forgent ainsi le récit d'un nucléaire civil vertueux qui s'opposerait à l'usage militaire de l'atome.

Pourtant, les conséquences sanitaires et environnementales étaient connues et nourrissaient déjà des controverses, certes minoritaires, au sein des confédérations. Lors de l'inauguration du réacteur de Marcoule, un mineur d'uranium interpelle la *Vie Ouvrière*, rappelant le préjudice sanitaire enduré dans les mines métropolitaines<sup>300</sup>. Il souligne également que l'uranium est d'abord un produit d'importation. Il écrit que :

---

296 *Ibid.* Le terme de « système énergétique » est explicitement utilisé dans ce programme d'action.

297 Sezin Topçu, « Atome, gloire et désenchantement. Résister à la France atomique avant 1968 », Céline Pessis et alii, *Une autre histoire... op. cit.*, p. 189-209.

298 « Nous ne voulons pas que serve au massacre le fruit des travaux atomiques de notre pays », *La Vie ouvrière*, 15 février 1955 ; « Arrêtez ! », *La Vie ouvrière*, 5 juin 1957 ; « Danger atomique, alerte ! », *La Vie ouvrière*, 29 janvier 1958.

299 A-CGT. Procès-verbal du Congrès confédéral de 1959, Intervention de A. Papineau.

300 Sur les mines du Limousin, voir Philippe Brunet, *La nature dans tous ses états : Uranium, nucléaire et radioactivité en Limousin*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2004.

« pour obtenir l'uranium nécessaire au fonctionnement de cette pile, de nombreux mineurs risquent leur vie, leur santé à toute heure du jour et de la nuit, car vous savez que l'uranium est un minerai qui est extrait du sous-sol dans différentes mines en France et aux colonies. L'extraction de ce minerai n'est pas sans danger pour les mineurs, en dehors des dangers courants dans les usines viennent s'ajouter des risques qui sont beaucoup plus terribles que les premiers, car on peut prévoir un éboulement, on peut enrayer un feu, mais on ne peut pas empêcher les rayons qui se dégagent du minerai, ni le radon (gaz provenant également du minerai) de se dégager et d'accomplir leur sinistre travail : la mort. (...) La France peut être fière de la centrale de Marcoule, mais combien de sacrifices sont demandés à chaque mineur?<sup>301</sup> »

Tolérable et publiée au moment où le programme nucléaire ne constitue pas encore le premier choix pour justifier la stratégie d'expansion de la production d'électricité, cette critique disparaîtra rapidement de la presse cégétiste. Toutefois, ces syndicalistes continuent à s'interroger quant aux préjudices liés à la radioactivité des déchets nucléaires, relayant notamment les campagnes du Commandant Cousteau à propos des déchets radioactifs en milieu marin<sup>302</sup>. Aux yeux de la CGT, cette attention aux déchets ne constitue pas un obstacle à l'expansion de l'industrie nucléaire. Au contraire, elle offre un argument en faveur d'une entreprise nationalisée, laquelle serait supposée consentir des investissements en matière de sécurité nucléaire plus importants que les entreprises privées. L'incapacité à traiter les déchets constitue aussi le premier motif de contentieux avancé par des syndicalistes chrétiens pour contester la prise de position de leur confédération en faveur d'Euratom. Lors du congrès confédéral de 1957, un syndicaliste (anonyme) s'exprime ainsi :

« il me semble évident si l'on s'en rapporte aux craintes et aux réticences exprimées par de nombreux savants et techniciens de la recherche nucléaire, que l'utilisation de l'énergie atomique [ne] soit [pas] possible sur une grande échelle pour des fins pacifiques tant que l'on n'aura pas trouvé un moyen indiscutable d'éliminer radicalement le danger que représenterait l'évacuation en grandes quantités des déchets radioactifs inutilisables mais dont l'incorporation au sol et dans les eaux peut réserver aux humains, à plus ou moins longue échéance, des troubles et des tares inguérissables, mettant en cause l'existence normale d'un grand nombre de nos enfants sur plusieurs générations, ceci sans parler des effets radiations. Il y a là un aspect particulièrement grave de l'énergie atomique, et il se pourrait bien que les hommes jouent avec le rôle d'apprentis sorciers en précipitant une utilisation intensive de cette nouvelle source d'énergie, laquelle ne devrait se faire, si l'on veut éviter une telle catastrophe, qu'après de longues et patientes expérimentations<sup>303</sup> ».

---

301 « A ce moment-là on pourra être fier de Marcoule », *La Vie ouvrière*, 23 octobre 1956.

302 « Que faire des déchets atomiques? », *La Vie ouvrière*, 7 décembre 1960.

303A-CFDT, 1F388. Intervention d'un délégué (anonyme) sur l'Euratom, Congrès confédéral CFTC, Juin 1957.

Tout en alertant sur les déchets radioactifs, l'originalité de cette intervention réside aussi dans son aspiration à tenir compte des autres sources d'énergie. En effet, plus loin dans son intervention, ce militant suggère que les potentialités des fours solaires ne font pas l'objet d'investissements suffisants et suggère que la découverte du pétrole algérien devrait conduire à réévaluer l'intérêt de l'énergie nucléaire. À ce titre, ce syndicaliste « ne voit pas pourquoi il est proposé de nationaliser la production d'énergie atomique et que l'on passe complètement sous silence l'industrie pétrolière qui est un trust complet allant de l'extraction à la transformation et à la distribution<sup>304</sup> ». Il invite sa confédération à raisonner en interrogeant mieux la complémentarité entre les différentes sources d'énergie.

Malgré ces critiques minoritaires, qui seront précisées dans la décennie 1970 en réaction aux mesures d'équipement nucléaire français, les deux confédérations témoignent alors de leur engagement en faveur de l'expansion de l'usage du nucléaire civil. Ces engagements s'ancrent dans des stratégies industrielles distinctes : d'un côté, la CFTC accueille favorablement l'Euratom, quand la CGT défend la poursuite de programmes de recherche orientés vers l'édification d'une industrie garantissant l'indépendance énergétique nationale. Toutes deux affirment souhaiter des garanties de sécurité pour les travailleurs, sans pour autant témoigner d'une forte implication dans la recherche sur les substances radioactives. Elles défendent aussi toutes deux un développement industriel dans le cadre d'une entreprise nationalisée. Dans la réflexion cégétiste, cette industrie devrait s'insérer dans un système énergétique, en complémentarité avec les autres sources d'énergies. *A contrario*, la CFTC peine encore à raisonner sur l'ensemble d'un système énergétique, malgré l'affirmation de voies militantes minoritaires en ce sens. Enfin, des critiques de la technologie nucléaire en elle-même s'affirment, renforçant la singularité de cette technologie et construisant l'image d'une « nucléarité<sup>305</sup> » porteuse de périls.

## **2) Les importations pétrolières, « fragilité de l'économie française »**

La décennie 1955-1965 consacre la part croissante du pétrole dans le bilan énergétique français. Générant une situation de dépendance à l'égard des importations, cette ressource

---

<sup>304</sup>*Ibid.*

<sup>305</sup>Sur cette notion, voir Gabrielle Hecht, *Being Nuclear. Africans and the Global Uranium Trade*, Cambridge, The MIT Press, 2012.

énergétique est défavorablement perçue par les organisations syndicales. Pourtant, les produits dérivés s'imposent comme des moteurs de la croissance des années d'après-guerre : ils sont au fondement de la production d'engrais de synthèse, de plastiques ou encore de médicaments<sup>306</sup>. Ce recours au pétrole transforme les paysages du travail, contribuant à la formation de Couloirs de la chimie (plus explicitement baptisés les *Cancer Alleys* dans les régions pétrochimiques américaines) à travers le monde<sup>307</sup>. Dans la situation française, la production d'acroléine dans l'usine Produits Chimiques Ugine Kuhlmann (PCUK) de Pierre-Bénite (Rhône) se développe ainsi suite à l'implantation d'une raffinerie de pétrole à proximité (Feyzin)<sup>308</sup>. Reconnaisant l'importance acquise par le pétrole, les réflexions syndicales doivent dès lors composer avec l'usage du pétrole dans l'élaboration d'une politique énergétique nationale.

L'ampleur de la dépendance est exprimée en 1956, au lendemain de l'intervention militaire franco-britannique en territoire égyptien. L'interruption temporaire de la circulation navale par le canal de Suez génère une crainte quant à la continuité de l'approvisionnement pétrolier. Cette inquiétude est présente au sein des organisations syndicales, lesquelles redoutent également l'effet des pénuries sur la pérennité des emplois industriels. La condamnation de l'intervention militaire paraît unanime dans les structures du syndicalisme chrétien comme cégétiste. Comme le note laconiquement *La Vie ouvrière*,

« l'aventure égyptienne due aux "brillants" cerveaux du tandem Eden-Mollet apporte aujourd'hui ses fruits amers. Avec stupéfaction les Français découvrent l'importance vitale du pétrole dans la vie économique du pays. Le pétrole touchait donc tant de domaines, que la métallurgie, l'alimentation, les produits chimiques et bien d'autres se trouvent menacés? On cherche dans sa mémoire, on remonte aux enseignements donnés à l'école, et l'on se souvient vaguement qu'en effet les dérivés du pétrole sont multiples. Multiples? Ils sont foison! Ils sont directement ou indirectement liés à toute l'industrie moderne<sup>309</sup>. »

Par-delà les discours confédéraux, le constat de cette dépendance aux hydrocarbures heurte les structures syndicales jusqu'à l'échelle locale. À l'automne 1956, le congrès de l'UD CFTC du Finistère condamne « cette affaire honteuse [qui] a eu des répercussions économiques graves par le rationnement de l'essence et l'augmentation considérable de son prix<sup>310</sup> ». Ces

---

306 Voir Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "Trente Ravageuses" ?... », *art. cit.*, p. 41-59 ; Kander et alii., *Power to the People. op. cit.*, p. 287-232 ; Brian C. Black, *Crude Reality. Petroleum in World History*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2012, p. 155-181.

307 Pour un aperçu transnational des zones pétrochimiques, Brian Black, *Crude Reality. op. cit.*, p. 172-174.

308 Violaine Girard, « Avenir d'une identité industrielle et gestion du ou des risque(s) : Pierre Bénite (69) dans le Couloir de la chimie », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, 2004, p. 27-33.

309 « Le pétrole », *La Vie Ouvrière*, 27 novembre 1956.

310 A-CFDT, 6H127. Rapport au congrès de l'UD-CFTC du Finistère, non-daté (automne 1956).

craintes s'expriment avec plus d'intensité dans les départements dont l'économie repose plus étroitement sur les activités pétrochimiques. Dans le Rhône, un long rapport est présenté lors du congrès de l'UD-CGT à propos des conséquences économiques de la crise de Suez sur la politique énergétique française. Selon le rapporteur, Mr Martin, non seulement cette crise constituerait un révélateur des tensions entre compagnies pétrolières, mais cette concurrence aurait surtout de lourdes répercussions pour les salariés :

« Chacun sait que la SIMCA vient de licencier 1 000 travailleurs, que les stations services licencient une partie importante de leur personnel (...) Les Aciéries du Rhône sont grandes consommatrices de mazout, comme le sont les fonderies de deuxième fusion (...). Les patrons verriers de Givors refusent alors qu'ils avaient promis de le faire de discuter des salaires en indiquant que le moment n'est pas venu, qu'il faut s'occuper à trouver du mazout, certaines entreprises de produits chimiques sont également grandes consommatrices de mazout (...). Ajoutons à cela les hausses de certaines matières premières, tels que le caoutchouc, l'étain, les oléagineux, le jute, etc. Le fait qu'une partie du pétrole de remplacement va être importé du Venezuela et des USA à des prix plus élevés que ceux du Moyen-Orient, aliénant un peu plus notre indépendance. Le manque de pétrole va conduire à importer massivement du charbon au prix fort (...). Tout cela fait que nous allons au devant d'une crise économique très sérieuse : licenciements, chômage partiel, réduction d'horaires avec la réduction des salaires payés<sup>311</sup>. »

Le diagnostic est pessimiste, mais témoigne d'une conscience de l'importance du pétrole dans le système énergétique et dans la vie économique française. Les organisations syndicales constatent que les bifurcations vers d'autres sources énergétiques deviennent difficiles, menant à un phénomène de dépendance<sup>312</sup>. Acculées à admettre l'impératif des importations de produits pétroliers, les organisations syndicales consacrent plusieurs formations aux défis énergétiques dans les années suivantes. En 1957, les responsables de l'organisation de l'École normale ouvrière (ENO-CFTC) souhaitent renforcer les connaissances des permanents syndicaux sur « l'énergie, fragilité de l'économie française<sup>313</sup> ». Quant à la CGT, elle tient des formations sur la géopolitique des matières premières et, plus particulièrement, sur l'approvisionnement de la France en matières énergétiques, évoquant notamment le pétrole et d'uranium<sup>314</sup>. Elle organise également un « séminaire africain » au cours duquel une cartographie permet d'évoquer les principaux pays importateurs des ressources énergétiques<sup>315</sup>.

---

311IHS-CGT-Rhône. Congrès de l'UD-CGT Rhône de 1956, Rapport Martin.

312Selon l'approche proposée par des historiens de l'économie, dans la foulée de Paul A. David, « Clio and the Economics of QWERTY », *The American Economic Review*, 75/2, 1985, p. 332-337.

313A-CFDT, 5H126. Notes manuscrites (anonymes), réunion du 2 février 1957.

314A-CGT, CCEO60. Brochure, « Les sources de matières premières dans le monde », non-daté (estimé milieu de la décennie 1950).

315A-CGT, CCEO12. Séminaire africain, non daté (estimé fin de la décennie 1950).

Tout en reconnaissant tacitement la nécessité d'importer le pétrole, la CFTC et la CGT émettent une série de propositions en vue de sécuriser la continuité de l'approvisionnement et de le réaliser par l'intermédiaire d'entreprises plus étroitement liées à l'État. La controverse entre les deux organisations syndicales porte sur le sort à réserver au pétrole algérien. D'un côté, la CGT s'inscrit sur une position favorable à l'autodétermination de l'Algérie et conteste ainsi fortement l'exploitation pétrolière. Alors que l'exploitation du gisement d'Hassi Messaoud débute en janvier 1958, la confédération multiplie les articles contestant la possession française du Sahara et soulignant que le sort des champs pétroliers constitue l'un des obstacles au règlement du conflit algérien<sup>316</sup>.

D'un autre côté, le congrès de la CFTC de 1959 prend position en faveur d'une « politique énergétique tendant à l'indépendance<sup>317</sup> », sans exclure l'usage du pétrole algérien. La CFTC demeure durablement influencée par l'UD d'Algérie en son sein, celle-ci étant favorable au maintien du pouvoir colonial français<sup>318</sup>. En janvier 1961, les syndicalistes chrétiens témoignent ainsi d'un voyage d'études réalisé sur les exploitations pétrolières du Sahara, à l'invitation du BRP. L'article rappelle les lourds investissements des entreprises pétrolières liées à l'État français et s'enthousiasme pour une production qui réduira le déficit énergétique français, offrant l'équivalent de « 25 ans de consommation de charbon métropolitain<sup>319</sup> ». Plus encore, la description de l'environnement de l'implantation pétrolière reprend le topos récurrent du discours colonial, affirmant la capacité du colonisateur à mettre en valeur et exploiter les richesses d'un milieu auparavant inexploité et désertique<sup>320</sup>. L'auteur conclut ainsi que « ce ne sont pas seulement les installations modernes du pétrole et du gaz qu'il faut admirer (...). En deux ans, l'Organisation commune des régions sahariennes a construit 1 700km de routes (...), on a fait jaillir des mètres cubes d'eau, des palmeraies sont créées en plein désert, des villes nouvelles surgissent du sable... Et tout cela n'est qu'un début<sup>321</sup> ».

Malgré ces tensions intersyndicales, le pétrole extrait en Algérie devient une source importante dans la consommation énergétique française. En 1959, le brut algérien représente environ 2% de l'ensemble du pétrole consommé dans l'année en France, mais il atteint 20% en

---

316« "Notre" Sahara », *La Vie Ouvrière*, 11 mars 1959 ; « Derrière le problème Algérien : le pétrole », *La Vie Ouvrière*, 5 novembre 1958 .

317« Bilan du 30e congrès », *Syndicalisme Hebdo*, 27 juin 1959.

318Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 42-47 ; Michel Branciard, *op. cit.*, p. 161-162.

319« Le Sahara à l'heure du pétrole », *Syndicalisme Hebdo*, Janvier 1961.

320Ramachandra Guha, « Radical American Environmentalism and Wilderness Preservation : a Third World Critique », Ramachandra Guha et Juan Martínez-Alier, *Varities of Environmentalism. Essays North and South*, London, Earthscan, 1997, p. 92-108. Sur le colonialisme français, voir Diana K. Davis, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

321« Le Sahara à l'heure du pétrole », *Syndicalisme Hebdo*, Janvier 1961.



1960 et 30% en 1961. La signature de l'accord d'Évian entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République algérienne, le 18 mars 1962, inclut des conditions permettant aux entreprises pétrolières françaises de poursuivre l'exploitation des champs pétroliers dans des conditions avantageuses – c'est-à-dire en achetant le brut à des tarifs inférieurs au marché international et en payant celui-ci en francs plutôt qu'en dollars<sup>322</sup>.

Le recours au pétrole algérien mène à un rapprochement entre la RAP et le BRP, qui forment l'Union générale des pétroles (UGP) en 1960 afin de renforcer leurs activités annexes à la prospection. Le processus de fusion de ces entreprises mènent à la fondation de l'Entreprise de recherche et d'activités pétrolières (ERAP) en 1965 (future Elf). Jusqu'alors, ces entreprises avaient peu investi dans les infrastructures de production et de distribution. En 1960, l'UGP s'engage dans une voie inédite en bâtissant ses propres raffineries, à commencer par celle de Feyzin. Cette évolution suscite des inquiétudes parmi les organisations de salariés des industries pétrolières. Ainsi, la fédération chimie de la CFTC estime que

« la création de l'UGP dont le capital est à majorité de source publique a provoqué l'inquiétude et les protestations des compagnies privées de raffinage. Elles ne refusaient pas de raffiner le brut saharien et ne comprenaient pas l'initiative du Gouvernement français. Par contre, ce réseau risque d'entrer en concurrence avec le réseau TOTAL, émanation de la CFR, elle-même filiale de la CFP, compagnie d'exploitation et de forage dans laquelle le gouvernement détient 35% des actions et 40% des sièges au conseil d'administration (...). Il faut bien dire que les opérations mondiales de la CFP auraient dû susciter depuis longtemps une politique nationale du pétrole. Ainsi, nous aurions peut-être une meilleure situation face aux "internationaux" Esso, Mobil, Oil, BP, Shell<sup>323</sup> ».

Les prétentions de l'UGP contreviennent aux usages industriels préexistants et génèrent une crainte quant à la stabilité des salariés des entreprises pétrolières anciennes. Aux yeux des syndicalistes, cette évolution témoigne de l'inadaptation des politiques pétrolières françaises menées au cours des décennies précédentes. L'objectif syndical ne réside plus tant dans la limitation du recours au pétrole que dans la réalisation d'une politique nationale des hydrocarbures, en vue de rendre le pétrole aussi « français » que possible. L'enthousiasme suscité par la découverte et l'usage du gaz de Lacq constitue ainsi un témoignage de cet espoir de produire des hydrocarbures sur le sol métropolitain<sup>324</sup>.

---

322 Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et "pétrole franc" », *Revue historique*, n° 638, 2006, p. 355-388.

323 A-CFDT, 1F157. Congrès de la Fédération chimie de la CFTC, Octobre 1962.

324 « Le gaz de Lacq peut-il contribuer à résoudre le problème des économies régionales? », *Syndicalisme Hebdo*, 1 juillet 1958 ; « Le gaz de Lacq arrive », *La Vie Ouvrière*, 30 novembre 1960.

### 3) Du mineur de charbon à l'ouvrier qualifié du pétrole

Avec le déclin minier qui s'amorce au début de la décennie 1960, un imaginaire du monde ouvrier s'érode. La figure du mineur de fond, mobilisé pour la bataille de la production, laisse place à celle de l'ouvrier qualifié des industries pétrolières. En effet, le déclin des houillères porte de lourdes conséquences sociales qui mènent à l'explosion de plusieurs conflits dans la première moitié de la décennie 1960. Dans le même temps, chaque organisation syndicale adopte une approche singulière pour composer avec cette transition énergétique, qui conduit à reconfigurer jusqu'aux projets syndicaux. Cette crise révèle aussi les difficultés résultant de la fragmentation des organisations syndicales en suivant les contours des filières industrielles. Rapellons ici que les professions minières disposent de leur propre fédération (Fédération nationale du Sous-sol dans le cas de la CGT), distincte de celle des métiers du gaz et de l'électricité (Fédération des forces motrices et de l'éclairage), qui se démarquent également des ouvriers recrutés dans la production pétrolière (rattachés aux Fédérations des industries chimiques).

En 1960, le ministre de l'Industrie Jean-Marcel Jeanneney annonce le Plan d'adaptation des houillères, prévoyant la suppression de près de 2 400 emplois de mineurs dans les années suivantes<sup>325</sup>. Le 15 novembre 1961, dans la foulée de la publication des orientations prévues pour le quatrième Plan, la Fédération CGT du Sous-sol convoque une conférence de presse, au cours de laquelle son secrétaire général (Léon Delfosse) martèle que « la consommation de charbon va continuer d'augmenter » et appelle à quitter la CECA pour valoriser la production charbonnière en France. Conservant un exemplaire du texte prononcé lors de cette conférence, Marcel Paul l'annote pour le présenter comme « l'appel au charbon contre le pétrole<sup>326</sup> ». Pour la CGT, le charbon reste pensé comme la garantie d'une « politique énergétique en fonction des intérêts de la nation<sup>327</sup> ». Lors du congrès confédéral de 1963, Benoit Frachon réaffirme que les prévisions du Plan envisageant d'accroître l'importation de charbon tourneraient « le dos à l'intérêt national », au moment même où des investissements ciblés permettraient « au

---

325 Sur le Plan Jeanneney : Donald Reid, *Les mineurs de Decazeville. Historique de la désindustrialisation*, Decazeville, Aspibd, 2009 ; Eric Kocher-Marboeuf, *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle, 1958-1969*, Paris, IGPDE, 2003, p. 99-138 ; Michel Pigenet, « La grève des mineurs de 1963 », Pigenet et Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux*, op. cit., p. 456-463.

326 A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 18. Conférence de Léon Delfosse, 15 novembre 1961 à la Mutualité. 327 *Ibid.*

capital américain de contrôler les industries d'avenir de notre pays<sup>328</sup> ». Aux yeux des dirigeants cégétistes, le pétrole reste marqué par le sceau de la puissance américaine. À l'échelle confédérale, ils relèvent la difficulté à assurer une transition énergétique dont le contenu pourrait être socialement juste pour les salariés. Fin 1959, une note préparatoire au comité confédéral indique que

« la production de pétrole Parentis [Landes] est de l'ordre de 1 500 000 tonnes par an, soit 2 100 000 tonnes "équivalent charbon". Par une assez curieuse coïncidence, c'est, précisément, la production en charbon du Bassin d'Aquitaine (Decazeville, Aubin, Carmaux). Or, l'extraction du pétrole de Parentis est assurée par moins de 100 ouvriers et techniciens tandis que l'extraction du charbon d'Aquitaine nécessite environ 10 000 mineurs<sup>329</sup> ».

En raison des risques sur l'emploi des mineurs, le Plan Jeanneney sera donc à l'origine d'une série de conflits, dont le plus symbolique est initié par les mineurs de Decazeville à l'hiver 1961-1962 et s'impose comme « un symbole de la reconversion<sup>330</sup> ». La CGT apporte son soutien à la grève et accepte la possibilité d'une conversion professionnelle des mineurs, en la conditionnant au maintien d'un salaire équivalent et à la garantie de conserver le régime de sécurité sociale minière<sup>331</sup>. Le fait est suffisamment rare pour être souligné : la fédération CGT de l'éclairage appuie l'action de la fédération du Sous-sol, en alertant particulièrement sur le risque du dépérissement des industries chimiques de l'Aveyron, dont le fonctionnement repose sur l'usage de charbon. Cette crainte conduit Marcel Paul à s'adresser au Ministre de l'Industrie, ainsi qu'à la direction d'EDF, en vue d'installer une centrale thermique à Decazeville pour assurer une continuité de l'extraction minière et créer les conditions d'une reconversion favorable aux mineurs<sup>332</sup>.

La Fédération CGT du Sous-sol appuie ce projet en reprenant un argumentaire quantitatif. Selon Achille Blondeau, « on peut produire largement plus de 600 000 tonnes s'il y a un débouché. Or, ce débouché existe avec, d'une part, la Centrale Penchot (...) et, d'autre part, la proposition de construction d'une nouvelle centrale (proposition que [Marcel Paul] a faite)<sup>333</sup> ». Dans l'urgence d'un conflit menaçant plusieurs centaines d'emplois, la fédération du Sous-sol ravive une approche productiviste et quantitative, comme un écho des projets de l'immédiat après-guerre, s'obstinant à justifier la pérennité des emplois par la création d'un débouché nouveau, indépendamment de son utilité sociale.

---

328A-CGT. Rapport de Benoit Frachon au Congrès confédéral de 1963.

329A-CGT, 20CFD7. Note sur la situation économique au Comité confédéral national, 20 novembre 1959.

330« Decazeville, symbole de la reconversion », *Syndicalisme Hebdo*, Janvier 1962.

331« Le plan des gueules noires », *La Vie Ouvrière*, 10 janvier 1962.

332A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 18. Lettre de Marcel Paul au Ministre de l'industrie, 19 janvier 1962.

333A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 18. Lettre de Achille Blondeau à Marcel Paul, 16 avril 1962.

Bien que la confédération appuie les grèves en soutien aux mineurs en 1963, l'échange entre les fédérations de l'éclairage et du Sous-sol demeure éphémère. La réflexion cégétiste sur le système énergétique se poursuit à l'intérieur des grilles d'analyses forgées au cours de la décennie précédente et dans la foulée des nationalisations. En 1965, le congrès confédéral de la CGT se prononce ainsi de nouveau en faveur « d'une véritable politique énergétique nationale, mettant en œuvre toutes les ressources du pays dans ce domaine, politique entravée, notamment, par le Marché Commun, la CECA<sup>334</sup> ».

Face à cette approche, la CFTC (puis la CFDT) se démarque au fil des années. Minoritaire dans les entreprises nationalisées, elle occupe toutefois un rôle important dans les entreprises pétrolières (représentées dans la fédération Chimie). Dès l'hiver 1959, la CFTC se confronte au Plan d'adaptation des houillères en affirmant qu'il ne saurait exister « d'assainissement des charbonnages sans une politique coordonnée de l'énergie<sup>335</sup> ». Dès lors, les cégétistes n'auront de cesse d'affiner cette réflexion sur l'ensemble du système énergétique, en nourrissant les échanges entre les fédérations syndicales concernées par différents secteurs énergétiques. Lors du congrès de la fédération Chimie d'octobre 1962, les militants des industries pétrolières identifient les implications sociales de l'essor de leurs industries. Selon eux, « la production de ces produits noirs, comme le fuel, fait concurrence au charbon. Les charges structurelles de la mine sont telles que peu à peu, le charbon recule au profit des produits pétroliers<sup>336</sup> ». Dès lors, les houillères seraient menacées par le recours accru au pétrole et ces militants proposent de penser l'évolution de l'ensemble du système énergétique pour formuler une politique syndicale cohérente en matière d'emploi.

Cette aspiration conduit à l'organisation d'une réunion interfédérale autour de la politique énergétique du 13 au 15 janvier 1964<sup>337</sup>. Organisée à l'initiative du secteur économique de la confédération, cette session rassemble des militants de fédérations dont les échanges étaient auparavant limités : salariés des Charbonnages de France, d'EDF et GDF, ou encore des industries pétrolières relevant du champ de syndicalisation de la fédération chimie. La première journée de cette session s'organise autour d'exposés de commissaires au Plan, ainsi que d'un scientifique de l'institut d'économie de l'énergie de Grenoble (dont plusieurs chercheurs participeront à la critique du programme nucléaire lors de la décennie suivante).

---

334A-CGT, Procès-verbal du Congrès confédéral de 1965, Rapport présenté par Léon Mauvais.

335*Syndicalisme Hebdo*, 19 décembre 1959.

336A-CFDT, 1F157. Procès verbal du Congrès de la Fédération chimie, octobre 1962, p. 52.

337A-CFDT, 1F388. « Session de recherches "énergie", Bierville, 13 au 15 janvier 1964 ».

La dernière journée nourrit l'ambition de « dégager les principaux aspects d'une "politique commune" de l'énergie<sup>338</sup> » au sein des structures cédétistes.

Cette expérience est renouvelée en septembre 1967 à Dourdan. Cette nouvelle rencontre mène les militants de différentes filières industrielles à aborder les « problèmes sociaux et politiques » de l'évolution du système énergétique, mais elle conduit surtout à formuler le souhait « de créer un secteur interfédéral sur l'énergie [et de] sensibiliser la CFDT sur l'ensemble des questions liées à l'énergie<sup>339</sup> ». Ces sessions sont l'acte fondateur d'une commission confédérale pérenne sur les enjeux énergétiques qui occupera, à partir de 1973, un rôle important pour favoriser la participation cédétiste aux mobilisations contre le programme électronucléaire. Les sessions de recherches témoignent ainsi d'une reconnaissance des impacts sociaux liés à la transition énergétique et d'une aspiration à agir sur l'ensemble du système énergétique. Elles consacrent une rupture, dans la mesure où elles proposent de s'affranchir d'une intervention syndicale entièrement fragmentée à l'intérieur de chaque filière industrielle. Ce sentiment d'une mutation des formes d'emploi et des modes de vie provoquée par l'usage de nouvelles sources d'énergie est également souligné par la presse syndicale, à partir d'exemples tels que le Gard, confronté à la fermeture de ses mines et à la construction du réacteur nucléaire de Marcoule<sup>340</sup>.

Cette volonté de penser l'ensemble du système énergétique ainsi que ses implications sociales constitue finalement un outil de positionnement à l'intérieur du champ syndical. Face à une CGT hégémonique dans les entreprises nationalisées, la CFDT se démarque. Ce positionnement contamine jusqu'aux réflexions confédérales qui lient la mutation du système énergétique avec un processus de qualification accrue des ouvriers. En 1962, une École normale ouvrière (ENO) consacrée au « devenir de la société industrielle » insiste sur l'imbrication de l'évolution des sources d'énergie et de l'avènement d'une « société technicienne<sup>341</sup> ». Ces années sont également celles où Serge Mallet affirme l'apparition d'une nouvelle classe ouvrière, disposant d'une qualification plus importante<sup>342</sup>. En 1967, cette thèse paraît ainsi influente auprès de certains membres du « groupe de travail idéologique » de la CFDT. Marcel Gonin écrit ainsi qu'au début du XXe siècle, la France fut marquée par un syndicalisme révolutionnaire, « cohérent avec la société de l'époque : techniques industrielles simples, importance des ouvriers professionnels, connaissances économiques extrêmement

---

338 *Ibid.*

339 « Recherches sur les problèmes énergétiques », *Syndicalisme Hebdo*, 27 octobre 1967.

340 « Gard : du charbon au plutonium », *Syndicalisme Hebdo*, Avril 1966.

341 A-CFDT, 7H520. « La société industrielle et son devenir », Note 1 pour l'ENO 1962.

342 Serge Mallet, *La nouvelle classe ouvrière*, Paris, Seuil, 1963.

sommaires (...). Maintenant, nous sommes dans une société bien plus évoluée du point de vue des techniques (...). C'est dans cette voie que nous devons pousser car c'est celle de la domination de l'homme sur la nature<sup>343</sup> ». Cette mutation des techniques aurait donc donné naissance à de nouvelles catégories de salariés, qui pourraient à la fois conquérir de nouveaux droits sociaux et participer à la transformation de l'action syndicale. Parmi d'autres exemples à l'appui de son propos, Marcel Gonin évoque la situation des salariés du pétrole. Dans la perspective de ces dirigeants cégétistes, le répertoire d'action du syndicalisme du début du siècle, celui des mineurs de charbon, serait inadapté aux années 1960. *A contrario*, la figure de l'ouvrier qualifié des complexes pétrochimiques apparaît comme une nouvelle incarnation idéal-typique de la classe ouvrière. Dans une certaine mesure, cet ouvrier qualifié semble annoncer l'avenir d'un syndicalisme rénové, qui se voudrait plus attentif aux enjeux techniques et aux contraintes économiques.

La CFDT se propose d'établir des structures syndicales capables de penser les implications sociales de la transition énergétique. Aux yeux des dirigeants cégétistes, l'ouvrier qualifié des complexes pétrochimiques devient l'incarnation d'un syndicalisme CFDT « moderne », en opposition à la figure du mineur de charbon, associée à l'héritage cégétiste et désigné comme inadapté aux nouvelles structures de production. Bien que les dirigeants cégétistes soient les premiers à évoquer une réflexion sur l'ensemble du « système énergétique », leur réflexion demeure souvent contrainte par les périmètres de leurs propres structures syndicales – lesquelles restent étroitement calquées sur l'organisation des filières industrielles et des entreprises nationalisées.

Alors que le déclin de la production charbonnière s'accompagne d'une croissance du recours à d'autres sources d'énergie (pétrole et uranium), les confédérations participent amplement à ce mouvement. Quelques voix minoritaires évoquent les possibilités d'utilisation d'une énergie d'origine éolienne, alors que la presse syndicale décrit parfois le soleil comme « un concurrent sérieux de l'énergie nucléaire<sup>344</sup> ». Néanmoins, l'action syndicale se concentre sur les principales productions énergétiques, reposant sur des sources fossiles.

Jusqu'au milieu de la décennie 1960, la CGT comme la CFDT témoignent d'une croyance persistante dans le caractère bénéfique des innovations techniques et scientifiques, supposées garantir la domination humaine sur la nature. Les risques liés à la radioactivité et, dans une

---

343A-CFDT, 7H261. « Le contre-plan, stratégie syndicale ? », Rapport au Groupe de travail idéologique, 1967.

344« Inépuisable réservoir d'énergie », *La Vie Ouvrière*, 3 décembre 1958.

moindre mesure, les dégâts provoqués par l'industrie pétrochimique génèrent pourtant des alertes quant à leurs retombées sanitaires et environnementales. D'abord minoritaires ou cantonnées à certains usages de ces technologies (notamment leurs usages militaires), ces critiques tendent à gagner de l'ampleur au début de la décennie 1960 dans les rangs syndicaux.

## **Conclusion**

Dans l'immédiat après-guerre, la participation de la CGT aux procédures de nationalisation conduit cette organisation à considérer les entreprises nationalisées comme autant de points d'ancrage pour une future indépendance énergétique française. Cette perspective s'impose comme un mot d'ordre majeur pour la CGT, conditionnant son idéologie et son programme d'action au cours des décennies suivantes. Avec la participation de Marcel Paul au gouvernement, puis avec l'influence du Comité Caquot, la CGT participe à la définition d'une politique énergétique nationale et contribue à l'élaboration d'une stratégie industrielle pour EDF.

L'attachement cégétiste aux entreprises nationalisées mène certaines fédérations, à commencer par celle de l'éclairage, à renforcer leur confiance dans l'usage des compétences des ingénieurs. Ceux-ci apparaissent désormais comme les garants d'une « technopolitique » où les options industrielles conditionneraient la réalisation d'un projet politique, à savoir un service public de l'énergie assurant un approvisionnement énergétique à tous les citoyens, sans égards pour les particularités territoriales ou environnementales des lieux de production ou de consommation. Cette confiance dans les compétences des ingénieurs a déjà été soulignée par l'historiographie<sup>345</sup>. Néanmoins, les tensions générées par la montée en puissance de ces ingénieurs dans les structures syndicales demeurent méconnues. Bien que favorable à l'organisation des ingénieurs, Marcel Paul alerte la direction du PCF en juin 1965, puis Henri Krasucki en février 1968, en déplorant que « le GNC [Groupement National des Cadres] pratique une politique indépendante du Bureau fédéral ; mais, [il est] statutairement

<sup>345</sup>Anne Dalmasso, « Ingénieurs et habitants autour des barrages alpins », *art. cit.* ; Robert Frost, « La technocratie au pouvoir avec le consentement des syndicats », *art. cit.*

représenté dans le secrétariat fédéral, [et] agit à l'intérieur de celui-ci pour faire prédominer sur le plan fédéral les positions "cadres supérieurs". L'objectif du noyau dirigeant étant de s'assurer la direction des organisations CGT dans les deux industries : électricité et gaz<sup>346</sup> ».

Toutefois, l'usage des compétences des ingénieurs associés à la réflexion menée en matière de politique énergétique conduit certains dirigeants (fédéraux, confédéraux et représentants au CE) à penser l'interdépendance des sources d'énergie, usant de la notion de « système énergétique » dès 1957. Paradoxalement, cette réflexion demeure cantonnée aux directions syndicales et influe peu sur les pratiques et l'organisation des structures confédérées. En effet, le choix d'opérer des nationalisations séparées des filières énergétiques renforce la fragmentation entre les différentes fédérations CGT des secteurs énergétiques. La fondation d'une fédération Mines-Énergie (fusionnant l'ancienne FNSS et la fédération de l'Éclairage) intervient uniquement en octobre 1999 et reste perçue comme un événement négatif par les syndicalistes concernés<sup>347</sup>. En effet, cette fusion est d'abord vécue comme le produit d'un effondrement du monde minier. De la même manière, la formation d'un pôle « énergie et industrie » chargé de penser l'évolution du système énergétique à l'intérieur de la CGT n'intervient pas avant 2010<sup>348</sup>. Cette structure est fondée au lendemain des mesures de privatisation d'EDF et de la suppression du Conseil supérieur des Comités mixtes à la production. Jusqu'alors, les dirigeants cégétistes percevaient cette instance comme un espace de réflexion et d'exercice de leur influence en matière de politique énergétique.

La CFTC-CFDT, minoritaire dans les entreprises nationalisées, se démarque d'une CGT hégémonique. Sa faiblesse numérique la conduit aussi à imaginer plus facilement une structure souple de coordination entre les syndicats des différentes filières, l'autorisant à penser l'évolution du système énergétique dès le milieu de la décennie 1960. Cette structure gagnera en influence au cours de la décennie suivante, stimulant la production d'une contre-expertise et la participation cégétiste à la contestation du programme électronucléaire.

Dès les décennies d'après-guerre, certains secteurs du mouvement syndical sont donc en capacité de penser l'évolution du système énergétique, bien qu'il doivent pour cela s'affranchir des fragmentations liées aux séparations entre les entreprises et filières industrielles. Les conflits autour de l'aménagement des infrastructures hydrauliques bouleversant les paysages et les économies locales contraignent les syndicalistes à porter l'attention sur les enjeux

---

346A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 15. Lettre de Marcel Paul à Henri Krasucki, 24 février 1968 ; A-CGT-FNME, Marcel Paul. Carton 12. Note à la Direction du Parti, Juin 1965

347Entretien avec F. Duteil, ancien secrétaire général de la Fédération CGT de l'énergie, 7 janvier 2015.

348Entretien avec J. Gay, ancien secrétaire de la Fédération CGT de l'énergie, 7 janvier 2015.



environnementaux. Par la suite, les implications sociales de la transition du charbon vers le pétrole, puis l'expansion de la pétrochimie, transforment les paysages des régions industrielles mais également les modes de vie populaires. Ces facteurs participent à l'affirmation d'une réflexion environnementale au sein des organisations syndicales. Nombre de réflexions et de pratiques qui sont forgées au cours de cette période (rôle des ingénieurs dans les structures syndicales des filières énergétiques, formation de dispositifs syndicaux de concertation entre les différentes filières, stratégies de communication autour des projets énergétiques, etc.) seront réutilisées lors de l'élaboration du programme nucléaire français après 1974.

## Chapitre II – « L'usine, comme une évidence, enclose sur elle-même ».

### L'action syndicale et le droit à l'épreuve du débordement industriel

« L'usine, comme une évidence, enclose sur elle-même. »

François Bon, *Sortie d'usine*, 1982

« Au cours des années précédentes, des plaintes avaient été déposées contre certaines sociétés chimiques (...), des actions pour dommages corporels engagées par des ouvriers et qui étaient presque toujours rejetées par les juges de district ou réglées à l'amiable pour des sommes non divulguées, jamais très élevées. Il était entendu que vous courriez un risque en travaillant dans certaines usines et, pour ce risque, on vous payait. Pas assez, bien entendu. Jamais assez. Mais c'était une autre question. La pollution d'un quartier, de la terre, du sol, de l'eau, et de ses effets ultérieurs sur les individus, était quelque chose de très différent, et de nouveau. Dick Burnaby n'y avait jamais réfléchi. Sa pratique du droit n'avait rien à voir avec ce genre d'affaire informelle. »

Joyce Carol Oates, *Les Chutes*, 2004.

« C'est lié à l'organisation spatiale de l'usine moderne... c'est souvent un monde isolé, entouré de murs très élevés, protégé par des sociétés de gardiennage (...). Donc en fait ce sont des îlots au sein du pays, et à l'intérieur, on a un rapport de force entre patronat et syndicats qui est très fort (...). Mais souvent passés les murs de l'usine, on défend l'usine. »

Bernard Saincy, ex-animateur du collectif développement durable de la CGT, 2014.

En feuilletant la presse syndicale des années d'après-guerre, un observateur pressé pourrait percevoir l'omniprésence des représentations de la fumée industrielle comme le simple témoignage d'un enthousiasme productiviste. Pourtant, ces images révèlent une représentation plus complexe, dès lors qu'elles s'articulent avec des préoccupations sanitaires affirmées. Même pressé, l'observateur sera également interpellé par le constat que les fumées représentées se répandent souvent vers les quartiers alentours. Ce n'est pas simplement la

fumée qui est décrite, mais le « débordement industriel<sup>349</sup> ». En allant plus loin, l'observateur sera finalement surpris que cette image de la pollution soit rarement mise en correspondance avec la genèse de cette nuisance, à l'intérieur des entreprises.

La frontière de l'espace productif s'impose comme une évidence. Le mur de l'usine s'impose comme une césure physique, qu'il n'y aurait pas lieu d'interroger. Alain Dewerpe a pourtant dépeint la façon dont, au cours du XIXe siècle, « la production industrielle impose ses marques : elle sépare le lieu du travail du lieu d'habitat ; elle est fortement visible, par la taille, la monumentalité, la localisation des établissements (...) et une architecture, symbolisant le contrôle d'un nouveau territoire<sup>350</sup> ».

Construction urbanistique, symbole d'un nouvel ordre social, cette frontière est d'abord un produit juridique. Elle s'ancre dans l'effort législatif d'encadrement de l'industrialisation. D'un côté, le décret du 15 octobre 1810 contraint les industries dangereuses et insalubres à solliciter une autorisation auprès des pouvoirs publics pour fonctionner. Réformé en 1917, ce décret remplissait avant tout une fonction de protection des industries concernées, en permettant « de les soustraire, pour l'essentiel du moins, à la juridiction des tribunaux civils et donc à la vindicte de leurs voisins<sup>351</sup> ». Jamais il ne concerna les dangers encourus par les ouvriers, la jurisprudence fut constante sur ce point pendant au moins un siècle. Cette procédure d'autorisation instaurait un premier cordon juridique pour séparer l'activité productive de son environnement.

Cette frontière se renforce avec la lente élaboration de législations distinctes. Les juristes observent que le premier moment de formation d'un droit du travail, au cœur du dix-neuvième siècle, fonctionne à la manière « d'un mur juridique ayant pour mission de redoubler l'efficacité du mur physique érigé autour de l'usine ; puis de purgation de cet espace clos de toute influence extérieure<sup>352</sup> ». Les premières lois importantes sur l'hygiène au travail sont adoptées à l'issue du XIXe siècle : ainsi, la loi de 1893 sur l'hygiène et la sécurité au travail ne s'applique que dans un périmètre restreint. Cette évolution est renforcée avec l'adoption de la loi de 1898 sur la réparation des accidents du travail, consacrant l'autorité patronale sur l'espace de production<sup>353</sup>. Elle s'appuie aussi sur les études d'hygiène industrielle, lesquelles

---

349Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

350Alain Dewerpe, *Le monde du travail en France. 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 45.

351Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, p. 47.

352Jacques Le Goff, *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 44.

cantonnent l'étude des pathologies dans l'espace du travail<sup>354</sup>, par opposition à l'hygiène publique, qui se consacre, elle, au monde extérieur. L'héritage juridique du dix-neuvième siècle est donc essentiel pour comprendre la démarcation entre le lieu de travail et son environnement, dans un contexte où « la typologie des droits tend à s'indexer sur une typologie des lieux : franchir la porte de l'entreprise, c'est passer d'un univers juridique à un autre<sup>355</sup> ». Il apparaîtra rapidement que ces deux corpus juridiques (droit des établissements classés et droit du travail) peuvent souffrir d'interprétations qui mènent à leur concurrence : il n'est pas anodin qu'une référence au décret sur les établissements classés apparaisse dès l'article premier de la loi de 1893 sur l'hygiène. Dans l'après-guerre, cette ambivalence est particulièrement perceptible dans les missions confiées à l'inspection du travail, laquelle doit également assurer l'inspection des établissements classés jusqu'à l'issue de la décennie 1960. Cette convergence des deux fonctions reste apparente, dans la mesure où la loi du 19 décembre 1917 (portant réforme du décret de 1810 sur les établissements classés) faisait injonction aux inspecteurs de les distinguer et de stipuler les lois qui justifiaient leurs interventions.

Non seulement cette démarcation reste agissante dans le régime juridique français<sup>356</sup>, mais elle conditionne la représentation de l'environnement des organisations syndicales, ainsi que les outils dont elles disposent pour intervenir face aux nuisances. En effet, le droit produit « une créance de sens, du sens d'un monde déjà là, qui confère une signification à son existence<sup>357</sup> ». L'action d'un syndicaliste du second vingtième siècle s'inscrit également dans le cadre d'un régime juridique préexistant : de manière consciente ou non, il compose avec les lignes tracées par le droit et par les pratiques administratives qui en découlent. En ce sens, suivre la réponse syndicale à la pollution industrielle n'invite pas seulement à identifier les

---

353Alain Cottureau, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2002/6, p. 1521-1557.

354Caroline Moriceau, *Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, Editions de l'EHESS, 2009.

355Alain Supiot, *Homo Juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 206

356Parmi les travaux de juristes, voir Alain Supiot, « L'alerte écologique », Société française pour le droit de l'environnement, *Droit du travail et droit de l'environnement*, Paris, Litec, 1994, p. 92-110 et Antoine Mazeaud, « Environnement et travail », *Pour un droit commun de l'environnement. Mélanges en l'honneur de Michel Prieur*, Paris, Dalloz, 2007, p. 297-307. Dans une approche plus présentiste, Marie-Pierre Blin-Franchomme et Isabelle Desbarats (dir.), *Droit du travail et droit de l'environnement*, Paris, Lamy, 2010.

357Alain Supiot, *Homo Juridicus. op. cit.*, p. 7.

usages syndicaux volontaires du droit<sup>358</sup>, ni à repérer l'action judiciaire des entreprises<sup>359</sup>, mais aussi à mesurer l'influence des dispositifs juridiques sur les routines syndicales<sup>360</sup>.

L'examen des représentations de la pollution industrielle dans les années d'après-guerre témoigne en effet d'une préoccupation sanitaire ainsi que d'une difficulté à accompagner les plaintes de salariés exposés à la pollution dans leurs lieux de vie. De fait, ces plaintes s'accompagnent d'une rupture entre ces discours tenus hors du travail et les protestations en matière d'hygiène organisées par des salariés dans le travail. Dans une certaine mesure, ce qui est désigné comme une « pollution » hors des lieux de travail est défini comme un problème d'hygiène et traitée dans le cadre du droit du travail à l'intérieur des entreprises. Enfin, nous soulignerons que cette césure ne s'explique pas simplement par une opposition d'intérêts entre salariés et riverains, mais aussi par l'adoption de procédures de règlement des litiges propres à l'espace de travail (lequel se confond avec le périmètre de la relation salariale). Comme dans la situation italienne décrite par Bruno Trentin, les organisations syndicales portèrent « une configuration essentiellement redistributive de l'État-providence, [conception qui] a longtemps exclu de son horizon la prise en compte de droits civils primordiaux qui ne pouvaient être garantis uniquement par des interventions compensatrices, [dont] la protection de l'environnement et de l'équilibre écologique contre les effets parfois terribles d'une industrialisation sauvage sur la personne et l'écosystème<sup>361</sup> ». En dépit de l'influence durable de ces orientations dans les programmes syndicaux, nous constaterons que ces grilles d'analyses se troublent à la faveur de l'émergence d'une réflexion sur les politiques de prévention de la pollution au début de la décennie 1960.

---

358Ce projet fondant le cœur de l'ouvrage collectif de Michel Pigenet et André Narritsens (dir.), *Les pratiques syndicales du droit. France, XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

359Daniel Boulet, *Entreprises et environnement. op.cit.*, p. 41-60.

360En ce sens, le droit ne sera pas ici considéré comme une série linéaire de réglementations attestant de droits établis et figés, mais comme un corpus réactualisé dont l'influence modèle les pratiques des organisations syndicales, ainsi que leurs relations aux pouvoirs publics. Cette approche suit, en partie, l'idée selon laquelle « le droit, il faut le voir non du côté d'une légitimité à fixer, mais du côté des procédures d'assujettissement qu'il met en œuvre », Michel Foucault, *"Il faut défendre la société". Cours au Collège de France, 1976*, Paris, Gallimard/Seuil, 1997.

361Bruno Trentin, *La cité du travail. Le fordisme et la gauche*, Paris, Fayard, 2012 (1997), p. 97-98.

## ***I – La pollution vécue par le monde ouvrier, entre stigmatisme identitaire et injustice***

En multipliant les images de fumées industrielles au cours de l'après-guerre, le discours syndical emprunte nombre de caractéristiques au « culte de la cheminée qui fume<sup>362</sup> » dans lequel communient de larges pans de la société française depuis le dix-neuvième siècle. Cette métaphore religieuse mérite d'être suivie pour étudier les organisations syndicales, en premier lieu parce que le propre de tout symbole sacré réside dans sa capacité à capter des espoirs distincts selon les groupes sociaux et les époques. Un symbole sacré reste ainsi ouvert à des interprétations plurielles, fussent-elles des fenêtres d'opportunité pour la formation d'hérésies. Ainsi, le discours syndical se démarque d'une représentation patronale où la fumée se suffisait à elle-même pour incarner la prophétie d'une prospérité économique<sup>363</sup>. Tout en se réappropriant cette signification strictement économique, la presse ouvrière associe constamment la fumée à la présence d'un travailleur ou à des symboles connexes renvoyant au quotidien des quartiers industriels. Avec la percée de cette seconde signification d'ordre sanitaire, non seulement la fumée est pensée comme un débordement industriel<sup>364</sup>, mais elle est désignée comme une nuisance. Cet imaginaire de papier, propre aux parutions syndicales, s'appuie sur une expérience quotidienne de quartiers ouvriers, d'où sont pourtant adressées des plaintes récurrentes à l'intention des pouvoirs publics. À l'écoute du sentiment d'injustice exprimé par des salariés qu'ils aspirent à représenter, les organisations syndicales tâtonnent pour identifier des leviers d'actions et des acteurs disposant de compétences pour agir.

### **1) Une exégèse syndicale du « culte de la cheminée qui fume »**

Comprendre la particularité de la représentation syndicale implique de distinguer ce qui, dans la représentation de ces fumées, relève d'un imaginaire partagé au sein de la société française d'une part et ce qui se nourrit de l'expérience du monde ouvrier d'autre part. La ligne de démarcation entre ces sphères est instable, mais elle peut recouper la distinction forgée par l'anthropologue James Scott pour distinguer l'existence d'un « texte public » s'exprimant sous

---

362Geneviève Massard-Guilbaud, « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Histoire urbaine*, 18, 2007, p. 13.

363Sur cette représentation dans les entreprises, Daniel Bouillet, *Entreprises et environnement. op. cit.*, p. 69.

364Michel Letté, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 142-154.

l'apparence du langage commun, pacifié et consensuel, de « textes cachés » pluriels car propres à des groupes sociaux distincts et témoignant des clivages sociaux<sup>365</sup>. Le « culte de la cheminée qui fume<sup>366</sup> » présente toutes les caractéristiques d'un texte public, lequel fournit un langage commun à différents groupes sociaux dans les décennies d'après-guerre (mondes ouvriers, industriels, ingénieurs de la haute fonction publique ou des entreprises nationalisées, etc.). Pourtant, ce texte public ne résume pas, à lui seul, l'expression syndicale. En déplaçant le regard sur les symboles qui accompagnent inmanquablement les fumées, les représentations syndicales actualisent et infléchissent le texte public. Ce discours se présente ainsi comme une exégèse, sinon un apocryphe, forgée par des militants ouvriers et à destination du monde ouvrier.

Équivoque à bien des égards, le discours syndical sur la fumée industrielle se forme d'abord au travers d'un emprunt aux représentations industrialistes de valorisation de tous les signes donnant une visibilité distincte à la production dans le paysage – dont les nuisances. Celles-ci sont d'abord synonymes de prospérité et d'emploi, sinon d'amélioration des conditions de vie populaire. En effet, « longtemps la fumée se dégageant d'une cheminée d'usine représentait davantage une garantie d'activité et donc de travail et de salaire qu'une source de pollution de l'air<sup>367</sup> ». Cette représentation reste durablement active dans l'imaginaire syndical : pour soutenir son opposition à la CECA en 1954, la CGT utilise une image présentant la main de Robert Schumann obstruant des hauts-fourneaux français, tout en laissant déborder les cheminées des usines allemandes (illustration page suivante). Le dessin s'accompagne d'un discours décrivant « l'agonie » de la Sambre, rageant devant l'absence de « fumée pour empanacher les cheminées. Des usines mortes<sup>368</sup> ». Représenter la fumée pour symboliser la vitalité d'une entreprise participe donc d'une symbolique consensuelle, érigeant la pollution de l'air en revers inéluctable de la prospérité économique, un « mal nécessaire<sup>369</sup> ».

---

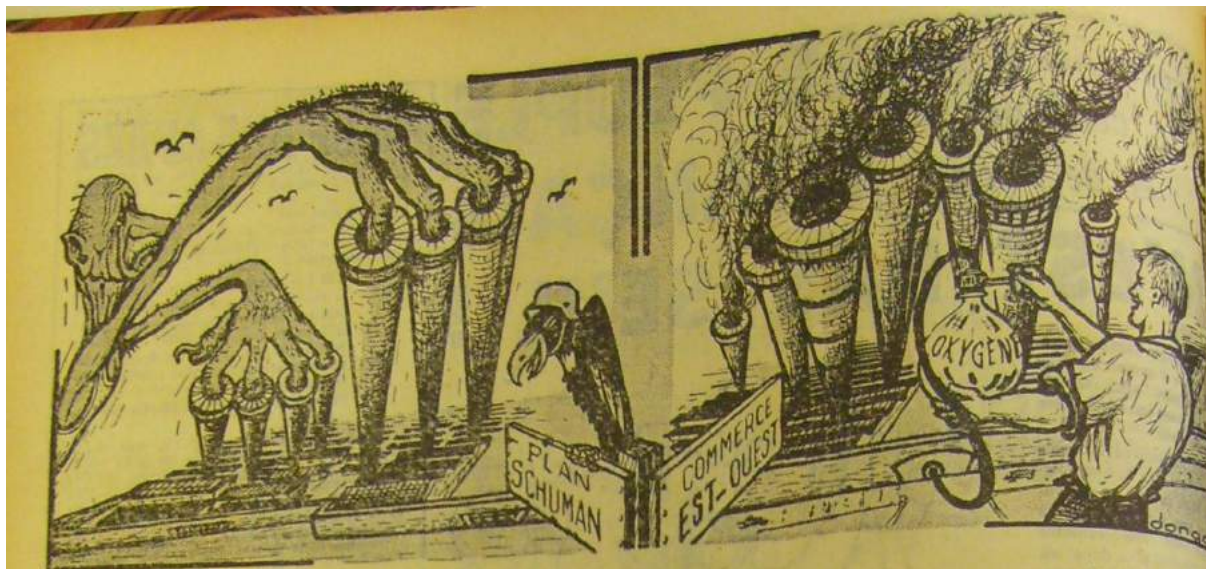
365 Pour James Scott, le texte public correspondrait à « l'interaction entre les subordonnés et ceux qui les dominant (...), le texte public peut aisément induire l'observateur en erreur, et, à tout le moins, il n'épuise que très rarement la richesse sémantique de la relation de pouvoir », James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance*, Paris, Amsterdam, 2008, p. 16.

366 Geneviève Massard-Guilbaud, « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *art. cit.*, p. 13.

367 Daniel Boulet, *Entreprises et environnement. op. cit.*, p. 69.

368 « De l'oxygène pour nos usines », *La Vie ouvrière*, 19 janvier 1954.

369 Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? », Céline Pessis et alii. (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »*. *op. cit.*, p. 99-115 ; Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 55-66.



« De l'oxygène pour nos usines », *La Vie ouvrière* (CGT), 19 janvier 1954.



Cette appropriation du symbole est pourtant profondément ambivalente : elle permet aux syndicalistes de se positionner à l'intérieur d'un texte public, lequel est audible par de larges pans de la société française. En même temps, ce texte est chargé de symboles connexes qui en altèrent la signification. Ainsi, la fumée est rarement dissociée de la représentation de l'horizon du quartier populaire obscurci, sinon saturé par la poussière. Les familles ouvrières sont présentées comme les premières victimes de nuisances qui laissent leurs empreintes sur l'identité d'un quartier ou d'un territoire. En effet, comme au dix-neuvième siècle, « si la ville était polluée, les habitants n'en étaient pas seulement incommodés, ils en étaient humiliés<sup>370</sup> ». Dans le même temps, l'identification de cette nuisance mène les syndicalistes à reconnaître l'impact sanitaire des industries sur les riverains, sans pour autant disposer de mesures précises de ces retombées. Cette crainte est renforcée par l'état sanitaire de la population au lendemain de la guerre<sup>371</sup>, ainsi que par la permanence de la théorie miasmatique, qui mène parfois les syndicalistes à faire de ces nuisances la cause première de la tuberculose<sup>372</sup>.

La justification sanitaire fonde ainsi les revendications syndicales prônant l'organisation de colonies de vacances pour les enfants des milieux ouvriers, lesquels devraient « profiter de l'air pur des coteaux du Cher, et se refaire une santé florissante<sup>373</sup> ». Les syndicalistes chrétiens usent aussi de cette justification pour exiger que les jeunes salariés des industries délétères bénéficient de congés supplémentaires<sup>374</sup>. Au fil des années, la possibilité de bénéficier de « l'air pur et de la lumière<sup>375</sup> » devient un argument récurrent en faveur de l'obtention de congés supplémentaires, la CGT justifiant sa revendication des « primes de soleil et d'air pur » afin d'assurer aux salariés la possibilité « d'aller loin des mille bruits de la rue, loin des fumées d'usine et du vacarme assourdissant des machines », ou de bénéficier de congés « après une année passée dans la fournaise des banlieues enfumées<sup>376</sup> ». Ces revendications apparaissent plus étonnantes encore lorsque Prun, un militant cégétiste de Plombières-Saint-Marcel, mandaté par son syndicat pour participer au congrès de la fédération de la chimie en 1948, « réclame pour les ouvriers habitant aux abords de l'usine

---

370Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle... op. cit.*, p. 103.

371« État de santé de la France », *La Vie ouvrière*, 12 octobre 1944.

372« Nous sommes plus mal soignés que des plantes », *Syndicalisme Hebdo*, 16 décembre 1944. ; « Tuberculose dans l'usine », *La Vie ouvrière*, 27 octobre 1945.

373« De l'air, du bonheur pour les enfants de fusillés et déportés », *La Vie ouvrière*, 5 juillet 1945 ; A-CFDT, 4H5. Participation au Comité d'Entraide français et organisation des Croisades de l'air pur.

374« Le syndicalisme chrétien et la santé des jeunes travailleurs », *Syndicalisme Hebdo*, 8 juin 1946.

375« De l'air pur et de la lumière... Nos primes de vacances! », *La Vie ouvrière*, 20 juin 1951.

376« Prime de soleil et d'air pur », *La Vie ouvrière*, 25 mai 1952 ; « Clé pour l'air pur », *La Vie ouvrière*, 8 juillet 1959.

d'où s'échappent des émanations de chlore gazeux un congé d'un mois pour qu'ils se reposent les poumons<sup>377</sup> ».

Le fait de vivre à proximité des industries délétères est ainsi reconnu comme une source de préjudice. Celui-ci est dénoncé parce qu'il affecte particulièrement les quartiers ouvriers et pour des raisons liées à la politique nataliste des années d'après-guerre. La réflexion quant à la salubrité de l'environnement de travail et du cadre de vie véhicule ponctuellement des réflexions eugénistes, dont l'influence se retrouve dans les réseaux fondateurs de la médecine du travail. La CFTC peut ainsi laisser ses militants écrire « qu'épuiser la race française aujourd'hui, c'est ruiner le pays demain<sup>378</sup> ». Perçues au travers des représentations syndicales, les nuisances se présentent donc d'abord comme un problème relevant de la sphère de la santé publique. Dans le même temps, les organisations syndicales appréhendent les solutions à ce problème au travers de leur répertoire d'actions traditionnel, c'est-à-dire en traduisant ce préjudice par la modulation du temps de travail annuel en réclamant le bénéfice de congés supplémentaires aux salariés les plus vulnérables et aux populations les plus exposées. À partir de cette proposition et à l'instar des organisations syndicales états-uniennes, la réflexion sur les usages du temps libre et l'organisation des loisirs constituera l'une des modalités de la sensibilisation syndicale aux thèmes environnementaux<sup>379</sup>.

L'appropriation syndicale du « culte de la cheminée qui fume » se lit ainsi comme un apocryphe : sans invalider sa valorisation de l'expansion industrielle, le discours syndical leste cette représentation de symboles connexes qui en altèrent sa signification. En dressant un lien automatique entre la fumée et les quartiers populaires, les syndicalistes composent leur propre partition, dans laquelle la fumée s'impose comme un stigmat identitaire propre aux quartiers ouvriers. Plus qu'une prévention des nuisances, encore vécues comme autant de fatalités, les revendications syndicales portent sur la possibilité éphémère de « fuir » ces pollutions par les congés et les loisirs. L'aspiration à bénéficier d'un temps libéré du travail a, depuis longtemps, été perçu comme un recouvrement d'une dignité heurtée par l'organisation du travail<sup>380</sup>. De même, l'usage de l'image des fumées recouvrant les quartiers ouvriers et

---

377« Congrès des produits chimiques », *La Vie ouvrière*, 3 juin 1948.

378« Les travailleurs devront-ils produire au détriment de leur santé? », *Syndicalisme Hebdo*, 18 mai 1946.

379Chad Montrie, *Making a Living. Work and Environment in the United-States*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2008, p. 91-112.

380Les références classiques sur le sujet restant les articles du numéro spécial « Les congés payés », *Le Mouvement Social*, n°150, janvier 1990 ; ainsi que Alain Corbin (dir.), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009 (1995).

justifiant la possibilité de fuir ces nuisances, peuvent se lire comme « un discours voilé de dignité et d'affirmation de soi dans le texte public<sup>381</sup> ».

## **2) Face aux nuisances : la recherche d'intercesseurs hors de l'espace de travail**

Le discours des confédérations se nourrit de l'expérience locale de confrontations aux nuisances. Dès le dix-neuvième siècle, de nombreuses plaintes sont adressées aux pouvoirs publics, tant « le droit à un cadre de vie sain et agréable n'était pas reconnu à toutes les classes sociales (...). Mais le poids des plaignants était proportionnel à leur importance sociale<sup>382</sup> ». Cette polyphonie se poursuit au vingtième siècle et les syndicalistes peinent à trouver un rôle dans ces démarches. Leur fonction est pourtant interpellée par ces requêtes, dans la mesure où elles sont formulées par des salariés dont les organisations syndicales prétendent assurer la représentation. Dès lors s'impose un détour par les plaintes émanant des quartiers industriels afin d'identifier les facteurs qui conduisent certains syndicalistes à s'impliquer dans ces démarches. Ces initiatives les conduisent fréquemment à tisser un échange avec des acteurs extérieurs au salariat pour dénouer les problèmes soulevés par ces protestations.

Soulignons d'abord que certaines nuisances, ciblées et extraordinaires, font l'objet d'une réaction strictement syndicale et immédiate. Ces protestations sont formulées lorsque des employeurs, ou des notables locaux, organisent une pollution intentionnelle afin de perturber le quotidien de salariés visés en raison de leur engagement syndical. De telles situations sont rares et prennent rapidement un tour qui confine au burlesque, comme en témoigne l'expérience du mineur Célestin Barré, en 1955. Employé à la mine du Teillay et domicilié à Ercé en Lamée (Ille-et-Vilaine), il se plaint ainsi auprès de son syndicat (CGT) de la présence d'un tas de fumier, déposé sur un terrain jouxtant la porte de son domicile. Sur demande du syndicat, le maire de cette commune rurale interpelle le fermier louant ce terrain, lequel indique qu'il ne peut résorber cette nuisance, parce qu'il « semble bien que ce soit [le propriétaire foncier] qui ait suggéré à son fermier de ne pas déplacer son tas de fumier<sup>383</sup> ». Or, celui-ci est également « l'un des plus riches propriétaires fonciers de la commune ». L'intervention de l'édile paraissant inutile, l'UD-CGT et le syndicat des mines de Ercé-Teillay

---

381 James C. Scott, *Les arts... op. cit.*, p. 154.

382 Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle... op. cit.*, p. 64.

383 AD-I&V. 1543W3, Lettre du Docteur d'Aubin (Maire d'Ercé) au secrétaire de l'UD-CGT, 28 mars 1955.

interpellent le Directeur départemental des affaires sanitaires, affirmant que cette nuisance constitue une atteinte à la santé publique<sup>384</sup>. L'intervention des autorités départementales semble apaiser, au moins temporairement, ce conflit. Il illustre toutefois que la nuisance est vécue comme un stigmate, une atteinte à la dignité, qui peut constituer un recours vexatoire dans le cadre d'un désaccord politique.

Une seconde forme de protestation, ponctuelle et plus collective, correspond aux plaintes orchestrées face aux pollutions affectant les activités hors-travail. Les associations de pêcheurs furent des précurseurs dans l'alerte face à la pollution aquatique<sup>385</sup>. L'intensité de ces alertes était telle que Daniel Boulet exhume des discours d'employeurs soupçonnant ces groupements de constituer des repères de militants ouvriers, dont l'intervention viserait à nuire aux intérêts des entreprises incriminées<sup>386</sup>. De fait, la presse syndicale relaie à l'occasion des informations relatives aux autorisations de pêche, ainsi que sur l'évolution des lois concernant cette activité. Surtout, au cours de la décennie 1960, la *Vie ouvrière* se fait l'écho (tardif) des mobilisations de pêcheurs contre la pollution<sup>387</sup>. Ce phénomène n'est pas spécifiquement français : au Québec par exemple, l'une des premières initiatives d'une confédération syndicale face à la pollution s'inscrit dans la foulée d'une alerte lancée par des pêcheurs<sup>388</sup>.

Toutefois, les protestations auxquelles sont confrontées les organisations syndicales sont d'abord les plaintes de riverains vivant près d'industries incommodes. Chaque activité produit ses nuisances propres et chaque forme d'organisation du travail induit un rapport particulier des riverains aux nuisances. Par exemple, la production de chaussures à Fougères génère peu de rejets toxiques, mais les ouvriers se plaignent que leurs maisons soient affectées par des secousses produites par les ateliers de chaussures, fréquemment bâtis à proximité des lieux de vie<sup>389</sup>. Or, ces bruits n'affectent pas également tous les membres des foyers ouvriers, dans la mesure où les activités chaussonnières reposent sur une forte division genrée du

---

384AD-I&V. 1543W3, Lettre du syndicat des personnels des minières Ercé-Teillay au Directeur départemental des affaires sanitaires (27 février 1955) et Lettre du secrétaire de l'UD-CGT (Mr Métayer) au Directeur départemental des affaires sanitaires (26 avril 1955).

385Sur la situation française, Stéphane Frioux et Jean-François Malange, « L'eau pure pour tous, Mobilisations sociales contre la pollution des eaux douces françaises (1908-années 1960) », *Histoire & Sociétés*, n° 27, 2008, p. 10-23 ; et Jean-François Malange, *Histoire sociale des pratiques de pêche à la ligne en France de 1829 à 1941 : aux origines d'une conscience environnementale*, Thèse d'histoire, Université de Toulouse Jean-Jaurès, 2011.

386Daniel Boulet, *Entreprises et environnement. op. cit.*, p. 63.

387« La pêche contre la pollution », *La Vie ouvrière*, 10 février 1965.

388Renaud Bécot, « Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972 », *Bulletin d'histoire politique*, n° 23, 2015, p. 54.

389Jean Hérisset, « Fougères, capitale de la chaussure. Le devenir du quartier de Bonabry », Claude Geslin (dir.), *La vie industrielle en Bretagne. Une mémoire à conserver*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 71-73.

travail : jusque dans les années 1970, les femmes travaillent fréquemment à domicile et les plaintes (systématiquement masculines) soulignent que le travail est rendu plus difficile. Auguste Martin, ouvrier de la chaussure, interpelle ainsi le sous-préfet : « ma femme travaillant comme piqueuse à la maison, par la trépidation et le bruit que [l'usine voisine] provoque, se trouve dans l'obligation de quitter son foyer d'habitation qui devient inhabitable<sup>390</sup> ». De leur côté, les habitants du Couloir de la chimie dans le Rhône protestent contre l'effet des toxiques. Autour de l'usine Mandy (huitième arrondissement de Lyon), qui traite des minéraux (graphite et manganèse) à l'aide d'acide sulfurique, les plaintes individuelles s'accompagnent parfois d'échantillons matériels des nuisances<sup>391</sup>. Dans une pétition adressée au Préfet en 1954, les riverains décrivent une usine d'où « se répandent en permanence sur le voisinage des fumées ainsi que des odeurs, à certains moments âcres ou sentant le soufre, qui tombent dans les intérieurs par les fenêtres ouvertes, y recouvrent à la longue les meubles et objets d'un enduit grassex au toucher, oxydent les cuivres, "brûlent" littéralement le linge<sup>392</sup> ». Dans des industries plus récentes, par exemple autour des infrastructures d'extraction du gaz de Lacq, les plaintes prennent encore des formes différentes. La CFTC souligne ainsi que

« les habitants d'Arrans, village voisin de Lacq, s'inquiètent de vivre si près des installations dont ils redoutent les effets pour leur santé ; les émanations de gaz et de soufre font dépérir les plantations, jaunir les feuilles de vignes bien avant les vendanges et les paysans, qui depuis des générations vivaient en paix, ont découvert soudain le masque à gaz et la peur<sup>393</sup> ».

Dans un premier temps, ces plaintes sont souvent exprimées de manière individuelle. Adressées aux pouvoirs publics et à l'instar des suppliques étudiées par Yves-Marie Bercé, ces lettres s'indignent fréquemment du « contraste entre les droits supposés acquis par le suppliant et son malheur actuel<sup>394</sup> ». Ainsi, l'ouvrier fougèrais souligne la contradiction entre l'implantation d'une industrie en temps de guerre, acceptée en raison du caractère extraordinaire de la situation, et son aspiration à une vie désormais apaisée : « du fait de la guerre, nous avons tout toléré, mais à présent l'on commence à y fabriquer des semelles galoches<sup>395</sup> ». Un riverain de l'usine Mandy interpelle également les responsables du Bureau d'hygiène de Lyon en soulignant le décalage entre les principes juridiques et les nuisances effectives : « vous pourrez juger, Monsieur le Directeur, qu'il est inadmissible que l'on tolère

390AD-I&V. 1080W390, Lettre de Auguste Martin au Sous-préfet de Fougères, 17 février 1946.

391AD-Rhône. 1445W818, Lettre de Mr Brachard au Directeur du Bureau d'hygiène de Lyon, 15 avril 1947.

392AD-Rhône. 1445W818, Pétition adressée au Préfet sur l'initiative du Comité d'intérêt local du quartier neuf et du grand trou et de l'association des habitants du 90 Route de Vienne, 1954.

393« Lacq, capitale du gaz », *Syndicalisme Hebdo*, Mai 1961.

394Yves-Marie Bercé, *La dernière chance. Histoire des suppliques*, Paris, Perrin, 2014, p. 15.

395AD-I&V. 1080W390, Lettre de Auguste Martin au Sous-préfet de Fougères, 17 février 1946.

qu'une usine puisse agir de cette façon au milieu d'une agglomération aussi importante<sup>396</sup> ». Juridiquement, l'argument est inefficace : si la notion d'éloignement des établissements était au cœur du décret de 1810, elle fut abandonnée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, contraints de répéter fréquemment leurs doléances, la déférence apparente à l'égard des pouvoirs publics que révélaient les premières plaintes se métamorphose sous l'effet d'une réunion de ces plaignants, qui organisent des procédures interrogeant désormais ce qui leur apparaît comme une inaction des autorités. Avec l'émergence de mobilisations collectives s'impose effectivement le thème de la négligence des pouvoirs publics, les écrits multipliant alors les variations sur le thème de « la désinvolture avec laquelle est traitée une petite minorité de français moyens<sup>397</sup> ». Issus de milieux populaires, conscients des difficultés à formuler leurs écrits répondant aux attentes des agents administratifs comme des obstacles financiers pour engager des procédures juridiques (« comme ouvrier [je n'ai] pas les moyens d'intenter un procès<sup>398</sup> »), ces riverains se regroupent prioritairement dans des associations territorialisées. Le voisinage de l'usine Mandy se réunit, par exemple, au sein du Comité d'intérêt local du quartier du Grand-Trou qui orchestre la somme des protestations individuelles. Ces groupes de riverains interpellent, sinon harcèlent, les pouvoirs publics en vue de bénéficier d'une application plus rigoureuse de la loi et protestent contre l'injustice de la situation qui est faite à leur quartier. Avec la dimension collective des démarches s'affirme la dimension sanitaire des plaintes : comme au cours du siècle précédent, les riverains mettent « en avant un droit à la santé, et le devoir pour les autorités de la protéger en se plaçant au-dessus des intérêts particuliers<sup>399</sup> ».

Bien que des militants s'engagent dans ces associations à titre individuel, le recours formel aux syndicats ne constitue pas un automatisme aux yeux des riverains. Ce phénomène peut s'expliquer en observant les rares cas où leur intervention est sollicitée. D'une part, pour les années plus tardives (à partir du milieu de la décennie 1960), des traces de correspondances entre des militants (notamment des élus dans les CHS) témoignent de l'aspiration syndicale à alerter des élus locaux sur la provenance de certaines nuisances<sup>400</sup>. Cette démarche témoigne d'une relative incapacité syndicale à agir de manière autonome face aux nuisances, déléguant leurs aspirations auprès des pouvoirs publics. D'autre part, des syndicalistes relaient parfois

---

396AD-Rhône. 1445W818, Lettre de Mr Brachard au Directeur du Bureau d'hygiène de Lyon, 15 avril 1947.

397AD-Rhône, 1445W818. Lettre de Mme Lasserre, 23 septembre 1957.

398AD-I&V. 1080W390, Lettre de Auguste Martin au Sous-préfet de Fougères, 17 février 1946.

399Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution... op. cit.*, p. 84.

400Nous revenons sur ces années dans la deuxième partie de la thèse. Dans le Rhône, les maires de Vénissieux (Marcel Houël, PCF), Saint-Fons (Franck Sérusclat, PS) et Givors (Camille Vallin, PCF) reçoivent des courriers de syndicalistes, alertant sur certaines nuisances. AD-Rhône, 1445W823, 2614W6 et 7.

eux-mêmes des plaintes auprès des services préfectoraux. Leur intervention repose également sur l'espoir de trouver l'oreille et les faveurs des autorités. Ainsi, dans le cas des protestations contre l'atelier Guilloux à Fougères, le secrétaire du Syndicat général de la Chaussure interpelle le sous-préfet, lequel indique qu'il transmet « à toutes fins utiles, copie de la lettre [du secrétaire du syndicat] M. Gautier à M. l'Inspecteur du Travail<sup>401</sup> ». L'inspection du travail était également chargée de l'inspection des établissements classés (et ce jusqu'à la fin des années 1960, nous y reviendrons). C'est d'ailleurs en se fondant sur la loi sur les établissements classés que l'inspecteur informe le Préfet que « conformément à l'article 34 de la loi du 19 décembre 1917, la poursuite peut avoir lieu "directement devant le Tribunal correctionnel, à la requête du Préfet" tandis que, si l'on applique la procédure ordinaire, l'industriel n'est passible que de simple police<sup>402</sup> ». Cette justification du fondement juridique de l'intervention répond à une injonction formelle de l'article 23 de la loi du 19 décembre 1917, qui stipulait que « dans les départements où les inspecteurs du travail ont été chargés de l'inspection des établissements classés, leurs procès-verbaux doivent mentionner, pour chaque infraction, la qualité en laquelle ils agissent et viser les dispositions spéciales auxquelles il est contrevenu sous chaque ordre de contraventions<sup>403</sup> ».

La procédure s'achève finalement sans démarche judiciaire, mais elle permet surtout de révéler les difficultés syndicales pour agir face à la pollution industrielle. D'une part, jusque dans la décennie 1960, les organisations syndicales ignorent largement l'existence de la loi sur les établissements classés – ou, tout du moins, s'en désintéressent. D'autre part, quand bien même ces dispositifs juridiques auraient été connus des militants, leur usage se serait trouvé limité par la séparation des corpus juridiques entre droit du travail et droit des installations classées. Selon la loi de 1884, « les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles<sup>404</sup> ».

Bien qu'il leur soit reconnu le droit d'ester en justice, leur intervention est limitée au domaine du travail. Les juristes soulignent que cette législation « créatrice de la catégorie juridique du syndicat, l'a assigné à résidence professionnelle (...). La recevabilité de l'action est soumise à la preuve d'un intérêt professionnel spécifique et collectif. Là est la principale

---

401AD-I&V. 1080W390, Lettre du Sous-préfet de Fougères au Préfet d'Ille-et-Vilaine, 21 juin 1947.

402AD-I&V. 1080W390, Rapport de Mr Dorne, inspecteur du travail et inspecteur des établissements classés, au Préfet d'Ille-et-Vilaine, 20 septembre 1948.

403Article 23 de la Loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

404Article 3 de la Loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels. Pour une histoire des débats qui entourent l'élaboration de cette loi, voir Stéphane Sirost, *1884. Des syndicats pour la République*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2014, p. 71-90 ; Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2006, p. 279-304.

difficulté, l'intérêt collectif pouvant se confondre avec l'intérêt général et l'intérêt individuel<sup>405</sup> ». Autrement dit, pour ester en justice, les syndicats doivent justifier que la procédure répond à l'intérêt professionnel des salariés dont ils assurent la représentation. Ils ne sont pas fondés à intervenir au nom de l'intérêt général, cette mission revenant au Parquet, ni au nom d'intérêts extra-professionnels. Par-delà les démarches devant les tribunaux, ce fondement juridique reste déterminant dans les relations entretenues par les syndicalistes avec les administrations publiques et les corps d'inspection. Dès lors, à moins de traduire leurs requêtes dans les catégories juridiques du droit du travail, les syndicalistes se trouvent relativement démunis face à la pollution industrielle. Leur intervention se restreint soit à solliciter une application rigoureuse des lois, soit à recourir à des intercesseurs (prioritairement des élus perçus comme favorables au mouvement syndical et secondairement des associations) disposant de ressources sociales ou politiques suffisantes pour déclencher une procédure de régulation étatique des nuisances.

La pollution industrielle est donc une réalité vécue, décrite, mais aussi contestée par les ouvriers et leurs organisations syndicales dans les décennies d'après-guerre. L'omniprésence des fumées révèle que l'usage d'une représentation consensuelle dans la société française (la fumée comme symbole de prospérité) permet aux syndicalistes d'imposer des symboles secondaires qui altèrent cette représentation sans l'invalider, afin de souligner l'impact environnemental et sanitaire de ces fumées sur les quartiers populaires.

Les organisations syndicales traduisent ces dénonciations par des revendications relevant de leur répertoire d'actions traditionnel : la justification sanitaire fonde ainsi la revendication de congés payés afin d'accéder à « l'air pur ». Toutefois, la dénonciation des nuisances reste ancrée dans l'expérience de salariés composant, au quotidien, avec la contamination de leur cadre de vie. Jusqu'au milieu de la décennie 1960, les syndicats locaux témoignent d'un inconfort : conscients du préjudice sanitaire, ils ne parviennent pourtant pas à organiser une intervention face aux nuisances. Démunis pour intervenir par-delà l'espace du travail ou le périmètre de la relation salariale, les syndicalistes s'appuient sur des acteurs extérieurs à l'espace du travail pour presser à l'application des lois.

Le traitement des conflits par les pouvoirs publics comme par les syndicalistes révèle, finalement, la difficulté à articuler les dispositifs relevant du droit du travail et du droit des

<sup>405</sup>Hélène Tissandier, « L'action en justice des syndicats », *Actes du colloque "Pratiques syndicales du droit"*, Montreuil, Centre d'histoire sociale et Institut d'histoire sociale CGT, 11 mai 2011, p. 38-39. En ligne : [www.efp-cgt.org](http://www.efp-cgt.org) [Consulté le 15 avril 2015].



établissements classés. L'incapacité à corrélérer ces deux registres juridiques est latente dans les écrits syndicaux et mène, parfois, ces militants à envisager leurs possibilités d'action face aux nuisances en se fondant dans le cadre strict de la relation salariale et du droit du travail.

## ***II – Une intervention confinée dans le périmètre de la relation salariale***

Une historiographie récente se propose d'interroger ensemble les atteintes à la santé des travailleurs et à l'environnement<sup>406</sup>. Particulièrement fécondes, ces approches se focalisent sur la circulation des toxiques dans les corps au travail ou dans l'environnement, ainsi que sur la formation de savoirs scientifiques éclairant ces contaminations. Toutefois, ces travaux s'accordent fréquemment pour souligner la difficulté à étudier la circulation de ces substances à l'intérieur et l'extérieur de l'espace du travail. Cette difficulté est fréquemment identifiée par les organisations syndicales concernées et renvoie, en partie au moins, à la différence de traitement juridique des pollutions dans et hors l'espace de travail.

Comme le souligne Alain Supiot, « dans la relation de travail, le travailleur, à la différence de l'employeur, ne risque pas son patrimoine, il risque sa peau. Et c'est d'abord pour sauver cette dernière que le droit du travail s'est constitué (...). Cette idée de sécurité physique a été, et demeure, le cœur du droit du travail<sup>407</sup> ». Pourtant, en réglementant les conditions du travail en vue de protéger l'intégrité physique des travailleurs, le législateur instaura une démarcation nette entre l'espace du travail et son environnement. La loi de 1893 sur l'hygiène et la sécurité au travail, première d'une série de législations en la matière, fixe un périmètre restrictif à l'application de la loi. Dès le premier article, on peut lire ainsi que « sont soumis aux dispositions de la présente loi les manufactures, fabriques, usines, chantiers, ateliers de tout genre et leurs dépendances<sup>408</sup> ». Il donne mission aux inspecteurs du travail d'appliquer cette loi, sachant que l'existence de ce corps d'inspection à l'échelle nationale était récente, faisant suite à la loi sur le travail des femmes et des enfants (1892), qui fixait aussi dès son premier

---

406 Nous renvoyons notamment à Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science ? Science and politics in a toxic world*, New York, Bergahn, 2014 ; Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial hazards across a globalized world*, Philadelphia, Temple University Press, 2012 ; Linda Nash, *Inescapable Ecologies : A History of Environment, Disease, and Knowledge*, Berkeley, University of California Press, 2006.

407 Alain Supiot, *Critique du droit du travail*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011 (1994), p. 68.

408 Loi du 12 juin 1893 concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

article des limites nettes aux espaces d'application de la loi<sup>409</sup>. D'une part, ces textes identifient un périmètre d'intervention des inspecteurs, circonscrit à l'enceinte des lieux de production. D'autre part, cette législation en matière d'hygiène entre en tension avec celle portant sur les établissements classés, à laquelle il est fait référence dès l'article premier de la loi de 1893. Cette évolution est renforcée par la loi de 1898 sur les accidents du travail permettant de lever « les derniers obstacles de droit sur la conception unilatérale du pouvoir patronal<sup>410</sup> » dans l'espace de travail, ainsi que par les études d'hygiène industrielle puisque « le cantonnement de la santé au travail au monde de l'entreprise reprend et conforte la frontière dessinée en France dès Villermé et Parent-Duchatelet entre le travail et le hors travail, l'extérieur pouvant jouer efficacement contre l'intérieur<sup>411</sup> ». La loi du 19 décembre 1917, mentionnée plus haut, ne fait donc que prolonger cette démarcation<sup>412</sup>.

En outre, le droit syndical, par « la loi du 21 mars 1884, créatrice de la catégorie juridique du syndicat, l'a assigné à résidence professionnelle en lui reconnaissant comme objet exclusivement "l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles"<sup>413</sup> ». Bien que cette ingérence étatique dans la définition de leur périmètre d'action soit contestée par certains courants du mouvement syndical, ce dernier se saisit précocement de la réglementation du travail afin de fonder ses revendications sur un substrat juridique<sup>414</sup>. En ce sens, les organisations syndicales acceptent tacitement de penser leur intervention dans les catégories juridiques du droit du travail, c'est-à-dire dans le périmètre symbolique de la relation salariale. Jusqu'à nos jours, lorsque les syndicats agissent en justice, « force est de constater les réticences de la jurisprudence à admettre la recevabilité d'actions à caractère plus économique que social, et à plus forte raison si l'action a un caractère sociétal<sup>415</sup> ».

Bien que les historiens du droit présentent fréquemment les réformes de l'après-guerre comme une évolution vers des dispositifs de prévention plus affirmés<sup>416</sup>, ces réformes s'inscrivent dans la lignée de tendances juridiques et administratives préexistantes, conduisant à marginaliser des propositions syndicales visant à lier les enjeux sanitaires dans et hors

---

409Loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles et de femmes dans les établissements industriels.

410Alain Cottureau, « Droit et bon droit... », *art. cit.*, p. 1556.

411Anne-Sophie Bruno et *alii.*, *La santé au travail. op. cit.*, p. 22.

412Sur l'élaboration de la loi de 1917, voir Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. op. cit.*, p. 261-341.

413Hélène Tissandier, « L'action en justice des syndicats », *art. cit.*, p. 38.

414Pierre Bance, *Les fondateurs de la CGT à l'épreuve du droit*, Claix, La Pensée Sauvage, 1978.

415Antoine Mazeaud, *art. cit.*, p. 303.

416En dépit de la richesse de son ouvrage, l'approche du juriste Jacques Le Goff mélange ainsi largement des dispositifs adoptés à la fin des années 1940 avec des lois adoptés dans le contexte des années 1968, voir Jacques Le Goff, *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 384-387.

l'espace de production. Toutefois, en matière de santé au travail, « autant que cette relative fixité du cadre légal, ce sont la stabilité des rapports de force entre les partenaires sociaux et leur attitude souvent indifférente ou réservée qui sont facteur d'immobilisme<sup>417</sup> ». Les pratiques syndicales de l'après-guerre restent orientées vers l'affirmation de politiques distributives, souscrivant pleinement au paradigme de la compensation financière initialement défini par les lois de 1898 sur les accidents du travail et de 1919 sur les maladies professionnelles.

## **1) Le lieu de travail, fondement d'un plan d'ensemble pour la santé dans les années d'après-guerre ?**

À la Libération, dans la foulée du programme du Conseil national de la résistance, le mouvement syndical se montre a priori favorable aux projets visant à améliorer le système de santé sur le territoire français, mais son organisation reste en débat. En s'inscrivant dans la continuité d'orientations controversées tracées par le régime de Vichy, ces projets suscitent parfois la défiance des organisations syndicales. L'aspiration à rénover le système médical en prenant le lieu de travail pour unité de base soulève également certaines réserves. De sa nomination (17 août 1945) jusqu'à sa démission en 1948, l'inspecteur-médecin général du travail est un proche de la CGT et un militant communiste, Henri Desoille. Il anime également le Comité permanent de la médecine du travail (CPMT), où les organisations syndicales sont temporairement représentées au terme des années quarante.

Cette proximité contribue à l'intérêt syndical pour l'élaboration du « plan d'ensemble pour la santé » envisagé par le CNR et articulé autour de l'invention de la Sécurité sociale. Dans cette perspective, la médecine à l'échelle du lieu de travail est appelée à occuper une fonction centrale, comme en témoigne l'unification des services sanitaires d'inspection en 1947, au sein d'une inspection médicale du travail et de la main d'œuvre. Cette politique sanitaire articulée autour de l'espace du travail est d'abord renforcée par l'attribution d'une tâche d'inspection des lieux de travail aux caisses régionales d'assurance maladie<sup>418</sup>. Elle sera également soutenue par la réaffirmation d'un texte en faveur des Comités d'hygiène et de sécurité sur le lieu de

---

417Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, *La santé au travail. 1880-2006*, Paris, La Découverte, 2006, p. 6.

418Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 384

travail, rénovant le dispositif des « Comités de sécurité » institués par le régime de Vichy (décret du 4 août 1941). Les CHS, dont la forme est consacrée par le décret du 1er août 1947, seront composés de trois représentants du personnel (dont un représentant de la maîtrise) pour des entreprises comptant jusqu'à 1000 salariés et six représentants (dont deux pour la maîtrise) au-delà de 1000 salariés. En tout état de cause, les représentants des salariés demeuraient minoritaires dans le comité<sup>419</sup>. Enfin, elle se fonde surtout sur l'adoption de la loi du 11 octobre 1946, contraignant toutes les entreprises de droit privé (excluant notamment la fonction publique et les activités agricoles) à disposer d'un service de médecine du travail. Ce texte étend ainsi le périmètre de la loi du 28 juillet 1942, dont l'application se limitait aux entreprises de plus de cinquante salariés<sup>420</sup>.

Cette continuité avec les dispositifs élaborés par le régime de Vichy affecte la réflexion syndicale. D'une part, l'image du médecin du travail est parfois écornée auprès des salariés, dans la mesure où ces médecins furent parfois impliqués dans la délivrance de certificats d'aptitudes pour le Service du travail obligatoire (STO) pendant la guerre. Plus généralement, à l'échelle confédérale, « la CGT continue d'exprimer son scepticisme face à ce qu'elle voit, au mieux, comme une "façade brillante" dépourvue de moyens et, au pire, comme un "moyen de contrôle, de sélection impitoyable et de paternalisme"<sup>421</sup> ». D'autre part, cette organisation syndicale n'est pas sans connaître des controverses internes puisque certains de ses membres, participant à l'élaboration d'une médecine du travail dans l'après-guerre, furent déjà associés à cette entreprise par le régime de Vichy.

En effet, le Comité permanent pour la médecine du travail (CPMT) fut fondé dans la foulée du décret du 31 octobre 1941 instaurant l'inspection médicale du travail. Il fut initialement composé de médecins et de haut-fonctionnaires (issus du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé publique), dont Henri Desoille jusqu'à sa déportation. À son retour, celui-ci occupe à nouveau cette fonction, au moment où le CPMT devient paritaire pour une brève période. À ses côtés, il retrouve le Docteur Goulène, qui participa aux premiers pas de la médecine du travail au début de la guerre et contribua aux activités de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (parfois désignée comme la « Fondation Alexis Carrel »). Ce médecin occupe alors des responsabilités importantes au sein de la CGT, qu'il représente dans la Commission de la main d'œuvre au Plan, où il « décrit la médecine du travail comme garante de l'utilisation rationnelle de la main d'œuvre qualifiée et donc du développement de

419Décret n°47-1430 du 1er août 1947.

420Pascal Marichalar, *Médecin du travail, médecin du patron ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 24-26.

421Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, *La santé au travail. 1880-2006*, Paris, La Découverte, 2006, p. 61.

la productivité<sup>422</sup> ». Cet usage de la médecine du travail s'inscrit pleinement dans la continuité de l'empreinte des services médicaux du régime de Vichy, fortement guidés par des objectifs « d'orientation biologique de la main d'œuvre<sup>423</sup> ».

Ainsi, certains membres du corps médical syndiqués à la CGT se présentent comme les aiguillons de la réflexion médicale au sein de leur organisation syndicale. Sans afficher aussi explicitement ses options favorables à « l'orientation biologique », le Docteur Goulène intervient dans la *Vie ouvrière* au cours des mois qui précèdent l'adoption de la loi sur la médecine du travail. Chaque point de son argumentaire vise d'abord l'extension des attributions et des moyens des futurs services. Dès lors, selon lui, la médecine de travail ne devrait pas simplement constituer une médecine d'usine, mais se charger également de surveiller l'ensemble « de la santé [des ouvriers], notamment par le dépistage des maladies sociales<sup>424</sup> ». Ces propositions sont à l'origine d'une controverse dans la presse syndicale, puisque le Docteur Rouquès s'oppose vivement à ces propositions. Ancien chef de la clinique chirurgicale de la faculté de médecine de Paris, il affirme que les salariés devraient conserver la possibilité de choisir leur médecin hors du lieu de travail et souhaite que le suivi des maladies de longue durée soit assuré hors des entreprises. Le rôle du médecin d'usine devrait se concentrer sur la fonction de « dépister la maladie, prévoir la nocivité du produit toxique, soupçonner la sournoise menace d'une machine, découvrir les dégradations de l'organisme de l'ouvrier<sup>425</sup> ». Malgré ce désaccord quant à l'étendue des attributions des services de médecine du travail, les positions autorisées dans la presse cégétiste partagent un trait commun : elles s'attachent à penser ces services à l'intérieur de l'espace physique du travail, se revendiquant explicitement de « l'hygiène industrielle », laquelle établissait une discrimination nette entre les facteurs pathogènes dans et hors du travail<sup>426</sup>.

Toutefois, ces médecins aspirent à se départir d'une défiance ancienne du mouvement syndical envers le corps médical, en affirmant une aspiration à se fondre dans le monde ouvrier – confondu avec l'espace du travail. Dans ses enseignements en médecine du travail en 1949, Henri Desoille affirme que « le médecin du travail a non seulement la possibilité, mais le devoir de vivre les conditions de travail de ceux dont il surveille la santé, de quitter par moment la blouse pour revêtir la cote de l'ouvrier et se rendre compte par lui-même de ce

---

422 *Ibid.*, p. 59.

423 *Ibid.*, p. 70.

424 « Pour une médecine du travail conforme à l'intérêt des travailleurs », *La Vie ouvrière*, 1 février 1945.

425 « Quelques précisions sur la médecine du travail », *La Vie Ouvrière*, 8 mars 1945.

426 « L'expression "hygiène industrielle" renverra selon les cas (...) à l'ensemble des conditions sanitaires (risques et modes de prévention) propres au travail en atelier, ou à la discipline qui se charge de les étudier », selon Caroline Moriceau, *op.cit.*, p. 11-12. Voir également Anne-Sophie Bruno et *alii.*, *op. cit.*, p. 22.

qui vient meurtrir la chair de son semblable<sup>427</sup> ». La CFTC partage cette thèse selon laquelle l'efficacité de la prévention des pathologies implique que « le médecin du travail doit vivre à l'usine<sup>428</sup> » et observer les traits du quotidien du travail et de la vie ouvrière.

Pourtant, l'approche des syndicalistes chrétiens apparaît à la fois plus imprécise mais également plus holiste. La réflexion de la CFTC se fonde sur une définition de la santé proche de celle qui fut adoptée par l'Organisation mondiale de la santé : « la santé n'est pas l'absence de douleur, ni l'organisation plus ou moins perfectionnée établie en vue de guérir la maladie, mais l'équilibre complet de toutes les facultés physiques de l'être<sup>429</sup> ». La singularité de cette organisation provient de son inspiration personnaliste, affirmant le caractère primordial du respect de l'intégrité physique et psychique du travailleur. Dans cette perspective, la réflexion sur la santé ne se conçoit pas entre les murs des usines, mais impose une réflexion englobant le cadre du travail et ce qu'elle nomme, dès 1944, « le cadre de vie<sup>430</sup> » des salariés. La confédération chrétienne mobilise des médecins (dont le docteur France Peyre), dont les positions dans le champ médical paraissent toutefois plus périphériques que les médecins cégétistes siégeant au sein du CPMT. Ces professionnels invitent les ouvriers à participer à la construction des savoirs médicaux, en sollicitant les médecins à partir de symptômes précis ou d'aspirations à modifier des postes de travail<sup>431</sup>. Cette approche personnaliste de la santé au travail restera durablement influente au sein de la confédération, s'exprimant par exemple lors de la *Semaine sociale* de 1951. Lors de cet événement phare du catholicisme social, la CFTC en appelle à l'intervention de l'État pour assurer une médecine préventive plus efficace, englobant le travail comme le hors-travail<sup>432</sup>.

Néanmoins, ces écarts sont exprimés entre membres du corps médical – bien plus qu'entre syndicalistes ouvriers – et s'apparentent à des désaccords entre doctrines confédérales plus qu'à des désaccords locaux. Dans le Rhône, des réunions sont organisées par l'inspection du travail afin d'établir des services inter-entreprises sur certains territoires, en rassemblant des syndicalistes ouvriers et des représentants patronaux. Ces réunions sont fortement préparées par l'UD-CGT, assistée d'un médecin, qui défend un projet de service aux attributions larges et contournant la tutelle patronale sur le travail médical<sup>433</sup>. Soutenue par l'inspection du travail, cette proposition rencontre l'hostilité d'un patronat qui aspire à maintenir l'autonomie

---

427Cité par Pascal Marichalar, *op. cit.*, p. 150.

428*Syndicalisme Hebdo*, 10 mars 1945.

429« Le travailleur a droit à la santé », *Syndicalisme Hebdo*, 9 décembre 1944.

430*Syndicalisme Hebdo*, 18 novembre 1944.

431*Syndicalisme Hebdo*, 30 décembre 1944 ; *Syndicalisme Hebdo*, 6 janvier 1945.

432« Les conclusions de la Semaine Sociale », *Syndicalisme Hebdo*, Septembre 1951.

433AD-Rhône. 68J3, Réunion de la commission exécutive UD-CFTC, 14 octobre 1947.

des services déjà existants dans certaines entreprises. Les syndicalistes chrétiens paraissent, eux, réticents à une « initiative qui ne semble pas désirée par les ouvriers » et qui « augmentera considérablement les charges sociales<sup>434</sup> ». Dans ce département tout au moins, alors que l'appareil de la CGT se dote de moyens pour assurer l'application (sinon l'extension) de la loi du 11 octobre 1946, les équipes syndicales chrétiennes se montrent indifférentes aux possibles usages de cette loi.

Pour la CGT, les espoirs de la Libération connaissent une extinction rapide. En 1947, douze régions sur vingt n'ont pas un budget suffisant pour assurer le fonctionnement de l'inspection médicale du travail et de la main d'œuvre. Surtout, la démission d'Henri Desoille du CPMT conduit à une réorientation des politiques syndicales en matière sanitaire. Une relative défiance syndicale s'installe envers le corps médical<sup>435</sup>. Parmi d'autres exemples, au début de la décennie 1960, les délégués de l'entreprise Hispano-Suiza alerteront l'inspection du travail sur les pratiques du « médecin chef [qui] dirige le service à l'image d'un chef de service dans l'usine. Les médecins du travail sont confinés dans leur cabinet médical et seul le médecin-chef se rend dans les ateliers à l'occasion des visites faites par le CHS<sup>436</sup> ». Les espoirs placés dans une pratique offensive de la médecine du travail s'éteignent, pendant que le sentiment d'une « falsification » de l'esprit des lois originelles s'installe dans le discours syndical.

Henri Desoille motive en effet sa démission par un souci de dénoncer un « sabotage de la législation<sup>437</sup> ». Dès lors, la CGT (puis, dans une large mesure, la CFTC) s'attacheront à défendre les projets de médecine du travail esquissés dans l'immédiat après-guerre. Dans sa première motion sur l'hygiène adoptée en congrès confédéral après la guerre, en 1951, la CGT s'attache d'abord à exiger que la loi soit appliquée « dans les entreprises comportant un nombre suffisant de travailleurs un médecin à temps complet, et dans les entreprises d'importance moindre s'orienter vers la constitution d'un comité inter-entreprises pour imposer un médecin à temps complet pour plusieurs entreprises<sup>438</sup> ». Elle s'attache ensuite à affirmer que « de tous temps, la lutte pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de la vie et de la santé des travailleurs a été une des préoccupations constantes du mouvement syndical dans le cadre de la défense des intérêts des travailleurs et que la législation

---

434AD-Rhône. 68J3, Réunion de la commission exécutive UD-CFTC, 6 janvier 1948.

435Pour une analyse actuelle, nous renvoyons à Pascal Marichalar, *op. cit.*

436Extrait d'une lettre des délégués CGT d'Hispano-Suiza (Bois-Colombes) à l'Inspection du travail, reproduite dans « Notre conception de la médecine du travail », *Le Peuple*, 1 décembre 1962, n° 665.

437Stéphane Buzzi et *alii.*, *op. cit.*, 2006, p. 63.

438A-CGT. Motion hygiène et sécurité, Congrès confédéral de 1951.

actuellement en vigueur n'est, en fait, que le résultat de longues luttes menées par la classe ouvrière<sup>439</sup> ». Dès lors, les militants syndicaux sont invités à contrer les « efforts du patronat orientés pour fausser l'application<sup>440</sup> » de ces lois, afin de retrouver l'esprit (préssumé) originel de lois favorables aux ouvriers.

En matière de santé au travail, cette défense des lois réformées lors de la Libération et présentées comme des conquêtes ouvrières influera durablement sur les options défendues par les syndicalistes ouvriers en matière de santé au travail. Celle-ci restera ainsi pensée à partir des catégories qui s'inscrivent à la fois dans la continuité de réflexions menées en matière « d'orientation biologique de la main d'œuvre », mais qui épousent surtout les contours des espaces du travail et du hors-travail portés par les courants de l'hygiène industrielle. Ainsi, la CFTC ne réemploiera la notion de « cadre de vie » dans une réflexion sanitaire qu'en 1965, de nouveau sous la plume d'un médecin<sup>441</sup>, au moment où la médecine du travail connaît elle-même une crise quant à la définition de ses missions<sup>442</sup>. Toutefois, cette éclipse des réflexions sur les dispositifs de prévention s'explique également – et avant tout – par la réinscription de l'intervention syndicale dans la logique d'une politique distributive, prônant à la compensation financière des risques professionnels.

## **2) Réparer ou prévenir ? Composer avec le paradigme de la compensation financière**

Historien de la santé au travail, Jean-Claude Devinck résumait brutalement l'action des syndicats en avançant que « de 1919 à 1997, le but des syndicats ne consiste plus qu'à allonger indéfiniment la liste des maladies professionnelles<sup>443</sup> ». Cette liste consacre l'ensemble des pathologies pouvant faire l'objet d'une indemnisation financière pour les salariés reconnus victimes, en s'inscrivant dans une logique de compensation financière dont l'origine remonte à la loi sur la réparation des accidents du travail (1898), puis sur les maladies professionnelles (1919). En dépit de leurs critiques initiales<sup>444</sup>, ainsi que de l'action

---

439 *Ibid.*

440 *Ibid.*

441 Francis Montès, « La santé grâce à une prévention globale », *Syndicalisme Hebdo*, 9 janvier 1965.

442 Stéphane Buzzi et alii., *op. cit.*, p. 73-75.

443 Julien Vincent, « Pour une histoire par en bas de la santé au travail. Entretien avec l'historien Jean-Claude Devinck », *Mouvements*, n° 58, 2009, p. 74.

444 Alain Cottureau, *art.cit.* ; Daniel Defert, « Popular Life and Insurance Technology », G. Burchell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, p. 211-233.



irréductible de certaines corporations en faveur de l'interdiction complète de certaines substances nocives<sup>445</sup>,

Les syndicalistes composèrent avec ces législations, considérées comme des garanties minimales pour la reconnaissance des préjudices subis par les ouvriers. À la Libération, la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles est parfois présentée comme une rupture<sup>446</sup>. Les promoteurs de cette loi affirment ouvrir une ère où la prévention primerait désormais sur la réparation, mais des continuités restent perceptibles et le paradigme de la compensation financière des risques professionnels reste opératoire<sup>447</sup>. Les années d'après-guerre sont l'occasion de la formation d'un « système dual de prévention des risques professionnels<sup>448</sup> », reposant d'une part sur la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (assurant une mission de prévention au sein de la Direction de la Sécurité sociale) et, d'autre part, sur la commission de l'hygiène industrielle (assurant une mission de réglementation au sein de la Direction des relations du travail). Contraints de composer avec ces montages juridiques, les syndicats intègrent ces dispositifs dans leur activité et leur idéologie. Dans les textes syndicaux, la compensation salariale des risques professionnels s'impose parmi les critères d'une politique distributive. Cette approche conduit à rendre acceptables et négociables les atteintes à la santé des salariés, comme à l'environnement qui entoure les espaces de production.

À l'échelle des confédérations et des fédérations, l'appel aux compensations financières lors de l'apparition de nouveaux risques constitue un réflexe bien peu questionné au cours des années d'après-guerre. Lors de son congrès de 1947,

« considérant les dures conditions de vie imposées aux travailleurs des Industries chimiques, notamment ceux affectés à des travaux dangereux et insalubres, [la Fédération chimie de la CFTC] réclame pour cette catégorie de personnel : 1) une augmentation de 50% des primes d'insalubrité ; 2) l'octroi urgent de congés payés supplémentaires allant de 6 à 12 jours ouvrables, après 6 à 12 mois d'affectation à des travaux insalubres<sup>449</sup> ».

Quelques années plus tard, le congrès confédéral de la CGT suggère que « partout où les conditions d'hygiène et de sécurité ne seront pas remplies, il conviendra d'imposer une

---

445 Voir le cas de la céruse étudié par Judith Rainhorn, « De l'enjeu invisible à l'outil de mobilisation : le syndicalisme ouvrier à l'épreuve du saturnisme des peintres (France, début XXe siècle) », Anne-Sophie Bruno et alii. (dir.), *La santé au travail, op.cit.*, p. 213-229 ; Judith Rainhorn, « Poussières de plomb et pollution de l'air au travail : la céruse en question sur le temps long », *Pollution atmosphérique. Climat, santé et société*, n° 222, 2014 [Consulté le 15 avril 2015 : <http://odel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique>]

446 Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 384.

447 Vincent Viet et Michèle Ruffat, *Le choix de la prévention*, Paris, Economica, 1999, p. 101-109.

448 *Ibid.*, p. 109-115 ; Jean-Claude Devinck, « Les racines historiques de l'usage contrôlé de l'amiante, 1947-1977 », Anne-Sophie Bruno et alii., *La santé au travail. op. cit.*, p. 245.

449 A-CFDT. 1F149, Résolution générale du 5e congrès fédéral des industries chimiques CFTC, 23 mai 1947.

amende au patronat sous forme d'une prime d'insalubrité et de risque ». Il ajoute que le contournement des lois en matière d'hygiène devrait déboucher sur une sanction plus forte à l'égard de l'employeur... laquelle consisterait à instaurer une « indemnisation supplémentaire de la victime ou de l'ayant-droit<sup>450</sup> ». Cette proposition témoigne de la prégnance de la logique de compensation financière des risques professionnels dans la pensée syndicale. Face à une situation illégale, la réponse envisagée ne consiste pas dans une réponse plus sévère ou dans le recours à des sanctions du Code Pénal, mais dans le renforcement d'une spécificité du droit du travail : cette réponse est strictement codée dans le périmètre de la relation salariale.

Pourtant, pour les syndicats comme pour les salariés considérés individuellement, « la solution du consentement ne peut être lue pour de la résignation ou de la passivité<sup>451</sup> ». Consentir au paradigme de la compensation financière autorise les organisations syndicales à légitimer les politiques distributives qu'elles entendent promouvoir : elles sont un levier pour promouvoir un projet syndical. Or, l'objectif affirmé de ces options (assurer une rémunération plus forte aux salariés) implique des impensés (l'impact environnemental de produits rendus acceptables par la réparation du risque professionnel) et génère des effets de croyances (la naturalisation de risques peu à peu perçus comme des fatalités). En évoquant l'approche syndicale de la maladie professionnelle la plus meurtrière dans la France du vingtième siècle (la silicose), puis l'une des productions les plus controversées (l'amiante), et une situation locale d'une usine de broyages de minéraux, nous proposons ici d'éclairer le rôle des acteurs syndicaux dans la formation de ces impensés.

La corporation minière possède une longue tradition de revendications en matière de santé au travail, partageant avec d'autres professions exposées aux risques l'aspiration à « obtenir des inspections de sécurité ou de prévention qui soient désignées par eux, ou par leurs représentants, et non à la discrétion des employeurs<sup>452</sup> ». Ces aspirations nourrissent, en partie, la campagne sur la sécurité minière enclenchée par le Président de la fédération régionale des mineurs CGT du Nord-Pas-de-Calais, Auguste Lecoer, en septembre 1953. Dans une série de courriers transmis à l'ensemble des sections syndicales et aux délégués des mineurs, il les invite à lui faire part « de faits précis fixant non seulement les responsabilités de l'exploitant mais aussi et surtout la complicité des ingénieurs et contrôleurs du Service des Mines<sup>453</sup> », en fournissant les rapports disponibles sur les accidents survenus dans les houillères. Il entend mener « une campagne de dénonciation contre la violation systématique des règlements »,

450A-CGT. Congrès confédéral de 1951, Motion Hygiène et Sécurité.

451 Anne-Sophie Bruno et alii., *La santé au travail. op. cit.*, p. 27.

452 *Ibid.*, p. 26.

453AD93, FNSS, 239J16. Lettre de Auguste Lecoer, 4 septembre 1953 et 31 septembre 1953.

ciblant particulièrement l'exposition aux poussières et les éventuelles défaillances du service des Mines. En cela, cette campagne ravive des aspirations anciennes des mineurs à maîtriser la sécurité de leur environnement de travail, tout en mêlant une dimension politique (Lecoer visant les services de l'État présumés favorables aux directions des houillères) et la volonté de garantir l'application des lois existantes, à commencer par celles qui prévoient la prévention et la réparation de la silicose.

La reconnaissance de l'origine professionnelle de cette pathologie constitue un symbole des réformes de l'après-guerre, l'ordonnance du 2 août 1945 consacrant la possibilité d'une indemnisation financière des mineurs reconnus malades. Pourtant, dans les mois qui suivent l'adoption de la loi, l'entreprise nationalisée établit elle-même la procédure menant à la reconnaissance de l'origine professionnelle de la pathologie<sup>454</sup>. Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental démontrent que, dès le début de la décennie 1950, les Charbonnages de France instituent un « collège des trois médecins » (rapidement réduit à deux) chargé de statuer sur les demandes d'indemnisations des mineurs atteints de silicose. Le travail réalisé par ces médecins s'intègre dans l'organisation de l'entreprise nationalisée, jusqu'à devenir un « instrument de gestion du personnel<sup>455</sup> ». En effet, le taux d'invalidité des salariés constitue un facteur qui conduit l'entreprise à attribuer un poste de travail dans la mine ou à l'extérieur (avec une moindre exposition aux nuisances). De plus, les commissions instaurent une reconnaissance d'invalidité à 0%, c'est-à-dire sans réparation financière. Cette catégorie remplit une fonction cruciale puisqu'elle « laisse miroiter une "progression dans l'invalidité" », favorisant la « construction sociale de la patience des mineurs<sup>456</sup> ».

Dans la mesure où ce dispositif offre l'espoir d'une reconnaissance minimale du préjudice, il fait l'objet d'un investissement syndical : les militants organisent ainsi des permanences afin d'assurer un soutien aux mineurs lors des contentieux<sup>457</sup>. Selon un ancien secrétaire général de la fédération CGT du sous-sol, « dans les bassins houillers, la défense des silicosés finit par devenir l'activité principale de nos services contentieux. À la Maison syndicale de Lens, où Joseph Legrand avait dynamisé le service contentieux, une permanence était tenue par le docteur Charles Coucke. Dans tous les bassins, des docteurs aidaient les silicosés à obtenir

---

454Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « Statistique et mort industrielle. La fabrication du nombre de victimes de la silicose dans les houillères en France de 1946 à nos jours », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 95, 2007, p. 75-91.

455*Ibid.*, p. 78-84.

456*Ibid.*, p. 84.

457Marion Fontaine, « Silicose et extrême-gauche dans le Nord dans les années 70. Les raisons d'une aporie », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine. op. cit.*, p. 104.

une juste indemnisation<sup>458</sup> ». Le consentement à la compensation financière conduit à percevoir le risque comme une fatalité inhérente à l'activité minière. La détection scientifique et l'indemnisation ne favorisent ainsi nullement une suppression des pathologies : au contraire, « à mesure que le déni recule, le fatalisme progresse<sup>459</sup> ».

Cette fatalité marque aussi la perception syndicale des activités utilisant de l'amiante. Le risque sanitaire est reconnu dès l'après-guerre : au sein du CPMT, la CGT bataille ainsi contre les représentants patronaux qui souhaitent soustraire l'amiante à la liste des produits visés par la surveillance médicale spéciale<sup>460</sup>. Cette reconnaissance du préjudice sanitaire s'accompagne d'une demande d'instaurer une valeur limite d'exposition, suggérant la poursuite des activités de production d'amiante en dépit de ses retombées<sup>461</sup>. Contestée par l'INRS et refusée par le Ministère du Travail jusque dans la décennie 1970, cette notion de valeur limite d'exposition recueille pourtant les faveurs des syndicalistes. Ces derniers estiment, selon Jean-Claude Devinck, que « l'instauration de valeurs limites est la solution aux problèmes d'intoxications professionnelles ainsi que l'une des rares formes de prévention efficace (...). En acceptant une valeur limite, les syndicats ouvriers admettent implicitement l'absence de risque en deçà de cette norme car elle constitue pour eux un premier pas vers l'interdiction du produit<sup>462</sup> ». Ce cas se démarque de la réaction syndicale face à la silicose, dans la mesure où l'exposition au risque est justifiée uniquement à titre transitoire. La réparation financière et l'adoption d'une valeur limite ne masquent pas le préjudice sanitaire ou environnementale, puisque l'objectif syndical demeure de cheminer progressivement vers une suppression de ce risque.

Par-delà ces exemples nationaux, l'intervention des militants syndicaux lors d'un conflit local dans l'usine Mandy (8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon) permet d'illustrer la prégnance d'une approche syndicale fondée sur la compensation financière des risques professionnels. Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'entreprise mène une activité de broyage de minéraux (manganèse et graphite) à l'aide d'acide sulfurique, provoquant des plaintes récurrentes parmi les riverains. En dépit de protestations abondantes dans les archives préfectorales, la parole des salariés reste inaudible, à l'exception d'une grève menée par les ouvriers (initialement non-

---

458 Achille Blondeau, « Le droit dans la profession minière », Michel Pigenet et André Narritsens (dir.), *Les pratiques syndicales du droit. op. cit.*, p. 161-162.

459 Michel Gollac et Serge Volkoff, « La santé au travail et ses masques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 63, 2006, p. 12.

460 Stéphane Buzzi et alii., *op. cit.*, p. 61.

461 Jean-Claude Devinck, « Les racines historiques de l'usage contrôlé de l'amiante, 1947-1977 », Anne-Sophie Bruno et alii., *La santé au travail. op. cit.*, p. 246.

462 *Ibid.*, p. 252-253.

syndiqués) en 1951. Seul un texte du syndicat départemental des industries chimiques de la CGT nous permet d'accéder, de manière indirecte, aux velléités de ces salariés. Il décrit ainsi

« cette usine, ou plutôt ce bain [où] une centaine de travailleurs algériens étaient odieusement exploités et brimés. Notre syndicat intervient, organise ces camarades et avec leur appui fait plier le patron : augmentation de salaires, amélioration de l'hygiène (...). En Juin 1951, nos camarades décident à l'unanimité d'arrêter le travail. C'est là qu'apparaît la collusion très nette des patrons et des pouvoirs publics, patrons et préfet montent une provocation avec un de leurs nervis et 14 camarades algériens sont arrêtés. Avec notre syndicat et notre UD, la provocation est mise à jour, la lutte continue dans une unité intacte et devant cela, Mandy cède (...). C'est par plus de 40 frs de l'heure d'augmentation que se traduit la magnifique lutte de nos camarades Algériens<sup>463</sup> ».

En premier lieu, cet extrait souligne que les revendications sanitaires sont portées par des travailleurs au statut vulnérable : dans la mesure où la reconnaissance de leurs droits à la réparation des maladies professionnelles sont parfois déniés, ces salariés sont prompts à mettre en cause plus brutalement le paradigme de la compensation financière des risques<sup>464</sup>. Pour eux, les préjudices sanitaires restent indicibles dans l'espace public, sauf à s'exposer à des sanctions. Ainsi, plusieurs salariés de Mandy sont expulsés hors du territoire métropolitain au cours du conflit. Cette situation n'est pas propre à l'entreprise incriminée : difficilement quantifiables, les inégalités sanitaires et environnementales subies par les travailleurs immigrés sont récurrentes dans l'histoire du travail en France au vingtième siècle. Toutefois, plus qu'une fenêtre sur la parole des travailleurs de Mandy, l'intervention du militant cégétiste témoigne surtout des pratiques mobilisées par le syndicat. Le conflit aboutit sur une revalorisation salariale, sans mention des mesures envisagées pour améliorer l'hygiène dans l'entreprise. L'arbitrage du conflit s'impose dans le périmètre de la relation salariale et dans le cadre d'une politique distributive. Le préjudice sanitaire est ainsi dissimulé sous le masque de la transaction monétaire, qui conduit les ouvriers à accepter les activités nocives comme autant de fatalités<sup>465</sup>. Le cas de Mandy illustre également le décalage entre les arguments juridiques mobilisés dans et autour de l'usine. D'un côté, les protestations d'habitants de ce quartier populaire se fondent soit sur la loi sur les établissements classés, soit sur une demande plus confuse d'intervention des pouvoirs publics, justifiée par le sentiment d'être victime d'une injustice. De l'autre côté, les plaintes des salariés quant à l'hygiène dans

---

463IHS-CGT Rhône, Congrès de l'UD du 29 et 30 novembre 1952, intervention de Puthod.

464Cette caractéristique est bien connue pour les conflits en santé au travail qui marquent les années 1970. Voir Laure Pitti, « Experts “bruts” et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, 2010/3, n° 91, p. 103-132.

465Annie Thébaud-Mony, *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, Paris, La Découverte, 2008.

l'entreprise sont instantanément codées par les syndicalistes à partir de dispositifs propres au droit du travail.

La compensation financière des risques professionnels constitue donc un outil récurrent dans l'action syndicale. L'usage de ces dispositifs est ambivalent : conduisant à naturaliser certains risques, ces mesures assurent également une reconnaissance minimale des préjudices et peuvent apparaître comme une étape vers leur suppression. Néanmoins, en transformant les préjudices sanitaires en transaction monétaire, quantifiable et abstraite, ces dispositifs favorisent un silence et une opacité sur les atteintes sanitaires et les retombées environnementales de la production. Comme le souligne Eric Geerkens, à partir d'une étude sur la réparation financière de la silicose en Belgique, « le cadre des relations paritaires peut s'avérer particulièrement inapproprié pour penser la santé au travail. La formation du compromis initial (...) illustre le sacrifice de la santé des travailleurs à des considérations financières multiples<sup>466</sup> ». Ces dispositifs conduisent surtout à circonscrire la réponse syndicale à l'intérieur de l'espace physique du travail et à l'intérieur du périmètre symbolique de la relation salariale, dans le cadre d'une politique distributive classique. Ce confinement est pourtant paradoxal : pour les directions d'entreprises, la réparation financière constitue d'abord un outil pour rendre acceptable les préjudices, tant sur les corps des salariés que sur l'environnement des lieux de production. Plusieurs études récentes démontrent que, pour plusieurs grandes entreprises, une logique de d'indemnisation des riverains participait de la gestion régulière de ces établissements<sup>467</sup>.

### **3) Les voies confédérales de la (re)production d'une intervention circonscrite dans l'espace du travail**

---

466Éric Geerkens, « La négociation collective d'une maladie professionnelle : la pneumocomiose des ouvriers mineurs en Belgique (c. 1937 – c. 1970) », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine*, op. cit., p. 78

467Voir Ariane Debourdeaux et Christelle Gramaglia, « La fabrication d'un héritage encombrant. Les pollutions métallurgiques de Viviez (Aveyron) » et Judith Rainhorn et Coralie Dumontier, « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de l'usine Metaleurop-Nord (1970-2003) », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements... op. cit.*, p. 335-360 et p. 377-397. Antoine Cornet, *La désindustrialisation dans les Pyrénées françaises : l'exemple de l'usine de Noguères (1960-1991) dans le complexe industriel de Lacq*, Mémoire, Paris IV, 2013, p. 179-192.

L'aporie syndicale face à la pollution, liée à l'habitude de formuler des réponses ancrées dans le cadre des politiques distributives, se nourrit des réflexions menées à l'échelle des confédérations et diffusées dans les différentes structures syndicales. En premier lieu, l'appropriation syndicale des dispositifs juridiques procède d'une analyse affirmant que chaque mesure juridique favorable aux salariés constituerait une concession obtenue suite aux mobilisations ouvrières. Cette position est affirmée par la CGT dès 1951 : « de tous temps, la lutte pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de la vie et de la santé des travailleurs a été une des préoccupations constantes du mouvement syndical dans le cadre de la défense des intérêts des travailleurs et que la législation actuellement en vigueur n'est, en fait, que le résultat de longues luttes menées par la classe ouvrière<sup>468</sup> ». Ce récit construit un mythe, masquant les conflits autour de l'élaboration de ces lois, auxquelles syndicalistes furent parfois opposés<sup>469</sup>. Toutefois, ce mythe devient mobilisateur : martelé dans les formations et les publications syndicales, ce récit entend susciter une adhésion spontanée à l'idée que ces lois seraient le produits de conquêtes ouvrières – et, donc, que ces dispositifs juridiques devraient être implacablement défendus. Par contre-coup, la célébration de ce mythe atrophie la réflexion sur les points aveugles de ces lois.

Bien que ce récit imprègne l'ensemble du mouvement syndical, la CGT occupe un rôle d'aiguillon dans l'élaboration de ce mythe. En effet, son service juridique confédéral (disposant d'une presse spécifique) contribue à former d'importantes cohortes militantes<sup>470</sup>. La formation syndicale remplit également un rôle essentiel pour orienter les usages du droit : la formation syndicale est un observatoire privilégié pour le chercheur, puisqu'elle est l'espace où « s'observe l'idéologie syndicale (...) en train de faire doublement corps : devenir corpus institutionnel et s'incarner dans les corps militants<sup>471</sup> », tout en restant « un rouage essentiel des systèmes d'autorité syndicale<sup>472</sup> ». Alors que les archives confédérales de la CGT conservent des traces importantes de formations dispensés autour des dispositifs en matière d'hygiène et de sécurité, les sources comparables sont beaucoup plus faibles dans les sources du syndicalisme chrétien, en dépit de l'existence d'importants services de formation syndicale

---

468Archives confédérales CGT (A-CGT). Procès-verbal verbal du congrès de 1951, résolution sur l'hygiène.

469Pour le seul exemple de la loi de 1898 sur les accidents du travail, voir Daniel Defert, « Popular Life and Insurance Technology », G. Burchell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, p. 211-233 ; Alain Cottureau, « Droit et bon droit... », *art. cit.* ; Pierre Bance, *Les fondateurs... op. cit.*, p. 124.

470Émeric Tellier, « Changer le regard des militants sur le droit. La lente maturation des secteurs juridiques confédéraux (1945-1985) », Michel Pigenet et André Narritsens (dir.), *op. cit.*, p. 61-72.

471Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2014, p. 14.

472Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), « Les mutations de l'éducation syndicale : de l'établissement des frontières aux mises en dispositif », *Le Mouvement Social*, n° 235, 2011, p. 6-7

dès l'après-guerre<sup>473</sup>. Dans la continuité des formations cégétistes, les programmes actés lors des congrès confédéraux en matière d'hygiène ou de santé au travail entreprennent fréquemment de défendre les lois existantes, en vue d'étendre leur champ d'application.

Par leur mission de procéder à des enquêtes sur l'organisation du travail et les substances utilisées en cas d'accidents ou de maladies professionnelles (article 5 du décret du 1er août 1947), les CHS pouvaient apparaître comme des espaces permettant aux syndicalistes de tracer les nuisances dans l'espace de travail. Pourtant, dès 1951, la CGT reconnaît ainsi la difficulté à former des CHS, en appelant à « consolider, à orienter et à contrôler l'activité des comités d'hygiène et de sécurité en rappelant que ces comités (...) sont une conquête ouvrière acquise qu'il convient de défendre et de développer<sup>474</sup> ». La CFTC lui emboîte le pas, lors de son congrès de 1955, en souhaitant un « fonctionnement effectif des CHS<sup>475</sup> ». Ces invites sont particulièrement fortes dans les activités les plus exposés aux substances délétères, à commencer par les industries chimiques : en 1948, le congrès de la fédération CGT des industries chimiques affirme que l'hygiène est l'une de ses trois priorités revendicatives<sup>476</sup>. La CGT souligne pourtant l'intérêt d'investir cette instance et incite « chaque syndicat [à] œuvrer pour l'amélioration du fonctionnement des CHS dans les entreprises, veiller à y placer des militants actifs et avertis pour représenter les travailleurs<sup>477</sup> ». Des résolutions successives invitent à réviser l'organisation de ces comités afin d'étendre leurs attributions, en particulier leur capacité d'investigation, puis à les recomposer pour intégrer une majorité de représentants des salariés<sup>478</sup>. La répétition de ces discours témoigne toutefois que cette instance reste peu investie par les organisations syndicales jusque dans les années soixante.

Pourtant, la récurrence de ces appels traduit l'impossibilité syndicale de s'approprier les leviers d'une instance dans laquelle les représentants des salariés sont encore minoritaires. En dépit des lacunes archivistiques, l'absence de références à ces comités lors des accidents qui marquent le Couloir de la chimie en 1966 (l'explosion de la raffinerie de Feyzin en janvier et l'explosion d'un atelier Rhône-Poulenc à Saint-Fons en juin) constitue un indice de cette faible

---

473Nathalie Ethuin et Yasmine Siblot, « De l'éducation des militants à "la science de la lutte des classes" à la formation des "syndiqués acteurs" à la CGT » et Cécile Guillaume, « Quand la formation est mise au service de la "culture d'organisation". Le cas de la CFDT (1960-2010) », Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique... op. cit.*, p. 33-67 et p. 101-129.

474A-CGT. Procès-verbal verbal du congrès de 1951, résolution sur l'hygiène et la sécurité.

475A-CFDT. Procès-verbal du congrès de 1955, p. 9.

476« Congrès des produits chimiques », *La vie ouvrière*, 3 juin 1948.

477A-CGT. Congrès confédéral de 1951, Motion Hygiène et Sécurité.

478A-CGT. Programme d'action du congrès confédéral de 1957 ; A-CGT. Motions sur les comités d'entreprise et similaires, congrès confédéral de 1965.



appropriation<sup>479</sup>. D'autre part, dans des entreprises situées dans des régions de moindre concentration industrielle, la création de CHS ne semble envisagée qu'à la faveur des conflits sociaux de l'après-1968. Par exemple, dans la région fougèraise, l'entreprise décentralisée SPLI (entreprise de textile employant plusieurs centaines de salariés) ne dispose pas de CHS en 1966, pas plus que l'entreprise chimique AIV en 1968<sup>480</sup>. Du reste, le fonctionnement des CHS reste en débat par-delà le monde syndical<sup>481</sup>.

Dès lors, pour les syndicalistes, les formations sont à la fois l'occasion d'identifier les leviers juridiques pour initier des enquêtes des CHS en faveur des salariés et d'en souligner les limites dans la mesure où « les organismes spécialisés [pour mener ces enquêtes] sont presque tous créés par les organisations patronales<sup>482</sup> ». Souligner l'imperfection des dispositifs juridiques et administratifs existants permet finalement d'inculquer aux militants l'idée selon laquelle « l'action journalière continue peut leur apporter des modifications qui entreront dans les entreprises et dans la vie avant d'être reprises dans les textes de lois<sup>483</sup> ». De la même manière, la CFTC suggère qu'un renforcement de l'activité effective des CHS peut mener à « l'extension de leurs prérogatives<sup>484</sup> ». En partant du corpus juridique existant, les droits des salariés pourraient être étendus. Cette orientation est réaffirmée par la CGT dans une motion de 1965, formulant des propositions pour renforcer l'usage syndical des CHS (obligation de l'organisation d'un CHS dans chaque entreprise, augmentation du nombre des représentants ouvriers dans le comité et leur élection directe par les salariés, liberté de circulation dans l'entreprise pour les délégués au CHS)<sup>485</sup>.

En complément, ces formations invitent à renforcer le dialogue avec les commissions techniques de la sécurité sociale et l'inspection du travail<sup>486</sup>. Pourtant, la CGT note qu'en « matière d'hygiène et de sécurité, [les inspecteurs] ne peuvent imposer que les mesures prévues par les règlements et circulaires ministérielles. L'expérience montre qu'ils n'ont pas pu

---

479Les trois études de cas proposées par Sonia Granaux dans sa thèse débutent dans les années 1970, témoignant d'une difficulté à retracer l'action syndicale dans les CHS auparavant. Voir Sonia Granaux, *Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans les établissements de fabrication de produits chimiques*, Thèse de sociologie, EHESS, 2010.

480UP-CFDT Fougères (fonds non-côtés). Carton AIV, Tract CFDT-AIV du 17 juin 1968 ; Carton SPLI (1960-1970), Lettre de André Marvin (CFDT-Fougères) à l'Inspection du travail, 7 avril 1966.

481Nicolas Hatzfeld, « Entre fonction technique et démocratie participative, les débuts discutés des CHS (1947-1970) » Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, Institutions, Réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 403-414.

482A-CGT. CCEO20. « Le comité d'hygiène et de sécurité », Document du CCEO, 1959.

483A-CGT. CCEO20. « Le comité d'hygiène et de sécurité », Document du CCEO, 1959.

484A-CFDT. Procès-verbal du congrès de 1955, p. 9.

485A-CGT. « Motions sur les comités d'entreprise et similaires », Congrès confédéral de 1965.

486A-CGT. CCEO20. « De quelques institutions chargées de la prévention des AT et des MP », Document d'études du CCEO, 1959.

imposer partout où la loi l'exige la mise en place des comités d'hygiène<sup>487</sup> ». En formant ses militants à un examen minutieux des missions dévolues aux services d'inspection du travail, la CGT entend non seulement doter ses militants de leviers pour mobiliser ces services, mais également leur prouver l'impossibilité pratique dans laquelle se trouvent les inspecteurs pour assurer leurs missions. Les militants cégétistes insistent particulièrement sur le contrôle des substances nocives évoqué par l'article 105 du Code du travail, indiquant que les inspecteurs du travail peuvent procéder à l'analyse des « matières mises en œuvre et des produits distribués ou utilisés », avant de conclure que « pratiquement, cette dernière procédure est tellement compliquée que les Inspecteurs ont dû renoncer à effectuer des prélèvements<sup>488</sup> ».

Par une résolution de congrès adoptée en 1957, la CGT propose donc de refondre l'inspection du travail, en instituant des délégués (ouvriers) à l'inspection du travail. Ainsi, « ces délégués, élus en nombre suffisant, seront investis de tous les pouvoirs et attributions nécessaires pour agir efficacement contre la violation des lois et provoquer des sanctions (...). Ils auront pour effet de rendre l'inspection du travail partout présente, toujours impitoyable et réellement efficace<sup>489</sup> ». Cette proposition peut apparaître comme un écho des propositions formulées par le congrès réuni par la CGT à Rennes, en 1898, invitant à choisir les inspecteurs du travail au sein des organisations syndicales. En déplorant que « les lois seraient inapplicables et, de plus, inappliquées du fait de l'insuffisance de l'Inspection du Travail<sup>490</sup> », le projet syndical dès la fin du dix-neuvième siècle ne consistait pas tant à transformer ces lois qu'à assurer leur application. Un demi-siècle après, la CGT dénonce les mêmes causes (un patronat qui « vide les lois ouvrières de toute portée pratique », voire « refuse de les appliquer<sup>491</sup> ») et propose des solutions identiques (nommer des ouvriers dans le corps d'inspection du travail).

Ce que nous enseigne ce détour par la réflexion syndicale en matière d'hygiène, c'est d'abord que les organisations syndicales adhèrent pleinement aux dispositifs juridiques existants en matière de droit du travail. Ils s'engouffrent dans les brèches existantes entre les textes et leur application effective, dans l'objectif d'étendre les droits des salariés. En retour, cette pleine adhésion à la logique juridique conduit à renforcer la ligne de démarcation entre l'espace du travail et son environnement. Bien que les inspecteurs du travail étaient alors en

---

487A-CGT. Résolution sur la refonte de l'inspection du travail, Congrès confédéral de 1957.

488A-CGT. CCEO20. « De quelques institutions chargées de la prévention des AT et des MP », Document d'études du CCEO, 1959.

489A-CGT. Résolution sur la refonte de l'inspection du travail, Congrès confédéral de 1957.

490Caroline Moriceau, *op. cit.*, p. 239. Voir aussi Pierre Bance, *op. cit.*, p. 91.

491A-CGT. Résolution sur la refonte de l'inspection du travail, Congrès confédéral de 1957.

charge de l'inspection des établissements classés, cette dimension de leur activité reste ignorée par les syndicalistes jusqu'au milieu de la décennie 1960. Malgré les dispositifs relevant du droit du travail en vue d'encadrer l'usage de substances nocives, leur traitement du risque professionnel reste concentré dans l'espace de travail et, plus précisément, dans le périmètre symbolique de la relation salariale. Congrès et formations syndicales participent de cette constante réinsertion des propositions syndicales dans le cadre de catégories juridiques et administratives fondées sur la primauté des politiques distributives.

En interrogeant les textes syndicaux en matière de santé au travail afin de trouver la trace de l'origine des nuisances industrielles, l'historien est d'abord frappé par leur continuité avec les congrès syndicaux de la fin du dix-neuvième siècle, où « les desiderata s'expriment avant tout sur la simple application des lois et des règlements en vigueur. Tout se passe comme si la formulation de plaintes et de désirs relatifs aux conditions de travail était justement consécutive à l'établissement par la loi d'un certain niveau d'exigences en la matière. La législation sur l'hygiène du travail aurait ainsi eu pour conséquence l'émergence d'une demande nouvelle, ouvrière<sup>492</sup> ». De la même manière, dans la décennie 1950, le droit existant devient le terreau d'une demande syndicale d'extension de ce droit, sans que ses fondements ne soient interrogés, c'est-à-dire sans remettre en cause la frontière de l'espace du travail. En dépit de l'affirmation de nouveaux droits en faveur des salariés au lendemain de la guerre, les modalités de l'action syndicale demeurent relativement inchangées.

Les réponses portées aux nuisances renforcent d'autant le paradigme de la compensation financière des risques. La focalisation syndicale sur le droit du travail, retranché sur l'espace strict de l'activité productive, induit en effet une cécité dont les prolongements sont pourtant bien visibles dans les archives syndicales. Ainsi, la documentation mobilisée par les syndicalistes pour construire une formation sur l'inspection du travail inclut une lettre d'un inspecteur, récapitulant ses missions en s'attardant sur sa tâche d'inspection des établissements classés et soulignant la continuité entre l'intérieur et l'extérieur de l'espace productif<sup>493</sup>. Pourtant, aucune mention de cette double mission ne transparaît dans les analyses syndicales avant le milieu de la décennie 1960. Plus durable encore sera le silence quant à l'existence d'une logique similaire de compensation financière des activités nocives par les entreprises,

---

492Caroline Moriceau, *op. cit.*, p. 246.

493A-CGT. CCEO3. « Evolution de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs », par P. Lafarge, Chef du service de l'hygiène au Ministère du Travail, Août 1956.

compensation encadrée légalement pour les préjudices affectant les corps dans le travail d'une part et compensation établie hors de cadres légaux pour la dégradation de l'environnement d'autre part. Au vu de ces faits, connus des syndicalistes puisque des traces subsistent dans les archives de leurs organisations, la puissance de cette cécité peut surprendre. Elle s'inscrit pourtant dans la continuité logique de programmes syndicaux accordant le primat aux politiques distributives. Cette cécité est pourtant mise à l'épreuve par l'émergence de la pollution comme objet de politiques publiques au terme de la décennie 1950.

### **III – Repenser la réglementation pour agir contre les inégalités d'exposition à la pollution**

Dans son évocation romancée du conflit de Love Canal<sup>494</sup>, Joyce Carol Oates dépeint la réaction d'un avocat sollicité pour engager des poursuites contre une nuisance toxique à l'extérieur de l'espace de travail. Rompu au droit du travail et à l'élaboration d'accords de compensation financière des risques, l'avocat se révèle déconcerté lorsqu'il est sollicité pour agir face à une pollution industrielle hors du lieu de travail, un phénomène aux limites spatiales et temporelles insaisissables

Également rompus à la négociation de compensation des risques professionnels, les syndicalistes français paraissent tout aussi déconcertés par la possibilité de judiciarisation des débordements industriels. Au tournant de la décennie 1960, l'affirmation de courants environnementalistes dans la société française conduit à réinterroger les pratiques en matière de prévention de la pollution. Administrations et entreprises forment des organismes scientifiques d'observation et de prévention de la pollution, sanctionnés par l'adoption d'une loi sur la pollution atmosphérique et les odeurs (loi du 2 août 1961), puis de la loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (16 décembre 1964)<sup>495</sup>. La lutte contre la pollution est alors considérée comme un enjeu relevant de la santé publique,

---

494Pour une étude historique solidement documentée, voir Elizabeth D. Blum, *Love Canal Revisited : Race, Class, and Gender in Environmental Activism*, Lawrence, University Press of Kansas, 2008.

495Voir notamment Stéphane Frioux, « Les batailles de l'eau et de l'air purs : transferts internationaux et politiques d'amélioration de l'environnement urbain en France des années 1900 aux années 1960 », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 236-245 et « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire. op. cit.*, p. 99-115. Pour les entreprises, « Le tournant de 1958-1961 », Daniel Boulet, *Entreprises et environnement. op. cit.*, p. 105-136.

comme en témoigne le décret du 28 juin 1960, chargeant le ministre de la Santé et de la Population de coordonner l'action en matière de pollution atmosphérique.

D'abord interpellées par les positions exprimées par des personnalités publiques alertant face à certaines pollutions<sup>496</sup>, les organisations syndicales seront surtout sollicitées à l'occasion de l'élaboration de rapports dans les organismes paritaires. En 1963, le Conseil économique et social (CES) organise deux saisines en matière de lutte contre la pollution. La première, visant à fournir un avis sur le projet de loi relatif au régime des eaux, mobilise peu les organisations de salariés. Par contre, une seconde saisine sur la pollution de l'air leur fournit l'occasion de s'approprier une expertise dont ils restaient encore largement démunis. En permettant d'exprimer des oppositions entre différents groupes d'intérêts, le fonctionnement du CES favorise l'éclosion de regards nouveaux sur les outils de régulation de la pollution. Il mène également les représentants syndicaux à s'interroger sur la posture à adopter, les mesures légales et administratives à défendre, afin de répondre à l'apparente nouveauté de l'enjeu sans s'extraire de leurs héritages idéologiques respectifs.

## 1) « Une angoisse du monde moderne<sup>497</sup> »

Érigé rétrospectivement en symbole de l'écologisme naissant au cours de la décennie 1960, l'ouvrage *Printemps silencieux*, alertant sur les risques sanitaires et environnementaux du DDT, est traduit en France dès 1963 (un an après sa publication originale)<sup>498</sup>. À l'instar de Rachel Carson, plusieurs auteurs français et des personnalités publiques participent à la diffusion de ces alertes – dont les traces se retrouvent jusque dans les archives syndicales. Dans sa thèse consacré à la formation des mouvements écologistes en France, Alexis Vrignon souligne que l'appropriation de connaissances scientifiques a pu donner « le sentiment aux militants de découvrir une vérité longtemps occultée<sup>499</sup> » et nourrir le récit d'une subite « prise

---

496Par exemple, le Commandant Cousteau pointant la pollution radioactive des fonds marins : « Que faire des déchets atomiques? », *La Vie ouvrière*, 7 décembre 1960.

497« Une angoisse du monde moderne, le manque d'eau », *La Vie ouvrière*, 26 février 1964.

498Rachel Carson, *Printemps silencieux*, Paris, Plon, 1963.

499Ces années sont minutieusement analysées dans le chapitre « Le tournant environnemental des années 1960 » ouvrant la thèse d'Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes en France de la fin des années soixante au milieu des années quatre-vingt*, Thèse d'histoire, Université de Nantes, 2014, p. 47-59 (p. 69).

de conscience », laquelle aurait inaugurée une ère de réflexion en matière environnementale. Ce sentiment d'accéder à des savoirs auparavant cantonnés dans les conciles scientifiques ne constitue pas le propre des militants écologistes : il est partagé par d'autres groupes accédant à ces savoirs par l'intermédiaire d'institutions de production d'expertises (dont le CES), à commencer par les syndicalistes. Pour eux, ce savoir apparaît initialement comme un phénomène anxiogène. La CGT décrit la pollution de l'eau comme « l'angoisse du monde moderne », pendant que la CFTC signale à ces lecteurs que leur « vie est en danger », constatant que « l'homme 1962 vit dans l'inquiétude », confronté à des périls « souvent, apportés par le progrès et la science au nom desquels on lui a promis le bien-être et le bonheur<sup>500</sup> ». Dès lors que ces différents acteurs proclament tous avec une égale satisfaction leur récente « prise de conscience<sup>501</sup> », la spécificité syndicale peut être interrogée au prisme des sources et des influences mobilisées, lesquelles offrent un éclairage sur les usages syndicaux de ce « sentiment de vérité ».

La perception syndicale des nuisances se nourrit d'influences hétérogènes, qui peuvent être classées en quatre principaux types après lecture des publications et entretiens avec d'anciens syndicalistes. En premier lieu, des alertes émises par des personnalités publiques interpellent les militants et participant à la médiatisation des atteintes à l'environnement<sup>502</sup>. En deuxième lieu, l'évolution des pratiques culturelles offre un vecteur de sensibilisation durable aux enjeux environnementaux pour certains syndicalistes. À l'instar de la pêche, les témoignages ouvriers suscités par les documentaristes des groupes Medvedkine reviennent fréquemment sur les activités de plein-air<sup>503</sup>. Pour certains jeunes militants, l'appropriation d'éléments de la contre-culture américaine est également devenue l'occasion de la formation d'une sensibilité environnementale originale. Dans un entretien, un militant CFDT dans les industries pétrochimiques évoque par exemple que sa découverte du surf au cours de sa jeunesse au pays

---

500« SOS notre vie est en danger! », *Syndicalisme Hebdo*, Octobre 1962.

501Ce sentiment d'une prise de conscience pourrait apparaître comme le prolongement inversé du « culte de la cheminée qui fume », tant il semble répandu parmi les différents groupes sociaux : aussi bien parmi les syndicalistes que chez les écologistes étudiés par Alexis Vrignon, les industriels analysés par Daniel Boulet, ou encore les haut-fonctionnaires de la Direction des Mines, évoquant une « prise de conscience » à propos du projet de loi sur l'eau. AN, 19920430/79. Intervention de Mr Clermont, réunion du 3 octobre 1963.

502Sur la médiatisation des enjeux environnementaux, Christian Delporte, « "N'abîmons pas la France !" L'environnement à la télévision dans les années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 55-66 ; Michel Dupuy, « Environnement et télévision depuis les années 1970 », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *op. cit.*, p. 263-280.

503Les groupes Medvedkine se présentent comme des « collectifs de cinéastes et ouvriers », rassemblant des réalisateurs (Chris Marker, René Vautier, etc.) travaillant en association avec des ouvriers à Besançon à partir de 1967, puis à Sochaux, jusqu'au milieu de la décennie 1970. Voir par exemple dans le documentaire de Chris Marker et Mario Marret, *A bientôt, j'espère*, 1967. Pour une étude autour de ces expériences, voir Nicolas Hatzfeld, Gwenaële Rot, Alain Michel, « L'ouvrier en personne, une irruption dans le cinéma documentaire (1961-1974) », *Le Mouvement Social*, n° 226, 2009, p. 67-78.

basque contribua à la modérer sa culture environnementale<sup>504</sup>. Cette situation est atypique puisqu'au début de la décennie 1960, des soldats américains en service en Allemagne se rendaient au pays basque au cours de leurs permissions. Leur présence favorisa non seulement la pratique du surf dans ce territoire<sup>505</sup>, mais semble également contribuer à un transfert culturel : des références puisées dans la culture environnementale de la côte ouest américaine auraient ainsi fait l'objet d'une appropriation sélective par de jeunes basques.

Par-delà ces influences extra-syndicales, les organisations ouvrières disposent d'une connaissance des travaux menés par des laboratoires (publics ou privés) de prévention de la pollution. Les travaux de ces organismes constituent parfois des ressources pour l'élaboration d'un positionnement syndical : les publications syndicales puisent indistinctement dans les travaux du Laboratoire d'hygiène de Paris<sup>506</sup> ou du colloque de Royaumont (avril 1960), lequel est précipitamment présenté comme ayant « jeté les bases de la défense du droit à l'air pur des populations urbaines du monde entier<sup>507</sup> ». Plus encore, les études du Conseil économique et social (CES) permettent aux syndicalistes de prendre connaissance de l'existence de certains organismes et de leurs travaux. Ainsi, non seulement la note introductive à la saisine consacrée à la pollution atmosphérique dresse une liste des organismes spécialisés, mais certaines auditions offrent l'occasion d'échanges approfondis entre syndicalistes et experts. Pourtant, à l'échelle locale, les syndicalistes paraissent encore peu sensibles à ces enjeux : en juin 1965 dans le Rhône, le « Comité syndical, familial et social départemental » est réuni par le Préfet afin d'évoquer la pollution atmosphérique. Le Docteur Violet, Directeur du Bureau d'hygiène de Lyon, introduit la réunion et brosse un tableau pointilleux de la pollution de l'air et des dispositifs institués par la municipalité pour mesurer les nuisances. En dépit de la précision des informations, cette réunion se déroule en présence de trois personnes, dont un seul syndicalistes (CGT-FO) : les représentants de la CFDT et de la CGT sont absents<sup>508</sup>.

De manière plus indirecte, des transferts internationaux s'opèrent en observant l'évolution de réglementations étrangères en matière de contrôle des nuisances. Les *smogs* meurtriers sont connus des syndicalistes, non seulement parce que leurs publications indiquent les réactions

---

504Entretien avec Michel Botella, 11 juin 2013.

505La fédération française de surf est fondée au Pays-Basque en 1964. Pascal Chantelat et Philippe Tétart, « La première "sportivisation". Croissance, renouvellements et clivages sociaux (1958-1975) », Philippe Tétart (dir.), *Histoire du sport en France. De la Libération à nos jours*, Paris, Vuibert, 2007, p. 63-106.

506« Danger! Air pollué! », *Syndicalisme Hebdo*, Avril 1958.

507« L'air que nous respirons », *La Vie ouvrière*, 1 février 1961.

508AD-Rhône, 1956W3. « Comité syndical, familial et social départemental », Réunion du 30 juin 1965.

législatives consécutives à ces phénomènes, mais également parce que ces événements furent à l'origine d'expertises scientifiques. À l'échelle transnationale, dès le lendemain de la guerre, la division de l'hygiène industrielle de l'Organisation internationale du travail (OIT) collecte des informations relatives à la pollution atmosphérique. Elle échange avec différents services sanitaires à travers le monde et reçoit parfois des demandes d'informations provenant des organisations syndicales<sup>509</sup>. Parmi les références puisées dans d'autres contextes nationaux, la Belgique, pays frontalier et confronté à un dramatique épisode de pollution précoce<sup>510</sup>, est ponctuellement présenté comme un laboratoire dont l'expérience du Conseil national de lutte contre la pollution atmosphérique pourrait offrir un modèle. La situation américaine est fréquemment évoquée, à la fois en raison du caractère spectaculaire des épisodes de pollutions connus dans ce pays dans l'après-guerre<sup>511</sup>, mais également parce que les entreprises françaises d'exportation (en particulier dans l'industrie automobile) sont contraintes de s'adapter aux normes de ce pays pour atteindre le marché américain<sup>512</sup>. Néanmoins, la législation la plus connue des syndicalistes reste le *Clean Air Act* britannique (1956), parfois présenté comme pionnier, la *Vie ouvrière* concluant (avec empressement) que « l'Angleterre fut la première nation à rechercher des causes de la pollution atmosphérique et à lutter contre ses méfaits<sup>513</sup> ». Présenté comme un modèle, la connaissance syndicale du modèle britannique paraît pourtant très superficielle. À bien des égards, ces références aux expériences étrangères demeurent lacunaires et témoignent d'une méconnaissance des régimes juridiques ou administratifs en vigueur dans ces pays.

Confrontés à ces influences, les syndicalistes perçoivent encore la pollution comme « un mal nécessaire<sup>514</sup> », universel et anxiogène. Les publications cégétistes affirment ainsi qu'à « des degrés variables, nous sommes tous des responsables et des victimes de la souillure de l'air que nous respirons, puisque nous sommes à la fois des polluants de l'air et des pollués<sup>515</sup> ». L'ampleur des polluants insidieux, des particules produites par les automobiles ou

---

509A-OIT, SH-99-5-1. Ce dossier compile la correspondance de la division de l'hygiène industrielle à propos de la pollution de l'air, entre 1951 et 1968. Les courriers renvoient aussi bien vers Los Angeles que vers l'Inde, le bassin industriel de la Meuse ou les colonies françaises.

510Voir Alexis Zimmer, « "Le brouillard mortel dans la vallée de la Meuse" (décembre 1930). Naturalisation de la catastrophe », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements... op. cit.*, p. 115-134 et la thèse du même auteur, *Brouillards mortels. Une histoire de la production de météores industriels, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles. Le cas de la vallée de la Meuse*, Université de Strasbourg, 2013.

511Sur le smog de Donora (octobre 1948), voir Lynne Page Snyder, « "The Death-Dealing Smog over Donora, Pennsylvania" : Industrial Air Pollution, Public Health Policy, and the Politics of Expertise, 1948-1949 », *Environmental History Review*, 18/1, 1994, p. 117-139.

512Daniel Boulet, *Entreprises... op. cit.*, 118-121.

513« L'air que nous respirons », *La Vie ouvrière*, 1 février 1961.

514Selon l'expression de Stéphane Frioux, « La pollution de l'air... », *art. cit.*

515« L'air que nous respirons », *La Vie ouvrière*, 1 février 1961.



des toxiques développés dans les industries chimiques semble brouiller jusqu'aux distinctions sociales. Peu après l'ouverture de la saisine sur la pollution atmosphérique par le CES, Albert Détraz (CFTC) peut ainsi se montrer agacé, considérant que « tout le monde est d'accord sur les causes de la pollution, beaucoup plus que sur les solutions à y apporter<sup>516</sup> ». Or, si le point de départ des saisines fait consensus entre les groupes du CES, cette unanimité se fissure dès lors que l'élaboration de l'avis conduit à identifier des inégalités dans la production et l'exposition à la pollution.

## 2) Désigner les responsables, les victimes et les bénéficiaires

Les notes de travail en préparation de la saisine du CES sur la pollution atmosphérique, au sein de la Section de l'adaptation à la Recherche technique et de l'information économique, fin 1963, témoignent d'abord d'un cadrage reprenant la thèse d'une responsabilité collective dans la production des nuisances. Différents membres du Conseil reprennent une phrase, attribuée au ministre de la santé, selon lequel « il serait puéril de vouloir supprimer radicalement toutes les causes de la pollution de l'atmosphère. Ce serait, d'une façon tout à fait stérile, vouloir la régression d'une civilisation industrielle dont il est certain que les bienfaits l'emportent très largement sur les risques qu'elle fait courir à la population<sup>517</sup> ». La saisine nourrit également le souhait, selon les termes du président de la section, de s'intéresser à la pollution comme une double menace : pour les conditions de travail et pour la santé publique<sup>518</sup>. Ces orientations correspondent donc aux inquiétudes exprimées dans les publications syndicales quant aux risques cancérigènes<sup>519</sup>, tant dans l'espace du travail qu'en dehors. Pourtant, le consensus initial est mis à l'épreuve au cours de la saisine. La conviction que la pollution constituerait un « produit de la civilisation » s'érode sous l'effet des controverses entre les groupes d'intérêts.

Conscients de la faiblesse de leurs sources d'information sur ce sujet, les représentants syndicaux (et particulièrement les représentants CFTC) participent activement aux auditions des experts scientifiques. En janvier 1964, ils interrogent longuement le professeur Roussel, directeur-adjoint de l'Institut national d'hygiène. Albert Détraz (CFTC) le questionne sur les

516AN, 19920430/83. Intervention d'Albert Détraz (CFTC), réunion du 12 février 1964.

517AN, 19920430/83. Note de travail diffusée aux membres de la Section, le 10 janvier 1964.

518AN, 19920430/83. Réunion du 13 novembre 1963.

519« L'air que nous respirons », *La Vie ouvrière*, 1 février 1961 ; « Danger! Air pollué! », *Syndicalisme Hebdo*, Avril 1958.

expériences étrangères visant à limiter à la fois la pollution industrielle, automobile et domestique. En complément de sa réponse, le scientifique apostrophe les représentants syndicaux : « si vous êtes vous-mêmes intéressés par le problème, vous pouvez avoir une action extraordinairement efficace », avant de les inciter à intervenir « chaque fois que vous aurez l'occasion auprès du Ministre, [car] c'est seulement ainsi, par des pressions, qu'on arrivera à obtenir quelque chose<sup>520</sup> ».

Bien que l'invite du professeur Roussel reste exceptionnelle, l'expression de désaccords face aux positions patronales est fréquent et contribue à l'élaboration d'une position syndicale plus précise. La rigueur des mesures juridiques applicables aux entreprises constitue le sujet d'interminables controverses : ainsi, suite à l'intervention du professeur Roussel suggérant de contraindre certains secteurs industriels polluants à l'adoption de dispositifs techniques, Mr de Laage de Meux, représentant des employeurs, proteste en indiquant que « la réglementation est déjà draconienne<sup>521</sup> ». En retour, Albert Détraz réaffirme non seulement le souhait d'une application plus rigoureuse des réglementations existantes, mais il conteste surtout la possibilité de clore les conflits entre industriels et riverains par des arrangements financiers<sup>522</sup>. Évoquant d'abord la cimenterie Lafarge, au Teil (Ardèche), puis les usines de production d'aluminium dans la vallée de la Maurienne, il insiste : « on a simplement indemnisé les agriculteurs lorsqu'ils ont des pertes de bétails ; c'est vraiment la mauvaise solution<sup>523</sup> ».

En épinglant ces accords financiers, Albert Détraz entreprend désormais une critique des postulats énoncés dans la première note remise aux membres de la Section. Selon cette note, « la pollution [était] étroitement reliée au phénomène urbain<sup>524</sup> » et n'affectait que faiblement les zones rurales. Or, affirme Détraz, la massification des pratiques de loisirs mène à un « envahissement » de petites villes lors des périodes de vacances : paradoxalement, « les Parisiens qui veulent s'évader trouvent là un air pur par rapport à Paris, mais cet air commence cependant à être pollué<sup>525</sup> ». De plus, selon ce syndicaliste, une politique efficace pour juguler la pollution ne saurait se limiter à transférer celle-ci d'un territoire à l'autre.

---

520AN, 19920430/83. Intervention du Professeur Roussel, réunion du 15 janvier 1964.

521AN, 19920430/83. Intervention de Mr de Laage de Meux, réunion du 15 janvier 1964.

522Ces accords ne sont pas spécifiques à la Maurienne : sans aucun encadrement légal, de tels accords sont pourtant observés dans les situations de débordements industriels dans des régions aussi différentes que l'Aveyron ou le Pas-de-Calais : Ariane Debourdeaux et Christelle Gramaglia, « La fabrication d'un héritage encombrant. Les pollutions métallurgiques de Viviez (Aveyron) » ; Judith Rainhorn et Coralie Dumontier, « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de l'usine Metaleurop-Nord (1970-2003) », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *op. cit.*, p. 335-360 et p. 377-397.

523AN, 19920430/83. Intervention d'Albert Détraz, réunion du 15 janvier 1964.

524AN, 19920430/83. Note introductive établie par le secrétariat, 5 décembre 1963.

525AN, 19920430/83. Intervention d'Albert Détraz, réunion du 15 janvier 1964.

Cette crainte est nourrie par les assertions de membres du CES soutenant que les mesures de décentralisation industrielle devraient appuyer des politiques de transfert des nuisances vers des zones moins densément peuplées, car « les usines sont certainement plus dangereuses à Aubervilliers que sur les côtes bretonnes<sup>526</sup> ». L'avant-projet d'avis partage ce point de vue, en affirmant que « toute politique de décentralisation industrielle est un élément essentiel de la lutte antipollution ». Albert Détraz prend le contre-pied de ces propositions, puisqu'il suggère d'adopter « des mesures rigoureuses pour que ces entreprises ne s'installent pas là où elles ont pris le plus de facilités mais où elles feraient courir des risques de pollution à des villes jusqu'à présent épargnées<sup>527</sup> ». De plus, il sera soutenu par les représentants cégétistes, qui déposeront un amendement (adopté) afin de retirer la proposition consistant à présenter la décentralisation comme le support d'une politique de prévention des nuisances<sup>528</sup>. À l'échelle confédérale, ces syndicalistes s'opposent donc à la réminiscence du décret de 1810, qui prônait l'éloignement des établissements comme solution aux nuisances.

D'autre part, la note introductive invitait à considérer que la pollution trouvait son origine dans « le progrès du confort<sup>529</sup> », renforçant la perception d'une responsabilité collective dans la production de la pollution. Comme nous l'avons souligné, cette perception des fumées comme rançon de la prospérité n'était pas étrangère aux expressions syndicales. Pourtant, hostile à ce présupposé, Albert Détraz n'aura de cesse de souligner l'inégalité de l'exposition à la pollution selon les quartiers et les classes sociales. Ainsi, les « enfants des villes ont fort heureusement, dans les milieux aisés, la possibilité de passer trois mois par an à la campagne. Le problème prend beaucoup plus d'acuité en ce qui concerne les enfants élevés dans les quartiers populaires qui n'ont pas les mêmes possibilités<sup>530</sup> ». Partageant cette préoccupation avec la rapporteuse Mme Picard (représentante des associations familiales), Albert Détraz interpelle les experts auditionnés à ce sujet. Le professeur Roussel indique ainsi que la pollution de l'air affecte indistinctement le treizième et le seizième arrondissement, mais il invite immédiatement à considérer que les habitants de ce dernier quartier disposent de moyens financiers supérieurs leur permettant « d'envoyer leurs enfants à la campagne, à la mer, à la montagne<sup>531</sup> ». Ces formulations témoignent d'une conscience de ce que nous désignons aujourd'hui comme des « inégalités environnementales », lesquelles « ne sont

---

526AN, 19920430/83. Intervention de Mr Le Ferme, réunion du 12 février 1964.

527AN, 19920430/83. Intervention d'Albert Détraz, réunion du 15 janvier 1964.

528AN, 19920430/83. Avant-projet d'avis du 30 avril 1964 et amendement n°8, 9 juin 1964.

529AN, 19920430/83. Note introductive établie par le secrétariat, 5 décembre 1963.

530AN, 19920430/83. Intervention d'Albert Détraz, réunion du 11 décembre 1963.

531AN, 19920430/83. Intervention du Professeur Roussel, réunion du 15 janvier 1964.

généralement pas préméditées, voire jamais, mais certaines personnes ont une capacité plus importante que d'autres à se protéger, ou à fuir, ces nuisances<sup>532</sup>». En faisant surgir les lignes de clivages entre les groupes d'intérêts présents au CES, cette saisine constitue un moment d'élaboration d'une conscience, non de l'existence de la pollution en elle-même, mais plutôt des inégalité dans l'exposition à celle-ci<sup>533</sup>.

Au final, les échanges au cours de cette saisine donnent à voir une confusion entre trois termes : responsables, victimes et bénéficiaires de la pollution. Le cadrage initial de cette saisine consiste à percevoir la pollution comme un produit de civilisation dont chacun serait également responsable et victime. Cette perception est rapidement troublée sous l'effet des critiques des représentants de la CFTC, qui sont régulièrement appuyées par les représentants cégétistes. Ainsi, à la figure d'une victime indéterminée succède le portrait de l'habitant de quartiers populaires ou industriels, cohabitant avec la pollution. En parallèle, la figure du bénéficiaire se précise dans l'image de l'industriel soucieux de protéger ses intérêts commerciaux par la compensation financière des préjudices sanitaires et environnementaux. Enfin, et là réside le caractère le plus surprenant, la notion de responsabilité collective reste centrale dans la réflexion cégétiste et cédétiste. Ainsi, Albert Détraz souligne inlassablement que la lutte contre la pollution implique que « beaucoup d'intérêts seront mis en cause », quitte à « bousculer certaines habitudes ou des intérêts<sup>534</sup> » parmi les industriels comme parmi les salariés.

---

532 Nous traduisons ici Geneviève Massard-Guilbaud et Richard Rodger (dir.), *Environmental and Social Justice in the City: Historical Perspectives*, Isle of Harris, White Horse Press, 2011, p. 15. Voir aussi l'ouvrage pionnier de Andrew Hurley, *Environmental Inequalities. Class, Race and Industrial Pollution in Gary, 1945-1980*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1995.

533 Relevons que ce terme « d'inégalités environnementales » n'est pas employé par les syndicalistes, ni au sein du CES, jusqu'aux années 2000. Il faut attendre janvier 2015 pour qu'un rapport portant spécifiquement sur les inégalités environnementales soit élaboré au sein du CESE (par une membre du groupe CGT) : Pierrette Crosemarie, *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer les dynamiques*, Paris, Conseil économique, social et environnemental, 2015.

534 AN, 19920430/83. Interventions d'Albert Détraz, réunion du 11 décembre 1963 et du 12 février 1964.

### 3) De l'actualisation de mesures dirigistes à l'invention de propositions environnementales

Au terme des saisines de 1963-1964 sur la pollution de l'eau et sur la pollution de l'air, les représentants de la CFTC et de la CGT se prononcent en faveur des avis, contrairement à leurs homologues de la CGT-FO qui optent pour l'abstention<sup>535</sup>. Pour la saisine sur la pollution atmosphérique, cette adhésion se forge au cours du processus d'élaboration du rapport, mais surtout au terme de la période d'amendements de l'avis, dans lequel les syndicalistes entendent offrir une visibilité à leurs propres attentes. Leurs propositions oscillent ainsi entre la volonté d'assurer la participation des classes populaires au succès d'une politique environnementale et la réaffirmation de mesures dirigistes, réaffirmant le rôle de l'État dans le contrôle des industries polluantes. Toutefois, des positions plus inhabituelles sont portées par les syndicalistes chrétiens, invitant à considérer la protection de l'environnement en soi comme un bien commun et non au seul prisme des négociations entre intérêts particuliers.

Albert Détraz inaugure en effet un positionnement original, que la CFDT approfondira ultérieurement, en affirmant d'emblée que la compensation financière de la pollution est « une mauvaise solution ». Cette position surprend, d'autant plus que la compensation négociée entre industriels pollueurs et riverains lésés constitua longtemps une option susceptible de satisfaire les classes populaires (dont faisaient partie les salariés syndiqués). Le dirigeant dépasse ici la stricte fonction de représentant d'un groupe d'intérêt. En affirmant que la santé publique et la prévention des atteintes à l'environnement devraient constituer le critère pertinent pour juger les mesures de lutte contre la pollution, il se positionne comme un défenseur de l'environnement en lui-même – et non simplement en fonction des stricts intérêts des salariés<sup>536</sup>. Cette approche conduit également les cédétistes à interroger la pollution comme un produit des modes de vie contemporains, y compris ceux des classes populaires. Ainsi Détraz se demande-t-il, lors d'une réunion du CES

« sera-t-on appelé sur le plan de la santé publique, à prendre un certain nombre de mesures dont certaines vont sans doute un peu choquer ou révolter une grande partie de la population, par exemple la limitation de la circulation

---

535AN, 19920430/83. Réunion du 27 mai 1964, Vote sur le projet d'avis : 13 pour, 1 abstention (Mr Lafond).

536Le succès de la notion de « parlement des choses » tient en partie au caractère malléable du terme. Néanmoins, on est interpellé ici par le fait que la position de Détraz, parlant au nom de la protection de l'environnement en soi, et non d'un simple groupe d'intérêts, partage avec la position du représentant des « non-humains » au cœur de la notion de « parlement des choses ». Voir Bruno Latour, « Esquisse d'un parlement des choses », *Écologie & Politique*, n° 10, 1994, p. 97-115.

automobile en même temps que la mise en œuvre d'un système améliorant la carburation, mais qui n'empêchera pas une certaine pollution ?<sup>537</sup> ».

Le CES ne constitue pas un espace de médiatisation. Il n'attire pas non plus l'attention populaire. Cette position surprend pourtant, dans la mesure où son auteur assume pleinement la possibilité de brusquer ses propres mandants. Président de la fédération CFTC du Bâtiment et responsable confédéral, Albert Détraz est pourtant un militant bien installé et disposant de la confiance de son organisation. Il s'inspire en fait de réflexions menées dans le syndicalisme chrétien et connaît par exemple les thèses exprimées par un militant de sa fédération, Maurice Belorgey, lequel défendait « le principe de dédensité ». Ce principe s'articulait notamment sur un projet utopique de « décroissance des transports », « d'abandon du système des grandes villes, et même celui des villes nouvelles où l'on réserve quelques "espaces verts" étriqués », en vue de « retrouver la nature dans de petites cités-villages, dont chacune sera entourée d'une grande superficie de campagne à préserver<sup>538</sup> ». Cette réflexion eut une influence considérable puisque le secrétaire général Eugène Descamps la présente comme un élément important lorsque la confédération lance une campagne en faveur de la construction de logements au milieu de la décennie 1960<sup>539</sup>.

Loin de ce modèle, la CGT s'alimente aussi de certaines utopies urbaines pour penser la prévention des nuisances. La ville soviétique d'Angarsk apparaît comme un modèle, dans la mesure où elle disposerait de techniques de filtration des rejets des usines et d'un schéma urbain novateur. La ville est présentée comme un exemple « des cités nouvelles [bâties] selon les normes d'un urbanisme bien conçu où les espaces verts apportent aux hommes leur ration d'air pur à domicile<sup>540</sup> ».

Aux yeux des syndicalistes, le rôle des collectivités publiques paraît donc crucial pour assurer le succès d'une politique de lutte contre les nuisances. Celle-ci devrait viser à associer aussi largement que possible la population : la prévention de la pollution devrait ainsi inclure un volet social. Alors que le projet d'avis invitait à « l'interdiction des combustibles les plus polluants dans les zones polluées », la CGT émet un amendement pour que l'application de cette mesure soit conditionnée à l'attribution « d'une aide pécuniaire par les collectivités aux personnes économiquement faibles afin de leur permettre l'acquisition de combustibles peu

---

537AN, 19920430/83. Interventions d'Albert Détraz, réunion du 15 janvier 1964.

538Maurice Belorgey, *Dédensité*, Dijon, éditions Humaines, 1962. p. 151.

539Eugène Descamps, « Logement : notre drame », *Syndicalisme Hebdo*, novembre 1965.

540« L'air que nous respirons », *La Vie Ouvrière*, 1er février 1961.

polluants<sup>541</sup> ». Les services de l'État devraient également mobiliser le système éducatif pour sensibiliser aux enjeux liés aux nuisances. Le représentant de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) relève toutefois que l'évolution des habitudes de consommation et de production constitue un objectif de long terme : « l'éducation sera fort longue et auparavant il faudra accompagner cette action de mesures coercitives<sup>542</sup> ».

En matière de coercition, les représentants syndicaux aspirent effectivement à renforcer le rôle des services d'inspection, dont ils déplorent la carence de moyens matériels et humains. Revenant également à un registre plus traditionnel dans le discours syndical, ils dressent de nouveau le constat d'une application imparfaite de la législation existante : dès avril 1958, la CFTC signalait auprès de ses adhérents que « la loi Morizet – déjà ancienne, puisqu'elle date du 20 avril 1932 (...) n'a malheureusement pas eu toute l'efficacité que l'on pouvait en attendre<sup>543</sup> ».

Face au constat répété d'un manque d'efficacité des lois existantes<sup>544</sup>, ils entendent tirer profit de la dimension internationale du débat en cours. La saisine sur la pollution atmosphérique constitue une préparation à une session du Conseil de l'Europe, et les représentants syndicaux interrogent l'obsession des rapporteurs quant à un présumé « retard » français<sup>545</sup>, insistant systématiquement pour « connaître les expériences étrangères, et leurs résultats<sup>546</sup> ». Au terme de la saisine, la CGT enfonce le clou en déposant un amendement au projet d'avis. Elle entend renforcer l'action internationale dans la prévention des nuisances et invite le gouvernement à proposer

« a) dans le cadre des objectifs du Conseil de l'Europe, la création d'un Conseil européen d'études de la pollution de l'air, composé de deux représentants de chacune des seize nations membres, dont un expert qui acceptera de participer de façon effective à ces travaux ;

b) l'étude de ces problèmes par l'OMS ;

c) ces organismes seraient dotés d'un secrétariat permanent qui aurait pour mission de recueillir, de centraliser et de diffuser aux nations participantes les

---

541AN, 19920430/83. Avant-projet d'avis, 30 avril 1964 et amendement (1), 9 juin 1964.

542AN, 19920430/83. Interventions de Charles Martial, réunion du 15 janvier 1964.

543« Danger ! Air pollué ! », *Syndicalisme Hebdo*, Avril 1958.

544Laurence Lestel, « Pollution atmosphérique en milieu urbain : de sa régulation à sa surveillance », *Vertigo. Revue électronique en sciences de l'environnement*, 15, 2013. En ligne : <http://vertigo.revues.org/12826> [Consulté le 22 avril 2014]. Sur la loi Morizet, voir Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 60-63.

545Le terme de « retard » est utilisé dans l'avant-projet de rapport du 6 octobre 1963 concernant le projet de loi sur l'eau (AN, 19920430/79), comme dans la note introductive au débat concernant la pollution de l'air, datée du 5 décembre 1963 (AN, 19920430/83). La saisine concernant la pollution atmosphérique est présentée comme une étude préparatoire à la réunion du Conseil de l'Europe prévue sur ce thème en 1964.

546AN, 19920430/83. Intervention d'Albert Détraz (CFTC), réunion du 12 février 1964.

informations de toutes sortes concernant la pollution atmosphérique ainsi que de préparer et présenter une charte de prévention contre cette pollution<sup>547</sup> ».

Cette stratégie de comparaison avec les expériences étrangères sera poursuivie afin de faire pression sur les pouvoirs publics et les industriels. Fin 1965, la CGT s'intéresse ainsi aux mesures de prévention de la pollution aquatique et observe que « l'épuration des eaux résiduaires nocives est assurément poussée beaucoup plus loin en Allemagne qu'en France parce qu'il semble qu'au-delà du Rhin on ne plaisante pas avec la loi obligeant à épurer l'eau qui est rejetée aussi bien par les cités que par les grosses industries<sup>548</sup> ». L'intégration européenne (pourtant si fortement critiquée par la CGT) apparaît sur ce point comme une opportunité pour harmoniser les législations nationales et inciter les pouvoirs publics à préciser le droit dans le domaine de l'environnement. Intentionnellement ou non, la comparaison des législations nationales permet d'inciter les entreprises à s'équiper de dispositifs de prévention de la pollution. La pression internationale sur l'évolution des normes environnementales des industries françaises est connue, Daniel Boulet soulignait ainsi que les entreprises du secteur de l'automobile furent contraintes d'adopter des normes environnementales afin de maintenir leurs positions commerciales sur les marchés internationaux – et particulièrement aux États-Unis<sup>549</sup>. Ce qu'apporte l'étude des positions syndicales à cette historiographie, c'est le constat que l'ajustement des entreprises françaises aux normes environnementales ne résulte pas seulement de calculs commerciaux délibérés de la part des industriels. Les expériences étrangères, comme les normes édictées par les organisations internationales, constituent des ressources dont les syndicalistes peuvent se saisir (ou non) pour peser sur l'orientation des stratégies industrielles.

Pour les représentants syndicaux, l'étude des pratiques réputées les plus vertueuses et leur adoption doit également s'appliquer à l'échelle nationale et inter-régionale. Ainsi, un amendement adopté à l'initiative de la CFTC insiste pour que, lors des appels d'offres, « le choix s'effectue entre des solutions comparables du point de vue de la pollution atmosphérique » et que « les équipements et les combustibles qui n'offrent pas de garanties suffisantes [puissent être] être interdits pour les installations destinées à des zones particulièrement polluées<sup>550</sup> ».

---

547AN, 19920430/83. Amendement 16 (groupe CGT, amendement adopté), 9 juin 1964.

548« Pollution et marché commun », *La Vie ouvrière*, 5 janvier 1966.

549Daniel Boulet, *Entreprises... op. cit.*, p. 119-120 et p. 214-229.

550AN, 19920430/83. Amendement (13) déposé par le groupe CFTC, adopté, 9 juin 1964.



Ces mesures apparaissent finalement consensuelles aux différents groupes représentés au CES, et seule une mesure provoque une réprobation des représentants patronaux. Alors que le projet d'avis suggérait d'adopter un dispositif fiscal ou une politique de subventions publiques pour assister les entreprises dans leurs investissements antipollution, les groupes CGT et CGT-FO déposent un amendement visant à supprimer cette proposition<sup>551</sup>. Les syndicalistes contestent ainsi l'usage de fonds publics pour assurer une modernisation de l'appareil productif d'entreprises privées. Ils affirment au contraire que, responsables de la pollution industrielle, les entreprises concernées portent seules le devoir d'investir pour résorber les nuisances qu'elle produisent. Ce désaccord s'appuie ainsi sur la volonté de désigner les groupes « bénéficiaires » de la pollution et préfigure en partie les débats ultérieurs sur le « principe pollueur-payeur ».

À l'heure des premiers débats tripartites en matière environnementale, les représentants CGT et CFTC se positionnent en actualisant leurs revendications préexistantes, à commencer par la demande d'application rigoureuse des lois existantes. Dans le même temps, leurs propositions se saisissent habilement d'un contexte international dans lequel la pollution atmosphérique est l'objet de nouvelles réglementations, afin d'inciter l'administration comme les industries à s'aligner sur les pratiques étrangères. Encore hésitantes, leurs approches incluent peu à peu des éléments de discours et des propositions inédites, préfigurant le principe « pollueur-payeur ». Enfin, la position cédétiste, exprimée par Détraz, détonne par rapport aux procédures de régulation des conflits environnementaux préexistantes. En refusant d'enclaver la santé publique et l'environnement dans le périmètre d'un accord négocié entre intérêts particuliers, cette approche s'avère pourtant difficilement assimilable dans le cadre du fonctionnement tripartite du Conseil. En effet, celui-ci s'accommode mal de l'apparition d'une catégorie (la santé publique ou l'environnement) qui s'imposerait comme irréductible à l'élaboration d'une politique distributive négociée entre groupes d'intérêts.

Pour les syndicalistes, le « tournant environnemental » de la décennie 1960 marque surtout l'ouverture d'une possibilité de disposer d'une expertise scientifique sur le sujet et de participer à l'élaboration de recommandations en matière de politiques publiques. Au lendemain du vote de l'avis sur la pollution atmosphérique par le CES, *Le Peuple* (CGT) publie un long compte-rendu de cette saisine pour informer ses lecteurs des propositions formulées, mais également

---

551AN, 19920430/83. Amendement (5) déposé par les groupes CGT et CGT-FO, rejeté, 9 juin 1964.

pour offrir une brève synthèse des travaux scientifiques et esquisser un panorama plus précis des préjudices sanitaires liés à la pollution atmosphérique<sup>552</sup>. Au cours des débats au CES, les positions syndicales se métamorphosent : percevant initialement la pollution comme le produit d'une responsabilité collective, dont chacun serait également bénéficiaire, ils pointent peu à peu les inégalités d'exposition à la pollution, celle-ci affectant particulièrement les classes populaires.

Les propositions syndicales réactualisent d'abord des principes anciennement ancrés dans les programmes syndicaux, à commencer par le renforcement des contrôles étatiques sur les industries polluantes ou les mesures de soutien aux ménages les plus défavorisés. Dans le même temps, la position exprimée par la CFTC-CFDT (et dont s'inspire en partie la CGT) détonne. En proposant de penser la protection de l'environnement en soi, devenant un objet irréductible aux accords négociés entre des groupes d'intérêts, elle impose une proposition qui transcende la logique des politiques distributives qui prévalaient dans l'idéologie syndicale. Encore balbutiante, cette réflexion nourrit pourtant les structures confédérées au cours des années suivantes.

## **Conclusion**

La principale difficulté syndicale pour faire place à l'environnement dans ses programmes réside dans la prégnance d'une approche distributive des enjeux sociaux. Or, un critère de protection de la santé contre toute atteinte (plutôt que la compensation financière des risques professionnels) ou de protection de l'environnement (plutôt qu'une indemnisation lorsque les intérêts d'un groupe particulier auraient été lésés par une nuisance) induit une remise en cause du fondement des politiques distributives. Ces critères apparaissent irréductibles aux compensations financières négociées entre groupes d'intérêts.

Cette adhésion aux politiques distributives a été longuement assumée par les organisations syndicales. Elle constituait le prolongement de dispositifs juridiques opérant une démarcation nette entre l'espace du travail (le périmètre symbolique de la relation salariale) et son

---

<sup>552</sup>« La lutte contre la pollution atmosphérique », *Le Peuple* (CGT), n°709, 16 septembre 1964.

environnement. Objet de négociation entre salariés et employeurs dans le processus de production, l'usage de substances nocives est ainsi accepté et passé sous silence à l'intérieur de l'espace du travail. À l'extérieur, démunis des outils juridiques du droit du travail et sans légitimité juridique pour fonder intervention hors du périmètre de la relation salariale, les syndicalistes peinent à définir un répertoire d'action pour protester contre les débordements industriels.

Cette incapacité à articuler des corpus juridique distincts est visible dans la façon dont les syndicats perçoivent l'inspection du Travail. Bien qu'ils aient en principe connaissance de la pluralité des missions incombant à ce corps de fonctionnaires, les syndicalistes prennent acte très tardivement du fait que cette mission spécifique d'inspection des établissements classés. Lorsqu'ils l'évoquent, ils soulignent d'abord l'inadaptation des moyens humains pour assurer une politique de prévention de la pollution : « "on" donne de temps à autre un avertissement à un industriel qui a dépassé les bornes. "On"? L'inspecteur des établissements classés. Mais, en province, c'est la plupart du temps l'inspecteur du travail qui cumule cet emploi (pour 70F par mois)<sup>553</sup> ». Cette tâche constituerait une charge supplémentaire, déviant finalement l'inspecteur de sa mission principale. En portant une saisine sur l'inspection du travail au CES, en 1965, la CGT réaffirme ainsi sa volonté de délester les inspecteurs des missions supplémentaires accumulées au fil des années, afin de recentrer le corps sur la défense du droit du travail<sup>554</sup>. Aucune réflexion syndicale n'envisage la possibilité de repenser la démarcation entre ces corpus juridiques au travers d'une réforme du corps d'inspection, comme cela se produira ultérieurement en Grande-Bretagne par exemple<sup>555</sup>.

La focalisation sur la compensation des risques professionnels et la superposition impensée entre droit du travail et loi sur les établissements classés témoignent de l'influence des dispositifs juridiques sur la pratique syndicale. Leur perception de l'environnement incorpore ainsi cette démarcation brutale entre l'espace du travail et son environnement. Dès lors, le droit n'est pas seulement un outil de régulation de la relation des groupes sociaux à leur environnement, mais il contribue à produire cette relation.

En dépit de la pesanteur de cet héritage juridique sur l'approche syndicale des politiques de prévention de la pollution, les saisines du CES témoignent de l'émergence d'une interrogation

---

553« A boire et à manger », *La Vie Ouvrière*, 4 novembre 1964.

554AN, 19920403/93. Saisine sur la réforme de l'inspection du travail (1965).

555Jean-Pierre Galland, « Évolutions des inspections du travail britannique et française », Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention au XXe siècle. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 67-76.

(encore confuse) sur cette frontière. Les saisines conduisent surtout à relancer le débat intersyndical sur les limites des programmes et revendications formulées dans le cadre de politiques distributives. Marquées par l'empire de la quantification, de la réduction de toute chose à sa valeur quantitative, ces politiques s'avèrent inaptes à prendre en considération l'intrusion de critères irréductibles à des négociations d'objectifs chiffrés, à commencer par la protection de l'intégrité physique des salariés ou la protection de l'environnement.

### Chapitre III – Les territoires à l'épreuve de l'action syndicale

La notion de territoire pourrait sembler évidente, sinon banale, dans la pratique historique. Pourtant, le terme et ses variantes reste polysémique<sup>556</sup>. De plus, l'historiographie du syndicalisme dans le second vingtième siècle s'est peu intéressée à l'approche syndicale des territoires. D'une part, les plus récents historiens du syndicalisme inclinent fortement vers l'étude des structures confédérales. D'autre part, les études plus locales tendent fréquemment à intégrer le territoire comme un simple « tableau géographique<sup>557</sup> », un arrière-plan figé qui constituerait la scène éternelle sur laquelle pourrait se dérouler les faits dont se nourrit l'historien. La scène, en elle-même, ne serait pas susceptible d'interférer dans la pratique des acteurs qui la foulent, ni de faire l'objet de transformations significatives au cours de l'histoire. Du côté des sociologues et politistes, la recherche sur les échelles territoriales reste également limitée malgré un regain d'intérêt récent<sup>558</sup>.

Dans la perspective d'une histoire des structures syndicales dans l'après-guerre, l'approche des enjeux territoriaux est prise entre deux dimensions en tension. En premier lieu, ces années voient l'élaboration d'une politique nationale d'aménagement du territoire<sup>559</sup>. La décennie 1950 consacre une montée en puissance des administrations centrales en charge de ces sujets, avec l'institution d'un Haut conseil de l'aménagement du territoire par l'arrêté du 21 septembre 1957, puis l'installation d'un Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) auprès du Premier ministre, débouchant finalement sur la formation d'une Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale par décret du 14 février 1963. La DATAR obtient la gestion de plusieurs fonds préexistants, dont les fonds

---

556Jean-François Chanut, « Terroirs et pays : mort et transfiguration ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 61-81.

557La critique de cette approche « figée » du territoire a pourtant été menée depuis Georges Bertrand, « Pour une histoire écologique de la France rurale. L'impossible tableau géographique », Georges Duby et Armand Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale. La formation des campagnes françaises des origines à 1340 (Tome 1)*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 34-111. Pour une contextualisation historiographique de la rupture introduite par cette approche, voir Geneviève Massard-Guilbaud, « Historiens et géographes français et relation de l'homme au milieu, de Vidal de la Blache aux programmes de recherche interdisciplinaires de la fin du XXe siècle », Samuel Robert (dir.), *Étudier les interactions hommes-milieus. Questions et réflexions autour des pratiques de la recherche scientifique en environnement*, Paris, Quæ, p. 77-96.

558Martine Bernard-Roigt, « Territoire et syndicalisme, entre respect des valeurs et besoins d'évolution, la démarche CGT », *La revue de l'IRES*, n° 82, 2014, p. 89-110.

559Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002 ; Marcel Roncayolo, « L'aménagement du territoire : nouvelle frontière ou limite », André Burguière et Jacques Revel (dir.), *L'espace français*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 604-633.

consacrés à la décentralisation industrielle et le Fonds de développement économique et social (FDES) créé par l'arrêté du 18 octobre 1955. Cette dynamique administrative se poursuit également *via* des initiatives régionales, avec la constitution de comités d'expansion régionaux à partir de 1955 (puis les Commissions de développement économique régional – CODER suite au décret du 14 mars 1964), par lesquels les pouvoirs publics entendent ajuster les plans d'aménagement en les soumettant aux « forces vives<sup>560</sup> », c'est-à-dire aux acteurs économiques et sociaux. Au terme de la décennie 1960, les hauts fonctionnaires de la DATAR seront également les chevilles ouvrières du processus de fondation du ministère de l'environnement<sup>561</sup>. Face à l'émergence de ces réseaux aménageurs, les confédérations syndicales et leurs unions départementales sont peu à peu contraintes de se positionner.

Pourtant, la réflexion syndicale sur le territoire procède plus souvent d'une démarche plus locale et proprement syndicale, ancrée dans un « espace vécu » et arpenté au quotidien par des salariés. Saisir la réflexion sur le territoire au travers des seules archives confédérales conduit à rendre compte de positions fréquemment exprimées par des données quantitatives. Le déplacement du regard vers des archives syndicales locales permet, au contraire, d'éclairer les manières dont des syndicalistes profitent des spécificités de leurs territoires de vie pour formuler des propositions sur l'aménagement local. Il s'agit ainsi de proposer une « analyse de l'investissement ordinaire de l'espace de vie [en] cernant au plus près des acteurs leur expérience sociale quotidienne et leur forme d'appréhension et d'engagement dans l'espace<sup>562</sup> ».

La tension entre ces deux approches du territoire (aménagement pensé à l'échelle nationale d'une part, espace vécu d'autre part) suggère la difficulté d'entreprendre l'analyse de ces deux échelles dans un même mouvement. Sans articuler pleinement ces deux pôles, puisqu'une telle étude reviendrait à nier l'écart constaté dans les archives syndicales, ce chapitre propose d'éclairer la tension entre ces échelles à partir des réflexions formulées par l'historien William Cronon. En attirant l'attention sur les récits élaborés pour évoquer leurs modes d'occupation et d'aménagement de l'espace, il montrait que leur contenu variait constamment selon le groupe social auquel appartenait le locuteur. En soulignant que les perceptions de l'environnement se chargeaient toujours d'un discours (implicite ou non) sur l'usage de celui-ci, sur son passé et

---

560Alain Chatriot, « A la recherche des "forces vives" », Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008, p. 219-237.

561Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.

562Yves Bonny, Sylvie Ollitrault, « Pour une approche pluridisciplinaire des mobilisations relatives à l'espace », Yves Bonny, Sylvie Ollitrault, Régis Keerle, Yvon Le Caro (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 17.

son avenir, il invitait à considérer le fait que « nous habitons un monde inlassablement raconté (...) et chacune de ces histoires incorpore les valeurs d'une communauté particulière<sup>563</sup> ». En suivant cette réflexion, nous soulignons que les organisations syndicales élaborent constamment un discours (implicite ou non) sur les territoires qu'elles investissent. Cette perception oriente l'intervention syndicale et peut, parfois, s'imposer comme un mythe mobilisateur.

Les utopies urbaines qui fleurissent sur les ruines de l'après-guerre sont ainsi l'objet de la première partie de ce chapitre. Ces imaginaires syndicaux se positionnent également en interaction avec un milieu aménageur, puis avec le déclin de certains secteurs industriels au début de la décennie 1960. Dans une dernière partie, nous explorerons plus spécifiquement les modalités diversifiées de l'investissement syndical de deux territoires, le Couloir de la chimie (Rhône) et le Pays de Fougères (Ille-et-Vilaine).

## ***I – Les utopies urbaines pour orienter l'action syndicale***

Thème récurrent dans l'après-guerre, la description des « ruines » est largement présente dans la réflexion syndicale<sup>564</sup>. La description des débris stimule l'imaginaire de reconstruction, qui s'exprime à l'occasion de visites syndicales dans des pays européens (en Suisse – malgré l'absence de destructions dans ce pays – pour les syndicalistes chrétiens et dans les démocraties populaires pour les cégétistes<sup>565</sup>), mais aussi à l'occasion de l'exposition internationale de la reconstruction, en juillet 1947 à Paris<sup>566</sup>. Peu originales, ces initiatives apparaissent insatisfaisantes aux yeux de certains syndicalistes, qui se prennent à imaginer les formes d'un aménagement urbain en faveur des salariés. Alors que la CGT puise essentiellement ses aspirations dans l'observation d'expériences concrètes, les militants

563 Notre traduction, la polysémie du terme anglais « storied » étant ici difficilement traduisible : « Whatever may be the perspective of the universe on the things going on around us, our human perspective is that we inhabit an endlessly storied world (...). Each told tales that embodied the values of a particular community », dans William Cronon, « A Place for Stories : Nature, History, and Narratives », *The Journal of American History*, n° 78, 1992, p. 1347-1376.

564 « Les ports français après la tourmente », *Syndicalisme Hebdo*, 18 août 1945 ; « Boulogne reconstruira son port », *La Vie Ouvrière*, 18 avril 1946 ; « L'appel de la mer oblige Le Havre à se relever de ses ruines », *Syndicalisme Hebdo*, 12 décembre 1946.

565 « Nous avons fait un beau voyage », *Syndicalisme Hebdo*, 16 mars 1946 ; « En Union Soviétique, un homme nouveau dans un monde nouveau », *La Vie Ouvrière*, 9 décembre 1948.

566 « La reconstruction impose une industrialisation dans le bâtiment », *Syndicalisme Hebdo*, 26 juin 1947 ; voir aussi « À l'exposition de la Reconstruction et de l'Urbanisme », *La Vie Ouvrière*, 24 juillet 1947.

chrétiens s'aventurent à esquisser des projets plus utopiques. Bien qu'elles soient rarement explicitement formulées dans les programmes revendicatifs adoptés par les congrès, ces réflexions peuvent circuler aux différents niveaux des structures syndicales et faire l'objet de réappropriations militantes. Dès lors, ces projets en matière d'aménagement urbain doivent être analysés comme des idées politiques, lesquelles peuvent s'imposer comme « des actes de langage à part entière, comme des actions inscrites dans des stratégies destinées à infléchir le cours des choses ou des événements<sup>567</sup> ». Avant de revenir sur les réflexions affirmées par les réseaux du syndicalisme chrétien, qui entretenaient des liens parfois importants avec les milieux aménageurs de l'après-guerre, résumons brièvement les observations cégétistes.

## 1) Un aménagement scientifique de l'espace urbain

Les déclarations confédérales de la CGT sont traversées par deux rejets qui structurent la réflexion en matière d'aménagement urbain. Premièrement, la CGT proteste contre l'existence de logements insalubres ou de bidonvilles. Lors du congrès de 1953, le secrétaire général s'indigne de la situation du logement, affirmant qu'il existerait seize « îlots insalubres » réunissant deux cent mille personnes en région parisienne<sup>568</sup>. Réactivant une volonté de quantification systématique, le programme économique adopté par le congrès confédéral de 1957 réaffirme le souhait que « ceux qui habitent des taudis soient pourvus de logements convenables », tout en soulignant désormais que les groupes les plus affectés se trouvent parmi « les travailleurs algériens, immigrés et déplacés<sup>569</sup> ». Deuxièmement, le moment de confusion dans les pouvoirs locaux consécutif à la Libération provoque une crise de l'autorité patronale lorsque celle-ci exerce une influence dans les espaces de vie ou les sociabilités ouvrières. Pour la CGT, le symbole du pouvoir patronal reste la cité du Creusot, marquée par les industries sidérurgiques Schneider. Dans un long article, la *Vie Ouvrière* proteste face à l'emprise symbolique du patronat sur l'espace urbain, mais elle décrit également les ramifications du contrôle industriel sur les infrastructures et les ressources naturelles contenues dans un vaste territoire hors de la cité, évoquant notamment « l'énergie électrique

---

567Nicolas Belorgey, Frédéric Chateignier, Mathieu Hauchecorne et Étienne Pénissat, « Théories en milieu militant », *Sociétés contemporaines*, n° 81, 2010, p. 7.

568A-CGT. Rapport au Congrès confédéral CGT, 1953.

569A-CGT. Programme économique du Congrès confédéral, 1957.



fournie par un réseau hydroélectrique du Rhône au Creusot et de nombreuses voies ferrées à leur disposition<sup>570</sup> ».

En miroir inversé des bidonvilles ou des cités industrielles, la CGT valorise deux modèles, à commencer par celui des villes édifiées par les démocraties populaires. L'usage cégétiste de ces descriptions peut se caractériser sommairement à partir de quatre critères, qui témoignent d'une tentative d'acculturation syndicale. Premièrement, alors que le gigantisme des édifices est fortement critiqué par les organisations concurrentes de la CGT (à commencer par la CFTC), celui-ci est incessamment justifié comme le témoignage d'une attention supérieure aux besoins qui seraient exprimés par les populations<sup>571</sup>. Deuxièmement, la description des projets architecturaux valorise les infrastructures supposées garantir la santé des populations, ainsi des « logements baignés d'air et de lumière<sup>572</sup> » réputés limiter les risques de tuberculose, ou les « immeubles semblables [qui] montent dans toute la ville parmi les fleurs et les arbustes (...) face à un parc immense planté de 800.000 arbres<sup>573</sup> ». Ces indications témoignent de la persistance d'une sensibilité hygiéniste dans la représentation cégétiste de l'aménagement urbain, alors que la quantification rappelle l'obsession de la nécessité d'un aménagement rationnel et s'inspirant de méthodes académiques. C'est ici la troisième caractéristique du discours urbanistique de la CGT, laquelle décrit minutieusement Rostov-sur-le-Don, une cité dont chaque caractéristique est susceptible d'être quantifiée, puisque « la surface habitable (maisons, magasins, usines) est de 26%, celle des parcs et jardins de 50%, celle des rues et trottoirs de 24%<sup>574</sup> ». Tout en marquant une admiration pour les réalisations de Le Corbusier, l'aboutissement de la démarche de quantification du fait urbain se réaliserait, dans la réflexion cégétiste, au travers de l'édification de « cités-Spoutnik ». Celles-ci seraient organisées en îlots au rayon limité à quelques centaines de mètres, dont le centre concentrerait les équipements collectifs, et les périphéries garantiraient le bénéfice d'espaces non-urbanisés.

En deuxième lieu, ce sont les bastions du communisme municipal qui sont abondamment décrits. Industrielle et ouvrière (« comment parler d'Ivry sans décrire ses rues fourmillantes, ses usines collées l'une à l'autre... ses hautes cheminées crachant leur fumée noire, ses ouvriers et employés qui, tôt le matin, s'échappent par grappes des autobus et des trains? »), la cité d'Ivry-sur-Seine bénéficierait également de réalisations qui « changent le visage de la

---

570« L'ombre pesante des Schneider doit disparaître », *La Vie Ouvrière*, 2 mars 1946.

571« Des palais, oui, mais pour les travailleurs ! », *La Vie Ouvrière*, 16 décembre 1948.

572« J'ai vu en Union Soviétique un homme nouveau », *La Vie Ouvrière*, 9 décembre 1948

573« L'URSS bâti, bâti... », *La Vie Ouvrière*, 30 mai 1951.

574 *La Vie Ouvrière*, 13 juillet 1950 ; *La Vie Ouvrière*, 30 mai 1951.

localité » (stades, crèches, dispensaires, etc.)<sup>575</sup>. Si ces descriptions sont fréquentes, tant dans les publications qu'à la tribune des congrès, les descriptions se ressemblent fréquemment : abondance de logements, forte présence d'équipements collectifs, organisation des réseaux de transports pour lier lieux de travail et de vie, délimitation d'espaces verts. La répétition de cette description témoigne finalement de la division du travail militant à l'œuvre dans les réseaux communistes, dont l'intervention partisane ou associative fait actuellement l'objet de plusieurs chantiers de recherche<sup>576</sup>.

## 2) La « dédensité », entre cité-jardin et urbaphobie

Les projections urbaines qui guident la CFTC, puis la CFDT, adoptent des contours beaucoup plus précis que le projet cégétiste. Ces réflexions puisent à la fois dans les ressources du catholicisme social et dans certains courants du mouvement ouvrier. Dans l'immédiat après-guerre et jusqu'au cœur des années 1960, la position du syndicalisme chrétien à l'égard de la ville témoigne en effet d'un tiraillement face à l'industrialisation continue de l'urbanisation. Pour partie, en s'indignant face à « l'anonymat des villes tentaculaires<sup>577</sup> », les réflexions syndicales témoignent d'une urbaphobie, définie comme le « rejet de la ville moderne, industrielle et manufacturière<sup>578</sup> ». En surface, ces réflexions se présentent comme la rémanence d'une anxiété nourrie par les penseurs du catholicisme social face au phénomène urbain, menace de dislocation des liens communautaires et ferment d'immoralité. Maurice Guérin (militant CFTC et député) peut ainsi déclarer, devant l'Assemblée consultative, que « la cité monstrueuse issue de l'industrialisme capitaliste est éminemment destructrice de vies physiques et de vies morales<sup>579</sup> ».

Ces réflexions nourrissent, en partie, l'appel à la décentralisation industrielle, considérée par le président confédéral (Gaston Tessier) comme l'une des priorités de la reconstruction<sup>580</sup>.

575« En septembre 1951, Ivry aura son stade et bientôt sa piscine ! », *La Vie Ouvrière*, 13 juin 1951.

576Voir notamment l'ouvrage coordonné par Emmanuel Bellanger et Julian Mischi (dir.), *Les territoires du communisme. Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes*, Paris, Armand Colin, 2013.

577« Vers une nouvelle implantation des centres industrielles », *Syndicalisme Hebdo*, 14 juillet 1945.

578Arnaud Baubérot, « Pour une histoire de l'urbaphobie », Arnaud Baubérot et Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles*, Pompignac, éditions Bière, 2009, p. 12. Pour une réflexion sur la notion d'urbaphobie, voir Bernard Marchand, *Les ennemis de Paris. La haine de la grande ville des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 355-370.

579« Vers une cité à la taille de l'homme », *Syndicalisme Hebdo*, 17 mars 1945.

580A-CFDT, 4H11. « Activités syndicales pour la reconstruction française », non-daté (fin de la décennie 1940).

Cette aspiration n'est pourtant pas l'apanage des syndicalistes, ni des modernisateurs de l'après-guerre, puisqu'elle fut envisagée dans un rapport de la Délégation générale à l'équipement national (DGEN), dès 1942. La proposition est concrétisée au tournant de la décennie 1950 par les réseaux du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), profitant notamment des controverses sur le déséquilibre entre *Paris et le désert français*. La tonalité de l'ouvrage est non seulement marquée par le passé maurassien de l'auteur (appelant notamment à une « colonisation intérieure » pour revitaliser les territoires en déclin), mais il est aussi nourri de compétences administratives de celui qui fut un « cadre idéologique de la Révolution nationale<sup>581</sup> ». Malgré cette expérience, il conserve des relations durables avec le personnel de l'association catholique *Économie et Humanisme*<sup>582</sup>, dont les travaux sont diffusés dans les réseaux du syndicalisme chrétien. L'accueil réservé par *Syndicalisme Hebdo* à l'ouvrage de Gravier est donc non seulement enthousiaste, mais il en retient particulièrement les extraits les plus vitalistes<sup>583</sup>.

Ces thèses rencontrent effectivement les préoccupations des syndicalistes chrétiens de l'immédiat après-guerre : hostiles aux « cités-casernes, bâties près de l'usine [et aux] cités tentaculaires », leurs espoirs résident dans l'édification de cités nouvelles dans les interstices des espaces ruraux<sup>584</sup>. L'aversion pour la cité industrielle s'exprime crûment lorsqu'ils suggèrent que « pour le choix des emplacements de ces bourgades modernes, on recherchera, autant que possible, un site pittoresque, agreste même, mais en veillant à ce qu'il soit salubre. On se tiendra suffisamment éloigné des fumées d'usines, odeurs et poussières des mines, etc., en tout cas, hors de la vie des centres où trime l'ouvrier<sup>585</sup> ». Pour ces syndicalistes issus d'un catholicisme social encore conservateur, les cités-jardins constituent des exemples à suivre. Non seulement favoriseraient-elles une structure urbaine plus harmonieuse et un enracinement des familles dans des territoires, mais elles assureraient aussi une fonction sociale puisque la culture de potagers individuels et de vergers collectifs assureraient une partie de la consommation alimentaire des travailleurs<sup>586</sup>. Souhaitant hâter la réalisation de tels projets, la

---

581Olivier Dard, « Jean-François Gravier, un aménageur dans le siècle », Olivier Dard et Jean-François Eck (dir.), *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XXe siècle*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2010, p. 22 ; voir aussi Olivier Dard, « La construction progressive d'un discours et d'un milieu aménageur des années trente au début des années cinquante », Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *op. cit.*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 65-77.

582Olivier Dard, « La construction progressive... », *art. cit.*, p. 76. Sur l'association, Denis Pelletier, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde 1941-1966*, Paris, Cerf, 1996.

583« Paris trust urbain a prolétarisé les départements et dépeuplé la France », *Syndicalisme Hebdo*, 8 avril 1948 ; « Paris et le désert français », *Syndicalisme Hebdo*, 29 avril 1948.

584« Vers une nouvelle implantation des centres industrielles », *Syndicalisme Hebdo*, 14 juillet 1945.

585« De belles maisons pour les foyers ouvriers », *Syndicalisme Hebdo*, 5 janvier 1946.

586*Ibid.*

direction de la CFTC envisage elle-même d'aménager un terrain à la Celle-Saint-Cloud à l'été 1950, en s'intéressant particulièrement aux caractéristiques géographiques et physiques du terrain envisagé<sup>587</sup>. Bien que le projet soit abandonné, il témoigne d'une réflexion qui traverse le monde ouvrier et qui se prolonge dans les coopératives ouvrières d'habitation<sup>588</sup>.

Au cours de la décennie 1950, si l'imaginaire de l'aménagement s'affranchit peu à peu des ruines de l'après-guerre, il se nourrit désormais d'une insatisfaction face aux programmes de construction engagés par les pouvoirs publics. À la CFTC, le renouvellement des équipes syndicales autour des militants plus enclins à s'inscrire dans l'héritage du mouvement ouvrier n'entame pas la réflexion en matière d'aménagement urbain. En 1962, Maurice Belorgey, un syndicaliste de la fédération du bâtiment, publie son ouvrage *Dédensité*. Son texte se positionne comme l'ébauche d'une solution face aux « circonstances socio-économiques du machinisme [qui] ont rassemblé des foules d'individus dans des villes exiguës atteignant de très importantes densités de population<sup>589</sup> ». Il affirme d'emblée que « notre Pays souffre dans ses organes et ses fonctions : il est malade dans nos villes et notre population, dans nos usines et nos productions, dans nos routes et notre circulation, dans nos magasins et notre commerce, dans nos champs, nos écoles, nos stades, etc<sup>590</sup> ». Cette conception vitaliste invite à penser l'insertion de sociétés locales dans un territoire donné, se rapprochant très nettement d'une réflexion en termes environnementaux. Pour affronter les maux de la ville moderne, Maurice Belorgey propose la notion de « dédensité » en principe directeur de l'aménagement du territoire. Le projet se fonderait sur la réalisation « d'unités-groupe » (voir les illustrations en page suivante) implantées selon le « relief, la nature du sol, les cours d'eau, les nappes phréatiques, les vents, le paysage<sup>591</sup> ». Construits pour maintenir une faible densité démographique, ces villages s'articuleraient autour d'usines décentralisées et concentrant un nombre limité de salariés, voire en assurant une partie de la production hors des usines, dans des ateliers situés chez les particuliers. En favorisant « une décroissance des transports<sup>592</sup> », la production locale devrait assurer une meilleure santé des populations. En somme, conclut l'auteur, il faudrait

---

587A-CFDT, 4H14. Lettre de A.Bahuaud à G.Tessier, 8 septembre 1950.

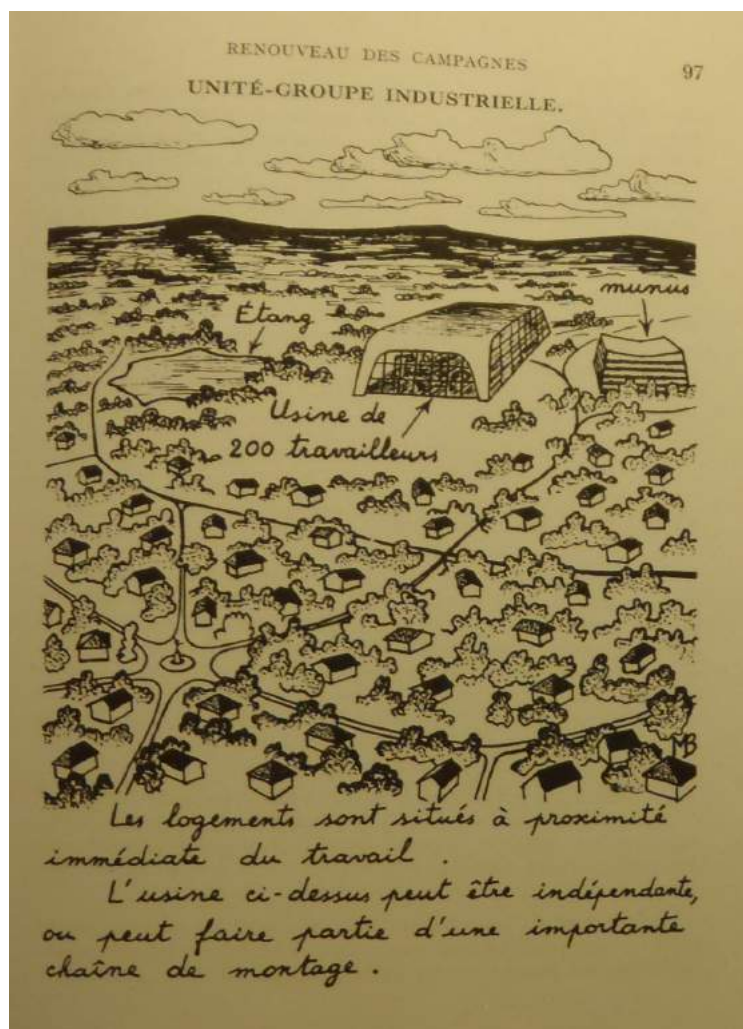
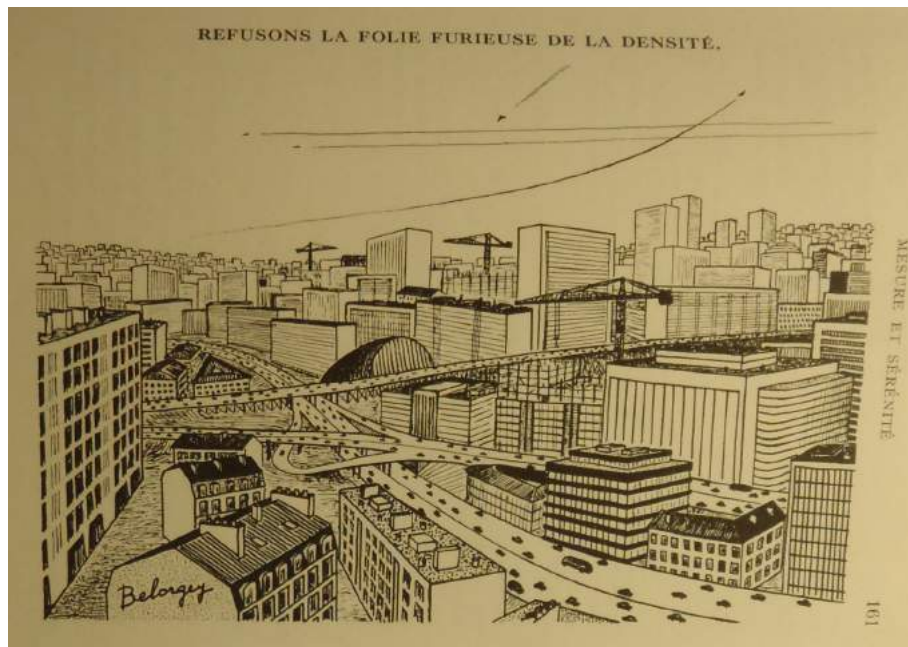
588Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers... op. cit.*, p. 211.

589Maurice Belorgey, *Dédensité*, Dijon, éditions Humaines, 1962, p. 15.

590Ibid, p. 16.

591Ibid., p. 23.

592Ibid., p. 127.



Illustrations accompagnant le projet de « dédensité » de Maurice Belorgey.  
Extraits de Maurice Belorgey, *Dédensité*, Dijon, éditions Humaines, 1962.

« retourner délibérément à la nature [et] abandonner le système des grandes villes, et même celui des villes nouvelles où l'on réserve quelques "espaces verts" étriqués. Non, on ne peut retrouver la nature que dans de petites cités-villages, dont chacune sera entourée d'une grande superficie de campagne à préserver. C'est là le principe de la dédensité<sup>593</sup> ».

Les réseaux aménageurs et planistes accueillent favorablement un ouvrage qui, selon la revue *Population* (liée à l'INED), invite à concilier « l'anarchisme et l'harmonie<sup>594</sup> ». Sans citer systématiquement ses influences, Belorgey s'inscrit bien en dialogue avec ces réseaux : non seulement il se nourrit amplement des thèses de Jean-François Gravier<sup>595</sup>, mais sa volonté de disséminer les usines en régions emprunte des formulations proches de celles qui furent exprimées par les « non-conformistes » des années 1930<sup>596</sup>. L'auteur mentionne également explicitement sa volonté de renouer avec l'esprit du premier rapport pour un plan national d'aménagement du territoire, publié début 1950<sup>597</sup>. Pourtant, en portant l'attention sur « la manière dont se bricole un contenu théorique<sup>598</sup> », par l'appropriation sélective de certains textes ou l'association de références aux affinités discutables, force est de constater que Belorgey puise des sources nettement moins légitimes auprès des élites administratives ou syndicales dans l'après-guerre. D'une part, il s'approprie ainsi certaines thèses eugénistes, en citant en particulier Alexis Carrel, pour renforcer son argument d'une « dégénérescence<sup>599</sup> » de la situation sanitaire des populations en milieu urbain. D'autre part, sans se référer explicitement aux théories de la critiques des techniques<sup>600</sup>, il propose une réflexion sur l'organisation hiérarchique des sociétés en fonction de leur rapport au machinisme. À l'instar d'un Jacques Ellul déclarant que « ce n'est pas [le capitalisme] qui crée ce monde, c'est la machine<sup>601</sup> », Belorgey présente le rapport aux machines comme un principe d'organisation du monde social qui se substituerait aux oppositions entre classes :

« Dans la rue, en Occident, il faut considérer deux castes. La caste supérieure est composée de tous ceux qui s'accouplent à une machine. Celle-ci leur confère une telle plus-value que tous les honneurs leur sont dus, que tous les droits leur sont acquis. La caste inférieure est celle des humains à

---

593 *Ibid.*, p. 151.

594 Voir la recension de la revue *Population*, n° 64, Vol. 19/4, p. 774.

595 Voir le schéma « Il faut dédensifier Paris », Maurice Belorgey, *op. cit.*, p. 179.

596 Roland Ziegel, polytechnicien et membre de X-Crise dans les années 1930, proposait ainsi "des ateliers villageois de 200 ouvriers". Voir Olivier Dard, « La construction progressive... », *art. cit.*, p. 67.

597 Maurice Belorgey, *op. cit.*, p. 26

598 Frédérique Matonti, « Plaidoyer pour une histoire sociale des idées politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 59, 2012/5, p. 94.

599 Maurice Belorgey, *op. cit.*, p. 145-146.

600 Pour un panorama des critiques de la technique dans l'après-guerre, voir le chapitre « Comment peut-on contester la modernisation ? », François Jarrige, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2014, p. 231-258.

601 Cité par Pierre Charbonnier, « Jacques Ellul ou l'écologie contre la modernité », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 127-146.

l'état simple, autrement dit des vils piétons qui n'inspirent que le mépris. L'ouvrier qui revient de son travail en vélo n'est lui-même qu'un vil ouvrier, parce que sa machine est peu de chose en comparaison d'une automobile<sup>602</sup> ».

Enfin, la dernière influence – jamais explicitement reconnue dans l'ouvrage – est à chercher dans les expérimentations menées par les socialistes utopiques au XIXe siècle. En partant d'une mise en cause de la modernisation d'après-guerre, la motivation de Belorgey entretient une parenté avec la démarche des fouriéristes qui pensaient leur époque « non pas comme une "Révolution" industrielle et urbaine, mais comme la fin d'une "Civilisation" à bout de souffle [et pour qui] la ville, et principalement la grande ville, [incarrait] tous les symptômes de cette faillite morale et sociale<sup>603</sup> ». Plus encore, ce sont les formes envisagées pour les unités-groupes qui révèlent une similitude avec la démarche des phalanstères, tant pour la réflexion sur l'organisation d'une production localisée que par la volonté d'introduire un seuil quantitatif à ces unités locales (alors que Fourier préconisait initialement des groupes de 1800 travailleurs, Belorgey propose une unité-groupe « approximativement égale à 1200 habitants »). Sans qu'il soit besoin d'insister, les échos déformés de Fourier qui se manifestent dans le livre de Belorgey témoignent de la volonté d'une génération de syndicalistes chrétiens, dans les années d'après-guerre, de s'inscrire dans l'histoire du mouvement ouvrier<sup>604</sup>.

À l'échelle confédérale, l'ouvrage est diffusé et promu par la presse syndicale dès sa parution. La dédensité s'impose comme une idée politique qui connaît une « carrière<sup>605</sup> », en faisant l'objet de réappropriations successives et (très) sélectives. Localement, nous y reviendrons, la notion constitue une contre-utopie à opposer aux opérations de construction d'un urbanisme massif. Les militants s'approprient ainsi la notion, sans nécessairement endosser l'intégralité des propositions de l'ouvrage. Ce dernier bénéficie également d'un adoubement par le secrétaire général, qui perçoit la dédensité comme un exemple d'analyse personnaliste des enjeux liés à l'urbanisme<sup>606</sup>. Pourtant, de nouveau, Eugène Descamps opère un emprunt sélectif : le principe de dédensité apparaît comme un horizon d'attente souhaitable, sans que ses contours ne soient aussi précisément définis que dans l'ouvrage de Belorgey. Ainsi, les dimensions les plus conservatrices sont entièrement évincées des discours confédéraux. Ce procédé de sélection est également valable pour la référence à l'œuvre de

---

602Maurice Belorgey, *op. cit.*, p. 142.

603Frédéric Moret, « Sortir de la ville pour créer la cité idéale. Les socialistes britanniques et français et le refus de la ville, 1820-1850 », Arnaud Baubérot et Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. op. cit.*, p. 127.

604Nous renvoyons à la thèse de Franck Georgi et à ses remarques synthétiques dans Franck Georgi, *CFDT : l'identité en question. Regards sur un demi siècle (1964-2014)*, Nancy, éditions Arbre Bleu, 2014, p. 23-49.

605Nicolas Belorgey et alii., « Théories... » *art. cit.*, p. 18.

606« Logement : notre drame », *Syndicalisme Hebdo*, novembre 1965 ; « Dédensité », *Syndicalisme Hebdo*, 15 décembre 1962. La confédération organise une conférence nationale sur l'urbanisme en novembre 1966.

Jacques Ellul, lequel est explicitement cité par Eugène Descamps lors des Semaines sociales de 1961, puis dans son rapport au congrès confédéral de 1964. L'originalité de cette référence a parfois été soulignée comme une marque distinctive de l'identité cédétiste dans le paysage syndical<sup>607</sup>. Néanmoins, si la réflexion sur les retombées négatives du « progrès technique » irrigue effectivement la réflexion cédétiste, les structures syndicales ne reprennent jamais les idées qui forment le cœur du système de pensée ellulien, c'est-à-dire l'idée d'une autonomie complète de la technique, l'idée selon laquelle la technique possède sa propre finalité<sup>608</sup>, indépendamment de choix sociaux, économiques ou politiques.

Sans surprise, les utopies urbaines des deux confédérations révèlent une vive opposition, entre une CGT proposant la rationalisation de l'espace urbain par un zonage quantifiable, et une CFTC-CFDT aspirant à une réimplantation des agglomérations permettant de limiter la densité industrielle et urbaine. Le second décalage réside dans la conception même de la fonction syndicale dans les deux organisations. Alors que la CGT se cantonne à décrire les innovations urbaines qu'elle juge souhaitables, renvoyant implicitement leur réalisation aux autorités politiques et confirmant une division du travail militant entre sphères syndicales et politiques, la CFTC-CFDT se veut force de proposition et s'investit dans la réflexion sur les choix en matière d'aménagement urbain. Malgré ces divergences, un point commun entre organisations syndicales réside dans l'idée qu'il « n'y a plus de nature sauvage, mais une nature travaillée, aménagée, le rapport de l'homme à la nature a été médiatisé par l'action de l'homme. L'environnement est un environnement reconstruit, l'espace naturel n'est plus qu'un espace protégé<sup>609</sup> ». Ce constat, dressé par deux sociologues à propos de la décennie 1970, se vérifie déjà dans les décennies d'après-guerre. En effet, pour la CGT, l'environnement urbain apparaît entièrement maîtrisé par l'action humaine. Pour la CFTC-CFDT, les appels au « retour à la nature » masquent généralement des projets visant à aménager et modeler les espaces en fonction de décisions sociales : les cités-jardins ou les campagnes imaginées par Belorgey, aussi vertes soient-elles (?), s'apparentent bien à des espaces fortement anthropisés .

---

607 Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 182 ; Marine Barthélémy et alii., *Le réformisme... op. cit.*, p. 10.

608 Pour une contextualisation et une réflexion critique sur l'œuvre d'Ellul, voir Pierre Charbonnier, *art. cit.*

609 Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977, p. 22.



## **II - Aménager pour réduire les disparités**

L'évolution des utopies syndicales s'éclaire par l'interaction avec un « milieu aménageur », avec lequel les organisations ouvrières entrent en dialogue régulier à partir du milieu de la décennie 1950. Pour ces militants, la participation à la politique d'aménagement du territoire est d'abord pensée comme une réponse au problème des disparités entre régions. Il convient donc d'abord de revenir sur la perception de l'aménagement colonial, dans les années d'après-guerre, afin de suivre le transfert vers la métropole d'une analyse sur le « développement inégal » des régions. Cette approche permettra d'éclairer les modalités de l'investissement syndical des instances régionales d'aménagement, visant à saisir l'expression des « forces vives<sup>610</sup> », expériences dont les politistes dressaient un bilan mitigé, sinon un constat d'échec<sup>611</sup>. Ces indications permettront d'éclairer les positions adoptées par les deux confédérations lors de l'affirmation de la Délégation en charge de l'aménagement du territoire (1963).

Sans proposer une analyse approfondie des positions syndicales relatives à l'exploitation de l'environnement en contexte colonial<sup>612</sup>, laquelle nécessiterait une étude attentive des archives ultramarines, rappelons que cette question s'invite fréquemment dans les tableaux dressés par les responsables ouvriers chargés de l'animation des syndicats à travers l'Empire français. Pour la CGT, hostile à la continuité des tutelles coloniales dès l'après-guerre<sup>613</sup>, l'attention à l'environnement se manifeste par une description des effets du déboisement ou de l'érosion sur les terrains mis en culture selon des méthodes agronomiques métropolitaines. Toutefois, la question environnementale apparaît surtout comme un moyen de rappeler l'enjeu central que constituerait la question foncière. La confédération dénonce ainsi le « pillage des richesses de l'Algérie », qui contraint les paysans à exploiter des terres peu productives, contrairement aux domaines saisis par les colons<sup>614</sup>.

---

610Alain Chatriot, « A la recherche des "forces vives" », *art. cit.*

611Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.

612Parmi les études consacrées aux enjeux environnementaux en contexte colonial, voir notamment Jacques Pouchepadass, « Colonisations et environnement », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 298, 1993, p. 5-22 ; Christophe Bonneuil, *Mettre en ordre et discipliner les tropiques. Les sciences du végétal dans l'empire française, 1870-1940*, Thèse de doctorat, Paris VII, 1997 ; Diana K. Davis, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

613A-CGT. Rapport moral, Procès verbal du congrès confédéral de 1946.

614*La Vie Ouvrière*, 14 février 1956.

La position du syndicalisme chrétien est plus ambivalente, notamment en raison de la présence d'une UD d'Algérie et de l'activité d'une commission confédérale d'outre-mer, dont les principaux animateurs sont hostiles aux mouvements de décolonisation dans l'après-guerre. Ces positions pro-coloniales restent audibles et influentes dans la confédération jusqu'à l'issue de la guerre d'Algérie<sup>615</sup>. Pourtant, en décembre 1952 et janvier 1953, au travers de trois numéros successifs de *Syndicalisme Hebdo*, les militants chrétiens peuvent lire une enquête décrivant à la fois l'exploitation des ressources naturelles et les conditions de travail endurées par la population de Madagascar. En dépit de l'interdiction du travail forcé dans les territoires d'outre mer (loi Houphouët-Boigny du 11 avril 1946)<sup>616</sup>, l'auteur souligne que la contrainte est maintenue « en réquisitionnant *manu militari* les hommes des villages par l'intermédiaire des chefs de canton et des chefs de village<sup>617</sup> ». Or, constate l'enquêteur, ces opérations empêchent les habitants de se consacrer aux cultures agricoles et « les rizières se trouvent abandonnées dans les périodes où il est nécessaire de les travailler ». Au caractère autoritaire du régime de travail s'ajoute la destruction d'un écosystème et d'une économie locale. Pour l'auteur,

« dans cette région fonctionne une société de recherche de l'or dans les sables de rivière. Cette société trouve très peu d'or, mais elle remue tout le sable. Or, la rivière alimente les rizières et aucune disposition n'ayant été prise par la société, petit à petit les rizières sont ensablées. Il aurait suffi de faire des puisards et des murs de retenue, mais cela aurait été trop simple. Résultat : les propriétaires des rizières ont dû les abandonner ; certains ont quitté la région. Les rizières ensablées comptaient parmi les plus belles du pays et les services agricoles ont établi des rapports sur cette situation depuis 1927... L'ensablement continue<sup>618</sup> ».

Si l'article mentionne le projet de construction d'une industrie sucrière financée par le Fonds d'investissements et de développement économique et social, il formule « des doutes quant à la réussite d'une entreprise aux vues gigantesques<sup>619</sup> » et interroge les potentielles retombées sociales et environnementales d'une industrialisation pilotée par des acteurs métropolitains. L'originalité de cette longue enquête doit en partie à la position de son auteur, Gérard Espéret, membre du comité directeur de l'association *Économie et Humanisme*, responsable de la formation confédérale et secrétaire général adjoint de la CFTC dès 1947. À partir de 1950, il s'investit dans la commission confédérale outre-mer et avance des

---

615 Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 23-79.

616 Sur la place du travail dans les conflits coloniaux, Frederick Cooper, *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française, 1935-1960*, Paris, Karthala, 2004.

617 Gérard Espéret, « Impressions de Madagascar (1) », *Syndicalisme Hebdo*, 4 décembre 1952.

618 Gérard Espéret, « Impressions de Madagascar (2) », *Syndicalisme Hebdo*, 11 décembre 1952.

619 Gérard Espéret, « Impressions de Madagascar (3) », *Syndicalisme Hebdo*, 1 janvier 1953.

propositions favorables à l'autonomisation des organisations syndicales dans les territoires colonisés. Il devient l'un des principaux animateurs de l'action de la CFTC vers les espaces coloniaux, contribuant à l'ouverture des syndicats chrétiens vers les mouvements panafricains. Membre du Conseil Économique et Social (CES), il suit notamment les travaux consacrés à la situation économique et sociale algérienne. Lors de ces saisines, ses notes témoignent d'une attention aux problèmes liés à l'érosion et au déboisement provoqués par les travaux agricoles suscités par les autorités coloniales<sup>620</sup>. Ses annotations suggèrent, au contraire, que la solution résiderait dans une conversion des cultures agricoles accompagnée d'un « reboisement avec l'aide des intéressés eux-mêmes<sup>621</sup> ».

Si la figure de Gérard Espéret reste « inclassable<sup>622</sup> » au sein de la CFDT, en raison de son investissement durable en faveur d'un syndicalisme africain autonome, sa position au cœur des réseaux du catholicisme social rappelle que certaines dimensions de son expérience sont partagées par d'autres militants<sup>623</sup>. En effet, de nombreux syndicalistes chrétiens et militants du catholicisme social participèrent à des initiatives visant à soutenir la constitution d'organisations ouvrières à travers l'Afrique francophone. Certains de ces militants suggèrent, rétrospectivement, que l'observation des conséquences des monocultures agricoles imposées par la métropole a pu constituer un vecteur d'attention à l'environnement<sup>624</sup>.

Toutefois, ces dommages environnementaux sont surtout perçus comme le produit d'une industrialisation dictée par un centre (Paris) vers les périphéries coloniales, sans tenir compte des spécificités territoriales, qu'elles soient sociales ou environnementales. La familiarité avec la pratique de l'enquête, dans les réseaux du syndicalisme chrétien, peut expliquer l'attention plus marquée aux dégradations infligées aux espaces de vie et de travail des populations. Toutefois, derrière ces observations sensibles, les militants attribuent toujours l'origine de ces préjudices à la spécificité du développement économique en contexte colonial. Sur ce point, les analyses énoncées par les militants des deux confédérations sont convergentes.

Or, c'est bien cette grille de réflexion en termes de développement inégal qui est adaptée, au tournant de la décennie 1960, à l'intérieur même de la métropole, par des syndicalistes

---

620 Sur les dommages environnementaux provoqués par la politique de modernisation agricole en contexte colonial, voir par exemple Céline Pessis, « La machine au secours de l'empire colonial ? La mécanisation de l'agriculture et ses détracteurs en Afrique Tropicale Française », Céline Pessis et *alii.*, *op. cit.*, p. 137-157.

621 A-CFDT, 6H8. « Notes de Gérard Espéret lors des auditions sur l'Algérie », séance du groupe de travail sur la situation économique et sociale de l'Algérie, 23 février 1955.

622 Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 579.

623 Françoise Blum, « Syndicalistes et croyants panafricains. Réseaux des années 1960 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 119, 2013, p. 99-112 ; Françoise Blum, « Une formation syndicale dans la Guinée de Sékou-Touré : l'université ouvrière africaine, 1960-1965 », *Revue historique*, n° 667, 2013, p. 661-691.

624 Entretien avec André Marivin, 21 février 2012.

souhaitant proposer une interprétation du déclin de certaines régions industrielles. En plus de l'annonce du Plan Jeanneney (1960), ces années consacrent effectivement l'affaissement d'industries métallurgiques (Chantiers navals de Saint-Nazaire) ou sidérurgiques, dont les cas les plus symboliques sont la fermeture des Forges de l'Adour (Landes) en 1961 et l'extinction des Forges d'Hennebont (Morbihan)<sup>625</sup>. Pour les confédérations, les instances d'aménagement du territoire constituent un instrument permettant de pallier cette situation.

Nous reviendrons sur les pratiques syndicales locales face à ces politiques, mais soulignons d'abord que deux positions confédérales distinctes sont alors formulées. Pour le syndicalisme chrétien, le déclin de certaines industries inaugure une réflexion sur les « économies régionales ». Si la notion circule hors des réseaux syndicaux, sa définition reste floue : en 1956, la Conférence nationale des comités économiques régionaux fonde ainsi son bureau d'études, l'Institut français des économies régionales<sup>626</sup>, en lui donnant pour mission de produire des enquêtes économiques et sociales à l'échelle des territoires. Dès lors, pour la CFTC, avant de s'imposer comme un thème revendicatif dans le corpus confédéral, la notion constitue d'abord un instrument de réflexion dans les formations destinées aux cadres syndicaux. L'expression est effectivement employée lorsque les responsables régionaux à la formation se réunissent pour définir le thème de l'École normale ouvrière pour 1955. Pour eux, l'ENO devra être l'occasion de renforcer les aptitudes des militants dans l'élaboration « d'études des questions régionales. [Elle devra] esquisser quelques solutions et ouvrir sur l'aménagement du territoire vue du Plan national et même international<sup>627</sup> ». Derrière le caractère flou de la notion, c'est donc une méthode de construction de savoir sur la société et l'économie qui s'impose.

Ces formations invitent ainsi à cartographier les ressources et infrastructures disponibles dans une région, afin de formuler des propositions en matière d'aménagement. Elles se prolongent par la visite de chantiers ou d'infrastructures d'ampleur régionale, sinon nationale, à commencer par les barrages alpins ou l'usine marémotrice de la Rance. Si les ENO régionales de 1955 rassemblent 812 militants, ces derniers disposent de fortes responsabilités syndicales et sont relativement jeunes (la moyenne d'âge est de 32 ans)<sup>628</sup>. Partageant désormais une méthode, exerçant durablement des responsabilités dans leurs organisations,

---

625 Sur Hennebont, voir Vincent Pohrel, *Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 21-60.

626 Romain Pasquier, *Le pouvoir régional. Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 32.

627 A-CFDT, 5H125. Rencontre des responsables régionaux à la formation, 18 mai 1954.

628 A-CFDT, 5H125. Bilan de l'ENO 1955, réunion du 17 octobre 1955.

ces militants deviennent moteurs dans l'élaboration syndicale sur l'aménagement du territoire. En mars 1956, une session sur les économies régionales est organisée à l'institut de formation confédéral de Bierville. Elle rassemble les militants impliqués dans les Comités régionaux d'expansion économique<sup>629</sup>. Ces thèmes trouvent encore des échos lors des premières rencontres entre organisations ouvrières et paysannes à l'automne 1962, puisqu'une note préparatoire est consacrée aux « problèmes d'économies régionales », laquelle souligne toutefois que « la chose essentielle est de ne pas se laisser enfermer dans les institutions existantes, mais de s'en servir autant que faire se peut pour aller là où nous voulons<sup>630</sup> ».

La circulation des expériences locales devient forte au début de la décennie 1970, mais elle est déjà perceptible dans la décennie 1960. La réflexion critique des cédétistes parisiens sur l'aménagement de l'Île-de-France connaît ainsi un fort retentissement : il est étudié, puis mobilisé, par les syndicalistes en Ille-et-Vilaine<sup>631</sup>. D'autre part, ces initiatives favorisent l'affirmation de projets syndicaux, à commencer par des propositions en vue d'une localisation plus fine des activités envisagées dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire. En février 1963, Eugène Descamps interpelle le Premier ministre sur ce thème des économies régionales : non seulement il souhaite conforter les attributions des comités régionaux d'expansion économique, mais il invite aussi à fonder une « caisse nationale d'investissement pour la promotion du développement régional<sup>632</sup> ». Quelques mois plus tard, le secteur économique de la CFDT réaffirme ces positions, en ajoutant que « les politiques de développement régional confèrent au secteur public et nationalisé un rôle moteur<sup>633</sup> ».

Quant à la CGT, ses positions sur la politique d'aménagement du territoire sont clairement exprimées dans une lettre consécutive à la parution d'un rapport de la Commission nationale de l'aménagement du territoire, à l'été 1963. Contrairement à la réflexion ouverte par la CFDT-CFDT autour de la notion malléable d'économies régionales, Marcel Caille et André Berteloot affirment d'emblée leur hostilité aux propositions fondées sur des réformes de structures<sup>634</sup>. Les responsables cégétistes estiment que « tant que l'économie demeure dominée par le mode de gestion capitaliste, toute planification au profit d'un développement

---

629A-CFDT, 5H125. Circulaire confédérale aux UD et fédérations, 7 février 1956.

630A-CFDT, 7H260. « Problèmes d'économies régionales », Rencontre ouvriers-paysans, 29 octobre 1962.

631AD35, 111J111. URP-CFDT, « Mieux vivre à Paris », 23 juin 1965. Le document se trouve dans un dossier consacré à l'aménagement du territoire de la région française, et ses conclusions inspirent plusieurs expressions des militants cédétistes dans les années suivantes. Sur le retentissement national de ce document, voir Michèle Durand et Yvette Harff, *op. cit.*, p. 84.

632A-CFDT, 7H17. Compte-rendu de la rencontre avec Georges Pompidou, 18 février 1963.

633A-CFDT, 7H17. Note du secteur économique, « Emploi et développement régional », juin 1965.

634Ce point constituant le cœur des controverses entre les deux confédérations pendant la décennie 1960. Voir Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 307-364 et Franck Georgi, *L'identité... op. cit.*, p. 93-132.

harmonieux de la production et de l'aménagement du territoire en vue de satisfaire les besoins des populations est voué à l'échec et ne peut que susciter des illusions<sup>635</sup> ». Les usines « isolées "dans la chlorophylle" », affirment-ils, resteraient « étroitement liées aux sociétés mères pour leurs fournitures et leurs débouchés (...) [et n'ont] pratiquement jamais ni bureaux d'études ni services commerciaux. [De ces implantations] ne partent pas des courants nouveaux d'affaires qui pourraient irriguer l'économie d'une région<sup>636</sup> ». Ces descriptions sont radicalisées par la presse cégétiste, qui décrit ces entreprises comme « le type même de l'entreprise coloniale », laquelle se caractériserait par « une entreprise de pillage des richesses naturelles<sup>637</sup> ».

Hostiles à ces options, les responsables confédéraux formulent trois propositions pour réorienter l'aménagement du territoire. Celui-ci devrait d'abord se fonder sur les besoins exprimés par la population, en revalorisant les propositions des municipalités et des conseils généraux. En second lieu, les financements étatiques et l'action des industries nationalisées est présentée comme un aiguillon essentiel. Enfin, les auteurs mobilisent l'exemple de deux régions (l'Alsace et la Bretagne) pour affirmer qu'une politique de développement régional devrait s'appuyer sur une exploitation plus systématique des ressources naturelles disponibles sur les territoires. Le développement économique alsacien se concentrerait autour de deux axes de communication et mènerait à l'abandon des vallées vosgiennes dans lesquelles, affirment les responsables cégétistes, pourraient être exploités un filon d'uranium (Ribeauvillé), un gisement de méthane (Kesseldorf) « avec une pression identique à celle du bassin de Lacq », ainsi que des forêts de hêtres et un gisement de potasse qui « pourraient servir à une grande industrie chimique installée sur place<sup>638</sup> ». Quant à la Bretagne, dont le sous-sol contiendrait un huitième des réserves françaises de minerai de fer, il est suggéré d'envisager l'exploitation « de gisements d'étain, de plomb argentifère, d'uranium<sup>639</sup> ». Face aux disparités régionales, la CGT propose donc une démarche « extractiviste<sup>640</sup> », c'est-à-dire un développement économique par lequel l'extraction maximale des ressources inventoriées sur les territoires pourrait tenir lieu de politique d'industrialisation.

---

635M. Caille et A. Berteloot, *art. cit.*

636M. Caille et A. Berteloot, *art. cit.*

637« Aménagement ? Non ! Pillage du territoire ! », *La Vie Ouvrière*, 27 juillet 1964.

638M. Caille et A. Berteloot, *art. cit.*

639M. Caille et A. Berteloot, *art. cit.*

640La notion d'extractivisme est proposée par des chercheurs latino-américains pour désigner un mode de développement fondé sur l'extraction de ressources naturelles, dans lequel les économies et sociétés deviennent dépendantes de ces seules activités, sans possibilités de diversification économique. Voir par exemple Mariella Svampa, « Néo-"développementalisme" extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique Latine », *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 81, 2011, p. 101-127.

A l'échelle confédérale, les deux organisations sont donc attentives aux propositions en matière d'aménagement du territoire et de régionalisation des structures économiques. Avec des nuances propres à leurs cultures respectives, toutes deux partagent une réflexion formulée en termes de développement inégal, héritée des réflexions menées par certains secteurs du mouvement syndical dans les années de déclin de l'Empire français. Elles se retrouvent également lorsqu'elles suggèrent que le développement des régions défavorisées devrait s'appuyer sur une exploitation plus systématique des ressources naturelles, soit par l'extraction de certains matériaux, soit par l'édification d'infrastructures énergétiques. Pourtant, la distinction entre ces deux organisations provient de la volonté cédétiste d'investir largement les organismes de concertation territoriale et de proposer une réflexion autour des économies régionales. La notion ouvre ainsi un espace d'élaboration sur les usages des ressources sur les territoires ou sur les liens entre milieux ruraux et urbains. Enfin, l'analyse en termes de « développement inégal » masque un écart entre les échelles de l'action syndicale. En effet, à l'échelle locale, le constat d'un développement inégal se fonde sur une observation précise des dégradations environnementales. À l'inverse, les analyses macro-économiques véhiculées dans les discours confédéraux se révèlent peu attentives aux spécificités environnementales des territoires.

### ***III - La formation des territoires dans la pensée syndicale***

Pour éclairer le rapport des organisations syndicales à des territoires plus localisés, cette thèse fait le choix de deux espaces dont la structure économique semble a priori opposée. D'un côté, le Couloir de la chimie (Rhône) est situé à l'intersection de plusieurs grandes voies de communication et connaît un développement économique important dans l'après-guerre, fondé notamment sur l'expansion des activités pétrochimiques. Ces productions génèrent également des nuisances immédiatement perceptibles, qui suscitent plusieurs vagues de protestations populaires. La présence de différents secteurs industriels dans l'agglomération favorise également des échanges entre différents courants syndicaux et politiques : la CGT et la CFTC-CFDT sont toutes deux fortement implantées sur ce territoire. De l'autre côté, la ville de Fougères (Ille-et-Vilaine) est relativement éloignée des grands axes de communication.

Elle est marquée par une mono-industrie de la chaussure, qui entre en crise dès l'après-guerre avant de s'effondrer définitivement dans la seconde moitié de la décennie 1970. L'activité génère des nuisances plus légères et l'économie locale, comme les formes de sociabilité ouvrière, restent marquées par un échange constant entre la ville et son arrière-pays rural. Le mouvement ouvrier local dispose d'une implantation ancienne, héritée du syndicalisme d'action directe, mais le monde ouvrier local reste également marqué par une culture catholique et hostile aux organisations assimilées aux courants communistes. Ces écarts permettent donc d'appréhender la diversité des réflexions sur l'aménagement et l'action à l'échelle des territoires.

## 1) Agir sur un territoire chimique : le cas du Rhône

Pour saisir le tournant territorial de l'action syndicale, les transformations urbaines et industrielles doivent d'abord être rappelées à grands traits<sup>641</sup>. Depuis leur expulsion du centre lyonnais au cours du XIXe siècle, conséquence de l'adoption du décret de 1810 sur les établissements insalubres, les industries de la chimie se concentrent dans le Sud de l'agglomération, sur la rive gauche du Rhône. La ville de Saint-Fons constitue le point de départ d'une expansion vers les espaces voisins, y compris vers Pierre-Bénite, sur l'autre rive du fleuve. Ces implantations s'étendent, profitant particulièrement du développement de productions pétrochimiques suite à l'ouverture de la raffinerie de Feyzin (1964). Le couloir de la chimie s'étend peu à peu sur une dizaine de kilomètres et des infrastructures publiques viennent compléter l'organisation de cet espace industriel. Sur la rive droite, une autoroute passe désormais aux portes de l'usine appartenant à la Société électrochimique de Pierre-Bénite (laquelle forme Uginé Kuhlmann en 1966 après fusion avec les entreprises Coignet et Kuhlmann), pendant que les pouvoirs publics aménagent l'usine-écluse de Pierre-Bénite (EDF et Compagnie nationale du Rhône). Sur la rive gauche, la voie autoroutière se prolonge, alors que le Port Édouard Herriot est étendu et une gare de triage occupe désormais un vaste espace

---

641 Pour un bref historique sur le Couloir de la chimie, Emmanuel Martinais, « L'emprise du risque sur les espaces industriels », Valérie November, Marion Penelas, Pascal Viot (dir.), *Habiter les territoires à risques*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires Romandes, 2011, p. 101-119 ; Emmanuel Martinais « La construction d'un territoire industriel à risque. Le couloir de la chimie lyonnais », *Pouvoirs locaux*, n° 56, 2003, p. 58-64 ; Emmanuel Martinais, « Gestion du risque industriel et conflits territoriaux, le cas de Saint-Fons, commune de l'agglomération lyonnaise », *Revue de géographie de Lyon*, n° 71, 1996, p. 31-44.



au Sud de la raffinerie de Feyzin.

Accompagnant cette transformation de l'espace, les effectifs industriels croissent de 16,4% entre 1954 et 1962. En 1966, la chimie emploie plus de 22.000 salariés dans l'agglomération lyonnaise (environ 10% de la population active<sup>642</sup>). Cette évolution de la structure d'emploi et l'appel à la main d'œuvre mènent à une densification urbaine : entre 1946 et 1968, la banlieue Est de Lyon connaît un accroissement de plus de 125.000 habitants (de 200.000 à plus de 327.000). Or, selon des indications parcellaires, tout porte à croire que les salariés des industries chimiques résident majoritairement à proximité de leur lieu de travail, c'est-à-dire dans les banlieues Est et Sud, jusqu'à l'issue de la décennie 1970. Début 1972, l'effectif de l'entreprise Spécia (Saint-Fons) est de 842 salariés, dont 609 vivaient dans le couloir de la chimie (8e arrondissement de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux ou Feyzin)<sup>643</sup>. Début 1979, l'usine Péchiney Ugine Kuhlmann de Pierre-Bénite emploie 1518 salariés, dont plus de la moitié vivent dans les communes limitrophes de l'usine (374 à Pierre-Bénite, 247 à Oullins et 154 à Saint-Genis)<sup>644</sup>. Ces salariés sont donc doublement affectés par les nuisances occasionnées par la production chimique, sur leur lieu de travail et dans leur cadre de vie.

Les témoignages syndicaux décrivant précisément ces mutations sont rares, particulièrement pour les décennies 1950 et 1960<sup>645</sup>. Plusieurs écrits proposent pourtant de saisir l'espace dans lequel ils vivent, le Couloir de la chimie, comme un territoire modelé par un ensemble de flux matériels. Ce sont d'abord les migrations du travail qui attirent l'attention de syndicalistes qui, dès l'après-guerre, constatent la pénurie de logements dans les zones industrielles du Sud-Est lyonnais. Ces migrations sont perçues comme l'origine d'une mutation dans l'environnement bâti, puisqu'elles mènent à la formation de bidonvilles en périphérie lyonnaise. Considérant la faiblesse des programmes publics en matière de logement, les propositions cégétistes restent toutefois exprimées en termes quantitatifs, invitant à reconstruire les « 750 immeubles détruits et les 4000 endommagés<sup>646</sup> » dans l'après-guerre, puis renouvelant régulièrement des propositions chiffrées<sup>647</sup>. Du côté des syndicalistes chrétiens, des références plus régulières à la qualité des logements sont formulées, par

---

642Les chiffres sont extraits de Pierre Cayez, « Vers une métropole tertiaire », Françoise Bayard et Pierre Cayez (dir.), *Histoire de Lyon. Du XVIe siècle à nos jours, tome II*, Le Coteau, Horvath, 1990, p. 407-429.

643AM Saint-Fons, 8W08. Specia, « Effectif du personnel au 1er novembre 1972 ».

644AD-Rhône, 1914W7. Brochure n° 1, PCUK Pierre-Bénite, 1979.

645Rappelons ici les lacunes archivistiques. Les fonds de l'IHS-CGT du Rhône restent peu fournis concernant les industries chimiques et nos demandes de consultation des archives du syndicat CGT des industries chimiques de l'agglomération lyonnaise sont restées sans suite. Pour la CFDT, les responsables du syndicat lyonnais des industries chimiques ont pris la décision d'éliminer leurs archives en 2011.

646IHS-Rhône. Rapport au Congrès départemental de 1946.

647IHS-Rhône. Rapport au Congrès départemental de 1952.

exemple à l'occasion du plan de conversion de l'ancien terrain militaire de la Duchère, au nord de Lyon cette fois, en zone d'habitation. Une urbaphobie diffuse reste présente dans son expression, mais celle-ci conduit à affirmer une aspiration à « la guérison des maux [de la ville], à sa régénération<sup>648</sup> ». Ainsi, lors de son congrès départemental de 1952, la CFTC évoque le projet comme une adaptation possible de ses propres conceptions d'un aménagement urbain conciliant la présence d'espaces verts. Ainsi, « la population laborieuse et industrielle de Vaise trouvera là un exutoire, bénéficiera de la vie au grand air dans un site agréable et dégagé<sup>649</sup> ».

La répétition de ces propositions témoigne d'un constat de l'effet des migrations dans la transformation du territoire<sup>650</sup>. Pourtant, les revendications communes aux organisations syndicales insistent surtout sur les choix budgétaires des organismes chargés du logement social, ou sur une politique de municipalisation des sols pour limiter la spéculation foncière<sup>651</sup>. Les propositions qualitatives restent rares et les moments d'opposition aux opérations de rénovation urbaine sont plutôt l'occasion de rappeler que celles-ci devraient être conditionnées à des critères sociaux, en appelant à « faire passer le droit au logement des habitants avant le prestige<sup>652</sup> ». Néanmoins, lorsque l'UD-CFTC organise ses « journées du logement » en novembre 1963, les travaux de Maurice Belorgey constituent un point de référence pour nourrir la réflexion<sup>653</sup>. Dans l'agglomération, les cédétistes s'expriment régulièrement sur les projets d'aménagement au cours des années suivantes, en contestant la pertinence d'un urbanisme massif ou les atteintes aux sociabilités d'anciens quartiers ouvriers. À Bron, ville de la banlieue Est de Lyon, l'UD alerte par exemple sur ce qu'elle perçoit comme le risque de « nouveaux Sarcelles<sup>654</sup> », la cité du Val-d'Oise étant devenue un repoussoir pour une large partie des organisations ouvrières .

En parallèle, dès le milieu de la décennie 1950, les organisations syndicales sont sollicitées pour participer au Comité pour l'aménagement et l'expansion économique de la région lyonnaise. Marquant d'abord une relative distance à ces instances, les syndicalistes se nourrissent pourtant des informations recueillies pour esquisser des contre-propositions en matière d'implantation géographique des activités industrielles. La CFDT souligne que l'usage

---

648 Arnaud Baubérot, *op. cit.*, p. 12.

649 AD-Rhône, 68J17. Rapport de la commission logement au Congrès départemental CFTC, 1952.

650 Ce fait sera ultérieurement rappelé, en se fondant sur des données quantitatives, par la CFDT. A-CFDT, 8H1457, « Réflexion sur une politique de logement HLM », tract de l'UD-CFDT Rhône, 1971.

651 À l'échelle nationale, cette position est réaffirmée en 1966 par la CGT lors de l'adoption de la loi d'orientation foncière. Voir Michèle Durand et Yvette Harff, *op. cit.*, p. 187.

652 AD-Rhône, 68J56.

653 AD-Rhône, 68J56. « Les journées du logement CFTC », 23-24 novembre 1966.

654 AD-Rhône, 68J58. Lettre de l'UD-CFDT au Cartel du logement de Bron, 19 décembre 1966.

des ressources naturelles, à commencer par l'eau du Rhône, contribue à de forts déséquilibres à l'échelle départementale. Elle dresse également le constat que le Couloir de la chimie s'est imposé comme un carrefour pour les voies de transports (ferroviaire, autoroute, port, etc.), disposant en conséquence d'une capacité d'attraction des activités industrielles et contribuant à enclaver les villes périphériques telles que Tarare, Givors ou Villefranche. Pour contrebalancer, elle suggère que l'usage des fonds de décentralisation « permette une implantation industrielle à l'Ouest de Lyon<sup>655</sup> ».

À côté des migrations de population et du transport des ressources naturelles (transformées en marchandises), deux autres flux modèlent le territoire dans la pensée syndicale : l'énergie et les débordements industriels, comme nous l'avons vu dans les premiers chapitres de cette thèse. L'usage de l'énergie reste au cœur de la réflexion syndicale, comme en témoignent les expressions qui marquent chaque crise de l'approvisionnement énergétique. Lors de la reconstruction, les syndicalistes multiplient les propositions et demandes pour bénéficier d'un approvisionnement énergétique permettant la relance de l'activité industrielle. Une dizaine d'années plus tard, la crise de Suez nourrit une inquiétude similaire : le défaut d'approvisionnement devient une menace de chômage<sup>656</sup>. L'usage abondant d'énergie et le recours accru au pétrole est, en partie, à l'origine de l'expansion des « débordements industriels<sup>657</sup> » de l'après-guerre. Les syndicalistes du Rhône sont donc pris au cœur d'une tension entre la perception de la pollution comme un « mal nécessaire<sup>658</sup> » et les protestations formulées par des riverains issus des classes populaires. Leur position les place également au cœur d'une seconde tension, entre le recours au droit du travail (afin d'obtenir la compensation financière des risques professionnels) ou la contestation d'une nuisance à partir du quartier entourant l'industrie incriminée<sup>659</sup>.

Dans l'imaginaire syndical, le Couloir de la chimie apparaît ainsi façonné par différents flux matériels (les ressources naturelles transformées en marchandises, l'énergie, les débordements industriels et les migrations). La perception de ce territoire se rapproche alors d'un *workscape*, tel que le définit Thomas Andrews, c'est-à-dire un espace où les individus « ont changé et ont été changés en retour par un monde "naturel", qui demeure en reconstruction constante (...). Quel que soit le lieu où les individus travaillent, les frontières

---

655AD-Rhône, 68J17. Rapport au congrès de l'UD-CFDT, 11 juin 1966.

656IHS-CGT Rhône. Rapport Martin, congrès de l'Union départementale, 1956.

657Michel Letté, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 142-154.

658Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? », *art. cit.*

659Nous renvoyons au chapitre précédent pour une description de ces tensions à partir du cas de l'usine Mandy, située dans le huitième arrondissement lyonnais.

entre la nature et la culture s'entremêlent toujours<sup>660</sup> ». La mutation du territoire sur lequel vivent et travaillent les salariés contribue, en retour, à transformer également la culture et les pratiques de leurs organisations syndicales. En 1969, cette réflexion sur le territoire est formalisée par un syndicaliste CGT qui explique que :

« les trusts de la chimie ont trouvé dans cette région d'immenses richesses naturelles, l'eau d'abord, du Rhône et des vallées alpines (houille blanche), à un carrefour géographique privilégié du couloir rhodanien et du sillon alpin, desservi par des voies de communication hors pair, Rhône, routes, chemin de fer. Aujourd'hui, c'est à la chimie qu'est donnée la priorité pour les zones industrielles les mieux équipées et particulièrement celles de la vallée du Rhône, y compris la proximité de Lyon, comme le complexe de Feyzin. Et sans tenir compte des dangers signalés par le comité d'expansion avant la catastrophe d'il y a trois ans, ni de la pollution atmosphérique<sup>661</sup> ».

Si l'explosion de la raffinerie de Feyzin (6 janvier 1966) constitue un tournant dans l'action syndicale, sur lequel nous reviendrons dans la seconde partie de cette thèse, la structuration syndicale à l'échelle du territoire est envisagée par les syndicalistes rhodaniens dès le début de la décennie 1960. Si ce tournant favorise la prise en compte des enjeux environnementaux, ils ne constituent pas la cause d'une évolution dont les motivations s'enracinent dans des préoccupations classiques de l'action syndicale. D'une part, les deux organisations syndicales répondent d'abord aux sollicitations des pouvoirs publics pour participer aux instances consultatives en matière d'aménagement du territoire. D'autre part, les mobilisations en faveur de la paix en Algérie mènent les syndicats à tisser des échanges avec des acteurs extérieurs au salariat, à l'échelle locale, et à repenser leur organisation.

Par-delà ces origines communes, le déplacement vers le territoire s'organise selon deux dynamiques distinctes au sein des deux organisations. L'aspiration cégétiste à renforcer ses structures locales s'inscrit dans la continuité des décisions du 33<sup>e</sup> congrès confédéral (1961). L'UD propose ainsi la division des unions locales (UL) de Lyon en « unions de quartier », supposées devenir des « centres vivants et actifs d'organisation et de propagande de la CGT<sup>662</sup> ». Les dirigeants départementaux attendent de cette structuration un renforcement de l'influence syndicale dans les lieux de sociabilité ouvrière, afin de convertir ces acquis sur les lieux de travail. Les résolutions cégétistes soulignent régulièrement que l'action territoriale ne saurait résumer l'action syndicale, « le souci primordial [est] le renforcement de l'organisation dans les entreprises<sup>663</sup> ». Les programmes des premières unions témoignent que les

---

660 Thomas G. Andrews, *Killing for Coal*. *op. cit.*, p. 125.

661 *La Vie ouvrière*, 2 avril 1969.

662 IHS-CGT Rhône. Rapport du congrès de l'UD-CGT, 1961.

663 *Ibid.*

revendications syndicales ne sont pas brusquement transformées : en 1964, l'UD donne ainsi en modèle le cas de l'UL des Charpennes, dont la première revendication porte sur une augmentation uniforme des salaires, alors que les « revendications particulières au quartier<sup>664</sup> » (espaces verts, aménagement urbain, etc.) n'arrivent qu'en quatrième position. Dans le même temps, la formation de ces unions de quartier répond aussi à des motivations politiques, dans la mesure où elles permettraient de poursuivre les coalitions nées de l'opposition à la guerre d'Algérie, jusqu'à devenir « le centre vivant du combat pour l'unité contre la politique gaulliste<sup>665</sup> ».

D'autre part, l'origine de l'intervention cédétiste sur le territoire s'inscrit dans un faisceau d'influences diverses. Elle s'inscrit d'abord dans une filiation propre au syndicalisme chrétien. Dans l'après-guerre, la recomposition des structures syndicales dans le Rhône s'appuie sur un soutien de l'Église : à la fin de la décennie 1940, les permanents envisagent encore la syndicalisation à partir de réunions organisées dans les « paroisses avec les curés<sup>666</sup> ». Plus qu'une organisation par entreprise, l'UD-CFTC du Rhône pense son développement à partir de « l'organisation de secteurs de quartiers<sup>667</sup> ». Ces échanges apparaissent d'autant plus marquants pour la réflexion de la CFTC que les milieux catholiques lyonnais sont eux-mêmes traversés par une réflexion sur les conditions de leur intervention dans les zones urbaines, et particulièrement dans le monde ouvrier, au cours de ces années<sup>668</sup>. En deuxième lieu, l'expérience du Comité d'expansion économique et d'aménagement de la région lyonnaise constitue un nouveau moment de déplacement du regard vers le territoire. Sans illusion sur une instance qu'ils souhaiteraient transformer en « Comité économique régional » (s'inspirant du Conseil économique et social), les syndicalistes chrétiens s'inscrivent pourtant dans la continuité des projets confédéraux, en considérant que l'instance offrirait l'opportunité de « former des militants de plus en plus compétents sur les problèmes économiques<sup>669</sup> ». Le comité serait une « école d'apprentissage<sup>670</sup> » en matière d'information économique des militants, propédeutique à l'avènement d'une « planification démocratique » conforme au projet cédétiste.

Enfin, ce sont des enjeux plus locaux et ancrés dans le quotidien des salariés qui

---

664IHS-CGT Rhône. Rapport du congrès de l'UD-CGT, 1964.

665Ibid.

666AD-Rhône, 68J3. Commission administrative de l'UD, Réunion du 18 février 1946.

667AD-Rhône, 68J3. Commission administrative de l'UD, Réunion du 26 février 1946.

668Olivier Chatelan, « Les catholiques lyonnais face à la croissance urbaine (1945-1975) : un ou des refus de la ville ? », Arnaud Baubérot et Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. op. cit.*, p. 75-84.

669AD-Rhône, 68J17. Rapport au congrès de l'UD-CFTC, 22 octobre 1955.

670AD-Rhône, 68J17. Rapport au congrès de l'UD-CFTC, octobre 1962.

conduisent les syndicalistes de certaines localités à souhaiter renforcer les structures territoriales. L'appel formel de l'UD-CFDT à constituer des « unions de quartier » est plus tardif qu'à la CGT (il intervient lors du congrès de l'UD en 1966), mais une expérience est entreprise à Saint-Fons dès 1964. Des militants se rassemblent autour du constat qu'aucun des six médecins de la ville ne dispose d'une convention avec la Sécurité sociale, empêchant le remboursement des frais médicaux pour les patients<sup>671</sup>. Menant une action de longue haleine en faveur de la construction d'un centre de soins rassemblant des médecins conventionnés, ces militants modèlent peu à peu une structure syndicale à l'échelle du territoire. Dans la seconde moitié de la décennie 1960, celle-ci prolonge son activité par une campagne de solidarité avec les victimes de la catastrophe de Feyzin en 1966, avant de participer activement aux mobilisations contre la pollution industrielle.

Dans un espace transformé par une urbanisation rapide et l'expansion des productions pétrochimiques, les deux organisations syndicales du Rhône témoignent d'une perception d'un territoire façonné par des flux matériels. Bien que ces facteurs ne soient pas à l'origine du tournant territorial au sein de la CGT et de la CFDT, ces structures locales deviennent un espace de formation des préoccupations environnementales pour les syndicalistes.

## **2) Fougères et sa « région naturelle » : l'interaction entre l'industrie et l'espace rural**

Dans l'après-guerre et jusqu'au milieu de la décennie 1960, la ville de Fougères présente une situation de mono-industrie (production de chaussures) et accueille quelques entreprises bénéficiant de la décentralisation industrielle (dans le textile). Bien que la ville soit située dans les Marches de Bretagne, son économie reste néanmoins en interaction constante avec son arrière-pays rural. La crise rencontrée par l'industrie chaussonnière<sup>672</sup> dans l'après-guerre ainsi que les politiques de productivité et d'aménagement du territoire conduisent les syndicalistes fougérais à repenser un lien entre la ville industrielle et le milieu rural. La description de cette évolution impose de revenir sur le contexte socio-économique de la ville. Dans les décennies d'après-guerre, Fougères accueille une population d'environ 25 000 habitants (dans un arrondissement de 75 000 habitants). Elle est l'une des rares villes

---

671AM Saint-Fons, 8W05. Tract UL-CFTC Saint-Fons, « Nos amis... Les médecins de Saint-Fons », mars 1964.

672Nous reprenons ici le terme utilisé localement pour désigner les activités de production de chaussures. Le terme est également employé par l'historiographie consacrée à cet espace.

françaises dont la population active se compose pour plus de la moitié d'ouvriers (dépassant les 55% en 1962<sup>673</sup>) et présente une main d'œuvre plus féminisée que le reste du territoire français. Le quartier de Bonabry, bâti à la fin du XIXe siècle, concentre les entreprises de production de chaussure et les foyers ouvriers – exposant ces derniers aux nuisances<sup>674</sup>.

Sur le plan industriel, les activités sont fréquemment pensées dans l'interaction entre la ville et son arrière-pays. Depuis le dernier tiers du XIXe siècle, la production de chaussures s'est imposée comme une mono-industrie dans la ville. La production initiale profite des cours d'eau qui traversent la ville, ainsi que de la forêt voisine qui fournit une matière première. Si les expériences initiales de l'industrie chaussonnière se fondent sur l'usage de peaux produites localement, leur faible qualité conduit à une crise entre 1867 et 1870<sup>675</sup>. Le raccordement de la ville au chemin de fer (août 1867) contribue en effet à diversifier l'approvisionnement des industries en peaux importées de régions rurales du Sud de la France, tout en conservant des fournisseurs dans les départements limitrophes<sup>676</sup>. Recrutant plus de 10 000 salariés avant 1914, les effectifs fondent et représentent moins de 7 000 emplois au lendemain de la guerre<sup>677</sup>. À la fin de la décennie 1940, quelques activités industrielles marquent secondairement le développement économique de l'arrondissement, représentant au plus quelques centaines de salariés chacune : extraction du granit dans les communes alentours, activités de scierie liées à la forêt voisine, production laitière en expansion, marché aux bestiaux d'ampleur nationale ou production verrière liée à la cristallerie fougeraise (fonctionnant en coopérative ouvrière sous contrôle étroit du syndicat chrétien). Ces différentes activités contribuent à modeler les échanges entre la ville et son arrière-pays rural.

Les trajectoires professionnelles des salariés sont également marquées par des allers-retours entre les espaces ruraux et la ville, au cours du second vingtième siècle<sup>678</sup>, une mobilité qui influe fortement sur l'organisation et la réflexion des organisations syndicales. Alors que la CGT-FO est la première organisation syndicale au tournant de la décennie 1950 à

---

673En 1968, encore 55% de la population active fougeraise est ouvrière et ce chiffre dépasse les 50% jusque dans la décennie 1970. En 1968 également, le taux d'activité féminin est de 42,7% contre 28% en France. AD35, 111J51. Centre de formation Fougerais, « Flash sur Fougères ». Voir aussi Danièle Auffray, Thierry Baudouin, Michèle Collin, Alain Guillerm, *La grève et la ville*, Paris, Christian Bourgois, 1979, p. 119.

674Sur Bonabry, voir Jean Hérisset, « Fougères, capitale de la chaussure. Le devenir du quartier de Bonabry », Claude Geslin (dir.), *La vie industrielle en Bretagne. Une mémoire à conserver*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 71. Concernant les nuisances, nous renvoyons au chapitre précédent.

675Bernard Legendre, « La vie d'un prolétariat : les ouvriers de Fougères au début du XXe siècle », *Le Mouvement Social*, n° 98, 1977, p. 7.

676Jérôme Cucarull, « L'industrie de la chaussure à Fougères avant 1914 d'après les dossiers de faillite des entreprises », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 114, 2007, p. 163-184.

677Claude Lode, *op. cit.*, p. 22.

678Annie Gouzien, « Transitions industrielles et identité ouvrière : la trajectoire d'un ouvrier fougerais du granit vers l'électronique », Claude Geslin (dir.) *op. cit.*, p. 261-272.

Fougères, son implantation décline rapidement et fortement, pour laisser place à une CFTC-CFDT atteignant près de 70% des voix exprimées dans la ville lors des élections prud'homales en 1963<sup>679</sup>. Au cours de la décennie 1960, près des deux tiers des adhérents de l'UL-CFDT sont issus du milieu rural<sup>680</sup>.

Entre 1949 et 1954, les entreprises du cuir contraignent leurs salariés à des périodes importantes de chômage technique. Les effets de cette crise sont fortement ressentis dans la situation de mono-industrie fougèraise<sup>681</sup>. Dès 1948, le sous-préfet souligne auprès de son supérieur que « l'industrie de la chaussure conditionne la vie tout entière, économique et sociale, de Fougères, la seule activité étant cette industrie même. Le secrétaire CGT-FO, homme de bon sens et des plus modérés, ne m'a pas caché hier les craintes qu'il avait à ce sujet<sup>682</sup> ». Au cours des mois suivants, les syndicalistes formulent régulièrement leur aspiration à des mesures protectionnistes et dirigistes, rappelant fréquemment la situation d'une « ville essentiellement formatrice de peausseries et cuirs, ne possédant aucune autre industrie que celles qui en découlent ou sont rattachées aux cuirs et peaux ; cité ne voulant pas disparaître, demande au gouvernement de contrôler et régulariser les transactions<sup>683</sup> ». Selon Florent Le Bot, « seuls 34% des 4 813 ouvriers fougèrais travaillent à temps complet<sup>684</sup> » en 1949. Trois années plus tard, près de 40% des ouvriers fougèrais sont encore contraints de travailler moins de vingt heures par semaine<sup>685</sup>. Or, les syndicalistes fougèrais présentent la particularité de penser étroitement le lien rural-urbain comme une piste de réponse aux difficultés sociales et économiques. En 1953, les chantiers communaux ouverts suite aux demandes syndicales de « grands travaux de construction et d'aménagements urbains et ruraux<sup>686</sup> » sont saturés.

Ce moment consacre un désinvestissement de la CGT-FO de la scène fougèraise (Joseph Fournier, son secrétaire local et premier adjoint municipal socialiste écrit que « [les salariés doivent] attendre patiemment qu'un miracle se produise<sup>687</sup> ») et marque un renforcement de

---

679En 1946, la CGT recueille 69,5% des scrutins contre 30,5% à la CFTC. En 1954, la CGT-FO atteint 42,5% contre 38,5% à la CFTC. En 1963, la majorité CFTC devient écrasante (69,5%) et la CGT-FO s'affaïsse (14,5%). Voir Claude Lode, *op. cit.*, p. 70.

680Claude Lode, *op. cit.*, p. 150

681Florent Le Bot, *La fabrique réactionnaire. Antisémisme, spoliations et corporatisme dans le cuir (1930-1950)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 335-336 et 349-350

682AD-I&V. 1080W429. Lettre du Sous-préfet de Fougères au Préfet d'Ille-et-Vilaine, 26 mai 1948.

683AD-I&V, 1080W429. Lettre de l'assemblée de FO-Fougères au Sous-préfet, 12 janvier 1949 ; Résolution FO-Fougères, 12 mai 1949 ; Résolution de l'assemblée du Syndicat de la chaussure, 26 juillet 1949.

684Florent Le Bot, *op. cit.*, p. 335.

685Claude Lode, *op. cit.*, p. 29.

686AD-I&V, 1080W429. Résolution de l'assemblée du Syndicat de la chaussure de Fougères, 26 juillet 1949 ; Résolution du meeting CGT-CFTC-MRP, 28 avril 1949. Voir aussi Claude Lode, *op. cit.*, p. 38.

687Ibid, p. 38.



l'activité de la CFTC. Pierre Legavre, permanent au sein de l'UD depuis 1947, est ainsi chargé de réactiver les syndicats fougèrais. Dans les mois suivants, ces derniers contribuent à l'entrée des entreprises locales dans l'ère des politiques de productivité<sup>688</sup>. En 1953, l'usine chaussonnière Réhault conclut ainsi un accord assurant une activité mensuelle minimale à chaque salarié, ainsi qu'un intéressement individuel, calculé par la direction et les délégués du personnel avec l'appui du Comité intersyndical d'études et de recherches sur la productivité (CIERP). Son relatif succès fait de l'entreprise un bastion du syndicalisme chrétien<sup>689</sup>, pendant que le nombre de salariés passe de 75 à plus de 600 au cours de la décennie 1970.

L'expérience Réhault conduit la CFTC à solliciter le CIERP pour réaliser un rapport sur « la situation économique et sociale de Fougères ». Rédigée par le polytechnicien Jacques Barache, cette étude est néanmoins publiée par la CFTC<sup>690</sup>. Largement diffusée, elle contribue à renforcer l'appropriation syndicale des politiques de productivité, mais il préfigure aussi deux dimensions d'un déplacement de l'action ouvrière vers l'échelle territoriale. D'une part, en soulignant l'impasse que représenterait un développement fondé sur la production de chaussures, l'ingénieur esquisse des pistes pour une diversification économique du district. Il recommande que les caractéristiques rurales de la région soient mises à profit pour édifier des abattoirs frigorifiques (« modernes ») ou pour fonder une industrie chimique (« moderne ») capable d'écouler les surplus d'alcool. En parallèle, les locaux industriels délaissés semblent propices à l'accueil d'activités décentralisées, à condition d'entreprendre « une publicité auprès des milieux industriels ou de la Direction de l'Aménagement du Territoire ».

D'autre part, ce rapport propose de renforcer la formation professionnelle et syndicale. En cinq ans, le CIERP assure plus d'une centaine d'interventions. Toutefois, les politiques de productivité souffrent d'un discrédit croissant à l'échelle nationale, la CFTC quittant le Comité national de la productivité en 1955. Les syndicalistes chrétiens manifestent également leurs réticences face à l'influence croissante de FO dans le CIERP<sup>691</sup>. Ils posent les fondements d'un Centre de formation fougèrais (CFF) dont la fonction est double, à la fois bureau d'études sur la situation économique locale et institut de formation syndicale. Bénéficiant de soutiens confédéraux (Gilbert Declercq, Eugène Descamps), le CFF obtient un financement du

---

688 Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente – années cinquante)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008.

689 Claude Lode, *op. cit.*, p. 50 ; Jacky Hamard, *Le conflit Réhault et la ville de Fougères*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes II, s. d.

690 UP-CFDT-Fougères. J. Barache et UL-CFTC, « La situation économique et sociale à Fougères », 1954.

691 AD35, 111J51. Lettre de Maurice Bortayrou (UL-Fougères) au Bureau régional CFTC, 23 octobre 1962.

Commissariat à la productivité jusqu'en 1962<sup>692</sup>. L'organisme s'impose rapidement comme le creuset d'une réflexion sur le développement économique du territoire. Dès sa fondation, la note d'intention forge un récit de l'histoire industrielle de la cité orienté par une supposée prédestination géographique (« l'existence de vastes forêts encerclant Fougères donne naissance à la vocation industrielle de la ville<sup>693</sup> »).

Le CFF à peine initié, l'UL-CFTC de Fougères incite l'UD-CFDT à former un Institut de promotion sociale ouvriers et paysans (IPSOP). Les échanges entre la CFTC, le CDJA et la FDSEA mènent à la fondation de l'IPSOP en juin 1963, lequel s'ouvre rapidement à la CGT-FO et fonctionne jusqu'en 1967<sup>694</sup>. Ces organisations sont déjà parties prenantes de la dynamique nationale autour du Groupe de recherche ouvriers et paysans<sup>695</sup>. Pourtant, l'initiative brétilienne<sup>696</sup> offre un contenu singulier à une initiative nationale qui était strictement orientée vers l'élaboration d'un projet politique et se limitait à des échanges entre les directions des différentes organisations ouvrières et paysannes. Au contraire, les militants bretons affirment d'emblée une ouverture, en considérant que leur but serait « la promotion sociale dans les domaines de la formation générale, professionnelle, économique et sociale<sup>697</sup> ». Ils entendent renforcer la qualification professionnelle des travailleurs en liant étroitement les causes paysannes et ouvrières lors de stages, ou par l'organisation d'enquêtes collectives, tout en répondant à l'anxiété provoquée par l'exode rural, à l'heure où « les campagnes se vident (...). Les habitudes forgées au rythme des cycles de la nature sont remises en cause par l'emprise collectiviste des grands ensembles<sup>698</sup> ». Pendant ses quatre années d'activités, l'IPSOP organise jusqu'à 130 journées de formations par an (soit jusqu'à 3 000 stagiaires par an)<sup>699</sup>.

L'institut assure non seulement un échange horizontal entre ouvriers et paysans, réduisant la médiation des directions syndicales, en s'appuyant sur la décentralisation des formations à l'échelle des « huit régions naturelles<sup>700</sup> » du département. Utilisée d'abord sur le mode de l'évidence, la notion de « petite région naturelle » (PRN) correspond à un espace vécu, reflétant non seulement le lieu arpenté au quotidien par les habitants, mais se présentant aussi

---

692AD35, 111J50. Lettre de F. Raison (Commissariat à la productivité) au Trésorier de la CFTC, 24 octobre 1961. AD35, 111J51. Lettre de M. Bortayrou (UL-Fougères) au Bureau régional CFTC, 23 octobre 1962.

693AD35, 111J50. UL-CFTC, « Projet de création d'un centre de formation et d'un bureau d'études », mai 1961.

694UP-CFDT-Fougères, IPSOP. « Contacts ouvrier-paysans en Ille-et-Vilaine », 1963 ; Compte-rendu de l'Assemblée générale constitutive, 5 juin 1963. AD35, 111J75. Document de présentation de l'IPSOP.

695Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 58-66.

696Les habitants d'Ille-et-Vilaine sont nommés les « brétiliens », depuis la décision du Conseil général en 2013.

697UP-CFDT-Fougères, IPSOP. Projets de statuts annotés, Mai-Juin 1963.

698UP-CFDT-Fougères, IPSOP. Document programmatique de l'IPSOP, 1965.

699UP-CFDT-Fougères, IPSOP. Bilan d'activités de l'IPSOP, Septembre 1965 à Avril 1966.

700UP-CFDT-Fougères, IPSOP. Projet de création de l'IPSOP, 1963.

comme l'échelle à laquelle pourraient s'organiser des rapports de production plus harmonieux entre ville et campagne. Si les documents de l'IPSOP demeurent flous, la PRN s'inscrit pourtant en écho avec les réflexions menées par les réseaux du catholicisme social dès l'après-guerre autour de la notion de « Pays ». Dès 1946, l'association *Économie & Humanisme* forge cette entité géographique imaginaire : « le Pays tend à l'équilibre complet, pratique largement l'alternance des activités, opère un brassage continu des ouvriers, des paysans, des artisans, des bourgeois... C'est la voie normale de décongestionnement des grandes villes, de dispersion de l'industrie, de réaction contre la désertion des campagnes<sup>701</sup> ».

Depuis le milieu du XIXe siècle, les notions de « régions naturelles » ou de « pays » sont décrites par les géographes comme « les unités territoriales perçues et désignées par la conscience populaire [et sont liées] à une théorie implicite de l'horizon des perceptions populaires<sup>702</sup> ». Dans la mesure où la signification de ces notions est mouvante, objet de constantes réinterprétations<sup>703</sup>, elles doivent être situées dans le contexte spécifique de la Bretagne des années 1960. En effet, l'approche syndicale de ces unités territoriales se teinte des contributions du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (reconnu Comité d'expansion économique régionale par décret d'octobre 1955), lequel définissait le Pays comme « une zone géographique dans laquelle la quasi-totalité des hommes sont à la fois habitants, producteurs et consommateurs<sup>704</sup> ». Pour les fondateurs de l'IPSOP, la PRN (mise en équivalence avec la notion de Pays par la CFDT<sup>705</sup>) est l'unité pertinente pour assurer des échanges fructueux entre ouvriers et paysans et contribuer à « atténuer le clivage ville-campagne<sup>706</sup> ».

Par-delà ces influences intellectuelles, la réflexion territoriale s'inscrit surtout dans un contexte socio-économique particulier. Entre 1954 et 1968, vingt-trois entreprises du textile s'implantent à Fougères (près du quart des entreprises décentralisées en Bretagne), générant environ 2 800 emplois<sup>707</sup>. Les entreprises bénéficient à la fois des aides publiques en faveur de la déconcentration et de la faiblesse des salaires ouvriers, puisque les Marches de Bretagne sont dans l'une des zones assurant les plus forts abattements de salaires (garantis par la loi

---

701 Cité par André Marivin, *Vivre et travailler au pays*, mémoire de maîtrise, Rennes II, 1982, p. 32.

702 Jean-Claude Chamboredon, « Carte, désignation territoriale, sens commun géographique : les "noms de pays" selon Lucien Gallois », *Études rurales*, n° 109, 1988, p. 11.

703 Jean-François Chanet, « Terroirs et pays... », *art. cit.*

704 Cité par André Marivin, *op. cit.*, p. 35. Sur le CELIB, voir Jacqueline Sainclivier, « Du CELIB à la région Bretagne : réussite et limites d'une affirmation identitaire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 111, 2004, p. 103-116.

705 Au début de la décennie 1970, l'UL-CFDT de Fougères (puis, par la suite, l'ensemble des UL-CFDT de Bretagne) sera rebaptisée « Union de Pays ».

706 UP-CFDT-Fougères, IPSOP. Projet de session de formation d'animateurs socio-culturels, 1965.

707 Claude Lode, *op. cit.*, p. 115 ; Danièle Auffray et alii., *op. cit.*, p. 120-121.

jusqu'en 1968). Le revenu moyen par habitant, dans l'arrondissement, est « inférieur de 15% à celui de la Bretagne et de 25% à celui de la France<sup>708</sup> » au milieu de la décennie 1960. Ces entreprises du textile recrutent d'une main d'œuvre faiblement qualifiée, souvent composée de mineures recrutées dans des communes rurales autour de Fougères et présumées plus susceptible de se plier à un encadrement disciplinaire du travail usinier<sup>709</sup>. La présence de ces industries constitue un tournant dans l'histoire ouvrière de la ville : la figure d'un patronat parisien, absent et irrespectueux des coutumes locales (notamment religieuses)<sup>710</sup>, efface la figure des entrepreneurs locaux de la chaussure.

Une lecture de l'industrialisation au prisme d'un rapport entre centres et périphéries s'impose ainsi et contribue à transformer la réflexion syndicale sur le territoire. En octobre 1965, l'UL-CFDT adopte une note d'orientation invitant à « décoloniser la région fougèraise<sup>711</sup> ». L'auteur de la note est membre du PSU, mais son rapport précède néanmoins celui de ce parti invitant à « décoloniser la province<sup>712</sup> ». Ce texte mérite donc d'être lu en miroir de la trajectoire de son principal rédacteur. Formé dans les réseaux du catholicisme social, lecteur assidu des publications de l'association *Économie & Humanisme*, André Marivin devient permanent de l'UL de Fougères en 1958. Il est alors marqué par sa participation aux réseaux internationaux du syndicalisme chrétien, puisqu'il fut permanent syndical dans le Golfe du Bénin pendant trois années. Il revendique cette expérience comme un apport « utile pour comprendre les développements inégaux entre les centres et les

708 Jacqueline Sainclivier, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989, p. 429. Le constat de ces disparités et l'aspiration à l'industrialisation de la Bretagne sont à l'origine d'une manifestation, le 8 avril 1965 à Paris, derrière le mot d'ordre « l'Ouest veut vivre ». Voir Laurent Jalabert, « "Vivre au pays", les régionalismes en France dans les années 1960-1970 », Michel Pigenet et Danièle Tartakowsky (dir.), *op. cit.*, p. 565 ; Vincent Porhel, « L'Ouest dans l'historiographie des années 68 : nouvelle approche, nouveaux enjeux », Christian Bougeard, Vincent Pohrel, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *L'Ouest dans les années 68*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 17.

709 AD35, 111J51. Tableau de l'UL-CFTC, « Industries nouvelles », 1963-1964. L'entreprise disposant du plus grand effectif parmi les entreprises décentralisées est la SPLI, qui réunit plus de 500 salariés en 1964. Lors des premières années d'exercices, elle rassemble un effectif de 450 salariés (en 1959), féminisé à 85%. Sur l'ensemble de l'effectif, 65% des salariés sont OS et 7% sont manœuvres, selon Claude Lode, *op. cit.*, p. 120.

710 Entretien avec André Marivin, 21 février 2012 ; UP-CFDT-Fougères, Fonds SPLI. Tract SSE-CFDT SPLI, « Non à la traite des blanches », 1<sup>er</sup> juillet 1964. Rappelons que la région fougèraise est marquée par une culture politique conservatrice depuis la Révolution française, et notamment décrite comme telle par les écrivains du XIX<sup>e</sup> siècle (voir Lucie Gautier, *Le peuple de la Révolution française représenté par l'élite du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de master d'histoire, Rennes II, 2013). Dans ce contexte, et contrairement aux représentations nationales dominantes, la mémoire de la chouannerie de la région fougèraise est parfois revendiquée comme un héritage positif par des organisations ouvrières locales ou par le militant socialiste Jacques Faucheux, élu maire de Fougères en 1983. Voir Danièle Auffray et *alii.*, *op. cit.*, p. 93.

711 UP-CFDT-Fougères. Rapport de la commission économique, présenté par André Marivin, « Première étape vers la planification démocratique : il faut décoloniser la région fougèraise », 23 octobre 1965.

712 Celui-ci étant présenté en partie lors d'un colloque à Grenoble (30 avril et 1<sup>er</sup> mai 1966), puis à Saint-Brieuc (26 et 27 novembre 1966). Voir Tudi Kernalegenn, « Le PSU et la question régionale à travers l'exemple de la Bretagne », Tudi Kernalegenn, François Prigent, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950 – années 1980)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 129-148.

périphéries jusqu'en Ille-et-Vilaine<sup>713</sup> ». Le texte qu'il expose devant l'UL constitue « un plan de travail d'un futur rapport », dans lequel il propose de penser l'arrondissement de Fougères dans un « état de colonisation, [c'est-à-dire] le fait d'être une région sous-développée où la population "indigène" est dépendante en totalité ou presque de personnes ou de sociétés qui exploitent cet état de sous-développement en réalisant de petits ou grands bénéfices (...). Le colonialisme est une mise en application du capitalisme en pays sous-développé. C'est le cas de la Région Fougèraise<sup>714</sup> ».

Ce document de travail se conclut par un appel à la constitution d'un « comité territorial d'expansion économique et social », dont la fonction serait double : assurer des enquêtes pour « faire prendre conscience à la région fougèraise de ce qu'elle est<sup>715</sup> » et poser les fondements d'une planification territoriale démocratique. En conciliant un instrument des politiques publiques d'aménagement du territoire et les aspirations cédétistes, la proposition parvient à rencontrer des échos dans le champ politique local. En 1965, un projet de planification démocratique est ainsi présenté devant le conseil municipal de la commune voisine de Saint-Brice-en-Coglès<sup>716</sup>. À Fougères, l'élection du maire Jean Madelain, chrétien-démocrate et ancien syndicaliste chrétien, favorise les échanges avec la CFDT et ouvre la voie à un comité d'expansion économique et social en 1967<sup>717</sup>. Lors de la réunion de constitution, la CFDT souligne son souhait de situer les travaux à l'échelle de « Fougères et de sa Région Naturelle<sup>718</sup> ». Au cours des années suivantes, ce comité devient un vecteur de sensibilisation des syndicalistes à des enjeux sur place de l'environnement dans l'aménagement du territoire (usages de l'eau, implantation de zones industrielles, etc.).

Le tournant des syndicats fougèrais vers le territoire provient donc, d'abord, de la mutation des activités industrielles dans la ville (crise des industries chaussonnières, décentralisations). En réponse à cette forme d'industrialisation et à l'exode rural, la CFTC-CFDT, acteur syndical hégémonique sur la scène locale, invite à repenser la forme de développement du territoire. Profitant des réflexions du personnalisme chrétien ou des milieux administratifs (CELIB), ce sont toutefois les échanges avec les organisations paysannes qui s'avèrent décisives. Les syndicalistes fougèrais ouvrent ainsi une réflexion sur un développement envisageant une continuité entre espaces ruraux et urbains. Rétrospectivement, dans des termes reflétant

---

713André Marivin, *Vivre... op. cit.*, p. 6.

714UP-CFDT-Fougères. Rapport de la commission économique, présenté par André Marivin, « Première étape vers la planification démocratique : il faut décoloniser la région fougèraise », 23 octobre 1965.

715Archives UP-CFDT Fougères, Rapport d'orientation du congrès de 1965.

716AD35, 111J111. Projet de planification démocratique de Saint-Brice-en-Coglès, 1965.

717UP-CFDT-Fougères, CEES. Correspondance entre André Marivin (CFTC) et Jean Madelain.

718UP-CFDT-Fougères, CEES. Intervention d'André Marivin, réunion du 20 octobre 1967.

l'appropriation des thèmes écologistes à l'orée des années 1980, un responsable cédétiste fougerais estime toutefois que son action syndicale des années 1960 invitait à

« définir un modèle différent de croissance. L'industrialisation à outrance et à n'importe quel prix n'amène pas forcément la qualité de vie. D'autres régions, à commencer par l'Île-de-France en font la démonstration ; il ne s'agit pas de les rattraper en saccageant un cadre naturel exceptionnel, mais de faire d'autres choix, l'urbanisation forcenée n'est pas non plus une fatalité de la modernisation. S'appuyant sur une armature urbaine originale héritée du passé, la Bretagne doit promouvoir de nouveaux rapports ville-campagne<sup>719</sup> ».

Malgré des cultures syndicales distinctes et des spécificités locales (sociales, économiques et environnementales), les syndicalistes du Couloir de la chimie et du Pays de Fougères forment une représentation de leur territoire qui oriente leur intervention et préfigure une attention aux enjeux environnementaux. Dans le Rhône, cette attention se nourrit des mutations industrielles et urbaines liées à l'expansion de l'industrie chimique. En Ille-et-Vilaine, l'aspiration à repenser le développement économique local s'appuie sur les liens étroits entre économies rurales et urbaines. En parallèle, un faisceau de facteurs (politiques, industriels ou culturels) conduisent les organisations syndicales des deux départements à renforcer une intervention territoriale, en développant des structures interprofessionnelles. Celles-ci se développent également par-delà les deux départements étudiés et les différentes initiatives locales peuvent circuler et faire l'objet d'appropriations. Les militants fougerais sont ainsi en relation avec le dirigeant cédétiste ligérien Gilbert Declercq, lequel présente à son UD un rapport invitant « à agir là où les travailleurs se trouvent », en renforçant « les équipes de quartier<sup>720</sup> ». Ces circulations d'expériences se poursuivent au début de la décennie suivante : en suivant l'expérience rhodanienne, l'UL-CFDT de Fougères est temporairement rebaptisée « Union interprofessionnelle de base » (UIB), avant d'opter pour le titre « d'Union de Pays », plus conforme aux réflexions locales. En somme, en « utilisant le paysage, en lui donnant un nom, en le désignant comme le sien, les personnes ont sélectionné les éléments qui comptaient le plus à leurs yeux, afin de dessiner des cartes mentales en conséquence<sup>721</sup> ». Ces projections syndicales sont constitutives d'un territoire, et d'une préoccupation pour celui-ci, au travers de laquelle s'imposent des composants environnementaux.

---

719 André Marivin, *op. cit.*, p. 34.

720 AD-35, 111J20. « Pour un syndicalisme de masse », Rapport au congrès de l'UD-44, 25 novembre 1961.

721 William Cronon, *Nature's Metropolis. Chicago and the Great West*, New York, Norton, 1991, p. 25.

## **Conclusion**

Ce chapitre offrait un éclairage sur la diversité des approches du territoire dans le mouvement syndical, en pointant les dissonances entre l'échelle confédérale et les structures locales. Conclure en proposant une typologie des différents rapports au territoire serait pourtant vain, dans la mesure où la perception syndicale se métamorphose sous l'effet des transformations qui affectent les territoires. La formation des utopies urbaines se nourrit ainsi de cultures syndicales spécifiques à chacune des organisations, mais elle reflète surtout l'insatisfaction de secteurs syndicaux face aux modes d'urbanisation de l'après-guerre.

À l'échelle des confédérations et des unions départementales, les projets d'aménagement sont analysés et discutés à la lumière des difficultés économiques rencontrées dans certaines régions industrielles au tournant de la décennie 1960. Ces expressions sont alors formulées en reprenant des appels à des politiques dirigistes comme leviers pour dynamiser les économies régionales. Dans ce cadre, les propositions syndicales restent classiques : les deux confédérations insistent sur le rôle de l'investissement public et des entreprises nationalisées, alors que la CGT ajoute également une aspiration à exploiter au maximum les ressources naturelles inventoriées sur les territoires. Malgré des colorations propres à leurs héritages idéologiques et des modalités distinctes d'élaboration de leurs analyses, les propositions émises à l'échelle des confédérations sont convergentes et s'intéressent peu aux spécificités sociales ou environnementales des territoires.

Les divergences apparaissent en revanche si l'on examine l'approche des territoires au niveau des espaces vécus par les salariés. D'une part, la perception de ces milieux évolue dans la décennie 1950, en s'inscrivant en écho avec les mutations industrielles et les attentes exprimés par les salariés lors des conflits sociaux. La construction de ces perceptions du territoire procède d'observations immédiates, et parfois d'enquêtes menées à l'échelle locale et intégrant peu à peu des éléments proprement environnementaux. Pour la CGT comme pour la CFDT, ces approches fondées sur la production de connaissances localisées induisent un décalage avec les propositions confédérales. D'autre part, au début de la décennie 1950 et

pour des raisons diverses, les syndicalistes manifestent leur aspiration à renforcer leurs structures interprofessionnelles et à porter leur intervention à l'échelle d'un territoire. Dans le cas cédétiste, ce tournant est renforcé par la volonté de certaines structures d'utiliser les fenêtres d'opportunité ouvertes par des politiques publiques (politiques de productivité, instances consultatives sur l'aménagement du territoire). En favorisant l'émergence de bureaux d'études ou des formations syndicales liant ouvriers et paysans, ces initiatives contribuent à former de nouvelles actions syndicales projetées vers le territoire. Sans procéder de motivations environnementales, ce tournant spatial est approfondi par les syndicalistes dans la foulée de l'explosion de Feyzin (6 janvier 1966) et intègre peu à peu des préoccupations plus spécifiquement environnementales.



## Conclusion de la première partie

Dès l'après-guerre, le mouvement syndical est donc en capacité de penser certains enjeux environnementaux, sans adopter des positions se résumant à des appels à la protection de la nature. La transformation des systèmes énergétiques et la complémentarité des différentes sources d'énergie sont l'objet de réflexions syndicales, la pollution industrielle est reconnue comme un phénomène nocif affectant au premier chef les quartiers populaires, et les spécificités physiques des territoires sont pensées comme des atouts pour inventer un développement économique fondé sur les aspirations des populations locales.

Toutefois, ce sont surtout les obstacles à l'intervention environnementale des salariés qui se révèlent au cours de ces années, bien que certains syndicalistes ouvrent des pistes pour contourner ces difficultés. En premier lieu, la pratique syndicale face à la pollution industrielle ou à l'usage de substances pathogènes dans le travail est fréquemment pensée dans le cadre juridique du droit du travail. Les réponses apportées aux questions soulevées sont ainsi traduites dans l'aménagement de la relation salariale, sans tenir compte des débordements industriels. Cette fragmentation marque durablement l'action syndicale.

Ce sont également les séparations entre fédérations professionnelles et syndicats de secteurs industriels différents qui rendent difficile une intervention coordonnée en matière de politique énergétique. Influentes dans leurs entreprises respectives, les fédérations CGT des forces motrices d'un côté et du sous-sol de l'autre côté s'accordent rarement pour défendre des options communes. Extrêmement minoritaire dans ces filières, la CFDT tire profit de cette position subalterne pour nouer des liens entre les cédétistes travaillant dans les différentes industries énergétiques et inaugure une pratique appelée à s'épanouir.

Toutefois, dès le début des années soixante se manifestent des signaux faibles d'un essoufflement du « compromis fordiste » (compris comme une hausse de la productivité et de l'acceptation des risques liés à celle-ci en contrepartie de l'augmentation du salaire), comme des espoirs placés par certaines fractions du monde ouvrier dans l'influence des entreprises

nationalisées. Au milieu de la décennie 1960 commence à poindre « une conscience diffuse non seulement du fait que le développement sans règles des "forces productives" peut accentuer les facteurs de subordination et de mutilation du travail humain ou qu'il peut avoir des effets catastrophiques sur l'environnement, sur la nature et sur les conditions de vie dans un territoire donné, mais également du fait que le développement ne suscite pas en soi ni un changement des "rapports de production", ni encore moins une extension des espaces de démocratie et de libertés<sup>722</sup>».

---

722

Bruno Trentin, *La cité du travail*, Paris, Fayard, 2012, p. 107.

## Deuxième partie

### Des préoccupations environnementales à l'invention puis au repli d'un environnementalisme ouvrier, de 1966 aux années quatre-vingt

Le 4 janvier 1966 dans la raffinerie de Feyzin (Isère<sup>723</sup>), une fuite de propane conduit d'abord à un incendie qui, mal maîtrisé, provoque l'explosion successive de cinq sphères de stockage de propane. La série d'accidents provoque 18 décès et plus de 80 blessés graves, consécutifs à une réaction chimique ignorée auparavant (le BLEVE – *Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion*). Parfois pensée par ses contemporains comme la « première grande catastrophe industrielle moderne<sup>724</sup> », celle-ci connaît une forte médiatisation et conduit à une série de réformes dans la régulation des risques industriels et professionnels. Sous un versant plus méconnu par l'historiographie, cette explosion marque également un tournant dans l'histoire des organisations ouvrières, dans les industries pétrochimiques comme à l'échelle interprofessionnelle, puisque les syndicalistes recomposent leurs pratiques pour tenir compte des risques à l'échelle du territoire. Cette catastrophe ouvre également une phase au cours desquels les syndicalistes réinvestissent les instances représentatives du personnel en matière d'hygiène et mobilisent plus systématiquement la réglementation dans ce domaine.

L'explosion de la raffinerie de Feyzin présente toutes les caractéristiques de « l'événement monstre<sup>725</sup> » et pourrait être étudiée en fonction du cadre proposé par Pierre Nora : médiatisation immédiate produisant une émotion collective amplifiée par la diffusion

---

723En 1966, la ville de Feyzin est encore située en Isère. La catastrophe accélérera le découpage territorial, concrétisé par la loi du 19 décembre 1967 : dès lors, le Couloir de la Chimie est sous l'autorité de la préfecture du Rhône.

724Pour une étude des mobilisations et des politiques municipales concernant la raffinerie : Gwenola Le Naour, « Feyzin (1959-1971) : composer avec les débordements de l'industrie dans le sud lyonnais », Thomas le Roux et Michel Letté (dir.), *op.cit.*, p.99-114 ; pour une étude détaillée des réactions administratives, voir Léa Berthet, *Feyzin, 4 janvier 1966. La première grande catastrophe industrielle moderne et ses implications politico-administratives*, Mémoire, IEP de Lyon, 2008. Pour une étude du traitement médiatique, voir Alain Beltran, « Feyzin, Isère, 4 janvier 1966 », *Entreprises et histoire*, n°17, 1997, p. 37-48.

725Pierre Nora, « L'événement monstre », *Communications*, n° 18, 1972, p. 162-172.

télévisée<sup>726</sup>, rebondissements dans l'interprétation de la catastrophe à l'aune de la modernité présumée de cette filière industrielle, caractère révélateur d'un accident éclairant une évolution plus profonde de la société française avec l'expansion de l'usage des dérivés pétroliers et des produits qui reposent sur cette source d'énergie. Si la notion d'événement monstre est utile pour rendre intelligible la réception et l'interprétation de l'explosion de la raffinerie de Feyzin dans l'immédiateté de la temporalité médiatique, elle reste inappropriée pour envisager les résonances de cet événement dans la durée et son influence sur les pratiques des acteurs syndicaux.

L'onde de choc est ressentie pendant près d'une décennie et travaille en profondeur les organisations syndicales. Pour celles-ci, plus qu'un événement monstre, Feyzin s'impose comme un « événement matriciel ». Cette notion, héritée des historiens de l'école des Annales, est revisitée par Ian McKay dans sa recherche sur l'histoire des organisations ouvrières canadiennes. L'auteur mobilise cette notion pour mieux situer la trajectoire des organisations de gauche dans le cadre de dynamiques sociales et économiques qui affectent l'ensemble d'une société. Il propose ainsi de rendre intelligible l'effet de certains épisodes dans la transformation des idéologies ou des pratiques, considérant que « l'événement matriciel dans son sens le plus large est un moment contradictoire, souvent situé dans la profondeur des processus qui structurent une société, hors du contrôle d'un individu, pouvant s'étendre sur plusieurs années – il exige un nouveau cadre d'interprétation<sup>727</sup> ». L'accident de Feyzin constitue un événement-matriciel parce qu'il révèle des transformations profondes de l'économie française (la transition énergétique vers le pétrole), mais aussi parce qu'il précipite une réforme de l'action administrative dans la régulation des risques industriels et contribue à nourrir une réflexion sur l'adaptation du droit du travail. L'événement interpelle également les syndicalistes et ouvre une phase de lente transformation des pratiques syndicales.

En premier lieu, ce sont les transformations du système énergétique qui sont déterminantes. En 1965, le pétrole devient l'énergie la plus consommée en France, dépassant désormais le charbon<sup>728</sup>. Accompagnant cette dynamique et profitant des opportunités générées par

<sup>726</sup>Sur l'émotion la médiatisation des causes environnementales : Christian Delporte, « "N'abîmons pas la France !" L'environnement à la télévision dans les années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 55-66 ; Michel Dupuy, « Environnement et télévision depuis les années 1970 », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection... op. cit.*, p. 263-280.

<sup>727</sup>Ian McKay, *Rebels, Reds, Radicals... op. cit.*, p. 102.

<sup>728</sup>Selon Astrid Kander, Paolo Malamina, Paul Warde, *Power to the People. Energy in Europe over the Last Five Centuries*, Princeton, Princeton University Press, 2014 ; les données quantitatives de cette recherche se trouvent également en ligne : [www.energyhistory.org](http://www.energyhistory.org) [Consulté le 10 février 2015]

l'extraction du pétrole algérien, un groupe pétrolier disposant de fonds publics est constitué en 1960 : l'Union générale des pétroles (UGP). Il est l'investisseur majoritaire dans la société « Rhône Alpes Union », fondée en 1963 pour bâtir la raffinerie de Feyzin. Au 1er janvier 1966, l'UGP fusionne toutefois avec deux compagnies pétrolières pilotées par les pouvoirs publics (le Bureau de recherches pétrolières et la Régie autonome des pétroles) pour donner naissance à l'ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières), présidée par une figure majeure dans la politique énergétique française du second vingtième siècle, Pierre Guillaumat (voir chapitre 1).

L'intrication des milieux administratifs et industriels autour du complexe de Feyzin conduit à la mise en cause de l'engagement des services de l'État dès le lendemain de l'explosion. Le site choisi pour la raffinerie est effectivement transpercé par une autoroute et le dépôt d'hydrocarbures n'avait pas été envisagé dans le schéma d'aménagement de l'agglomération lyonnaise. La CFDT se montre plus virulente : « l'autorisation aurait-elle été donnée à une firme pétrolière privée ? N'y a-t-il pas eu une dérogation en faveur d'une société où l'État est le principal actionnaire, uniquement par souci de prestige et de profit, vu la proximité de Lyon, et malgré les dangers dénoncés à l'époque<sup>729</sup> ». Elle épingle également la faible considération des avis syndicaux émis lors des CHS et la faiblesse des services d'inspection des établissements classés. Sur ce dernier point, la catastrophe accélère une réforme déjà engagée depuis le début de la décennie : dès 1963, le ministère de l'industrie envisage une professionnalisation du service par la formation d'un corps dédié à cette tâche. Pour cela, il était envisagé de transférer cette mission (alors confiée à l'inspection du Travail) vers les ingénieurs des Mines<sup>730</sup>. En 1968, alors qu'un projet de loi suggère d'engager la responsabilité pénale des inspecteurs du Travail en cas d'accident industriel, ces derniers démissionnent collectivement de leur fonction d'inspection des établissements classés. La tâche revient transitoirement aux ingénieurs des Mines, jusqu'à ce que la loi du 19 juillet 1976 confirme leur assignation dans cette mission et concrétise la formation d'un corps d'inspection spécifique<sup>731</sup>. En parallèle, Gwenola Le Naour souligne que « confrontées à des formes

---

729AD-Rhône, 68J70. Dossier UD-CFDT, « Feyzin, le profit avant l'homme », Février 1966.

730AD-Rhône, 1863W1. Lettre E. Arrighi de Casanova (Directeur de l'expansion industrielle) aux Préfets, 5 août 1963.

731Laure Bonnaud, « Au nom de la loi et de la technique. L'évolution de la figure de l'inspecteur des installations classées depuis les années 1970 », *Politix*, n° 69, 2005, p. 131-161 ; Laure Bonnaud, « Histoire des inspecteurs des installations classées (1810-2006) », *Responsabilité et environnement*, n° 46, 2007, p. 89-94 .

d'inaction des services de l'État, les municipalités créent des espaces de négociation qui leur permettent d'entretenir des rapports réguliers et de négocier directement avec les industriels<sup>732</sup> ». Les maires de Feyzin et Saint-Fons fondent ainsi des « commissions extra-municipales de lutte contre les nuisances », auxquelles participent les organisations syndicales. Sans bouleverser les routines industrielles, ces instances contribuent à la transmission d'une information sur les conditions de production et constituent des lieux où les dommages causés par l'industrie peuvent être discutés par les édiles, les riverains et les syndicalistes : elles deviennent des espaces d'information, sinon des instances permettant de rassurer ces acteurs quant aux risques industriels<sup>733</sup>.

Les habitants du Couloir de la chimie sont effectivement exposés à de nouvelles formes de nuisances, provoquées par l'expansion des activités pétrochimiques autour de la raffinerie. Les entreprises chimiques Progil et Ugine apportent des contributions financières significatives lors de la construction de cette industrie et investissent surtout dans l'édification d'un vapocraqueur. Celui-ci permet de travailler les produits pétroliers afin de fournir des dérivés (éthylène, propylène, etc.), utilisés par les industries chimiques pour produire du plastique, des cosmétiques, des fibres synthétiques, etc. L'ouverture de la raffinerie, en 1964, permet par exemple aux usines de Pierre-Bénite de bénéficier de l'éthylène nécessaire pour produire de l'acroléine, production pour laquelle l'autorisation préfectorale est prestement délivrée<sup>734</sup>. Or, ces productions sont fréquemment la cible des protestations de riverains au cours de la décennie qui suit l'explosion. Les « débordements industriels<sup>735</sup> » qui affectent le Couloir de la chimie ne sont pas un phénomène spécifiquement français : l'expansion des complexes pétrochimiques est à l'origine de ce qui a parfois été décrit comme une décennie de « violence environnementale<sup>736</sup> » à travers l'Europe latine, débutant en janvier 1966 à Feyzin et culminant à Seveso (Italie) en juillet 1976.

Pour certains journalistes ou penseurs proches de la CFDT, la mutation industrielle liée à la pétrochimie s'accompagnerait d'une transformation dans la représentation du monde ouvrier.

---

732Gwenola Le Naour, « Feyzin... », *art. cit.*, p. 114.

733Claude Gilbert, « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, 2003, p. 55-72.

734AD-Rhône, 1914W7. Décret préfectoral du 19 février 1965.

735Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013

736Stefania Barca, « Telling the Right Story : Environmental Violence and Liberation Narratives », *Environment and History*, 20/4, 2014, p. 535-546. Voir également Pablo Corral Broto, « Une société environnementale et ouvrière ? Histoire de la lutte du mouvement ouvrier pour défendre l'environnement sous Franco (1964-1979) », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 41-55.

La « nouvelle classe ouvrière<sup>737</sup> » serait désormais étroitement liée à ces industries présumées « modernes ». La transition énergétique du charbon vers le pétrole n'est pas une simple évolution technique ou matérielle : elle contribue à la valorisation de la figure de l'ouvrier qualifié œuvrant dans les complexes pétrochimiques et à l'effacement simultané de celle du mineur de charbon. Selon les auteurs attachés à cette thèse, les organisations ouvrières s'adapterait également à cette transition : l'évolution de la CFDT s'expliquerait ainsi par une capacité d'accueil des aspirations des salariés les plus qualifiés, aux antipodes d'une CGT qui incarnerait la « vieille classe ouvrière » attachée aux bastions miniers.

Début 1966, la raffinerie de Feyzin constitue un symbole de cette « modernité » : présentée comme étant à la pointe des innovations technologiques, la raffinerie emploie environ 300 salariés, soit près de quatre fois moins qu'une raffinerie plus ancienne comme celle de Donges (1100 salariés en 1966) pour une production similaire. Surtout, seule la CFDT dispose d'une section syndicale implantée sur le site au moment de l'explosion<sup>738</sup>. Profitant de l'événement pour envisager son implantation, la CGT multiplie les controverses avec sa rivale, attaquant par exemple les élus syndicaux participant à une commission d'enquête du CHS, plutôt que de se résoudre à une stricte dénonciation de la responsabilité patronale<sup>739</sup>. La CGT entreprend alors de politiser l'affaire, d'abord en rappelant l'insertion de l'ERAP dans la politique énergétique du gaullisme, puis en participant aux mobilisations de salariés et riverains auxquels prennent une part active les réseaux communistes<sup>740</sup>. Cette politisation inquiète une minorité de militants cégétistes, localement, à l'heure même où l'unité d'action confédérale CGT-CFDT est adoptée (10 janvier 1966) et change les conditions des conflits sociaux. Dans une lettre auprès de sa fédération, le secrétaire de la SSE-CFDT de la raffinerie (R. Brunet), lui-même ancien militant communiste et cégétiste, écrit ainsi qu'il « n'aime pas lier le syndicalisme à la politique, et qui plus est quand les "cocos" sont dans le fruit<sup>741</sup> ». Bien qu'il se reconnaisse minoritaire dans sa section, se résolvant à l'action unitaire « mais en louvoyant comme un vieux renard<sup>742</sup> », sa position suscite l'intérêt du Secrétaire général de la Fédération unifiée de la chimie (FUC-CFDT), Edmond Maire. Celui-ci affiche une vive hostilité à l'égard

---

737Serge Mallet, *La nouvelle classe ouvrière*, Paris, Le Seuil, 1963. Pour une contextualisation et une étude des controverses qui entourent ce thème, voir Marion Fontaine, *Fin d'un monde... op. cit.*, p. 47-109.

738AD-Rhône, 68J70. « Une mise au point des syndicats CFDT », 22 janvier 1966.

739Ibid.

740AD-Rhône, 68J70. « Le syndicat régional des industries chimiques CGT communique », 21 janvier 1966.

741A-CFDT, 1F891. Lettre de R. Brunet à E. Maire, 3 février 1966.

742Ibid.

d'un accord d'unité d'action à l'échelle confédérale : cette démarche lui paraît conduire au risque d'une politisation de l'action syndicale, terrain sur lequel la CFDT serait insuffisamment préparée pour concurrencer la CGT<sup>743</sup>. Selon lui, la mobilisation qui suit l'explosion du 4 janvier constituerait un cas d'école pour « expliquer quelle [est] la différence fondamentale entre la conception communiste du syndicalisme et notre conception *purement* syndicale<sup>744</sup> ». Il sollicite R. Brunet pour préparer « un article d'un recto-verso, pour expliquer très simplement comment la CGT s'est implantée à la raffinerie de Feyzin et comment l'on découvre là sur le concret la pratique communiste du syndicalisme (...). Il s'agit de formation et non de polémique<sup>745</sup> ».

Transition énergétique, mutation des filières industrielles, refonte de l'action de régulation des administrations publiques, transformation des productions générant une pollution parfois sensible, recomposition du monde ouvrier et du paysage syndical : ce faisceau de facteurs explique la résonance durable de la catastrophe de Feyzin dans les pratiques syndicales. L'explosion accélère des réflexions et pratiques qui se manifestaient déjà, à signaux faibles, dans certains secteurs du mouvement syndical au cours des années précédentes. Sans adopter encore un lexique strictement environnemental, qui reste peu usité dans la société française avant la fin des années 1960, la longue décennie 1966-1977 est marquée par l'avènement de préoccupations environnementales dans les organisations syndicales. Les contours de l'intervention syndicale en la matière sont l'objet de discussions et de controverses, d'abord au sein de la CFDT avant de contaminer les autres organisations ouvrières (et de les opposer entre elles sur certains points). Dans la foulée des remarques formulées par Yves Cohen, la notion de préoccupation paraît particulièrement fructueuse

« parce qu'elle désigne la manière dont les acteurs composent une question en amont de la programmation de l'action et dont ils maintiennent tout au long de son cours une réflexion sur l'action qui peut avoir un effet sur elle (...). La préoccupation est une modalité de l'attention au réel qui n'est pas de l'ordre du savoir mais de la délibération sur l'orientation à donner à une action encore à venir (...). La notion n'a cependant de l'intérêt que si elle ne cantonne pas l'étude aux pratiques discursives en rebondissant de texte en texte, mais au

---

743 Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 308-319.

744 A-CFDT, 1F891. Lettre de E. Maire à R. Brunet, 30 mars 1966.

745 *Ibid.*



contraire si elle éclaire l'exploration des pratiques dans la réalité sociale, et le lien entre les formes de discoursivité et l'opérationnalité<sup>746</sup> ».

Au lendemain de l'accident, les organisations syndicales repensent les contours de leur intervention à partir de trois ordres de préoccupations, dont les premières traces sont perceptibles au lendemain de Feyzin mais s'affirmeront pleinement dans les années suivantes. Autant l'annoncer d'emblée : à l'image de son action dans la raffinerie dans la foulée de l'accident, la CFDT remplit fréquemment un rôle moteur dans la réflexion environnementale au cours des années suivantes. Pour autant, la CGT est également présente sur ce terrain, sous d'autres formes, et se trouvant souvent contrainte de se positionner en réaction à sa rivale. Les trois axes de préoccupations mentionnés forment les trois premiers chapitres de cette partie, qui centrent l'analyse sur les années 1966 à 1977. Cette courte décennie correspond donc au croisement des deux processus dont les chronologies sont généralement distinguées : la conflictualité sociale propre à l'insubordination ouvrière et aux « années 1968<sup>747</sup> » d'une part, et « l'invention politique de l'environnement<sup>748</sup> » d'autre part. À plusieurs égards, l'année 1977 marque un tournant. Dans plusieurs villes, cette année voit d'abord l'adoption de mesures administratives visant à renforcer le contrôle de la pollution de certaines industries, suite à des mobilisations de salariés et de riverains. Elle est ensuite l'occasion d'une réorientation du mouvement antinucléaire, au lendemain de la manifestation de Malville. Elle est enfin l'occasion de la publication de l'ouvrage *Les dégâts du progrès*<sup>749</sup>, qui constitue à la fois le témoignage et l'apogée des initiatives cédétistes menées au cours des années précédentes en matière d'action sur les conditions de travail.

Dans un premier temps, nous soulignerons que les revendications syndicales se proposent alors d'englober l'espace du travail et le territoire industriel. Relayant l'initiative des syndicats de la chimie, l'UD-CFDT indique ainsi que la mobilisation syndicale doit porter que « les problèmes de sécurité dans l'entreprise et pour la population, particulièrement dans la zone d'industries chimiques<sup>750</sup> ». Dans ses conclusions sur l'accident, la Fédération chimie de la

---

746Yves Cohen, *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement, 1890-1940*, Paris, Amsterdam, 2012, p. 62.

747Philippe Artières et Michèle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008 ; Michèle Zancarini-Fournel, *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008 ; Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les usines. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

748Stéphane Frioux et Vincent Lemire, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, p. 3-12 ; Florian Charvolin, *L'invention... op. cit.*

749CFDT, *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique*, Paris, Le Seuil, 1977.

750AD-Rhône, 68J70. Circulaire de l'UD-CFDT Rhône aux SSE, non-daté (fin janvier 1966).

CFDT sollicite des études précises des services d'inspection afin que « l'existence d'une usine chimique ou pétrolière ne soit pas source de gênes ou de dangers pour les populations (fumées, odeurs, explosions, etc.)<sup>751</sup> ». Enfin, le SLIC établit une liste de revendications indiquant clairement des propositions « dans l'entreprise » (mesures techniques de sécurité des infrastructures, formation du personnel, etc.) et « autour » de celle-ci (éloignement des équipements collectifs par rapport aux zones industrielles, construction d'une caserne de pompiers spécialisés dans la pétrochimie, construction de murs pour atténuer les nuisances, etc.) Le thème de l'aménagement du « cadre de vie » commence à poindre. En parallèle, les structures syndicales cégétistes sur le territoire sont renforcées, avec la constitution des premières Unions interprofessionnelles de base (UIB), réunissant aussi bien des salariés et des non-salariés pour agir à l'échelle d'un territoire. Du côté de la CGT, la mobilisation des réseaux communistes qui fait suite à l'explosion s'articule autour de la figure du sénateur-maire de Givors, Camille Vallin<sup>752</sup>. Son investissement inaugure un nouveau champ d'intervention pour cette nébuleuse : en 1971, il fonde l'Association pour la défense de la nature et la protection de la vallée du Rhône (ADNR), rassemblant des élus locaux communistes et quelques militants syndicaux. L'association contribuera à la judiciarisation de plusieurs pollutions, mais elle renforce également une division du travail militant au sein des réseaux communistes.

En deuxième lieu, le débordement industriel est désormais perçu comme porteur de nouveaux risques. Dans les industries pétrochimiques, les organisations syndicales réinvestissent les Comités d'hygiène et de sécurité (CHS) au terme des années soixante et contribue parfois à étendre leurs attributions. Ces mutations seront confirmées par des décrets révisant le fonctionnement des CHS en 1974. Les informations recueillies par les syndicalistes de ces instances contribuent à nourrir de manière décisive des conflits environnementaux. En parallèle, l'idée s'impose de disposer d'expertises portant sur les préjudices sanitaires pouvant résulter d'une exposition à certains toxiques dans et hors l'entreprise. À l'échelle départementale, les formations cégétistes en matière d'hygiène invitent à mettre en cause cette frontière, pour agir sur « les conditions de vie hors de l'entreprise<sup>753</sup> ». Les pratiques syndicales se transforment donc et des structures originales s'inventent pour agir face aux débordements industriels.

---

751AD-CFDT, 1F892. « Après Feyzin, les conclusions de la fédération », Février 1966.

752Léa Berthet, *op. cit.*, p. 51-52.

753AD-Rhône, 68J60. « L'hygiène et la sécurité dans l'action syndicale », Juin 1971.

En troisième lieu, les échanges entre organisations syndicales et penseurs écologistes interviennent d'abord sur le terrain des débats économiques. En 1972, la controverse sur les « limites de la croissance » constitue non seulement la première confrontation des confédérations aux réflexions écologistes, mais elle contribue surtout à tracer une ligne de démarcation entre la CGT et la CFDT. Ces débats se déplacent également sur le terrain des choix d'énergie. La formation d'un groupe inter-fédéral au sein de la CFDT contribue à nourrir une réflexion sur l'ensemble du système énergétique. Non seulement ces réflexions sont mobilisées lors de la crise sociale qui affecte le Commissariat à l'énergie atomique au tournant de la décennie 1970, mais les cédétistes imposent surtout une réflexion sur le mode de développement lié aux choix énergétiques dans la foulée de la « crise pétrolière » en 1973. L'opposition cédétiste au programme nucléaire reste inintelligible sans retracer ces réflexions.

Enfin, le dernier chapitre soulignera que l'essoufflement de la conflictualité après 1977 conduit à une technicisation de l'intervention syndicale, aussi bien sur le terrain des choix énergétiques que dans la judiciarisation des conflits en matière de pollution industrielle. Des corps de militants spécialisés se forment, contribuant à poursuivre l'intervention syndicale forgée au cours des années précédentes, tout en souffrant d'un isolement croissant au sein de leurs structures. Les compétences environnementales acquises par ces militants sont toutefois reconnues : au lendemain de l'alternance politique de 1981, plusieurs sont ainsi recrutés pour diriger des agences publiques spécialisées. Cette extraction contribue à affaiblir, tout au moins temporairement, l'intervention environnementale des organisations syndicales.

## Chapitre IV

### Inventer l'environnement en mobilisant pour le cadre de vie

Aujourd'hui passée de mode, ou laissée aux associations spécialisées, la référence au « cadre de vie » est souvent perçue sur le mode de l'évidence et semble largement dissociée des enjeux environnementaux. Pourtant, cette notion reste relativement récente et sa définition fut l'objet d'une longue élaboration dès le milieu des années soixante. Il faut attendre le milieu de la décennie suivante pour que des associations s'emparent du terme (la Confédération syndicale du cadre de vie adopte ce nom en 1976) et que des chercheurs proposent d'arrêter une définition à la notion en la distinguant de celle d'environnement. Parmi ces efforts, celui de Bertrand de Jouvenel est le plus fréquemment retenu jusqu'à nos jours, considérant qu'en

« en passant de la protection de la nature au cadre de vie, nous passons du macro-environnement – celui de l'espèce humaine – au micro-environnement – celui des groupes de familles. Nous passons aussi des inquiétudes aux aspirations, de ce qu'il faut épargner à ce qu'il faut construire, des ménagements à l'aménagement<sup>754</sup> ».

Cette définition est notamment reprise par les sociologues Michèle Durand et Yvette Harff<sup>755</sup>, dans l'étude qu'elles consacrent aux liens entre mouvement ouvrier et mouvement écologiste en 1977. Elles suggèrent également que les notions de « cadre de vie » et de « qualité de vie » seraient interchangeables, tout en affirmant que « la qualité de vie en tant que valeur conflictuelle émerge à l'initiative de ces mouvements extérieurs au monde ouvrier et non pas dans la continuité des préoccupations et des analyses de celui-ci<sup>756</sup> ».

---

<sup>754</sup>Bertrand de Jouvenel, *La civilisation de puissance*, Paris, Fayard, 1976, p. 88. Cette définition est retenue par des juristes de l'environnement, dont Michel Prieur, *Droit de l'environnement. op. cit.*, p. 6. Sur cet auteur considéré comme un « précurseur » de l'écologie politique, voir Olivier Dard, « Bertrand de Jouvenel et l'écologie », *Écologie & Politique*, n° 44, 2012, p. 43-54 ; Olivier Dard, *Bertrand de Jouvenel*, Paris, Perrin, 2008, p. 319-355. Pour une autre définition, issue de la géographie sociale, le cadre de vie est considéré comme « un milieu, un espace, un paysage dont les composantes ont fait l'objet d'une assimilation par l'être humain (...). Les cadres de vie sont avant tout basés sur l'expression, qui n'est pas forcément uniquement visuelle, des rapports de l'homme à son milieu de vie, eux-mêmes marqués par une tendance à l'intégration » dans Gabriel Rougerie, *Les cadres de la vie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, p. 46.

<sup>755</sup>Michèle Durand et Yvette Harff, *op. cit.*, p. 13.

<sup>756</sup>Michèle Durand et Yvette Harff, *op. cit.*, p. 242.

Pourtant, le terme de « qualité de vie » est peu usité dans les déclarations syndicales avant 1974, au moment où le ministère de l'Environnement se métamorphose en ministère de la Qualité de vie. Dans la première moitié de la décennie soixante-dix, les rares occurrences de l'expression dans les discours syndicaux se résument aux moments d'échanges avec les pouvoirs publics, rappelant que la naissance de ce concept s'inscrit d'abord dans les pratiques administratives et politiques<sup>757</sup>. La notion de « cadre de vie », au contraire, fait l'objet d'une profonde réflexion au sein de la CFDT, avant de circuler vers la CGT. Ce processus se construit également dans l'interaction avec des organisations non-syndicales, issues du catholicisme social mais parfois aussi des réseaux communistes<sup>758</sup>, au sein d'un « espace des mouvements sociaux [constituant] une zone d'évaluation mutuelle<sup>759</sup> » et favorisant la circulation des théories ou des pratiques. Toutefois, la réflexion menée par les syndicalistes procède d'abord de préoccupations nées dans leurs organisations. Sans négliger les échanges avec l'extérieur, ce processus mérite d'être étudié pour lui-même – et ce d'autant plus que le mouvement syndical dispose d'une structuration plus stable et institutionnalisée que les différentes associations usant du label de « cadre de vie » au cours de ces années.

Les archives des confédérations témoignent ainsi d'un patient travail de définition et de mise en conformité du mot aux idéologies syndicales, dont la formulation jouvernienne ne permet pas d'exposer les nuances et qui ne se réduit pas à une réflexion sur le phénomène urbain<sup>760</sup>. Dans le contexte « d'installation technocratique de l'environnement<sup>761</sup> », mobiliser

---

757 Cette notion de « qualité de vie » trouverait son origine dans les programmes de lutte contre la pauvreté de l'administration fédérale américaine au milieu des années soixante, selon Philippe Corten, « Le concept de qualité de vie vu à travers la littérature anglo-saxonne », *L'information psychiatrique*, n° 9, 1998, p. 922-932.

758 Voir notamment Odile Join-Lambert et Yves Lochar, « L'invention du "cadre de vie" dans la France des années 1960 et 1970 », Alain Chatriot, Marie-Emmanuelle Chessel et Matthew Hilton (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2005, p. 295-311 ; Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 59-81 et p. 137-152 ; Olivier Chatelan, « Expertise militante et recherche urbaine : la fin d'un modèle ? Un groupe de recherche *Économie et Humanisme* à Paris au milieu des années 1970 », *Le Mouvement Social*, n° 239, 2012, p. 129-143 ; Sébastien Jolis, « Du logement au cadre de vie. Mobilisations associatives et vie sociale dans les grands ensembles (1968-1973) », *Hypothèses*, n° 16, 2013, p. 33-43 ; Michael James Miller, « Le "quartier" comme enjeu social et politique : Alma-Gare dans les années 1970 », *Genèses*, n° 48, 2002, p. 77-99.

759 Lilian Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n° 77, 2007, p. 135. L'espace des mouvements sociaux est défini comme « un univers de pratiques et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par une relation d'interdépendance », p. 133.

760 Dans une thèse consacrée aux mouvements écologistes, Alexis Vrignon souligne que les mobilisations autour du cadre de vie constituent des vecteurs de sensibilisation aux questions environnementales, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 139-152.

761 Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003, p. 10-11.

pour le cadre de vie revient également à lutter contre la pollution ou à défendre des espaces naturels ou ruraux. Ancré dans l'expérience des salariés, le cadre de vie est décrit comme une notion populaire, diamétralement à la notion d'environnement qui est issue des catégories et des pratiques administratives. Ce chapitre revient donc sur cette entreprise de définition syndicale du cadre de vie, en débutant par l'examen des réflexions cédétistes, inscrites dans un contexte de rénovation du socle identitaire de la confédération autour du socialisme démocratique. Nous resserrerons ensuite l'étude sur l'action syndicale face à quelques grands projets d'aménagement du territoire au travers desquels les confédérations mènent un travail d'explicitation de leurs propositions en matière de cadre de vie et d'environnement. Enfin, nous examinerons les outils dont se dotent les syndicalistes à l'échelle locale pour adapter leur intervention aux défis environnementaux, tout en soulignant les distorsions de la notion de cadre de vie entre l'échelle confédérale et ses appropriations locales.

## ***I – Le travail syndical d'invention du cadre de vie***

Plusieurs recherches historiques proposent de tracer l'origine de la notion de « cadre de vie » dans la réaction des réseaux du catholicisme social à la construction de grands ensembles dans les années soixante. Odile Join-Lambert et Yves Lochard éclairent les réactions consécutives aux opérations de rénovation urbaine du 13<sup>e</sup> arrondissement parisien qui, d'un espace ouvrier, se métamorphose avec la disparition des activités industrielles et la construction d'un urbanisme massif<sup>762</sup>. Face à cette évolution, les réseaux du catholicisme social, dont l'ancrage est ancien dans l'arrondissement, se renouvellent avec l'arrivée d'une génération de militants aux affiliations diverses (syndicalistes CFDT, anciens jocistes, membres du PSU, de l'ACO, etc.) « dont le point commun est constitué par leur engagement contre la guerre d'Algérie<sup>763</sup> ». En déployant leurs initiatives dans les quartiers populaires érigés autour de l'église Saint-Hippolyte, ces militants facilitent l'arrivée d'habitants supposés peu habitués à la vie urbaine et contribuent à l'implantation de services collectifs (culturels,

---

762Odile Join-Lambert et Yves Lochard, « L'invention du "cadre de vie"... », *art. cit.* ; Jean-Louis Favre, *Une histoire populaire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris*, Paris, L'harmattan, 2014.

763Odile Join-Lambert et Yves Lochard, *art. cit.*, p. 301.

sociaux, scolaires, etc.). Fondée dès 1964, l'association (ADA13) affine ses positions dans l'après-68, en affirmant non seulement que le cadre de vie est d'abord un milieu façonné par une histoire et des choix socio-politiques (et non un simple milieu biophysique), mais également en refusant la segmentation entre travail et hors-travail. Ce cadre d'analyse est partagé dans les réseaux du catholicisme social puisqu'à Sochaux, les associations familiales agissent autour du mot d'ordre « ne pas perdre dans le quartier ce qu'on donne à l'usine<sup>764</sup> ».

La réflexion cédétiste sur le cadre de vie se nourrit de ces courants puisque de nombreux militants syndicaux participent à ces initiatives et contribuent à la circulation de références théoriques. À titre d'exemple, deux sociologues investis dans l'ADA13 exercent également une influence sur la CFDT : la sociologie urbaine de Paul-Henry Chambart de Lauwe est mobilisée lors des formations syndicales, tandis que Renaud Sainsaulieu exerce une fonction de conseiller auprès des syndicats CFDT des personnels d'encadrement<sup>765</sup>. Pourtant, en complément de ces apports, une généalogie proprement cédétiste du « cadre de vie » se formalise entre le milieu des années soixante et 1972. Cette particularité naît d'une réflexion sur la santé des populations à l'heure du déclin de certains bassins industriels et d'une volonté d'assurer la maîtrise des lieux de vie par les habitants, en se démarquant de l'invention technocratique de l'environnement. En observant les mobilisations locales, les instances confédérales entreprennent un long travail de définition. Pendant cette entreprise, l'héritage intellectuel du catholicisme et du personnalisme se leste de l'appropriation de réflexions empruntées aux penseurs marxistes hétérodoxes.

## 1) De la notion médicale au projet socialiste

L'amélioration du « cadre de vie » s'impose dans les textes confédéraux à l'occasion du congrès de 1970. Cette canonisation découle de la succession de trois étapes de réflexions successives sur cette notion, portées par des professions distinctes. Loin de s'exclure

---

<sup>764</sup>Cité par Nicolas Hatzfeld, « Engagements en mouvance. L'action plurielle et flexible de catholiques à Sochaux-Montbéliard (des années 1950 aux années 1990) », Danielle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 334.

<sup>765</sup>A-CFDT, 7H520. Formation cadre de vie, ENO 1970 ; Odile Join-Lambert et Yves Lochard, *art. cit.*, p. 306.

mutuellement, ces vagues se recouvrent et apportent leur contribution à une entreprise collective.

La première réflexion syndicale sur le cadre de vie procède donc d'une préoccupation en matière de santé physique et mentale. Dès 1944, dans un court article sur la médecine du travail, des syndicalistes chrétiens invitent les ouvriers à penser le cadre de vie comme un facteur dans le développement de certaines pathologies<sup>766</sup>. Imprécise, la notion s'éclipse des publications syndicales pour resurgir en 1965 sous la plume d'un médecin invitant à penser l'organisation urbaine comme le fondement d'une amélioration des conditions de santé. Le docteur Francis Montès reprend l'exemple du 13<sup>e</sup> arrondissement parisien pour se féliciter que « l'industrie lourde quitte [cet] arrondissement – ce qui n'est pas fâcheux du fait de la pollution atmosphérique », mais il déplore que la déconcentration se réalise au prix d'un transfert de la population ouvrière vers « des villes dortoirs, sans unité, sans âme, sans espaces verts et sans emploi<sup>767</sup> ». En parallèle, il rappelle les conséquences sociales du déclin industriel dans l'Ouest, au moment où les Forges d'Hennebont sont menacées<sup>768</sup>, considérant que « la réalisation d'une usine à Lorient aurait permis à plus de mille travailleurs d'avoir du travail, de continuer à habiter leur logement, de demeurer sur leur terroir, avec leur famille, leur parenté, de conserver leurs habitudes, leurs traditions, leur église, ou leur cellule, leur cinéma, leur cimetière, leurs fontaines et leurs places *en un mot, tout ce qui fait leur cadre de vie*<sup>769</sup> ».

Dans un contexte marqué par la projection de villes nouvelles et par des opérations de rénovation urbaine<sup>770</sup>, les mobilisations collectives sur ces enjeux interpellent les urbanistes et architectes cédétistes. Au sein de la Fédération de la construction, le syndicat national des personnels des professions animatrices de la construction (SPAC-CFDT) mène une réflexion rendue publique au début de l'année 1968<sup>771</sup>. Ce sont eux qui inaugurent la seconde étape de la réflexion sur le cadre de vie. Par-delà le constat d'une métamorphose des villes françaises, ils recourent au sociologue Joffre Dumazedier pour pointer l'inadaptation des cités pour répondre aux besoins des individus hors du temps de travail. Le cadre de vie apparaît comme un milieu

<sup>766</sup>*Syndicalisme Hebdo*, 18 novembre 1944.

<sup>767</sup>Francis Montès, « La santé grâce à une prévention globale », *Syndicalisme Hebdo*, 9 janvier 1965.

<sup>768</sup>Vincent Porhel, *Ouvriers bretons. op. cit.*, p. 21-60. Voir aussi le troisième chapitre de cette thèse.

<sup>769</sup>Francis Montès, *art. cit.* Nous soulignons.

<sup>770</sup>Loïc Vadelorge, « Le Grand Paris sous la tutelle des aménageurs ? Planification des usages, critiques et résistances dans les années 1960 », Céline Pessis et *alii.*, *op.cit.* ; voir aussi Annie Fourcaut, « Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ? » et Loïc Vadelorge, « Grands ensembles et villes nouvelles : représentations sociologiques croisées », *Histoire urbaine*, n° 17, 2006, p. 7-25 et p. 67-84.

<sup>771</sup>Jacques Murer et Bernard Casnin, « Pour une revendication populaire du cadre de vie », *Syndicalisme Hebdo*, 4 janvier 1968.



incessamment modelé par l'intervention humaine, depuis « le jour où pour la première fois, l'homme a construit la plus sommaire des habitations [et où] il a engagé, sans s'en douter, l'humanité dans un long processus de modification de la nature, de récréation<sup>772</sup> ». Adaptée aux exigences de la production industrielle, la rénovation urbaine aurait évolué jusqu'à façonner un urbanisme strictement utilitariste. Or, transformant leur milieu, celui-ci conditionnerait en retour les comportements des groupes sociaux et exercerait sur l'individu « une dictature inévitable, un conditionnement de tous les instants<sup>773</sup> ». Dès lors, le défi résiderait dans la modification des critères qui orientent l'édification du cadre de vie. L'abandon du fonctionnalisme devrait s'appuyer sur des structures associant la population aux professionnels de la construction. Au moment où Henri Lefebvre proclame un « droit à la ville<sup>774</sup> » (publiant son ouvrage en mars 1968), lequel affirme que la participation populaire à la définition des formes urbaines constituerait un droit de l'homme, c'est un « droit au cadre de vie » que le SPAC-CFDT adopte lors de son congrès<sup>775</sup>. L'œuvre du sociologue n'est pas encore explicitement citée, mais il entame des échanges avec les syndicalistes, débouchant sur la réalisation d'un film reprenant le titre de son ouvrage<sup>776</sup>. Pourtant, cette démarche rencontre une difficulté à stabiliser des relations « avec les organisations spécialisées ». Ce volontarisme se heurte surtout à l'ampleur d'une mission qui consiste à « susciter<sup>777</sup> » une revendication du cadre de vie, encore peu commune parmi les salariés.

Cette approche est pourtant emportée par le souffle de Mai-Juin 68. Le philosophe jésuite Michel de Certeau soulignait l'ampleur de la « prise de parole<sup>778</sup> » permise par l'événement. Cette dynamique affecte profondément les réseaux du catholicisme social et se répercute sur la réflexion en matière d'urbanisme. Ce qui se pensait auparavant au travers des catégories des professionnels de l'urbanisme se dit désormais avec les mots des salariés exposés aux nuisances. Ce phénomène se traduit particulièrement au travers d'une nouvelle redéfinition du

---

772Ibid.

773Ibid.

774Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

775« Démocratiser la création du cadre de vie », *Syndicalisme Hebdo*, 25 juillet 1968.

776Sur la réception de l'ouvrage et concernant ce film avec la CFDT, voir Laurence Costes, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et sociétés*, n° 140, 2010, p. 177-191 ; ainsi que Michelle Zancarini-Fournel, *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008, p. 27-31.

777J. Murer et B. Casnin, *art. cit.*

778Michel de Certeau, *La Prise de parole. Pour une nouvelle culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968. Pour une contextualisation et une étude de la diffusion de ce texte, voir Yann Raison du Cleziou, « La prise de parole de Michel de Certeau », Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, p. 320-322 ; Denis Pelletier, « Pratique et écriture de la crise catholique chez Michel de Certeau », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 23, 2010, p. 19-35.

cadre de vie en amont du congrès confédéral de 1970, qui porte la troisième étape de la définition du cadre de vie au sein de la centrale. Le groupe de travail « Problèmes humains dans une société en développement », chargé de rédiger un rapport préparatoire au congrès, publie ainsi un document en octobre 1969. Il inscrit la réflexion dans une double perspective : lutter contre les inégalités et esquisser les caractéristiques d'un socialisme démocratique conforme à la doctrine cédétiste<sup>779</sup>.

Son principal rédacteur<sup>780</sup>, Frédo Krumnow, est une figure relativement méconnue (sinon activement oubliée) du « panthéon cédétiste », bien qu'il « s'impose jusqu'à sa disparition prématurée en 1974 comme l'une des figures les plus marquantes et les plus attachantes de l'histoire de la CFDT<sup>781</sup> ». Son parcours mérite d'être brièvement rappelé pour éclairer la rédaction du rapport. Formé dans les réseaux de la JOC et de l'ACO, marqué par sa rencontre avec le jésuite Teilhard de Chardin, Frédo Krumnow est ouvrier puis employé dans l'industrie textile. Actif dans les réseaux du catholicisme social, tant dans ses déclinaisons syndicales que dans les associations familiales, il devient secrétaire général de sa fédération en 1960 (textile, puis Hacuitex). Dès le milieu de cette décennie, il est de ceux qui portent la réflexion sur l'autogestion dans la confédération. Il incarne néanmoins une stratégie syndicale particulière : considérant qu'une démarche autogestionnaire ne pourrait se réaliser dans le cadre d'une économie capitaliste, il prône une rupture brutale et s'oppose ainsi à l'approche « étapistes » prônée par la fédération Chimie et son secrétaire<sup>782</sup>. Cette controverse se prolonge par un désaccord sur l'importance à accorder aux structures interprofessionnelles, Frédo Krumnow souhaitant leur renforcement pour agir sur le cadre de vie, alors que cette option rencontre l'hostilité d'Edmond Maire. En juin 1970, la résolution que sa fédération porte devant le congrès confédéral en reprenant ces réflexions obtient près d'un quart des mandats du congrès<sup>783</sup>. Aux côtés de Jeanette Laot, il apparaît comme une figure incarnant les affinités entre la confédération et les courants militants de l'après-mai. Cette position lui vaut à la fois la sympathie des réseaux contre-culturels, mais aussi la haine de milieux catholiques

---

779A-CFDT, 7H262. « Lutte contre les inégalités », Rapport du groupe Problèmes humains dans une société en développement, Octobre 1969. Un entretien de Frédo Krumnow sur ce rapport est publié, « Sur le rapport "Notre société est absurde" », *Syndicalisme Hebdo*, 24 juillet 1969.

780Le rapport est rédigé par un groupe de travail, mais semble fortement influencé par Frédo Krumnow. Ce texte est ainsi reproduit dans un ouvrage publié à titre posthume, *CFDT au cœur*, Paris, Syros, 1976.

781Franck Georgi, *L'invention... op. cit.*, p. 460-465.

782Ibid., p. 451-465.

783Ibid., p. 594.

conservateurs<sup>784</sup>. Parfois présenté comme un successeur plausible d'Eugène Descamps au secrétariat général de la confédération, il meurt prématurément d'un cancer en 1974<sup>785</sup>.

Bien que le rapport « Lutte contre les inégalités » constitue un patrimoine commun de la CFDT, la trajectoire de son rédacteur est perceptible dans l'analyse et les propositions émises, en particulier sur les retombées environnementales de la production. Dès ses premières pages, le document se présente comme une réflexion sur les leviers de lutte face aux inégalités qui « s'étendent à tous les domaines<sup>786</sup> ». La réflexion sanitaire est reprise, considérant que « l'état de santé d'une population n'est pas seulement le fait d'une mauvaise prise en charge médicale. L'environnement alimentaire, hygiénique, social, le conditionne pour beaucoup ». Dès l'introduction, il établit une causalité commune à l'extension des inégalités sociales et des pollutions industrielles : « de même que [la société industrielle moderne] produit des déchets matériels en abondance de plus en plus grande, de même [elle] produit des déchets humains individuels et collectifs. Elle sécrète et produit, par le fonctionnement normal de ses mécanismes, des situations de disparités<sup>787</sup> ».

L'analyse du cadre de vie s'insère alors dans une réflexion d'ensemble sur le système productif. Dans un rapport où les concepts restent flottants, ouverts à l'interprétation et laissant prise aux réappropriations, l'organisation de la société est analysée comme le résultat d'une orientation répondant aux seuls intérêts de « la production » (« le profit commande la production et la production commande tout »). Si le mot de productivisme n'est pas employé, le document décrit une production sans autre finalité que sa propre perpétuation, indépendante d'autres valeurs ou finalités sociales. Cette logique façonnerait le cadre de vie, lequel serait bâti prioritairement pour servir la production industrielle (par le logement fonctionnel de la main d'œuvre) ou inciter à la consommation pour assurer l'écoulement de biens manufacturés. La publicité est décriée comme « l'instrument idéal pour exercer [la] dictature économique [de la production] sur les consommateurs », mais elle est aussi analysée comme un opérateur de stratification sociale dans la mesure où « elle répète que vous n'êtes rien si vous ne possédez

---

784Du côté de la contre-culture, Jeanette Laot et Frédo Krumnow accordent un entretien à la revue *Actuel*, reproduit dans *C'est demain la veille*, Paris, Seuil, 1973, p. 113-136. Du côté des catholiques conservateurs, voir l'article d'un syndicaliste cadre, appelant les « esprits sains et impartiaux » à réprouber à la fois l'analyse de Krumnow et « les principes énoncés par Karl Marx il y a plus d'un siècle » : Paul Boniface, « Après les 57e session des semaines sociales de Dijon », *Le creuset. La voix des cadres (CGC)*, n° 577, 19 juillet 1970.

785Nous renvoyons, en annexe, vers un texte rédigé par Frédo Krumnow fin 1973 : trop long à reproduire dans ce chapitre, ce texte témoigne de la diversité d'influences dans la réflexion environnementale de son auteur.

786A-CFDT, 7H262. « Lutte contre les inégalités », p. 2

787Ibid., p. 3.

pas le dernier gadget<sup>788</sup> ». Par ce renouvellement constant des objets, la publicité contribuerait également au ré-agencement continu des composantes du cadre de vie : comme pour les urbanistes du SPAC-CFDT, le milieu apparaît façonné par l'action humaine. Or, selon Krumnow, « dans la mesure où la production est seule à inventer le produit, elle tient compte de ses impératifs propres<sup>789</sup> ». En mobilisant son expérience dans l'industrie textile et traquant les similitudes avec la filière automobile, il affirme que la conception saisonnière de nouveaux modèles ne répondrait pas aux besoins populaires. Ce mouvement conduirait à fabriquer des produits de faible qualité et à la durée de vie restreinte (le terme d'obsolescence n'est pas utilisé), assurant la permanence d'une demande de biens de consommation.

Pourtant, si « la production » est désignée comme le principe organisateur du social, elle ne serait pas en mesure de penser et résoudre ses limites ou ses impasses, comme la pollution industrielle ou l'usure prématurée des objets. Ainsi,

« l'industrie ne se cure guère de ces conséquences. Elle lance le produit, elle organise la publicité, elle vend, que la société se débrouille (...). L'industrie ne nuit pas seulement à la collectivité par les produits dont elle l'encombre, sans se soucier des problèmes qu'elle pose, elle détruit aussi la nature. À Paris, on ne boit pas seulement de l'eau d'Evian, ou de Contrexeville à cause de la publicité. Cela fait belle lurette que les parisiens et les habitants d'autres zones industrielles ont perdu le goût de l'eau claire et limpide des rivières et des sources (...).

L'industrie exploite l'eau, la lumière, l'espace, l'air gratuitement ou presque, sans aucun scrupule, guidée par la soif du profit maximum. Elle appauvrit l'environnement, en produisant la saleté et le bruit et contribue à transformer en produit cher ce qui était précédemment gratuit ou à la portée de tous. Le producteur revend ensuite individuellement aux consommateurs un produit de remplacement correspondant à l'air, au silence, à l'eau, à la lumière ou à l'espace, dont il les a privé en réalisant à nouveau un profit sur l'opération (...).

La société industrielle capitaliste ne se soucie ni des déchets qu'elle produit (autant matériels qu'humains), ni des torts irréparables qu'elle fait à la nature au point de mettre en danger la survie de l'humanité<sup>790</sup> ».

Poursuivant dans cette veine, le rapport considère que l'incapacité à penser ces nuisances serait consubstantielle à une logique productiviste concentrée sur les chiffres et coûts de production, suggérant ainsi de fixer un coût à la pollution. À l'inverse, le projet cédétiste de planification démocratique s'impose afin d'intégrer la lutte contre les nuisances dans les

---

<sup>788</sup>*Ibid.*, p. 19.

<sup>789</sup>*Ibid.*, p. 20.

<sup>790</sup>*Ibid.*, p. 22.

critères de décision sur la production, tout en se situant dans « une économie où les ressources sont encore limitées ». Le rapport propose ainsi de transformer la publicité en information sur les conditions de la production (incluant les nuisances produites), préalable aux décisions dans le cadre de structures démocratiques. Celles-ci seraient formées aussi bien dans les entreprises qu'à l'échelle des territoires<sup>791</sup>, afin d'intégrer l'expression des salariés et celle des populations. En mobilisant le concept de « besoins réels », non seulement le rapporteur met en cause le caractère superflu des désirs de consommation qui seraient générés par la publicité, mais il met une équivalence entre ce besoin réel et la revalorisation de la valeur d'usage des produits (qualité, durée, etc). S'appuyant explicitement sur l'opposition marxiste entre valeur d'usage et valeur d'échange, l'auteur affirme l'engagement cédétiste dans la réflexion sur l'avènement d'un socialisme démocratique. Par la même, il se démarque des expériences des démocraties populaires, indiquant « qu'aucune d'entre elles n'a trouvé de façon originale et socialiste d'aborder [ces problèmes]<sup>792</sup> ».

Passant au chapitre sur la stratégie, le rapporteur se heurte à la difficulté de trouver des fondations sur lesquelles bâtir ce projet. En affirmant que les préoccupations dépeintes sont présentes dans le monde ouvrier, il suggère néanmoins qu'elles resteraient latentes, « peu ou mal perçues », générant au mieux « un mouvement sentimental qui mobilise un instant l'opinion<sup>793</sup> » avant de s'éteindre. La mission du mouvement syndical consisterait donc à « administrer la preuve de l'absurde » par un travail d'éducation populaire reposant sur deux tâches principales. Ces militants devraient « démystifier le taux de croissance, faire apparaître les conséquences humaines et (...) le coût réel du fonctionnement du système industriel<sup>794</sup> ». Ensuite, leur rôle consisterait à objectiver des problèmes perçus de manière subjective par les individus pour mieux orienter ces affects vers la formation d'une conscience collective des inégalités. Cette approche impliquerait de réévaluer le rôle des structures interprofessionnelles dans le mouvement syndical, afin de tenir compte des enjeux du cadre de vie. Dans le même temps, le rapport s'interroge sur les conditions d'alliances pour nourrir cette intervention.

Le cadre de vie constitue donc une idée politique à part entière, dont les usages syndicaux se distinguent partiellement des préoccupations portées par les associations familiales. La CFDT est ainsi le creuset de trois vagues d'une réflexion théorique sur le cadre de vie, d'abord

---

<sup>791</sup>*Ibid.*, p. 31.

<sup>792</sup>*Ibid.*, p. 20.

<sup>793</sup>*Ibid.*, p. 41

<sup>794</sup>*Ibid.*, p. 32

pensé comme enjeu d'une politique de santé physique et mentale, puis réinvesti par les professionnels de l'urbanisme, avant de s'imposer comme un élément constitutif du socialisme démocratique prôné par la confédération. Le cadre de vie s'insère dans l'organigramme cédétiste avec la création d'un secteur spécifique, au lendemain du congrès de 1970. Pourtant, si la notion s'inscrit aisément dans la réflexion confédérale, les interrogations formulées par le rapport « Lutte contre les inégalités » témoignent d'une instabilité persistante sur les modalités pratiques de prise en charge syndicale des enjeux environnementaux.

## 2) Les contours mouvants du cadre de vie

Dès mai 1969, en préparation du rapport précédemment étudié, le groupe de travail interpellait les structures confédérales sur les possibilités d'une intervention syndicale dans les quartiers. En parallèle, le secteur économique confédéral invitait à repenser l'intervention des UD et UL afin de répondre à la formation récente des communautés urbaines et des organismes régionaux d'étude et d'aménagement des aires métropolitaines (OREAM). Ces demandes successives mènent à la constitution d'un groupe de réflexion confédéral sur le cadre de vie, suite à une décision du Bureau national du 7 novembre 1969. Peu active avant le congrès confédéral, cette instance recueille toutefois une documentation sur les mobilisations locales afin de préciser sa réflexion.

Ce groupe de réflexion recueille des documents publiés par des UL ou UD entre 1965 et 1972<sup>795</sup>, dont la géographie est hétérogène, intégrant des grandes agglomérations (à commencer par la région parisienne) comme des espaces semi-ruraux (UD de la Sarthe, du Maine-et-Loire). Toutefois, sur les dix-neuf localités représentées dans ce corpus, huit correspondent à une vallée du Rhône élargie (de l'agglomération lyonnaise au Vaucluse, en incluant Saint-Étienne et l'Isère). Pour plusieurs de ces territoires (périphérie grenobloise, Hérouville-Saint-Clair, Valence, etc.), l'expérience des Groupes d'actions municipales semble constituer un terreau favorable à la réflexion, bien que l'action des GAM ne soit jamais explicitement mentionnée<sup>796</sup>. Les textes sont rédigés par les structures interprofessionnelles,

<sup>795</sup>Un questionnaire diffusé par le secteur cadre de vie suscite uniquement huit réponses, les autres documents semblent avoir été ajoutés par les membres du secteur.

<sup>796</sup>Sur les GAM, voir Bernard Bruneteau, « Le "mythe de Grenoble" des années 1960 et 1970 : un usage politique de la modernité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 58, 1998, p. 111-126 ; Patrick Lecomte,

mais un quart d'entre eux évoquent particulièrement la présence d'industries chimiques. Ils confirment ainsi l'extension d'un sentiment d'anxiété lié à l'extension de la pétrochimie autour des quartiers populaires dans les années soixante<sup>797</sup>. Loin de représenter une photographie exhaustive de l'action syndicale sur le cadre de vie pendant ces années, cet ensemble mérite d'être étudié pour lui-même. Il constitue effectivement l'une des sources de réflexion du groupe confédéral, tout en ouvrant une fenêtre pour observer les mobilisations locales se référant au « cadre de vie ».

Le premier thème à s'imposer dans ce corpus renvoie à la critique du phénomène urbain, sous ses formes « modernes ». À Hérouville-Saint-Clair ou Vénissieux, ce sont les problèmes liés au quotidien des grands ensembles, les « ZUP », qui font l'objet d'une intervention syndicale. Les coupures d'eau auxquelles sont exposées certaines familles, ou l'absence de fontaines publiques, sont présentées comme les conséquences d'une gestion privée de services à laquelle la CFDT oppose une « gestion publique par les travailleurs et les usagers », orientée vers la réalisation « d'une autogestion dans la cité comme dans l'entreprise<sup>798</sup> ». La conception de ces nouveaux quartiers est souvent dénoncée comme étant mal pensée, exposant les salariés à de longs trajets dans des transports inadaptés (« à l'ère des satellites, les transports parisiens sont à l'heure de la diligence<sup>799</sup> ») ou aux nuisances industrielles. Dès 1965, s'inquiétant du plan d'urbanisme pour un nouveau « Grand Paris », l'union régionale CFDT alerte sur les nuisances : « on vole aux travailleurs l'air, l'eau, le calme, le repos, et on leur revend à prix d'or<sup>800</sup> ». Alors que la région parisienne déplore une carence dans la séparation des zones industrielles de l'habitat, plusieurs mobilisations syndicales en région Rhône-Alpes et dans la vallée du Rhône contestent la construction d'infrastructures de transports, jugées superflues et parfois destructrices de la sociabilité populaire des quartiers concernés. À Saint-Martin d'Hères (Isère), des riverains rejettent la présence d'une route à grande vitesse au cœur de leur quartier, source de désagréments et danger pour les piétons. Une mobilisation, portée par un noyau d'une cinquantaine de personnes, débouche sur des aménagements visant à ralentir le trafic et conduisent à un renouvellement du tissu militant sur la commune. Près

---

Jean-Pierre Bernard, Jean-Marc Blancherie, « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, n° 22, 1972, p. 296-318.

797Stefania Barca, « Telling the Right Story : Environmental Violence and Liberation Narratives », *Environment and History*, 20/4, 2014, p. 535-546.

798A-CFDT, 8H1457. Tract « En 1971, plus d'eau à la ZUP », UL-CFDT Vénissieux, non-daté (1971).

799A-CFDT, 8H1457. Tract 2 « Mieux vivre à Paris », URP-CFDT, Juin 1965.

800A-CFDT, 8H1457. Tract 1 « Mieux vivre à Paris », URP-CFDT, Mai 1965.

d'Avignon, l'UD du Vaucluse s'oppose, elle, à la construction d'un aérodrome à l'Est de la cité. Trois arguments sont mobilisés : l'infrastructure ne répondrait pas à l'intérêt général puisqu'elle profiterait d'abord aux classes aisées, elle imposerait une « pollution que devront supporter les habitants du grand Avignon » et se réaliserait au détriment des investissements dans des équipements collectifs. Affirmant le caractère superflu du projet, le secrétaire de l'UD joue la provocation et propose la conversion civile de l'aérodrome militaire d'Orange, pendant que le site d'Avignon serait utilisé pour bâtir « un grand parc ouvert au public, permettant la création d'un espace vert unique, véritable poumon naturel qui évitera l'intoxication collective des habitants du Grand Avignon<sup>801</sup> ».

Aussi diverses soient les causes de ces mobilisations, toutes sont portées par la volonté d'impliquer les habitants dans les décisions sur l'aménagement de leurs espaces de vie. Elles s'insèrent dans une définition extensive du projet cédétiste de planification démocratique. Celle-ci s'appuierait sur la création d'offices fonciers dans chaque agglomération en vue d'assurer un contrôle public de l'usage des sols, conformément à une revendication adoptée par la CFDT au lendemain de sa conférence nationale sur l'habitat et l'urbanisme (avril 1966) et confirmée par le congrès confédéral de 1967<sup>802</sup>. Ces mobilisations ne sont pas exemptes de propositions locales. Si l'UD de la Sarthe s'oppose au tracé d'une autoroute qui répondrait à « des intérêts privés immédiatement rentables », elle se prononce pour « la recherche de formes d'utilisation collective de la voiture » et des « transports collectifs presque gratuits<sup>803</sup> ».

Le second bloc revendicatif de ce corpus renvoie aux mobilisations face à la pollution et aux risques industriels. L'empreinte des catastrophes reste perceptible dans les expressions sur ce sujet et sont fréquemment évoquées pour alerter les riverains de certaines usines. À Saint-Auban (Alpes-Maritimes), par exemple, l'UL attire l'attention sur les ateliers de la localité en écrivant qu'une « usine de produits chimiques n'est pas une fabrique de cartes postales (...). Il y a du côté de Feyzin des veuves et des orphelins qui en quatre ans n'ont pas oublié que les responsables avaient faillis<sup>804</sup> ». Aux côtés de la cité alpine, ce sont surtout les localités connaissant de fortes concentrations chimiques qui témoignent d'une mobilisation face aux

---

801A-CFDT, 8H1457. Lettre de Raoul Ruiz (UD-CFDT Vaucluse) aux élus et à la CCI, 16 décembre 1972.

802A-CFDT, Déclaration d'orientation générale et de programme d'action, Congrès confédéral de 1967. Voir aussi Michèle Durand et Yvette Harff, *op. cit.*, p. 93.

803A-CFDT, 8H1457. Compte-rendu du Congrès de l'UD-CFDT Sarthe, 15 et 16 novembre 1969.

804A-CFDT, 8H1457. Tract de l'UL-CFDT Saint-Auban, 23 février 1970.



nuisances. À Rouen et Pierre-Bénite, les sections syndicales des industries chimiques ont un rôle important pour déclencher une réflexion environnementale à l'échelle du département.

Fin 1971, l'Union CFDT de la Région de Rouen produit ainsi un rapport (« Agissons pour la protection des humains ») qui se situe d'emblée dans un contexte politique large. Il débute en soulignant que « ce que le langage technicien a appelé "l'environnement" (...) est devenu un mot magique (...). Ce sont bien là les contradictions de la société capitaliste. Après avoir détruit la nature pendant des années, on commence à se poser la question de la réparation. Que ne s'est-on posé la question avant ?<sup>805</sup> ». Profitant de l'organisation d'une exposition industrielle sur les techniques de dépollution (le salon Protecna), elle s'inquiète de la subordination de ces technologies au marché. Or, le texte syndical dresse un constat de la faiblesse des installations de dépollution autour de la raffinerie Shell de Petit-Couronnes, affirmant que les riverains rencontrent des « proportions élevées de maladies bronchiteuses ». Dans le Rhône, la SSE-CFDT Ugine-Kuhlmann de Pierre-Bénite rappelle également les dégagements d'anhydrique sulfureux de la raffinerie de Feyzin, ainsi que les dérivés pétroliers utilisés dans les productions de l'usine de Pierre-Bénite (à commencer par l'acroléine et l'acide fluorhydrique). Constatant la croissance continue de la production de nuisances à l'échelle planétaire, elle dénonce la perception fataliste de la pollution, non sans cynisme : « "C'est la rançon du progrès", dit-on couramment, en ne faisant que répéter ce que cherche à faire croire notre presse bourgeoise (...). L'accroissement de notre production peut nous laisser espérer la prospérité au milieu des ordures<sup>806</sup> ». En Normandie comme dans le Rhône, l'intervention syndicale hors des lieux de travail procède d'une préoccupation sanitaire et d'une analyse des stratégies industrielles.

Pour agir efficacement, l'UR de Rouen s'affirme prête, « hors de l'entreprise, à agir avec tous ceux qui partagent cette analyse<sup>807</sup> ». Le 17 décembre 1971, elle organise ainsi une réunion publique sur les nuisances et la qualité de vie, en invitant Bernard Boullard (professeur de biologie végétale à l'Université de Rouen) et Philippe Saint-Marc (haut-fonctionnaire participant aux réseaux de la DATAR, environnementaliste et auteur de l'ouvrage *Socialisation de la nature* paru en 1971). Dans le Rhône, c'est la section syndicale CFDT Ugine-Kuhlmann (Pierre-Bénite) qui prend une initiative similaire, par l'organisation

---

805A-CFDT, 8H1457. UR-CFDT Rouen, « Agissons pour la protection de l'humain », Octobre 1971.

806A-CFDT, 8H1457. CFDT Ugine-Kuhlmann Pierre-Bénite, « La pollution », Mars 1971.

807A-CFDT, 8H1457. Union Rouennaise CFDT, « Agir pour la qualité de vie », Décembre 1971.

d'une projection d'un documentaire et d'un débat à la Bourse du Travail de Lyon, le 24 mars 1971.

Paradoxalement, ces prises de positions dans des régions largement marquées par la présence de la chimie se déroule de manière plus pacifiée que dans les zones où des usines chimiques sont insérées dans un tissu industriel plus diversifié. Ainsi, le corpus ne contient qu'un exemple de conflit interne aux structures syndicales. Alors qu'une action est entreprise par les associations populaires familiales pour réduire les nuisances de l'entreprise Ugine de La Madeleine (Nord), « la SSE de l'entreprise s'opposait aux positions des APF pour des raisons d'emplois<sup>808</sup> ». Interpellée par l'Union régionale interprofessionnelle (URI) et l'UR-Chimie, la SSE révisé ses positions pour favoriser un consensus entre salariés et riverains.

Cette controverse révèle toutefois trois enjeux au cœur du processus de définition du cadre de vie. En premier lieu, les syndicalistes se heurtent à la difficulté d'articuler une intervention dans et hors de l'entreprise, en s'affranchissant des contraintes juridiques inhérentes à l'action syndicale<sup>809</sup>. Dans le Nord, l'ajustement des positions de la SSE s'opère à la faveur de l'élaboration de revendications complémentaires à porter dans l'entreprise (« contrôle médical tous les trois mois [et] sécurité matériel [sic] accrue<sup>810</sup> ») et hors de celle-ci (« contrôle périodique par les ingénieurs de la CRAM [et] atténuation des effets des nuisances »). Enfin, la difficulté d'établir le périmètre de ce qui relève du « cadre de vie » est parfois nettement exprimée. Ce point est clairement exprimé par l'UD de la Loire qui

« se demande où est la frontière entre les actions sur les conditions de travail et les actions sur les conditions de vie (...). Un [conflit] très caractéristique se déroule dans une boîte de l'Homme depuis le 15 octobre pour la revendication ["pouvoir vivre" et opposition au chronométrage]. Si tu voyais la manière dont les travailleurs mènent leur action (grève du boni) et l'illustrent : c'est la VIE qui ressort aussi. Je te cite ceux là à titre d'exemple, il y en a d'autres mais pour te dire qu'on s'interroge sur cette frontière !<sup>811</sup> »

En pointant cette césure, le fonctionnement des instances syndicales est interrogé. Dans le cas de La Madeleine, ce sont les structures interprofessionnelles qui travaillent à l'élaboration de positions en matière environnementale – et qui contribuent à perturber les habitudes des structures professionnelles. La plupart des notes de réflexion, y compris lorsqu'elles émanent

---

808A-CFDT, 8H1457. Lettre de l'UR-CFDT Nord au groupe cadre de vie, 18 décembre 1971.

809 Sur ce point, nous renvoyons au deuxième chapitre de cette thèse.

810A-CFDT, 8H1457. Lettre de l'UR-CFDT Nord au groupe cadre de vie, 18 décembre 1971.

811A-CFDT, 8H1457. Lettre de l'UD-CFDT Loire au Secteur confédéral Cadre de vie, 24 novembre 1971.

de structures professionnelles, accordent une fonction prépondérante aux structures transversales et territoriales en matière d'environnement<sup>812</sup>.

Cette approche soulève une seconde interrogation, à savoir la pertinence de contracter des alliances avec des organisations extra-syndicales. La dimension politique de l'action territoriale conduit rapidement à des échanges conflictuels avec des associations familiales ou avec des partis politiques, en particulier à la veille des élections municipales de mars 1971<sup>813</sup>. La mobilisation en matière de cadre de vie se forge fréquemment dans l'opposition aux réseaux communistes. Dans la Drôme, l'UD se félicite de participer à des « comités de quartiers » dont la fondation aurait été « freinée » par la CGT, alors que les cédétistes de Saint-Martin d'Hères (municipalité communiste) se réjouissent que « le type d'action (grande envergure, masse, etc.) permet de dénoncer le PCF et assimilés dans les faits et non par des polémiques épuisantes et stériles<sup>814</sup> ». Ces initiatives composent de nouveaux tissus militants, inaugurant un échange régulier entre les associations et syndicalistes impliqués. La nature de la relation à entretenir avec les associations familiales revient pourtant régulièrement dans les discours : dans le Nord, les échanges entre l'URI et les APF contribuent ainsi à faire évoluer la position de la SSE Ugine. Toutefois, certaines structures soulignent la nécessité de circonscrire les alliances et de les conditionner à des objectifs précis. À Romans-sur-Isère, l'UL justifie cette mesure afin de prévenir « les manœuvres de récupération par le Pouvoir qui cherche des intermédiaires (les petits notables de quartiers)<sup>815</sup> ».

Enfin, la dernière interrogation qui traverse ce corpus porte sur l'insertion du thème dans le cadre d'un projet de société plus vaste. Pour l'UL d'Hérouville-Saint-Clair, « la construction du socialisme démocratique est un combat permanent et il ne peut y avoir de divorce entre l'action dans l'entreprise et hors de l'entreprise, puisque le travailleur doit avoir un environnement social décent<sup>816</sup> ». Cette structure, comme l'UL de Valence, se réjouit du rapport « Lutte contre les inégalités » présenté au congrès confédéral de 1970 – dont les propositions sont perçues comme les prolégomènes d'une orientation syndicale.

---

812A-CFDT, 8H1457. UL-CFDT Valence, « Réflexions pour une prise en charge du cadre de vie », 27 février 1971 ; Lettre de l'UL d'Hérouville-Saint-Clair, 12 février 1970 ; « Environnement – Cadre de vie », *Syndicalisme Hebdo. Gaz électricité CFDT*, Octobre 1971.

813A-CFDT, 8H1457. Note du secteur politique et du secteur cadre de vie sur les municipales, janvier 1971.

814A-CFDT, 8H1457. A. Plantard (UD Isère), Réponse au questionnaire cadre de vie, non-daté (fin 1971).

815A-CFDT, 8H1457. Tract UL-CFDT Romans, « Le cadre de vie à Romans », 4 décembre 1971.

816A-CFDT, 8H1457. Lettre de l'UL d'Hérouville-Saint-Clair, 12 février 1970.

En dépit de la diversité des expériences décrites, le corpus rassemblé par le groupe de travail « cadre de vie » témoigne d'une réflexion engagée localement sur une notion dont les contours restent incertains. Au travers des récits surgissent néanmoins trois interrogations récurrentes, qui orientent la réflexion du groupe confédéral cadre de vie. Ces mobilisations proposent d'abord des formes d'articulation entre l'intérieur et l'extérieur des entreprises, conduisant à réévaluer la fonction des structures interprofessionnelles. Elles soulèvent ensuite l'épineuse question des alliances avec les partis ou les associations. Elles sont enfin attentives à la mise en conformité du thème revendicatif avec la doctrine confédérale.

### **3) Le difficile « effort d'homogénéisation »**

Le groupe de travail sur le cadre de vie, composé sur décision du 7 novembre 1969, débute réellement son travail à l'été 1970. Son existence est pérennisée par décision du Bureau national du 25-26 mars 1971 : le groupe devient une commission confédérale permanente<sup>817</sup>. La mission de cette instance est de définir le périmètre et le contenu d'une approche syndicale sur le cadre de vie. Sa première tâche réside dans l'organisation d'un week-end de réflexion, à l'automne 1970. Le « nécessaire effort d'homogénéisation<sup>818</sup> » reste laborieux, malgré le volontarisme affiché par certains secteurs de la confédération. Portant sur un objet flou et orchestrée « par le haut », cette entreprise de définition présente des similitudes procédurales avec l'invention du ministère de l'environnement<sup>819</sup>. Ces deux démarches ont pourtant des finalités distinctes et aboutissent à deux définitions différentes. La comparaison des deux méthodes permet ainsi d'éclairer la singularité de la réflexion syndicale.

La principale similitude réside dans le caractère incertain de l'objet étudié, auquel s'oppose d'emblée la composition d'un groupe de travail relativement homogène. Dans l'organigramme cédétiste, le groupe « Cadre de vie » fonctionne d'abord sous le mandat confié par le Bureau confédéral à l'automne 1969. Sa composition est calquée sur les commissions confédérales permanentes, lesquelles regroupent cinq représentants régionaux et cinq représentants

---

817A-CFDT, 8H1455. BN du 25-26 mars 1971, Note sur la commission confédérale cadre de vie.

818A-CFDT, 8H1455. Lettre de Marcel Gonin sur la réunion du 8 juin 1970, en date du 9 juillet 1970.

819Florian Charvolin, *L'invention... op. cit.*

fédéraux élus par le Bureau national. En complément, la commission peut coopter cinq membres compétents après approbation par la commission exécutive. Les archives témoignent d'un engagement personnel important de Marcel Gonin dans ce groupe. Secrétaire confédéral, son nom reste attaché à l'implication syndicale dans les initiatives politiques des années soixante, à commencer par le club Jean Moulin<sup>820</sup>. Son investissement peut se lire dans la continuité de ces expériences, confirmant que les luttes axées sur le cadre de vie sont pensées comme des vecteurs d'intervention politique du mouvement syndical. Le groupe reste prioritairement animé par la responsable du secteur confédéral de l'action sociale et du cadre de vie. Jeanette Laot contribue non seulement à la formalisation du thème revendicatif, mais elle l'enrichit par une lecture féministe de l'organisation de l'espace<sup>821</sup>. La douzaine de militants initialement associés représentent les secteurs professionnels les plus impliqués dans les années précédentes. Ainsi, l'architecte Bernard Casnin est l'un des membres actifs de cette commission qui accueille ponctuellement Louis Houdeville<sup>822</sup>.

Ce confinement initial est entretenu lors de l'organisation du week-end confédéral sur le cadre de vie. Non seulement la commission commande elle-même des rapports préparatoires auprès de structures choisies selon la maturation de leur réflexion, mais elle délimite aussi le « recrutement et les invitations<sup>823</sup> » pour cette initiative. Elle convie ainsi un délégué par UD et un représentant de chaque fédération, mais elle sollicite également la participation des partis politiques et d'associations familiales (dont la liste est inconnue). Ce relatif cloisonnement présente une forte ressemblance avec le processus étudié par Florian Charvolin sur l'invention d'un ministère de la protection de la nature : « l'environnement apparaît comme un terrain d'exploration, c'est-à-dire un terrain vague, divers, dont le défrichage est confié à une équipe qui, elle, est relativement bien définie. Le balisage imprécis du terrain environnemental est à la mesure de la relative attention portée à la constitution du groupe de fonctionnaires chargés de mener l'exploration<sup>824</sup> ».

Cet entre-soi est prolongé par l'organisation du travail dans le groupe. Hors des appels à témoignages, des sollicitations ponctuelles auprès de structures engagées dans des expériences

---

820 Claire Andrieu, *Pour l'amour de la République. Le Club Jean Moulin, 1958-1970*, Paris, Fayard, 2002.

821 Sur la trajectoire de Jeanette Laot, voir Pascale Le Brouster, « Une syndicaliste-féministe : le parcours de Jeanette Laot à la CFDT (1961-1981) », Christine Bard (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 109-119.

822 Co-auteur d'un ouvrage sur la politique de l'habitat : Louis Houdeville, Pierre Gravend, Jean-François Dhuys, *Pour une civilisation de l'habitat*, Paris, ICEF-CFDT, 1966.

823 A-CFDT, 8H1455. Lettre de Marcel Gonin sur la réunion du 4 juillet 1970, en date du 9 juillet 1970.

824 Florian Charvolin, *L'invention... op. cit.*, p. 67.

ciblées et du week-end organisé à l'automne 1970, le groupe reste fréquemment replié sur lui-même et sa capacité d'enclencher des circulations dans l'organigramme confédéral reste faible. Se réunissant quatre fois par an, cette instance reconnaît qu'elle possède « peu de prise sur l'actualité [mais dispose] plutôt une tâche d'élaboration de politique à long terme et de recherche<sup>825</sup> ». Son objectif consiste à élaborer une stratégie syndicale pour assurer la prise en charge du thème revendicatif en proposant des outils pour assurer une conformité des préoccupations exprimées dans les mobilisations locales avec l'idéologie confédérale. Cette mission est au cœur de la divergence entre « l'invention technocratique de l'environnement » et « l'invention syndicale du cadre de vie ». Pour les haut-fonctionnaires, imposer l'environnement implique de gagner une légitimité administrative, en usant notamment d'un langage technique ou normatif, impliquant de « purifie[r] les milieux de tout ce qui pourrait ressembler à du subjectivisme humain<sup>826</sup> ». Au contraire, les membres de la commission confédérale cadre de vie affirment leur volonté d'utiliser les affects et les subjectivités pour établir une stratégie revendicative en matière de cadre de vie. Dès juillet 1970, la réunion du groupe de travail débouche sur le constat que les disparités en matière de qualité du cadre de vie seraient « perçues par les travailleurs, mais la prise de conscience n'est pas faite<sup>827</sup> ». Les membres du groupe de travail considèrent que leur rôle consiste à assurer la maturation de cette « prise de conscience » parmi les salariés. Leur réflexion se rapproche ici des premiers militants écologistes qui se pensaient comme « un petit groupe de militants professionnels [qui] devrait éveiller les masses<sup>828</sup> ». Cette réflexion s'inscrit dans la continuité du rapport « Lutte contre les inégalités », lorsqu'il affirmait que le rôle du syndicalisme face aux nuisances consistait à « administrer la preuve de l'absurde<sup>829</sup> ».

La conception du week-end confédéral « cadre de vie » (7 et 8 novembre 1970) répond à cette volonté d'approfondir la réflexion des responsables syndicaux. Il s'articule autour de la présentation de rapports portant sur des mobilisations sur le cadre de vie : l'organisation des transports urbains dans le centre-ville de Bordeaux, « les nuisances et la ségrégation » à

825A-CFDT, 8H1455. Compte-rendu de la commission confédérale cadre de vie, 7 octobre 1971.

826Florian Charvolin, *L'invention... op. cit.*, p. 44.

827A-CFDT, 8H1455. Lettre de Marcel Gonin sur la réunion du 4 juillet 1970, en date du 9 juillet 1970.

828Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 32.

829En évoquant les perceptions populaires des inégalités structurant le cadre de vie, Krumnow affirmait : « c'est "senti", mais il y a un potentiel de lutte extraordinaire de savoir que toute une masse de gens sentent que cette société est absurde. Il faut que cette contestation, je dirais inconsciente, notre stratégie syndicale arrive à la transformer en volonté de lutte de formation et donc en volonté d'un modèle de société différent, un modèle démocratique, humain et socialiste », dans « Sur le rapport "Notre société est absurde" », *Syndicalisme Hebdo*, 24 juillet 1969.

Rouen, l'urbanisation de l'espace rural, les problèmes humains et environnementaux posés par la construction d'un centre commercial ex-nihilo en périphérie parisienne (Parly II), ou encore le développement du tourisme de masse à partir de l'exemple des stations de ski alpines<sup>830</sup>. Chacun de ces rapports souligne que l'intervention syndicale aurait initialement été portée par un groupe militant restreint, alors que l'implication et la sensibilisation des salariés se serait produite dans le cours de l'action. En concluant le week-end, Jeanette Laot invite les militants à s'impliquer dans les mobilisations du cadre de vie malgré la difficulté d'emporter l'adhésion préalable des salariés. Elle insiste sur l'absence de méthodes prédéfinies et propose de « mettre en œuvre une dialectique : de l'action, on tire des leçons, on analyse et on continue l'action à partir de cette expérience<sup>831</sup> ».

Au lendemain de ce premier week-end, le groupe de travail ne semble plus tant préoccupé par la définition du cadre de vie que par une double nécessité : légitimer le secteur au sein de la confédération et, pour ce faire, proposer des outils assurant la « prise de conscience » de ces enjeux par les syndicalistes et les salariés. Cette démarche se trouve facilitée par le choix du thème d'études annuel des Écoles normales ouvrières : le sujet retenu pour l'année 1970-1971 porte précisément sur le « cadre de vie ». Jeanette Laot et Marcel Gonin s'impliquent donc fortement dans la préparation de l'ENO. Les documents préparatoires aux formations syndicales reprennent, en grande partie, les notes rédigées à l'intention du Bureau national et les textes rédigés par le groupe de travail pour introduire le week-end cadre de vie<sup>832</sup>. Non seulement la formation syndicale offre l'opportunité de saisir l'attention d'une vaste cohorte de militants, mais elle constitue un moment décisif dans la construction des idéologies syndicales, devenant « corpus institutionnel et [s'incarnant] dans les corps militants<sup>833</sup> ». Ce choix intervient également dans une phase de renforcement de l'éducation syndicale au sein de la CFDT, laquelle donne une priorité au « cycle idéologique<sup>834</sup> ».

Conscients de la difficulté à inscrire le cadre de vie dans l'organigramme militant, les membres du groupe de travail profitent du contexte. Leur premier mouvement consiste à insérer leur action dans la continuité de campagnes préalables. Devant le Bureau national du

---

830A-CFDT, 8H1456. Les rapports sur ces différents thèmes sont conservés.

831A-CFDT, 8H1456. Conclusion du week-end par Jeanette Laot, 8 novembre 1970.

832A-CFDT, 7H520. Notes pour l'ENO 1970 ; A-CFDT, 8H1456. Introduction du week-end des 7-8 novembre 1970 ; A-CFDT, 8H1455. Note du secteur cadre de vie au Bureau national du 25 mars 1971.

833Karel Yon et Nathalie Ethuin (dir.), *La fabrique... op. cit.*, p. 14.

834Sur cette séquence, Cécile Guillaume, « Quand la formation est mise au service de la "culture d'organisation". Le cas de la CFDT (1960-2010) », Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique... op. cit.*, p. 109-115.

25 mars 1971 et lors des ENO, quatre filiations sont retenues : l'organisation d'une ENO sur le thème des « réalités régionales et de la politique syndicale » en 1964, la Conférence nationale sur l'habitat et l'urbanisme en 1966 et les orientations définies lors du Congrès confédéral de 1970<sup>835</sup>. Enfin, l'insistance porte surtout sur la poursuite des campagnes menées en faveur du développement des économies régionales, « c'est-à-dire la lutte contre le déclin commençant de certaines régions au nom de *l'enracinement* des êtres humains dans leur région natale<sup>836</sup> ». Plus généralement, les influences du personnalisme chrétien sont largement convoquées car « si l'expression est nouvelle, la réalité est ancienne : la construction de la personnalité de chaque être humain dépend de l'ensemble des éléments qui composent le milieu dans lequel il vit<sup>837</sup> ». Les emprunts au catholicisme sont explicites dans les références bibliographiques mobilisées : variant de références attendues (les publications d'*Économie et Humanisme* sur l'urbanisme) jusqu'à l'invocation de textes sacrés pour justifier la nécessité d'une réflexion sur la relation entre les sociétés et leurs environnements : « cet effort pour maîtriser la nature, n'est pas notre fonction sur la terre si l'on en croît la Bible ?<sup>838</sup> ». Aussi déconfessionnalisée soit-elle, la CFDT peut continuer de valoriser les références chrétiennes pour légitimer la circulation de certaines idées ou pratiques<sup>839</sup>.

Le constat dressé reste pourtant celui d'une action « encore marginale, rarement prise en charge au niveau des SSE » : malgré les héritages identifiés, l'intervention constituerait aussi une innovation « peu appréhendée dans sa dimension nouvelle<sup>840</sup> ». Repoussant l'accusation d'un écart par rapport au centre de l'action syndicale, l'engagement sur ce terrain répondrait à l'impératif de mise en conformité des conduites militantes avec le projet de socialisme démocratique, nouveau socle identitaire de la CFDT. Si la bibliographie préparatoire aux formations sur le cadre de vie inclut une référence à un « précurseur » de l'écologie politique, Bertrand de Jouvenel<sup>841</sup>, elle mentionne surtout des textes tchécoslovaques portant la réflexion

835A-CFDT, 8H1455. Note du secteur cadre de vie au Bureau national du 25 mars 1971.

836A-CFDT, 7H520. Notes pour l'ENO, « La CFDT et le cadre de vie », Juillet 1970. Nous soulignons : l'ambiguïté politique de cette notion « d'enracinement » n'est pas clarifiée dans les notes de la formation.

837A-CFDT, 8H1456. Note introductive au week-end des 7-8 novembre 1970, par Jeanette Laot. La formulation est reprise à l'identique dans le document de préparation aux ENO (A-CFDT, 7H520).

838A-CFDT, 7H520. Notes pour l'ENO, « La CFDT et le cadre de vie », Juillet 1970. Pour une approche du facteur religieux dans l'environnementalisme français, voir Mark Stoll, « Les influences religieuses sur le mouvement écologiste français », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot, *op. cit.*, p. 313-326.

839Le « cadre de vie » ne fait pas exception, comme en témoigne l'idée d'autogestion : Franck Georgi, « L'autogestion : une utopie chrétienne ? », Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *op. cit.*, p. 373-389

840A-CFDT, 8H1455. Note du secteur cadre de vie au Bureau national du 25 mars 1971.

841Sans vraiment le mobiliser dans son analyse, le support préparatoire à l'ENO renvoie ainsi à Bertrand de Jouvenel, *Arcadie. Essais sur le mieux-être*, Paris, SEDES, 1969. Pour rappel, sur la biographie de cet auteur, voir Olivier Dard, *Bertrand de Jouvenel. op. cit.*, p. 319-355.



sur le « socialisme à visage humain », dont le marxiste hétérodoxe Radovan Richta<sup>842</sup>. De la même manière, le jour même où le Bureau national se prononce en faveur de « l'ouverture d'un débat sur les apports du marxisme au syndicalisme CFDT<sup>843</sup> », la commission cadre de vie présente une longue note se référant aux travaux d'Henri Lefebvre pour affirmer que « le capitalisme triomphant (...) organise l'espace pour confirmer son pouvoir et récupère les avantages qu'il doit consentir dans l'entreprise où s'exerce un rapport de forces quasi inexistant dans les villes<sup>844</sup> ». Cette critique anticapitaliste témoigne d'un travail d'articulation de l'héritage personnaliste à un horizon socialiste. Le cadre de vie devient un creuset pour mener cette réflexion, insistant sur les démarcation face aux propositions communistes.

Cette dialectique de l'ancien et du nouveau se retrouve lorsque les militants souhaitent préciser la définition du cadre de vie esquissée par le congrès confédéral<sup>845</sup>. Lors des échanges avec les formateurs des ENO, Jeanette Laot insiste particulièrement pour éclairer la notion à partir d'une réflexion sur la dimension sociale : « "l'être humain" (homme et femme) se construit dans le cadre d'un environnement, en rapport multiple entre les personnes, avec les structures et les objets (...). Il y a en fait interdépendance. Il ne faut donc pas opposer l'action *dans* et *hors* l'entreprise<sup>846</sup> ». Le cœur du thème revendicatif réside dans le refus de cette fragmentation, qui segmenterait les vies humaines en temporalités distinctes, jusqu'à « couper la vie en tranches<sup>847</sup> ». Ces démarcations renforceraient un phénomène d'aliénation : la perte de contrôle sur les finalités de la production se poursuivrait dans l'affaiblissement du pouvoir des habitants sur l'organisation spatiale de leurs quartiers. Ce processus aurait pour conséquence « d'entraver la prise de conscience de la logique du système économique et social<sup>848</sup> ». En identifiant et contestant ce découpage fonctionnel des espaces, la réflexion syndicale se démarque d'une définition technocratique de l'environnement attachée aux segmentations administratives. Interpellant les militants, un support de formation souligne qu'à

---

842A-CFDT, 7H520. Notes pour l'ENO, « Documentation nécessaire à la préparation et bibliographie ».

843Cité par Cécile Guillaume, « Quand la formation... », *art. cit.*, p. 113.

844A-CFDT, 8H1455. Note du secteur cadre de vie au Bureau national du 25 mars 1971.

845« L'organisation de l'espace, des différents lieux constituant l'espace structurel dans lequel les travailleurs vivent dans et hors de l'entreprise ». Cité dans *Ibid.*

846A-CFDT, 8H1455. Rencontre entre les formateurs ENO et la commission cadre de vie, non-daté (fin 1970). Souligné dans le texte.

847A-CFDT, 8H1455. Réunion de la commission cadre de vie, 8 juin 1972.

848A-CFDT, 8H1455. Note du secteur cadre de vie au Bureau national du 25 mars 1971.

« plusieurs reprises, [il a] employé l'expression "environnement". Nous l'avons fait en sachant l'ambiguïté de cette notion. Lorsqu'il [l'a utilisé], [il] y [a mis] le cadre de vie et les aspects relationnels. Mais très souvent depuis qu'il est beaucoup question de "la dégradation de l'environnement", il ne s'agit plus que de la lutte contre les nuisances, de la "protection de la nature", même si cette action est présentée comme une défense de l'homme.

Il convient donc toutes les fois que nous en avons l'occasion de dénoncer la mystification que cache cette deuxième manière de parler de "l'environnement" ; les belles formules masquent la volonté de ne rien faire qui soit contraire aux objectifs d'industrialisation poursuivis par le gouvernement<sup>849</sup> ».

Par-delà ces analyses, les membres du groupe de travail s'interrogent constamment sur les structures syndicales légitimes pour intervenir sur ces enjeux, en tenant compte de la nécessité d'être réactives aux événements pour obtenir l'attention de la population<sup>850</sup>. Elles pourraient également disposer de tous les moyens d'action du mouvement ouvrier, jusqu'à envisager de lancer des mots d'ordre de grèves à l'échelle du territoire<sup>851</sup>. Les alliances avec des comités de riverains ou associations sont considérées comme nécessaires, mais l'absence de contrôle syndical sur la conduite de l'action inquiète<sup>852</sup>. La formation de coalitions est donc conditionnée à des objectifs circonscrits dans la durée. Sans citer d'exemples, Jeanette Laot souligne pourtant que ces liens existent déjà et auraient permis de « combiner l'action externe et interne des diverses organisations<sup>853</sup> » lorsque des tensions se manifestaient entre l'opposition aux nuisances et la défense de l'emploi. L'articulation de l'action syndicale et associative serait effective au travers d'une division implicite du travail militant,

« soit que les militants agissent dans les deux organisations, soit que la répartition se fasse entre mari et femme lorsque celles-ci n'est pas salariée (...). Le problème des structures syndicales est posé ; ainsi dans les UIB, on cherche à surmonter la division entre l'intérieur et l'extérieur des entreprises (...). Il y a un principe général : il n'y a pas a priori de limites à l'intervention syndicale. C'est l'organisation qui détermine son champ de compétences<sup>854</sup> ».

Refusant de formuler une recommandation définitive quant à l'évolution des structures syndicales, la commission invite à rester attentif aux expérimentations menées selon les configurations locales. Elle invite également à veiller que les structures syndicales d'action sur

---

849A-CFDT, 7H520. Notes pour l'ENO, « Documentation nécessaire à la préparation et bibliographie ».

850A-CFDT, 8H1455. Réunions de la commission cadre de vie, 7 octobre 1971 et 21 mars 1972.

851A-CFDT, 8H1455. Intervention de Marcel Gonin, Réunion de la commission cadre de vie, 10 octobre 1972.

852A-CFDT, 8H1455. Note « A propos des luttes sur le cadre de vie », non daté (début 1971).

853A-CFDT, 8H1455. Réunion de la commission cadre de vie, 25 janvier 1972.

854A-CFDT, 8H1455. Réunion de la commission cadre de vie, 25 janvier 1972. Cette division dans les réseaux catholiques de Sochaux est observée par Nicolas Hatzfeld, « Engagements en mouvance... », *art. cit.*, p. 333.

le cadre de vie évitent une reproduction de la division du travail militant, à l'heure où le cadre de vie apparaît comme un thème revendicatif féminin<sup>855</sup>.

Face aux interrogations exprimées par les militants, la commission confédérale cadre de vie apporte donc des pistes de réponses invitant les militants à imaginer de nouvelles structures syndicales. Elle apporte une contribution décisive à l'insertion de l'environnement dans l'idéologie et la stratégie confédérale. La démocratisation du « cadre de vie » devient le vecteur d'épanouissement d'un socialisme démocratique, lequel serait le pendant inévitable aux démarches autogestionnaires dans les entreprises<sup>856</sup>.

Fin 1972 et début 1973, la commission semble pourtant s'essouffler et pourrait suggérer que l'engouement pour le cadre de vie se dissipe. Dans une note aux UD et fédérations, la commission émet deux hypothèses pour expliquer son isolement : le déclin des luttes portant sur le cadre de vie dans les mois précédents et l'absence de « problèmes immédiats, mais il suffit d'une catastrophe dans une ZUP pour que nous nous trouvions devant une situation telle que celle envisagée [précédemment]<sup>857</sup> ». Pourtant, le silence qui accueille cette expression pourrait s'expliquer plus prosaïquement, par un décalage croissant entre des processus de politisation des phénomènes urbains « par le bas » et le fonctionnement d'une commission confédérale fortement cloisonnée et composée de spécialistes.

Cette instance réalise néanmoins un important travail de définition et de formalisation du thème revendicatif. À l'instar des travaux d'Henri Lefebvre en réaction aux politiques d'aménagement de la DATAR dans les années soixante, la réflexion cédétiste s'inscrit également dans ce contexte. Lorsque « les mouvements de lutte pour "le droit à la ville" évoluent vers la défense de l'environnement<sup>858</sup> », la CFDT suit une trajectoire similaire, tout en lui offrant une formalisation liée à son héritage idéologique. Le legs du personnalisme chrétien s'articule ainsi aux apports de marxistes hétérodoxes. Observer le travail effectué au

---

855 Par-delà la coresponsabilité de Jeanette Laot (secteur confédéral féminin et secteur cadre de vie), cette approche s'impose dans les écrits militants. Dans un article écrit à la première personne pour décrire les enjeux quotidiens du cadre de vie (transports, pollution, etc.), un journaliste féminise ainsi son texte : Daniel Urbain, « C'est loin la cité radieuse », *Syndicalisme Hebdo*, Février 1971.

856 « Quand la CFDT se bat pour la démocratisation de l'entreprise, quand elle propose la marche vers l'autogestion, ce n'est pas pour laisser l'arbitraire et le profit régner hors de l'entreprise. La démocratisation du cadre de vie et sa mise en autogestion relèvent du même combat », *Syndicalisme Hebdo*, Mars 1970.

857 A-CFDT, 8H1455. Note de la commission cadre de vie aux UD et fédérations, 5 février 1973.

858 Laurence Costes, « Le Droit à la ville... », *art. cit.*, p. 185.

sein de la CFDT permet de souligner que l'action syndicale en matière d'environnement reste conditionnée à un important travail de définition, d'adaptation des moyens d'action et de mise en conformité des revendications avec l'idéologie syndicale.

Enfin, la diffusion de la notion est rendue possible par la formation ou par la communication dans la presse syndicale, dans laquelle plusieurs figures importantes de la confédération portent une réflexion sur le cadre de vie<sup>859</sup>. Paradoxalement, comme dans la situation du ministère de l'environnement, « la doctrine officielle avance en se répétant<sup>860</sup> ». La diffusion de la notion est rapide, reprise aussi bien lors de mobilisations locales qu'au cours d'un colloque commun de l'organisation européenne de la Confédération mondiale du travail (CMT) et de la Confédération européenne des syndicats libres (CESL) dès juin 1971<sup>861</sup>. La tonalité du slogan unifiant les mobilisations pour le cadre de vie (« ne pas perdre dans le quartier ce qu'on donne à l'usine ») explique en partie le succès de la notion et ses appropriations successives dans les organisations ouvrières, à commencer par la CGT.

## ***II – Invoquer le cadre de vie pour politiser l'environnement***

Au moment où l'environnement s'impose dans le champ administratif, avec l'installation du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement (MPNE, 7 janvier 1971), ce domaine pensé et façonné par les pratiques administratives suscite une méfiance syndicale. En opposition à cette démarche technicienne, la notion de cadre de vie serait plus directement ancrée dans l'expérience des salariés et permettrait de politiser les enjeux environnementaux.

La notion de cadre de vie intègre le lexique cégétiste en 1972, dans la foulée des réflexions menées au sein de la CFDT et des composantes de la « deuxième gauche », invitant à considérer que cette « tendance à l'imitation – qui impose aussi un subtil travail de

---

859Pour ne mentionner que les articles les plus conséquents en 1970 et 1971 : « C'est à nous et non au capitalisme de déterminer notre cadre de vie », *Syndicalisme Hebdo*, Mars 1970 ; Pierre Rosanvallon, « Le VI<sup>e</sup> Plan – Le capitalisme à visage découvert », *Syndicalisme Hebdo*, Mai 1970 ; Frédo Krumnow, « L'embrigadement », *Syndicalisme Hebdo*, Juillet 1970 ; Jeanette Laot, « Le cadre de vie, les travailleurs peuvent-ils agir ? », *Syndicalisme Hebdo*, Février 1971.

860Florian Charvolin, *L'invention... op. cit.*, p. 105.

861A-CFDT, 1F715. Colloque CESL et OE-CMT, « Déclaration sur l'environnement et le cadre de vie », Luxembourg, 3 juin 1971.

distinction (...) – constitue un effet de la rivalité entre les mouvements, qui leur impose de s'engager sur des terrains ouverts par ceux auxquels ils s'opposent pour ne pas leur en réserver l'exclusivité<sup>862</sup> ». La période considérée est favorable à ce mimétisme, puisque l'accord d'unité d'action signé entre la CGT et la CFDT (10 janvier 1966) renforce les échanges entre confédérations<sup>863</sup>. Cette démarche s'accompagne toutefois d'un réel travail d'appropriation, mené au sein des instances confédérales et au travers duquel émergent des figures militantes assurant la circulation et la traduction de certains concepts. De la même manière, les interventions des confédérations sur la protection des espaces naturels ou ruraux, puis les choix d'implantations industrielles sur le territoire, sont les vecteurs d'affirmation d'une approche syndicale des enjeux environnementaux qui se démarque des pratiques ministérielles.

## 1) La traduction cégétiste du cadre de vie

Dans un article consacré aux enjeux du « hors-travail » dans la principale confédération syndicale française de l'après-1968, Danielle Tartakowsky souligne que la notion de cadre de vie est « étrangère au lexique de la CGT comme à son mode de pensée<sup>864</sup> ». Selon l'historienne, l'adoption de ce thème revendicatif par le congrès confédéral de 1972 s'expliquerait par le contexte politique d'union de la gauche (le Programme commun étant ratifié par le PS et le PCF le 27 juillet 1972<sup>865</sup>). Confrontée aux réflexions menées dans différents cercles militants, en particulier dans les organisations de la « deuxième gauche » de l'après-68, la CGT tirerait profit de ces échanges pour actualiser sa « culture politique trempée au feu d'une révolution culturelle d'une autre espèce née des combats de 1936-1945<sup>866</sup> ». L'appropriation cégétiste de réflexions exogènes est indéniable, bien que la confédération use

---

862Lilian Mathieu, « L'espace... », *art. cit.*, p. 136.

863Franck Georgi, « Dîner avec le diable ! Unité d'action et affirmation identitaire depuis le milieu des années 1960 », *CFDT : l'identité en questions. op. cit.*, p. 117-132.

864Danielle Tartakowsky, « La CGT du hors-travail... », *art. cit.*, p. 291. Étrangère au lexique de la CGT, la notion semble également étrangère au lexique des historiens de la CGT jusqu'à l'article précité et à l'exception de deux pages empressées dans René Mouriaux, *La CGT*, Paris, Seuil, 1982, p. 169-170.

865Sur cette séquence politique, voir Danielle Tartakowsky et Alain Bergounioux (dir.), *L'union sans unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

866Danielle Tartakowsky, « La CGT du hors-travail... », *art. cit.*, p. 289.

de stratégies de communication pour nuancer cette image : pour se démarquer de la CFDT, le secteur confédéral est baptisé « environnement » et non « cadre de vie » – alors que ce mot prévaut dans les textes de congrès.

Reste que la réduction de la CGT à son statut de « fille aînée du Parti communiste<sup>867</sup> », la focalisation sur la doctrine officielle de l'organisation ou sur la recomposition de son organigramme interne laisse dans l'ombre l'effort d'acculturation de la notion et les figures de passeurs de cette réflexion. Les études menées sur d'autres organisations appartenant aux réseaux communistes, dont la Confédération nationale du logement, rappellent que ces organisations ne sont pas des isolats : les archives de la CNL indiquent un intérêt et des emprunts aux réflexions du PSU en matière de cadre de vie, dès la décennie 1960<sup>868</sup>. Pour la CGT, le processus de mise en conformité du mot à la doctrine cégétiste mérite d'être étudié pour comprendre comment la notion s'insère dans la culture de l'organisation et acquiert un caractère opératoire dans la routine syndicale.

Comme la CFDT, les structures cégétistes profitent d'un mouvement de « territorialisation du social<sup>869</sup> » dans la foulée de la participation aux instances consultatives d'aménagement du territoire (comités d'expansion, OREAM, communautés d'agglomération, etc.). La dynamique de renforcement des Unions locales, entamée avec le congrès confédéral de 1961, se prolonge avec la fondation d'unions régionales à l'issue de la décennie 1960, dont l'activité se renforce pour contribuer aux Conseils économiques et sociaux régionaux (fondés en 1972).

Toutefois, la tâche d'appropriation de l'environnement se déroule aussi de manière plus souterraine, dans l'entrecroisement de notes de réflexions entre les instances confédérales et les permanents du Comité d'études économiques et sociales (CEES). C'est d'abord un effort de documentation qui est entrepris, par la collecte de centaines de textes, couvrant une vaste panoplie de sujets : conflits contre la pollution au travers de la presse régionale, informations sur l'évolution énergétique dans la presse nationale, articles scientifiques provenant de revues françaises ou soviétiques ou encore réflexions menées par des urbanistes. Deux cartons d'archives reflètent le travail de collecte mené dans la première moitié de la décennie 1970<sup>870</sup>,

---

867Selon le mot de Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme*, Bruxelles, Complexe, 1995.

868Sébastien Jolis, « Du logement au cadre de vie. Mobilisations associatives et vie sociale dans les grands ensembles (1968-1973) », *Hypothèses*, n° 16, 2013, p. 33-43 (p. 35-38).

869Danielle Tartakowsky, « La CGT du hors-travail... », *art. cit.*, p. 293-294.

870A-CGT, Fonds non-côté. Deux cartons « cadre de vie » (1970-1975).

mais ils témoignent d'abord d'une double difficulté : une incapacité à cerner les contours du thème revendicatif et une difficulté à produire un savoir syndical sur le sujet.

Malgré ce tâtonnement, une réflexion interne aux instances confédérales s'amorce à partir d'une note interne, en novembre 1970. Une mention manuscrite (« à ne pas diffuser<sup>871</sup> ») suggère que le document ne constitue qu'une première réflexion sur la pertinence d'une intervention syndicale en matière d'environnement, sans engager la confédération. Transmis au secrétaire confédéral Jean-Louis Moynot, le texte est rédigé par un permanent du secteur économique, Roger Esmiol. Ancien militant de l'UNEF et insoumis pendant la guerre d'Algérie, il est membre d'un PSU dont la contribution à la réflexion environnementale est connue par l'historiographie<sup>872</sup>. Cette réflexion témoigne d'abord d'une méfiance face à des associations qui pourraient concurrencer les syndicats dans leur fonction de représentation : « l'appel à l'opinion publique lancé pour la lutte pour l'environnement est souvent suspect, visant parfois à passer par-dessus les organisations représentant réellement la population, notamment les organisations syndicales : on espère ainsi susciter un mouvement mettant en avant l'entité vague des consommateurs, faisant apparaître leur pouvoir indéfini<sup>873</sup> ». La crainte de la CGT s'explique par ses récentes mésaventures en matière de représentation des consommateurs<sup>874</sup>. Contrairement à certaines organisations syndicales qui appuient la fondation d'associations de consommateurs spécialisées (la CGC appuie la fondation de l'Orgeco dès 1959 par exemple) ou celle de l'Institut national de la consommation (INC, loi du 22 décembre 1966), la CGT refuse longuement cette fragmentation au nom d'une communauté d'intérêts des salariés, à la fois producteurs et consommateurs.

En matière de consommation comme d'environnement, la CGT craint que les associations spécialisées se revendiquent d'un « intérêt général » aux contours incertains, consacrant l'effacement d'une analyse fondée sur les rapports entre classes sociales et la défense des intérêts des salariés. Selon cette approche, le travers des courants environnementalistes

---

871A-CGT, Fonds non-côté JL. Moynot. Note Roger Esmiol, « L'environnement à la mode », Novembre 1970.

872Outre une brève notice dans le *Maitron*, les éléments biographiques de Roger Esmiol sont extraits de Catherine Simon, *Algérie : les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, Paris, La Découverte, 2009. Sur le PSU et l'environnement, voir Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 139-152 ; Philippe Buton, « L'extrême-gauche française et l'écologie. Une rencontre difficile (1968-1978) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 192-193.

873A-CGT, Fonds non-côté JL. Moynot. Note Roger Esmiol, « L'environnement à la mode », Novembre 1970.

874Sur l'histoire de la représentation des consommateurs, nous renvoyons à Alain Chatriot, « Qui défend le consommateur ? Associations, institutions et politiques publiques en France (1972-2003) », Alain Chatriot, Marie-Anne Chessel et Matthew Hilton (dir.), *op. cit.*, p. 165-181. La CGT fondera toutefois une association de consommateurs, l'Indecosa-CGT, en 1978.

résiderait dans l'affirmation d'une analyse biaisée parce qu'elle décrirait les atteintes au cadre de vie indépendamment des enjeux sociaux. Ainsi, « le plus critiquable dans cette attitude est de ne pas tenir compte de la réalité économique et sociale et de ne pas mettre en question la finalité de la société actuelle<sup>875</sup> ». Non seulement l'environnement ou la nature n'ont pas d'existence propre hors des sociétés et des choix humains qui les façonnent, mais l'action de protection de l'environnement ou de lutte contre les nuisances devrait prioritairement porter sur ces choix. Cette perspective marque durablement la pratique cégétiste. En 1972, par exemple, Philippe Saint-Marc et René Richard (ex-secrétaire confédéral de FO et président de l'union régionale PACA pour la sauvegarde de la nature) sollicitent la CGT pour ratifier la Charte de la Nature et participer aux initiatives de promotion de l'initiative<sup>876</sup>. En retour, le secrétaire confédéral en charge de l'environnement refuse de signer et reproche à la Charte d'isoler la lutte contre les nuisances d'une réflexion sur leur origine dans « la recherche de la rentabilité maximum, du profit immédiat et le plus élevé possible<sup>877</sup> ». Lorsqu'elles n'agissent pas sur les dynamiques économiques, les propositions de protection de l'environnement sont dénoncées comme illusoire. Pourtant, la légitimité des problèmes soulevés dans la Charte est reconnue et la CGT souligne que les travailleurs seraient les premiers à subir les conséquences d'une industrialisation mal maîtrisée. Selon Roger Esmiol,

« bien que galvaudés, les problèmes de l'écologie sont réels. L'analyse des facteurs qui influent sur le milieu où vit l'homme, le cadre de vie, les relations entre l'homme et le milieu peuvent être l'objet d'études scientifiques et elles peuvent donner lieu à une politique de l'écologie ; celle-ci nous paraît liée aux problèmes d'aménagement du territoire ; une telle politique devrait prendre en compte les besoins réels de la population et non reposer sur la satisfaction du profit<sup>878</sup> ».

La première divergence avec l'approche cédétiste réside dans le refus d'établir les revendications environnementales sur la subjectivité des salariés. L'action syndicale devrait se fonder sur des mesures scientifiques qui permettraient non seulement d'objectiver les problèmes, mais également de les inscrire dans des cadres d'action administratifs ou normatifs préexistants. Cette position scientifique conduit à répéter inlassablement une condamnation des courants critiques des techniques, affirmant que l'usage de celles-ci dépendraient uniquement des finalités qui leur seraient socialement assignées. La réflexion cégétiste bénéficie des

875A-CGT, Fonds non-côté JL. Moynot. Note Roger Esmiol, « L'environnement à la mode », Novembre 1970.

876A-CGT, Fonds non-côté JL. Moynot. Lettre du Comité de la Charte de la Nature (Philippe Saint-Marc et René Richard) à Georges Ségué, 15 novembre 1972.

877A-CGT, Fonds non-côté JL. Moynot. Lettre de JL Moynot à P. Saint-Marc, 24 novembre 1972.

878A-CGT, Fonds non-côté JL. Moynot. Note Roger Esmiol, « L'environnement à la mode », Novembre 1970.



apports de scientifiques liés aux réseaux communistes, à commencer par l'écologue Vincent Labeyrie. Personnage singulier dans les réseaux communistes, il fonde un laboratoire d'écologie expérimentale à l'université de Tours en 1965, puis d'un Centre d'études supérieures en aménagement en 1969, intégrant des enseignements en écologie à destination des futurs aménageurs. Il anime la commission « cadre de vie » du PCF et représente ce parti lors d'une élection législative anticipée en 1976, assumant une candidature communiste et écologiste. Ses échanges avec Jean-Louis Moynot semblent fréquents et fournissent des préconisations pour intégrer l'environnement dans la pratique syndicale, en conservant une grille d'analyse marquée par un marxisme scientifique. Après la révélation de la présence de fûts irradiés dans les laboratoires de Saclay (avril 1972) par le groupe écologiste *Survivre et Vivre*, il se confronte à ces militants lors d'un débat public<sup>879</sup>. Parmi eux, il épingle le scientifique Alexandre Grothendieck, décrit comme « un élément provocateur particulièrement caractéristique. C'est l'utilisation d'un mathématicien connu pour faire passer sous couvert gauchiste toute l'idéologie la plus impérialiste<sup>880</sup> ». Inversement, Labeyrie invite les responsables syndicaux à prendre connaissance des ouvrages de Barry Commoner, qui démontrerait que « le socialisme n'implique pas la poursuite du développement économique comme une nécessité liée à la diminution du taux de profit, [ce qui] permet de mettre en harmonie l'économie humaine avec l'économie de la nature<sup>881</sup> ».

Nourrie de ces influences, la CGT adopte une première résolution sur le cadre de vie lors de son 37e congrès (avril 1972 à Nîmes). Ce texte reprend le motif porté par les associations familiales et la CFDT, selon lequel les victoires ouvrières dans les entreprises seraient mises en échec dans les espaces urbains : « Les salariés, exploités dans leur travail, ne veulent pas, à leur sortie du travail, que ce soit dans leur localité ou dans leur lieu de vacances, retrouver le même univers inhumain, souillé par la recherche du profit immédiat<sup>882</sup> ». La démarcation avec ces organisations est toutefois rapidement marquée, puisque le texte réfute d'emblée la mise en cause de la « modernité » ou des « modes de vie », dont les éventuels effets négatifs sont présumés maîtrisables par le progrès scientifique. La résolution affirme que l'expansion des nuisances trouverait son origine dans « l'anarchie du système basé sur le profit, qui gaspille

---

879Céline Pessis, *Survivre et vivre. Critique de la science, naissance de l'écologie*, Montreuil, L'échappée, 2014.

880A-CGT, Fonds non-côté JL. Moynot. Lettre de Vincent Labeyrie, 6 novembre 1972.

881*Ibid.* L'auteur est biologiste, mais également militant écologiste et socialiste. L'ouvrage cité est Barry Commoner, *L'encerclement. Problèmes de survie en milieu terrestre*, Paris, Le Seuil, 1972.

882A-CGT, Procès-verbal du Congrès confédéral de 1972, p. 459.

les biens naturels et néglige les besoins fondamentaux de l'homme<sup>883</sup> ». Les revendications s'insèrent largement dans le corpus syndical préexistant, à partir de trois blocs de préoccupations. En premier lieu, la technique est perçue comme un moyen pour juguler l'extension des nuisances. L'adoption de normes incitatives est souhaitée et la confédération demande que les CHS soient consultés sur la dimension environnementale dès qu'une nouvelle infrastructure est installée, « en liaison avec les représentants de la population concernée<sup>884</sup> ». Le deuxième bloc de propositions renvoie aux moyens pour associer les habitants aux décisions sur leur cadre de vie, en particulier par l'élaboration démocratique de plans d'aménagement locaux ou pour participer au choix d'équipements collectifs répondant à leurs besoins. Enfin, plusieurs propositions visent à renforcer l'intervention des services étatiques, aussi bien dans le contrôle des nuisances qu'en matière de fiscalité, puisqu'il est proposé « qu'une contribution financière, prélevée sur le chiffre d'affaires des grandes entreprises, en fonction des atteintes au cadre de vie, soit affectée à la réparation des préjudices causés<sup>885</sup> ».

Au terme du congrès, la CGT se dote d'un secteur confédéral « environnement ». Son animateur, Jean-Louis Moynet, dispose d'une forte légitimité dans l'organisation qu'il représente au CES et dont il préside la branche des cadres et ingénieurs (UGICT). Les prochains chapitres offriront l'occasion de constater qu'à plusieurs reprises, en particulier dans les débats sur les limites de la croissance, ses interventions sont des efforts d'acculturation des thèmes écologiques dans la réflexion cégétiste. L'environnement s'impose ainsi dans le corpus cégétiste à la faveur du contexte politique, mais il contribue en retour à ouvrir un champ d'intervention propice à la rénovation du syndicalisme, bien que la CGT se démarque de la CFDT en se montrant suspicieuse face aux alliances associatives et en s'abstenant de mener une réflexion sur l'adaptation de ses structures pour répondre aux enjeux environnementaux.

---

883A-CGT, Procès-verbal du Congrès confédéral de 1972, p. 459.

884Ibid.

885Ibid.

## 2) Espaces naturels et conflits d'usage

Au lendemain des premières réflexions sur le cadre de vie, les confédérations doivent illustrer leurs propositions. L'adoption de politiques publiques de protection de la nature ou les opérations d'aménagement des espaces naturels deviennent des opportunités pour clarifier ce thème revendicatif et le rendre intelligible auprès des militants. Cette réflexion se déploie d'abord à partir de revendications classiques du corpus syndical, portant sur l'usage des espaces naturels à des fins récréatives. En critiquant les options portées par le Ministère, les déclarations syndicales se muent peu à peu en propositions qui visent paradoxalement à donner un contenu à un ministère largement dépourvu de moyens financiers et humains.

Dès la fin de la décennie 1960, les conflits sur l'usage des espaces naturels alimentent l'apparition du thème revendicatif du cadre de vie. Cette réflexion prend une ampleur nouvelle dans le contexte où des réflexions sociologiques (diffusées dans les organisations syndicales) prédisent l'avènement d'une « civilisation du loisir<sup>886</sup> ». Au sein de la CFDT, la commission confédérale cadre de vie s'intéresse ainsi à la mobilisation nantaise en faveur de l'accès du public aux rives de l'Erdre, menacées de privatisation. Les syndicalistes ligériens suggèrent ainsi que « dans trente ans, il y a gros à parier que seules les bouches d'égout auront encore échappé à l'emprise privée le long de nos côtes. Un bien mauvais rêve que l'on peut écarter en revendiquant, comme le font les travailleurs nantais, le don ou le retour au domaine public d'espaces verts suffisants pour permettre au plus grand nombre de mettre un peu de chlorophylle et d'air pur sur la tarte à la crème de la civilisation des loisirs<sup>887</sup> ». La réflexion est approfondie par la confédération qui, à l'été 1970, publie un dossier interrogeant les modèles culturels et le conditionnement des pratiques de loisirs<sup>888</sup>.

À l'échelle nationale, c'est toutefois « l'affaire de la Vanoise<sup>889</sup> » qui marque les esprits. À la fin de la décennie 1960, le périmètre du parc naturel envisagé dans cette zone montagneuse

---

886Joffre Dumazedier, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil, 1962. Pour une contextualisation historique et polémique de l'émergence de cette sociologie du loisir, voir les réflexions de Edward P. Thompson, *Temps, discipline du travail et capitalisme*, Paris, La Fabrique, 2004 (1967).

887*Syndicalisme Hebdo*, Avril 1970 ; A-CFDT, 8H1457. Tract UD-44, « Les bords de l'Erdre », 10 juin 1971.

888« Tout un modèle culturel des vacances s'est créé qui impose, par publicité, mode et magazines interposés, une certaine façon de mener ses vacances qui, si elle n'est pas respectée, fait qu'on n'est pas réellement allé en vacances! », selon Frédo Krumnow, « L'embrigadement », *Syndicalisme Hebdo*, Juillet 1970. Dans le même dossier, voir Claude Perrignon, « La ville aux troussees ».

889Florian Charvolin, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 82-93.

est menacé par un projet de construction de station de ski. Porté par un industriel privé, celui-ci s'inscrit néanmoins dans la continuité de l'expansion du tourisme alpin, soutenu par les administrations étatiques au nom de la « Doctrine Neige », favorisant la construction de stations de sports d'hiver aux fortes capacités d'accueil depuis le début de la décennie 1960<sup>890</sup>. La CFDT soutient l'initiative et les associations de PNE (dont la FRAPNA)<sup>891</sup>, mais la CGT se positionne aussi et assure la diffusion de tracts dans les grandes entreprises de Rhône-Alpes. Fin août 1969, à Rhodia Saint-Fons, elle écrit que

« nous assistons au pillage systématique du paysage français : plages inondées de marées noires ou de boues rouges, littoral marin ou sites montagneux défigurés par l'industrialisation, les militaires, les appétits privés, voire par une urbanisation vulgaire où la loi du profit tient lieu de plan d'ensemble et d'esthétique (...).

Les parcs nationaux, pour nous, ne sont pas seulement le refuge sûr où pourraient se retirer non seulement le bouquetin ou le chamois ou encore le citadin sevré de nature, ce sont surtout les moyens de préserver des richesses, richesses scientifiques, culturelles, touristiques, qui autrement disparaîtraient (...). Richesses nationales qu'on défend au nom de l'intérêt national qui est le sens même de notre lutte (...).

Les grandes stations qui ont été lancées n'ont jamais fourni à une région sous-développée tous les emplois qu'on lui a promis. Les paysans ont continué d'émigrer en ville manœuvre tandis que la station emploie bien sûr de la main d'œuvre qualifiée importée d'autres régions. La mutilation du Parc de la Vanoise se fera exclusivement au profit des intérêts privés recherchant là une clientèle internationale de luxe<sup>892</sup>. »

Pour la CGT, l'enjeu est donc triple : assurer l'accès des salariés à des espaces récréatifs préservés des intérêts commerciaux, garantir la conservation d'un patrimoine national et concilier l'économie rurale et le tourisme. Des réflexions similaires sont régulièrement affirmées dans la presse confédérale, affirmant un soutien aux associations de la nébuleuse communiste (dont la Fédération sportive et gymnique du travail – FSGT et l'agence Tourisme et travail<sup>893</sup>) plutôt qu'aux associations de PNE. Ainsi, lorsque le Parc national des Cévennes

---

890 Andrew Denning, « From Sublime Landscapes to "White Gold" : How Skiing Transformed the Alps after 1930 », *Environmental History*, n° 19, 2014, p. 74-108 ; Hugues François, *De la station ressource pour le territoire au territoire pour la station. Le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble*, Université Joseph Fourier, Thèse de géographie, 2007, p. 82-96

891A-CFDT, 8H1456. « Les problèmes du développement touristique en Savoie », document présenté lors du week-end confédéral cadre de vie, 7 et 8 novembre 1970.

892IHS-CGT-Rhône, Rhodia (3). Tract CGT-Rhodia, « Sauvons la Vanoise », 29 août 1969.

893 Sur la FSGT, Pierre Arnaud (dir.), *Les origines du sport ouvrier en Europe*, Paris, L'harmattan, 1994 et Nicolas Ksiss, *La FSGT : du sport rouge au sport populaire*, Paris, La ville brûle, 2014. Sur Tourisme et Travail, voir Sylvain Pattieu, *Tourisme populaire et travail. De l'éducation populaire au secteur marchand (1945-1985)*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009.

est fondé en 1970<sup>894</sup>, les cégétistes alertent sur les menaces pesant sur les activités paysannes au nom de la protection de la « nature ». Selon eux, l'aspiration à « sanctuariser » ce territoire conduirait à nier que celui-ci est modelé par l'économie locale et les pratiques paysannes : « le parc, en effet, c'est de la nature "protégée" précisément et qui perd par le fait même de son "naturel" (...). Sous prétexte de protéger la nature, on en vient à décourager ceux qui par tradition lui sont les plus intimement liés<sup>895</sup> ».

Ce sont des préoccupations similaires qui conduisent les syndicalistes, à l'échelle locale puis nationale à s'opposer à l'extension d'un camp militaire sur le plateau du Larzac<sup>896</sup>. Au printemps 1972, les paysans apportent leur soutien aux ouvriers grévistes de l'usine Samex (Millau), favorisant un premier échange avec les ouvriers et militants cégétistes. Ce sont toutefois les mobilisations de l'année 1973 qui accélèrent un échange entre organisations ouvrières et paysannes à l'échelle nationale. Au Printemps 1973, les Paysans-Travailleurs informent la CFDT de leur volonté de profiter du conflit pour assurer la visibilité de leur courant à l'échelle nationale par l'organisation d'une marche, le 25 août<sup>897</sup>. Alors qu'ils sollicitent un soutien confédéral, la Commission exécutive estime que « tant sur la forme (débordement, conditions de l'unité d'action) que sur le fond (pas de discussion sur les objectifs), la CFDT ne pouvait s'engager dans cette affaire à moins d'une demande expresse de la Fédération et de la région concernée<sup>898</sup> ». Pourtant, le soutien apporté par l'UL de Millau et par des structures cégétistes extérieures au département conduisent le Bureau national à réviser cette position. La CFDT apporte finalement son soutien à la marche, en insérant l'initiative dans sa propre réflexion et en pointant la contradiction politique entre « les déclarations [qui] ne manquent pas sur la défense de la nature et du cadre de vie, [alors] qu'on détruit le plateau du Larzac pour l'armée, bien d'autres lieux pour extraire des matières premières, des villes pour y faire passer des autoroutes. La rénovation urbaine déporte les

---

894 Sur la fondation des parcs nationaux en général, et celui des Cévennes en particulier, nous renvoyons à Karine-Larissa Basset, « L'invention des parcs nationaux français entre modernisation et décolonisation : la quête d'une singularité (1950-1970) », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 170-181.

895 « La nature protégée n'est plus la nature », *Options* (UGICT-CGT), n°50, Septembre 1970.

896 Pierre-Marie Terral, *Larzac. De la lutte paysanne à l'altermondialisme*, Toulouse, Privat, 2011 ; Xavier Vigna, « Lip et Larzac : conflits locaux et mobilisations nationales », Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), 68. *Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 487-494.

897 Sur les Paysans-Travailleurs, voir Jean-Philippe Martin, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, Découverte, 2005. Du même auteur, « Des paysans environnementalistes ? Comment les paysans contestataires se sont emparés de la question écologique », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 99-111.

898 A-CFDT, 8H1465. Note de la CE au BN, « Proposition des "Paysans-Travailleurs" », 18 juin 1973.

travailleurs, les immigrés et les personnes âgées<sup>899</sup> ». Quant à la CGT, sans être moteur dans cette mobilisation, le Bureau confédéral et l'UD de l'Aveyron se positionnent en soutien aux paysans au nom de la défense de l'économie locale. Anticipant une marche vers Paris, la confédération invite les structures à apporter un soutien matériel, en suggérant aux militants « des localités où la manifestation va passer à témoigner de leur solidarité<sup>900</sup>. ».

Par-delà ces conflits médiatiques, les positions syndicales sur les espaces naturels et ruraux sont également précisées lorsque le Conseil économique et social est saisi par le Premier ministre pour émettre un avis sur « les problèmes de la forêt ». La discussion soulève des interrogations similaires quant aux usages de l'espace forestier, qu'ils soient récréatifs, productifs ou écosystémiques. Dès les premières réunions, le représentant cégétiste (et ancien bûcheron) M. Carroué interpelle sur la nécessité de développer des formations sylvicoles pour les ouvriers, mais invite surtout à considérer que l'espace boisé remplit une « fonction de régularisation des cours d'eau et de lutte contre l'érosion (...). Il s'ensuit que dans les conclusions du rapporteur sera peut être amené à proposer des reboisements même dans les régions où la forêt ne sera jamais rentable<sup>901</sup> ». En parallèle, les conflits entre forestiers et industries riveraines donnent lieu à une intervention du ministre de l'agriculture, Jacques Duhamel. Évoquant les accords avec les usines Péchiney dans la vallée de la Maurienne, il se félicite du reboisement de la vallée par des arbres dits plus résistants à la pollution au fluor<sup>902</sup>. Ces mesures sont dénoncées par les représentants syndicaux, interpellant le ministre : « faut-il trouver des arbres qui résistent à la pollution, ou faut-il chercher à éviter la pollution ?<sup>903</sup> ». Lors de la délibération sur le projet d'avis, la CGT dépose donc plusieurs amendements (rejetés) afin de s'opposer à l'implantation d'industries qui ne seraient pas en mesure d'éviter la dégradation des espaces forestiers.

L'avis final répond aux attentes syndicales, en insistant sur l'interdépendance des fonctions forestières (trois fonctions sont pointées : la production sylvicole, la protection des qualités agronomiques des sols et l'usage récréatif<sup>904</sup>). Pourtant, le représentant cégétiste formule une

899A-CFDT, 8H1465. Déclaration de la commission exécutive sur le Larzac, 24 août 1973.

900« Communiqué du Bureau confédéral sur l'extension du camp du Larzac », 5 janvier 1973, *Le Peuple*, n°909, 16 janvier 1973.

901AN, 19920430/136. Intervention de Maurice Carroué (CGT), Réunion du 7 octobre 1970.

902Sur l'impact environnemental de Péchiney dans la vallée de la Maurienne, voir les indications contenues dans Daniel Boulet, *Entreprises... op. cit.* ; Anne Dalmaso et Lucie K. Morisset, « Cités alumières en dialogue. Regards croisés sur la Maurienne et le Saguenay », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, n° 52, 2014, p. 18-30.

903AN, 19920430/136. Intervention de Maurice Carroué (CGT), Réunion du 2 décembre 1970.

904AN, 19920430/136. « Projet d'avis sur les problèmes de la forêt », 17 février 1971 ; « Les problèmes de la forêt », *Le Peuple*, n°866, 1er avril 1971 ; « La forêt », *Syndicalisme Hebdo*, 1er avril 1971.

crainte, rappelant la fondation récente de l'Office nationale des forêts (ONF, fondée en 1966 suite à la loi du 23 décembre 1964). En effet, dans la mesure où l'Office est supposé s'autofinancer par la vente du bois, il privilégierait les arbres réputés les plus productifs (favorisant les résineux au détriment des feuillus). Or, « la forêt n'a pas qu'une fonction de production, elle a aussi une fonction de protection et une fonction de loisirs pour lesquelles les espèces feuillues tiennent une place prépondérante<sup>905</sup> ».

Quelques mois plus tard, le Syndicat national unifié des personnels techniques des forêts (SNU-CFDT, futur SNUPFEN) publie un « Livre blanc » et renouvelle une critique de la politique déployée depuis la fondation de l'ONF. Rappelant que l'espace forestier correspond à un quart du territoire français et assure des fonctions écosystémiques, le SNU se félicite de la fondation du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement et se prononce en faveur d'un rattachement des administrations forestières à celui-ci. Malgré cela, la faiblesse des dotations est soulignée et comparée au budget important dont dispose l'Agence de protection de l'environnement américaine. Le document conclut : « le ministère de la protection de la nature existe enfin. Accepterons-nous qu'il demeure un organisme inopérant, vide de sens et de substance ? Accepterons-nous de laisser détruire la forêt et la nature ?<sup>906</sup> ».

En s'intéressant aux mesures de protection des espaces naturels ou ruraux, les deux confédérations syndicales soulignent que ces territoires sont façonnés par des activités humaines plurielles et ne peuvent se réduire à une fonction unique. Une politique de PNE ne pourrait se réduire à une sanctuarisation de la nature exclusive d'une économie locale fondée sur les activités paysannes, pas plus qu'une politique de reboisement ne pourrait être orientée uniquement en fonction du marché des matières premières.

---

905AN, 19920430/136. Intervention de Richard Lafranchi (CFDT), Réunion du 20 janvier 1971.  
906A-CFDT, 8H1466. Livre Blanc, « SOS Forêts françaises », SNU-CFDT, Juin 1972.

### 3) Anticiper et conditionner l'industrialisation

Pour illustrer sa réflexion sur le cadre de vie, le secteur confédéral de la CFDT porte rapidement son attention sur l'aménagement de la zone industrielle de l'étang de Berre<sup>907</sup>. Après l'extension du port au milieu de la décennie 1960, afin d'accueillir le pétrole extrait en Algérie, l'industrialisation prévue est peinte par la CFDT comme l'anti-modèle d'une industrialisation harmonieuse et comme le témoignage d'une contradiction par rapport aux politiques de la PNE. Ces décisions sont également décrites comme symptomatiques du VIe Plan, fortement critiqué par la confédération parce qu'il se concentrerait sur l'expansion des capacités productives et des consommations individuelles, au détriment d'une réflexion sur le développement d'équipements collectifs ou sur les retombées environnementales. Dès le premier semestre 1970, la confédération marque une vive hostilité à ces options. Pierre Rosanvallon explique qu'en

« régime capitaliste, une croissance forte signifie seulement un accroissement rapide des biens et services marchands : tout ce qui est nuisances ou pollutions n'est pas pris en compte, la valeur des équipements collectifs est sous-estimée. Le capitalisme a ainsi une vision partielle et tronquée de la croissance : pour lui, le pays s'enrichit si l'on construit un parking payant dans un jardin public (...). Il ne suffit pas de revendiquer le partage équitable d'un gâteau qui serait le plus grand possible, il faut aussi regarder la composition de ce gâteau et la façon dont il est fabriqué (...). Le VIe Plan démontre clairement que le capitalisme ne peut ni assurer une répartition équitable des revenus, ni développer une économie conformément aux besoins prioritaires. S'opposer au VIe Plan, c'est s'opposer au système capitaliste, même modernisé et aménagé, que nous condamnons<sup>908</sup> ».

Dès la fin de l'année 1970, le choix gouvernemental d'aménager l'étang de Berre apparaît aux cédétistes comme un prolongement des options du Plan. En décembre, un manifeste est signé par l'UR et trois organisations politiques (Nouvelle démocratie, le Parti socialiste, Convention des indépendants et républicains) pour alerter sur la difficulté de maîtriser l'urbanisation d'un espace qui, en dix ans, devrait accueillir près de 200.000 salariés dans 50.000 nouveaux logements<sup>909</sup>. L'UR établit un premier document indiquant les usines déjà implantées autour de Fos (à commencer par Esso et des filiales d'entreprises d'hydrocarbures),

---

907Pour un aperçu historique de l'industrialisation de Fos, voir Jacques Garnier, *L'évolution du complexe industriel de Fos / Lavéra / étang de Berre : re-compositions et re-territorialisations industrielles en Provence*, LEST-CNRS et Conseil régional PACA, 2001, p. 13-75.

908Pierre Rosanvallon, « VIe Plan – Le capitalisme à visage découvert », *Syndicalisme Hebdo*, Mai 1970.

909A-CFDT, 8H1461. « Manifeste », UR-CFDT, CIR, PS, ND, 28 décembre 1970.



les établissements dont l'installation est attendue (Sollac – Solmer, Ugine Kuhlmann, ICI, Air Liquide, GDF, BP, Naphtachimie, CFR, Shell), en soulignant la nécessité d'une stratégie de syndicalisation par l'implantation d'une UIB<sup>910</sup>.

L'affaire acquière une ampleur nationale puisqu'en janvier 1972, le Secteur confédéral Action sociale et cadre de vie (en lien avec l'UR-PACA) organise trois journées de réflexion à Marseille. Cette rencontre se déroule en présence des syndicalistes employés dans les entreprises et administrations concernées par le projet : Mission d'aménagement de l'étang de Berre (MAEB), Port autonome de Marseille et OREAM<sup>911</sup>. Elle se conclut par une conférence de presse de Christian Dubonnet (secrétaire de l'UR-CFDT) et de Jeanette Laot, fixant les termes publics de la critique cédétiste du projet pour les années suivantes. En premier lieu, l'implantation d'une industrie sidérurgique (puis d'usines chimiques) ne répondrait pas aux attentes de la population locale : elle induirait soit le recrutement d'une main d'œuvre non-qualifiée, soit le recours à des ingénieurs fortement qualifiés et formés hors de la région. Face aux migrations prévisibles, les infrastructures de logement seraient inadaptées pour accueillir un rapide afflux de population. En deuxième lieu, la construction de certaines usines aurait été acceptée sans imposer de normes ou de techniques antipollution. L'absence de contrôle étatique est dénoncée et le rôle du ministère de l'environnement paraît dérisoire, puisque « [ses] quelques crédits serviront à planter des arboretum. Si les arbres vivent, c'est que la pollution n'est pas trop forte !<sup>912</sup> ». Enfin, ce sont les critères de l'industrialisation qui sont mis en cause. Selon Jeanette Laot, « à aucun moment les besoins des personnes n'ont été à l'origine des choix, le critère a été et est toujours le développement industriel (...). Pour sa part, la CFDT s'emploie à réunir les conditions (...) d'une lutte sociale orientée vers l'amélioration de tout l'environnement des êtres humains<sup>913</sup> ».

La secrétaire confédérale profite aussi de la présentation d'un rapport lors d'un colloque organisé par la Commission des communautés européennes, organisé à Venise en avril 1972. Mandatée par la Confédération mondiale du travail (CMT) pour intervenir sur le cadre de vie et les problèmes posés par les implantations industrielles, la secrétaire cédétiste dresse un

---

910 On lit ainsi que « les communes importantes entourant Fos ont des municipalités communistes : Martigues, Port de Bouc, Port Saint Louis et Saint Mitre. La CGT qui est très majoritaire dans l'ensemble des Bouches du Rhône possède là une infrastructure qui peut lui permettre de s'implanter et se développer très rapidement. L'UD-CGT a mis en place sur Fos un permanent ». A-CFDT, 8H1461. UR-CFDT-PACA, « Fos, qu'est-ce que c'est ? Une priorité pour la CFDT », Juin 1971.

911 A-CFDT, 8H1461. Secteur ASCV, Convocation – Réunion à Marseille, 15 au 17 janvier 1972.

912 « Fos, le ras de marrée industriel », *Syndicalisme Hebdo*, Mai 1971.

913 A-CFDT, 8H1461. Conférence de Jeanette Laot, 17 janvier 1972.

acte d'accusation détaillé de la politique d'aménagement de l'étang de Berre. En s'appuyant sur des rapports prospectifs, une estimation chiffrée des nuisances est avancée pour suggérer que la quantité de soufre rejetée dépasserait les indicateurs franciliens (prévoyant plus de 800 tonnes par jour contre 700 en région parisienne) et provoquerait un risque de smog. Cette anticipation est présentée comme un indicateur qui devrait orienter les implantations industrielles, Jeanette Laot se référant aux propositions de Bertrand de Jouvenel en vue « d'intégrer le coût des nuisances dans le calcul économique<sup>914</sup> ». Ce sont toutefois les réflexions de Barry Commoner qui inspirent plus largement les propositions cédétistes, dans la mesure où celui-ci « estime que les solutions à la crise de l'environnement exigeront une réorientation radicale des techniques de production et une reconstruction massive des entreprises de production<sup>915</sup> ». Quatre axes de réflexion sont désignés, à commencer par l'incorporation de formations à l'environnement dans l'ensemble du système éducatif. L'action de l'État devrait ensuite être renforcée, pour forcer l'installation de dispositifs de dépollution et consolider les organismes publics de contrôle des industries. Le coût des nuisances devrait être intégralement répercuté sur le prix de revient des produits et seule une partie de la dépense occasionnée pourrait revenir à la collectivité, selon « l'utilité sociale du produit. S'il s'agit d'un gadget, c'est au consommateur de supporter l'intégralité du coût de l'antinuisance, car il n'y a aucune raison que la collectivité supporte une part du coût d'un objet qui n'est pas d'une utilité vitale<sup>916</sup> ». Enfin, l'implantation industrielle devrait être conditionnée par des délibérations démocratiques pour assurer l'articulation entre les espaces de vie et de travail. Début 1973, l'UR-CFDT précise ses propositions pour insister sur la cohérence d'une action syndicale interprofessionnelle :

« Fos et l'étang de Berre offrent, sur un site relativement limité, l'ensemble des problèmes et des contradictions de notre société. Tous les problèmes se posent à la fois pour le nouveau venu à Fos et il doit prendre conscience qu'il n'est pas seulement un travailleur, mais aussi un locataire ou un propriétaire, un parent d'élève, un automobiliste, un consommateur (...). Il doit donc s'informer et agir sur tous les plans et avec cohérence. Pourquoi augmenter les prestations sociales et aggraver le risque de maladie par une pollution atmosphérique permanente ? (...) On pourrait multiplier ainsi les contradictions.

---

914A-CFDT, 8H1462. Rapport de Jeanette Laot, « Conséquences de l'action pour un meilleur environnement sur le développement industriel », Venise, 20-22 avril 1972. Le texte cité correspond à « De l'économie politique à l'écologie politique » (1957), repris dans Bertrand de Jouvenel, *La civilisation de puissance. op. cit.* Sur cet auteur, Olivier Dard, Bertrand de Jouvenel. *op. cit.*, p. 319-355.

915A-CFDT, 8H1462. Rapport de Jeanette Laot, « Conséquences de l'action... », *art. cit.*  
916*Ibid.*

Cette recherche de cohérence dans les actions entreprises devrait se manifester par l'action syndicale dans l'entreprise, nécessairement prolongée et confrontée par l'action dans les comités de quartier, de parents d'élèves, conseils municipaux, associations de sauvegarde, organisations de consommateurs (...). C'est la dimension interprofessionnelle de l'action syndicale, qui doit nous amener à rechercher sur ce plan l'adhésion des organisations sociales ou politiques qui partagent, pour l'essentiel, nos objectifs<sup>917</sup> ».

Cette volonté d'un maillage associatif et politique, articulé autour du syndicat, constitue de nouveau le reflet de l'emprise des réseaux communistes dans la région. L'investissement sur le cadre de vie s'impose comme un terrain de concurrence face à une CGT initialement favorable aux projets d'industrialisation et rejetant promptement les objections : « nous n'allons pas refaire les Canuts lyonnais et nous battre contre le progrès<sup>918</sup> ». Sous l'effet de la médiatisation nationale et de la concurrence syndicale, cet enthousiasme initial est modéré et conditionné. Comme la CFDT, Georges Séguy s'inquiète de la pénurie de logements pour les nouveaux salariés et de l'absence de mesures visant à prévenir les « lourdes conséquences d'une pollution dont on peut déjà penser qu'elle sera particulièrement étendue et nocive ». Par contre, la réponse cégétiste ne propose nulle innovation revendicative puisque le secrétaire général conclut que si le complexe de « Fos [était] nationalisé comme le prévoit le Programme commun de la gauche, les problèmes sociaux pourraient trouver leurs solutions en harmonie avec l'intérêt régional et national<sup>919</sup> ».

Alors que la communication cégétiste sur le cadre de vie assure un gain de visibilité sur la scène nationale et favorise l'approfondissement des réflexions militantes, la CGT est contrainte à ajuster ses positions sous pression de sa rivale et dans le contexte d'union de la gauche. Ses revendications restent toutefois inaltérées par les réflexions environnementalistes, alors que le programme cégétiste intègre d'importants développements sur les instruments permettant de conditionner les retombées de la production.

Le succès de la notion de cadre de vie, faisant l'objet d'une appropriation cégétiste, permet aux organisations syndicales de pointer les contradictions entre les déclarations en faveur de politiques de PNE d'une part et l'industrialisation du complexe de Fos ou la faiblesse des moyens du MPNE d'autre part. La médiatisation des conflits sur la protection des espaces

917A-CFDT, 8H1461. UR-CFDT-PACA, « Fos, c'est grand, c'est beau. Mais... », non-daté (début 1973).

918« Présent et avenir de Marseille – De la Joliette à Fos », *La vie ouvrière*, 12 février 1969.

919« Déclaration de Georges Séguy – Fos », *Le Peuple*, 921, 1er juillet 1973.

ruraux, ou la mise en cause de certaines implantations industrielles, offrent l'occasion d'explicitier les réflexions confédérales en matière de cadre de vie ou d'environnement.

### ***III – Un thème revendicatif confédéral, des conflits locaux pluriels***

Le travail de définition poursuivi par la confédération se déroule simultanément à des expérimentations locales : ces échelles sont rarement synchronisées. Ainsi, les UIB-CFDT développées dans le Rhône sont une source de réflexion pour la confédération, mais elles s'inscrivent dans une histoire ouvrière propre au Rhône qui mérite d'être éclairée. Cette structure originale, visant à favoriser l'action interprofessionnelle, fait également l'objet d'adaptations dans d'autres territoires. À Fougères, l'action territoriale reflète aussi l'appropriation du thème revendicatif du cadre de vie.

#### **1) Après Feyzin : un syndicalisme territorialisé ?**

La catastrophe de janvier 1966 a conduit les organisations syndicales locales à projeter leur intervention vers le territoire. Prolongeant les réflexions entamées au début de la décennie 1960<sup>920</sup>, la rénovation des structures syndicales est dorénavant pensée comme un possible levier pour intervenir face aux risques industriels. Les syndicalistes se heurtent pourtant aux controverses avec les associations ou partis politiques, dont l'échelle territoriale est l'échelle d'intervention traditionnelle. Les deux organisations syndicales inventent ici des modalités d'action distinctes, en identifiant des associations ou partis avec lesquels peuvent se nouer des échanges réguliers, souvent favorisés par la multi-appartenance des militants. La CGT comme la CFDT forment leurs « écosystèmes syndicaux » respectifs, au sens où deux milieux

---

920 Voir le troisième chapitre de cette thèse.

assurant des échanges entre organisation se structurent et se pérennisent, en « se distinguant les uns des autres, voire [en] s'opposant les uns aux autres<sup>921</sup> ».

Dans la continuité de l'action de la coalition mobilisée au lendemain de la catastrophe et dans un contexte où l'extension de la raffinerie est à l'ordre du jour, la CGT et la CFDT sollicitent les municipalités pour former des commissions chargés de dresser une information régulière sur les risques du complexe pétrochimique<sup>922</sup>. Les préoccupations se déplacent rapidement des risques d'explosion ou d'incendie vers ceux de la pollution atmosphérique. Les municipalités de centre-gauche du Couloir de la chimie se montrent rapidement réceptives à ces enjeux. Le 24 octobre 1969, le maire de Saint-Fons (Franck Sérusclat<sup>923</sup>) organise une réunion publique sur ce thème dans sa commune. Au début de l'année suivante, le 7 janvier, il convoque la première réunion d'une « commission contre la pollution atmosphérique ». Leur objectif, soulignent les conseillers présents à cette réunion, consiste à « insister sur le caractère de collaboration [qu'ils veulent] obtenir, et non pas sur la crainte de la pénalisation<sup>924</sup> ». Pour cela, ils entendent associer la direction des principales industries présentes dans la commune (Rhône-Poulenc, Rhodiacéta, Péchiney Saint-Gobain, Siss, Ciba, Bousséguy, Cuprofil). Initialement oubliés, les représentants des salariés sont invités par le maire dès la deuxième réunion (2 février 1970), au nom « de [leur] excellent travail accompli dans les usines par les représentants syndicaux au sein des CHS<sup>925</sup> ». Peu après, en mai 1970, le maire de Feyzin compose également une commission restreinte d'étude de la pollution de l'air et de l'eau. Sans moyens légaux contraignants, ces instances anticipent les contestations en assurant une transparence minimale sur les procédés de fabrication. Elles sont, pour les maires, « des moyens de détenir des compétences dans des domaines qui ne relèvent pas prioritairement de leur responsabilité, tout en faisant pression sur les industriels afin qu'ils améliorent les conditions de travail et qu'ils limitent les nuisances<sup>926</sup> ». Pour les organisations syndicales, la participation à ces commissions ne constitue pas tant une source d'informations qu'un outil de pression sur les directions. Contrairement aux réunions des CHS souvent confinées dans l'entreprise, ces commissions extra-municipales sont des instances dans

---

921 Franck Georgi et René Mouriaux, « Écosystèmes syndicaux et complémentarité », Danielle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *op. cit.*, p. 223.

922 Gwenola Le Naour, « Feyzin... », *art. cit.*, p. 109.

923 Sur Franck Sérusclat, voir Vincent Dubois, *Trajectoire(s) et identité(s) politiques. Une étude de cas, Franck Sérusclat*, Mémoire de DEA, IEP de Lyon, 1989.

924 AM-Saint-Fons, 110W284. Compte-rendu de la réunion contre la pollution atmosphérique, 7 janvier 1970.

925 AM-Saint-Fons, 110W284. Lettre de Franck Sérusclat aux délégués CHS, 27 janvier 1970.

926 Gwenola Le Naour, « Feyzin... », *art. cit.*, p. 112.

lesquelles les syndicalistes peuvent menacer les directions de divulguer des informations, bien qu'aucun syndicaliste ne semble courir ce risque dans les années soixante-dix.

Du côté des municipalités communistes, l'extension de la raffinerie est également une source d'inquiétudes. Fin 1966, puis début 1967, le maire de Vénissieux indique au préfet sa vive opposition, « considérant les dangers démontrés par la catastrophe du 4 janvier et les risques accrus de pollution par les fumées et le déversement d'anhydride sulfureux alors qu'à 2 kilomètres de cette raffinerie s'édifie, sur le plateau des Minguettes, un ensemble qui comptera, dans 7 ans, 40.000 habitants<sup>927</sup> ». Le sénateur-maire de Givors interpelle également le ministre de l'intérieur dans ce sens<sup>928</sup>. Dans les réseaux communistes du Rhône, Camille Vallin s'impose comme l'une des figures de la politisation des risques industriels et de la lutte contre la pollution. En juin 1970, il convoque une première réunion des élus locaux concernés par la pollution du Rhône, qui mène à la formation d'une « Association pour la défense de la Nature et la lutte contre la pollution de la vallée du Rhône » (désormais ADNPVR). L'assemblée constitutive (mai 1971) rassemble des élus municipaux de vingt-sept communes (majoritairement communistes), ainsi que des représentants d'association de pêche et des scientifiques (de l'INSA de Lyon)<sup>929</sup>. L'association dispose rapidement de l'expertise d'un ingénieur, employé par la mairie de Givors, qui entretient un contact irrégulier avec les syndicats CGT des industries chimiques<sup>930</sup>. Dans la seconde moitié des années 1970, ces initiatives contribuent à la judiciarisation de débordements industriels, sur lesquels nous reviendrons dans le chapitre suivant. Si la disparition des archives de l'association empêche une évaluation précise de la régularité des échanges avec les syndicalistes, les fragments disponibles suggèrent la formation d'une distribution du travail militant entre l'association et les syndicalistes lors des épisodes conflictuels (accidents, cas de pollutions spectaculaires). Pendant que l'ADNPVR politise le débordement hors de l'entreprise, participant à des réunions convoquées par les services préfectoraux, l'intervention syndicale reste concentrée sur le lieu de travail.

Éloignées de cette association, les structures cédétistes poursuivent leur propre effort de territorialisation par l'invention des Unions interprofessionnelles de base (UIB). L'ampleur de l'intérêt (et de la méfiance) que cette expérience suscite à travers la confédération, au début

---

927AD-Rhône, 1445W823. Lettre de Marcel Houël à la Direction de l'action sanitaire et sociale, 28 février 1967.

928Léa Berthet, *Feyzin... op. cit.*, p. 51-52.

929AM-Saint-Fons, 110W284. Assemblée générale de l'ADNPVR, Mai 1971.

930Entretien avec Alain Pelosato (ex-ADNPVR), réalisé par Renaud Bécot et Gwenola Le Naour, 5 avril 2013.

des années soixante-dix, ne semble avoir d'équivalent que le désintéret qu'elle rencontre auprès des historiens et sociologues du syndicalisme<sup>931</sup>. L'initiative est pourtant originale et ses racines se trouvent dans la rencontre de deux dynamiques, au tournant de la décennie soixante-dix. La volonté d'action syndicale sur le territoire, déjà énoncée, se confirme avec les interventions menées après les explosions survenues à Feyzin puis à Saint-Fons (juin 1966), au nom de « la protection de la population et du contrôle de l'implantation des entreprises particulièrement dangereuses dans le Sud-Est de l'agglomération lyonnaise<sup>932</sup> ». Ces initiatives rencontrent les orientations du congrès confédéral de 1970 qui se traduisent, dans le Rhône, par une insistance forte sur l'action interprofessionnelle. En novembre, le congrès de l'UD se déroule à Saint-Fons, dont l'UL apparaît comme un modèle dans la décentralisation de l'action syndicale hors des entreprises<sup>933</sup>. La forme UIB est proposée lors de ce congrès et les militants de Saint-Fons sont les plus offensifs pour défendre cette innovation à partir de leur propre expérience, affirmant que leur UL aurait « appliquée le congrès confédéral avant la lettre<sup>934</sup> ». Sans reconnaître cette influence, il est probable que la réflexion puise dans les expériences de structures de liaisons entre usines et quartiers qui animèrent l'agglomération lyonnaise au cours des grèves de 1967, puis de Mai-Juin 1968<sup>935</sup>.

Le court texte sur les UIB laisse pourtant une grande marge de manœuvre aux militants. Si la structure était pensée à partir d'une assise territoriale, celle-ci pourrait aussi bien correspondre à une zone géographique arbitraire, un quartier ou « une zone économiquement homogène<sup>936</sup> ». Elle constituerait « la cellule de base de l'action interprofessionnelle », mais le contenu de son activité est indéfini, reposant sur « des priorités qu'il reste à dégager<sup>937</sup> ». Plus généralement, les cédétistes reconnaissent qu'il reste un point, et non des moindres, « à approfondir : ce que devrait être l'UIB<sup>938</sup> ».

931 Les travaux récents sur l'histoire de la CFDT sont centrés sur l'échelle confédérale, expliquant ce désintéret.

En sociologie et sciences politiques, seules quelques lignes sont consacrées à ces UIB par Antoine Bévort et Dominique Labbé, *La CFDT : organisation et audience depuis 1945*, Paris, La documentation française, 1995, p. 44 ; Jean-Marie Pernot, *Syndicats : lendemains de crise ?*, Paris, Folio, 2010 (2005), p. 225. Un récent mémoire nourrit la réflexion sur la fonction des UL, voir Pavel Desmet, *À la source du militantisme interprofessionnel : les unions locales syndicales*, Mémoire de sociologie, Université de Bordeaux, 2014.

932 AD-Rhône, 68J17. Congrès de l'UD-CFDT du Rhône, 1968.

933 AD-Rhône, 68J19. Communiqué de l'UL-Saint-Fons sur le congrès de l'UD, 5 octobre 1970. Sur le congrès de l'UD du Rhône, voir le mémoire de Matthieu Pasquio, *La CFDT : congrès confédéral et Union départementale du Rhône, 1970-1982*, Mémoire de fin d'études, IEP Lyon, 2000, p. 31-34.

934 AD-Rhône, 68J19. Retranscription manuscrite de l'intervention de Landrat (St-Fons), Congrès UD 1970.

935 Xavier Vigna, *L'insubordination... op. cit.*, p. 80.

936 *La voix CFDT du Rhône*, n° 50, avril 1970.

937 AD-Rhône, 68J19. Congrès UD-Rhône, « Les Unions interprofessionnelles de base », 20-22 novembre 1970.  
938 *Ibid.*

Insaissable par ses préconisations, ce texte se caractérise mieux par ses silences et ses zones d'ombre. En premier lieu, la possibilité d'alliances avec des organisations non-syndicales est suggérée à condition de circonscrire leurs objectifs. Cette indication témoigne d'une crainte de confrontation au politique, particulièrement à l'échelle d'un département où les lieux de friction entre réseaux communistes et « deuxième gauche » sont nombreux. En deuxième lieu, la composition sociale de la structure reste en suspens : plus qu'une coordination des sections syndicales d'entreprises, l'UIB doit impulser une action territoriale. Les SSE ne forment pas nécessairement son ossature et la discussion du congrès conclut à la volonté d'assurer un équilibre « entre travailleurs du quartier et habitants<sup>939</sup> », ouvrant la possibilité d'inclure des non-salariés. Les UIB se fondent sur cette dualité, qui nourrit une tension entre l'UD et la confédération<sup>940</sup>.

Par-delà ces textes de congrès imprécis, l'UIB de Saint-Fons laisse des archives suffisamment riches pour situer son fonctionnement. En janvier 1974, à l'occasion du dixième anniversaire de l'UL de Saint-Fons, son secrétaire, Claude Delmas, explique que cette première structure fut fondée à l'initiative de deux militants cédétistes des industries chimiques, à partir d'une « préoccupation de la nécessité de sortir du cadre étroit de l'entreprise pour prendre en charge des problèmes auxquels les travailleurs et leur famille sont confrontés journallement dans leur cadre de vie et ce, à titre d'usagers voire de consommateurs et auxquels nulle solution n'était apportée ». En évoquant les enjeux de lutte pour la santé et contre la pollution, puis la transformation de l'UL en UIB, il poursuit :

« Cette prise en charge progressive par les militants CFDT, particulièrement ceux de la Chimie, a permis une prise de conscience de la dimension interprofessionnelle de la lutte contre le pouvoir économique, pouvoir d'exploitation, d'oppression et d'aliénation.

L'union locale ou UIB, structure interprofessionnelle de base, proche des préoccupations quotidiennes des travailleurs permet dans le cadre de la localité de rassembler les salariés des différentes entreprises, de leur faire découvrir la dimension interprofessionnelle de leur combat en leur donnant cette conscience de classe sans laquelle le syndicalisme catégoriel et corporatif est condamné à être intégré dans l'Entreprise et dans le système économique, par le double jeu de la production et de la consommation.

---

939AD-Rhône, 68J19. Retranscription manuscrite de la discussion sur les UIB, Congrès UD 1970.

940Celles-ci seront implicites dans un rapport d'Edmond Maire au Conseil national d'avril 1975, remettant en cause l'intervention syndicale sur le cadre de vie, avant d'être explicitées dans un texte du secteur confédéral Organisation : « L'UD du Rhône en situation de crise », *Nouvelles CDFT*, Mars 1978.



En effet, on peut appartenir à une organisation confédérée et se comporter comme un syndicat autonome préoccupé essentiellement des salaires "maison", des conditions de travail "maison", des avantages sociaux "maison", du comité d'entreprise avec ses œuvres "maison", jusqu'au jour de la catastrophe "maison", et de son isolement "maison"<sup>941</sup> ».

La volonté d'assurer une action interprofessionnelle se nourrit d'une hostilité à l'influence du système productif chimique sur le territoire. Les militants investis dans les UIB peuvent prolonger cette réaction par une défiance face aux pratiques des SSE. L'articulation entre ces structures reste imparfaite, variant de l'élaboration conflictuelle de consensus (entre les intérêts des salariés et ceux des riverains) à un désintérêt pour les activités de l'UIB dans les SSE implantées dans les plus grandes entreprises, à commencer par Rhône-Poulenc. La césure n'est pourtant jamais complète : en 1973, les neuf membres du Bureau de l'union de Saint-Fons sont salariés dans les principales entreprises du secteur (Rhône Poulenc, CIBA, Rhodia, Rhône-Progil, Berliet, PTT, Spécia), sans toutefois porter le mandat de leur section syndicale. Le fonctionnement de la structure repose sur les réunions mensuelles du Bureau, lesquelles sont ouvertes à tous les militants (salariés ou non) travaillant ou habitant sur la commune<sup>942</sup>.

Les risques des industries chimiques laissent également une empreinte constitutive sur la formation de ces structures territoriales. L'UIB s'implique rapidement dans les initiatives municipales de prévention des nuisances, en inscrivant son intervention dans la continuité de son action en faveur d'une politique de santé ouvrière<sup>943</sup>. Elle organise ses propres campagnes pour contester certaines sources de pollution industrielle. Significativement, pourtant, l'entreprise la plus exposée aux protestations est une fonderie (Boussegui), qui compte une vingtaine de personnes dans des conditions précaires (travailleurs immigrés et peu syndiqués)<sup>944</sup>. Sans être oubliées, les grandes industries chimiques employant plusieurs milliers de salariés sont rarement ciblées, l'instance interprofessionnelle s'effaçant derrière l'action des SSE ou des élus en CHS. Aux yeux des militants, l'action territoriale pour l'amélioration du cadre de vie peut ainsi apparaître comme une porte d'entrée vers des déserts syndicaux, bien que son efficacité reste limitée.

Lors de leur fondation, les UIB sont pensées comme les outils privilégiés pour déployer une action syndicale interprofessionnelle. L'insistance sur la « base », comme la volonté

---

941AM-Saint-Fons, 8W03. Lettre de Claude Delmas, 27 décembre 1973.

942Ibid.

943AM-Saint-Fons, 110W284. Tract de l'UL-CFDT de Saint-Fons, « Conférence au sujet de la pollution atmosphérique », 10 novembre 1969.

944AM-Saint-Fons, 8W02. Lettre de l'UIB aux militants CFDT et leurs familles, 14 octobre 1972.

d'articuler l'espace du travail à l'intervention dans les communautés hors des entreprises, pourrait suggérer une parenté avec les pratiques développées en Italie. À notre connaissance, aucun document syndical ne permet toutefois de confirmer une circulation intentionnelle. Par ailleurs, au Québec, la CSN (confédération « sœur » de la CFDT, issue du catholicisme social et influencée par le personnalisme) invente également des pratiques comparables pendant les mêmes années : le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal devient le carrefour des mobilisations urbaines, puis s'ouvre vers les enjeux environnementaux<sup>945</sup>. L'invention des UIB doit pourtant être inscrite dans la continuité d'une histoire ouvrière propre au Rhône, poursuivant le tournant territorial amorcé lors de la décennie précédente, tout en étant marquée par la trace des risques industriels et par l'emprise des politiques de la main d'œuvre dans les entreprises chimiques. Dans une CFDT en plein *aggiornamento*, cette excentricité suscite un vif intérêt parmi les secteurs les plus vibrants de la confédération. La presse confédérale perçoit la structure comme un outil permettant « d'élargir l'intervention<sup>946</sup> » syndicale, pendant que la commission cadre de vie observe de près l'expérience<sup>947</sup>.

## 2) Fougères : penser l'environnement malgré le déclin industriel

Le modèle des UIB se diffuse dans plusieurs régions, si bien que l'UL de Fougères se métamorphose brièvement en UIB en 1971, avant d'opter pour l'appellation « d'Union de Pays<sup>948</sup> » l'année suivante. La priorité reste toutefois identique à celle des UIB : renforcer l'action interprofessionnelle et assurer une intervention syndicale à l'échelle du territoire. Cette projection répond aux mutations de la scène sociale et politique locale au tournant de la décennie soixante-dix. D'une part, lors des grèves de Mai-Juin 1968, la CFDT fougèraise présente une singularité, refusant à la fois de cantonner les revendications ouvrières dans les entreprises et refusant de patienter pour un dénouement national (ou parisien) de la

---

945Sean Mills, *The Empire Within. Postcolonial Thought and Political Activism in Montreal Sixties*, Montréal, McGill-Queens University Press, 2010 ; Stéphanie Poirier, « Solidarité et lutte de classes : du Deuxième front au socialisme au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), 1968-1982 », *Bulletin du RCHTQ*, n° 31, 2005, p. 4-16 ; Renaud Bécot, « Aux racines de l'action environnementale... », *art. cit.*

946*Syndicalisme Hebdo*, 29 avril 1971.

947A-CFDT, 8H1455. Réunion de la commission cadre de vie, 10 octobre 1972.

948Sur cette appellation, voir le troisième chapitre de cette thèse.

mobilisation. Elle souhaite imposer aux employeurs du district des barèmes de salaires communs et une augmentation de salaire uniforme. Cette action en faveur de normes territoriales menait certains auteurs à conclure, hâtivement, que « Fougères offre un cas unique de passage "direct" de la CGT anarcho-syndicaliste à la CFDT "autogestionnaire"<sup>949</sup> ». D'autre part, les élections municipales de 1971 changent également les conditions de l'action syndicale : le maire Jean Madelain cède sa place au gaulliste Michel Cointat. Alors que les relations de la CFDT restaient cordiales avec le maire sortant, ancien syndicaliste chrétien, elles deviennent plus épineuses avec un édile affichant son hostilité au syndicat. Symboliquement, le Comité d'expansion économique et social du Pays de Fougères, dans lequel les syndicalistes s'investissaient, cesse ses activités en 1971. La formation de l'UIB-UP prend le relais d'une projection syndicale hors des entreprises car, selon la parole de l'ancien secrétaire de cette structure, « les luttes ne se déroulent plus uniquement sur le terrain de la production. Tout en occupant leurs usines, les travailleurs défendent âprement "leur feu et leur lieu", leur territoire<sup>950</sup> ».

Ministre de l'agriculture lors de son élection, le nouveau maire de Fougères profite de son insertion dans les réseaux gouvernementaux pour mettre à profit les crédits liés à l'invention du ministère de l'environnement, à commencer par le Fonds d'investissements pour l'amélioration de la nature et de l'environnement (FIANE)<sup>951</sup>. Ce soutien financier permet une première révision du Schéma de développement et d'aménagement urbain, en finançant des opérations de rénovation urbaine orientée vers la valorisation du patrimoine médiéval de la cité (réhabilitation des bâtiments médiévaux, installation d'un système d'éclairage des monuments, etc.). En parallèle, l'installation d'un centre d'activités de plein-air dans la forêt domaniale est envisagée par la majorité municipale, en vue de devenir le « catalyseur<sup>952</sup> » d'un aménagement touristique du pays de Fougères. En apportant son soutien aux projets municipaux, la Chambre de commerce et d'industrie suggère toutefois de pallier un manque, en implantant un « aérodrome d'affaires et de voyage<sup>953</sup> » en périphérie de la ville.

Les syndicalistes sont d'abord déconcertés et dubitatifs. Favorables à la diversification d'une économie dépendante de l'industrie chaussonnière, ils considèrent que le développement

---

949Danièle Auffray et alii., *La grève et la ville. op. cit.*, p. 94.

950André Marivin, *Vivre et travailler au pays*, mémoire de maîtrise, Université Rennes II, 1982, p. 17

951*La Chronique Républicaine de Fougères*, 9 février 1973.

952*La Chronique Républicaine de Fougères*, 18 juin 1974.

953*La Chronique Républicaine de Fougères*, 14 mars 1975 et 11 avril 1975.

touristique ne constitue pas une activité viable pour leur région<sup>954</sup>. Une critique s'impose progressivement, dans la mesure où ce développement touristique semble porteur d'une atomisation des fonctions de la ville. Selon les cédétistes, qui reprennent les analyses développées par la confédération, les financements se concentreraient sur « des dépenses de prestige », alors que les équipements collectifs des quartiers populaires seraient délaissés<sup>955</sup>. Le projet de la municipalité transformerait ainsi la cité en « ville de repos pour les bourgeois, une ville verte, une ville touristique » ; ce qui impliquerait « d'effacer l'aspect ouvrier de la ville<sup>956</sup> ». Cette négation de la présence ouvrière dans la cité se traduit par la demande municipale de faire taire les sirènes des usines, qui scandaient le temps de travail : le geste est perçu comme une provocation par les syndicalistes<sup>957</sup>.

Dans le contexte d'une ville dont l'emploi industriel est fragilisé, l'expression syndicale appelant à la défense de l'emploi sur le territoire se double d'une réflexion environnementale : « le Pays Fougèrais n'est pas atteint par le gigantisme, la pollution, et la qualité de vie y est préférable à beaucoup de villes<sup>958</sup> ». Au travers du mot d'ordre « vivre et travailler au Pays », l'UP-CFDT lie indissolublement le droit à l'emploi au refus d'exercer ce droit au prix d'un exode vers des villes inadaptées aux aspirations des salariés. En creux, c'est une critique d'un modèle de développement qui s'affirme, en opposition à

« cette soif de posséder [qui] entraîne les capitalistes à la destruction des richesses naturelles, à la pollution des villes, des terres, de l'eau, de l'air. En dehors du travail dépersonnalisé, parcellisé, abêtissant, ces travailleurs sont enfermés dans des cages à lapins, dans des villes sans VIE. Ils sont contraints à des heures de transport pour se rendre au travail, ils subiront demain encore plus les méfaits de ces exploiters d'hommes qui, eux, déjà, se construisent des réserves où il y aura la tranquillité, l'air, l'eau, etc.<sup>959</sup> »

Cette approche se nourrit de micro-conflits visant à préserver tant l'organisation de l'espace que les pratiques locales. En 1972, les associations familiales se mobilisent par exemple pour s'opposer à la décision municipale d'interdire la consommation d'eau dans une ancienne fontaine. L'UIB s'implique également dans cette initiative pour pérenniser l'accès à

---

954UP-CFDT, Rapport d'orientation du congrès de 1976.

955*La Chronique Républicaine de Fougères*, 16 décembre 1973.

956UP-CFDT, Rapport d'orientation du congrès de 1976.

957En 2009, un groupe d'anciens syndicalistes fonde une association « pour la création d'un lieu de mémoire ouvrière et industrielle du Pays de Fougères ». L'association est baptisée « La sirène ».

958UP-CFDT. Tract intersyndical « Agir fermement pour la garantie de l'emploi », 20 octobre 1974.

959UP-CFDT. Tract « Avec la CFDT, plus de justice dans les revenus », 20 février 1974.

la Fontaine de la Chèze, située à proximité d'un quartier populaire où les habitants prélevaient de l'eau<sup>960</sup>.

Cette conflictualité gagne pourtant en intensité à l'automne 1975, à l'occasion de mobilisations contre les plans de licenciements qui affectent plusieurs centaines d'ouvriers. Ces manifestations prennent rapidement un ton menaçant. En septembre, les manifestants installent plusieurs bûchers face aux lieux de pouvoir<sup>961</sup>, dans lesquels brûlent les effigies de personnalités publiques, tel que François Ceyrac (CNPFF) ou Michel Cointat. Le 30 septembre, la ville est le théâtre de scènes émeutières : pris en chasse par quelques manifestants, le maire adjoint est contraint de trouver refuge dans un commerce<sup>962</sup>. Or, ce qui nous intéresse ici est de constater que cette phase de tensions atteint son paroxysme avec l'occupation du château de Fougères, en octobre 1975. Pour la CFDT, « en occupant symboliquement le château, les travailleurs entendaient protester contre cette orientation de la municipalité, plus soucieuse de présenter Fougères comme "une ville Lumière" que de lutter contre le chômage<sup>963</sup> ».

L'action se veut politique parce qu'elle porte une critique des choix d'urbanisme et le projet municipal est indistinctement qualifié de « ville lumière » ou de « désert vert ». Sans apporter un soutien tranché aux opposants (notamment paysans) au projet d'aérodrome en périphérie de l'agglomération, les syndicalistes interrogent : « est-ce pour permettre aux travailleurs de Fougères de trouver un emploi dans l'aviation ? Ou au contraire permettre à une certaine catégorie capitaliste de venir se reposer à Fougères<sup>964</sup> ? ». Au travers de cette crise sociale, la situation fougèraise révèle finalement le conflit d'approches des questions environnementales, opposant la défense d'un cadre de vie populaire aux projets développés par la municipalité et partiellement financés par le ministère de l'Environnement<sup>965</sup>.

A l'image du délitement de la phase de conflictualité sociale des années 1968 à l'échelle nationale<sup>966</sup>, l'évolution du Pays de Fougères à l'issue de la décennie 1970 est ambiguë. Dès le début de l'année 1976, près d'un dixième des ouvriers licenciés sont contraints de quitter la

---

960Archives UP-CFDT Fougères. Lettre de l'APF et de la CFDT au conseiller municipal Chemin, 12 août 1971.

961*La Chronique Républicaine de Fougères*, 19 septembre 1975.

962*La Chronique Républicaine de Fougères*, 3 octobre 1975.

963UP-CFDT, Rapport d'orientation du congrès de 1976.

964*Ibid.*

965Cette tension révèle un « conflit de mondes » au sens où l'entend Émilie Hache, à savoir « l'absence de monde commun que nous partagerions avec l'ensemble des populations humaines et non humaines », Émilie Hache, *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, Amsterdam, 2012, p. 15.

966Michelle Zancarini-Fournel, « Le début de la fin », Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 645-680.

ville pour retrouver un emploi<sup>967</sup>. Dans le même temps, les mobilisations donnent naissance à un collectif militant regroupé autour d'une revue, intitulée *Le Pays de Fougères*<sup>968</sup>. Regroupant des syndicalistes, des acteurs associatifs ou écologistes, cette initiative constitue un espace où se poursuit une réflexion sur le rapport entre économie locale, territoire et environnement. Cette démarche contribue à étayer le programme politique et la réflexion dans les élections politiques des années suivantes : l'un des animateurs de la revue, le socialiste Jacques Fauchoux, devient maire de Fougères en 1983.

## **Conclusion**

Influencée par les réseaux du catholicisme social et des associations du logement, la réflexion syndicale sur le cadre de vie n'en demeure pas moins orientée par la mission de représentation des salariés au cœur des prérogatives syndicales et par leurs idéologies respectives. La CFDT inscrit ainsi ce thème revendicatif en conformité avec son nouveau socle identitaire, le socialisme démocratique, en entreprenant une réflexion nourrie par l'observation d'initiatives locales. Au cours du processus, les références historiques du syndicalisme chrétien (dont les personnalistes) rencontrent les penseurs des années 68 et s'enrichissent des apports de marxistes hétérodoxes. Si la CGT se nourrit des travaux menés par sa rivale, elle profite également de l'action de passeurs, qui favorisent une acculturation des notions dans ses propres grilles idéologiques.

Le cadre de vie devient le premier lieu d'intervention environnementale des organisations syndicales. Populaire et ancré dans le vécu des salariés, il induit une approche des enjeux environnementaux qui s'oppose à la définition ministérielle, dont l'intervention repose prioritairement sur des démarches techniques ou des propositions normatives. Favorisant une approche holiste, cette démarche s'oppose également à la définition de l'environnement des « responsables de l'industrie, [qui] n'auront de cesse de réduire l'environnement aux

---

967Ces chiffres valent pour le premier semestre 1976, voir Jean-Yves Le Trividic, *Un marché local de l'emploi en période de crise : le cas de Fougères*, Agence régionale du travail de Rennes, 1976.

968*Le Pays de Fougères*, n°1, Janvier 1975.

nuisances<sup>969</sup> ». Ce conflit de définition s'incarne lors de controverses médiatiques sur l'aménagement du territoire ou à l'occasion de tensions concernant l'usage de certains espaces ou certaines ressources. Cet ensemble d'actions n'est ni le strict produit d'interpellations extérieures, ni le résultat d'une simple participation aux politiques publiques.

Au milieu des années soixante-dix, l'intervention syndicale sur le cadre de vie semble pourtant s'essouffler. Au sein de la CFDT, lors du Bureau national de mai 1974, Edmond Maire s'inquiète des « risques du gauchisme dans l'organisation<sup>970</sup> », pointant les structures interprofessionnelles comme des espaces propices à cette évolution. Lors du Conseil national d'avril 1975, le secrétaire général s'interroge finalement sur la pertinence et la capacité de son organisation à poursuivre une action syndicale hors des entreprises. En parallèle, la confédération envisage désormais des alliances avec des associations spécialisées à l'échelle nationale, alors que celles-ci restaient largement circonscrites au niveau local. Lors d'une série d'échanges consécutifs à la fondation de la CSCV, le secrétaire confédéral Robert Bono indique ainsi que « [la CFDT] n'a pas une ambition hégémonique sur le cadre de vie (...) et [elle accepte] l'expérience et le conflit sur ce terrain avec d'autres<sup>971</sup> ». Ces partenariats sont également favorisés par la métamorphose des associations spécialisées : l'exemple de la CSCV témoigne de l'adoption de normes d'organisation empruntées aux organisations syndicales ou aux mondes du travail<sup>972</sup>. Les « compétences à l'action collective<sup>973</sup> » acquises par les syndicalistes en matière de cadre de vie sont reconverties dans d'autres organisations, contribuant à l'animation d'un groupe dédié au sein d'*Économie et Humanisme*, ou en assurant la professionnalisation de ces enjeux autour de géographes et d'urbanistes syndiqués<sup>974</sup>.

L'intervention syndicale en matière d'environnement procède d'un long travail d'élaboration pratique et idéologique, garant de l'insertion du thème dans la doctrine des organisations et contribuant à actualiser leurs moyens d'actions. Ces prolégomènes sont la garantie, pour les syndicalistes, de disposer de fondements solides pour mener des actions

---

969Daniel Boulet, *Entreprises... op. cit.*, p. 214

970Le secrétaire général affirme ainsi que « certains syndicats ne participent plus à l'interprofessionnel car ils y sont taxés de réformistes ». A-CFDT, 8H68. Compte-rendu de la réunion du Bureau national du 17 mai 1974.

971A-CFDT, 8H1441. Réunion de la CFDT et du CSCV, 21 décembre 1977.

972Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique... op. cit.*, p. 427 ; Hélène Hatzfeld, « De la famille au cadre de vie, l'évolution d'un syndicat », *Projet*, n° 202, 1986, p. 15-24.

973Lilian Mathieu, « L'espace... », *art. cit.*, p. 148-149.

974Le cédétiste Marc Chesnot anime le groupe cadre de vie d'*Économie et humanisme*, où il est « sans conteste le plus productif » selon Olivier Chatelan, « Expertise militante... », *art. cit.*, p. 133. La politisation du cadre de vie favorise aussi la formation d'associations qui professionnalisent la cause, ainsi de géographes proches de la CFDT dans la foulée des mobilisations d'Alma-Gare à Lille, voir Michael James Miller, *art. cit.*

locales, créer des rapports de force et négocier autour de revendications ciblées, nouer des alliances en fonction d'objectifs circonscrits, ou tracer des lignes de démarcations face à des acteurs portant des définitions discordantes. La phase de réflexion sur le cadre de vie ouvre ainsi la possibilité d'initiatives syndicales face aux débordements industriels.



## Chapitre V

### De la santé au travail à la santé environnementale ?

#### Le syndicalisme face aux maladies et débordements industriels

« Tandis que l'on admire les progrès nouveaux qui enrichissent la société, on oublie trop souvent que toutes les opérations pour y parvenir sont malsaines et souvent meurtrières<sup>975</sup> », s'indigne un cédétiste à la tribune du Congrès de la Fédération des industries chimiques en novembre 1968. Au cours de la décennie suivante, la lutte contre la pollution industrielle devient l'un des terrains les plus riches pour la naissance des mouvements écologistes. Ils sont aussi l'occasion de nombreux engagements syndicaux sur le terrain de l'environnement. Dans la sociologie du travail française ou américaine, la participation syndicale à ces mobilisations a souvent été pensée comme la rencontre de deux cultures politiques distinctes, voire de deux groupes sociaux aux intérêts opposés. Cette approche prolongeait « l'opposition entre revendications quantitatives, traditionnelles et ouvrières, versus revendications qualitatives, modernes car émanant de techniciens, [qui] constitue le pire pont aux ânes de la sociologie du travail des années 1970<sup>976</sup> ».

Le sociologue Denis Duclos offrait néanmoins, en 1980, une pertinente « note de recherche » brossant une typologie des mobilisations ouvrières contre la pollution industrielle. Aux antipodes du postulat selon lequel la protection de l'environnement serait l'apanage des classes aisées, il invitait à considérer que les salariés les plus qualifiés et disposant d'une forte mobilité socio-professionnelle s'impliquaient moins dans les conflits contestant les nuisances que les travailleurs déqualifiés – moins mobiles, donc plus exposés aux industries délétères. Il décrivait ainsi la formation d'une « culture salariale du cadre de vie », laquelle serait particulière à chaque territoire et se composerait à partir « de vécus, d'expériences, de mémoires et de luttes<sup>977</sup> ».

---

975A-CFDT, 1F160. Intervention de Gabriel Tixier (Puy de Dôme), Congrès FIC-CFDT, 16-19 novembre 1968.

976Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers... op. cit.*, p. 193.

977Denis Duclos, « Classe ouvrière et environnement », *Sociologie du travail*, 1980/3, p. 325.

Cette réflexion mérite d'être approfondie, en apportant toutefois deux fortes nuances, à commencer par l'inscription de ces conflits dans une durée plus longue que les seules années 1970. Étudier isolément ces années conduit à nourrir le mythe d'un « âge d'or des luttes<sup>978</sup> », masquant l'existence de querelles autour des « débordements industriels<sup>979</sup> » bien avant les années soixante. Or, nous avons souligné dans le deuxième chapitre de cette thèse que la césure entre le droit du travail et le droit des établissements classés contribuait à fragmenter les plaintes contre ces nuisances. La transformation qui s'opère au cours des années soixante réside dans la capacité syndicale à penser le « débordement » comme tel, puis dans la volonté de surmonter la séparation entre ces différentes sphères physiques et juridiques. Ce sont donc les conditions de possibilité de cette mutation qui doivent être éclairées, en revenant sur la façon dont les syndicalistes investissent des dispositifs juridiques et institutionnels auparavant négligés. Au moment où s'affirme une critique des modalités de gestion de la santé au travail<sup>980</sup>, et à la veille de l'explosion de conflits d'usine prônant le refus de la compensation financière des risques, cette approche permet à certains secteurs du mouvement syndical de penser le développement de « maladies industrielles<sup>981</sup> », c'est-à-dire de pathologies qui affectent aussi bien les salariés dans l'espace de production que les riverains dans l'environnement immédiat des industries. En suivant la réflexion du sociologue Paul Jobin,

« les maladies industrielles qui affectent les ouvriers et les populations vivant à proximité des usines ou des sites miniers font rarement l'objet d'une problématisation environnementale. De la même façon, les conséquences épidémiologiques des pollutions touchant les milieux naturels sont le plus souvent écartées ou minimisées plutôt que vérifiées. Bien que les nuisances ne s'arrêtent pas aux frontières des usines alors mises en cause, des problèmes que tout devrait rapprocher se trouvent ainsi dissociés<sup>982</sup> »

---

978Pour une approche critique, voir Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2009.

979Nous rappelons la définition du débordement industriel : « Tout ce qui, du fait de l'existence d'une activité de production et de son insertion dans l'environnement immédiat, impose son existence matérielle et symbolique par des externalités dont les populations environnantes contestent la légitimité. Qui dit débordement dit frontières traversées, enceintes non respectées ou limites dépassées, règles transgressées », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. op. cit.*, p. 18.

980Pour un aperçu sur la période, voir Stéphane Buzzi et alii., *La santé... op. cit.*, p. 77-85. Sur les conflits en santé au travail, Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers. op. cit.*, p. 267-270 ; Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur les mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 196, 2013, p. 116-133.

981« La notion de maladie industrielle regroupe les pathologies environnementales liées à la pollution industrielle et les accidents du travail et maladies professionnelles » selon Paul Jobin, *Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2006, p. 11.

982Ibid., p. 7.

Les conflits portés par les organisations syndicales dans les années soixante-dix en matière de lutte contre la pollution permettent de tels rapprochements. Ils se démarquent en effet des motifs classiques d'opposition à la pollution industrielle, lesquels étaient jusque là le plus souvent portés par des citoyens qui « voulaient seulement qu'on ne les empoisonne pas, eux et les quartiers où ils vivaient<sup>983</sup> ». La singularité des conflits environnementaux animés par les syndicalistes provient de leur volonté de parler, non seulement au nom du riverain, mais surtout à partir de l'analyse des conditions de travail effectives et des revendications formulées dans l'espace usinier. En cela, la notion de « culture salariale du cadre de vie » est insatisfaisante parce qu'elle tend à déplacer le regard vers le territoire et atténue la spécificité de l'intervention syndicale à partir du lieu de travail.

L'intervention syndicale dans les conflits en santé au travail et en santé environnementale du début de la décennie 1970 s'inscrit au contraire dans le prolongement de « la politique ouvrière [qui] a un champ particulier : le travail en usine (...). Elle le décrit et le prescrit<sup>984</sup> ». De la même manière, lorsque ces conflits articulent l'intervention dans l'espace usinier et à l'échelle du territoire industriel, la mobilisation de groupes extérieurs au monde ouvrier (médecins militants, associations de riverains, etc.) reste polarisée par une « centralité ouvrière », c'est-à-dire « la conviction selon laquelle l'usine [est] le lieu décisif et les ouvriers la classe qui tranchera l'avenir politique du pays<sup>985</sup> ».

Comme dans les autres pays où ils se développent (et ont été davantage documentés)<sup>986</sup>, ces conflits syndicaux face à la pollution restent pourtant localisés. Ils sont néanmoins significatifs parce qu'ils s'inscrivent, à l'instar des mobilisations qui suivent la catastrophe de Liévin (27 décembre 1974) étudiée par Marion Fontaine, dans « une période où évolue le rapport au passé et à l'avenir, où ce que l'on entend par société industrielle, classe ouvrière, lutte des classes est débattu, et donne parfois l'impression de partir dans tous les sens, sans que l'on sache celui qui peut être privilégié<sup>987</sup> ». Incluant au fil des catastrophes industrielles une interrogation sur le contenu des politiques environnementales, c'est finalement le rôle des

983Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution... op. cit.*, p. 105.

984Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 219.

985Ibid., p. 223. Voir aussi Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers... op. cit.*, p. 11 ; Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel, « Les rencontres improbables dans les "années 1968" », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 101, 2009, p. 163-177.

986Sur le Japon, Paul Jobin, *Maladies... op. cit.* ; pour l'Italie, Stefania Barca, « Bread and poison. The story of labor environmentalism in Italy, 1968-1998 », *art.cit.* ; pour le Canada, Katrin MacPhee, « Canadian Working-class Environmentalism, 1965-1985 », *art. cit.* ; pour les États-Unis, Scott Dewey, « Working for the Environment... », *art. cit.*

987Marion Fontaine, *Fin d'un monde ouvrier... op. cit.*, p. 18.

organisations ouvrières dans l'orientation et l'application de ces politiques qui est mis en cause. Par extension, les mobilisations autour de la pollution industrielle sont l'occasion d'une réflexion sur la centralité ouvrière elle-même, c'est-à-dire sur la fonction assignée aux ouvriers dans la société dont ils constitueraient le centre symbolique. Au cours de ces épisodes où se lient syndicalistes, militants associatifs, écologistes ou médecins militants, les attentes envers le monde ouvrier ne résident plus simplement dans un changement de la société au sens d'une stricte transformation des rapports sociaux, mais elles incluent également une transformation du lien entre une société et son environnement. Par comparaison avec la situation japonaise, où les mobilisations autour des maladies industrielles sont l'occasion d'un renouveau syndical favorisé par le réinvestissement du référent « ouvrier<sup>988</sup> » (lequel inclut alors des tâches de techniciens ou d'ingénieurs qui ne relèvent pas traditionnellement de la catégorie socio-professionnelle « ouvrière »), les initiatives syndicales face aux débordements industriels peuvent être interrogées comme des moments où s'opèrent des tentatives de redéfinition de la centralité symbolique du monde ouvrier dans la société française.

Dans ce chapitre, nous revenons sur deux conditions de possibilité de ces conflits, le réinvestissement syndical des dispositifs institutionnels et juridiques en matière d'hygiène et l'affirmation de liens entre ouvriers et médecins militants au cours de conflits d'usine plaçant au cœur des revendications la santé au travail, avant de proposer une étude de deux conflits environnementaux portés par les syndicalistes.

## ***I – La difficile affirmation d'une compétence environnementale des organisations syndicales***

En livrant une comparaison internationale des mobilisations autour des activités insalubres ou dangereuses, Christopher Sellers et Joseph Melling soulignaient que « les risques industriels restent rarement dans les confins étroits de la production, où les dispositifs de régulation du début du vingtième siècle les identifiaient le plus souvent. Bien au contraire, ces

---

<sup>988</sup>Paul Jobin, *op. cit.*, p. 394.

espaces productifs créaient des dommages supplémentaires par-delà leurs frontières<sup>989</sup> ». À partir du milieu des années soixante, des initiatives tendent pourtant à éroder cette ligne de démarcation. Dans la foulée de catastrophes industrielles, des syndicalistes réactivent les instances représentatives du personnel (IRP) en matière d'hygiène et de sécurité, jusqu'à intégrer parfois une activité en matière de protection de l'environnement extérieur. Cette dynamique est renforcée par les conflits en santé au travail qui éclosent au début de la décennie 1970 et influent sur les réformes menées en matière d'amélioration des conditions de travail (loi du 27 décembre 1973 relative à l'amélioration des conditions de travail et accord national interprofessionnel du 15 mars 1975)<sup>990</sup>. En parallèle, la fondation du ministère de l'Environnement incite à la rénovation des politiques publiques de régulation des nuisances, débouchant notamment sur la réforme de la législation du 19 décembre 1917 et la promulgation de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement<sup>991</sup>. S'il se solde par une certaine déception quant aux réformes effectives, l'investissement syndical dans ces débats juridiques nourrit réflexions internes et prises de position publiques inédites. Nous étudierons parallèlement ces deux processus afin de cerner les convergences qu'ils dessinent ou non entre travail et environnement et afin d'identifier les critères qui incitèrent les organisations syndicales à renforcer juridiquement et institutionnellement leurs compétences environnementales.

## **1) Le renforcement des dispositifs d'hygiène et sécurité : un fondement pour l'action environnementale**

Au cours des dernières décennies, le CHS-CT (ainsi nommé depuis les lois Auroux en 1982 et héritant des anciens CHS) s'impose comme l'instance représentative du personnel (IRP) la plus sollicitée par les syndicalistes pour agir en matière environnementale<sup>992</sup>. Cette

---

989Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous trade. op. cit.*, p. 200.

990Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers. op. cit.*, p. 267-270.

991Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994, p. 131. Sur cette loi, voir également Michel Prieur, *Droit de l'environnement. op. cit.*, p. 561-563.

992Louis-Marie Barnier, « Le CHSCT environnemental au croisement du droit à la santé et des mobilisations environnementales », *Mouvements*, n° 80, 2014, p. 78-86 ; Hélène Adam et Louis-Marie Barnier, *La santé n'a pas de prix. Voyage au cœur des CHSCT*, Paris, Syllepse, 2013, p. 177-201.

affinité trouve ses racines dans le contexte d'un réinvestissement ouvrier de l'instance, au milieu de la décennie soixante. Ces années sont pourtant marquées par une perplexité de l'administration du Travail quant à l'avenir des CHS : en dépit de la promulgation du décret fondateur (1er août 1947), ces comités « ne sont pas installés dans toutes les entreprises où la loi les prévoit. De plus, là où ils le sont, dans les grands établissements industriels principalement, ils ne fonctionnent pas souvent d'une manière satisfaisante<sup>993</sup> » et leur autonomie à l'égard des directions reste faible. En janvier 1966, la Division de l'hygiène et de la sécurité (ministère du Travail) lance ainsi une enquête sur l'existence et le fonctionnement de cette IRP. En Rhône-Alpes, pour les années précédentes, seuls 10% des 1204 CHS de la région se réuniraient plus de quatre fois par an<sup>994</sup>. Cette activité irrégulière a pu laisser penser que le CHS constituait une instance demeurée « au mieux un conseiller, le plus souvent un exécutant de la politique patronale<sup>995</sup> ». Si l'animation syndicale des CHS est manifestement faible (et inexistante dans de nombreuses entreprises) au cours de l'après-guerre, une inflexion s'opère au milieu des années soixante, dans la foulée des accidents qui affectent les industries pétrochimiques. Ce réinvestissement mérite d'être éclairé et replacé dans un moment de « refondation de l'usine taylorienne<sup>996</sup> », qui avance de concert avec une réflexion sur les modalités d'une « réforme de l'entreprise<sup>997</sup> ». Comprendre cette évolution impose de revenir aux lendemains de la catastrophe de Feyzin. Lors du congrès de la FUC-CFDT, en novembre 1966, un militant explique ainsi que l'explosion

« a été à l'origine d'une intense activité des syndicats de toutes les raffineries et dans la plupart des entreprises de la grande industrie chimique pour faire de la sécurité du travail un objectif de l'action revendication (...). Notre organisation a apporté la preuve de la compétence des militants dans des domaines où seuls les détenteurs du pouvoir dans l'entreprise étaient considérés comme compétents<sup>998</sup> ».

Cet accident, comme ceux qui suivent (à commencer par l'explosion d'un atelier de Rhône Poulenc à Saint-Fons, le 17 juin 1966), sont pour les syndicalistes des moments de

---

993 Eric Geerkens et Nicolas Hatzfeld, « Les débuts mitigés des CHS en France et en Belgique », *Santé & Travail*, n° 61, 2008, p. 48-49 ; Denis Duclos, *La santé et le travail*, Paris, La Découverte, 1984, p. 99-102.

994 Cité par Nicolas Hatzfeld, « Entre fonction technique et démocratie participative, les débuts discutés des CHS (1947-1970) » Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, Institutions, Réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 408.

995 Catherine Omnès, « De la perception du risque professionnel aux pratiques de prévention : la construction d'un risque acceptable », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, p. 78.

996 Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 307-314.

997 Alain Chatriot, « La réforme de l'entreprise. Du contrôle ouvrier à l'échec du projet modernisateur », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 114, 2012, p. 183-197.

998 A-CFDT, 1F159. Rapport général, Congrès de la fédération chimie CFDT, 17-19 novembre 1966, Mulhouse.

redécouverte de pans du droit du travail auparavant ignorés. En août 1972, lorsque l'explosion d'un pétrolier provoque six décès dans le port de Donges (Loire-Atlantique), les cédétistes disent « constater que [les CHS] existaient dans notre région (...). Cet accident nous a fait découvrir la multiplicité des organismes et leur manque d'adaptation à la catastrophe<sup>999</sup> ».

Ces initiatives s'inscrivent également dans un contexte militant favorable. Non seulement l'unité d'action entre confédérations ouvrières (accord du 10 janvier 1966 entre la CGT et la CFDT) favorise des engagements communs au sein des IRP, mais il contribue aussi à renforcer la conflictualité sociale dans les entreprises<sup>1000</sup>. Pour les fédérations des industries chimiques, les problèmes d'hygiène et de sécurité font l'objet d'un chapitre spécifique dans l'élaboration d'un programme inter-fédéral<sup>1001</sup>. Ce faisceau de facteurs contribue à l'avènement d'un relatif « âge d'or<sup>1002</sup> » des CHS dans ce secteur d'activité, qui se traduit d'abord par l'extension contractuelle du rôle des représentants du personnel dans les grandes entreprises de la pétrochimie. En étudiant le CHS du site Rhône-Poulenc à Roussillon (Isère), Sonia Granaux constate que les organisations syndicales obtiennent l'assurance que le secrétaire de l'instance soit élu parmi les représentants du personnels et dispose d'une délégation permanente pour remplir sa fonction à partir de 1972. Dans le cas de la raffinerie BP de Lavéra (Bouches-du-Rhône), sans bénéficier de telles mesures, les représentants du personnel disposent d'une « mission permanente » les autorisant à quitter leur poste de travail pour assurer des visites ou des inspections dans l'usine à tout moment<sup>1003</sup>.

En redécouvrant cette IRP, les cédétistes rhodaniens la présentent désormais comme « un *monument* que les militants ignorent le plus souvent, encore faut-il que les membres utilisent à fond les nombreuses possibilités de la loi<sup>1004</sup> ». Ils rappellent ainsi les possibilités d'effectuer des visites systématiques des ateliers, de faire intervenir des autorités extérieures (inspection du travail ou des caisses de sécurité sociale), d'entretenir un échange avec les Comités techniques régionaux ou les Comités techniques nationaux des branches professionnelles,

---

999A-CFDT, 1F164. Intervention de Pierre Lambert (STIC-Donges), Congrès FIC-CFDT, 1972, Nemours.

1000Tout en restant prudent sur la corrélation entre l'unité d'action et l'intensité des épisodes de grève, Franck Georgi rappelle ainsi que le nombre de journées perdues pour fait de grève en France passe d'environ 1 million de journées pour l'année 1965 à 4,2 millions en 1967. Voir Franck Georgi, *L'identité... op. cit.*, p. 125.

1001A-CFDT, 1F160. Rapport général du Congrès FIC-CFDT, 16 au 19 novembre 1968.

1002Sonia Granaux, *Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements de fabrication de produits chimiques*, Thèse de sociologie, EHESS, 2010, p. 402.

1003*Ibid.*, p. 159 et 221.

1004A-CFDT, 1F160. Intervention du SLIC, Congrès FIC-CFDT, 16-19 novembre 1968. Nous soulignons le terme de monument, fréquemment employé dans certaines formations syndicales. Le mot resurgit également lors d'un entretien avec Pierre Apaix (militant CFDT à Rhône-Poulenc Saint-Fons), 9 juillet 2015.

l'obligation (prescrite) d'assurer des enquêtes après chaque accident, ou encore l'absence de restrictions légales au nombre d'heures de délégations des élus – ouvrant la possibilité de négocier des accords d'entreprise avantageux. En parallèle, des revendications sont formulées par les deux confédérations syndicales pour étendre les attributions de l'instance. Elles souhaitent obtenir la garantie d'une protection juridique des représentants du personnel (à l'équivalent des élus des comités d'entreprise), accroître la proportion de salariés élus, obtenir le droit d'interrompre la production en cas de danger immédiat, ou encore bénéficier d'une délégation permanente dans les plus grandes entreprises. Pour certains cédétistes, l'action dans cette IRP aurait une portée politique forte : ses attributions permettraient de modeler l'organisation du travail jusqu'à « mettre en cause le droit de propriété du patron<sup>1005</sup> ». Une revendication moins commune s'impose au fil des années, celle d'un recours à l'expertise extérieure à l'instance. Dès 1966, un militant du Syndicat lyonnais des industries chimiques (SLIC-CFDT) interpelle le congrès fédéral : « pourquoi ne pas s'entourer des conseils et de la présence des personnes compétentes, de notre choix, que l'on sait pas trop sous la coupe patronale<sup>1006</sup> ». Peu à peu, cette revendication s'inscrit dans les programmes confédéraux et s'étend vers la demande de recourir à des experts extérieurs à l'entreprise, sans liens de subordination à l'employeur.

L'activité effective des CHS témoigne également d'une extension du périmètre d'action de l'instance. En mai 1969, contestant la faiblesse des études préalables à l'installation d'un atelier de thermostables sur le site Rhône-Poulenc de Saint-Fons, les élus CGT alertent quant aux risques pour les salariés comme pour la population. Ils proposent de diligenter une enquête, en mobilisant un expert nommé par la fédération CGT des industries chimiques. Le 11 septembre 1969, dans la même ville, l'usine Saint-Gobain dégage un nuage de fumée qui s'abat sur l'usine voisine de Rhône-Poulenc, provoquant le débrayage immédiat des salariés et un rassemblement de protestation spontané. Les représentants des salariés dans les CHS des usines Saint-Gobain et Rhône-Poulenc (Saint-Fons) communiquent ensemble auprès de la presse sur cet événement, affirmant « que les travailleurs sont prêts à débrayer à nouveau, chaque fois qu'il sera nécessaire<sup>1007</sup> ». Dans les industries automobiles Berliet, situées sur la commune voisine (Vénissieux), les élus CGT au CHS constatent que « la pollution de l'atmosphère devient, à l'atelier comme à la ville, une source de mécontentement général (...).

---

1005A-CFDT, 1F164. Intervention du syndicat de Roussillon, Congrès FIC-CFDT, 1972, Nemours.

1006A-CFDT, 1F159. Intervention du SLIC-CFDT, Congrès FIC-CFDT, 17-19 novembre 1966, Mulhouse.

1007IHS-CGT Rhône, Rhodia 12. « Rhône Poulenc Saint-Fons, CHS CGT-CFDT », 12 septembre 1969.



Avec le développement de l'industrie, la pollution qu'elle soit atmosphérique ou biologique, les conséquences ne peuvent manquer d'être graves pour la santé des individus<sup>1008</sup> ». Au tournant des années soixante-dix, le débordement industriel s'impose ainsi comme une situation appelant l'intervention du CHS. Toutefois, l'originalité de la démarche réside dans l'affirmation d'un syndicalisme liant les intérêts des salariés et de la population riveraine.

À l'échelle du Rhône, cette réflexion se traduit par une rénovation de la formation syndicale en matière d'hygiène et de sécurité. En juin 1971, l'École normale ouvrière (ENO-CFDT) du Sud-Est est consacrée à ce thème, en ciblant plus particulièrement les fonctions du CHS. La formation est préparée par Pierre Perrot, militant dans la section Rhône-Poulenc de Saint-Fons<sup>1009</sup>. Au terme des années soixante, il s'implique fortement sur l'action en matière de santé au travail puis d'environnement, jusqu'à assurer des mandats fédéraux sur ce thème. Regrettant un trop faible investissement syndical en la matière, il affirme que ces enjeux devraient être au cœur de l'orientation syndicale : « la lutte pour l'hygiène et la sécurité des travailleurs et de la population est la lutte pour un des aspects fondamentaux de la condition salariale : il est au moins aussi important que d'autre (salaires, classifications, retraites) et à ce titre, il est anormal qu'il ne figure pas en bonne place<sup>1010</sup> ». Considérant que cette intervention serait un « moyen privilégié de remise en cause du pouvoir patronal dans l'entreprise », il invite à agir à la fois sur « la production dans l'entreprise [et] l'environnement hors de l'entreprise<sup>1011</sup> ». Il poursuit en invitant les militants à tenir compte du

« problème qui devient de plus en plus grave de l'environnement avec son influence à plus ou moins long terme sur la santé des travailleurs et des populations (...). Les agglomérations ouvrières situées près des complexes industriels connaissent bien ces problèmes de pollution (en effet, les couches supérieures de la société n'habitent pas à côté des usines) qui d'ailleurs, épargnent de moins en moins l'ensemble des centres urbains et le milieu rural (...). Les militants des CHS ont à agir vigoureusement dans ce domaine en liaison en particulier avec la structure interprofessionnelle et les militants locaux en vue d'informer les populations, les travailleurs et de prendre en charge avec eux ces problèmes (exemple des comités de quartier de Valence)<sup>1012</sup> ».

Dans cette perspective, il préconise d'abord le renforcement du lien entre les représentants des salariés dans les CHS et les diverses structures syndicales, afin d'éviter la technicisation

---

1008IHS-CGT Rhône, UL Vénissieux 4. Tract des élus CHS-CGT (Berliet), « La fumée », 22 décembre 1970.

1009Pierre Perrot ne fait l'objet d'aucune notice du Maitron jusqu'à maintenant. Les informations sont issues d'un recoupement entre les (rares) archives qu'il signe lui-même et un entretien avec Pierre Apaix, 9 juillet 2015.

1010AD-Rhône, 68J60. Pierre Perrot, « L'hygiène et la sécurité dans l'action syndicale », Juin 1971.

1011Ibid.

1012Ibid.

des problèmes et d'assurer la représentation des intérêts des salariés. Il recommande ensuite le renforcement des structures syndicales interprofessionnelles pour agir contre la pollution.

Quant à la CGT, sans être hostile, elle considère avec circonspection la possibilité d'étendre les compétences des CHS. À la fin des années soixante, ses formations insistent sur la responsabilité patronale en matière d'hygiène et de sécurité, répétant que « l'ouvrier n'est qu'un salarié sous contrat de louage de services<sup>1013</sup> ». En ce sens, l'action syndicale devrait se concentrer sur l'aménagement de la relation salariale à l'intérieur de l'entreprise et éviter de s'engager trop avant dans la transformation de l'organisation du travail, considérant illusoire la possibilité d'influer sur un domaine où le pouvoir de décision reste entre les mains de l'employeur<sup>1014</sup>. Quelques années plus tard, cette position est nettement énoncée par des responsables confédéraux lors des négociations nationales sur l'amélioration des conditions de travail : « l'amélioration des conditions de travail et des conditions d'hygiène et de sécurité sont des responsabilités qui doivent être assurées par l'employeur (...). Il ne s'agit pas d'être "associés" mais de livrer un combat pour imposer ces améliorations<sup>1015</sup> ».

Loin de partager cette trajectoire, le réinvestissement des enjeux d'hygiène et de sécurité se révèle le vecteur d'une première critique du paradigme de la compensation financière des risques professionnels au sein de la CFDT. Au printemps 1969, ce syndicat installe un « groupe confédéral sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ». Animé par Michel Le Tron, il réunit six responsables confédéraux (dont trois administrateurs des caisses régionales de sécurité sociale) et se déroule en présence des médecins Alain Wisner et Antoine Laville<sup>1016</sup>. Membres du Comité national de la médecine du travail, ces derniers furent à l'origine de la fondation du premier service d'ergonomie au sein de la Régie Renault, avant de développer cette discipline au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à partir de 1962. Leurs travaux font l'objet d'une diffusion aux différents

---

1013IHS-CGT Rhône, UL Vénissieux 2. Formation sur les CHS, 4 novembre 1969.

1014Quelques années plus tard, une justification similaire motive le refus cégétiste du projet de « réforme de l'entreprise » porté par le rapport Sudreau (1975) et dénoncé comme une « tentative de rénover les idées de collaboration de classe », cité par Alain Chatriot, « La réforme de l'entreprise... », *art. cit.*, p. 194.

1015A-CGT, 127CFD6. Lettre de Dominique Cinq et Luigi Mascarello à Lucien Chavrot, 21 septembre 1973.

1016Les trois administrateurs des Caisses régionales sont MM. Bedunot (Bourgogne Franche Comté), Duffaut (Languedoc Roussillon) et Loubière (Midi-Pyrénées). Les trois autres membres (non nommés) représentent respectivement la Fédération générale de la métallurgie, le syndicat de la Régie Renault et celui du CEA. Sur la trajectoire d'Alain Wisner et Antoine Laville, voir Sonia Granaux, *op. cit.*, p. 407-409 et Alain Wisner, « Itinéraire d'un ergonomiste dans l'histoire de la psychologie contemporaine », Yves Clot (dir.), *Les histoires de la psychologie du travail. Approches pluridisciplinaire*, Toulouse, Octarès, 1996, p. 99-111.

échelons des structures confédérées, et sont également connus des militants cégétistes<sup>1017</sup>. À Fougères, le cédétiste Gérard Fonteneau mentionne ces travaux lorsqu'il intervient auprès de l'assemblée locale des médecins du travail en mars 1969, pour inviter ces derniers à renforcer leurs échanges avec les ouvriers et se mettre à leur écoute<sup>1018</sup>. Il réaffirme ainsi la nécessité de garantir le « tiers temps » que le médecin du travail est supposé consacrer aux visites d'ateliers, au contact immédiat des conditions de travail.

Bien que la trace du groupe confédéral se perde dans les archives, l'échange de cette première réunion informe sur l'état d'esprit dans lequel la confédération souhaite placer son intervention, contestant « le scandale, trop souvent accepté par les travailleurs, de la compensation des dangers courus par des primes supplémentaires : on en arrive à se vendre le plus possible<sup>1019</sup> ». En 1970, Gilbert Declercq « développe avec ardeur le thème "la santé n'est pas à vendre"<sup>1020</sup> » à l'occasion de la Conférence régionale interprofessionnelle pour la santé organisée par l'UR-CFDT des Pays de la Loire. Des énoncés similaires se déploient dans certaines sections d'entreprises, par exemple lorsque les militants de Rhône-Poulenc à Vitry alertent leurs collègues en juillet 1970 :

« pour nous travailleurs, qui n'avons pour tout capital que notre force de travail à vendre, la santé c'est l'essentiel. Mais, à Rhône-Poulenc, notre santé est en danger permanent, quand ce n'est pas notre vie : un travailleur de l'usine silicones de Saint-Fons est mort au travail, le 16 juin ; mort pour les patrons, mort pour le profit, mort pour rien. Mort parce qu'il lui fallait travailler pour vivre et travailler à RP (...). À Vitry aussi la mort rode avec la complicité de la direction, avec la négligence des chefs de service, avec l'acceptation des cadres qui se font une raison : la chimie, c'est dangereux, on a toujours travaillé de cette façon... Il le faut pour "l'intérêt national"... (...). Nous devons exiger ensemble, collectivement, par service, des conditions de travail décentes, qui ne mettent pas notre vie en danger (...). Nous devons exiger que RP applique pour son personnel ce qu'il proclame à grand renfort de publicité pour ses clients : "RP aime que la vie commence bien, qu'elle s'écoule, le plus facilement, le plus agréablement possible"...<sup>1021</sup> ».

Le refus de monétariser la santé est aussi explicitement repris dans un tract alertant sur la pollution à Pierre-Bénite (Rhône) en mars 1971, où les cédétistes de Ugine-Kuhlmann

---

1017 Voir par exemple l'étude de Fanny Gallot, *Les ouvrières, des années 1968 au très contemporain : pratiques et représentations*, Thèse d'histoire, Université Lyon II, 2012, p. 193-201. Publié sous le titre *En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Paris, La Découverte, 2015.

1018 AD-I&V, 111J118. Intervention de Gérard Fonteneau (CFDT) lors de l'Assemblée de l'Association du service médical interprofessionnel du Pays Fougereais, 27 mars 1969.

1019 A-CFDT, 7H197. Compte rendu de la réunion du groupe de prévention AT-MP, 14 avril 1969.

1020 Selon Denis Duclos, *La santé et le travail*, Paris, La Découverte, 1984, p. 79.

1021 AM Saint-Fons, 8W01. Tract CFDT Rhône-Poulenc Vitry, « Tant qu'on a la santé », 8 juillet 1970.

affirment qu'il « ne suffit pas de recevoir une prime d'insalubrité. Nous ne voulons pas vendre notre santé contre de l'argent<sup>1022</sup> ». Ce refus du paradigme de la compensation financière des risques sanitaires peut surprendre par sa précocité, tant la recherche récente en histoire du travail retient la grève des travailleurs immigrés de Penarroya (1971-1972) comme l'événement fondateur d'une dynamique ouvrière de refus de la monétarisation des risques<sup>1023</sup>.

C'est dans ce contexte que le gouvernement Messmer envisage de légiférer sur l'amélioration des conditions de travail. L'administration du Travail se montre préoccupée face au développement de conflits du travail d'un genre inédit, à l'heure même où le patronat invente des dispositifs d'amélioration des conditions de travail (ACT) dans certaines grandes entreprises, à l'instar des usines Peugeot à Sochaux<sup>1024</sup>. À l'automne 1972, le cabinet du secrétaire d'État aux affaires sociales consulte les organisations syndicales et patronales, avant d'annoncer la formation d'un « groupe d'études techniques de l'hygiène » (21 décembre 1972)<sup>1025</sup>. L'objectif affiché consiste à élaborer une loi en vue de faciliter une négociation entre représentants des salariés et des employeurs. Pourtant, « le cheminement parallèle de la loi et de l'accord se perd rapidement ; les parlementaires votent le texte législatif en fin d'année, sans attendre l'issue des pourparlers<sup>1026</sup> ». Le groupe de travail semble rapidement oublié et un projet de loi est diffusé dès les premières semaines de 1973. La négociation chemine quant à elle jusqu'au premier trimestre 1975.

Au cours de ce double processus, la CGT comme la CFDT formalisent les propositions avancées dans leurs campagnes menées sur la santé au travail dans les années précédentes<sup>1027</sup>. Les plate-formes revendicatives de chaque confédération en matière d'hygiène et de sécurité

---

1022A-CFDT, 8H1457. Tract CFDT PCUK Pierre-Bénite, « La pollution », Mars 1971.

1023Nous revenons sur ces conflits dans la seconde partie de ce chapitre. Sur Penarroya, voir Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, 2010/3, n° 91, p. 103-132. Sur la chronologie en histoire du travail, voir notamment Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers. op. cit.*, p. 267-270 ; Catherine Omnès, « De la perception du risque... », *art. cit.*, p. 71-72 et 80.

1024Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine : 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Paris, L'Atelier, 2002, p. 408-453.

1025A-CGT, 127CFD6. Note confédérale « sur les questions posées au groupe d'étude chargé de participer au groupe de travail sur la révision du décret du 10 juillet 1913 », Février 1973. Le groupe rassemble des représentants des organisations syndicales et patronales, des organismes de prévention et un membre du Conseil d'état.

1026Odile Join-Lambert, Laure Machu, Catherine Vincent, « Mars 1975 : premier accord sur la santé au travail », *Santé & Travail*, n° 60, 2007, p. 48-50. Sur cet accord, voir également Thierry Rochefort, « L'amélioration des conditions de travail à l'épreuve du système français de relations professionnelles : la négociation de l'accord interprofessionnel de 1975 », *Négociations*, n° 19, 2013, p. 9-25.

1027La CGT lance une campagne en 1972, voir Henri Krasucki, « Pour des conditions de travail plus humaine en rapport avec notre temps », *Le Peuple*, n° 887, 17 février 1972.

comportent des convergences autour de quatre axes. En premier lieu, les deux confédérations s'accordent sur un préalable : une loi sur l'amélioration des conditions de travail devrait se fonder sur les dispositifs existants et assurer « l'application stricte de la réglementation existante<sup>1028</sup> ». Suivant des revendications syndicales classiques, les corps d'inspection (Travail et Sécurité sociale) devraient bénéficier de moyens financiers et humains renforcés pour assurer leurs tâches. La CGT se singularise en rappelant sa revendication d'instituer des délégués ouvriers à l'inspection du travail<sup>1029</sup>.

À partir de ce terrain commun, des propositions sont formulées pour réaffirmer et conforter les attributions des comités d'hygiène et de sécurité. Par-delà les revendications formulées au lendemain de la catastrophe de Feyzin (autorisation pour interrompre la production en cas de danger immédiat<sup>1030</sup>, révision du nombre de représentants des salariés<sup>1031</sup>, protection juridique des élus, heures de délégation supplémentaires pour assurer leurs enquêtes), les deux confédérations s'accordent pour exiger l'instauration d'une clause légale permettant de faire appel à des experts extérieurs à l'entreprise. Elles souhaitent également que les activités des entreprises sous-traitantes et des salariés intérimaires soient placés sous la surveillance du comité<sup>1032</sup>.

D'autre part, les liens avec la médecine du travail sont repensés à la lumière du travail syndical dans les CHS. Prenant parti pour « un statut du médecin du travail garantissant son indépendance totale à l'égard de l'employeur<sup>1033</sup> », la CGT reste pourtant plus imprécise que la CFDT sur ce point. Cette dernière envisage de financer la médecine du travail en se fondant sur des cotisations patronales. À partir de ce fonds, les médecins seraient employés soit par les Comités d'entreprise (et non par les directions), soit par des services inter-entreprises de médecine du travail gérés par « des organismes mixtes à majorité syndicale<sup>1034</sup> ». L'autonomie

---

1028A-CGT, 118CFD8. Document 4 CGT, « Hygiène, sécurité, prévention », 5 mars 1974.

1029A-CGT, 127CFD6. Réunion de la commission confédérale politique revendicative, 1er février 1973.

1030A-CGT, 118CFD8. Document 4 CGT, « Hygiène, sécurité, prévention », 5 mars 1974.

1031La CGT propose des chiffres précis : obligation d'instituer un CHS avec 3 représentants des salariés dans les établissements de plus de 50 salariés, puis 7 représentants à partir de 200 salariés, 9 à partir de 500 et 12 à partir de 1000 salariés. A-CGT, 118CFD8. Document 4 CGT, « Hygiène, sécurité, prévention », 5 mars 1974.

1032A-CGT, 118CFD8. Document 4 CGT, « Hygiène, sécurité, prévention », 5 mars 1974 et « Propositions CFDT lors des négociations » (non-daté, début 1974). AD-I&V, 11J129. Note confédérale CFDT sur les négociations sur l'ACT, 14 novembre 1973.

1033A-CGT, 118CFD8. Document 4 CGT, « Hygiène, sécurité, prévention », 5 mars 1974.

1034A-CGT, 118CFD8. « Propositions CFDT lors des négociations » (non-daté, début 1974). La CGT défend aussi une position en faveur du recrutement des médecins par des services inter-entreprises mixtes, sans défendre une majorité syndicale (Document 4 CGT, « Hygiène, sécurité, prévention », 5 mars 1974).

du médecin devrait s'accompagner de la garantie d'utiliser un « tiers temps » pour mener des enquêtes sur les conditions de travail, dont le principe légal a été réaffirmé par un décret du 13 juin 1969<sup>1035</sup>. Cet outil devrait permettre d'éclairer l'origine professionnelle de certaines pathologies en assurant des mesures dans les ateliers.

Enfin, le quatrième axe revendicatif commun aux deux confédérations repose sur la volonté d'étendre l'étude de l'exposition des salariés aux toxiques, ainsi que les possibilités de contrôler (ou prohiber) l'usage de ces substances. Les deux confédérations s'accordent sur la nécessité d'indiquer les risques liés aux nouveaux produits introduits dans les espaces de travail, la CFDT voulant rendre intelligibles ces informations auprès des travailleurs immigrés<sup>1036</sup>. Pour la CGT, l'ampleur du problème imposerait la formation d'un organisme national certificateur, c'est-à-dire une agence scientifique chargée d'examiner les risques liés à chaque nouvelle substance et de remettre un avis pour autoriser (ou non) leur usage dans l'espace du travail. En parallèle, elle souhaite que « le CHS [puisse] interdire l'utilisation de nouveaux produits en raison des risques encourus si les mesures de prévention ne sont pas suffisantes<sup>1037</sup> ».

Loin d'être inédites ou inassimilables, ces propositions sont pourtant en décalage avec l'orientation adoptée par les pouvoirs publics. L'intention affirmée à l'automne 1972 réside dans la réforme du décret du 10 juillet 1913, dressant les « mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements<sup>1038</sup> ». Ce décret, fortement influencé par les courants hygiénistes du début du siècle, porte d'abord sur l'organisation matérielle des espaces de production et non sur l'organisation du travail en lui-même. De la même manière, les opérations d'amélioration des conditions de travail menées dans les entreprises au début des années soixante-dix portent essentiellement sur un aménagement spatial des lieux de travail. Ainsi, dans le programme des usines Peugeot de Sochaux, « l'environnement physique représente l'investissement largement dominant<sup>1039</sup> ». Les revendications syndicales, quant à elles, ne se limitent pas à l'aspiration à ces transformations spatiales, encore moins lorsque celles-ci restent circonscrites à l'intérieur du lieu de travail. La CFDT adopte ainsi une définition des conditions de travail incluant « [d'une part,] l'environnement physique du

---

1035Stéphane Buzzi et alii., *La santé... op. cit.*, p. 78.

1036AD-I&V, 11J129. Note confédérale CFDT sur les négociations sur l'ACT, 14 novembre 1973.

1037A-CGT, 118CFD8. Document 4 CGT, « Hygiène, sécurité, prévention », 5 mars 1974.

1038A-CGT, 127CFD6. Réunion de la commission confédérale politique revendicative, 1er février 1973.

1039Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine. op. cit.*, p. 423.

travail *dans* et *hors* l'entreprise ; [d'autre part] la charge, le rythme et les horaires du travail<sup>1040</sup> ».

Dès lors, le projet de loi et le projet d'accord national interprofessionnel sont une source de déceptions pour les deux confédérations. Dès février 1973, la CGT conclut que l'action gouvernementale constituerait « une opération électorale » dont la portée pratique resterait faible<sup>1041</sup>. Ces appréciations sont répétées devant le Conseil économique et social, consulté sur le projet de loi, et partiellement partagées par la CFDT. À l'instar des autres groupes représentés au CES, les deux confédérations considèrent que la fondation d'organismes nouveaux provoquerait un doublon avec les dispositifs existants<sup>1042</sup>. L'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) empiéterait ainsi sur les missions de l'INRS, de la Commission d'hygiène industrielle, et des Comités techniques nationaux. Quant aux Commissions d'amélioration des conditions de travail (CACT) que la loi entend créer dans toutes les entreprises, elles masqueraient les défauts de fonctionnement des IRP déjà installées (CE, CHS). Dans une lettre, un responsable cégétiste apostrophe les négociateurs du CNPF : « c'est un lieu commun de dire que la France est l'un des pays au monde possédant la meilleure réglementation en matière de prévention... le malheur étant que, bien souvent, cette réglementation demeure lettre morte<sup>1043</sup> ». La position syndicale consiste donc à réaffirmer la nécessité d'assurer l'application des lois et l'extension « des responsabilités et des prérogatives des instances existantes<sup>1044</sup> », à commencer par les effectifs des corps d'inspection.

Cette insatisfaction explique aussi le refus de la CFDT et de la CGT de ratifier l'accord national interprofessionnel sur les conditions de travail, le 15 mars 1975 (signé par le CNPF, la CGC, CFTC et CGT-FO). Pourtant, un point recueille un accueil plus favorable des syndicalistes : la réforme des CHS. L'article 12 de la loi du 27 décembre 1973 offre une protection juridique pour ces élus dans les entreprises de plus de 300 salariés. Bien qu'il ne réponde pas pleinement à la revendication syndicale de doter le CHS de la possibilité d'interrompre la production instantanément, l'article 13 autorise l'instance à émettre une alerte

---

1040A-CFDT, 8H1313. Note ASCV (Michel Le Tron), « Médecine du travail et cadre de vie », 12 avril 1974.

1041A-CGT, 127CFD6. Réunion de la commission confédérale politique revendicative, 1er février 1973.

1042A-CGT, 127CFD6. Projet d'avis du CES sur le projet de loi pour l'ACT, 4 avril 1973. Le projet d'avis considère qu'il est « préférable de recourir, du moins provisoirement, aux instances existantes (...). [Pour] le CHS dont le fonctionnement n'est pas toujours satisfaisant, il serait nécessaire de le doter de moyens de fonctionnement suffisants pour lui permettre de jouer pleinement son rôle et de l'animer ».

1043A-CGT, 118CFD8. Lettre d'Oswald Calvetti au CNPF, 27 janvier 1975.

1044A-CGT, 127CFD6. Intervention de Georges Pompey (CGT) devant le CES, non daté (septembre 1973 ?).

et informer l'inspection du Travail en cas de danger imminent<sup>1045</sup>. Le décret du 1er avril 1974 réforme finalement les CHS, désormais obligatoires dans les établissements industriels d'au moins 50 salariés<sup>1046</sup>. La représentation des salariés est renforcée, bien qu'un amendement proposant une présence majoritaire des salariés dans le CHS soit rejeté au moment de l'adoption de la loi du 27 décembre 1973<sup>1047</sup>. Le texte étend les attributions de l'instance en ouvrant la possibilité de faire appel à des experts extérieurs à l'entreprise, mais aussi en introduisant une clause permettant de réunir l'instance sur demande motivée de deux membres représentant le personnel.

Ce décret apparaît plus favorable aux salariés que le décret du 1 août 1947, mais son application donne lieu à des situations ambiguës, notamment dans les entreprises où le pouvoir des CHS s'était accru au fil des mobilisations ouvrières de l'après-68. Dans le cas de Rhône-Poulenc à Roussillon (Isère), les organisations syndicales étaient parvenues à imposer que les enquêtes consécutives aux accidents soient menées uniquement par les représentants des salariés. Or, le décret de 1974 permet à la direction du site de mettre en cause cette pratique, puisque le texte impose que les enquêtes soient menées conjointement par un représentant des salariés et un membre de la direction<sup>1048</sup>. En observant des réactions similaires dans plusieurs industries chimiques et en s'appuyant sur les observations contenues dans les archives fédérales de la CGT, Sonia Granaux indique qu'il « semblerait que les organisations patronales, UFIP, UIC, UIMM en tête, se soient concertées afin de lancer une contre-offensive généralisée et méthodique contre les CHS<sup>1049</sup> ». Si une étude fondée sur les archives patronales serait nécessaire pour passer du conditionnel à l'affirmatif quant au caractère généralisé de ce mouvement, la promulgation du décret d'avril 1974 est indubitablement suivie d'initiatives patronales visant à maîtriser son application dans plusieurs CHS. Ce risque est perçu d'emblée par les organisations syndicales, la CGT appelle par exemple ses militants à s'impliquer dans « la bataille pour l'application extensives de toutes les clauses positives de [la] loi [du 27 décembre 1973] (...) [qui] peut être le moyen de

---

1045 Lucien Chavrot, « Amélioration des conditions de travail », *Le Peuple*, n° 942, 1 mai 1974.

1046 Décret n° 74-274 du 1er avril 1974 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité. Le décret prévoit 3 représentants des salariés dans les CHS des entreprises de moins de 500 salariés, puis 6 pour les entreprises de 501 à 1500 salariés, et 9 au-delà de 1500 salariés.

1047 Sonia Granaux, *op. cit.*, p. 38.

1048 *Ibid.*, p. 234-235.

1049 *Ibid.*, p. 412.



contribuer au développement de l'activité de [la CGT] pour l'amélioration des conditions de travail<sup>1050</sup> ».

Malgré cette dimension contradictoire, la protection juridique autorise les représentants des salariés à renforcer leurs échanges avec des interlocuteurs extérieurs. Dans les industries chimiques du Rhône, les élus cégétistes des CHS renforcent une action commune avec l'Association pour la protection de la nature et de la vallée du Rhône. À partir du milieu des années soixante-dix, les archives préfectorales conservent plusieurs lettres adressées par le Président de cette association (le sénateur-maire de Givors, Camille Vallin) concernant des cas de pollutions industrielles, suite à des informations provenant des membres des CHS dans les entreprises concernées. Par exemple, le 22 janvier 1975, les représentants des personnels de Rhône-Poulenc (Saint-Fons) alertent sur la nuisance provoquée par une centrale thermique utilisant un fuel à haute teneur en soufre. Les rejets toxiques génèrent une acidification de l'air, provoquant des brûlures légères parmi les salariés. Cette plainte est relayée par Camille Vallin auprès du Préfet, provoquant immédiatement une enquête du service des établissements classés<sup>1051</sup>. Quelques mois plus tard, en novembre 1976, les élus du CHS de Rhône-Poulenc (Saint-Fons) s'inquiètent d'un projet de travail en continu dans l'atelier d'orthoformiate d'éthyle, impliquant une circulation plus importante d'acide cyanhydrique, substance dont un faible dégagement comporte des risques mortels. Cette inquiétude est prestement relayée par l'ADNPVR auprès du Préfet<sup>1052</sup>.

Ces initiatives contribuent à l'évolution des programmes d'action confédéraux : en 1975, la CGT introduit par exemple une rupture, considérant désormais que « la compétence du CHS doit s'étendre sans restriction aux problèmes de la pollution : toutes les dispositions seront prises pour qu'il puisse veiller au respect des normes nationales ou internationales concernant le bruit et la teneur en produits nocifs, non seulement de l'atmosphère des ateliers, mais aussi des gaz, liquides et solides, *rejetés* par l'entreprise<sup>1053</sup> ».

Le regain d'investissement syndical dans les CHS dans la foulée des catastrophes industrielles participe ainsi d'une autonomisation de cette IRP, qui apprend à puiser ses ressources « à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise<sup>1054</sup> ». Recourant aux modalités

---

1050 Lucien Chavrot, « Amélioration des conditions de travail », *Le Peuple*, n° 942, 1er mai 1974.

1051 AD-Rhône, 2614W6. Lettre de Camille Vallin au Préfet du Rhône, 8 novembre 1975.

1052 AD-Rhône, 2614W6. Lettre de Camille Vallin au Préfet du Rhône, 25 novembre 1976.

1053 Nous soulignons. A-CGT. Programme d'action du 39e congrès confédéral, 22-27 juin 1975, Le Bourget.

1054 Sonia Granoux, *op. cit.*, p. 423.

classiques du conflit de travail dans l'entreprise, les élus syndicaux des CHS s'ingénient à mobiliser dorénavant différents experts (médecins, associatifs, etc.). En s'adressant aussi aux riverains, les syndicalistes participent de la construction d'une opinion publique en matière d'environnement, dont Daniel Boulet a montré qu'elle contribuait à la transformation des politiques industrielles<sup>1055</sup>. Sans se préoccuper de l'attribution légale du CHS, les syndicalistes ont donc parfois intégré *de facto* une dimension environnementale dans son champ d'action.

## 2) L'angle-mort des politiques publiques de l'environnement

Au début de la décennie soixante-dix, l'invention administrative de l'environnement en France a souvent été décrite comme un moment « d'installation technocratique<sup>1056</sup> », peu soucieux de mobiliser les corps intermédiaires. Le Haut comité de l'environnement (HCE), instance consultative installée auprès du Premier ministre par décret du 30 juillet 1970<sup>1057</sup>, exclut toute représentation des mondes du travail jusqu'à sa timide ouverture au ministère du Travail et aux organisations syndicales en 1975. Pourtant, la rénovation de la réglementation en matière de nuisances industrielles s'appuie sur la consultation du Conseil économique et social (CES)<sup>1058</sup>. Rappelons que ce dernier fut saisi à deux reprises déjà, en 1963 et 1964 et que ces saisines débouchèrent sur un relatif accord entre les différents groupes, à l'exception de deux points controversés. D'une part, les syndicalistes (particulièrement la CFTC) suggéraient que le critère devant orienter la régulation des nuisances résidait dans la protection de l'environnement, indépendamment des intérêts économiques en jeu – et contestant la logique d'une compensation financière des dégradations sanitaires et environnementales. D'autre part, les deux confédérations affirmaient que les industries polluantes portaient l'entière responsabilité des nuisances et devaient prendre en charge les frais occasionnés. À ce titre, elles refusaient la possibilité de subventions publiques en faveur des industries polluantes, lorsque celles-ci investissaient dans des techniques permettant de limiter leurs nuisances.

1055Daniel Boulet, *Entreprises... op.cit.*, p. 230-259.

1056Selon l'expression de Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement... op. cit.*

1057Décret du Premier Ministre, n°70-672 du 30 juillet 1970 créant le haut comité de l'environnement.

1058Les lignes suivantes constituent un rappel du deuxième chapitre de cette thèse.

Au début de la décennie soixante-dix, ces réflexions sont réactivées lorsque le CES entreprend deux saisines portant sur la lutte contre la pollution. Entre février 1970 et mars 1971, la section de l'industrie et du commerce se penche sur l'usage industriel de l'eau et les moyens de lutte contre la pollution<sup>1059</sup>. L'initiative permet un premier bilan de la loi du 16 décembre 1964<sup>1060</sup>, dont l'originalité résidait dans la fondation d'entités administratives calquées sur des entités écologiques (six agences correspondant aux bassins hydrographiques métropolitains) financées par le prélèvement d'une redevance<sup>1061</sup>. En juin 1971, la même section lance une saisine dont le titre vaut programme : « Rendre compatible le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution de l'air, les nuisances et la destruction des sites naturels<sup>1062</sup> ». Le rapporteur unique de ces deux saisines est Jacques Gros, membre du groupe des entreprises privées, PDG de la Société anonyme d'industrie cotonnière de Mulhouse et Président de la Chambre de commerce et d'industrie de cette ville depuis 1967. Les débats se crispent rapidement et les expressions syndicales se font intransigeantes. En mars 1971, la CFDT vote contre l'avis proposé (sur la pollution de l'eau), puis cette opposition est réaffirmée et renforcée par les voix de la CGT lors du vote de l'avis de juin 1972 (sur la compatibilité de l'industrialisation et de la lutte contre la pollution). Dans une institution où les désaccords sont présents, mais où « la volonté consensuelle et unanime<sup>1063</sup> » prévaut systématiquement dans l'élaboration des avis, la vigueur de la controverse autour du second avis est assez rare pour s'y arrêter.

Dès le début de cette saisine, les organisations syndicales sont dubitatives quant à un objet qui leur paraît trop restrictif. Lors de la première réunion consacrée à l'étude sur la « compatibilité » entre l'industrialisation et la lutte contre la pollution, un représentant de la CGT-FO exprime ses « plus expresses réserves sur la nouvelle saisine (...) conduisant au fractionnement d'une étude qui devait former un tout (...) et s'inscrire dans un ensemble concernant le cadre de vie et l'environnement<sup>1064</sup> ». Cette saisine témoigne effectivement du flou qui entoure encore la notion d'environnement dans ces années<sup>1065</sup>, conduisant la section à mener des auditions auprès d'une vaste palette de personnalités : médecins du travail,

---

1059AN, 19920430/136.

1060Loi n° 64-1245 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

1061Daniel Bouillet, *Entreprises... op. cit.*, p. 131-133.

1062AN, 19920430/143.

1063Alain Chatriot, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002, p. 344.

1064AN, 19920430/143. Intervention de Mr Laval (FO), Réunion du 17 juin 1971.

1065Floriant Charvolin, *L'invention de l'environnement. op. cit.*

inspecteurs des établissements classés, juristes, jusqu'aux ministres de l'Environnement et de l'Agriculture. Il apparaît pourtant rapidement que la définition de l'environnement se réduit à sa dimension négative, en restreignant la réflexion à la lutte contre la pollution.

Le désaccord principal porte immédiatement sur l'imputation de la responsabilité quant à l'origine des nuisances. En effet, le rapporteur se limite à constater leur expansion et pointe une responsabilité floue, incriminant « la civilisation moderne, avec le développement industriel intensif et la concentration urbaine qu'elle implique, [qui] conduit à une localisation de la pollution en des points donnés où la capacité d'absorption des milieux naturels est dépassée<sup>1066</sup> ». Cet énoncé est accueilli par une première objection syndicale, réfutant l'idée d'une responsabilité sociale homogène dans la production de nuisances. La CGT conteste ainsi l'appel à « une sorte de solidarité entre tous les citoyens pour entreprendre une tâche nationale et, donc dissimuler constamment que l'essentiel des pollutions provient directement de l'industrie<sup>1067</sup> ». Une seconde objection traduit le refus de percevoir la dégradation environnementale comme un fatalité inhérente à la « modernité ». Dès le vote de l'avis sur la pollution de l'eau en 1971, les deux confédérations jugent que la pollution est présentée comme un fait inévitable, auquel seuls des palliatifs ou des réparations pourraient être apportés a posteriori. La CFDT constate ainsi que la saisine ne portait pas sur « les possibilités d'industrialisation en fonction des ressources en eau de telle sorte que la pollution soit évitée. Le problème a été posé à l'envers, comme si la nature devait se soumettre à la croissance industrielle sur le gain financier<sup>1068</sup> ».

Précisant les analyses esquissées au début des années soixante, une position commune aux deux confédérations se dégage et se résume par deux affirmations. Premièrement, selon une formule abrupte de la CGT, la pollution ne constitue pas un phénomène inévitable mais « résulte d'actions volontaires économiquement motivées<sup>1069</sup> ». Deuxièmement, la suppression des nuisances imposerait d'agir sur les critères économiques qui orientent les choix en matière d'industrialisation ou d'aménagement du territoire. La CFDT invite ainsi le rapporteur à « s'interroger sur le modèle de développement industriel actuel, à savoir dans quelle mesure le

---

1066AN, 19920430/136. Avis sur la compatibilité existant entre le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution, les nuisances et la destruction des sites naturels, 14 juin 1972.

1067« Croissance et pollution – Intervention de René Le Guen au CES », *Le Peuple*, n° 899, 1er août 1972.

1068« Les pollueurs doivent être les payeurs », *Syndicalisme Hebdo*, 1er avril 1971. La CGT conteste aussi la perception de la pollution comme « une conséquence inévitable du progrès, comme quelque chose qui apparaît nécessairement et contre quoi on doit ensuite lutter », dans « Intervention de René Le Guen au CES – Les problèmes posés par l'utilisation industrielle de l'eau », *Le Peuple*, n° 868, 1er mai 1971.

1069Ibid.

phénomène de pollution, pris dans son ensemble, est ou non indépendant du système économique<sup>1070</sup> ». En déplaçant ainsi les termes du débat, André Soulat (CFDT) illustre la réflexion en proposant l'exemple

« du travailleur qui le matin à 5h part sur son vélo Solex et réveille des dizaines de milliers de personnes. Est-ce lui le responsable ou n'est ce pas plutôt l'entreprise qui a permis qu'il aille sur un vélo Solex qui fait du bruit ? Le problème de fond est là. On pourra, en fin de compte, mettre autant d'interdictions qu'on voudra ; mais on ne résoudra rien dans la mesure où on continuera à permettre la fabrication de produits qui sont une cause de pollution, dans un domaine ou un autre. N'est-ce pas à ce niveau que se situe véritablement la lutte antipollution ?

Je rappellerai un autre exemple typique : on parle beaucoup, maintenant, des effets destructeurs de la matière plastique sur l'environnement ; mais quand on a permis la fabrication des emballages en matière plastique, on s'est bien rendu compte qu'on créait une cause de pollution alors qu'il n'était pas sûr – et certain nombre de techniciens le démontrent – qu'économiquement il était préférable de remplacer le verre par la matière plastique (...).

Pour être véritablement efficace, la lutte contre la pollution doit donc consister non seulement à pallier ce qui existe déjà mais surtout à éviter que prennent naissance de nouvelles pollutions du fait de la création d'installations ou de produits non contrôlés. Les responsables auront-ils la volonté d'interdire certaines installations nouvelles, certaines fabrications de produits nouveaux, certaines implantations qui sont source de pollution ?<sup>1071</sup> ».

Bien que ces réflexions soient partagées par la CGT (empruntant le récit du vélo Solex et sa morale politique<sup>1072</sup>), une ligne de démarcation apparaît entre les confédérations dans le débat autour de la notion de croissance. Toutes deux s'accordent d'abord pour contester l'apparente évidence de la « croissance », refusant d'établir une équivalence entre cette notion et l'augmentation du Produit intérieur brut (PIB). Leur désaccord intervient sur les définitions alternatives de ce que désignerait la « croissance »<sup>1073</sup>. D'un côté, la CGT réfute l'opposition entre expansion économique et protection de l'environnement, considérant que « la croissance économique ne peut pas se traiter et s'aborder en absolue au risque de mystifier toute démarche qui en découle<sup>1074</sup> ». En application de cette orientation, elle affirme qu'un usage des

---

1070AN, 19920430/136. Intervention de Maurice Luneau (CFDT), Réunion du 23 mars 1972. La CGT emploie des termes proches, évoquant « la responsabilité (...) d'un système économique qui, gaspille les biens naturels et néglige les besoins fondamentaux de l'homme, se développe par une industrialisation anarchique en fonction d'un calcul de rentabilité à court terme », dans « Croissance économique et pollution... » *art. cit.*

1071AN, 19920430/136. Intervention d'André Soulat (CFDT), Réunion du 18 janvier 1972.

1072Dans « Croissance économique et pollution... », *art. cit.*

1073Voir le sixième chapitre de cette thèse.

1074Ibid.

techniques détaché des critères de rentabilité pourrait assurer une prévention efficace des pollutions. En matière de protection de l'eau, elle propose ainsi deux amendements valorisant la recherche le recyclage des déchets (adopté) et affirmant la possibilité d'éliminer entièrement les rejets dans les nouvelles industries par l'investissement technique (retiré)<sup>1075</sup>. De l'autre côté, la CFDT perçoit une contradiction irréconciliable entre la régulation des nuisances et une croissance définie selon l'expansion industrielle. Réfutant l'efficacité d'aménagements techniques antipollution dans le cadre d'une économie productiviste, André Soulat estime ainsi que « la véritable solution aux problèmes d'environnement [serait à] trouver dans la recherche d'un autre type de croissance, partant d'impératifs différents<sup>1076</sup> ». Le changement des critères de production que les cédétistes appellent de leurs vœux constitue un rappel de leur programme syndical en matière de planification démocratique.

Ces divergences n'empêchent nullement l'expression d'arguments communs pour nourrir l'opposition au projet d'avis présenté en mars 1972. Les propositions avancées par Jacques Gros se divisent en cinq axes. Il propose d'abord une réforme des législations en matière de régulation de la pollution, en ciblant particulièrement la loi de 1917 sur les établissements classés. Il envisage ainsi de limiter la durée des procédures d'autorisation des installations, un système permettant de restreindre la judiciarisation des litiges (« un système de mise en demeure préalable à toute poursuite pénale »), ou encore un dispositif pour empêcher les riverains de réclamer l'indemnisation des préjudices subis<sup>1077</sup>. Ces requêtes offrent un étonnant écho des suppliques formulées par les industriels du premier dix-neuvième siècle, qui « ne voyaient aucune contradiction à réclamer une ferme protection de l'État contre les plaintes de leurs voisins tout en se flattant, à longueur de discours, d'être à la fois les héritiers de la Révolution et les industriels de l'avenir<sup>1078</sup> ».

L'avis suggère ensuite la formation de dispositifs d'incitations fiscales, autorisant l'État à prendre en charge une partie des coûts liés aux investissements techniques des industries

---

1075AN, 19920430/143. Amendements 4 et 18 (CGT), 23 mars 1971.

1076AN, 19920430/136. Intervention d'André Soulat (CFDT), Réunion du 30 mars 1972.

1077« Une mesure prévoyant que les tiers qui se sont installés en connaissance de cause dans un périmètre réglementé autour d'un établissement classé en fonctionnement, ne puisse obtenir des indemnités pour les dommages qu'ils subissent du fait de la proximité dudit établissement, dès lors que ce dernier respecte les prescriptions qui lui sont imposées ». AN, 19920430/136. Avis sur la compatibilité existant entre le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution (...), 14 juin 1972.

1078Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution... op. cit.*, p. 49-50. Ce principe de protection étatique est également affirmé par la première personnalité auditionnée par le CES, le juriste Pierre Gousset, indiquant que « la loi de 1917 met [les industriels] à l'abri de la réglementation municipale » (AN, 19920430/136. Audition de Pierre Gousset, 18 novembre 1971).

polluantes, préfigurant une formule appelée à un grand succès dans les années suivantes : « la politique contractuelle de branche<sup>1079</sup> », c'est-à-dire la négociation d'un contrat entre les pouvoirs publics et un groupe industriel pour assurer un financement pluriannuel des investissements de dépollution. Un troisième type de propositions concerne l'éducation et la formation : dans le monde du travail, l'avis cible exclusivement les experts en sécurité industrielle et les cadres, sans mentionner les ouvriers ou les employés. Ce sont ensuite les efforts de recherche qui intéressent le rapporteur, suggérant la possibilité de réduire les nuisances par l'amélioration des dispositifs techniques. Il considère toutefois que cet effort de recherche devrait être conditionné par ses potentialités économiques : sur ce point, le rapporteur suit la logique d'un amendement des chefs d'entreprises à l'avis sur l'eau, conditionnant l'investissement technique à son caractère « réalisable sous l'angle économique et social<sup>1080</sup> ». Enfin, l'avis souligne l'importance d'une harmonisation internationale des lois.

Face à cet avis, une opposition syndicale (CGT-CFDT) s'exprime pour s'opposer au transfert des coûts de la lutte contre la pollution vers l'État ou les collectivités locales. Responsables de l'organisation de la production et des substances manipulées, les industriels sont désignés comme seuls coupables de la pollution. La CFDT se borne à affirmer que « les pollueurs doivent être les payeurs<sup>1081</sup> », alors que la CGT provoque ses interlocuteurs en suggérant que « si [ces entreprises] ne sont pas en mesure de résoudre leurs difficultés, sans doute conviendrait-il de s'orienter vers leur nationalisation<sup>1082</sup> ». Alors que la CGT avait déposé un amendement (rejeté) visant à supprimer la référence aux aides publiques de l'avis sur la pollution de l'eau (mars 1971)<sup>1083</sup>, aucune des confédérations ne propose un tel amendement en juin 1972, témoignant d'une opposition à la logique même de l'avis.

Ce premier désaccord s'accompagne d'autres motifs, puisque Maurice Luneau justifie son opposition « en raison du fait que les modifications demandées à la loi de 1917 vont à l'encontre des préoccupations exprimées par le groupe CFDT<sup>1084</sup> ». À plusieurs reprises, les syndicalistes (CGT inclus) constatent que des lois existent et répètent leur volonté d'assurer

---

1079AN, 19920430/136. Avis sur la compatibilité (...), 14 juin 1972. Sur les contrats de branche, voir Daniel Boulet, *Entreprises... op. cit.*, p. 274-280 et Michel Prieur, *Droit de l'environnement. op. cit.*, p. 167-169.

1080AN, 19920430/143. Amendements 8 (Chefs d'entreprises), 23 mars 1971.

1081« Les pollueurs doivent être les payeurs », *Syndicalisme Hebdo*, 1er avril 1971

1082AN, 19920430/136. Intervention de René Le Guen (CGT), Réunion du 27 avril 1972.

1083AN, 19920430/143. Amendements 12 (CGT), 23 mars 1971. L'amendement avait été rejeté par 107 contre (dont le groupe des chefs d'entreprises, la CGC, le groupe de l'Agriculture), 16 abstentions (dont la CFDT et FO) et 27 pour (correspondant aux groupes CGT et CFDT, auxquels s'ajoute la voix d'Alfred Sauvy).

1084AN, 19920430/136. Intervention de Maurice Luneau (CFDT), Réunion du 25 mai 1972.

d'abord l'application, voire l'extension, de ces réglementations<sup>1085</sup>. De plus, les propositions de réforme de la loi sur les établissements sont nettement perçues comme des mesures d'assouplissement, visant à protéger les industriels des protestations formulées par les collectivités locales ou les associations de riverains. Pour René Le Guen (CGT),

« les modifications proposées mettent en place un système laissant toutes libertés d'actions aux établissements, à partir du moment où ils ont obtenu les autorisations préfectorales. Admettre les atténuations de la loi suggérées par le rapporteur revient à admettre que la violation de la loi ne soit plus assortie de sanctions. Nous pensons au contraire qu'il est nécessaire de renforcer la législation actuelle pour lutter contre la pollution et obliger ceux qui en portent la responsabilité à ne plus faire seulement des efforts selon leur bon vouloir mais à engager réellement la lutte anti-pollution<sup>1086</sup> ».

La relative souplesse des propositions législatives est justifiée, par le rapporteur, au nom de la nécessité d'une harmonisation internationale en vue de limiter une distorsion de la concurrence commerciale. Dès la saisine relative à la pollution de l'eau, cet argument est disqualifié par les syndicalistes : l'attente de normes européennes est perçue comme une cause de retard dans la lutte contre la pollution, la CFDT inversant l'argument en considérant nécessaire « d'engager dès maintenant une action dynamique sur le plan national » pour offrir un exemple en vue d'une harmonisation internationale. Favorable à une réflexion européenne, elle souhaite toutefois « aller au-delà de la seule harmonisation des charges. Une telle harmonisation doit être envisagée de façon plus dynamique<sup>1087</sup> ». En cela, les syndicalistes s'inscrivent dans la continuité des propositions qu'ils formulaient au début des années soixante, lorsqu'ils pressaient le CES de s'intéresser aux expériences concrètes menées en matière de lutte contre la pollution à l'échelle internationale<sup>1088</sup>.

Enfin, un dernier point nourrit les tensions autour du projet d'avis : les salariés sont largement absents de l'avis final. La situation est paradoxale puisque la Section entreprend une audition d'un pionnier de la médecine du travail, Henri Desoille, lequel suggère des pistes pour rapprocher les dispositifs relevant du droit du travail des mesures relevant de la lutte contre la pollution. Il propose notamment de renforcer les attributions des médecins du travail, en « leur enjoignant de prévenir la direction départementale de la santé lorsqu'ils constatent

1085« D'une manière quasi générale, il n'est donc pas nécessaire de recourir à une législation supplémentaire. Le problème essentiel reste que les règlements sont mal appliqués, ou même ne le sont pas du tout. C'est donc surtout sur cette non application des textes qu'il conviendrait particulièrement de mettre l'accent ». AN, 19920430/136. Intervention d'André Soulat (CFDT), Réunion du 16 mars 1972.

1086« Croissance économique et pollution... », *art. cit.*

1087AN, 19920430/143. Intervention d'André Soulat (CFDT), Réunion du 11 février 1971.

1088Voir le deuxième chapitre de cette thèse.



dans un groupe de salariés des troubles pathologiques provenant d'une pollution de l'atmosphère ; et d'une façon plus générale, en établissant des liaisons entre les médecins du travail et les services chargés du contrôle de la pollution du voisinage (service des établissements classés et laboratoires)<sup>1089</sup> ». Accueillies favorablement par les salariés, ces propositions ne sont pas retenues par le rapporteur. L'avis intègre néanmoins un paragraphe proposant d'étendre la compétence des CHS « à toutes les questions que l'entreprise peut susciter en matière d'environnement, non seulement à l'intérieur mais également à l'extérieur de l'entreprise<sup>1090</sup> ». Imprécise, cette proposition ne trouve pas grâce aux yeux de syndicalistes qui réaffirment leurs volonté d'une protection juridique des élus des CHS afin de leur assurer la possibilité « de prendre contact avec les organisations représentatives de la population pour donner un avis sur les nouvelles formes de fabrication et de production<sup>1091</sup> ».

L'avis remis le 14 juin 1972 sur « la compatibilité de l'industrialisation et de la lutte contre la pollution » préfigure les dispositifs qui sont au cœur des politiques publiques de l'environnement dans les années suivantes. Les contrats de branche deviennent un dispositif phare du nouveau ministère, contribuant notamment à financer des dispositifs techniques pour les industries anciennes générant une pollution aquatique (à commencer par les papeteries).

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (instaurant notamment un corps dédié à l'inspection de ces établissements)<sup>1092</sup> ne reprend pas les propositions controversées du CES, mais elle pérennise la protection étatique des industriels face aux protestations des riverains et témoigne d'un « souci de ne pas entraver le développement industriel<sup>1093</sup> ». L'opposition des confédérations syndicales aux propositions énoncées par Jacques Gros s'inscrit, d'une part, dans un contexte où la vigueur des conflits du travail contribue à radicaliser les positions syndicales jusque dans une institution qui semble éloignée des conflits d'usines. Alain Chatriot relève également que la saisine du CES concernant le Rapport Sudreau sur la « réforme de l'entreprise » est marqué par une forte tension<sup>1094</sup>. Sur le plan des politiques de l'environnement, d'autre part, l'opposition conjuguée de la CGT et de la CFDT reprend en apparence les schèmes classiques

---

1089AN, 19920430/136. Audition d'Henri Desoille, Réunion du 3 février 1972.

1090AN, 19920430/136. Avis sur la compatibilité (...), 14 juin 1972.

1091« Croissance économique et pollution... », *art. cit.*

1092Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

1093Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir...*, *op. cit.*, p. 131. Sur cette loi, voir également Michel Prieur, *Droit de l'environnement. op. cit.*, p. 561-563.

1094Alain Chatriot, « La réforme de l'entreprise... », *art.cit.*, p. 193-195.

d'une politique dirigiste lorsqu'elle défend le principe pollueur-payeur, réclame le renforcement des corps d'inspection, ou réitère incessamment sa demande d'assurer en priorité l'application des lois existantes. Derrière cette apparente continuité, une nouveauté transparaît puisque la CFDT ne restreint plus sa réflexion à l'amélioration d'une régulation contenue dans le cadre d'une économie capitaliste présentée comme la cause des nuisances, les représentants cédétistes avançant « qu'il n'est pas certain que ce système puisse être amélioré<sup>1095</sup> ». En interrogeant la finalité sociale des productions polluantes, la pertinence d'utiliser des substances nocives ou de fabriquer certains produits, ses réflexions invitent à une transformation du modèle économique qui dépasse nettement l'adoption de mesures dirigistes. Sans être en accord sur toutes les propositions cédétistes, les membres de la CGT se rallient toutefois fréquemment aux argumentaires déployés par leurs homologues.

L'action syndicale face aux débordements industriels se nourrit d'une appropriation des outils du CHS. Instance dont l'activité reste peu documentée, il assure toutefois aux syndicalistes un gain de légitimité dans les conflits portant sur les débordements et maladies industrielles. Les enquêtes consécutives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, comme les informations sur les défaillances techniques des installations, peuvent constituer une ressource pour enclencher la reconnaissance de la nocivité de substances ou attirer l'attention des services de l'État. Sans attendre l'initiative juridique, certains secteurs du mouvement syndical forcent l'intégration (temporaire) d'une dimension environnementale au sein des instances représentatives du personnel. Un ancien militant cédétiste de Rhône-Poulenc Saint-Fons rapporte ainsi son souvenir d'un salarié, militant au sein de la FRAPNA et syndiqué à la CFDT, proposant sa candidature au CHS à condition de traiter exclusivement des questions relevant de l'environnement extérieur au lieu de travail<sup>1096</sup>. Bien que sa candidature soit rejetée par une section syndicale refusant de segmenter son intervention entre ces espaces, elle témoigne d'une affinité perçue par les salariés entre les compétences de cette instance et la réponse aux débordements industriels.

À cet égard, le double processus de réformes décrit dans les pages précédentes prend à revers la dynamique d'intégration réciproque de l'amélioration de l'hygiène au travail et de la protection de l'environnement. Le domaine administratif de l'environnement exclut d'emblée

---

1095AN, 19920430/136. Intervention de Maurice Luneau (CFDT), Réunion du 23 mars 1972.

1096Entretien avec Pierre Apaix, 9 juillet 2015.

une réflexion sur ses liens avec l'administration du Travail et les répercussions de ce choix entraînant une fragmentation durable. Quant aux réformes en matière d'amélioration des conditions de travail, Odile Join-Lambert, Laure Machu et Catherine Vincent proposaient de considérer que l'accord interprofessionnel de mars 1975 consacrait « l'entrée du thème de la santé au travail dans les références des organisations syndicales, en même temps qu'il précipitait le mouvement faisant sortir les syndicats du cadre strict de l'entreprise vers celui du cadre de vie<sup>1097</sup> ». Si les organisations syndicales sont interpellées et précisent leur politique environnementale suite à ces initiatives, nous avons cependant montré que le cadre de vie appartenait déjà aux référents idéologiques du mouvement syndical auparavant. De plus, la loi du 27 décembre 1973 et l'accord interprofessionnel de mars 1975 portent d'abord des propositions portant sur l'aménagement de l'espace de travail et se révèlent incapables de penser le lien avec son environnement. À cet égard, la réforme du CHS (décret du 1er avril 1974) constitue une négation de l'activité effective d'une IRP qui se révélait capable de s'ouvrir aux questions environnementales au cours des années précédentes. Cette disjonction entre les deux processus juridiques rejoue et, finalement, ravive la séparation entre droit du travail et droit de l'environnement. Bien qu'ils interviennent activement dans l'une et l'autre de ces procédures, les syndicalistes sont relativement silencieux quant à leur possible intersection. Leur réflexion reste largement conditionnée par une fragmentation qu'ils sont peu nombreux à penser – et une loi sur les établissements classés qu'ils méconnaissent. Ainsi, Jeanette Laot fait partie des rares dirigeantes cédétistes à plaider pour une réflexion croisée sur la réforme de l'inspection des établissements classés et les mesures d'hygiène du travail<sup>1098</sup>. Dans les formations qu'il dispense aux militants du Rhône, Pierre Perrot les incite aussi à renforcer leurs échanges avec l'inspection des établissements classés<sup>1099</sup>. Ces deux militants sont spécialisés dans ce domaine et leurs propositions ne semblent pas assimilées pleinement au sein de leur organisation. Or, « les militants "spécialisés" sur la santé au travail ont souvent l'impression, surtout en période de crise économique, d'être isolés au sein même de leur organisation presque autant que de leur entreprise<sup>1100</sup> ».

La réflexion syndicale dans chaque procédure témoigne pourtant de convergences, suivant trois axes. En premier lieu, les deux confédérations syndicales contestent systématiquement

---

1097Odile Join-Lambert, Laure Machu, Catherine Vincent, « Mars 1975 ... », *art. cit.*, p. 48-50.

1098A-CFDT, 8H1462. Rapport de Jeanette Laot, « Conséquences de l'action pour un meilleur environnement sur le développement industriel », Venise, 20-22 avril 1972.

1099AD-Rhône, 68J60. Pierre Perrot, « L'hygiène et la sécurité dans l'action syndicale », Juin 1971.

1100Denis Duclos, *La santé... op. cit.*, p. 86.

l'invocation d'une « fatalité » dans la survenue des préjudices sanitaires ou des dégradations environnementales. Au fur et à mesure que recule la perception fataliste des risques industriels s'impose un récit affirmant la possibilité de supprimer les risques par la technique. Si la CGT peut partager ce récit scientifique, elle affirme constamment que cette solution implique une transformation des critères économiques de gestion des entreprises pour orienter l'investissement vers ces choix technologiques. Ce sont ensuite les défauts d'application des lois existantes, tant en matière d'hygiène au travail que de régulation de la pollution, qui concentrent les expressions syndicales. Sans être défavorables à l'instauration de nouvelles lois, ils souhaitent d'abord un renforcement des mesures assurant une effectivité des dispositifs juridiques, à commencer par le renforcement des inspections. Enfin, un troisième thème commun s'impose dès la fin des années soixante pour la CFDT : le paradigme de la compensation financière des préjudices sanitaires et environnementaux est désormais mis en cause tant dans l'usine qu'alentour. La logique de réparation (ou de redistribution) s'érode pour faire place à une logique préventive, articulée autour du mot d'ordre « la santé n'est pas à vendre » dont la vigueur se nourrit des conflits d'usine qui marquent les années 1968.

## ***II – Mobilisations pour la santé au travail et l'émergence de la question environnementale***

Les études récentes en histoire du travail présentent les luttes portées par une contestation de la compensation financière des risques sanitaires comme les échos « d'énoncés venus directement d'Italie<sup>1101</sup> », notamment par l'intermédiaire des *Cahiers de Mai*<sup>1102</sup>. Leur première expression en milieu ouvrier se produirait à l'occasion de la mobilisation des travailleurs immigrés de Penarroya contre le saturnisme professionnel, en 1971 puis lors de la grève initiée dans l'usine de Gerland (Lyon) au début de l'année 1972. Ce conflit émerge hors des

---

1101Xavier Vigna, « Les luttes d'usine dans les années 1968. Le cas français à la lumière du cas italien », *Histoire & Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 10, 2004, p. 60. Voir également Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers... op. cit.*, p. 267-270.

1102« Cadences, primes, conditions de travail : les premières expériences que tirent les travailleurs italiens des luttes récentes chez Fiat et Pirelli », *Cahiers de Mai*, n° 33, Octobre 1971 ; « Penarroya : lettre collective des ouvriers », *Cahiers de Mai*, n° 35, Février 1972.

structures syndicales et son originalité réside dans l'échange qui s'instaure entre ouvriers et médecins militants. Si la circulation franco-italienne est cruciale dans ce conflit<sup>1103</sup>, le mot d'ordre n'est pas complètement étranger à la CFDT, comme nous l'avons souligné dans les pages précédentes. L'empressement à ériger Penarroya en « grève significative<sup>1104</sup> » témoigne d'ailleurs de la familiarité cédétiste avec le mot d'ordre porté par ces ouvriers. L'influence italienne sur la réflexion cédétiste est plausible puisque, dès 1961, des expériences associant médecins et salariés sont menées dans une usine de production de médicaments du Nord de l'Italie (l'entreprise Farmitalia de Turin, appartenant au groupe industriel Montedison). À partir de 1967 et 1968, autour des villes industrielles septentrionales se forment également des comités de lutte contre la pollution dans les quartiers populaires, liant riverains et salariés<sup>1105</sup>. Toutefois, cette influence ne semble jamais explicitement revendiquée avant 1973, c'est-à-dire lorsque les conventions collectives de certains secteurs d'activité permettent aux salariés italiens de disposer de 150 heures de formation chaque année en matière d'hygiène et de sécurité<sup>1106</sup>.

Le conflit Penarroya reste toutefois une césure chronologique pertinente, puisqu'il est le premier conflit social dont la revendication centrale réside dans l'opposition au paradigme de la compensation financière des risques. À cet égard, les réflexions cédétistes des années précédentes ne s'étaient incarnées ni dans un conflit usinier, ni à l'occasion de négociations avec un employeur. Les travaux de Laure Pitti contribuent également à souligner combien l'épisode se démarque dans l'histoire du mouvement ouvrier français : non seulement parce qu'il est porté par des ouvriers immigrés qui agissent hors d'un cadre syndical, mais aussi parce que ce conflit est structuré par une appropriation ouvrière des savoirs médicaux, menant à une révision des procédures de reconnaissance du saturnisme comme maladie professionnelle<sup>1107</sup>. En revenant sur les réseaux de médecine ouvrière qui se structurent dans la

1103 Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques... », *art. cit.*

1104 Voir l'article de David Anselme, « Penarroya », Guy Lorant (dir.), *Quatre grèves significatives*, Paris, 1972, p. 141-173. L'ouvrage est préfacé par Frédo Krumnow.

1105 Stefania Barca, « Bread and poison... », *art. cit.*, p. 126-139. Voir aussi Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine ouvrière ?... », *art. cit.*, p. 120 ; les quelques pages de Nicole May dans Denis Duclos (dir.), *De l'usine, on peut voir la ville*, Arcueil, Échanges sciences sociales, 1981, p. 380-382.

1106 AD-I&V, 111J129. Circulaire confédérale CFDT, « Organisation du travail et revendications en Italie », février 1973. Voir aussi « Olivetti : néo-capitalisme et contrôle ouvrier », *CFDT Aujourd'hui*, n° 2, Juillet 1973 ; Denis Duclos, *La santé et le travail. op. cit.*, p. 80. Sur les « 150 heures », voir Pietro Causarano, « La construction d'une conscience ouvrière du risque dans l'Italie des années 1960-1970 : luttes sociales, formation syndicale et "150 heures" », Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *op. cit.*, p. 203-216.

1107 Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques... », *art. cit.* ; Laure Pitti, « Du rôle des mouvements sociaux dans la prévention et la réparation des risques professionnels : le cas de Peñarroya, 1971-1988 », Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *Cultures du risque. op. cit.*, p. 217-232.

foulée de cette mobilisation, nous soulignerons que ces initiatives bousculent les revendications comme les pratiques classiques du mouvement syndical. En observant les partenariats conflictuels qui se tissent ponctuellement avec la CFDT et la CGT, nous montrerons que ces organisations s'approprient certaines pratiques afin de renouveler leur propre intervention. Bien moins documentée par l'historiographie, cette appropriation syndicale de la « médecine ouvrière » contribue pourtant à la pérennisation d'une nouvelle appréhension des risques sanitaires (refus de la monétarisation des risques, outils transversaux de lutte, implication d'acteurs étrangers à l'usine, etc.) qui facilite la transgression de la frontière de l'espace usinier et une approche plus globale de « santé environnementale ».

## 1) La formation de réseaux de « médecine ouvrière<sup>1108</sup> »

Jusqu'à l'extinction des derniers feux de l'insubordination ouvrière au premier semestre 1979<sup>1109</sup>, plusieurs mobilisations ouvrières contestant la monétarisation des risques surviennent dans les secteurs industriels où les salariés sont les plus sensiblement exposés aux effets délétères de la production. Ils sont à l'origine de regroupements de médecins soutenant non seulement les revendications ouvrières, mais proposant également de se mettre à l'écoute des salariés pour repenser la production des savoirs médicaux. En revenant sur les orientations qui structurent ces réseaux, nous proposons aussi de revenir sur leurs relations conflictuelles avec les organisations syndicales.

À propos des acteurs de ces conflits, l'historiographie retient fréquemment deux caractéristiques, à commencer par le fait qu'ils soient portés par une frange du salariat peu qualifié, « sans grade – et surtout sans carrière<sup>1110</sup> ». Par extension, ces travailleurs se trouvent aux périphéries des organisations syndicales. Ce sont ainsi des travailleurs immigrés qui mènent la critique de l'exposition au plomb : les salariés de l'usine de Penarroya Saint-Denis écrivent que « la maladie est dans l'usine<sup>1111</sup> » (février 1971), puis ceux du site de Lyon-

---

1108Le terme de « médecine ouvrière » renvoie aux travaux de Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine ouvrière ?... », *art. cit.*

1109Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 160

1110Nicolas Hatzfeld, « De l'action à la recherche, l'usine en reconnaissances », *Genèses*, n° 77, 2009, p. 155.

1111Lettre des ouvriers de Penarroya Saint-Denis, publiée dans *Les Cahiers de Mai*, n° 28, Mars 1971.

Gerland formulent d'emblée huit revendications sanitaires (sur vingt-deux) dans leur programme revendicatif, le 27 décembre 1971<sup>1112</sup>. Dans cette usine, la pratique syndicale ne se développe qu'à la faveur du conflit : les salariés du site de Gerland se tournent vers la CFDT. Ce sont ensuite des ouvrières, majoritairement immigrées, qui sont à l'origine du premier scandale public autour des conséquences sanitaires de l'amiante à Amisol (Clermont-Ferrand). Dans cette usine, une section syndicale CGT est installée en 1968, mais son intervention ne porte ni sur la substance ni sur les conditions de travail. Lorsque la fermeture de l'usine est annoncée en 1974, les ouvrières prennent connaissance des risques sanitaires du matériau qu'elles manipulaient à la faveur de la visite d'un toxicologue<sup>1113</sup>. Membre du collectif intersyndical de Jussieu alertant sur la présence d'amiante dans cette université, Henri Pézerat devient l'un des scientifiques les plus actifs dans la reconnaissance des préjudices liés à cette substance<sup>1114</sup>. Dans le cas auvergnat comme dans celui de l'usine Férodo de Condé-sur-Noireau, la mobilisation quant à l'impact sanitaire du produit « n'apparaît pas comme un problème isolé. Au contraire, c'est toujours en lien avec d'autres problématiques que cette question prend une dimension publique<sup>1115</sup> ».

La seconde caractéristique retenue pour décrire ces mobilisations est donc le rappel des échanges entre ouvriers et médecins militants, dont l'expertise offre un appui pour renforcer les revendications sanitaires. Ils participent des « rencontres improbables des années 1968<sup>1116</sup> », structurées par une « attirance vers la classe émancipatrice, la classe ouvrière<sup>1117</sup> » et s'épanouissant dans l'ombre de conflits sociaux qui déplacent (temporairement) les frontières sociales. Plusieurs facteurs contribuent à rendre possible ce phénomène, à commencer par la massification de l'accès à l'enseignement supérieur. Les effectifs passent de 211 000 étudiants en 1961-1962 à 660 000 pour l'année 1970-1971 : les étudiants issus des classes populaires sont désormais plus nombreux dans l'université, renforçant les échanges

1112Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques... », *art. cit.*, p. 114.

1113Annie Thébaud-Mony, *Travailler peut nuire... op. cit.*, p. 72.

1114Sur son implication dans ces mobilisations, voire notamment son autobiographie : Henri Pézerat, *Sciences, risques et contre-pouvoirs. Un parcours, Henri Pézerat*, Fontenay-sous-Bois, Association Henri Pézerat, 2014. En ligne : [www.asso-henri-pezerat.org](http://www.asso-henri-pezerat.org) [Consulté le 25 août 2015]. Voir aussi Nathalie Frigul et Catherine Pozzo di Borgo, « Un couple de chercheurs militants : Annie Thébaud-Mony et Henri Pézerat. Entretien », *Les Mondes du Travail*, n° 7, 2009, p. 7-23 ; Stéphane Le Lay et Julie Lusson, « Un toxicologue de la marge à la centralité. Entretien avec Henri Pézerat », *Mouvements*, n° 58, 2009, p. 146-157.

1115Sur les mobilisations contre l'amiante, nous renvoyons à Emmanuel Henry, *Un scandale improbable. Amiante : d'une maladie professionnelle à une « crise de santé publique »*, Thèse de sciences de l'information, Université de technologie de Compiègne, 2000, p. 31-59 (p. 38). Publié sous le titre *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

1116Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel, « Les rencontres improbables... », *art. cit.*

1117Ibid., p. 165.

avec les jeunes salariés<sup>1118</sup>. Ils profitent également de la politisation des années précédentes, au cours desquelles syndicats ouvriers et étudiants se mobilisaient ensemble face à la guerre d'Algérie. À l'instar de la situation italienne<sup>1119</sup>, les grèves menées par les étudiants en médecine dans l'après-68 sont également l'occasion d'interactions avec des organisations ouvrières. En deuxième lieu, ces années sont également l'occasion de forums où se rencontrent différents mouvements sociaux, comme les grands rassemblements estivaux<sup>1120</sup>. Dans l'ombre de la rencontre entre les grévistes de LIP et les paysans du Larzac en août 1973 se déroulent ainsi des discussions entre syndicalistes et médecins critiques<sup>1121</sup>. En février 1975 en Bretagne, un fest-noz de soutien aux Paysans-Travailleurs fournit l'opportunité d'un dialogue entre syndicalistes ouvriers et médecins portant une critique des effets sanitaires de la production d'énergie nucléaire<sup>1122</sup>. Sans déboucher sur une mobilisation immédiate, ces initiatives favorisent une familiarisation réciproque entre ouvriers, syndicalistes et médecins.

L'originalité de ces rencontres ne réside finalement pas tant dans l'interaction en elle-même que dans leur finalité<sup>1123</sup>. L'investissement des médecins militants dans les conflits ouvriers semble répondre à une charte implicite, s'articulant autour de trois caractéristiques. Le premier principe réside dans le mot d'ordre partagé entre ouvriers et médecins d'un refus de « monnayer la santé ». Il heurte ainsi les dispositifs de négociation paritaire des risques professionnels et se trouve susceptible d'entrer en conflit avec les positions syndicales. Partant de ce mot d'ordre, le second principe réside dans l'opposition de ces médecins « à l'instrumentalisation de leur savoir par les directions d'entreprise<sup>1124</sup> », ainsi que dans leur refus de plier leur pratique aux attentes des institutions médicales. Appartenant aux

---

1118Alain Monchablon, « Le mouvement étudiant », *Lettre d'information*, n° 6, Séminaire « Les années 68 » - IHTP-CNRS, 20 mars 1995 [En ligne, consulté le 25 juillet 2014] ; Jean-Philippe Legois, « Les années 68 : du passé, faisons table rase ? », Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2006, p. 83-98 ; Emmanuèle Reynaud, *D'autres problèmes sociaux, d'autres formes d'organisation politique : le cas de la santé*, Paris, CSO-CNRS, 1978, p. 40.

1119Stefania Barca, « Work, bodies, environment. The "class ecology" debate in 1970s Italy », Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science ? Science and Politics in a Toxic World*, NY, Bergahn, 2014, p. 116.

1120Voir Alexis Vrignon, « L'été sera chaud ! Les rassemblements militants dans les années soixante-dix », *La vie des idées*, 20 juillet 2011. [En ligne, consulté le 25 juillet 2014]

1121Des réseaux de médecins rendent compte de leur participation dans la revue *Tankonalasanté*, n°4, Novembre 1973. Au cours de l'été 1976, puis 1977, les militants du Comité de liaison et d'information sur la santé et les conditions de travail tiennent aussi un stand lors de ces rassemblements (Larzac, Malville et Noissac).

1122AD-I&V, 509W60/ Note de la Direction des renseignements généraux du 17 février 1975 concernant le rassemblement de Pontivy (15 février 1975).

1123Renaud Bécot et Céline Pessis, « Improbables mais fécondes : les rencontres entre scientifiques critiques et syndicalistes dans les années 1968 », *Mouvements*, n° 80, 2014, p. 51-66.

1124Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine... », *art. cit.*, p. 123.



« segments parmi les plus dévalorisés de la profession médicale<sup>1125</sup> » (médecins du travail et généralistes), ils entrent notamment en conflit avec l'Ordre des médecins. Ils s'inscrivent alors dans un mouvement plus large de critique de la science qui « invite à considérer [la science] comme un instrument privilégié du capitalisme moderne, et à la replacer au centre des luttes<sup>1126</sup> ». Leur action attise ainsi la crise de légitimité des institutions productrices de savoir consécutive aux mobilisations de Mai-Juin 1968<sup>1127</sup>, l'un des journaux portant la réflexion de ces médecins expliquant par exemple vouloir « détruire la médecine telle que nous la vivons, avec ce qu'elle comporte d'infantilisation, de déresponsabilisation, de hiérarchie, de spectacle, de "pseudo-science"<sup>1128</sup> ». Ces médecins se proposent désormais d'élaborer leurs agendas de recherche en se liant étroitement aux attentes des ouvriers.

Cette volonté s'incarne dans un dernier principe structurant les conflits mentionnés, à savoir la volonté d'assurer une « socialisation du savoir médical<sup>1129</sup> ». Dans le cas du conflit Penarroya, les médecins se fondent sur les témoignages ouvriers afin de rendre intelligible les diagnostics. Sans plaider à la place des malades, les médecins se mettent au contraire à leur service : non seulement ils produisent des analyses (tels que des tests biologiques pour détecter les intoxications au plomb) à l'appui des revendications, mais ils assument aussi un travail d'explicitation pour rendre ces données immédiatement exploitables par les salariés. Ils recourent ainsi à des schémas anatomiques simplifiés, reprenant les livrets développés par le syndicalisme italien pour permettre une explication rapide des causes et des effets de l'intoxication par le plomb. La volonté d'associer les ouvriers à la prise en charge de leur situation sanitaire s'inspire également d'initiatives italiennes, prônant le principe de « non-délégation » de la prise en charge des questions sanitaires. Un membre du Groupe Information Santé (GIS) explique ainsi que le groupe « pourrait aboutir à ce que tous les travailleurs aillent chez un bon médecin, le Bon Médecin de Gauche pour obtenir une réparation à sa maladie professionnelle. Mais ça, ça n'est pas le but du GIS. Nous disons : vous devez exiger collectivement qu'on vous fasse les épreuves fonctionnelles, biologiques... et ceci en groupe, et vous devez confronter les résultats (...). La première démarche politique, c'est de rendre

---

1125 *Ibid.*, p. 125

1126 Céline Pessis, « Petit panorama de la critique des sciences des années 1970 », *Survivre et vivre. Critique de la science, naissance de l'écologie*, Montreuil, L'échappée, 2014, p. 344.

1127 Sur ce point, voir le chapitre « Le fonctionnement social du savoir » dans Michel de Certeau, *La prise de parole. Pour une nouvelle culture politique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968. Sur la critique des institutions de médecine du travail, voir Stéphane Buzzi et alii., *op. cit.*, p. 77-85.

1128 Jean Carpentier, « Éditorial », *Tankonalasanté*, n° 5, Décembre 1973.

1129 Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine... », *art. cit.*, p. 122.

collective la chose<sup>1130</sup> ». Un principe similaire est affirmé par les médecins appuyant les mobilisations des salariés de l'amiante : l'association de soutien aux salariés de Férodo proclame son refus « d'être des délégués ou des spécialistes, bien au contraire nous souhaitons que chacun soit responsable, se prononce sur ce qui le touche<sup>1131</sup> ». Dans le même temps, les examens visent à accélérer les démarches permettant d'obtenir la reconnaissance de leurs pathologies en maladies professionnelles, les procédures étant longues et dissuasives<sup>1132</sup>.

Autour de ces principes s'établissent donc des réseaux souples qui peuvent articuler leurs mobilisations dans différentes usines<sup>1133</sup>. Leurs expériences sont diffusées dans les publications qui fleurissent au cours des années 1968, à commencer par les *Cahiers de Mai*, puis les parutions spécialisées en matière de médecine (*Tankonalasanté*, *Luttes Santé Bretagne*, *Hôpital Silence*, *Hosto-Action*, *Labo-contestation*, *Pratiques : cahiers de la médecine utopique*), avant d'être relayées ponctuellement par la presse écologiste émergente (*Survivre et Vivre*, ou *La Gueule Ouverte* notamment<sup>1134</sup>). Une cartographie de ces réseaux nécessiterait une recherche approfondie, mais il convient de revenir sur trois pôles dont l'activité interpelle les organisations syndicales. En premier lieu, le GIS fut initialement « constitué en 1972 par des médecins praticiens ou des étudiants en médecine en fin d'études, qui avaient déjà une expérience militante – qui utilisait leur compétence technique – à l'intérieur du Secours Rouge<sup>1135</sup> ». Polarisé sur une activité en faveur de l'avortement, le GIS se dote toutefois d'un « secteur usines » qui devient le principal soutien médical des grévistes de Penarroya. Il porte ensuite l'alerte sur les effets cancérigènes du chlorure de vinyle monomère, interpellant directement les organisations syndicales<sup>1136</sup>. Il souligne aussi que le fonctionnement des CHS dépend étroitement de l'investissement des salariés et des rapports de force en son sein, appuyant tacitement l'action des organisations syndicales<sup>1137</sup>.

Lorsque des membres du GIS forment le Syndicat de la médecine générale (SMG) en avril 1975, une circulaire confédérale de la CFDT annonce immédiatement l'initiative et rappelle

---

1130 Emmanuèle Reynaud, *op. cit.*, p. 118-119.

1131 Cité dans Collectif intersyndical sécurité – Jussieu, CFDT, CGT, FEN, *op. cit.*, p. 50.

1132 Entre autres témoignages sur ces procédures, voir Collectif intersyndical sécurité – Jussieu, CFDT, CGT, FEN, *Danger ! Amiante*, Paris, Maspéro, 1977, p. 38-44.

1133 Denis Duclos, *La santé... op. cit.*, p. 84-86.

1134 Sur ces publications : Céline Pessis, *Les années 1968 et la science. Survivre... et Vivre, des mathématiciens critiques à l'origine de l'écologisme*, Mémoire d'histoire, EHESS, 2009 ; Claire Colombat, *La Gueule Ouverte, 1972-1980*, Mémoire d'histoire, Université de Clermont-Ferrand, 1998.

1135 Emmanuèle Reynaud, *op. cit.*, p. 40 et s.

1136 A-CFDT, 4F34. Lettre du GIS (O. Robin), non-daté (mai 1974).

1137 « Fiche pratique du GIS – CHS », *Tankonalasanté*, n° 5-6, Décembre 1973.

leur action en faveur de la reconnaissance de l'origine professionnelle du saturnisme. Tout en soulignant la marginalité et le caractère très minoritaire du SMG au sein de la profession, la direction cégétiste se réjouit de sa fondation « car la dynamique que cela va créer en ce domaine, pensons au syndicat de la magistrature, peut améliorer en notre faveur, de manière très sensible, le rapport de forces<sup>1138</sup> ». Un deuxième pôle se structure autour d'Henri Pézerat et du Collectif intersyndical sécurité de l'université Jussieu, dont l'intervention permet une forte médiatisation de l'impact sanitaire de l'amiante. Syndiqués pour la plupart, ces militants sont directement en contact avec leurs fédérations ou confédérations qui mobilisent leurs compétences pour élaborer une position syndicale à l'échelle nationale.

Si ces deux réseaux ont fait l'objet d'études récentes<sup>1139</sup>, un dernier pôle méconnu mérite une attention particulière. Le Comité de liaison et d'information sur la santé et les conditions de travail (Clisact) interpellait les sociologues de la santé au travail dans les années 1980<sup>1140</sup>, avant d'être oublié jusqu'à faire l'objet d'une étude partielle (pour son engagement sur la silicose des mineurs) dans la récente recherche de Marion Fontaine<sup>1141</sup>. Au lendemain de la catastrophe de Liévin, des militants maoïstes du Parti communiste révolutionnaire marxiste-léniniste (PCR-ml) décident de l'organisation d'un « tribunal populaire » (22 mars 1975), puis d'Assises des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les 13 et 14 juin 1975, l'initiative est accueillie par l'église Saint-Hippolyte dans le treizième arrondissement parisien<sup>1142</sup>, débouchant sur la fondation du Clisact. Naissant plus tardivement que les réseaux précédemment mentionnés, il bénéficie de leur expérience : certains militants (médecins généralistes, infirmiers, chercheurs de l'INRS ou Inserm notamment) sont aussi impliqués au GIS. C'est notamment le cas de Mireille Becchio, médecin généraliste en région parisienne, qui devient l'une des principales animatrices de l'initiative et assure la direction du journal du Comité, *Lutte Santé Sécurité*.

1138A-CFDT, 8H1313. Circulaire confédérale, « Du nouveau en médecine : un syndicat contestant la médecine libérale », 22 avril 1975.

1139Sur le GIS, voir les travaux de Laure Pitti et Pascal Marichalar. Sur le collectif intersyndical de Jussieu, voir Annie Thébaud-Mony, *La science asservie. Santé publique : les collusions mortifères entre industriels et chercheurs*, Paris, La Découverte, 2014.

1140Ce Comité est mentionné par Nicolas Dodier, « La construction pratique des conditions de travail : préservation de la santé et vie quotidienne des ouvriers dans les ateliers », *Sciences sociales et santé*, n° 3/2, 1985, p. 5-39 ou Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel : entre le militantisme et l'expertise. Le cas du "Groupe Produits Toxiques" de la CFDT », *Culture Technique*, n° 11, 1983, p. 218-229.

1141Marion Fontaine, « Silicose et extrême-gauche dans le Nord dans les années 70. Les raisons d'une aporie », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail... op. cit.*, p. 101-125.

1142BDIC, F delta RES 579/28. Tract, « Appel aux Assises des AT-MP », non daté (mai 1975). Le lieu peut surprendre : nous indiquions dans le chapitre précédent que ce lieu fut un carrefour pour les catholiques progressistes et les associations de défense du cadre de vie dans cet arrondissement.

L'intérêt du Comité réside, d'une part, dans cette publication dont la densité surprend en comparaison des précédents journaux des réseaux de médecine ouvrière. Il réside également dans le déplacement qu'il opère, car « si le Clisact trouve son origine dans le tribunal de Liévin, il s'éloigne ensuite rapidement de ses racines nordistes au profit d'autres ancrages et d'autres combats, à mi-chemin entre la santé et l'écologie<sup>1143</sup> ». En effet, à l'été 1976, les militants du Clisact mènent plusieurs enquêtes en ciblant les usines du groupe Pechiney Ugine Kuhlmann (PUK), alors couramment décrit comme le « premier pollueur de France<sup>1144</sup> ». Le résultat de leurs enquêtes rassemble des descriptions de la pollution au fluor autour des usines de production d'aluminium ou des nuisances occasionnées aux riverains autour des sites de production chimique, dépassant le cadre des accidents du travail et des maladies professionnelles<sup>1145</sup>. Ce déplacement se traduit par une réorientation des objectifs du comité : les 26 et 27 février 1977 se déroulent des « Assises contre la pollution industrielle et des maladies professionnelles<sup>1146</sup> ». Les cinq cent personnes présentes peuvent assister à six ateliers : un forum autour des nuisances du groupe PUK, la présentation d'un rapport sur l'influence des facteurs environnementaux dans le développement des cancers, un débat autour de la pollution des eaux, un autre sur l'alimentation, sur le nucléaire, puis sur les procédures de reconnaissance des maladies professionnelles. Une réflexion auparavant centrée sur l'espace du travail se déplace ainsi vers les « maladies industrielles ».

Au cours des deux premières années de son existence, le Clisact se lie à des sections syndicales à l'échelle des entreprises. À la faveur d'une relation durable avec la section CGT de l'usine d'aluminium d'Auzat (Ariège), il assure la diffusion d'un questionnaire auprès des ouvriers concernant les effets sanitaires du fluor<sup>1147</sup>. Cette initiative mène à l'hospitalisation de deux ouvriers en région parisienne, afin de réaliser des tests qui ouvrent une procédure de révision de la qualification de l'origine professionnelle de la fluorose osseuse. Cette maladie répandue dans (et autour) des industries d'aluminium provoque un durcissement des os, induisant à terme des douleurs au niveau des articulations, sources de divers handicaps. La

---

1143Marion Fontaine, *Fin d'un monde ouvrier. op. cit.*, p. 99.

1144Sur l'importance économique du groupe PUK dans la décennie 1970, voir Michel Beaud, Pierre Danjou, Jean David, *Une multinationale française. Pechiney Ugine Kuhlmann*, Paris, Seuil, 1975. Pour une histoire approfondie des travailleurs de l'aluminium, voir Gérard Vindt, *Les hommes de l'aluminium. Histoire sociale de Pechiney, 1921-1973*, Paris, L'Atelier, 2006.

1145Ces données se trouvent dans le journal du Clisact, *Lutte Santé Sécurité*, n° 2, Novembre 1976.

1146BDIC, F delta RES 579/28. « Préparation des assises », non daté (début 1977). Le compte-rendu des ateliers est reproduit dans *Lutte Santé Sécurité*, n° 4, Juin 1977.

1147BDIC, F delta RES 579/28. Rapport d'activité pour 1977, rédigé en février 1978.

procédure initiée par le Clisact et poursuivie par la CGT semble ouvrir la voie à une révision du tableau 32 des maladies professionnelles, par le décret du 2 février 1983. À Pierre-Bénite, dans le voisinage de l'usine PCUK, le Clisact réalise un documentaire vidéo intitulé « Ni chômage, ni pollution » alertant sur les risques de la production d'acroléine. La projection de ce film est assurée en lien avec les sections syndicales et un dialogue régulier est établi avec la CFDT. Bien que ces initiatives locales bousculent les pratiques syndicales, nous y reviendrons, l'activité du Clisact reste pourtant fortement corrélée à sa capacité de stabiliser un échange avec ces organisations. Sur la dizaine de grandes villes dans lesquelles se développe une représentation du comité, seules celles qui agissent de concert avec des sections syndicales parviennent à rendre compte d'une activité régulière (mobilisations, en outre, auprès des ouvrières de l'ardoise à Trélazé, et auprès de travailleurs du nucléaire).

Les militants sont conscients de cette dépendance, d'autant plus que leur action rencontre rapidement l'hostilité des fédérations et confédérations syndicales à l'échelle nationale. En effet, le Comité reste marqué par l'empreinte de la mobilisation de Liévin et ses animateurs souffrent d'une image liée à leur affiliation politique, puisqu'ils restent membres du PCR-ml (bien qu'ils ne s'en revendiquent pas publiquement). Ainsi, la fédération CGT de la chimie bloquerait rapidement leur participation à la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle des cas de fluorose<sup>1148</sup>. Selon le Clisact, la cause de ce blocage réside dans un verrouillage de cette fédération par le PCF, qui serait en désaccord avec le principe de non-délégation selon laquelle « la santé est l'affaire des travailleurs<sup>1149</sup> ». Quant à la FUC-CFDT, sa direction somme certains militants doublement investis de choisir entre leurs engagements, avant de donner la consigne à ses militants de ne pas participer aux Assises de février 1977<sup>1150</sup>. Ces initiatives suscitent une réponse virulente de Jean Metzger, l'un des animateurs de la section CFDT de PCUK Pierre-Bénite, qui se dit « scandalisé que la CFDT qui se réclame (...) de l'autogestion puisse écrire "ne participez pas au CLISACT" sans donner de motif fondamental. Pourquoi pressez vous les adhérents et les militants ? Pourquoi n'avez vous jamais écrit "ne participez pas aux Assises pour le socialisme" ?<sup>1151</sup> ». Reprochant également la pression exercée sur un militant l'enjoignant à choisir entre les deux organisations, il s'irrite de « la méthode employée : la CFDT devient totalitaire », avant de

---

1148BDIC, F delta RES 579/28. Rapport d'activité pour 1977, rédigé en février 1978.

1149Ibid.

1150Bref Chimie, n° 13, 23 février 1977.

1151BDIC, F delta RES 579/28. Lettre de Jean Metzger au bureau de la FUC-CFDT, 8 mars 1977.

conclure que s'il « ne ménage pas [ses] critiques vis à vis du CLISACT et encore plus du PCR-ml, [son] seul désir est de servir la CFDT, mais pas n'importe quelle CFDT<sup>1152</sup> ». Des rencontres ultérieures seront toutefois organisées entre ces médecins et la confédération pour envisager un travail commun sur la reconnaissance des effets sanitaires de certaines substances, bien que la possibilité d'une coopération soit conditionnée par les cédétistes au fait de ne « pas [en] faire état publiquement<sup>1153</sup> ».

Le Clisact se rattache ainsi à une « mouvance révolutionnaire [qui] est une énergie qui modifie les champs politiques dans les usines<sup>1154</sup> ». Son activité révèle également le paradoxe structurant les conflits en santé au travail des années soixante-dix. D'une part, ils portent une virulente critique du paradigme de la compensation financière des préjudices sanitaires, contestant ainsi les pratiques syndicales préalables. Les réseaux de médecine ouvrière contribuent également à renforcer l'implication des salariés dans les démarches concernant leur propre santé, refusant la « délégation » auprès de professionnels : ce refus de la spécialisation et la volonté d'assurer une autonomie individuelle face aux enjeux médicaux se trouve également au cœur de la réflexion portée par un théoricien de l'écologie politique tel que Ivan Illich<sup>1155</sup>. D'autre part, ces mobilisations peinent à s'inscrire dans la durée et à garantir une transformation effective des conditions de travail lorsqu'elles ne rencontrent pas la coopération de syndicalistes – principalement au sein de la CFDT, puisque les tensions entre la CGT et les composantes de l'extrême-gauche restent vives.

## **2) L'appropriation syndicale de la médecine ouvrière et le cas du Groupe « Produits toxiques » de la CFDT**

Intervenant sur l'actualisation du programme revendicatif de la Fédération des industries chimiques (FIC-CFDT) en matière d'hygiène et sécurité, en 1972, un militant explique qu'au « fil des ans, les travailleurs formulent leur revendication de façon nouvelle qui nous oblige à nous réinterroger sur des aspects que nous avons oubliés ou ignorés lorsque nous avons bâti

---

1152 *Ibid.*

1153 BDIC, F delta RES 579/28. Bulletin de liaison du Clisact, fin 1979.

1154 Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 273.

1155 Ivan Illich, *Némésis médicale. L'expropriation de la santé*, Paris, Le Seuil, 1975.

notre première revendication<sup>1156</sup> ». Face à l'émergence des conflits en santé au travail et de leur articulation aux luttes contre la pollution industrielle, les organisations syndicales doivent effectivement recomposer leurs pratiques pour répondre aux attentes des salariés.

Les deux confédérations se saisissent d'abord de certaines formes d'action portées par les réseaux de médecine ouvrière ou, tout au moins, adaptent leur intervention pour rendre visibles des risques sanitaires pernicieux. Ils empruntent certaines pratiques portées par la médecine ouvrière, à commencer par l'usage de l'iconographie pour sensibiliser les salariés. Lucien Chavrot, responsable confédéral CGT en charge de la politique revendicative et porteur d'une réflexion sur l'autogestion dans son organisation, propose ainsi d'utiliser une iconographie simplifiée pour s'adresser aux salariés concernant leurs conditions de travail<sup>1157</sup>. Des initiatives similaires essaient au sein de la CFDT, qui se démarque surtout par la production de films portant sur les conditions de travail et les risques sanitaires. Le plus célèbre est produit par les ouvriers de l'usine de retraitement de déchets nucléaires de La Hague et des ingénieurs du CEA, au début de l'année 1976. Le documentaire *Condamnés à réussir* connaît une large diffusion par l'intermédiaire des structures cédétistes et des réseaux écologistes, avant d'être traduit, notamment en italien et japonais<sup>1158</sup>.

Par-delà ces modes d'action, les deux confédérations doivent se positionner face aux trois principes structurant les réseaux de médecine ouvrière. Bien que le refus de monétariser les risques s'intègre dans le corpus cédétiste concernant les produits les plus médiatisés, ce principe ne vise pas l'ensemble des produits toxiques et jamais la CGT ne reprend explicitement ce mot d'ordre<sup>1159</sup>, . Lorsqu'elle alerte sur les risques du chlorure de vinyle monomère (CVM) ou lorsqu'elle mène campagne en soutien aux ouvrières d'Amisol exposées à l'amiante, ses positions varient de la demande d'une reconnaissance de la responsabilité patronale pour assurer la réparation des préjudices à la volonté d'assurer une extension (ou un

---

1156A-CFDT, 1F164. Intervention anonyme sur l'hygiène, Congrès FIC-CFDT du 1-3 décembre 1972, Nemours.

1157Un projet de bande dessinée est réalisé : A-CGT, 127CFD5. Lettre de Lucien Chavrot, 10 décembre 1975. Sur la biographie de Lucien Chavrot, voir le *Maitron* et Robi Morder, « Années 1970 : la CGT vers l'autogestion », En ligne [Consulté le 25 août 2015 : [www.autogestion.asso.fr](http://www.autogestion.asso.fr)]

1158Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012. Concernant l'histoire de l'élaboration de ce film, voir Marie Ghis Malfilatre, « La Hague, grands soirs et petits matins. Lorsque les salariés de l'atome dénonçaient leurs conditions de travail et le nucléaire », *Z. Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, n° 9, 2015, p. 202-211. Sur la prise en charge des risques sanitaires du nucléaire par les travailleurs de cette industrie, la thèse en cours de Marie Ghis Malfilatre (EHESS) offrira d'importants éclairages.

1159En effet, l'attitude syndicale reste ambiguë lorsque de nouvelles substances à risque sont identifiées, comme le montre notamment Jean-Noël Jouzel, « Encombrantes victimes. Pourquoi les maladies professionnelles restent-elles socialement invisibles en France ? », *Sociologie du travail*, n° 51, 2009, p. 402-418.

durcissement) de la législation existante<sup>1160</sup>. Plusieurs déclarations publiques témoignent toutefois du souci d'élaborer une communication plus attentive à ces nouveaux mots d'ordre, à commencer par la diffusion d'une « Charte sur la protection de l'homme au travail et de l'environnement face aux activités industrielles<sup>1161</sup> », adoptée par la Conférence internationale des syndicats des travailleurs des industries chimiques réunie à Tarnow (Pologne) en mai 1975 et rassemblant des fédérations pro-communistes. Ce document dresse un lien entre la protection de l'environnement et de la santé des salariés en se prononçant pour une « élimination du risque » par le recours aux techniques. La critique des institutions scientifiques, second principe de la médecine ouvrière, fait donc l'objet d'un rejet épidermique de la part des directions fédérales et confédérale de la CGT. La CFDT, au contraire, se plaît à provoquer certaines assemblées scientifiques. Invitée lors d'un colloque du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en novembre 1975, l'intervenant cédétiste invite l'assemblée à s'interroger sur la fonction sociale de la recherche médicale, avant d'ironiser à propos des liens entre scientifiques et industriels : « nous ne parlerons pas dans cette enceinte des profits, étant persuadés que vous êtes tous au-dessus de ces contingences matérielles<sup>1162</sup> ». Enfin, si la CGT marque sa défiance face au principe de « non-délégation », la CFDT – et particulièrement sa fédération Chimie – affirme *a priori* son souhait d'impliquer les salariés dans la prise en charge de leurs conditions sanitaires, bien que l'application de ce principe varie localement.

Conscients des bénéfices qu'ils peuvent retirer d'un corps médical plus sensible à leur cause, des structures cédétistes forcent ces échanges. André Marivin, devenu secrétaire de l'UD CFDT d'Ille-et-Vilaine, soutient ainsi activement la grève des étudiants de médecine de Rennes, du 29 janvier au 2 mai 1973<sup>1163</sup>. En participant à leurs initiatives, il les invite à promouvoir une « médecine désalliancée du capital (...), une véritable médecine du travail [qui] participera à poser les exigences pour que le travail soit adapté à l'homme et non l'homme au travail<sup>1164</sup> ». Profitant de cette mobilisation, la CFDT diffuse un tract à travers le

---

1160A-CGT, 127CFD8. Lettre de Roger Pascré à Jacques Chirac (à propos du CVM), 24 mars 1975. A-CGT, 127CFD14. Conférence de presse de Jacqueline Lambert (à propos de l'amiante), 14 octobre 1975.

1161A-CGT, 127CFD14. Charte adoptée lors de la VIIe conférence internationale des syndicats des travailleurs des industries chimiques du pétrole et similaires, Tarnow (Pologne), 13 au 17 mai 1975.

1162Intervention retranscrite dans *Chimie-Militants*, n° 39, Février 1976.

1163Sur cette mobilisation, un important éclairage devrait être permis par la thèse en cours de Hugo Melchior, à l'Université Rennes II – Haute Bretagne.

1164AD-I&V, 111J129, Intervention lors du Meeting de soutien aux étudiants en médecine, 27 mars 1973.



département (intitulé « Notre santé n'est pas à vendre<sup>1165</sup> »), puis elle incite les étudiants à entreprendre des enquêtes dans les usines du département en considérant que ce « travail de réflexion peut amener la CFDT à renouveler les cahiers revendicatifs et engager une nouvelle forme de vie syndicale<sup>1166</sup> ». Un questionnaire offre un point de départ aux quelques enquêtes qui se déroulent dans les mois suivants<sup>1167</sup>. La critique de la fonction sociale de la médecine est également reprise à l'occasion de grèves ouvrières dans le département<sup>1168</sup>.

La Fédération unifiée de la chimie (FUC-CFDT) porte également des initiatives inédites. En avril 1974, elle rassemble six sections des usines Péchiney pour coordonner leur action en matière d'hygiène et de sécurité<sup>1169</sup>. Elles s'accordent par exemple sur une revendication en faveur de tests biologiques et de radiographies lors de l'embauche des salariés, puis tous les six mois, afin d'assurer le dépistage de la fluorose osseuse. Elles partagent aussi leurs expériences concernant les comités anti-pollution fondés autour des usines, rassemblant souvent salariés et riverains. À Saint-Jean de Maurienne, non seulement les cédétistes sont à l'origine du comité, mais ils profitent de leur investissement pour disqualifier la CGT qui aurait « affirmé que la santé des travailleurs n'était pas une priorité. La priorité était aux salaires<sup>1170</sup> ».

Peu après, le 28 juin 1974, la FUC-CFDT prend l'initiative de former un « Groupe Produits Toxiques » (GP-Tox)<sup>1171</sup>. Dans sa première composition, ce groupe rassemble quatre chercheurs (INSERM et INRS), dont le toxicologue André Cicoella, aux côtés de dix syndicalistes appartenant souvent aux sections syndicales les plus dynamiques dans leur intervention en matière d'hygiène et sécurité : on retrouve par exemple Pierre Perrot, dont nous avons précédemment évoqué l'intervention dans l'UD du Rhône<sup>1172</sup>. Certains membres du groupe appartiennent également au Clisact, sans qu'un lien formel ne soit reconnu entre ces

---

1165AD-I&V, 111J124. Tract UD-CFDT, « Notre santé n'est pas à vendre », Mars 1973.

1166AD-I&V, 111J124. Bilan des travaux avec les étudiants en médecine pour la région rennaise, 13 avril 1974.

1167AD-I&V, 111J124. Réunion du 12 avril 1973 (Comité de grève des étudiants en médecine, UIB et UD CFDT, APF) et Bilan de la campagne, 20 juillet 1973.

1168Dans l'usine de production de chaussures Gaillard et Mignot de Fougères, les ouvriers interpellent ainsi les professionnels de la santé pour obtenir leur soutien : « vous êtes, Monsieur, le bénéficiaire, pas le seul sans doute et malgré vous peut-être, mais le bénéficiaire quand même d'un système qui fabrique des malades, des hommes usés nerveusement et physiquement », cité par Danièle Auffray et *alii.*, *La grève... op. cit.*, p. 127.

1169Archives CFDT, 17FCE88. Réunion sur les conditions de travail des sections Péchiney, 12-14 avril 1974. 1170*Ibid.*

1171Voir Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel... », *art. cit.* Notons que les historiens du syndicalisme se sont curieusement désintéressés de cette expérience, qui n'est pas mentionnée dans Guy Brucy, *Histoire de la fédération chimie CFDT*, Paris, Syros, 1994.

1172A-CFDT, 4F34. Listes des membres, 1974.

deux structures. Cette commission témoigne initialement du souci d'assurer la transmission d'informations provenant de sources diverses (instituts de recherches nationaux, CIRC, ICEF, mais aussi les dossiers construits par des sections syndicales ou des élus en CHS)<sup>1173</sup>, afin de constituer une documentation technique à disposition des élus cédétistes siégeant dans des instances paritaires nationales (CTR et CTN, CRAM), mais aussi pour proposer une démarche autogestionnaire en matière de santé par l'implication accrue des sections locales sur ces enjeux.

Si son intérêt porte d'abord sur l'analyse des substances pathogènes utilisées dans le travail, le groupe considère dès sa première réunion qu'il doit assurer une passerelle avec la « préoccupation du cadre de vie (pollution, effet sur le consommateur)<sup>1174</sup> ». En 1975, cette ouverture conduit le groupe à considérer « qu'il n'y a pas de frontière nette entre le mouvement syndical et le mouvement écologiste. Il peut y avoir des problèmes communs entre les deux. Même dans le cas contraire, on peut toujours échanger de l'information<sup>1175</sup> ». L'initiative répond à une attente militante forte, puisque le GP-Tox est rapidement saturé de sollicitations militantes concernant les effets de différentes substances ou les procédures de dépistage des pathologies. Contraint de préciser son action, le groupe indique que son intervention porte prioritairement sur des substances pathogènes encore méconnues, afin de forcer les institutions de recherche publiques à entreprendre des études approfondies.

Dans une seconde phase de son existence, le GP-Tox propose l'instauration d'un « carnet d'exposition professionnelle » (CEP) des salariés aux produits toxiques. En consignant les expositions successives, ce carnet est envisagé comme un support pour organiser un suivi épidémiologique des pathologies par la réalisation de statistiques collectives, mais il constitue également un outil permettant de fournir la preuve de l'origine professionnelle des pathologies dans les procédures de reconnaissance des maladies. En offrant un suivi des carrières, à l'instar d'expériences menées pour mettre en lumière les causes des cancers professionnels en Seine-Saint-Denis, le CEP s'offre comme un moyen pour déjouer l'invisibilité de certaines pathologies insidieuses et favoriser « l'émergence d'une conscience sociale et politique<sup>1176</sup> » des effets sanitaires des toxiques. Contrairement à ce que suggère le sociologue Denis Duclos,

---

1173A-CFDT, 4F34. Note sur les sources documentaires, 1974.

1174A-CFDT, 4F34. Réunion du 28 juin 1974.

1175A-CFDT, 4F34. Réunion du groupe produits toxiques, 20 décembre 1975.

1176Annie Thébaud-Mony, « Histoires professionnelles et cancer », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163, 2006, p. 31. Sur l'expérience du suivi des cancers professionnels en Seine-Saint-Denis, la thèse en cours d'Anne Marchand (Université d'Évry Val d'Essonne) permettra d'importants éclairages.

cette proposition ne procède pas seulement de l'importation d'une expérience italienne<sup>1177</sup>. En soi, la proposition ne présente qu'une faible originalité puisqu'elle est inscrite au programme revendicatif de la fédération dès 1967 et la CGT l'inscrit également dans son programme d'action en 1975<sup>1178</sup>. Cette proposition resurgit pourtant en novembre 1976 au sein du GP-Tox, suite à une présentation d'un chercheur de l'INSERM déplorant la faiblesse des études épidémiologiques en France, par opposition à la recherche toxicologique. Alors que l'épidémiologie étudie l'ensemble des facteurs influant sur la santé d'une cohorte d'individus en tenant compte de facteurs environnementaux (et de la possibilité d'effets cocktails liés à la présence de plusieurs toxiques dans un espace donné), la toxicologie se donne pour objectif l'étude en laboratoire des effets sanitaires d'une seule substance – se désintéressant *a priori* des facteurs environnementaux et des combinaisons entre substances. La présentation souligne que la réalisation d'enquêtes épidémiologiques implique d'importants moyens financiers et informatiques, ainsi que la mobilisation d'une cohorte de volontaires pour construire une base de données exploitable. Cette discussion conduit à la proposition de créer ce « carnet de santé<sup>1179</sup> » pour recenser les expositions des travailleurs aux toxiques et les maux ressentis. Un sous-groupe de travail est constitué, composé par deux médecins, des ouvriers de la chimie et un chercheur de l'INRS. Ce groupe se réunit à partir du 22 décembre 1976 et se renforce en sollicitant un informaticien travaillant dans une Caisse régionale d'assurance maladie<sup>1180</sup>.

Dans le même temps, ce projet est évoqué par les cédétistes devant l'assemblée du CIRC<sup>1181</sup>. Au début de l'année 1977, Pierre Perrot est chargé de rencontrer les cancérologues de cette institution (implantée à Lyon) afin d'envisager un partenariat. Cet échange conduit le directeur du CIRC, le docteur Tomatis, à présenter son institution devant le GP-Tox en juin 1977. Indiquant qu'il parle en son nom et soulignant l'impossibilité d'un partenariat formel engageant son institution, il relève que le carnet d'exposition « tel que le propose la Fédération chimie CFDT, s'il était adopté, pourrait donner de précieux renseignements pour le CIRC ». Il

---

1177Il affirme ainsi que la réflexion sur le Carnet interviendrait seulement après juin 1977, suite à la rencontre entre le GP-Tox et le directeur italien du CIRC, le docteur Tomatis. Voir Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel... », *art. cit.*, p. 224.

1178La CGT propose « d'établir pour chaque travailleur exposé à des substances et agents cancérogènes ou autres substances nocives, un livret médical mentionnant les produits dangereux avec lesquels il a été en contact durant sa carrière ». A-CGT, Programme d'action du Congrès confédéral de 1975.

1179A-CFDT, 4F34. Réunion du 9 novembre 1976.

1180A-CFDT, 17FCE57. Réunion du groupe de réflexion sur le carnet médical, 22 décembre 1976.

1181Intervention retranscrite dans *Chimie-Militants*, n° 39, Février 1976.

demande ensuite « s'il serait possible d'obtenir par l'intermédiaire des sections syndicales, la liste et les quantités des produits fabriqués dans l'établissement ainsi que le nombre de personnes exposées à chaque produit<sup>1182</sup> ». En retour, non seulement les cédétistes souhaitent poursuivre un dialogue avec les cancérologues au sujet des toxiques dont les effets restent méconnus, mais ils proposent également « que le CIRC effectue un recensement de tous les malades du cancer de la région lyonnaise qui est très industrialisée, de manière à savoir s'il y a un rapport entre cette maladie et l'exposition professionnelle<sup>1183</sup> ». Sans déboucher sur une enquête de cette ampleur, un accord intervient entre le GP-Tox et le CIRC afin de mener une recherche sur trois produits potentiellement cancérigènes (acroléine, acrylonitrile, isocyanate). Les syndicalistes s'engagent à « fournir les renseignements qui paraîtront utiles [aux cancérologues]<sup>1184</sup> », les données étant recueillies par des militants des syndicats de la chimie dans la région lyonnaise. Ils assurent également la diffusion de la documentation établie par le CIRC auprès des sections syndicales.

Au moment où la première proposition de carnet est diffusée dans la presse syndicale<sup>1185</sup>, le secrétaire fédéral chargé d'animer le GP-Tox propose de réorienter la réflexion sur le CEP en s'inspirant des expériences italiennes en matière de santé ouvrière. Il transmet une copie d'un article relatant l'expérience des ouvriers de l'usine Montedison à Castellanza<sup>1186</sup>, où le Conseil d'usine forma un Groupe de prévention et d'hygiène environnementale (*Gruppo di prevenzione ed igiene ambientale*) chargé de mener une activité de prévention et des enquêtes sur la situation sanitaire des ouvriers. Le contrat signé par le Conseil d'usine avec la direction de l'entreprise ne fixait aucune limite au nombre de participants, ni au nombre d'heures de délégation pour ces activités<sup>1187</sup>. Cette expérimentation se prolonge dans l'invention d'un « livret sanitaire et de risque individuel », composé de fiches que les travailleurs doivent remplir pour documenter leur exposition aux substances ou aux procédés de travail pathogènes au cours de leur carrière. L'expérience retient particulièrement

---

1182A-CFDT, 4F34. Réunion du GP-Tox, 17 juin 1977.

1183Ibid.

1184A-CFDT, 17FCE97. Lettre de Noël Mandray (FUC-CFDT), 22 juin 1977.

1185« Un carnet d'exposition professionnelle (CEP) », *Chimie-Militants*, n° 48, Juillet 1977.

1186Sur le contexte de Castellanza, voir Stefania Barca, « Work, bodies, militancy... », *art. cit.* ; ainsi que Elena Davigo, « La lutte ouvrière de Castellanza pendant les années 1970 : corps, santé et environnement », *L'environnement des travailleurs au XXe siècle*, 26 juin 2013 [En ligne : <http://leruche.hypotheses.org/2036>, consulté le 28 juillet 2014].

1187A-CFDT, 17FCE97. Lettre de Noël Mandray (FUC-CFDT), 10 juin 1977 et article de Laure Devers et Patrick Silberteïn, « Éléments d'intervention pour une critique pratique des nuisances du travail, l'expérience du conseil d'usine de la Castellanza-Montedison ».

l'attention de la CFDT dans la mesure où elle paraît favoriser une démarche autogestionnaire encourageant l'implication des salariés dans la prise en charge de leur santé.

Cette proposition fait l'objet d'une première expérimentation au début de l'année 1978, dans des entreprises ciblées par le GP-Tox pour l'intensité de leur activité en matière de prévention des toxiques<sup>1188</sup>. En trois mois, un millier de carnets seraient distribués, mais leur suivi par les syndicalistes s'avère faible et ne permet aucune production de statistiques. Selon les bilans dressés par les sections syndicales concernées, les salariés se montrent peu concernés par ce projet<sup>1189</sup>, qui est pourtant relancé à plusieurs reprises avant son abandon au début de la décennie 1980. Plusieurs facteurs participent de cette désillusion, à commencer par la méfiance des salariés (et de la CGT) quant à la confidentialité des données recueillies. Les cédétistes sont eux-mêmes conscients de ce point sensible, puisqu'ils s'inquiètent des risques de piratage des données informatiques. Dans les entreprises où des relations de confiance sont tissées avec des médecins du travail, le CEP peut également être ressenti comme une concurrence aux dispositifs existants : à Rhône-Poulenc Saint-Fons, des médecins auraient ainsi tenu des registres – en accord avec les salariés concernés – pour retracer des expositions à des substances pathogènes<sup>1190</sup>. Toutefois, comme le souligne Denis Duclos, l'échec s'explique d'abord par un décalage entre le contexte de sortie des années 1968 en France et le début de la décennie en Italie où « la mobilisation politique du travailleur dans l'entreprise précédait l'action du livret sanitaire, et l'enveloppait complètement<sup>1191</sup> ».

Profitant du décloisonnement social et des conflits ouvriers des années 1968, les luttes en faveur de la santé au travail s'épanouissent et bénéficient de l'action de médecins militants. L'action de ces derniers répond à trois principes : définition de leur agenda en lien avec les salariés, élaboration d'un savoir partagé entre médecins et ouvriers, refus du paradigme de la compensation financière des risques. Ces conflits bousculent les pratiques syndicales antérieures, et ils participent occasionnellement à la formation de causes liant salariés et riverains autour des industries polluantes. Alors que la CGT témoigne d'une gêne pour

---

1188A-CFDT, 4F34. Réunion du 26 janvier 1978 et du 15 mars 1978.

1189A-CFDT, 4F34. Réunion du 21 mars 1979.

1190Entretien avec Pierre Apaix, 9 juillet 2015. Non loin de Saint-Fons, des relations de confiance semblent également exister entre syndicalistes et médecins du travail sur la plate-forme Rhône-Poulenc de Roussillon (Isère), selon Sonia Granoux, *op. cit.*, p. 227.

1191Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel... », *art. cit.*, p. 223.

accommoder ces initiatives à son idéologie, la CFDT entreprend activement de solliciter ces scientifiques. L'organisation du « Groupe produits toxiques » au sein de la fédération chimie constitue une expérience originale, visant à la fois à susciter une prise en charge active des risques sanitaires différés de certaines substances par les salariés et contraindre les institutions publiques de recherche à renforcer leur action de prévention autour de produits ciblés. Contribuant à nourrir la réflexion cédétiste quant aux finalités de la production, il favorise aussi un dialogue entre syndicalistes et organisations environnementalistes. Paradoxalement, cet échange s'affaiblit dans la seconde phase d'activité du groupe : en dépit des intentions initiales, le Carnet d'expositions professionnelles (CEP) apparaît moins comme une pratique ouvrière autonome que sous la forme d'une initiative ayant vocation à interpeller et à s'insérer dans les institutions existantes en matière de santé. L'expérience se démarque nettement de la situation italienne où l'invention de livrets sanitaires pouvait se compléter par un échange entre salariés et riverains, en particulier lorsque des médecins du travail « étaient capables de relier les deux sphères fondamentales de la lutte (à l'intérieur et à l'extérieur des portes de l'usine) (...). Cela exigeait d'eux qu'ils accomplissent des tâches qui n'étaient pas strictement inhérentes à leur fonction, comme le fait de programmer une série de réunions entre les salariés et la communauté<sup>1192</sup> ». De telles situations ont toutefois émergé à l'occasion de conflits d'usine.

### ***III – Une politique ouvrière de l'environnement***

L'implication syndicale dans les conflits portant sur les débordements industriels ou les maladies industrielles profite à la fois d'un investissement des instances d'hygiène et de sécurité dans les entreprises et de la formation de réseaux médicaux portant une approche renouvelée de la santé au travail. Toutefois, ces conditions ne génèrent pas un investissement immédiat des syndicalistes dans les conflits environnementaux. Quelques cas d'implication syndicale dans un soutien à une activité polluante existent et se concentrent notamment autour des industries pour lesquelles l'investissement dans une technique moins nocive grève le

---

1192 Nous traduisons ici : Stefania Barca, « Bread and poison... », *art. cit.*, p. 131.

budget de l'entreprise (dans les papeteries en particulier). Sur un mode spectaculaire, l'intersyndicale de l'entreprise Tioxide (production de pigments de dioxyde de titane) apporte également son soutien au directeur inculpé pour fait de pollution, suite aux plaintes déposées par les marins-pêcheurs de Calais<sup>1193</sup>. Dans un autre registre encore, les abattoirs de Collinée (Côtes-du-Nord) font l'objet de protestations tout au long de la décennie 1960 en raison de déversements illégaux dans la Rance. En juin 1972, lorsque la Cour d'appel de Rennes condamne le directeur à un an d'emprisonnement (dont neuf mois avec sursis) suite à la pollution de l'eau, il entreprend de licencier les deux tiers de ses salariés et de fonder un syndicat maison affilié à la Confédération française du travail (CFT), lequel justifie la pollution industrielle et provoque une vive réaction de l'UD-CFDT<sup>1194</sup>.

Les cas d'organisations soutenant les industriels pollueurs au nom de la protection de l'emploi sont donc rares et cantonnées à des situations singulières (industries vieillissantes aux faibles marges d'investissement, conflits d'usages entre professions autour d'une ressource, politique anti-syndicale offensive d'une direction d'entreprise). À notre connaissance, aucune trace n'indique de telles positions dans le Rhône ou en Ille-et-Vilaine dans les années soixante-dix. Au contraire, les archives témoignent de situations où les organisations syndicales participent à l'opposition aux nuisances. Selon Denis Duclos, une « double "décentration" du mouvement syndical classique est préalable à l'apparition d'un seuil minimum de prise en considération du problème de l'environnement en tant que tel par la classe ouvrière organisée. Celle qui consiste à se hausser du niveau de l'entreprise à celui de la branche et parfois à des situations inter-branches (...). Celle qui consiste à considérer la responsabilité sociale (autant que la défense de l'intérêt immédiat du salarié) dans l'attitude vis-à-vis de la production industrielle<sup>1195</sup> ».

Les structures interprofessionnelles sont en effet appelées à remplir un rôle accru dans le cadre des conflits environnementaux, permettant de concilier les intérêts des salariés et des riverains. Pourtant, ces remarques tendent à projeter l'action syndicale hors des frontières de l'espace usinier, atténuant finalement la spécificité du syndicalisme ouvrier, c'est-à-dire sa capacité à porter une parole concernant l'organisation concrète des conditions de travail et de production. Autrement dit, cette approche pourrait mener à confondre un

---

1193 Denis Duclos, « Classe ouvrière et environnement », *art. cit.*, p. 336-337.

1194 « Pollueur récidiviste, antisindicaliste confirmé, suppôt de la CFT », *Syndicalisme Hebdo*, 7 octobre 1972.

1195 Denis Duclos, « Classe ouvrière et environnement », *art. cit.*, p. 343.

« environnementalisme des pauvres<sup>1196</sup> » avec un « environnementalisme ouvrier<sup>1197</sup> », revenant à mêler ce qui relève de la « politique populaire » et de la « politique ouvrière<sup>1198</sup> » centrée sur la prescription du travail. En revenant sur deux cas de conflits autour de la pollution et des maladies industrielles, qui marquent les organisations syndicales, nous revenons sur les modalités d'une articulation entre ces formes « populaires » et « ouvrières » dans ces conflits environnementaux.

### **1) De la prévention du saturnisme professionnel à la contestation de l'implantation d'usines**

Dès le premier semestre 1972, le conflit des ouvriers de Penarroya Gerland rencontre un fort soutien militant par-delà les seules organisations syndicales. La popularisation du mot d'ordre « notre santé n'est pas à vendre », ainsi que des pratiques médicales de prévention du saturnisme professionnel, contribue à provoquer plusieurs répliques à travers la France.

Le soutien intervient d'abord à l'échelle du Couloir de la chimie, où la CFDT assure la diffusion d'un tract dans lequel les grévistes expliquent leurs revendications, évoquant les risques de saturnisme et soulignant que « les fumées et poussières empoisonnent non seulement l'usine mais aussi tout le quartier<sup>1199</sup> ». Les salariés décrivent aussi « mécontentement général dans le groupe Penarroya », évoquant la similitude des conditions de travail dans plusieurs sites du groupe industriel (Saint-Denis, Escaudoeuvres, Noyelles-Godault et la mine de Largentières).

Au cours des années suivantes, la poursuite de la mobilisation des médecins militants et des salariés de Penarroya Gerland (puis de Villefranche-sur-Saône suite au déplacement de l'usine) ouvre une phase de mobilisations ouvrières autour des effets sanitaires du plomb, qui interpelle la récente administration de l'Environnement et les réseaux de l'écologisme naissant. En 1974, le Haut comité de l'environnement (HCE) produit ainsi un rapport sur la pollution

---

1196Joan Martinez-Alier, *The Environmentalism of the Poor. A Study of Ecological Conflicts and Valuation*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, 2002. [Traduit en français, 2014]

1197Stefania Barca, « On working-class environmentalism... », *art. cit.*

1198Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 219.

1199AM Saint-Fons, 110W400. CFDT, « Les travailleurs de Penarroya expliquent leur grève », 13 février 1972.



par le plomb, affirmant péremptoirement « qu'on peut raisonnablement admettre que depuis quelques années le saturnisme professionnel se raréfie » et relevant une tendance « vers une diminution de fréquence et surtout de gravité des risques professionnels<sup>1200</sup> ». La rédaction de ce rapport mobilisa quatorze experts, dont trois salariés de la principale entreprise de production de plomb en France (Penarroya) : il est rapidement critiqué par les médecins proches du GIS<sup>1201</sup>.

En avril de cette même année, un autre conflit surgit dans une entreprise de recyclage du plomb à Marseille (Blindex). En pleine campagne électorale, ce conflit attire l'attention lorsque le premier candidat écologiste à une élection présidentielle (René Dumont) apporte son soutien aux travailleurs immigrés de l'usine. Dans une intervention télévisée, il s'indigne ainsi des conditions de travail insalubres endurées « sans même qu'on leur donne le lait nécessaire comme contre-poison<sup>1202</sup> », témoignant de la méconnaissance des milieux écologistes en matière de santé au travail. À la fin de l'année 1975, l'opposition à l'usage du plomb est relancée par la cinquantaine d'ouvriers de la Société chimique des Mureaux (SCM), exposés aux émanations de plomb provoquées par la fonte de batteries usagées<sup>1203</sup>. Dans cette usine employant aussi des travailleurs immigrés, « ce n'est qu'au moment où le bruit d'une liquidation s'est répandu (août 1975) que les travailleurs ont décidé de s'organiser<sup>1204</sup> ». Ils sollicitent rapidement l'UL CFDT des Mureaux, puis rencontrent les ouvriers de Penarroya Gerland et bénéficient de tests biologiques réalisés par les médecins du GIS.

Au-delà de ces répliques marquées par l'urgence de la reconnaissance des maladies à l'intérieur de l'espace usinier, la CFDT s'implique également dans des mobilisations plus inattendues, contestant la construction même de certaines entreprises. À Marckolsheim (Bas-Rhin), un espace forestier est classé comme zone industrielle dès 1961 et attire l'attention de militants écologistes dès 1973<sup>1205</sup>. En mars 1974, le Préfet de région communique à la municipalité le projet de l'entreprise Chemische Werke Munchen (CWM), visant à implanter une usine de stabilisants chimiques à base de plomb. Conformément à la loi du 19 décembre

---

1200HCE, *La pollution par le plomb et ses dérivés*, Paris, La documentation française, 1974, p.18

1201Les membres de Penarroya sont le docteur Meininger, Mr Lheyraud et Mr Quilici. Le fait est relevé par Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques... », *art. cit.*

1202Intervention de René Dumont, dans le cadre de la campagne électorale officielle, le 24 avril 1974. [En ligne, consulté le 25 août 2015 : <http://www.ina.fr/video/CAF94054911>]

1203Entretien avec Serge Aumeunier, réalisé par Céline Pessis et Renaud Bécot, 28 mai 2014.

1204« Les patrons tuent », *Solidarité ouvrière*, n° 56, Mars 1976.

1205Carole Waldvogel, *Imposer « l'environnement ». Le travail révélateur des associations alsaciennes (1965-2005)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2005, p. 191.

1917, une enquête de commodo et incommodo est ouverte : deux jours avant son terme, le 6 mai, le Groupe d'information pour la sauvegarde de l'environnement de Marckolsheim (Gisem) rassemble 700 opposants au projet lors d'une réunion publique<sup>1206</sup>. Dans la foulée, une pétition rassemble bientôt 2 500 signatures, obtenant le soutien des UL CFDT de Sélestat et de Thann-Cernay. Cette dernière, comme le syndicat CFDT de la chimie du Haut-Rhin, publie un communiqué mettant en cause « la légèreté avec laquelle on implante une usine aussi dangereuse<sup>1207</sup> » et informant que l'entreprise profiterait d'un écart entre les lois des pays européens puisque la production envisagée est interdite en Allemagne.

Profitant de ces échanges, le Gisem sollicite la FUC-CFDT dès mai 1974, en vue d'obtenir une information sur les risques liés à l'usage du plomb et sur les conditions de travail dans les usines existantes. L'expérience de Penarroja est citée comme un exemple par les militants alsaciens, demandant à rencontrer les salariés et médecins du Rhône<sup>1208</sup>. Ils souhaitent également que les syndicalistes français leur permettent d'entrer en contact avec leurs homologues allemands pour étudier l'écart entre les lois des deux pays, ce que Noël Mandray (membre du GP-Tox, secrétaire de la FUC-CFDT) s'emploie à faciliter<sup>1209</sup>. La fédération CFDT de la chimie se saisit finalement du dossier technique réalisé par la CWM : les archives conservent ainsi la trace d'un document abondamment annoté par les commentaires techniques d'un militant. Il relève notamment des imprécisions sur les quantités de production envisagées, sur l'absence de mesures limitant le rejet de poussières dans l'atmosphère ou encore sur la faiblesse des dispositifs envisagés pour assurer l'absence de contacts entre les poussières de stéarates et l'air ambiant (présenté comme un mélange potentiellement explosif)<sup>1210</sup>. Sans être à l'avant-scène, la FUC-CFDT renforce l'expertise technique au cours de cette mobilisation. Elle est également intéressée par les arguments concernant la création d'emplois, puisque les collectivités locales révèlent rapidement qu'une industrie agroalimentaire pourvoyeuse de plusieurs centaines d'emplois aurait renoncé à s'implanter sur le site, considérant les risques de contamination des denrées par le plomb<sup>1211</sup>.

---

1206A-CFDT, 1F715. Revue de presse, non-datée.

1207A-CFDT, 1F715. Communiqué du syndicat CFDT de la chimie du Haut-Rhin,

1208A-CFDT, 1F715. Lettre du GISEM à la FUC-CFDT, 18 Mai 1974.

1209A-CFDT, 1F715. Lettre de Noël Mandray à Agnès Kloss (IG Chemie Papier Keramik), 24 juin 1974.

1210A-CFDT, 1F715. Description du projet de l'usine Barlocher France Production à Marckolsheim (annoté).

1211A-CFDT, 1F715. Lettre du GISEM à la FUC-CFDT, 18 Mai 1974 ; Revue de presse, non-datée.

Au début de l'automne 1974, la mobilisation prend toutefois un tournant lorsque vingt-et-une associations françaises et allemandes forment un comité international<sup>1212</sup>. À partir du 20 septembre, la zone forestière menacée est occupée par ces opposants. *Libération* décrit « un camp retranché. D'installations rudimentaires, on passe à des baraquements en bois : tout le monde s'y met, occupants et visiteurs. Des cars désaffectés servent de cantine et de dortoirs. La population environnante offre de la nourriture. On ne manque de rien<sup>1213</sup> ». Si des militants syndicaux participent à une initiative qui bénéficie de la sympathie des structures cégétistes locales, celles-ci se refusent toutefois à participer au comité international dont la dynamique leur paraît incontrôlable.

Fin décembre 1974, après plusieurs semaines d'occupation, la CWM envisage de déplacer son projet d'implantation à Guengat (Finistère)<sup>1214</sup>. Par l'entremise de la FUC-CFDT, l'opposition alsacienne se déplace rapidement vers la Bretagne. En effet, les informations relatives à la mobilisation et aux techniques de production envisagées sont transmises par la fédération au responsable du syndicat CFDT de la chimie du Finistère. Le responsable fédéral témoigne d'une méfiance à l'égard des associations écologistes (« tu as l'expérience de ce que de tels comités sont capables de faire ») et suggère la possibilité d'adopter une position discordante selon la situation locale : « en étudiant à fond le dossier, il est possible que votre conclusion soit différente de celle du comité de Marckolsheim<sup>1215</sup> ». Le syndicat de la Chimie CFDT du Finistère s'approprie pourtant rapidement l'argumentaire élaboré en Alsace puisqu'il affirme son hostilité au projet dès le 20 décembre. Ainsi, ce syndicat « attire l'attention des responsables locaux et de la population sur les dangers d'une telle implantation, tant pour les travailleurs que pour l'environnement (faune et flore) (...). Le syndicat constitue actuellement un dossier technique sur l'affaire et se réserve de prendre position, le moment venu<sup>1216</sup> ». Abandonné avant même d'avoir fait l'objet d'une communication de la part de l'entreprise, la presse locale ironise finalement sur « l'usine qui pollue avant même d'exister<sup>1217</sup> ».

La contestation de l'implantation d'une usine avant sa construction n'est pas un cas unique : en 1971, la CFDT se montre dubitative face au projet de construire une raffinerie dans le

---

1212Le caractère inédit de cette mobilisation transfrontalière est souligné par Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 223-224.

1213A-CFDT, Chimie, 1F715. Revue de presse, non-daté (fin décembre 1974).

1214« Un port d'attache breton pour la CWM », *Les échos*, 16 décembre 1974.

1215A-CFDT, Chimie, 1F715. Courrier de JN Le Bras (FUC-CFDT) à Hervé Laguiller, 19 décembre 1974.

1216A-CFDT, Chimie, 1F715. Communiqué du syndicat CFDT Chimie du Finistère, 20 décembre 1974.

1217« A Guengat, beaucoup de bruit et de fumée pour rien », *Le Télégramme*, 24 décembre 1974.

Beaujolais et s'enquière des procédures juridiques qui pourraient être engagées en cas d'opposition<sup>1218</sup>. La CGT, silencieuse dans le conflit de Marckolsheim, se prononce résolument en faveur de la raffinerie du Beaujolais par l'entremise du comité régional CGT. Cette position n'est pourtant pas homogène à l'échelle nationale : en Aquitaine, la même année, cégétistes et cédétistes s'opposent ensemble à l'implantation d'une raffinerie à Pauillac, sur les rives de la Gironde. Contrairement à celui de la CFDT, l'argumentaire cégétiste ne porte jamais une critique de l'utilité sociale de la production, se positionnant afin « d'éviter une concurrence salariale entre salaires du pétrole et salaire agricole<sup>1219</sup> ».

Enfin, d'autres produits que le plomb ou le pétrole peuvent faire l'objet de la critique cédétiste puisque les militants de Condé-sur-Noireau (autour de l'usine Férodo utilisant de l'amiante) se présentent comme « des empêcheurs de fabriquer en rond<sup>1220</sup> ». Le chlorure de vinyle monomère (CVM, provoquant l'angiosarcome du foie) fait également l'objet d'une forte préoccupation syndicale au cours de ces années, dans la foulée d'une alerte lancée par Charles Levinson et l'ICEF à l'échelle internationale. Dès 1970, la section syndicale de l'usine Solvay à Tavaux (Jura) s'inquiètent des effets sanitaires du CVM et leur action se trouve confortée par la publication d'un rapport au sein du CHS de leur entreprise en 1974<sup>1221</sup>. Dans le Rhône, le syndicat CGT de la chimie consulte ainsi les retraités afin de recenser les éventuelles pathologies<sup>1222</sup>. À l'échelle nationale, le secrétaire de la fédération Roger Pascré interpelle le Premier ministre à propos du « Comité CVM<sup>1223</sup> », rassemblant les industriels hostiles à une régulation contraignante de l'usage du produit. Au sein de la CFDT, le GP-Tox assure également un suivi attentif des études menées autour de cette substance. Toutefois, les mesures envisagées pour réguler son usage consistent dans une extension de la reconnaissance de l'origine professionnelle de l'angiosarcome du foie, sans perturber la logique de compensation financière des risques. Dans le Rhône, l'entreprise Rhône-Poulenc sollicite plusieurs autorisations pour étendre sa production au milieu de la décennie 1970, en dépit des alertes qui marquent ces années. Conformément à la loi du 19 décembre 1917, l'extension de

---

1218AD-Rhône, 68J22. Correspondance entre P. Jacquet et P. Mandel, juin 1971. AD-Rhône, 68J28. Réunion de la commission économique de l'UR sur le projet de raffinerie, 5 juin 1971 ; « 10 000 personnes manifestent contre le projet de raffinerie », *La Croix*, 16 février 1971.

1219A-CGT, Fonds non-côté JL Moynet. Lettre de A. Rodriguez (Comité régional Aquitaine), 24 février 1971.

1220UL-CFDT (Août 1975), cité dans Collectif intersyndical sécurité – Jussieu, CFDT, CGT, FEN, *op. cit.*, p. 31.

1221Sonia Granaux, *op. cit.*, p. 231 ; FNIC-CGT, *Des moments d'histoire de la fédération nationale des industries chimiques CGT*, Montreuil, VO éditions, 1995, p. 390-393.

1222IHS-CGT Rhône, UL-Vénissieux-15. Lettre de Maurice Raverot, 24 juin 1975.

1223A-CGT, 127CFD8. Lettre de Roger Pascré à Jacques Chirac, 24 mars 1975.

ces productions doit être examinée par le Conseil départemental d'hygiène (CDH), intégrant des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales et des personnalités qualifiées. À cette occasion, les médecins membres de l'instance fournissent un important travail de documentation des risques cancérogènes inhérents à l'usage du CVM. Pourtant, en dernier lieu, le CDH interroge l'entreprise pour savoir « si le personnel est averti du risque qu'il encourt<sup>1224</sup> ». La réponse affirmative de l'industriel débouche sur l'autorisation systématique de l'extension de cette production, d'autant plus que l'instance n'intègre aucun représentant des salariés. Ces indications montrent la persistance d'une approche individualisée des salariés puisqu'à « travers le contrat de travail, l'ouvrier était censé avoir reconnu et accepter les risques<sup>1225</sup> ».

Ces mobilisations témoignent d'abord de la circulation des expériences par l'entremise des réseaux de médecine ouvrière et de secteurs syndicaux sensibilisés à ces mobilisations. Elles illustrent également un approfondissement des motifs du conflit : la défense de la santé au travail se prolonge dans la contestation des « débordements industriels ». Porté par des syndicalistes, ce déplacement provoque une remise en cause de l'organisation des fabrications et interroge sur l'utilité sociale des produits incriminés. Il illustre un moment de transition, au cours duquel « la dénonciation des insuffisances du modèle assurantiel a conduit à une remise en cause radicale du modèle fondé sur le couple réparation-prévention et donné naissance à une conception nouvelle du régime de responsabilité, désignée par le principe de précaution<sup>1226</sup> ». La mobilisation portée par les ouvriers et médecins autour de Penarroya se traduit pourtant dans le cadre strict des dispositifs de protection sociale préexistant, grâce à la révision du tableau 1 des maladies professionnelles, le 2 juin 1977, ouvrant la possibilité de dépister la maladie par des tests biologiques et mentionnant une valeur indicative comme critère de définition de la maladie professionnelle<sup>1227</sup>. Cette notion de valeur indicative dans le dépistage des pathologies, puis de valeur minimale d'exposition, constitue une nouveauté dans le droit du travail français. Cette innovation est renforcée par le décret du 17 août 1977 qui, tout en étendant la liste des produits toxiques soumis à une surveillance particulière, fixe également des seuils et des maxima d'exposition (notamment pour l'amiante)<sup>1228</sup>.

---

1224AD-Rhône, 1445W21. Intervention de Mme Ginot, Réunion du CDH du 19 février 1976.

1225Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil, 2012, p. 201.

1226Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès, *La santé au travail, op. cit.*, p. 19.

1227Laure Pitti, « Experts "bruts" et médecins critiques... », *art. cit.*, p. 124.

## **2) Pierre-Bénite : un monde ouvrier à l'épreuve de l'acroléine**

Le 10 juillet 1976, suite à un incident dans l'usine Péchiney Ugine-Kuhlmann (PCUK) de Pierre-Bénite, un déversement d'acroléine dans le Rhône provoque la mort de centaines de tonnes de poissons. Dans le même atelier de production d'acroléine, le 19 décembre 1976, une spectaculaire explosion suscite une nouvelle inquiétude parmi les salariés et les riverains. Ces accidents déclenchent une séquence de deux années d'intervention syndicale visant à lier protection des salariés dans l'usine et protection de l'environnement<sup>1229</sup>. Une concurrence s'établit également entre les organisations syndicales, aspirant à s'imposer comme les représentantes légitimes des inquiétudes du monde ouvrier local.

À certains égards, l'émergence d'une controverse autour de la production d'acroléine en 1976 peut surprendre puisque les archives syndicales attestent que les accidents dans l'atelier de production d'acroléine sont fréquents dès 1970. Par exemple, le 24 août 1975, une explosion suscite une réaction syndicale : la CFDT et la CGT obtiennent la constitution d'une commission d'enquête associant les représentants du personnel dans l'entreprise, en soulignant la répétition de ces événements (« le sixième pépin en cinq ans<sup>1230</sup> ») et constatant les rejets réguliers hors de l'entreprise. Pourtant, à cette date, l'intervention syndicale reste cloisonnée dans les ateliers : à cet égard, la campagne de pétition menée par la SSE-CGT est suggestive puisque les signatures sont strictement recueillies dans l'entreprise<sup>1231</sup>. Les revendications avancées par les délégués du personnel auprès de la direction portent sur des mesures internes à l'usine, à commencer par la sécurité des installations et les moyens d'intervention du service de sécurité (la CGT revendique l'embauche de 35 pompiers). L'extérieur du lieu de production n'est envisagé qu'au travers d'une demande d'élaborer un plan d'évacuation de la population. Il faut finalement débusquer une note annexe à un tract de la CGT pour que celle-ci estime que

---

1228 Jean-Claude Devinck, « Les racines historiques de l'usage contrôlé de l'amiante (1947-1977) », Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail... op. cit.*, p. 243-254 ; Stéphane Buzzi et alii., *op. cit.*, p. 84.

1229 L'habilitation à diriger des recherches (en cours) de Gwenola Le Naour (IEP Lyon) constituera une étude importante sur les mobilisations de riverains face aux nuisances dans le Couloir de la chimie.

1230 A-CFDT, 17FCE97. Tract CFDT-PCUK, « Les leçons d'une explosion », 8 septembre 1975

1231 A-CFDT, 17FCE97. Pétition CGT-PCUK, 25 août 1975.

« par rapport à la population de Pierre-Bénite, PCUK a montré son vrai visage. 4 jours après l'incident qui a mis en émoi les familles, la Direction n'a même pas publié un communiqué pour expliquer cet incident<sup>1232</sup> ».

Un décalage se retrouve entre les deux confédérations. D'un côté, la communication cégétiste répète que les accidents seraient solubles par un investissement technique. Elle appuie désormais son propos en citant un extrait de la Charte de Tarnow (voir plus haut), considérant que « l'état actuel des sciences et des techniques et l'utilisation de toutes les possibilités qu'elles recèlent permettent d'écarter résolument l'idée du mal fatal<sup>1233</sup> ». De l'autre côté, la CFDT dénonce les modalités de gestion des risques industriels qui prévalent au sein de l'entreprise, considérant que « pour la direction, la sécurité se marchande (...). Ne nous laissons pas entraîner sur ce terrain : si l'obtention d'une prime ou une augmentation de salaire peut s'obtenir par marchandage, il ne peut en être de même pour la sécurité<sup>1234</sup> ».

L'écart s'accroît au lendemain de la pollution du Rhône en juillet 1976. Alors que la Préfecture peine à identifier le responsable, la CFDT publie un communiqué intitulé : « Le pollueur, c'est Ugine-Kuhlmann : quelques questions après "l'accident" ». Le caractère spectaculaire de l'accident est utilisé pour élaborer un récit qui résonne dans le contexte politique de l'été 1976, tout en s'inscrivant en écho des pratiques ordinaires d'une population accoutumée à la présence de l'industrie et de ses nuisances<sup>1235</sup>. En premier lieu, en pointant la responsabilité de l'industriel, les syndicalistes désignent une entreprise qui s'employait ardemment à verdir son image, puisque PUK fut l'un des premiers groupes à signer un « contrat » avec le Ministère de l'Environnement pour réduire la pollution de ses usines<sup>1236</sup>.

En utilisant des guillemets pour le terme d'accident, les cégétistes affirment d'abord que le caractère spectaculaire de l'événement masquerait l'existence d'une pollution ordinaire et tolérée depuis l'autorisation de production d'acroléine accordée par décret préfectoral du 19 février 1965. Le communiqué esquisse un récit désenchanté de l'industrialisation des années

---

1232A-CFDT, 17FCE97. Tract CGT-PCUK, 29 août 1975.

1233Ibid.

1234A-CFDT, 17FCE97. Tract CFDT-PCUK, « Les leçons d'une explosion », 8 septembre 1975

1235Sur la notion d'investissement ordinaire de l'espace vécu : Yves Bonny et Sylvie Ollitrault, « Pour une approche pluridisciplinaire des mobilisations relatives à l'espace », Yves Bonny, Sylvie Ollitrault, Régis Keerle, Yvon Le Caro (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 7-19.

1236Daniel Boulet, *Entreprises et environnement.. op. cit.*, p. 276-277. Voir aussi Anne Pezet et Marie-Claire Loison, « L'entreprise verte et les boues rouges. Les pratiques controversées de la responsabilité sociale de l'usine d'alumine de Gardanne (1960-1966) », *Entreprises et histoire*, n° 45, 2006, p. 97-115.

d'après-guerre, en revenant sur l'imbrication entre innovations militaires et industrie chimique, présentant « l'acroléine [comme] ce produit utilisé comme gaz de combat en 1914 et au Vietnam par l'impérialisme américain<sup>1237</sup> ». Il rappelle également que le développement de cette production dans le Rhône fut corrélé à l'installation de la raffinerie de pétrole à Feyzin – laquelle fournit du propylène, composant de base pour produire l'acroléine.

La critique de ce processus d'industrialisation conduit à dénoncer ce qui est présenté comme une passivité, sinon une tolérance, des pouvoirs publics. Les procédures d'enquêtes préalables à l'ouverture des ateliers de dangereux ou insalubres sont qualifiées de « vastes fumisteries à l'heure actuelle<sup>1238</sup> ». Ce qui pourrait passer pour un détail prend sens si l'on précise que cette période est également marquée par un intense effort législatif, qui pose les fondements du droit de l'environnement : le jour de l'accident est aussi celui de l'adoption de la loi sur la protection de la nature. Quelques jours plus tard, le 19 juillet, est adoptée la loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement qui redéfinit les procédures d'enquêtes préalables sans les transformer en profondeur. Cette dénonciation permet aux cédétistes d'évoquer la faiblesse des procédures d'enquêtes autour du projet de centrale nucléaire de Malville, « une bombe en puissance à moins de 60km de Lyon<sup>1239</sup> ». Cette mention apparaît comme un geste de sympathie envers les mouvements écologistes, puisque le communiqué est diffusé peu après un rassemblement antinucléaire sur le site concerné<sup>1240</sup>.

Enfin, ce communiqué se clôt par une série de propositions qui s'inscrivent en concordance avec le projet cédétiste de socialisme autogestionnaire. Elle invite à s'interroger sur l'utilité sociale de la production d'acroléine qui, sous une forme transformée, constitue un additif alimentaire utilisé dans les élevages intensifs de volailles. Selon la CFDT, cette redéfinition des productions socialement utiles devrait également s'accompagner d'une extension des pouvoirs des salariés et des communautés locales sur le choix des implantations industrielles et sur les investissements.

Par la somme d'informations qu'il fournit, mais également par sa mise en récit du risque, ce

---

1237A-CFDT, 17FCE97. CFDT PCUK Pierre-Bénite, « Le pollueur, c'est Ugine-Kuhlmann », 13 juillet 1976.

1238Ibid.

1239Ibid.

1240Vincent Pohrel, « Creys-Malville contre Plogoff : les nouveaux visages de la lutte antinucléaire », Philippe Artières et Michèle Zancarini-Fournel (dir.), 68. *op. cit.*, p. 710-717 ; Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France*, Claix, La Pensée Sauvage, 1978.



communiqué connaît une diffusion importante dans la presse écrite. Il est aussi relayé dans plusieurs publications écologistes ou radicales, qui formulent ainsi leurs attentes envers le monde ouvrier. Le journal écologiste rhodanien *Dire* épingle préventivement les risques d'un arrangement financier entre industries polluantes et édiles, sans même mentionner l'hypothèse d'un règlement du litige négocié entre employeurs et salariés<sup>1241</sup>. De la même manière, les médecins militants du Clisact reproduisent le communiqué cédétiste dans un numéro de leur revue. Pour eux, la pollution est « synonyme de maladies professionnelles pour les ouvriers et de dégradation de l'environnement, donc de la santé des habitants qui vivent autour des usines<sup>1242</sup> ». Ces écologistes et scientifiques militants incitent les organisations syndicales à renforcer les échanges entre salariés et riverains des industries incriminées.

Devenue audible et relayée par ces réseaux, le contenu de la communication syndicale se radicalise encore au lendemain de l'explosion de l'unité d'acroléine, le 19 décembre 1976. Les destinataires des tracts syndicaux sont désormais les habitants concernés par les risques de l'usine PCUK. Ce tournant vers le territoire s'accompagne d'un ton plus alarmiste dans la description des retombées de la production. La CGT réaffirme ses revendications quant au renforcement du contrôle infrastructures, en insistant sur « cette forme de violence engendrée par le profit et qui fait chaque année plus de 4000 morts<sup>1243</sup> ». Plus catastrophiste, la CFDT dépeint la litanie des accidents survenus dans l'atelier incriminé, rappelle l'usage de l'acroléine lors de guerres, explique que « ça vous "bouffe" les poumons en un rien de temps » et que la dispersion de cinq tonnes de la substance dans l'atmosphère pourraient constituer une dose mortelle pour les habitants des communes riveraines. Ainsi se trouve convoquée la crainte d'un « Seveso français », incident survenue le jour même du débordement d'acroléine (10 juillet 1976) et largement médiatisé. En évoquant ce précédent traumatique, les militants cédétistes considèrent que « comme pour tous ces accidents, on trouvera certainement des causes et donc des remèdes provisoires, mais demain ce sera un autre accident ayant d'autres causes exceptionnelles, imprévisibles et inconnues<sup>1244</sup> ». En orientant leur communication vers une population à l'échelle d'un territoire, les deux organisations syndicales pensent désormais

---

1241 *Dire* interroge « est-ce que les indemnités sont destinées à recréer la vie dans le Rhône ou à fermer la gueule des élus ? ». A-CFDT, 17FCE97. « Pêche miraculeuse. La vérité sur l'assassinat du Rhône », *Dire*, Juillet 1976.

1242 « Éditorial », *Lutte Santé Sécurité*, n°2, novembre 1976.

1243 A-CFDT, 17FCE97. Tract CGT Pierre-Bénite, « Acro, mesures de sécurité minimum », 2 février 1977.

1244 A-CFDT, 17FCE97. Tract de l'UIB-CFDT Oullins, « Danger, acroléine », 23 décembre 1976.

le risque comme une violence environnementale<sup>1245</sup>, dont l'expansion serait corrélée à la croissance des activités pétrochimiques dans l'après-guerre. Toutefois, une démarcation s'opère entre organisations syndicales, puisque la CFDT conteste le discours rationaliste ou technicien postulant que des aménagements techniques permettraient de maîtriser les risques.

Relativement silencieuse au lendemain du déversement d'acroléine dans le Rhône en juillet 1976, la CGT est pourtant interpellée par le courant d'opinion qui s'exprime à cette occasion. Sous pression, elle s'interroge sur la conduite à adopter à l'égard de ces courants : ainsi, elle répond favorablement à la proposition des médecins du Clisact d'organiser une initiative d'information commune, avant de se rétracter<sup>1246</sup>. Cette défiance à l'égard de militants extérieurs au monde ouvrier se reflète également dans la difficulté à dépasser des traditions d'organisation propres aux réseaux communistes, assurant une division du travail militant avec les élus politiques. Lorsque la CGT de Pierre-Bénite reprend la parole sur l'acroléine au lendemain de l'explosion du 19 décembre 1976, elle souligne ainsi son « action conjointe avec la municipalité de Pierre-Bénite<sup>1247</sup>».

L'intervention cégétiste doit également est comprise dans son interaction avec l'Association pour la défense de la nature et la lutte contre la pollution de la vallée du Rhône (ADNLPVR). En se mettant à l'écoute des préoccupations écologistes exprimées par-delà le monde ouvrier et en les transposant dans des grilles idéologiques se revendiquant du marxisme, les acteurs associatifs assurent l'élaboration de mesures environnementales au sein du PCF et de la CGT. Par exemple, alors que la CGT se montrait défavorable à l'éloignement des stockages d'acroléine de l'agglomération et que le PCF affirmait que la poursuite de la production nécessitait de simples arrangements techniques<sup>1248</sup>, ces acteurs adoptent ensuite les positions de l'ADNLPVR : l'interruption de la production et l'éloignement de l'agglomération<sup>1249</sup>.

Cette association devient également le principal stratège de l'action des réseaux communistes dans « l'affaire de l'acroléine », en s'appuyant notamment sur la judiciarisation du déversement dans le Rhône. Selon un répertoire d'action classique des réseaux

---

1245Stefania Barca, « Telling the Right Story : Environmental Violence and Liberation Narratives », *Environment and History*, 20/4, 2014, p. 535-546.

1246BDIC, F delta RES 579/28. Bulletin de liaison aux adhérents (1979), Rapport d'activité 1977 (février 1978). 1247A-CFDT, 17FCE97. Tract CGT Pierre-Bénite, « Acro, mesures de sécurité minimum », 2 février 1977.

1248On lit ainsi : « nous pensons, nous communistes, qu'il est possible d'imposer des mesures de sécurité sur le site existant ». A-CFDT, 17FCE97. Tract PCF Pierre-Bénite, « A toi le profit, à nous les risques », 20 décembre 1976.

1249A-CFDT, 17FCE97. Tract CGT Pierre-Bénite, « Acro, mesures de sécurité minimum », 2 février 1977.

communistes dans l'après-guerre, le procès offre l'opportunité de « mettre en visibilité des causes et des conflits en tenant lieu de tribune publique<sup>1250</sup> ». Organisé à l'automne 1977, il est scandé par les interventions de l'avocat Ugo Iannucci<sup>1251</sup>, alors membre du PCF, dénonçant la gestion d'une entreprise qu'il dépeint peu soucieuse d'éviter les nuisances et « ironisant sur la redevance annuelle de 800 francs payée à l'État par PCUK pour déverser chaque jour dans le Rhône 300 tonnes de sulfate de chaux, constatant par là même "la complaisance des Pouvoirs publics au niveau préfectoral"<sup>1252</sup>». Le procès d'octobre 1977 se déroule en présence de militants syndicaux et se ponctue par un rassemblement de militants cégétistes devant le tribunal, avec l'intention de renforcer la médiatisation de l'événement et de prolonger le récit élaboré par l'avocat<sup>1253</sup>. La disqualification de la gestion de l'entreprise par la direction se prolonge ainsi au travers de propositions visant à renforcer les investissements dans des équipements de sécurité, ainsi que dans le recrutement de personnels chargés du contrôle des infrastructures. Disqualifier la gestion de l'entreprise autorise la CGT, en miroir inversé, à revaloriser son projet syndical d'une industrie chimique nationalisée et sollicitant une main d'œuvre stable et hautement qualifiée, supposée garantir des investissements plus importants dans la sécurisation des infrastructures. Dans cette perspective, le récit ne vise pas tant à emporter la conviction des acteurs judiciaires qu'à convaincre l'opinion publique par-delà l'espace juridique.

Peu impliquée dans la démarche judiciaire, sans la désapprouver, la CFDT poursuit une autre stratégie visant à densifier le tissu d'échanges locaux entre les salariés de PCUK et les communautés locales hors de l'usine. En premier lieu, la conclusion de l'enquête menée par le CHS au lendemain de l'explosion est contestée par la CFDT : alors que l'enquête conclut à la nécessité d'une modification technique en vue de relancer rapidement la production, la section syndicale affirme son refus de l'extension de la production et son souhait d'une réduction des capacités de stockage de la substance à Pierre-Bénite. Elle conteste également la pertinence d'une reprise de la production avant l'adoption d'un plan d'évacuation des salariés et habitants en cas de risque. Elle ironise : « concernant le plan d'évacuation, le patron s'en occupe, cela

---

1250Vanessa Codaccioni, Deborah Puccio-Den, Violaine Roussel, « Les "bonnes formes" du procès à l'épreuve des mobilisations politiques », *Droit et société*, n° 89, 2015, p. 9-15. Sur les procès de l'après-guerre, Vanessa Codaccioni, « "Le juridique, c'est le moyen ; le politique, c'est la fin" : les avocats communistes français dans la "lutte contre la répression" de guerre froide », *Le Mouvement Social*, n° 240, 2012, p. 9-27.

1251Sur sa biographie, Claude Carrez et Ugo Iannucci, *Des baraques au barreau. Itinéraire d'un fils d'antifasciste italien*, Lyon, Aléas, 2010.

1252AD-Rhône, 1914W7. Note de la direction centrale des renseignements généraux, 4 octobre 1977.

1253Ibid.

fait deux ans qu'on entend la même chanson. La seule chose certaine, c'est les manches à air de l'usine nous indiquant dans quelle direction il faut se sauver si besoin est<sup>1254</sup> ».

La collecte de cette information technique et l'attention portée aux mesures répondant à l'anxiété de la population sont au fondement d'une communication commune de la section PCUK et de l'Union interprofessionnelle de base (UIB) d'Oullins, assurant ainsi la diffusion d'une information auprès des populations et associations (familiales, écologistes, etc.)<sup>1255</sup>. Les mesures avancées par la CFDT dans sa communication auprès de la population reprennent une partie de celles portées par la section d'entreprise et concernent les aménagements immédiats pour sécuriser les infrastructures (arrêt de l'extension, réduction du stockage, plan d'évacuation). Paradoxalement, l'expression hors de l'entreprise délaisse les propositions visant à interroger la finalité même de la production. En effet, la section CFDT-PCUK proposait notamment de renforcer le droit d'expression des salariés dans la définition « des investissements de la société, sur l'implantation de l'usine et l'urbanisme, sur le choix de fabriquer tel ou tel produit<sup>1256</sup> ». Le déplacement vers le territoire affaiblit cette réflexion sur l'organisation de la production pour se concentrer sur le contrôle et la régulation publique des risques. Alors que la section syndicale réservait prioritairement ses critiques pour la direction de l'usine, les expressions de l'UIB interpellent les services préfectoraux et les collectivités locales. Les tracts décrivent les réactions des élus rencontrés par les délégations cédétistes en les divisant en deux tendances : les maires et associations d'élus de gauche sont décrites « à l'écoute de l'exposé des faits » et promettent « d'intervenir auprès de la direction de PUK et de la préfecture<sup>1257</sup> », se démarquant des élus classés à droite afficheront « un scepticisme quant aux dangers encourus, une volonté de minimiser les risques et un refus d'intervenir ».

Les structures cédétistes établissent des échanges réguliers avec des groupes extérieurs au monde ouvrier, à commencer par le Clisact<sup>1258</sup>, en organisant plusieurs réunions d'informations sur les substances utilisés par PCUK et en assurant la projection du film du Clisact consacré à la production d'acroléine (intitulé « Ni chômage, ni pollution<sup>1259</sup> »). Ces

1254A-CFDT, 17FCE97. « Acroléine, le point », CFDT-PCUK, 28 janvier 1977.

1255A-CFDT, 17FCE97. « Acroléine, Danger! », UIB-CFDT d'Oullins et SSE PCUK, 8 février 1977.

1256A-CFDT, 17FCE97. « Acroléine, le point », CFDT-PCUK, 28 janvier 1977.

1257Les élus « à l'écoute » mentionnés sont les maires de Pierre-Bénite, Oullins, Irigny, le conseiller général Bernard, le député Poperen et l'association de défense de la vallée du Rhône. Les élus dits « sceptiques » sont les maires de St Genis Laval, de la Mulatière, et le député Hamelin. A-CFDT, 17FCE97. « Acroléine, Danger! », UIB-CFDT d'Oullins et SSE PCUK, 8 février 1977.

1258BDIC, F delta RES 579/28. Bulletin de liaison du Clisact, non-daté (estimé début 1978) ; Compte-rendu de l'assemblée du Clisact, 31 mars 1979 ; Lettre de Jean Metzger au bureau de la FUC-CFDT, 8 mars 1977.

1259BDIC, F delta RES 579/28. Rapport d'activité du Clisact pour 1977 ; Lettre aux adhérents, 2 janvier 1978.

échanges avec les médecins militants, comme le recours aux compétences de l'ingénieur chargé de l'unité d'acroléine (Jean Metzger, syndiqué à la CFDT), interpellent finalement l'organisation syndicale elle-même. En février et mars 1977, deux réunions des syndicats CFDT de la chimie en Rhône-Alpes sont consacrées spécifiquement à « la chaîne de fabrication de la méthionine<sup>1260</sup> » (dans laquelle intervient l'acroléine). Ces réunions rassemblent les sections de PCUK à Pierre-Bénite et Roches-de-Condrieu, ainsi que de trois sections des usines Rhône-Poulenc. Ces réunions visent à constituer une contre-expertise, parfois très technique, des conditions de production de l'acroléine, en se fondant sur « les connaissances récupérées<sup>1261</sup> » auprès de réseaux de médecins militants ou du Clisact. Elles offrent ainsi la possibilité de constater que la chaîne de production d'acroléine débute dans le recours aux dérivés pétroliers de la raffinerie de Feyzin, transformés en acroléine dans l'usine de Pierre-Bénite, laquelle est stockée dans diverses implantations au Sud de l'agglomération lyonnaise, avant d'être acheminée vers Commentry (Allier) pour sa transformation en additif alimentaire. Le constat est également fait que l'usine de Pierre-Bénite est un point névralgique, puisqu'elle réalise la part la plus importante de la production mondiale d'acroléine. Enfin, ces réunions permettent d'énoncer les carences de l'intervention syndicale, à commencer par la relative ignorance qui entoure ce produit au moment où, pourtant, les salariés de l'unité d'acroléine sont soumis à deux visites médicales chaque année et « quittent volontairement cette fabrication par appréhension<sup>1262</sup> ». Les sections syndicales présentes élaborent une position commune invitant d'abord à envisager de mettre un terme à cette production. Toutefois, elles suggèrent que « si nous ne pouvons pas faire arrêter de telles fabrications au moins nous devons exiger le maximum de sécurité pour : les hommes qui y travaillent ; les populations environnantes ; les consommateurs ; l'environnement<sup>1263</sup> ». À cet effet, la réunion énonce une série de mesures techniques pour sécuriser le stockage et le transport de la substance, en s'assurant du maintien d'un service de pompiers permanent<sup>1264</sup>. Dans le même temps, ils s'engagent à alerter l'inspection des établissements classés, l'inspection du travail, le Comité technique régional et la Caisse régional d'assurance maladie.

Le constat de la méconnaissance des effets sanitaires conduit également le GP-Tox à obtenir la collaboration du CIRC pour identifier « les conséquences sur la santé des

---

1260A-CFDT, 17FCE97. Réunion du 2 février 1977, Région Chimie, Saint Clair.

1261Ibid.

1262Ibid.

1263A-CFDT, 17FCE97. Réunion du 3 mars 1977, Région Chimie, Saint Clair.

1264Ibid.

travailleurs de [trois substances, dont l'acroléine, qui] peuvent probablement aller jusqu'au risque cancérigène<sup>1265</sup> ». Les informations ainsi recueillies sont notamment examinées par Jean Metzger, au sein de la section CFDT-PCUK. Il témoigne des risques liés de l'acroléine lors des Assises contre la pollution industrielle et les maladies professionnelles (février 1977)<sup>1266</sup>, puis sera chargé par le GP-Tox d'élaborer un « livre noir de l'acroléine ».

La répétition des accidents autour de la substance attire l'attention à l'échelle nationale, d'autant plus que les mouvements écologistes (notamment les Amis de la terre) multiplient la mise en cause des nuisances du groupe PUK. Dans les récits médiatiques nationaux, ces accidents sont fréquemment réinsérés dans une série de catastrophes qui affectent particulièrement les classes populaires dans le Sud de l'Europe au cours de ces années, conduisant certains historiens à évoquer une « décennie de terreur environnementale<sup>1267</sup> ». En avril 1977, dans une heure de grande écoute, la télévision française diffuse ainsi le film *Rage*, décrivant deux décès provoqués par l'expérimentation militaire d'un produit chimique. La fiction est immédiatement suivie d'un débat où se confrontent notamment un représentant du groupe PUK et le responsable du GP-Tox (Noël Mandray), lesquels évoquent aussi bien les conséquences du drame de Seveso que les conflits de l'acroléine<sup>1268</sup>. La controverse est ainsi inscrite dans un cadre qui désingularise Pierre-Bénite. La Fédération CGT des industries chimiques participe également à cette dynamique, en contestant la communication « verte » de l'entreprise. En décembre 1976, elle épingle par exemple la parution d'une publicité pour laquelle l'entreprise utilise l'image de poissons morts au lendemain du déversement d'acroléine de 1976, afin de « vanter un produit sortant de ses usines – un polychlorure d'aluminium – particulièrement efficace et pratique pour épurer les eaux polluées<sup>1269</sup> ».

Ce travail d'alerte porte ses fruits, tout au moins à l'échelle départementale, où un arrêté préfectoral est adopté le 29 mars 1977 pour interdire certaines substances dans l'atelier de fabrication d'acroléine (notamment les liquides au Ph élevé et susceptible de provoquer une réaction explosive) et pour exiger la présence de personnels de sécurité dans l'atelier (« au minimum 3 agents immédiatement, et 4 agents dans un délais de 3 mois<sup>1270</sup> »). Cet arrêté

---

1265A-CFDT, 17FCE97. Lettre de Noël Mandray (FUC-CFDT), 22 juin 1977.

1266BDIC, F delta RES 579/28. Lettre de Jean Metzger au bureau de la FUC-CFDT, 8 mars 1977.

1267Pablo Corral Broto, « Une société environnementale et ouvrière ? Histoire de la lutte du mouvement ouvrier pour défendre l'environnement sous Franco (1964-1979) », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 51 Voir aussi Stefania Barca, « Telling the Right Story... », *art.cit.*

1268Archives INA. « La mort qu'on respire », *Les dossiers de l'écran*, 19 avril 1977.

1269« PCUK Acroléine, Circonstances aggravantes », *La voix des industries chimiques*, n°258, Février 1977.

1270A-CFDT, 17FCE97. Arrêté préfectoral (Rhône) du 29 mars 1977.

devient un levier dont peuvent se saisir les syndicalistes : en juin 1977, lorsqu'un énième dégagement d'acroléine incommode la population, le secrétaire de la SSE-CFDT interpelle les services préfectoraux et affirme que les dispositions prévues ne sont pas respectées<sup>1271</sup>.

Cette séquence conflictuelle se clôt à l'automne 1978 : le 12 octobre, un dégagement d'acroléine suscite de nouveau une vague de protestation et l'entreprise décide de sanctionner un salarié, présumé responsable de l'incident. L'activité de l'atelier d'acroléine est interrompue puis, le 19 octobre, une grève paralyse tout le site de PCUK. D'un côté, le déroulement de ce conflit témoigne de la force du récit forgé dans les années précédentes, permettant de lier salariés et riverains. Il constitue le terreau pour un éphémère « Comité de lutte pour l'emploi, la santé et la sécurité » formé à l'automne 1978, qui se donne pour mission d'assurer un suivi sanitaire de la population<sup>1272</sup>. Le 17 octobre 1978, un cortège d'un millier de riverains et salariés s'élance depuis Oullins jusqu'aux portes de l'usine, derrière une banderole « Oui à l'emploi et à la sécurité, Non à la pollution et au chômage<sup>1273</sup> ». De l'autre côté, la communication syndicale se réfracte vers l'espace usinier et le mot d'ordre de respect des droits du salarié sanctionné. Fin octobre 1978, un appel à interrompre le travail dans toutes les usines du groupe PUK est suivi et exprime un geste de solidarité contre la répression<sup>1274</sup>. Dans le Rhône, la CGT envisage l'extension de la mobilisation aux entreprises chimiques fin octobre, mais elle évoque uniquement des revendications liées aux politiques salariales et au droit du personnel<sup>1275</sup>. Au fil des semaines, les échanges entre ces deux dynamiques semblent s'essouffler, pendant que le discours offensif des organisations syndicales sur les risques et la protection de l'environnement se dissipe. Cette évolution se nourrit aussi d'une mutation dans le champ du pouvoir municipal à Pierre-Bénite : alors que l'équipe municipale communiste élue en 1971 se composait essentiellement d'habitants du quartier populaire voisinant l'usine (les Hautes-Roches), la composition des équipes élues lors des élections suivantes s'éloigne de ce quartier<sup>1276</sup>, contribuant à l'effacement des préoccupations environnementales.

---

1271A-CFDT, 17FCE97. Lettre de G. Chalandon (CFDT-PCUK) au Préfet du Rhône, 22 juin 1977.

1272AD-Rhône, 1914W7. Lettre du Comité de lutte pour l'emploi, la santé et la sécurité au Préfet, 6 décembre 1978.

1273« Acroléine : plus d'un millier de personnes manifestent », *Le Progrès*, 18 octobre 1978.

1274« Le conflit à l'usine Ugine-Kuhlmann de Pierre-Bénite », *Le Monde*, 2 novembre 1978

1275« PCUK Pierre-Bénite : pas d'accord syndicats-direction », *Le Progrès*, 27 octobre 1978.

1276Violaine Girard, « Les programmes urbains d'une mairie communiste de la banlieue lyonnaise (années 1970-2000) : promouvoir l'accession ouvrière ou revaloriser la ville ? », Emmanuel Bellanger et Julian Misch (dir.), *Les territoires du communisme. Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 183-201.

Cette séquence conflictuelle autour de l'acroléine est suivie de mobilisations, moins durables, qui empruntent au travail militant mené à Pierre-Bénite. De l'autre côté du fleuve, à Rhône-Poulenc Saint-Fons, les travailleurs de l'atelier d'hydroquinone (utilisé comme révélateur photographique et dans la fabrication des produits cosmétiques) assument une grève de près d'un mois pour protester contre leurs conditions de travail au contact de ce toxique, en octobre 1977<sup>1277</sup>. Quelques jours plus tard, ce sont les deux cent ouvriers de La Littorale (Béziers) qui déclenchent une grève sauvage suite à l'hospitalisation de deux de leurs collègues<sup>1278</sup>. Cette filiale du groupe Union Carbide assure la production d'un pesticide particulièrement nocif, le Témik<sup>1279</sup>. Leurs revendications portent à la fois sur l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des primes de risques. Dans l'usine, les salariés élisent un comité de grève et les négociations avec la direction sont menées par une délégation composée des délégués du personnel, d'un représentant par organisation syndicale (CGT et CFDT) et de quatre travailleurs<sup>1280</sup>. Ils multiplient les échanges avec la population du quartier populaire de la Dèvèze, jouxtant l'usine, se liant avec un Comité de lutte contre la pollution de la Littorale présidé par un certain Robert Ménard. Avec ces riverains, les ouvriers prennent position en faveur d'une commission de contrôle de l'usine, laquelle devrait se composer « de deux représentants syndicaux (CFDT et CGT), de deux représentants de la municipalité, d'experts choisis par les syndicats, de représentants d'associations de quartier avoisinants et de deux membres de la direction<sup>1281</sup> ». Malgré la forte dynamique du conflit, celui-ci débouche sur des initiatives largement contenues dans l'espace usinier, puisqu'elles se traduisent d'abord par l'obtention d'un treizième mois et l'augmentation des salaires mensuels. Ils obtiennent toutefois la création d'une section dédiée au témik au sein du CHS, en acceptant quelques intervenants extérieurs à l'entreprise (« deux experts scientifiques nommés par les syndicats, un représentant de la mairie et un du service des mines<sup>1282</sup> »).

L'attraction exercée par « l'affaire de l'acroléine » s'explique d'abord par la capacité des militants syndicaux à inscrire l'événement dans un contexte social et politique national, mais il

---

1277« Rhône-Poulenc Saint-Fons : en grève contre un produit toxique », *Syndicalisme Hebdo*, 3 novembre 1977.

1278« La Littorale (chimie, Béziers) : un Sévésô à la française ? », *Syndicalisme Hebdo*, 17 novembre 1977.

1279Rappelons que le même groupe industriel possède la tristement célèbre usine de Bhopal (Inde), où fut produit également le Témik jusqu'au 3 décembre 1984, où survint une explosion provoquant le décès de plusieurs milliers de personnes et provoquant des maladies pour plusieurs centaines de milliers d'habitants.

1280« La Littorale : première victoire sur les salaires et les conditions de travail », *Syndicalisme Hebdo*, 1er décembre 1977.

1281« La Littorale : pour la santé des travailleurs et de la population », *Syndicalisme Hebdo*, 24 novembre 1977.

1282« La Littorale : première victoire... », *art. cit.*



se nourrit également des préoccupations exprimées par une population à l'échelle locale. Le récit cédétiste sur le risque se fonde sur un imaginaire historique partagé par une population qui ne dispose pas d'espaces pour l'exprimer publiquement. En ravivant le souvenir d'événements traumatiques, à commencer par la catastrophe de Feyzin, la communication syndicale tire sa force d'une capacité à formaliser ces mémoires latentes pour les imposer dans l'espace public. Dans le même temps, ces mobilisations contre la pollution ou les maladies industrielles induisent un déplacement du centre de gravité de l'action syndicale, dans la mesure où les sections syndicales d'entreprise doivent s'accorder avec les structures interprofessionnelles. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les revendications environnementales s'imposeraient aux syndicalistes à partir d'expressions extérieures aux entreprises (ou uniquement à partir des structures interprofessionnelles), les conflits étudiés témoignent de la genèse de propositions environnementales ancrées dans une réflexion sur les conditions de travail.

Les deux types de conflits étudiés (contre l'exposition au plomb et « l'affaire de l'acroléine ») témoignent ainsi d'une « intersection<sup>1283</sup> » entre politique ouvrière et politique populaire. L'origine de ces mobilisations s'inscrit dans la continuité d'une politique ouvrière portant une critique des conditions de travail effectives, tout en s'articulant autour du refus de la compensation financière des préjudices sanitaires. Loin de procéder de l'extérieur du monde ouvrier ou de l'espace usinier, la réflexion sur l'utilité sociale de la production (et ses retombées environnementales) se déroule à cette échelle. L'extension des conflits hors de l'espace usinier intervient dans un second mouvement, en s'appuyant sur des réseaux associatifs et sur les structures syndicales interprofessionnelles. La possibilité d'une intersection entre politique populaire et politique ouvrière implique un travail d'articulation, dont le produit le plus sensible résulte dans l'élaboration d'un récit commun aux salariés et riverains sur les causes et les responsabilités industrielles dans la production des nuisances. Pour la CFDT, cette articulation profite particulièrement de l'activité menée par les UIB.

---

1283Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 218.

## **Conclusion**

Les catastrophes industrielles qui affectent le monde ouvrier à partir de 1966 sont l'occasion d'un réinvestissement syndical des instances en matière d'hygiène et de sécurité, lesquelles sont alors sollicitées pour agir face aux nuisances hors des espaces de production. Alors que les années soixante-dix sont marquées par une série de réformes concernant l'organisation des conditions de travail d'une part, et de la constitution d'un droit de l'environnement d'autre part, ces processus sont portés par deux administrations distinctes et inaptes à envisager l'interaction entre deux corpus juridico-administratifs dont la séparation remonte au dix-neuvième siècle. En dépit de quelques voix minoritaires au sein des organisations syndicales, les militants ouvriers ne parviennent pas à formuler des propositions conciliant ces deux dynamiques puisque leurs références restent puisées dans le droit du travail et méconnaissent la réglementation relative aux établissements classés.

Le réinvestissement des CHS profite toutefois aux mobilisations qui affirment un refus du paradigme de la compensation financière des risques sanitaires au début de la décennie 1970. Elles sont l'occasion de la formation de réseaux de médecins militants partageant ce mot d'ordre, contestant l'approche d'une médecine libérale et se proposant de mettre leurs savoirs au service des revendications ouvrières. Bien que ces conflits soient souvent initiés par des travailleurs situés aux périphéries du salariat et peu syndiqués, leurs mobilisations trouvent un soutien actif au sein d'une CFDT déjà traversée par une réflexion sur le refus de monétariser la santé. À l'échelle locale ou fédérale, les structures membres de cette confédération se saisissent parfois activement des pratiques de médecine ouvrière (GIS, Clisact, SMG, et GP-Tox au sein de la FUC-CFDT). Cet investissement du terrain de la santé au travail se conjugue avec une volonté de lier l'intervention dans et hors l'espace de travail, en affirmant que ces causes pourraient mener à une transformation et à une revitalisation de l'intervention syndicale.

Ces césures sont perceptibles dans les mobilisations étudiées autour de l'usage de plomb ou d'acroléine, transformant le programme revendicatif des structures impliquées dans ces conflits (rupture avec une approche de la gestion paritaire des risques pour affirmer un refus de la compensation financière, mise en cause des choix d'investissement, etc.), mais aussi le sujet de l'action syndicale (participation de fractions du salariat auparavant peu syndiquées,

dialogue des salariés et riverains). Ces conflits partant des usines mènent au réinvestissement des structures interprofessionnelles territoriales, assurant une articulation entre une « politique populaire » d'opposition aux nuisances et une « politique ouvrière ». Les risques et maladies industrielles comptent parmi les « grandes angoisses qui structurent le mécontentement ouvrier, lequel porte un point de vue sur le travail<sup>1284</sup> » et leur prise en charge contribue à enrichir la politique ouvrière d'une réflexion sur la finalité du travail. Ces conflits localisés, emportant un large consensus dans la communauté concernée mais minoritaires au sein du mouvement syndical français, s'imposent comme des séquences permettant un « renouveau syndical ». Celui-ci partage les trois ruptures qui marquent également le syndicalisme japonais confronté aux maladies industrielles : l'invention de structures syndicales liant l'intérieur et l'extérieur des lieux de production, l'affirmation d'un souci constant des effets sanitaires des produits (même lorsque ceux-ci demeurent méconnus comme l'acroléine) et la capacité à affirmer que l'unanimité n'est plus un préalable à l'action (les cédétistes s'engageant fréquemment sans attendre l'avis de leurs homologues cégétistes, lesquels doivent ajuster leurs positions selon l'intensité des conflits)<sup>1285</sup>. Enfin, ces initiatives s'apparentent parfois à des tentatives de redéfinition de la centralité symbolique du monde ouvrier au sein de la société française par les syndicalistes ou les groupes agissant face à la pollution industrielle. En effet, « la classe qui tranchera l'avenir du pays<sup>1286</sup> » se voit assigner la fonction de penser les rapports entre une société et son environnement par la réorientation des finalités de la production.

---

1284Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 217.

1285Paul Jobin, *Maladies industrielles... op. cit.*, p. 390.

1286Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 223.

## Chapitre VI – La rencontre du syndicalisme et de l'écologisme sur le terrain de l'économie

La référence à l'ouvrage *Les dégâts du progrès*, publié par la CFDT en 1977, semble devenir un passage incontournable pour évoquer les relations entre le mouvement syndical et les préoccupations écologistes<sup>1287</sup>. Cette initiative fut effectivement un événement marquant pour l'histoire du syndicalisme français, puisque des dirigeants cégétistes actuels rappellent que leur organisation fut contrainte de se positionner face à un discours qui heurtait leur tradition syndicale<sup>1288</sup>. Pourtant, la mention de cette initiative est fréquemment suivie de deux préventions. D'une part, à l'instar de la prise de position cédétiste contre le programme électronucléaire français en 1974, l'ouvrage resterait une exception qui confirmerait la règle générale d'un mouvement syndical commis au productivisme. D'autre part, il serait finalement une œuvre intellectuelle dont la réappropriation militante aurait été faible.

Ces deux remarques tendent à résumer l'ouvrage à sa parution, alors même qu'il s'ouvre sur l'explication de son procédé de fabrication<sup>1289</sup>. *Les dégâts du progrès* est en effet le fruit d'un colloque confédéral, organisé en 1975 pour rassembler les réflexions menées à propos de la mutation des conditions de travail dans différents secteurs professionnels depuis le début de la décennie 1970. L'ouvrage vise à penser l'action syndicale à l'heure de la restructuration de certaines filières industrielles, générant une transformation des techniques et bouleversant les conditions de travail. Plutôt que de concevoir l'ouvrage comme une exception ou une initiative sans passé, il paraît pertinent de l'appréhender comme un témoignage portant sur plusieurs années de pratique syndicale.

---

1287 Cette référence se retrouve par exemple en exergue du dossier « Le travail contre nature ? Syndicats et environnement », *Mouvements*, n° 80, 2014, p. 7 ; ou dans les écrits de responsables syndicaux, Bernard Saincy, « L'invention (difficile) de l'environnement... », *art. cit.*, p. 77.

1288 Michèle Descolonges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011, p. 38-41.

1289 CFDT (dir.), *Les dégâts du progrès*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 11-14.

Cette initiative, comme la confrontation syndicale avec la pensée écologiste, doit être inscrite dans le contexte de ces mutations industrielles, qui ne constituent « pas seulement une toile de fond<sup>1290</sup> » sur laquelle s'exprimerait un simple désaccord entre cultures politiques distinctes. Pour être intelligible, le positionnement syndical dans l'élaboration de politiques environnementales (ou dans le dialogue avec les écologistes) doit être inscrit à l'intérieur des transformations industrielles et des débats économiques qui marquent les années soixante-dix. La première interpellation écologiste, identifiée comme telle par les confédérations, intervient ainsi sur le plan économique à l'occasion du débat sur les limites de la croissance en 1972. Cette séquence inaugure une controverse durable entre les deux confédérations, qui se précise à l'occasion de l'élaboration des politiques publiques de l'environnement et de la formulation de propositions patronales en la matière<sup>1291</sup>. Tout en parvenant à se positionner fréquemment ensemble face aux initiatives industrielles, les deux confédérations se démarquent dans leur volonté et leur capacité de s'approprier des prescriptions économiques intégrant des critères environnementaux. Au cours de ces années, l'opposition au productivisme devient un élément structurant durablement l'identité cégétiste<sup>1292</sup>. Pour les dirigeants confédéraux, la publication des *Dégâts du progrès* peut même apparaître comme un instrument pour renforcer la démarcation idéologique avec la CGT. Dans la préface de l'ouvrage, Edmond Maire ravive ainsi ce clivage puisqu'il écrit que

« contrairement à des idées répandues, la tradition syndicaliste française n'est pas scientiste, elle n'est pas inconditionnelle d'un progrès technique modelé par le ciseau du profit. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des luttes ouvrières ont mis en cause l'organisation du travail et sa prétention scientifique. Mais il est vrai que cette approche iconoclaste a été et reste controversée au sein même du mouvement ouvrier. Pour certains, s'interroger sur la nature du progrès technique relève de l'utopie : le socialisme est au bout du progrès des forces productives, seule la possession de la machine productiviste importe<sup>1293</sup> ».

En revenant sur les débats concernant l'intégration de critères écologiques dans les politiques économiques, nous proposons donc d'éclairer l'origine de ce clivage à partir des polémiques autour des limites de la croissance (1972). Sans rompre avec les programmes

---

1290Michelle Zancarini-Fournel, « Conclusion », Christian Bougeard, Vincent Pohrel, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *L'Ouest dans les années 68*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 251.

1291Daniel Boulet, *Entreprises et environnement... op. cit.*, p. 259-289 ; Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir... op. cit.*, p. 97-110 et 169-190.

1292Franck Georgi, *CFDT : l'identité en questions. op. cit.*, p. 19.

1293Edmond Maire, « Préface », CFDT (dir.), *Les dégâts du progrès*, Paris, Le Seuil, 1977, p. 7-8.

syndicaux précédents, cette séquence éclaire les positions formulées par les confédérations en vue d'intégrer des critères environnementaux dans les procédures de planification. Nous reviendrons enfin sur l'appropriation cédétiste des propositions émanant des penseurs écologistes, qui se matérialise par la participation de la confédération aux mobilisations d'opposition au programme électronucléaire français. Cette participation s'inscrit en effet dans la continuité d'une réflexion menée sur le rôle du système énergétique dans la transformation des formes du travail et dans la structuration des régimes de production.

### ***I – Du « taux » au « type » de croissance : une ligne de démarcation dans le mouvement syndical***

Dans les mois qui précèdent la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (CNUEH, dit Sommet de Stockholm en juin 1972<sup>1294</sup>), les organisations internationales comme les États se dotent de secteurs dédiés à l'environnement. Les publications économiques proposant de repenser le modèle de développement commencent à fleurir et contribuent à l'émergence d'une réflexion sur les « limites de la croissance ». Cette thèse devient particulièrement audible à l'occasion de la parution du rapport du Club de Rome et de sa vulgarisation au travers d'une lettre du commissaire européen Sicco Mansholt. Ces thèmes sont fortement discutés jusque dans les organisations syndicales<sup>1295</sup>, dont les analyses divergent d'emblée. Cette démarcation se réaffirme particulièrement à l'occasion du « débat idéologique sur le socialisme » organisé entre les directions confédérales en 1971 et 1972, avant de s'imposer comme un thème avec (ou contre) lequel des revendications seront légitimées.

---

1294 Sur les acteurs français autour de ce Sommet, voir Matthieu Flavigny, *Entre le local et le global : des jeux d'échelles créateurs d'environnement*, Mémoire, Université de Grenoble – Pierre Mendès-France, 2013.

1295 Ce thème est sommairement évoqué par René Mouriaux et Catherine Villanueva, « Les syndicats français face à l'écologie de 1972 à 1992 », *Mots*, n° 39, Juin 1994, p. 41-42. Pour la CFDT, un bref paragraphe est consacré au sujet par Michel Branciard, *op. cit.*, p. 266-267.

## 1) La naissance controversée du « zégisme »

Rappelons d'abord le contexte de rédaction des documents qui contribuent à populariser le zégisme (selon l'acronyme de *Zero Growth*), puis à nourrir la controverse<sup>1296</sup>. Lors de sa fondation en 1968, le Club de Rome rassemble des hauts fonctionnaires, des économistes et des industriels d'une cinquantaine de pays autour d'une réflexion sur les disparités induites par le développement économique à l'échelle planétaire. Parmi les membres français figurent notamment Bertrand de Jouvenel ou encore Serge Antoine, figure pionnière dans la fondation du Ministère de l'environnement. Présidé par Aurelio Peccei, ancien résistant italien et administrateur de la Fiat, le Club de Rome envisage la réalisation d'un rapport sur les implications écologiques de la prospérité économique. Sa préparation est confiée à une équipe d'économistes du Massachusetts Institute of Technology (MIT) en 1970 et il est publié deux années plus tard sous le titre « Les Limites à la croissance ». La thèse de l'ouvrage est connue et peut se résumer brièvement : au cours des deux siècles passés, la planète aurait été confrontée à un double mouvement de croissance, démographique et économique. L'attention du rapport se focalise sur cinq paramètres affectées par cette évolution : population, production alimentaire, industrialisation, pollution et utilisation des ressources naturelles non-renouvelables. Cette expansion induirait une intensification de l'usage de ressources naturelles ou des sols à des fins alimentaires qui, à terme, conduirait à la raréfaction voire à l'épuisement des ressources non-renouvelables. Pour conjurer cette tendance, le rapport invitait à un contrôle strict des naissances, ainsi qu'à une taxation de l'activité industrielle pour investir dans la prévention de la pollution et réorienter l'usage des ressources naturelles. Alors que ces critiques perçoivent le rapport comme une relecture des thèses malthusiennes, il s'inscrit plutôt dans la continuité des idées développées par les économistes classiques, puisque « c'est la thèse de l'état stationnaire, chère à John Stuart Mill (...), qui se voit offrir une nouvelle jeunesse<sup>1297</sup> ».

En France, la première controverse sur les limites de la croissance ne passe pas directement par cet ouvrage (diffusé en français à la fin de l'année 1972<sup>1298</sup>), mais par l'un de ses relais en Europe : le socialiste hollandais Sicco Mansholt. Commissaire européen en charge de

---

1296 Franck-Dominique Vivien, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, 2005, p. 7-11 ; Thimotée Duverger, « De Meadows à Mansholt : l'invention du "zégisme" », *Entropia*, n° 10, 2011, p. 114-123.

1297 Franck-Dominique Vivien, *op. cit.*, p. 8.

1298 Donella et Denis Meadows, Jorgen Randers, William Behrens, *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, 1972.

l'agriculture (1958-1972), il devient Président de la Commission européenne en mars 1972. Peu avant son investiture, il adresse une lettre aux commissaires européens : en revendiquant l'influence du Club de Rome, il prend position en faveur d'une croissance zéro<sup>1299</sup>. Il se fait ainsi le champion « d'une forte réduction de la consommation des biens matériels par habitant, compensée par l'extension des biens incorporels (...), la prolongation de la durée de vie de tous les biens d'équipement (...), la lutte contre les pollutions et l'épuisement des matières premières<sup>1300</sup> ». Plus concrètement, il se dit favorable à une réglementation environnementale stricte, à l'instauration d'un organisme de certification de la qualité des productions, mais propose également de supprimer certaines aides sociales qui contribueraient à une politique nataliste.

La divulgation de ce document fait l'objet d'une forte mise en scène médiatique en France, à l'occasion de la campagne pour le référendum sur l'élargissement de la Communauté économique européenne (23 avril 1972). En effet, le 4 avril 1972, c'est le PCF qui organise une conférence de presse pour diffuser cette lettre et dénoncer l'opacité des institutions européennes<sup>1301</sup>. La CGT est donc la première organisation syndicale à prendre position face au zégisme, au travers d'un entretien de Jean-Louis Moynet diffusé par la *Vie ouvrière*. Le secrétaire confédéral précise son analyse à l'occasion de la publication française du rapport *Halte à la croissance*, début 1973, dans une analyse écrite pour les lecteurs du *Peuple*. Quant à la CFDT, elle réalise un dossier de *Syndicalisme Hebdo* au travers duquel elle interroge ses lecteurs : « Faut-il stopper la croissance ?<sup>1302</sup> ». Les convergences entre les deux organisations sont minimales, mais elles partagent la même analyse sur quatre points qu'elles réaffirment ensemble à plusieurs reprises dans les années suivantes. En premier lieu, elles critiquent l'imprécision de la notion de « croissance », se refusant à se prononcer sur des concepts dont le contenu est incertain. Deuxièmement, elles soulignent le caractère paradoxal d'une expression en faveur de la croissance zéro au vu du passé de Sicco Mansholt. Il fut effectivement le commissaire chargé de la politique européenne agricole et la CGT épingle en lui « l'homme qui a appliqué la politique du Marché commun visant à la concentration agraire. Cette politique se traduit par l'élimination en France actuellement d'une exploitation toutes les

---

1299« Entretien avec Sicco Mansholt », *Nouvel Observateur*, 12 juin 1972

1300Cité par Franck-Dominique Vivien, *op. cit.*

1301Selon Laurence Reboul, Albert Te Pass, Jean-Claude Thill (dir.), *La lettre Mansholt. Réactions et commentaires*, Paris, Pauvert, 1972, p. 49

1302« Faut-il stopper la croissance ? », *Syndicalisme Hebdo*, Octobre 1972.



douze minutes<sup>1303</sup> ». La CGT comme la CFDT rappellent régulièrement cette trajectoire pour mieux souligner que la notion de « croissance zéro », à elle seule, ne constituerait nullement une rupture avec les dynamiques capitalistes. En troisième lieu, les deux confédérations s'opposent vivement au principe de la suppression des allocations familiales prônée par Sicco Mansholt pour infléchir la croissance démographique : la mesure est perçue comme une attaque envers les classes populaires. Elles dénoncent enfin le dessein d'une réforme fiscale autorisant les subventions aux entreprises qui consentiraient à investir dans des techniques limitant la pollution.

Ce sont toutefois les désaccords qui prévalent entre les confédérations lorsque l'on examine leurs positions sur le zégisme. Alors qu'elle est la première à prendre position dans la foulée du PCF, la CGT présente d'abord les propositions de Sicco Mansholt comme des mesures participant d'un projet d'intégration européenne, lequel mènerait à l'érosion des souverainetés nationales par le biais « d'une planification capitaliste plus autoritaire (...). En proposant qu'un organisme européen décerne les brevets de qualité et de non-pollution et décide de ce fait des nouvelles faveurs fiscales aux entreprises, il donne le moyen à la CEE d'intervenir dans le financement et la concentration des monopoles<sup>1304</sup> ». La critique du zégisme se précise toutefois au début de l'année 1973, sous la plume de Jean-Louis Moynet. Dans un contexte marqué par une contestation ouvrière protéiforme, rejetant le lien mécanique entre l'essor de la productivité et le salaire, le secrétaire confédéral affirme que la « faillite des idéologies de la croissance (...), [lesquelles] se résument à l'idée du "partage du gâteau" : pour faire grossir la part de chacun, il faut faire grossir le gâteau ; et réciproquement : grâce au profit capitaliste, moteur de l'économie, le gâteau grossira ainsi que la part de chacun<sup>1305</sup> ». L'érosion du compromis fordiste laisserait un vide idéologique que les milieux industriels se proposeraient de combler par la définition de nouveaux mots d'ordre orientés vers la qualité de la vie. En ce sens, la CGT définit la « croissance zéro » comme « une idéologie de remplacement [dont la fonction] est de tenter d'instaurer la collaboration de classe sur de nouveaux terrains<sup>1306</sup> ».

Or, ces orientations heurtent le cœur de l'idéologie confédérale. Le secrétaire confédéral considère que les cinq paramètres étudiés dans le rapport *Halte à la croissance* « ne sont pas

---

1303« Le Plan Mansholt annonce-t-il l'Europe de demain ? », *La vie ouvrière*, 26 avril 1972.

1304« Le Plan Mansholt annonce-t-il l'Europe de demain ? », *La vie ouvrière*, 26 avril 1972.

1305Jean-Louis Moynet, « Le débat idéologique sur "les limites de la croissance" et "l'avenir de l'humanité" », *Le Peuple*, n° 913, 1er mars 1973.

1306Ibid.

des grandeurs fondamentales. L'affirmer reviendrait à dire que les limites de la croissance capitaliste se confondent avec des limites naturelles, physiques, infranchissables. C'est évidemment faux. Le capacité à conduire le développement des forces productives vers la satisfaction des besoins et l'épanouissement des humains dépend avant tout des rapports de production qui sont le fondement de la société<sup>1307</sup> ». Sur le terrain de l'économie, les limites écologiques ne sauraient exister puisque l'activité productive pourrait constamment faire l'objet d'une régénération, en assurant le remplacement des ressources non-renouvelables par des matériaux ou procédés nés de l'innovation scientifique. Dans ce cadre d'analyse, affirmer le caractère fini de la croissance reviendrait à nier le caractère social et politique des choix de production opérés. Selon la CGT, cette démarche conduirait à présenter les problèmes environnementaux en fonction de critères strictement techniques, alors que leur origine aurait des racines socio-économiques : « la pollution, l'environnement, les ressources alimentaires, les matières premières, peuvent apparaître comme des problèmes essentiellement scientifiques et techniques ou comme des problèmes de comportement individuel et de mentalités<sup>1308</sup> ».

Cette hostilité au zégisme est toutefois constamment suivie d'une reconnaissance des problèmes soulevés, « dont la gravité extrême est nouvelle ; comme la pollution ou la dégradation de la qualité<sup>1309</sup> ». Indiquant que la confédération aurait déjà pris position sur l'usage des ressources naturelles par l'intermédiaire de la politique énergétique, comme sur la politique d'équipements collectifs permettant de limiter la consommation individuelle, Jean-Louis Moynet interpelle les militants en considérant que la CGT a « encore beaucoup à faire en ce qui concerne des problèmes comme la pollution et plus généralement l'environnement et le cadre de vie<sup>1310</sup> ». Dans ce domaine, l'action syndicale devrait finalement « s'intègre[r] dans les objectifs et la logique du programme commun de la gauche ». La solution aux problèmes écologiques posés par les productions nocives impliquerait que les salariés délèguent leurs attentes aux élus politique, pour que ceux-ci renforcent les mesures de régulation publique.

La position cédétiste se démarque de cette proclamation, puisqu'elle s'exprime d'abord en opposition aux expressions politiques à propos du zégisme : « en rejetant les solutions proposées par Mansholt, [Marchais] se dispensait d'examiner le problème posé. D'ailleurs, le

---

1307 *Ibid.*

1308 *Ibid.*

1309 « Le Plan Mansholt annonce-t-il l'Europe de demain ? », *La vie ouvrière*, 26 avril 1972.

1310 Jean-Louis Moynet, « Le débat idéologique... », *art. cit.*

programme qu'il a rédigé avec le PS ne l'aborde pas davantage<sup>1311</sup> ». La mise en cause de la finalité de l'expansion économique et la reconnaissance de ses retombées environnementales paraissent parfaitement justifiées aux yeux des cédétistes. Le congrès confédéral de 1970 ouvrait la réflexion vers les enjeux environnementaux (voir chapitre 4). Reconnaisant l'acuité des problèmes identifiés par le zégisme (pollution, urbanisation incontrôlée, expansions d'une consommation superflue, etc.), les cédétistes constatent que « les travailleurs vivent ces réalités et la CFDT n'a pas attendu le rapport du MIT ou la lettre de M. Mansholt pour le dire. À son congrès de 1970, elle dénonçait le gaspillage organisé, l'affaiblissement volontaire de la qualité des produits, le renouvellement accéléré des modèles lancés sur le marché<sup>1312</sup> ».

Dès lors, la critique cédétiste des partisans de la croissance zéro cible l'imprécision de leur analyse et la faiblesse de l'étude des causes des problèmes soulevés. Elle propose de mieux caractériser les notions en débat, indiquant que « ce n'est pas n'importe quelle croissance [dont il est question]. Le système économique qui domine le monde depuis un siècle et demi, ce n'est pas n'importe quel système. Il a un nom. C'est le capitalisme<sup>1313</sup> ». Plutôt que de renforcer la critique d'une croissance mal définie ou de s'opposer aux promoteurs d'une croissance zéro tout aussi imprécise, le débat est orienté vers une réflexion sur le type de développement et le contenu de cette croissance (« Nous ne sommes pas pour n'importe quelle croissance, pour n'importe quel développement »).

Contrairement aux propositions cédétistes, encore floues en matière d'environnement, la CFDT réaffirme que son programme en la matière doit se fonder sur le vécu des salariés. À ce titre, elle raille « la vaste campagne de mystification sur le thème de l'environnement, présenté uniquement comme une défense de la nature : à les en croire, tout le monde, du PDG au manoeuvre serait solidaire<sup>1314</sup> ». En contestant la réduction du débat environnemental à un dialogue d'experts autour de mesures techniques, elle invite à assumer la dimension politique d'un débat portant finalement sur le type de développement. Enfin, elle rappelle sa proposition d'intégrer le coût des nuisances dans le coût des produits, ainsi que sa volonté de revaloriser la valeur d'usage des biens manufacturés (durabilité, qualité) en amont de leur conception. En dressant la critique d'un système économique où « la multiplication des biens inutiles faisait

---

1311 « La croissance, pour quoi faire ? », *Syndicalisme Hebdo*, Octobre 1972.

1312 *Ibid.*

1313 *Ibid.*

1314 *Ibid.*

bon ménage avec la rareté des choses nécessaires », la CFDT conclut avec un certain optimisme que

« si l'on met les travailleurs en mesure de décider eux-mêmes le type de croissance qu'ils choisiront sera autre chose qu'une recherche effrénée du profit. Car ils savent par expérience ce que ça coûte. Et quand on leur dit que l'avenir de l'humanité est incompatible avec le mode de production capitaliste, ils sont de plus en plus nombreux à trouver que ce n'est pas tellement étonnant<sup>1315</sup> ».

Les deux confédérations sont donc critiques vis à vis de la croissance zéro. Ses promoteurs sont accusés de manier une notion imprécise, qui conduirait à masquer les intérêts divergents dans l'élaboration de politiques environnementales et à dépolitiser les controverses autour de l'expansion des nuisances. La démarcation entre les confédérations provient d'abord de leur appréciation de la notion de croissance : alors que la CFDT est déjà prompte à interroger le type de développement, la CGT refuse de considérer l'existence d'une limite au « développement des forces productives ». La divergence se renforce lorsque la CFDT réaffirme un projet de socialisme autogestionnaire dans lequel les travailleurs seraient garants d'une conversion écologique de la production.

## **2) Le débat interconfédéral sur le socialisme : le productivisme au cœur du clivage ?**

Dans la foulée de sa prise de position en faveur du socialisme démocratique (1970), la CFDT sollicite les autres confédérations (CGT, CGT-FO et FEN) en vue d'un débat théorique sur le socialisme. Le 31 mars 1971, la CGT répond par une note intitulée « Thèmes de réflexion sur les perspectives du socialisme pour la France et le rôle des syndicats ». La réaction d'un dirigeant cédétiste historique comme Albert Détraz oscille entre une « déception [face à un] "manifeste de Champigny" à la sauce syndicale » et la satisfaction de voir « la CGT [se prononcer] en faveur du socialisme (il ne faut pas oublier qu'en 1953 Frachon avait déclaré : "la CGT n'est pas socialiste"<sup>1316</sup> ». Les réactions successives de Jacques Julliard,

---

<sup>1315</sup>*Ibid.*

<sup>1316</sup>A-CFDT, 8H1619. Lettre de Albert Détraz à Edmond Maire, 6 avril 1971.

Pierre Rosanvallon, etc. témoignent également de cette déception. Plus qu'un impossible accord entre les organisations, l'enjeu du débat réside dans le tracé d'une ligne de démarcation entre les confédérations. Jeannette Laot interpelle ainsi ses collègues : « nous donnons constamment l'impression de détenir la vérité une fois pour toutes (...). Il est très important de profiter de cette discussion avec la CGT pour réfléchir sur nous-mêmes<sup>1317</sup> ».

Répondant au document cégétiste, les dirigeants cédétistes diffusent le rapport « Pour un socialisme démocratique<sup>1318</sup> » à l'automne 1971. Ces expressions successives préfigurent une série de six réunions entre les directions confédérales au printemps et à l'automne 1972. Bien que la composition des délégations varie légèrement selon les réunions, la représentation cégétiste est assumée par Henri Krasucki et Georges Séguéy, fortement appuyés par Jean-Louis Moynot, alors que la CFDT est représentée par Edmond Maire appuyé par Frédo Krumnow, René Bonéty, Marcel Gonin, Albert Détraz et Michel Rolant (et plus ponctuellement par R. Bono, R. Martin et P. Rosanvallon). Ce dialogue reste peu étudié dans l'historiographie, sinon pour indiquer sommairement qu'au « socialisme autogestionnaire défendu alors par la CFDT, la CGT rétorque en se prononçant en faveur d'une démocratie appelée à s'exercer dans l'ensemble du secteur nationalisé, qui devra être étendu et géré dans le cadre d'une planification démocratique<sup>1319</sup> ». Or, ces réunions ne traduisent pas seulement un clivage entre cultures politiques, elles révèlent également une opposition entre stratégies syndicales.

En matière environnementale, la controverse survient à l'occasion de la rencontre du 2 mai 1972, c'est-à-dire dans un contexte politique français encore marqué par la divulgation de la lettre de Sicco Mansholt. À cette date, la réunion reste exploratoire et la discussion se porte sur l'analyse du développement capitaliste et sur les modalités d'une réorientation de la production en vue d'une transition vers le socialisme. Edmond Maire rappelle d'abord que son organisation analyse le capitalisme comme un système reposant sur trois éléments : une organisation de l'économie centrée sur la propriété privée, des rapports sociaux structurés par un principe hiérarchique valorisant le pouvoir d'une minorité et une idéologie qui assurerait la pérennité de cet ordre social par le conditionnement des individus<sup>1320</sup>. La CFDT considère que le fonctionnement de l'économie capitaliste ne serait analysée par sa rivale qu'au prisme des

---

1317A-CFDT, 8H1619. Lettre de Jeanette Laot, 15 juin 1971.

1318Ce texte, comme celui de la CGT, est diffusé dans *Syndicalisme Hebdo*, 4 novembre 1971.

1319Selon Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT. op. cit.*, p. 283. Dans un article sur la relation CFDT-CGT, ce dialogue fait l'objet d'une simple mention : Franck Georgi, *CFDT : l'identité en questions. op. cit.*, p. 130.

1320Ces principes sont exposés dans *Syndicalisme Hebdo*, 4 novembre 1971, p. 5

rappports sociaux de production. Edmond Maire exprime ainsi ce qu'il perçoit comme le cœur du désaccord :

« Cette différence dans l'analyse du capitalisme : ensemble social ou simplement système économique, aura d'importantes conséquences dans la suite de nos discussions, car si la CGT parle de besoins collectifs et individuels insatisfaits, elle ne s'interroge pas sur l'origine de ces besoins, sur la nécessité de modifier le type de développement industriel pour les satisfaire, car il ne suffit pas de supprimer le gaspillage inhérent au capitalisme en le rationalisant pour aller plus vite dans le même sens.

À centrer tous les efforts sur la lutte contre l'exploitation et la propriété privée des moyens de production, à considérer que là est la clé de tout, on risque fort de ne pas réussir la modification fondamentale du type de développement et de croissance, de ne pas mettre en échec l'idéologie productiviste et surtout de ne pas inverser les fondements de l'autorité, d'en rester à un système hiérarchique où la technocratie ou l'appareil d'État ou de parti remplaceront les gouvernants d'aujourd'hui, de ne pas modifier fondamentalement le rapport de subordination qu'exprime le salariat. Pour parvenir à cela, il faut lutter aussi contre l'aliénation des êtres humains dans l'entreprise et dans la société ».

Dans cette critique du capitalisme et dans le dessein d'un socialisme non-productiviste, quatre principaux motifs de discordance avec la CGT se manifestent. Les cédétistes épinglent d'abord l'absence de réflexion sur le phénomène d'aliénation, qu'ils perçoivent comme un angle mort du programme cégétiste, qui se traduirait, par exemple, par l'incapacité à percevoir les effets de la publicité « suscitant de nouveaux besoins qui constituent de nouveaux marchés<sup>1321</sup> ». Ce défaut influencerait sur le faible rôle conféré aux salariés dans la procédure de planification de l'économie, laquelle serait marquée par « une conception centralisée et autoritaire de l'État<sup>1322</sup> ». Ce mode opératoire apparaît inadapté pour réorienter la finalité de la production, dans la mesure où les « besoins réels » des salariés ne seraient pas audibles dans une démarche conduite par des instances centralisées. René Bonéty insiste sur ce point, en suggérant « qu'il faudra mettre au point un processus de collecte des besoins, et rejeter des procédures scientifiques de détermination des objectifs par sondage qui éliminent les intéressés de la participation à l'élaboration de la décision. Ceci aboutit à un fonctionnement technocratique et à la révolte de la base<sup>1323</sup> ». Ce décalage dans les projets de planification

---

1321 *Syndicalisme Hebdo*, 4 novembre 1971. Edmond Maire réaffirme cette idée dans la réunion du 2 mai 1972 (« une caractéristique nouvelle du capitalisme [est] la manipulation des êtres humains par la publicité suscitant des besoins pour les exploiter sur de nouveaux marchés où sont récupérés les avantages obtenus dans l'entreprise » dans A-CFDT, 8H1619, Compte-rendu de la réunion du 2 mai 1972).

1322 *Syndicalisme Hebdo*, 4 novembre 1971.

1323 A-CFDT, 8H1619. Compte-rendu de la réunion du 28 juin 1972, intervention de René Bonéty.

mène à la troisième source de désaccords, à savoir le bilan des expériences socialistes. Alors que la CGT évoque « l'expérience universelle du socialisme », cette expression apparaît aux yeux de la CFDT comme un refus d'examiner la dimension autoritaire et productiviste des régimes communistes. Cette approche traduirait ce que Michel Rolant (CFDT) qualifie de « scientisme<sup>1324</sup> », c'est-à-dire la conviction d'une évolution inéluctable vers un modèle politique découlant d'une analyse présentée comme scientifique.

Jean-Louis Moynot propose une longue réponse à Edmond Maire, que les militants cédétistes qualifient ironiquement de « long pensum, très doctoral (Moynot nous a donné un cours de marxisme pratique)<sup>1325</sup> ». Pourtant, la réponse ne rassure nullement ses interlocuteurs. En premier lieu, il réaffirme que la démarche cégétiste s'inscrirait dans la démarche d'une « économie politique scientifique » et émet un doute quant à la pertinence de tenir compte des besoins exprimés subjectivement par les salariés. Tout en considérant que la consommation serait modelée artificiellement par des facteurs idéologiques au travers de la publicité, il suggère qu'en « mettant l'accent sur la déformation culturelle des besoins, on risque d'oublier ceux qui ne sont pas satisfaits<sup>1326</sup> ». Il conteste ensuite la prise de position cédétiste sur le type de croissance (considérant que la CFDT aurait fait « du Mansholt avant la lettre »). Il réfute finalement la possibilité de mener une critique distincte de l'aliénation et de l'exploitation. En considérant que la première découle de la seconde, il s'oppose à l'affirmation cédétiste selon laquelle l'aliénation pourrait exister hors de la sphère de la production (notamment dans le cadre de vie ou dans la consommation). En conclusion, il explique que « l'humanité a été dominée par les forces de la nature, puis progressivement la nature a été assujettie. Les rapports sociaux correspondent au niveau des forces productives, le capitalisme correspond au moment où on commence à entrevoir la possibilité de dominer la nature, mais le produit social du travail est détourné vers l'accumulation, le travail mort accumulé domine le travail vivant, c'est l'aliénation : les hommes sont dominés par le produit du travail et non plus par la nature<sup>1327</sup> ».

Le clivage déterminant, bien qu'il soit moins explicite, porte pourtant sur la divergence dans les stratégies syndicales. Sceptique quant à l'extension de l'intervention syndicale à l'échelle du cadre de vie, la CGT réaffirme régulièrement que « le domaine d'action du

---

1324A-CFDT, 8H1619. Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 1972.

1325A-CFDT, 8H1619, Compte-rendu de la réunion du 2 mai 1972.

1326A-CFDT, 8H1619. Compte-rendu de la réunion du 2 mai 1972.

1327Ibid.

syndicalisme est prioritairement dans la base économique, le syndicat ne peut pas tout faire, il y a aussi les partis<sup>1328</sup> ». À l'automne 1972, les dirigeants cégétistes manifestent leur volonté de cadrer le dialogue autour du soutien syndical au Programme commun de la gauche, alors que la CFDT affirme sa volonté d'une réflexion spécifiquement syndicale sur la définition du socialisme. Dans ces années, la direction de la CFDT reste marquée par les dynamiques de l'après-68 que Nicolas Defaud caractérise en décrivant une alliance « qui conduira Edmond Maire et ses affidés, alliés aux "gauchistes" de la fédération Hacuitex notamment, à la conquête des postes dirigeants de l'organisation<sup>1329</sup> ». Cette stratégie est explicitement assumée au sein de la confédération et considérée comme la force motrice de l'organisation, comme en témoigne une note de Pierre Rosanvallon :

« fondamentalement, la stratégie CGT ne cherche pas à développer une prise de conscience de type socialiste ; obsédée par la recherche d'une majorité, elle finit par ne plus guère poser de questions de fond, elle ne veut pas inquiéter, sa méfiance à l'égard du gauchisme et des contestations culturelles de la société en est le signe. La CFDT fait au contraire implicitement le pari que c'est du fond de ces questions radicales (cf hiérarchie, type de développement...) que peut naître un consensus pour le socialisme. Ceci montre aussi la différence entre la stratégie CFDT qui cherche à lier l'avant et l'après du socialisme par une stratégie de prise de conscience et la stratégie CGT qui saucissonne des étapes<sup>1330</sup> ».

Cette attention aux velléités exprimées par des minorités reste éphémère puisqu'elle se heurte au « recentrage précoce<sup>1331</sup> » de la confédération dès 1973. Jusqu'à cette date pourtant, la CFDT élabore une définition du socialisme qui se distingue des modèles préexistants, en se nourrissant à la fois des courants planistes des années soixante et des propositions émanant de courants militants plus radicaux. Ce projet s'appuie prioritairement sur la mise en cause du caractère productiviste des expériences du « socialisme réel », en proposant de réorienter le développement économique pour répondre aux « besoins réels » des salariés et assurer la protection de leur cadre de vie. La définition d'un socialisme non-productiviste devient un opérateur de démarcation face à la CGT.

---

1328 *Ibid.*

1329 Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995). op. cit.*, p. 37-38.

1330A-CFDT, 8H1619. « Note de P. Rosanvallon sur le document CGT », Avril 1971.

1331 Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 261-266 ; Nicolas Defaud, *op. cit.*, p. 43-45.



### **3) Une réflexion qui traverse et mobilise les structures syndicales**

Le zégisme suscite des réactions aux différents échelons des organisations confédérées et mobilise particulièrement les ingénieurs et chercheurs syndiqués. En juin 1972, alors que la Conférence internationale du travail (CIT) se déroule au moment même du Sommet de Stockholm, le directeur de l'OIT (William Jenks) présente un rapport intitulé « La technique au service de l'homme ». Le secteur économique de la CGT produit rapidement une analyse critique de ce rapport, présenté comme un prolongement des réflexions menées par le Club de Rome. La gravité des phénomènes décrits, à commencer par l'expansion des nuisances, est pourtant reconnue et considérée comme un terrain d'action où devrait se déployer l'action syndicale. L'auteur (anonyme) de la note confédérale considère ainsi que « ces phénomènes constituent un faisceau nouveau de contradictions qui sont elles-mêmes un élément important de la crise du capitalisme à l'échelle nationale et internationale et qu'il n'a pas la capacité de résoudre<sup>1332</sup> ». Il réaffirme l'opposition cégétiste aux mesures visant à accroître les subventions publiques en faveur des investissements techniques dans les entreprises, à rehausser des prélèvements fiscaux portant sur les produits polluants qui induiraient la reconnaissance d'une responsabilité homogène des groupes sociaux dans l'expansion de la pollution, ou encore à « promouvoir, sous couvert d'une "morale de l'environnement" la collaboration de classe<sup>1333</sup> ». Les propositions alternatives formulées par l'auteur de la note s'articulent autour du principe pollueur-payeur, du renforcement des procédures portant sur l'autorisation des fabrications polluantes, ou du prélèvement d'une contribution financière sur le chiffre d'affaire des grandes entreprises « en fonction des atteintes au cadre de vie et qui devra être affectée à la réparation des préjudices causés<sup>1334</sup> ».

Ces positions reprennent donc l'analyse cégétiste, mais en accentuant la réflexion sur la démarche du rapport, qualifiée de « foncièrement antiscientifique et malthusienne<sup>1335</sup> ». Ce sentiment d'une menace idéologique, dont les implications pourraient se répercuter sur la politique économique, conduit l'UGICT-CGT à envisager des initiatives marquantes pour répondre au zégisme. À la faveur de ses relations avec le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) et le Syndicat national de l'enseignement supérieur (Snesup), elle

---

1332Ibid.

1333A-CGT, 8CFD12. Remarques sur le rapport du Directeur général de l'OIT, 13 mai 1972.

1334Ibid.

1335Ibid.

commence à préparer des Assises de la recherche scientifique dès le premier semestre 1973. Tout en protestant quant à la politique d'emploi universitaire, ces organisations s'inquiètent prioritairement de

« l'intense campagne idéologique [qui] est actuellement menée contre la recherche scientifique (...). Il fallait évidemment justifier la politique de recherche définie par les options du VI<sup>e</sup> Plan, permettre l'application d'une politique de restriction budgétaire et d'orientation au profit des grands intérêts privés : d'où les efforts pour démobiliser les travailleurs de la recherche, les démoraliser, les couper de l'opinion publique en les rendant coupables, au moins partiellement, des maux les plus flagrants du capitalisme (...).

La prévision apocalyptique de l'avenir est même délibérément transformée en certitudes par certains qui s'appuient sur un rapport du MIT, publié par le Club de Rome (...). Le travail du MIT est scientifiquement douteux. En particulier, il passe sous silence la contradiction qui existe entre le caractère social de la production et le caractère privé des grands moyens de production et d'échange, car cette contradiction pose avec force la question du passage au socialisme. Masquant ce problème essentiel, le rapport est utilisé pour justifier diverses positions malthusiennes (...).

La carence dans la lutte contre la pollution est aussi une des conséquences de l'asservissement de tout au profit. Il ne suffit pas de dénoncer la pollution, il faut aussi y remédier. Or, les grandes entreprises privées n'investissent pas dans l'étude permettant non pas seulement d'éliminer sans danger les produits polluants mais surtout de concevoir des chaînes de fabrication avec l'absence ou le minimum de tels produits. D'où les rivières empoisonnées, l'air pollué,... Les progrès de la technologie le permettent, la recherche du profit non (...) <sup>1336</sup> ».

Organisées le 21 octobre 1973 à l'université d'Orsay, ces Assises débouchent finalement sur un appel dénonçant vivement les courants de critique des techniques <sup>1337</sup>. Les trois organisations signataires appellent à renforcer l'investissement public dans la recherche et le développement technique, qui constitueraient les seules réponses possibles à la crise environnementale. À l'opposé, le zégisme masquerait l'existence de besoins non-satisfaits et constituerait une menace sur « l'indépendance et l'avenir du pays <sup>1338</sup> ».

Du côté de la CFDT, on l'a vu, une familiarité existe avec la mise en cause du type de croissance. Cette réflexion pourrait même apparaître constitutive de la rénovation d'une structure rassemblant des cadres et ingénieurs au sein cette confédération : en 1969, la

---

1336« Préparation des Assises nationales de la recherche scientifique », *Cadres Informations*, n° 48, Mai 1973.

1337Pour un panorama de ces courants au début de la décennie, voir François Jarrige, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2014, p. 259-288.

1338« Appel des Assises nationales de la recherche scientifique », *Cadres Informations*, n° 51, 5 novembre 1973.

résolution générale du premier congrès de l'Union confédérale des cadres (UCC) entreprend ainsi une critique de « la confusion entre croissance et profit assimilés à bonheur et liberté<sup>1339</sup> ». Ces réflexions sont poursuivies par la diffusion de textes d'économistes liés au catholicisme social. Dès 1970 par exemple, Jean Boissonat critique l'engouement pour « la croissance à la japonaise » et invite les syndicalistes à s'interroger sur le contenu de celle-ci<sup>1340</sup>. Lors de la diffusion de la lettre Mansholt, Maurice Luneau peut statuer que son organisation serait déjà familière des critiques de la croissance. Il souligne que les revendications cédétistes (en faveur des équipements collectifs et de l'éventail des salaires pour limiter le revenu maximum) induiraient une réflexion sur le caractère limité de l'expansion économique ou sur la nécessité de transformer les modes de consommation. En cela, ces revendications sont présentées comme mieux adaptées « aux limites dressées par la nature sur la route de l'expansion que l'illusoire attente pour tous du confort matériel individualisé que nous mijote le capitalisme au prix d'un fantastique gaspillage<sup>1341</sup> ».

En mars 1972, le second congrès de l'UCC se déroule à Saint-Fons et le rapport donne lieu à la critique de l'impact environnemental de « l'urbanisation sauvage » et de « la croissance non maîtrisée<sup>1342</sup> ». Quelques mois plus tard (fin 1973), les ingénieurs cédétistes de l'entreprise Rhône-Poulenc de cette localité rédigent un document exprimant leur « point de vue à propos de la croissance économique ». Cette réflexion s'inscrit à la fois dans la continuité des débats ouverts par le zégisme et dans un contexte marqué par une première crise de l'énergie. Sans apporter de rupture face aux positions confédérales, le document fustige « l'impasse » que constituerait l'expansion d'une consommation individualisée et productrice de nuisances. Il invite à « lutter contre l'idée qu'il est impossible d'élaborer de façon cohérente un choix collectif portant sur les décisions économiques, [passant par la] défini[tion] d'une politique de consommation, si nécessaire autoritaire, basée en priorité sur la satisfaction des besoins collectifs (...) et d'améliorer considérablement le partage du "gâteau" national en repensant complètement la politique des revenus<sup>1343</sup> ». La réflexion sur les limites écologiques de la croissance constitue un véhicule pour légitimer certaines revendications anciennes de la CFDT, à commencer par l'instauration d'une échelle limitant les écarts de

---

1339« Résolution du premier congrès de l'UCC à Dourdan », *L'information des cadres*, n° 408, Novembre 1969.

1340Jean Boissonat« Un taux ou un type de croissance ? », *Cadres & Profession*, n° 239, Février 1970

1341Maurice Luneau, « Le point sur rapport Mansholt », *Cadres & Profession*, n° 254, Mai 1972.

1342« Rapport au congrès de Saint Fons, 3 au 5 mars 1972 », *L'information des cadres*, n° 506, Mars 1972.

1343AM Saint-Fons, 8W03. Ingénieurs et cadres CFDT de RP Saint-Fons, « Point de vue à propos de la croissance économique », non-daté (fin 1973).

salaires ou la promotion d'équipements collectifs. Cette opération permet aussi de singulariser l'organisation dans le syndicalisme cadre, en soulignant qu'elle lie le sort de ces catégories à celui de l'ensemble du salariat. En effet, les revendications mentionnées (en particulier l'échelle des revenus) figuraient parmi celles qui sont combattues par les organisations rassemblant uniquement des personnels de l'encadrement, à commencer par la Confédération générale des cadres (laquelle s'abstient de prendre position en matière d'environnement avant 1974<sup>1344</sup>).

Les expressions des ingénieurs et scientifiques autour du zégisme témoignent finalement de la diffusion des réflexions à travers les structures confédérées. La CGT profite de cette confrontation pour réaffirmer une position en faveur de l'investissement public dans la recherche scientifique. Celle-ci est considérée comme une garantie pour satisfaire les besoins populaires et assurer le développement de techniques moins polluantes. Quant aux cédétistes, ils réaffirment que leurs revendications anciennes pourraient constituer une réponse pertinente aux limites écologiques de la croissance, tout en assurant une équité sociale. Les réflexions de ces deux organisations de cadres et d'ingénieurs restent étroitement déterminées par leur appartenance à une confédération ouvrière, en s'inscrivant dans la continuité d'un projet syndical interprofessionnel et inter-catégoriel.

La réception syndicale des thèses de la « croissance zéro » illustre l'opposition de deux cultures syndicales, l'une affirmant que la défense des intérêts des salariés implique une expansion illimitée des forces productives, l'autre considérant que la finalité et le contenu de l'expansion économique doivent être reconsidérés. Le débat idéologique autour du socialisme renforce cette démarcation et témoigne de la nécessité, pour la CFDT, d'approfondir sa critique du productivisme pour affirmer son identité. Ce clivage révèle également une divergence dans les stratégies syndicales. Considérant que les problèmes identifiés par le zégisme sont sérieux, la CGT réaffirme que les solutions passeraient par un renforcement de l'investissement public dans les secteurs nationalisés, supposés garants d'une moindre pollution. Quant à la stratégie de la CFDT, elle s'appuie plus fréquemment sur la prise en compte des expressions émanant de fractions minoritaires du salariat ou de réflexions menées

---

1344 « Qualité de vie, la CGC propose », *Le Creuset. La voix des cadres*, n° 660, 8 juin 1974.

par des groupes militants radicalisés. Cette singularité la conduit à nourrir des échanges plus réguliers avec les courants écologistes.

## ***II – L'environnement comme critère d'organisation de l'économie***

Les débats entre confédérations contribuent finalement à nourrir leurs prises de position sur la politique économique. En 1973 et 1974, les deux confédérations tiennent ainsi une position commune face aux propositions visant à intégrer des aspects environnementaux dans les travaux du Plan. Pour la CGT comme pour la CFDT, les propositions sont jugées insuffisantes alors que l'ampleur des problèmes imposerait de formuler des propositions plus dirigistes et d'accroître la recherche en matière d'environnement. Cette réflexion est prolongée au sein de la CFDT, laquelle se saisit activement des interrogations soulevées par les penseurs écologistes pour repenser son projet syndical.

### ***1) L'environnement : une opportunité pour repenser le Plan ?***

Par lettre du 30 octobre 1973, le Premier ministre saisit le Conseil économique et social (CES) d'une demande d'avis sur « la politique de l'environnement dans l'élaboration du VIIe Plan ». La tâche est confiée à la Section du Plan et de la conjoncture à partir de décembre et l'avis final est voté le 10 avril 1974. La fonction de rapporteur incombe à Jacques Bloch-Morhange, conseiller au titre des personnalités qualifiées dans le domaine économique et particulièrement investi dans les cercles de réflexion sur l'aménagement du territoire<sup>1345</sup>. En 1973, il est, par exemple, secrétaire d'un colloque international sur « l'énergie, l'industrie et l'environnement dans les trente prochaines années ». Il est préféré à Alfred Sauvy, dont les positions en matière de politique environnementale étaient proches de celles exprimées par la CGT et la CFDT. Pendant la durée de la saisine, les représentants syndicaux n'expriment pas

1345AN, 19920430/157. Réunion du 6 décembre 1973.

seulement une volonté d'intégrer des critères dans une procédure déjà bien huilée : l'invention d'une politique environnementale devient une opportunité pour plaider en faveur d'une réorientation profonde de la planification.

Alors que le rapporteur livre une note introductive, début janvier 1974, les cédétistes s'interrogent sur les postulats d'un document qui suggère d'emblée que l'État français disposerait déjà d'une forte capacité d'intervention dans le domaine environnemental. En effet, la note affirme que « Plan, environnement et aménagement du territoire constituent en fait trois techniques d'approche d'une même volonté qui tend à exercer sur l'avenir une action normative de conservation des richesses naturelles en cohérence avec l'augmentation des productions énergétiques et industrielles. La France en cette matière, Plan, aménagement du territoire et environnement, est plus richement dotée que d'autres pays<sup>1346</sup> ». Dans les semaines suivantes, le rapporteur répète ce propos, considérant par exemple que la fondation des agences de bassin (consécutive à la loi sur l'eau sur le régime et la répartition des eaux en 1964) aurait été mal conçue puisque « depuis Napoléon, on a tout de même un service des eaux et forêts, sans compter les directions des ports et des voies navigables et les services de toute nature appuyés sur la tradition en recrutant dans les grands corps des élites<sup>1347</sup> ». Selon le rapporteur, l'invention d'une administration de l'environnement imposerait la rénovation des grands corps d'État plutôt que la formation ou l'extension de secteurs administratifs dédiés.

Cette volonté se reflète dans le nombre restreint de personnalités consultées en préparation de l'avis : seules quatre auditions sont proposées parmi les personnalités les plus directement concernées (le ministre Robert Poujade, le commissaire au plan et à la productivité, un membre de la direction d'EDF et le directeur de l'environnement au sein de la Communauté économique européenne). Cette restriction du périmètre de la politique environnementale est contestée par les syndicalistes, puisque René Bonéty (CFDT) proposait l'audition de Philippe Saint-Marc (auteur de *Socialisation de la nature*), alors que Jean Magniadas (CGT) invitait à solliciter une équipe de sociologues grenoblois<sup>1348</sup>.

Un deuxième point de crispation porte sur le recueil de données pertinentes pour quantifier et anticiper les problèmes environnementaux. Interpellé sur la possibilité d'intégrer une réflexion sur les préjudices sanitaires de la production industrielle, le rapporteur repousse

---

1346AN, 19920430/157. Note introduction du 6 janvier 1974 et réunion du 10 janvier 1974.

1347AN, 19920430/157. Intervention de Jacques Bloch-Morhange, réunion du 17 janvier 1974.

1348AN, 19920430/157. Réunion du 10 janvier 1974.

cette option en considérant qu'il « n'y a pas de document de fond sur la mesure pathologique et épidémiologique des nuisances industrielles dans une région donnée. On en est réduit à des approches subjectives ou psychologiques<sup>1349</sup> ». Lors de l'audition de René Montjoie, commissaire général au Plan et à la productivité, le cédétiste René Bonéty interroge de nouveau sur les connaissances disponibles en matière d'environnement. Il indique que

« pour le moment les statistiques [n'ont pas] la possibilité de prendre en considération, dans l'élaboration de leurs comptes, l'ensemble des problèmes posés par les nuisances. Or, notre collègue M Alfred Sauvy avait très fortement insisté – et avec lui la grande majorité du CES – pour que les modifications à intervenir dans la comptabilité nationale française, permettent justement de ne pas se contenter d'appréhender l'économie en termes marchands, mais d'apprécier également le coût des nuisances à la fois en amont et en aval<sup>1350</sup> ».

L'absence d'évaluation du coût social des nuisances est constamment rappelée comme une limite à la réflexion sur la politique de l'environnement. Les syndicalistes affirment au contraire la nécessité d'émettre un avis invitant à repenser « la comptabilité nationale » afin de prendre en compte les atteintes au cadre de vie et à la santé des populations. Cette production de savoirs apparaît comme une condition pour définir de nouveaux critères dans la procédure de planification, aux antipodes du repoussoir incarné par la zone industrielle de Fos-sur-Mer où « tout ce qui était exigé par les trusts de la sidérurgie a été fait sans se préoccuper de créer des conditions de vie simplement humaines pour ceux qui viennent vivre et travailler dans cette région<sup>1351</sup> ».

Cette réorientation s'appuierait sur des propositions syndicales déjà exprimées. Refusant une approche strictement financière ou commerciale de la lutte contre les nuisances, la CGT suggère par exemple que « dans le domaine industriel, des possibilités techniques se font jour lorsqu'on agit de manière contraignante par la loi<sup>1352</sup> ». Cette approche s'accompagnerait d'une application plus rigoureuse du principe pollueur-payeur : les représentants syndicaux approuvent Alfred Sauvy lorsqu'il déplore que « la collectivité [doit] prendre les deux tiers [de la pollution] à sa charge (...). On fait payer justement ceux qui ne sont pas pollueurs, les pauvres maisons qui ne bénéficient d'aucun service excepté le droit d'ouvrir la fenêtre sur la rue polluée...<sup>1353</sup> ». Enfin, la consultation de la Section de l'agriculture permet aux

---

1349 *Ibid.*

1350 AN, 19920430/157. Réunion du 17 janvier 1974.

1351 « Les problèmes de l'environnement dans l'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan », *Le Peuple*, n° 943, 16 mai 1974.

1352 *Ibid.*

1353 AN, 19920430/157. Réunion du 31 janvier 1974.

représentants syndicaux de rappeler la fonction écosystémique des espaces ruraux et de plaider pour une planification assurant le maintien de populations rurales. Ils souhaitent également que le Plan favorise une production agroalimentaire moins avide en pesticides, dont les effets pathogènes sont rappelés<sup>1354</sup>.

Par-delà la réaffirmation de principes dirigistes, les cédétistes ouvrent deux réflexions plus originales et dont les implications apparaissent plus radicales. En premier lieu, lors de l'audition de Claude Gruson (groupe interministériel de réflexion sur l'environnement), René Bonéty s'interroge sur les conclusions du groupe quant à « "l'adaptation" du droit français aux problèmes d'environnement ». En considérant que la dimension environnementale était absente dans l'élaboration originelle du droit régulant l'activité industrielle, il soulève le problème posé par le droit de propriété dans la mise en application de ces lois. Il souligne ainsi que « toutes nos conceptions du droit de propriété, non pas dans son principe mais dans son usage, ou du droit industriel, sont nées à une époque où, effectivement, ces problèmes ne se posaient pas avec l'acuité d'aujourd'hui (...). Le droit n'est jamais une chose adaptée à tous les cas précis qui se posent à une civilisation. Il doit évoluer<sup>1355</sup> ». La réflexion est froidement accueillie par le responsable du groupe interministériel (« Ce n'est pas l'objectif fondamental d'un groupe d'information technique et économique »), mais elle apparaît significative puisqu'elle constitue l'une des rares occasions au cours de laquelle est émise l'idée que la réglementation environnementale ou la réorientation écologique de certains types de production pourrait entrer en tension avec certains « usages du droit de propriété ».

La seconde originalité cédétiste porte sur la volonté d'intervenir face aux inégalités environnementales. Au cours de l'audition de Robert Poujade, Laurent Lucas interpelle le ministre pour l'inviter à considérer que la priorité d'une politique de l'environnement devrait « traiter d'abord de la réduction sinon de la suppression de disparités existant en cette matière ». En s'appuyant sur quelques exemples, il décrit la différence des cadres de vie entre « les catégories sociales dites privilégiées et les marginaux, différences existant dans l'environnement entre les ressortissants nationaux et le nombre important d'immigrés que nous avons dans notre pays<sup>1356</sup> ». Bien que le ministre affirme que son administration remplisse un

---

1354AN, 19920430/157. Réunion du 20 février 1974 (Section de l'agriculture).

1355AN, 19920430/157. Réunion du 24 janvier 1974.

1356AN, 19920430/157. Réunion du 31 janvier 1974.



« rôle de répartition des biens collectifs », l'avis voté par CES ne contient aucune stipulation visant à transformer la planification en outil de promotion de la justice environnementale.

La CGT et la CFDT votent contre cet avis, considérant que des mesures en faveur de la protection de l'environnement ou de la qualité de vie « doivent s'apprécier dans le cadre d'une politique générale d'objectifs économiques et sociaux<sup>1357</sup> ». Alfred Sauvy s'abstient, pendant que les autres organisations syndicales (plutôt effacées au cours de la saisine) soutiennent un avis qui est largement adopté (132 pour, 24 contre). Cette saisine ouvre toutefois une réflexion économique d'ensemble sur la politique de l'environnement, alors que les saisines précédentes se focalisaient sur la prévention des nuisances.

## **2) La planification démocratique à l'heure de l'écologisme**

Structurée par son projet de planification démocratique depuis 1959, nous avons souligné que la CFDT actualisait ce projet pour intégrer des critères environnementaux lors de son congrès confédéral de 1970 (chapitre 4). Au cours des années suivantes, l'affirmation d'un écologisme et la diffusion des analyses des penseurs de l'écologie politique interpellent les cédétistes. Les interprétations de ces textes leur permettent de préciser leur projet d'un socialisme autogestionnaire et leurs orientations en matière de transformation du rapport au travail ; en somme, les appropriations syndicales des théories écologistes « contraignent en retour les agents qui les endossent et exercent par ce biais des effets bien réels sur leur activité<sup>1358</sup> ». Dès 1970, dans une critique de « la croissance à la japonaise », le secteur économique de la CFDT cite un long extrait d'un article attribué à Michel Bosquet :

« ce n'est pas un hasard si, de tous les pays industriels, le Japon est le plus mal doté en matière d'équipements collectifs, d'urbanisme, de transports urbains ; si la pollution de l'air et de l'eau y est infernale, si Tokyo vit, en grande partie, dans un marécage pestilentiel, faute d'égouts ; si les Japonais sont l'un des peuples les mieux équipés en réfrigérateurs, téléviseurs et machines à laver, mais les moins bien équipés en WC. Ce n'est pas un hasard, c'est la conséquence directe de la croissance à la japonaise : pareille

---

1357AN, 19920430/157. Intervention de Laurent Lucas lors de la réunion du 28 mars 1974. Une opposition à l'avis similaire est formulée par la CGT, voir « Les problèmes de l'environnement... », *art. cit.*

1358Nicolas Belorgey et *alii.*, « Théories en milieu militant », *art. cit.*, p. 21-22.

croissance ne s'obtient qu'en privilégiant les investissements productifs au détriment de tous les autres<sup>1359</sup> ».

André Gorz<sup>1360</sup>, puisque c'est lui qui écrit sous ce pseudonyme, constitue l'une des références mobilisées pour entreprendre une critique des options défendues par le sixième plan. Ses réflexions permettent aux cédétistes d'insister particulièrement sur les implications sociales et environnementales d'une économie orientée vers l'expansion de la consommation individuelle. À l'inverse, ils se prononcent en faveur de la construction d'équipements collectifs et d'une planification fondée sur l'expression des besoins populaires. Cette circulation théorique se poursuit dans les années suivantes par l'intermédiaire des réseaux de la deuxième gauche. En 1973, la revue *CFDT Aujourd'hui* fonde le projet de s'imposer comme un espace de réflexion théorique accessible aux militants, tout en s'ouvrant aux organisations proches de la confédération. L'appropriation de la publication est très inégale au sein des structures confédérées, dans la mesure où les articles présentent une forte ambition théorique et adoptent un langage universitaire dont se plaignent certains militants<sup>1361</sup>. Parce qu'elle affirme participer à la « redéfinition des perspectives du socialisme autogestionnaire<sup>1362</sup> » et parce qu'elle fait l'objet d'un fort investissement confédéral (Albert Détraz en assume la direction politique et la rédaction en chef est confiée à Pierre Rosanvallon), cette revue doit retenir l'attention.

Dès son premier numéro, un long article invite à une lecture critique de l'œuvre d'Ivan Illich<sup>1363</sup>. Fréquemment décrit comme un pionnier de la pensée écologiste, cet auteur bénéficie d'une diffusion française par l'intermédiaire de publications liées à la deuxième gauche ou au catholicisme social (*Nouvel Observateur, Esprit*)<sup>1364</sup>, avant d'être relayé par André Gorz. En soi, la référence à Ivan Illich est donc prévisible dans une publication cédétiste. L'originalité réside ici dans le propos de l'auteur de l'article, Gérard Féran. Rédacteur en chef du journal du PSU, il considère que « Illich ne prend tout son intérêt que si ses propositions se trouvent

---

1359AD-Rhône, 68J54. Courrier confédéral, « Le VIe Plan avant les options », Février 1970.

1360Dans une bibliographie considérable (mais peu historique), voir Jean Zin, « André Gorz, pionnier de l'écologie politique » et Denis Clerc et Dominique Méda, « Emploi et travail chez André Gorz », Christophe Fourel (dir.), *André Gorz. Un penseur pour le XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2009, p. 57-75 et p. 99-122.

1361Voir les pages consacrées à l'histoire de cette revue par Nicolas Defaud, *La CFDT... op. cit.*, p. 210-218.

1362*Ibid.*, p. 211.

1363L'ouvrage en question : Ivan Illich, *La convivialité*, Paris, Le Seuil, 1973.

1364Sur la réception en France : Thierry Paquot, *Introduction à Ivan Illich*, Paris, La Découverte, 2012, p. 95-100.

critiquées par une analyse marxiste<sup>1365</sup> ». Tout en déplorant une démarche qu'il juge trop intuitive, Gérard Féran estime que le théologien ravive trois concepts que

« les mouvements d'inspiration marxiste ont négligé, sur le plan théorique, comme sur le plan pratique : [1] l'analyse du "travail aliéné", [2] les concepts de "division technique" et "sociale" du travail, [3] la réflexion sur la "marchandise". Ces trois concepts sont au cœur d'un des textes les plus oubliés de Marx, intitulé "ébauche d'une critique de l'économie politique", qui eut droit aux foudres d'Althusser puisqu'il se situe dans la période dite "humaniste" et non "scientifique" de l'auteur<sup>1366</sup> ».

En exhumant ces notions, Illich apparaît opportunément comme un outil de démarcation pour les marxistes hétérodoxes, pointant ainsi « l'erreur de tout le socialisme productiviste, qu'il soit d'obédience stalinienne ou sociale-démocrate<sup>1367</sup> ». Pourtant, si le propos de Gérard Féran s'inscrit dans cette controverse politique, il ne saurait s'y réduire et propose des pistes pour l'intervention syndicale. Sa lecture débute en soulignant que la notion d'aliénation se trouverait revitalisée par Illich, lorsque celui-ci souligne « les structures politiques actuelles fournissent des clients aux marchandises plutôt que des biens aux gens ». Cette théorie présenterait une facette familière aux militants cédétistes, concernant la critique des finalités de la production (« pourquoi et pour qui »), mais le théologien proposerait d'aller plus loin. Il inviterait à lier ces questions à un dernier terme : la transformation du procédé de production en lui-même (« comment ? »), considérant ainsi que « le problème décisif est le rapport de l'homme à l'objet produit<sup>1368</sup> ». Le théologien affirme donc que la finalité d'un produit serait étroitement liée aux formes du travail qui oriente cette production.

La principale critique de Gérard Féran à la réflexion d'Illich porte donc sur le rapport au travail et à l'objet produit. Quand Illich conteste l'opération même de spécialisation du travail (la division des tâches résultant d'une évolution des techniques), G. Féran suggère qu'une lecture marxiste permettrait de distinguer cette division technique d'une part et les processus sociaux qui conduisent à faire de ces mutations techniques le fondement de hiérarchies d'autre part. Sur ce point, il invite à enrichir la réflexion illichienne d'une attention aux expériences italiennes en matière d'organisation des conditions de travail :

« si l'on veut éviter de détourner la critique de la spécialisation en une volonté mythique et à la limite réactionnaire de retour au monde pré-

---

1365 Gérard Féran, « Illich, de l'utopie à la révolution », *CFDT Aujourd'hui*, n° 1, mai 1973, p. 41-52.

1366 *Ibid.*

1367 *Ibid.*

1368 *Ibid.*

industriel, il faut introduire une nouvelle distinction qui nous est apportée par Marx et qui s'est trouvée récemment actualisée par le groupe italien du Manifesto. Il s'agit de la différence entre la division technique et la division sociale du travail. La première est l'expression de la multiplication des fonctions à accomplir dans une société moderne. À ce titre, elle ne peut être remise en cause de façon décisive faute d'entériner une régression économique et technologique. Mais, le propre du capitalisme est de transformer cette division technique en une division sociale du travail : c'est-à-dire qu'il fige des hommes dans des statuts sociaux, qu'il parcellise leur activité de façon à empêcher qu'ils puissent disposer collectivement d'une capacité de maîtrise ou de contrôle sur leurs outils du travail<sup>1369</sup> ».

La relecture d'Illich devient un outil pour penser le travail et lui donner sens. D'une part, le théologien ouvrirait une piste de réflexion pour un socialisme non-productiviste, en s'attaquant « aux postulats les plus solidement ancrés du progressisme et du socialisme contemporain ». D'autre part, la relecture marxiste incite les militants à s'appropriier ces notions pour nourrir une démarche autogestionnaire, en portant des propositions pour réorienter la finalité de la production en lien avec la transformation des conditions du travail, mais aussi à penser le programme syndical (et notamment la planification démocratique) en vue d'éroder l'équivalence établie entre division technique et division sociale du travail.

Deux années plus tard, toujours dans la revue *CFDT Aujourd'hui*, Pierre Rosanvallon invite également à repenser les conditions de la planification démocratique à partir d'une critique de « l'idéologie industrielle ». Le vocable n'est pas inédit au sein de la confédération, puisqu'un thème de l'ENO-CFDT de 1962 fut consacré à la « société industrielle<sup>1370</sup> ». L'auteur propose d'abord de définir cette idéologie comme « la convergence dans un complexe vague [des] notions de progrès social, de croissance économique et de développement industriel<sup>1371</sup> ». En s'imposant, elle aurait modelée jusqu'aux programmes portés par les écoles successives du socialisme depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle aurait également contribué à morceler les différents types de critique de l'économie capitaliste, que l'auteur classe en trois catégories : les protestations portant sur la redistribution des richesses, sur le type de développement et finalement sur les technologies. Considérant que cette dernière forme de critique deviendrait décisive au cours des années soixante-dix, il affirme que « sans remise en cause de la technologie, l'idéologie industrielle finit par triompher en réussissant

---

1369 *Ibid.*

1370A-CFDT, 7H520. Note de l'ENO 1962, « La société industrielle ».

1371 Pierre Rosanvallon, « Le socialisme et l'idéologie industrielle », *CFDT Aujourd'hui*, n° 13, 1975, p. 29-42.

dans tous les cas à séparer le contenu (supposé neutre), de l'usage (supposé dépendant des finalités)<sup>1372</sup> ».

En se référant aux expériences anglo-saxonnes de critique des techniques, l'auteur invite les militants à penser un socialisme non-productiviste fondé sur les « technologies douces », dont les caractéristiques seraient d'être « moins polluantes, moins coûteuses en énergie, plus décentralisées, et moins génératrice de travail parcellisé<sup>1373</sup> ». Bien que les références ne soient pas explicites, cette définition est vraisemblablement influencée par des auteurs comme Robin et Janine Clarke (qui opposent une « société des technologies dures » et centralisées aux « communautés à technologies douces<sup>1374</sup> ») ou Amory Lovins (qui proposait de développer le recours aux « énergies douces<sup>1375</sup> »). En effet, leurs réflexions sont alors diffusées par la presse écologiste francophone. Cette analyse peut aussi refléter l'influence de l'économiste Ernst Friedrich Schumacher autour des technologies adaptées<sup>1376</sup>. Selon Pierre Rosanvallon, la dimension de ces infrastructures permettrait de rompre avec la concentration et la centralisation industrielle, qui serait à l'origine du phénomène bureaucratique et de l'affaiblissement du contrôle des travailleurs sur le produit de leur labour. En se situant dans une perspective de transition vers le socialisme, l'auteur souligne la pesanteur des structures industrielles forgées par les dynamiques capitalistes et s'attaque implicitement aux penseurs communistes lorsqu'il refuse « d'envisager de laisser intact [cet héritage] et à plus forte raison de le renforcer ». Dès lors, « la réduction de la dimension pourrait au contraire permettre de faire coïncider la notion d'unité de production et celle d'unité de décision (...). La réduction des dimensions industrielles est ainsi nécessaire pour clarifier les mécanismes de décision et permettre une véritable planification démocratique<sup>1377</sup> ». Les technologies douces s'imposent ainsi comme l'horizon d'un socialisme autogestionnaire et comme le point d'ancrage d'une actualisation du projet cédétiste de planification.

Pourtant, dans le même temps, ce texte suggère une mutation de la stratégie confédérale. Confronté aux dirigeants cégétistes lors du débat théorique sur le socialisme en 1972 (voir plus haut), Pierre Rosanvallon affirmait que la voie cédétiste vers le socialisme se démarquait

---

1372 *Ibid.*

1373 *Ibid.*

1374 Ces auteurs sont relayés par la presse écologiste francophone, voir Céline Pessis, *Survivre... op. cit.*, p. 199.

Sur les technologies appropriées, voir François Jarrige, *Technocritiques... op. cit.*, p. 278-285.

1375 Sur cet auteur, voir les indications d'Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 470.

1376 L'ouvrage est publié en anglais en 1973, mais il n'est pas distribué en français avant 1979 : Ernst Friedrich Schumacher, *Small is beautiful. Une société à la mesure de l'homme*, Paris, Seuil, 1979.

1377 Pierre Rosanvallon, « Le socialisme et l'idéologie industrielle », *art. cit.*

par une capacité à intégrer dans sa réflexions les préoccupations formulées par des minorités, fussent-elles radicales ou marginales. En 1975, le ton change et les expérimentations menées par les promoteurs des technologies douces sont jugées peu productives, discréditant d'emblée la pertinence d'un dialogue entre syndicalistes et écologistes : « cette réflexion nouvelle reste malheureusement aujourd'hui presque uniquement accaparée par des groupes marginaux consacrés à la recherche sur l'énergie solaire ou éolienne, sur l'agriculture biologique, etc. Il est temps de se saisir du problème à son véritable niveau qui est celui de la technologie des machines employées dans la production industrielle courante<sup>1378</sup> ». En rejetant ces initiatives, l'auteur peine pourtant à mobiliser des exemples concrets pour soutenir son propos. En manifestant une grande prudence quant aux informations disponibles sur l'expérience chinoise, c'est pourtant vers ce pays qu'il tourne le regard pour suggérer que ce régime tenterait de dissocier les notions d'industrie et de production pour promouvoir des technologies simples maîtrisées par les travailleurs<sup>1379</sup>. Le rejet des expériences écologistes comme la référence à la situation chinoise servent finalement autant à valoriser le projet cédétiste qu'à assurer une double démarcation de la stratégie confédérale face au marxisme orthodoxe et aux courants radicaux.

Cette volonté de distinction par l'incorporation d'une dimension environnementale dans les références identitaires du projet cédétiste ne reste pas un vœux pieux dans les publications théoriques. L'auteur responsable du rapport sur la planification démocratique en 1959, le ligérien Gilbert Declercq, contribue lui-même à ce cheminement. Lors du congrès de l'URI des Pays-de-la-Loire, en novembre 1976, il présente le rapport « Croissance et cadre de vie » et suggère de repenser la planification en intégrant des critères environnementaux. L'exercice s'inscrit dans la perspective d'une transition au socialisme : « la gauche ayant pris le pouvoir, ayant nationalisé les secteurs dominants de l'économie et les citoyens pouvant alors maîtriser les investissements, ça consistera en quoi le développement économique et social ? Comment en même temps urbaniser, industrialiser et améliorer le cadre de vie ?<sup>1380</sup> ». Il se démarque d'emblée du modèle des « pays de l'Est [qui] nous proposent une autre cellule – l'entreprise –

---

1378 *Ibid.*

1379 « Il ne pourra y avoir de technologies nouvelles sans participation des travailleurs au processus d'innovation. C'est ce qui semble être tenté en Chine, bien que l'on n'ait finalement que des informations partielles (...). On peut concevoir des ateliers de production faisant appel à des technologies simples. C'est dans le sens d'une certaine dissociation entre les notions d'industrie et de production que la Chine semble s'être orientée », *Ibid.*

1380 CHT, URI-CFDT 9. « Croissance et cadre de vie dans les Pays de la Loire », Rapport présenté au Congrès de l'URI, 11 et 12 novembre 1976 à Saint-Jean-de-Monts.

comme centre de toutes les activités ». En refusant de prendre l'entreprise comme cœur de la transformation sociale, Gilbert Declercq revient finalement à la proposition personnaliste de rétablir « l'unité » de l'expérience humaine par-delà les fragmentations économiques relevant du temps de travail ou de la consommation. Le rapport reprend des propositions en matière de cadre de vie et explore la possibilité de renforcer les équipements collectifs dans les villages et quartiers. À ce titre, il propose par exemple la construction de « centre de travaux ménagers : ateliers de bricolage avec machines-outils, établis, prêts de matériels, poste de réparation automobile, ateliers d'art culinaire, de tissage, de peinture. Des moniteurs étant mis à disposition des habitants<sup>1381</sup> ». Cette proposition semble s'inscrire dans la continuité de réflexions émises par une militante dans les colonnes de *Syndicalisme Hebdo*, proposant la formation d'Unités de service familial (USF) pour mutualiser certaines productions domestiques (incluant jusqu'à l'alimentation)<sup>1382</sup>.

Le rapport se positionne également face à des initiatives environnementalistes contestant des projets d'aménagement du territoire. Alors qu'une installation aéroportuaire est envisagée à Notre-Dame des Landes (le projet n'est alors qu'un aérodrome de marchandises), la CFDT se démarque des Paysans-Travailleurs opposés à ce projet. Tout en manifestant une certaine prudence, l'infrastructure est considérée positivement parce qu'elle constituerait un « facteur d'expansion ». Par contre, l'URI appuie fortement une mobilisation contre l'aménagement du littoral brisant l'équilibre écologique des marais salants de la Presqu'île de Guérande, c'est-à-dire en provoquant l'extinction des activités qui constituent le cœur de l'économie locale. En poursuivant cette réflexion, le rapport émet également une série de propositions pour assurer le développement économique de certains territoires en se fondant sur leurs caractéristiques écologiques et sur les activités disposant d'une histoire longue dans l'économie locale. Par exemple, après avoir décrit l'aménagement hydraulique qui conduisit la vallée de l'Authion (Anjou) à développer la production horticole, le rapporteur conclut que lorsque la CFDT

« propose cette orientation du développement lié à une autre croissance dans cette vallée, [elle] ne [rejette] pas les industries et tous les services, artisanat, mais la vocation première de cette région, avec ses atouts naturels, son climat, son terrain, etc... le tout maîtrisé par les grands travaux hydrauliques, est bien de faire naître des produits qui enrichiront la qualité de

---

1381 *Ibid.*

1382 Cécile Dehon, « Citadins de demain », *Syndicalisme Hebdo*, mai 1968.

la vie. Cette réalisation suppose une véritable planification régionale que le libéralisme économique actuel ne permet pas<sup>1383</sup> ».

La rencontre des cédétistes avec les penseurs écologistes, puis avec les propositions portées par des associations environnementalistes, passe d'abord par une réflexion sur l'organisation des structures industrielles et sur la possibilité de repenser la finalité et le contenu du travail. Le premier moment de cette rencontre est l'occasion d'une hybridation théorique avec un marxisme hétérodoxe, mais cette référence s'érode rapidement. Bien que le dialogue avec les écologistes ne soit pas systématisé, les structures cédétistes profitent de ces réflexions pour enrichir leurs propositions les plus marquantes, à commencer par le socialisme autogestionnaire et la planification démocratique.

Pour les deux confédérations, l'environnement constitue donc un défi qui imposerait de repenser les conditions de la planification économique. En s'opposant à l'avis du Conseil économique et social en 1974, elles témoignent de leur volonté de renforcer les savoirs produits sur les questions environnementales pour élaborer des politiques adaptées et intégrant une attention aux inégalités sociales structurant le rapport au cadre de vie. Elles ravivent également des propositions plus anciennes, à commencer par le souhait de mesures dirigistes en vue d'assurer le contrôle des industries polluantes. En poursuivant cette réflexion au travers de ses revues ou dans les instances des structures confédérées, la CFDT continue donc d'approfondir les dispositifs centraux de son programme. Dans le même temps, en développant une réflexion sur les technologies douces et sur l'échelle de réalisation des activités économiques, elle esquisse des propositions en vue de réorienter le développement économique en se fondant sur la prise en considération des équilibres écologiques et les structures de l'économie locale des territoires.

---

1383CHT, URI-CFDT 9. « Croissance et cadre de vie dans les Pays de la Loire », *art.cit.*



### **III – La CFDT face au nucléaire : de la crise de l'énergie à l'invention d'un autre type de développement**

« Voilà le sujet du débat que nous demandons : quelle croissance, quel développement<sup>1384</sup> », indiquent les cédétistes de l'énergie nucléaire dès l'introduction de l'ouvrage qu'ils consacrent aux enjeux économiques et aux conditions de travail dans cette filière industrielle en 1975. L'analyse du mouvement antinucléaire français est longtemps resté décrite au travers d'une sociologie convaincue de l'érosion des capacités de transformation sociale du mouvement ouvrier et obnubilée par la recherche de nouveaux mouvements sociaux qui assureraient désormais cette fonction transformatrice<sup>1385</sup>. Dès lors, le rôle des organisations syndicales était l'objet d'une faible attention. Au cours de la dernière décennie, plusieurs travaux d'histoire et de sciences politiques offrent néanmoins de nouveaux éclairages<sup>1386</sup>. Alexis Vrignon a souligné l'importance de ces mobilisations dans la structuration des courants écologistes en France, puisqu'au « travers de la lutte antinucléaire, les écologistes rassemblent et synthétisent les reproches qu'ils adressent à la société industrielle dans son ensemble en s'attaquant à la fois à la technocratie et au productivisme<sup>1387</sup> ». Ces différents travaux intègrent souvent une analyse de la participation cédétiste à la critique du programme électronucléaire adopté en 1974, mais sans nécessairement situer cette prise de position dans l'histoire longue de la confédération. Avant de revenir sur les termes du choix cédétiste face au plan Messmer, nous proposons de revenir sur les conditions de l'émergence d'une réflexion syndicale sur la crise de l'énergie et les conditions de travail dans le nucléaire. L'intervention cédétiste doit effectivement être pensée comme le produit d'une démarche syndicale, largement déterminée à partir de préoccupations exprimées par les salariés de la filière nucléaire, avant de constituer le fondement d'échanges avec des courants écologistes extérieurs au monde ouvrier.

---

1384SNPEA-CFDT, *L'électronucléaire en France*, Paris, Seuil, 1975, p. 9.

1385Pour une perspective historique sur cette école sociologique, Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement... op. cit.*, p. 127-136.

1386Parmi ces travaux : Gabrielle Hecht, *Le rayonnement... op. cit.* ; Sezin Topçu, *La France nucléaire. op. cit.* ; Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 416-485 ; Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010 ; Vincent Porhel, *op. cit.*, p. 223-274.

1387Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 452.

## **1) Les conditions d'émergence d'une réflexion syndicale sur le nucléaire et la crise de l'énergie**

Présentée comme une exception dans l'histoire du syndicalisme, l'interprétation de la prise de position cédétiste contre le programme électronucléaire est souvent réduite à une simple réaction face à l'ampleur du Plan d'équipement annoncé par le Premier ministre au printemps 1974. La sociologie des mouvements sociaux a fréquemment présenté la position cédétiste comme une singularité dans le concert des « mouvements ou réactions antinucléaires<sup>1388</sup> », en restituant les termes de la prise de position confédérale sans se préoccuper d'en retracer les origines. Ainsi présentée, l'intervention syndicale paraît largement réactive à des motifs extérieurs aux structures cédétistes. Ce biais éclipse l'histoire longue de la réflexion syndicale sur le système énergétique et masque la transformation du travail dans ces filières industrielles lorsque survient la crise de l'approvisionnement énergétique à l'automne 1973. C'est pourtant ce faisceau de facteurs qui détermine la position cédétiste face au développement de l'énergie nucléaire.

La culture syndicale des salariés de l'énergie atomique (CEA) connaît, d'abord, un profond renouvellement dans la foulée de Mai-Juin 1968. Dans le centre de recherche de Saclay s'ouvre une négociation qui dure près d'un an entre les organisations syndicales et la direction du CEA. Pendant cette période, les salariés des laboratoires de recherche de Saclay obtiennent la possibilité de se réunir chaque jeudi après-midi, sur des horaires correspondant à leurs heures de travail et sans ponctions salariales. Ces assemblées sont non seulement l'occasion de prolonger la « prise de parole<sup>1389</sup> » de Mai-Juin, mais offrent aussi un espace de réflexion sur les conditions de travail au sein de cet organisme<sup>1390</sup>. Ce dispositif contribue à la formation de nouveaux collectifs militants regroupant notamment de jeunes ingénieurs. À cette date, la situation reste pourtant propre à Saclay puisque la liberté accordée aux salariés dans ce centre de recherches, avant même Mai-Juin 68, diffère des autres implantations du CEA où s'expérimente la production d'énergie nucléaire. Les instances représentatives du personnel (IRP) fonctionnent également de manière plus fluide puisque Gabrielle Hecht indiquait que le

---

1388 Selon les termes d'Alain Touraine, « Réactions antinucléaires ou mouvement antinucléaire », *Sociologie et sociétés*, 13/1, 1981, p. 117-130 ; Alain Touraine, Zsuzsa Hegedus, François Dubet, Michel Wiewiorka, *La prophétie antinucléaire*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 41.

1389 Michel de Certeau, *La Prise de parole. Pour une nouvelle culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968.

1390 Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012 ; Jacques Pesquet, *Des soviets à Saclay*, Paris, Maspéro, 1968.

CHS de Saclay se réunissait chaque mois au début des années soixante, quand celui de la centrale de Marcoule était convoqué deux fois par an<sup>1391</sup>. La démarcation entre les sites du CEA est entretenue par la direction du CEA et imprègne jusqu'à l'organisation syndicale.

Or, ces années sont également celles d'une mutation dans la filière de l'énergie atomique. Dès la fin de l'année 1967, deux rapports remis au gouvernement proposaient deux voies distinctes en vue de la production d'électricité d'origine nucléaire<sup>1392</sup>. Le document dressé par Jules Horowitz (chercheur au CEA) proposait la transformation industrielle du prototype conçu par son organisme (le réacteur graphite-gaz). Le rapport de Jean Cabanius (directeur de l'équipement à EDF) proposait, par contre, le recours à une technique développée par l'entreprise américaine Westinghouse (le réacteur à eau pressurisée). Alors que le premier se justifiait au nom du recours à une technologie française évitant la dépendance à des firmes étrangères, le second se positionnait en fonction du coût de production et de la répercussion financière sur les usagers du service public de l'énergie. Une première décision du Conseil interministériel du 13 novembre 1969 oriente l'issue de cette controverse en faveur de la filière américaine, puisque le réacteur à eau pressurisée est choisi pour construire la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin). Cette décision est contestée par les organisations syndicales du CEA parce qu'elle induit un plan de licenciements. Dans les années qui suivent cette décision, ce sont effectivement près de 3 600 salariés qui sont contraints de quitter l'organisme avec une prime de départ. Dès novembre 1969, les grèves qui marquent le CEA « ajoutaient à l'exigence de stopper les licenciements la revendication d'une plus grande participation des employés à la gestion ainsi que la remise en cause de la clôture du programme graphite-gaz. Autrement dit, les grèves opéraient une fusion entre des questions de politique technique nationale et des préoccupations touchant aux relations sociales<sup>1393</sup> ». Ces événements sont un tournant pour les organisations syndicales, parce qu'ils ouvrent un dialogue entre les différents sites du CEA qui restaient auparavant étrangers les uns aux autres. Un ingénieur en poste à Saclay et militant cédétiste explique ainsi que cette crise

« a décloisonné le syndicat et elle a mis sur le tapis la question des conditions de travail, la question de qu'est-ce que c'est que ces filières... Parce que les gens de La Hague, on ne les connaissait pas. Eux faisaient du retraitement, puis moi je faisais mes petits calculs dans mon coin. J'ai même

---

1391 Gabrielle Hecht, *Le rayonnement... op. cit.*, p. 158.

1392 Sur cette « guerre des filières », voir Gabrielle Hecht, *Le rayonnement... op. cit.*, p. 245-297.

1393 *Ibid.*, p. 276.

fait ma thèse sur le plutonium, sur les propriétés du plutonium, sans m'interroger sur les risques du plutonium<sup>1394</sup> ».

Les ingénieurs de Saclay découvrent ainsi les conditions de travail des ouvriers des sites du CEA, en particulier dans le centre de retraitement des combustibles irradiés à La Hague. Une première réflexion sur les conditions de travail et l'exposition à la radioactivité s'impose et s'accompagne d'une ouverture vers des mouvements extérieurs au monde ouvrier. Dans la Manche, la critique des effets radioactifs est facilitée par la formation d'un Comité contre la pollution atomique de la Hague (CCPAH), formé en 1971 à l'initiative de syndicalistes enseignants, proches de la tendance de gauche radicale au sein de la FEN (l'École émancipée)<sup>1395</sup>. Dès l'année suivante, ce comité se fait remarquer en participant au blocage de convois ferroviaires acheminant des déchets radioactifs à travers la Normandie. Du côté de l'Essonne, la section CFDT organise une conférence autour des usages sociaux de la recherche scientifique en avril 1972, en conviant le mathématicien et militant écologiste Alexandre Grothendieck. À cette occasion, il révèle l'existence d'un stockage hasardeux de 200 fûts de déchets radioactifs dans les laboratoires du CEA et interpelle les syndicalistes sur leur intervention à ce sujet<sup>1396</sup>. Cette initiative ouvre un premier scandale médiatique sur les effets sanitaires de la radioactivité. La CGT reste hostile à ces échanges : dès fin 1968, l'UD de l'Essonne informe le Bureau confédéral de la présence « d'éléments liés à divers groupes gauchistes [dans le syndicat CGT du CEA]. [D'où la] nécessité d'une grande vigilance et d'une action tenace et continue<sup>1397</sup> ». Pour les cédétistes, par contre, la critique des conditions de travail dans la filière nucléaire se renforce dans le contexte de la crise énergétique de l'automne 1973. Au moment où la possibilité du recours accru au nucléaire s'impose dans l'opinion, le Syndicat national des personnels de l'énergie atomique (SNPEA) décide de préparer un livre afin d'exposer à la fois les conditions de travail concrètes et les enjeux économiques soulevés par cette filière<sup>1398</sup>.

En parallèle à cette transformation de la filière industrielle et de l'adaptation syndicale à ces conditions, la confédération CFDT s'est également dotée d'une instance interne de réflexion sur les questions énergétiques. Nous avons indiqué (chapitre 2) qu'une première réunion

---

1394Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012.

1395Sezin Topçu, *La France nucléaire. op. cit.*, p. 64.

1396À cette occasion, le journal *Survivre et Vivre* publie plusieurs articles (dans son numéro d'octobre 1972), reproduits dans Céline Pessis (dir.), *Survivre et Vivre... op. cit.*, p. 225-240.

1397A-CGT, 42CFD41. Lettre de Robert Mazza (UD-Essonne) à Léon Mauvais, 4 octobre 1968.

1398Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012. Le livre est SNPEA-CFDT, *L'électronucléaire... op. cit.*

rassemble les fédérations concernées en janvier 1964, puis en septembre 1967, à l'initiative du Secteur économique. Ces réunions sont au fondement d'un Comité inter-fédéral de l'énergie pérenne à partir de l'année suivante<sup>1399</sup>. Ce comité produit une analyse approfondie de la CFDT sur l'origine de la crise économique, exposée lors d'une conférence de presse du Secteur économique à la fin de l'année 1973<sup>1400</sup>. Rappelons le contexte : le 17 octobre 1973, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) décide un ralentissement de l'extraction et l'augmentation du coût du baril de 70%. Loin d'être la cause unique de la crise de l'énergie<sup>1401</sup>, ce choix génère une crainte des pays industrialisés d'une pénurie et une hausse des coûts des produits nécessitant un recours aux hydrocarbures.

Pourtant, la CFDT conteste le caractère « pétrolier » de cette crise et affirme la nécessité de raisonner sur l'ensemble du système énergétique. D'emblée, elle indique qu'il « ne faut plus parler de firmes pétrolières mais de firmes énergétiques. Il suffit d'examiner la part croissante que les firmes du cartel détiennent dans les mines de charbon, dans les gisements de schiste et de sables bitumineux, et dans les gisements d'uranium<sup>1402</sup> ». En observant le redéploiement de ces multinationales dans l'ensemble du système énergétique, les cédétistes considèrent que cette crise trouve ses origines dans les stratégies industrielles des firmes concernées et dans la politique monétaire américaine. Pour les entreprises, la hausse des prix du pétrole permettrait de générer une marge accrue de bénéfices qui pourraient être réinvestis dans la recherche de nouvelles sources d'énergie (« c'est par leurs surprofits que leur permet la période actuelle de hausse que ces firmes financent leurs recherches »). Pour les intérêts américains, cette crise constituerait une opportunité pour supplanter l'influence croissante des économies européenne et japonaise. En effet, la capacité d'investissement et de conversion énergétique des firmes américaines est présumée plus vaste pour les entreprises américaines (« ce que cette crise peut permettre c'est le renversement de la tendance qui dominait pendant les années 1960, qui affirmait de plus en plus l'Europe comme première puissance<sup>1403</sup> »). En ce sens, les gouvernements français successifs sont pointés par les cédétistes pour avoir orchestré la liquidation des houillères et la transition vers le pétrole sans anticiper les risques de cette

---

1399A-CFDT, 8H1462. BRAEC, « Crise de l'énergie ? », n° 95, Décembre 1973, p. 2.

1400A-CFDT, 8H1462. « La crise de l'énergie et les menaces sur l'emploi », 13 décembre 1973.

1401 Voir Jean-Claude Debeir et alii., *Une histoire de l'énergie... op. cit.*, p. 270-283.

1402A-CFDT, 8H1462. « La crise de l'énergie et les menaces sur l'emploi », 13 décembre 1973.

1403 *Ibid.* Cette interprétation se nourrit des déclarations de Richard Nixon qui plaidait pour une hausse des coûts de l'énergie dès avril 1973 : voir Jean-Claude Debeir et alii., *op. cit.*, p. 273.

dépendance. La réflexion à l'échelle du système énergétique conduit les cédétistes à lier les choix énergétiques aux options en matière de développement économique :

« le type de croissance, le choix des objets de consommation, de l'organisation sociale de la production et de la consommation ne sont indépendants des choix du pétrole (...). Les modes d'utilisation de l'énergie sont révélateurs du type de développement choisi, mais plus fondamentalement le choix de l'énergie dominante conditionne des formes spécifiques d'utilisation de l'énergie et des modes particuliers de consommation. Le choix du pétrole comme énergie dominante a entraîné la nécessité de placer ses dérivés dans de nombreux secteurs (...). Sur cette base s'est établi un pouvoir exorbitant de ses capitaux. C'est un véritable projet de société qu'elles ont impulsé, jouant un rôle central dans la définition du mode de développement choisi<sup>1404</sup> ».

Le choix énergétique est perçu à l'aune de ses effets sur l'emploi, rappelant l'extension de filières dépendantes de l'usage de dérivés pétroliers (pétrochimie et textiles synthétiques) et la liquidation des métiers du charbon (« dans l'euphorie de la croissance, on sacrifie allègrement des mineurs »). Les types de convertisseurs de l'énergie apparaissent également comme des éléments déterminants pour penser l'évolution des modes de vie, dans la mesure où le recours aux hydrocarbures contribue à l'expansion des moyens de transport individuel. Enfin, les cédétistes contestent la pertinence de mesurer la croissance de la consommation énergétique comme un indicateur valable sur la viabilité d'une économie ou sur le bien-être d'une société. Elle rappelle ainsi que « quand Paris est embouteillé, la Production intérieure brute (PIB) progresse grâce à la consommation d'essence ! Le taux de croissance ne mesure-t-il pas le progrès de l'anti-progrès ?<sup>1405</sup> ».

La réponse cédétiste face à la crise énergétique passe donc « par la lutte contre les firmes capitalistes avec pour objectif la construction d'un ordre social différent<sup>1406</sup> ». Dans l'immédiat, les cédétistes défendent un retour à l'exploitation des « ressources nationales » (le charbon et l'hydraulique) et souhaitent « contrôler le développement du nucléaire : il s'agit de ne pas répéter avec le nucléaire les mêmes erreurs qu'avec le pétrole ». En évoquant le sort des ouvriers de La Hague, ils rappellent l'existence de risques sanitaires qui justifieraient de restreindre le recours à cette énergie. La CFDT se prononce en faveur du renforcement de la complémentarité des approvisionnements et prône une « propriété sociale des moyens de

---

1404A-CFDT, 8H1462. « La crise de l'énergie et les menaces sur l'emploi », 13 décembre 1973.

1405 *Ibid.*

1406 Franck Georgi, « "Le monde change, changeons notre syndicalisme". La crise vue par la CFDT (1973-1988) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 84, 2004, p. 95.

production et de distribution du secteur<sup>1407</sup> ». Dans la mesure où les choix énergétiques seraient déterminants pour la structure d'emploi, la confédération relève l'effet de levier que pourraient avoir ces choix en vue de la transformation du modèle économique ou de la conversion de certaines filières de production. Elle affirme ainsi que « nous pouvons vivre mieux, sans gaspiller, en travaillant moins, mais autrement (...). Cela implique le développement de la consommation collective et la reconversion d'activités industrielles et de services avec garantie d'emploi et des ressources sur place des travailleurs concernés<sup>1408</sup> ». Cette transformation du système énergétique serait l'occasion de repenser le travail :

« on peut s'interroger sur la nature des emplois créés. N'est-on pas dans un cercle vicieux insensé : obligé de consommer et de gaspiller pour travailler ? Doit-on continuer à fabriquer des choses inutiles, nuisibles ou de mauvaise qualité ? La prospérité apparente repose en fait sur la transformation de plus en plus rapide de montagnes de camelotes en montagnes de détritiques (...). Dans une situation de crise, le capitalisme (...) va tenter de se réorganiser sur le dos des travailleurs. Mais il ne pourra pas régler les problèmes essentiels, modifier sur le fond le développement actuel<sup>1409</sup> ».

L'émergence d'une réflexion syndicale sur le programme électronucléaire s'inscrit dans la continuité des réflexions cédétistes sur la transformation du modèle socio-économique. Plus précisément, cette prise de position ne procède pas de motifs énoncés par les courants écologistes ou antinucléaires. Pour être intelligible, le positionnement cédétiste face à ce programme doit être inscrit à la croisée de deux dynamiques. D'une part, il se nourrit de la vitalité d'une culture syndicale singulière dans l'énergie atomique, qui bénéficie des apports militants de l'après-68 et s'adapte face au bouleversement de la filière industrielle au cours de ces années. D'autre part, il est rendu possible par l'existence d'une instance (le Comité inter-fédéral de l'énergie) qui permet de penser l'évolution du système énergétique.

## **2) La critique du Plan Messmer : réorienter le choix énergétique vers « un autre type de développement »**

---

1407A-CFDT, 8H1462. « La crise de l'énergie et les menaces sur l'emploi », 13 décembre 1973.

1408Ibid.

1409Ibid.

Le 6 mars 1974, le gouvernement français annonce un programme de construction de treize réacteurs nucléaires, avant de prolonger cette décision par de nouvelles déclarations pour étendre l'équipement nucléaire en fin d'année. Le plan Messmer porte l'ambition est d'assurer une production d'électricité provenant à 75% de l'énergie atomique à l'horizon 1985. Pour cela, la construction de 170 réacteurs est envisagée à travers la métropole jusqu'en 2000<sup>1410</sup>. L'ampleur du programme suscite rapidement de vives réactions hors du monde ouvrier, mais la prise de position syndicale suit son rythme propre entre mars 1974 et avril 1975.

Ce sont d'abord des réseaux déjà mobilisés face aux risques de l'atome qui alertent la population. En Alsace, où fut organisée la première manifestation française contre l'implantation d'une centrale nucléaire (en avril 1971 à Fessenheim), les réseaux militants existent déjà et participent à la sensibilisation autour de ce programme<sup>1411</sup>. Les sites envisagés pour la construction des réacteurs sont partiellement dévoilés à l'automne 1974, provoquant des réactions dans les territoires concernés. En Basse-Bretagne, où quatre emplacements sont envisagés, cette information conduit à la formation des premiers Comités locaux d'information sur le nucléaire (CLIN) et du Comité régional (CRIN) à Erdeven (Morbihan) dès novembre 1974<sup>1412</sup>. En s'appuyant sur les réseaux des comités de soutien aux luttes ouvrières qui fleurirent dans cette région dans les années précédentes<sup>1413</sup>, ou en participant aux initiatives de soutien aux Paysans-Travailleurs aux côtés de militants cédétistes<sup>1414</sup>, les acteurs des CLIN nourrissent rapidement des échanges avec les représentants syndicaux. Leur cause rencontre également une résonance médiatique importante grâce aux grands rassemblements qu'ils organisent, comme à Erdeven où convergent 15 000 personnes, le 5 avril 1975.

L'intensité de ces mobilisations locales, auxquelles participent des syndicalistes<sup>1415</sup>, conduit les structures régionales interprofessionnelles à prendre position. Au début de l'année 1975, sept UR ont ainsi informé la confédération de leurs positions face au programme électronucléaire (Nord, Alsace, Aquitaine, Bretagne, PACA, Haute Normandie et région parisienne). Les positions témoignent systématiquement d'une défiance face aux conditions

---

1410 Sur ce plan, Jean-Claude Debeir et *alii.*, *op. cit.*, p. 380-397 ; Sezin Topçu, *La France... op. cit.*, p. 37-58.

1411 Pour un aperçu géographique des réseaux de mobilisation contre les installations nucléaires, voir Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 426-425.

1412 Tudi Kernalegenn, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, Rennes, Goater, 2014, p. 43 ; Tudi Kernalegenn, *Luttes écologistes dans le Finistère, 1967-1981*, Fouesnant, Yoran Embaner, 2006, p. 62-70.

1413 Voir notamment Vincent Porhel, *Ouvriers... op. cit.* ; Danièle Auffray et *alii.*, *op. cit.*, p. 134-143.

1414 AD-I&V, 509W60. Note de la Direction des renseignements généraux du 17 février 1975 concernant le rassemblement de Pontivy (15 février 1975).

1415 Gilles Simon, *Plogoff. op. cit.*, p. 69.



dans lesquelles s'opèrent le recours au nucléaire, sans jamais prôner un refus de cette énergie. Dans le cas breton, l'UR livre un document pointant d'abord les risques économiques et écologiques de cette option. Elle souligne l'absence d'études fiables quant aux besoins prévisibles en matière de consommation énergétique et affirme son refus de passer d'un système énergétique polarisé par le pétrole à une dépendance à l'atome. Admettant que le recours au nucléaire soit « sans doute inéluctable pendant un certain temps », elle conditionne cette option à la nécessité de « raccourcir le plus possible la période pendant laquelle on utilisera cette forme d'énergie et pour cela, consentir un effort de recherche important en faveur d'énergie comportant moins de risques<sup>1416</sup> ». Enfin, cette note de réflexion s'intéresse particulièrement aux inégalités dans l'accès aux ressources énergétiques. Alors que la hausse du coût des matières premières affecterait plus lourdement les classes populaires, elle considère que les transformations techniques définies par des entreprises (privées ou publiques) ne seraient pas en mesure de répondre à cette inégalité dans l'accès à l'énergie. Elle affirme que « toutes les modifications et innovations du système capitaliste se situent en effet dans une logique implacable, celle du profit comme moteur de développement<sup>1417</sup> ». Par contre, en proposant de démocratiser les politiques énergétiques, l'UR affirme que les mesures de décentralisation et de diversification des sources d'énergie permettraient de restreindre la dépendance aux énergies les plus dispendieuses. Cette démarche est présentée comme la garantie d'un « développement sur une base beaucoup plus égalitaire et dans des directions différentes, plus économes sur le plan matériel, plus productives de bien être moral et physique, moins individualiste<sup>1418</sup> ». Cette proposition rappelle les réflexions des courants favorables aux « technologies douces », dont certains participent à la définition de nouvelles options énergétiques<sup>1419</sup>.

Parallèlement à ces expressions régionales, plusieurs fédérations manifestent également leur hostilité au Plan Messmer. En octobre 1974, les fédérations les plus impliquées dans le groupe inter-fédéral de l'énergie (FGE-CFDT, Fédération des Mineurs et SNPEA) tiennent une conférence de presse<sup>1420</sup>. Elles reprennent les motifs développés dès la conférence de presse sur la crise de l'énergie (13 décembre 1973), en insistant sur l'absence de concertation

---

1416AD-I&V, 111J130. UR Bretagne, « Première note de réflexion sur l'énergie nucléaire », 21 janvier 1975.

1417Ibid.

1418Ibid.

1419François Jarrige, *Technocritiques... op. cit.*, p. 278-285 ; Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 460.

1420A-CFDT, 8H1462. Secteur ASCV, « Exposé des motifs pour une prise de position CFDT sur l'implantation des centrales nucléaires », Automne 1974.

démocratique dans l'adoption du Plan Messmer et sur la faiblesse des informations fournies pour prendre position (risques sanitaires et écologiques, anticipations de la consommation, etc.). Peu après, la confédération produit une note de synthèse des prises de position au sein des structures confédérées, qui se présente comme un support de réflexion en vue de la définition d'une position syndicale<sup>1421</sup>. En résumant les positions des structures confédérées, ce document esquisse de nouvelles pistes de réflexion en proposant que la CFDT exige du gouvernement la réalisation d'une étude approfondie et pluraliste sur la prévision des besoins de consommation énergétique. Il ajoute également une critique technique quant à l'efficacité énergétique du nucléaire, soulignant que l'usage de l'électricité à des fins thermiques constitue une aberration. La note propose finalement d'investir dans la recherche sur l'énergie solaire.

Le 4 avril 1975, le Bureau national est invité à prendre position contre le programme électronucléaire. Il s'exprime pour « l'annulation des décisions prises par le gouvernement en mars 1974 et la suspension de nouveaux investissements<sup>1422</sup> ». La longue déclaration diffusée dans la foulée de cette réunion débute par une condamnation de l'absence de concertation démocratique dans l'adoption du programme électro-nucléaire. Le document épingle, par exemple, la procédure de consultation des Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) sur l'implantation de sites préalablement choisis pour installer les futures centrales. Ce programme est ensuite condamné au nom du principe de l'indépendance énergétique nationale : non seulement le Plan Messmer est présenté comme sacrifiant les autres sources d'énergie, mais la confédération rappelant son attachement aux « ressources nationales » et s'indigne de nouveau de l'abandon de la filière graphite-gaz qui aurait « compromis l'indépendance énergétique de la France<sup>1423</sup> ». Cette stratégie est dénoncée comme la poursuite d'un système énergétique polarisée par une seule ressource (le nucléaire prendrait le relais du pétrole), laquelle deviendrait le moteur de la croissance au détriment d'une recherche d'approvisionnements énergétiques décentralisés, plus adaptés aux besoins des territoires et potentiellement pourvoyeurs d'emplois. Enfin, cette démarche se produirait au détriment de la sécurité des salariés et des populations, puisqu'elle n'apporterait pas de réponse aux problèmes posés par la production de déchets radioactifs. Les cédétistes s'inquiètent particulièrement du retraitement du combustible, considérant que les « firmes tentent de faire de la France un

---

1421 *Ibid.*

1422A-CFDT, 8H1462. « La CFDT prend position contre le programme électronucléaire du gouvernement » (12 pages), 4 avril 1975.

1423 *Ibid.*

champ d'expérimentation (...) du traitement des déchets : le risque est grand de voir l'accumulation de déchets radioactifs de toute provenance alors que les techniques de sécurité ne sont pas au point<sup>1424</sup> ».

Cette expression débouche sur plusieurs propositions convenues, dont la diffusion d'une information transparente, l'organisation d'un débat démocratique sur la politique énergétique, le sempiternel recours aux « ressources nationales » (à commencer par la proposition d'une relance charbonnière), la recherche sur les énergies renouvelables, etc. La privatisation ou la filialisation est vivement écartée, considérant que « l'ensemble du secteur de l'énergie doit être placé sous responsabilité publique<sup>1425</sup> ».

Plusieurs propositions résonnent également avec le projet cédétiste visant à définir un autre type de développement à partir d'une planification démocratique, en insistant notamment sur la nécessité de répondre à la pénurie énergétique par le développement de modes de consommation collectifs permettant de limiter les gaspillages. Trois nouvelles propositions sont formulées, à commencer par le souhait d'une réforme fiscale pour intégrer un prélèvement sur la consommation d'énergie qui constituerait un soutien financier pour réorienter la politique énergétique. Ensuite, les cédétistes affirment leur volonté d'une suppression du travail intérimaire dans les centrales nucléaires pour garantir la présence d'un personnel pérenne et disposant d'une formation sur les mesures de prévention et de sécurité. Enfin, ce document suggère la fondation d'une Agence nationale de l'énergie, « chargée de coordonner les efforts, d'animer et de financer les recherches<sup>1426</sup> ». Cette proposition est inédite puisque la compétence de l'Agence des économies des énergies (fondée en septembre 1974) n'inclut nullement la recherche sur la diversification des sources. Elle préfigure la fondation de l'Agence française de la maîtrise de l'énergie (AFME) en 1982, à la tête de laquelle seront placés trois cédétistes.

L'opposition confédérale au programme électronucléaire est donc le fruit d'expressions multiples au sein des structures confédérées, dans les structures interprofessionnelles comme dans les fédérations professionnelles. Tout en répondant à des préoccupations qui peuvent s'exprimer hors du salariat, la stratégie cédétiste reste étroitement liée aux revendications exprimées par les militants des filières industrielles concernées. Tout en réaffirmant

---

1424 *Ibid.*

1425 *Ibid.*

1426 *Ibid.*

constamment qu'elle ne s'oppose pas au développement de l'énergie nucléaire en elle-même, l'expression du 4 avril 1975 inaugure la participation active de la CFDT aux mobilisations contre le Plan Messmer. De manière moins spectaculaire, elle est également l'occasion de formuler une série de revendications qui seront au cœur des débats sur la protection de l'environnement au cours des années suivantes.

### **3) La CFDT face au mouvement antinucléaire : de l'école de formation à la mobilisation inconfortable**

Dans la foulée de l'expression confédérale, plusieurs structures interprofessionnelles régionales expriment ouvertement leur soutien aux mobilisations contre l'implantation de centrales dans leurs régions. En Bretagne, par exemple, l'UR diffuse un communiqué relayant l'analyse confédérale et insistant particulièrement sur « le développement maximum des ressources énergétiques régionales et nationales et des énergies de substitution<sup>1427</sup> ». La principale contribution de la CFDT à ces mobilisations réside toutefois dans sa capacité à diffuser des connaissances qui servent de fondement aux argumentaires de nombreux militants antinucléaires ou de syndicalistes mobilisés pour la défense du cadre de vie.

À l'automne 1975, le SNPEA-CFDT publie l'ouvrage que ses militants préparaient depuis deux ans : *L'électronucléaire en France*, qui s'impose rapidement comme une référence majeure parmi les militants syndicaux et écologistes souhaitant s'informer sur l'énergie nucléaire et ses enjeux économiques. Extrêmement dense, l'ouvrage se divise en trois parties portant sur les enjeux techniques du combustible et des réacteurs nucléaires, sur les données économiques et industrielles expliquant le recours à cette filière, avant de consacrer plus de 250 pages aux conditions de travail et à l'impact de cette énergie sur l'environnement. La CFDT vend elle-même 21 841 exemplaires de cet ouvrage, dont la diffusion totale dépasserait les 80 000 exemplaires, avant d'être réédité sous un autre titre en 1980<sup>1428</sup>. L'ouvrage est parfois acheté en gros par des associations antinucléaires, dont les sources d'informations sont

1427AD-I&V, 111J130. Communiqué de l'UR, « L'UR CFDT s'oppose à l'implantation d'une centrale nucléaire en Bretagne », 9 septembre 1975.

1428Nicolas Defaud, *op. cit.*, p. 236 ; Sezin Topçu, *La France nucléaire... op. cit.*, p. 74. L'ouvrage est édité par le SNPEA-CFDT, *L'électronucléaire en France*, Paris, Seuil, 1975.

encore limitées au milieu de la décennie 1970<sup>1429</sup>. Selon d'anciens responsables cédétistes, les militants syndicaux ou écologistes ne sont d'ailleurs pas les seuls à acquérir ce document :

« le bouquin a été très bien accueilli. Tous les gens du CEA, même les dirigeants, avaient le bouquin puisqu'il n'y avait rien d'autre. Ils considéraient que la CFDT prenait des positions qu'ils n'approuvaient pas, mais ils considéraient qu'on avait quand même des compétences, donc on était reconnu sur ces questions. L'administrateur général du CEA nous avait envoyé une lettre pour nous féliciter de la qualité de ce travail, tout en étant en désaccord avec nos conclusions. Nos conclusions étaient de dire que c'était dangereux et qu'il fallait faire attention, alors que lui considérait que c'était formidable, mais il reconnaissait que le bouquin avait été très utile et très bien. Il y avait une espèce d'ambiguïté. La CFDT était respectée, on n'était pas considérés comme des fous furieux qui écrivaient n'importe quoi<sup>1430</sup> ».

Par cet ouvrage, la confédération contribue donc à un gain de crédibilité et d'audience des mouvements d'opposition au nucléaire. Parmi les ingénieurs syndiqués qui participent à la préparation de l'ouvrage, plusieurs signent également « l'Appel de scientifiques à propos du programme nucléaire français » en février 1975 (dit l'Appel des 400), qui mène à la formation du Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN) en novembre 1975. Par la suite, cette association et la CFDT collaborent et assurent « un rôle central de contre-pouvoir scientifique dans la lutte contre le programme électronucléaire, tout en refusant le rôle de contre-expert. Ce rôle est considéré trop idéologique tandis que s'exercent alors de fortes mises en cause du pouvoir des experts<sup>1431</sup> ». Cette position s'inscrit en conformité avec la proclamation des associations antinucléaires : les CLIN de Bretagne, par exemple, adoptent une déclaration commune proclamant « nous sommes tous des experts<sup>1432</sup> » et déniaient l'existence d'un domaine réservé aux scientifiques. De plus, dans une démarche qui rappelle le principe de non-délégation défendu par la médecine ouvrière, les cédétistes refusent un titre d'expert qui délégitimerait la parole des salariés ou des populations concernées par les riverains. Ils écrivent ainsi que

« dans une démocratie bien comprise, les organismes chargés de la recherche, du développement, de la production et de l'exploitation des ressources énergétiques devraient également être au service de la collectivité en l'informant pour lui permettre de faire des choix : ces choix sont bien une responsabilité politique et ne relèvent pas des seuls techniciens (...). Tous ceux qui travaillent dans le domaine de l'énergie nucléaire et qui ne jugent pas bon

---

1429 Gilles Simon, *op. cit.*, p. 69.

1430 Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012.

1431 Sezin Topçu, *La France nucléaire... op. cit.*, p. 86.

1432 Déclaration des CLIN, 6 décembre 1975, cité par Tudi Kernalegenn, *Luttes écologistes... op. cit.*, p. 69.

de se taire au nom de la "raison d'État" ont donc une responsabilité vis-à-vis de la collectivité : c'est cette responsabilité que nous avons décidé d'assumer collectivement au sein de notre syndicat et dans la mesure de nos moyens<sup>1433</sup> ».

La volonté de diffuser une information accessible et assimilable conduit à la production de plusieurs documents autour des conditions de travail. À Saclay, un Groupe information travail est fondé et accueille certains militants syndicaux. En février 1975, ce groupe publie un livret sur les conditions de santé des ouvriers de la filière et interpelle : « et les syndicats ? La défense de l'emploi et de la croissance (il faudra bien un jour examiner ce qui se cache derrière ces alibis) les obligent à la prudence<sup>1434</sup> ». Toutefois, l'initiative la plus originale est certainement le choix du SNPEA de financer la réalisation d'un film sur les conditions de travail dans l'usine de retraitement de déchets radioactifs de La Hague. Le discours du documentaire s'appuie sur un travail d'analyse syndicale minutieux du fonctionnement de cette usine, explorant à la fois les modalités de traitement du combustible, la diffusion des effluents radioactifs dans l'environnement, les conditions de travail à la lumière des expériences ouvrières et du bilan de la médecine du travail<sup>1435</sup>. Aménageant un décor dans une laiterie désaffectée et mobilisant les ouvriers syndiqués pour jouer leurs propres rôles, le tournage s'avère épique<sup>1436</sup>. Il aboutit néanmoins à la réalisation d'un film de 52 minutes, *Condamnés à réussir*, dont le succès est immédiat. Sa diffusion à travers la France est souvent accompagnée de débats animés par des cédétistes mobilisés sur le dossier de l'électronucléaire, alors que les projections sont aussi bien organisées par le PSU dans le huitième arrondissement lyonnais que par une coalition de syndicalistes et d'écologistes dans la ville de Fougères<sup>1437</sup>. Par la suite, le film est traduit dans plusieurs langues.

La popularité du documentaire se trouve également renforcée par les conflits du travail portés par les ouvriers de la Hague. Le 1er mars 1975, ils entamaient ainsi une grève de près de trois mois autour de trois mots d'ordre : reconnaissance du « caractère anormal du travail en service continu », réduction du temps de travail à 36 heures par semaine et uniformisation des indemnités perçues au titre du service continu<sup>1438</sup>. Le 8 mai, une grève de 24 heures est également décidée par les salariés de l'usine de retraitement de Marcoule, en adoptant des

1433SNPEA-CFDT, *L'électronucléaire... op. cit.*, p. 10.

1434Tract du Groupe Information Travail (Saclay) cité par *Tankonalasanté*, n° 15, été 1975.

1435Un document reprenant cette analyse est publié en mars 1976. A-CFDT, 8H1473. SNPEA, « L'usine de la Hague. Situation industrielle, sécurité, conditions de travail », Mars 1976.

1436Marie Ghis Malfilatre, « La Hague, grands soirs et petits matins... », *art. cit.*, p. 206-208.

1437AD-Rhône, 68J6. Lettre du PSU-8e à l'UIB-CFDT-8e, 14 mai 1977 ; AD-I&V, 111J130. Tract UP-Fougères, « Non au tout nucléaire ».

1438A-CFDT, 8H1462. SNPEA-CFDT, Communiqués du 4 avril, 15 avril, 28 avril et 9 mai 1975.

revendications identiques. L'issue de ce conflit est décevante pour les grévistes, d'autant plus qu'ils sont rapidement confrontés à de nouvelles difficultés. Poursuivant une politique de filialisation de départements internes au CEA, le gouvernement promulgue le décret du 26 décembre 1975 autorisant la création d'une « société filiale ayant pour objet d'exercer en France et à l'étranger toutes activités de nature industrielle et commerciale se rapportant au cycle des matières nucléaires<sup>1439</sup> ». Ce décret ouvre la voie à la fondation de la Compagnie générale des matières nucléaires, dans laquelle le CEA s'associe notamment aux intérêts de Péchiney Ugine Kuhlmann pour assurer l'enrichissement de l'uranium. La Cogema s'impose comme l'unique entreprise au monde à traiter l'ensemble du cycle du combustible (depuis l'extraction de l'uranium jusqu'au retraitement des déchets)<sup>1440</sup>.

Considérant que cette mutation mène à la dégradation de leurs conditions de travail et d'emploi, les salariés de La Hague déclenchent une grève le 16 septembre 1976. Suivie à 90%, cette mobilisation débute par deux jours d'occupation du site jusqu'à l'expulsion des grévistes par une intervention policière. La grève se poursuit néanmoins jusqu'à la fin de l'année autour de revendications portant sur le refus d'un transfert vers la société filiale, pour le maintien de la Convention de travail du CEA et pour la transformation des usines afin d'assurer la sécurité des ouvriers et la population riveraine. Les salariés du centre de retraitement de Marcoule se joignent de nouveau à ce mouvement, à partir du 25 octobre<sup>1441</sup>. En dressant le bilan de ces trois mois, le SNPEA relève la démarcation qui s'affirme dans le champ syndical interne au CEA, puisque la CGT s'oppose au conflit. Les cédétistes se félicitent surtout de la « popularisation tout azimuts [qui] est un succès incontestable de l'action<sup>1442</sup> ». L'automne 1976 est l'occasion d'une campagne de diffusion de l'information élaborée par la CFDT à travers la France. Les syndicalistes constatent que « c'est surtout chez les militants de la Gauche écologiste que ce conflit a eu le plus d'écho. Cela s'est vu à travers leur presse, leur soutien financier constant (1 000 à 1 500 francs par jour), leur présence nombreuse aux assises. Il s'est établi sur ce plan un contact extrêmement intéressant et assez unique entre les travailleurs en lutte - avec toutes leurs contraintes - et les militants écologistes antinucléaires, avec leur projet souvent ultra-minoritaire<sup>1443</sup> ».

---

1439Décret n° 75-1250 autorisant le commissariat à l'énergie atomique à créer une société filiale.

1440Jean-Claude Debeir et *alii.*, *op. cit.*, p. 402-405.

1441AD-I&V, 111J130. Note confédérale du 17 novembre 1976.

1442A-CFDT, 8H1473. Lettre préparatoire au CN des 15-16 janvier 1977, en date du 22 décembre 1976.

1443A-CFDT, 8H1473. Lettre préparatoire au CN des 15-16 janvier 1977, en date du 22 décembre 1976.

Début novembre, les grévistes lancent en effet un appel à l'organisation d'assises du nucléaire à la Hague. La confédération appuie l'initiative, rappelle les enjeux liés à la filialisation et souligne que le retraitement est un maillon essentiel dans le fonctionnement de l'industrie nucléaire<sup>1444</sup>. Les 27 et 28 novembre, une dizaine de milliers de personnes convergent vers la Hague où sont organisées des expositions sur les politiques énergétiques, plusieurs concerts (Serge Reggiani, Anne Sylvestre, etc.) et six table-rondes autour des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du nucléaire<sup>1445</sup>. Tout en révélant les désaccords entre syndicalistes (hostiles à la filialisation et au plan Messmer) et les écologistes (refusant tout usage de l'énergie nucléaire), cette rencontre permet l'élaboration d'une position commune et esquisse des propositions partagées autour du développement des énergies renouvelables. Rétrospectivement, les cédétistes investis dans la réflexion sur l'énergie considèrent que « c'était un peu l'apogée ces Assises : les gens de la Hague étaient en grève et des gens sont venus de toute la France. Les Assises de la Hague de 1976, c'est un peu le sommet des luttes pour ce qui concerne le syndicat du CEA<sup>1446</sup> ». En effet, la position cédétiste est mise à l'épreuve au cours des mois suivants. Le dialogue entre les ingénieurs de Saclay et les ouvriers de La Hague s'érode à l'heure de la filialisation, puisque les militants les plus actifs des centres de retraitement font l'objet de pressions jusqu'à ce que « la section syndicale [soit] pratiquement détruite<sup>1447</sup> ».

La confédération reste pourtant vivement sollicitée par les mouvements écologistes, en particulier à l'heure de la contestation du projet de surgénérateur. Alors que la filière nucléaire française se fonde initialement sur le recours à l'uranium, le gouvernement annonce au début de l'année 1976 sa volonté de construire un surgénérateur afin de produire du plutonium. La CFDT perçoit cette décision comme la confirmation de ses analyses précédentes, considérant que l'investissement dans le nucléaire produit un phénomène de dépendance. Lors d'une conférence de presse organisée en mars 1976, elle souligne que « de décision en décision, on arrive à ce que nous craignons : une situation de fait irréversible. Pour rentabiliser les investissements engagés, il faut absolument conserver un rythme de commandes annuelles de centrales ; pour diminuer leur coût de fonctionnement, on se lance dans le retraitement mais comme celui-ci à son tour n'apparaît positif que si on utilise le plutonium, on aborde sans

1444AD-I&V, 111J130. Note confédérale du 17 novembre 1976.

1445Ibid. Ces Assises sont brièvement évoquées par Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 465 ; Marie Ghis Malfilatre, « La Hague, grands soirs et petits matins... », *art. cit.*, p. 208-210.

1446Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012.

1447Ibid.



délais l'ère des surgénérateurs de grande puissance<sup>1448</sup> ». A cette occasion, elle appelle non seulement à s'opposer à l'implantation des centrales, mais elle présente aussi le surgénérateur comme un symbole et propose un « vaste rassemblement » contre cette infrastructure.

Du côté des mobilisations locales, l'implication de l'UD de Loire-Atlantique dans l'opposition à la construction de la centrale du Pellerin est l'une des plus originales. Comme pour d'autres régions, « la question du nucléaire occupe une place prépondérante [dans les résolutions de l'UD]. Elle va concentrer tous les débats sur la nature du développement économique, l'absence de débat démocratique et la collusion entre les pouvoirs économiques et financiers<sup>1449</sup> ». Des cégétistes participent ainsi à la contestation qui culmine le 8 mai 1977 lors d'un rassemblement de 20 000 personnes puis dans l'opposition de la population locale à l'enquête publique en juin 1977<sup>1450</sup>. La singularité ligérienne réside toutefois dans le fait que les positions cégétistes sont bousculées par l'ampleur de la mobilisation locale. Le 4 juin 1976, l'UD communique ainsi sa crainte quant à la focalisation des choix énergétiques sur le nucléaire et prend position en faveur d'une diversification des sources d'énergie. Toutefois, en 1978, la Commission exécutive de l'UD CGT soumet ainsi une position aux adhérents (favorable à l'implantation de la centrale), tout en autorisant les syndicats à diffuser un questionnaire auprès des militants. Dans la commune voisine de Coueron, le syndicat CGT des Métaux récolte plus d'une centaine de réponses parmi ses adhérents, qui se prononcent aux deux tiers contre l'implantation de la centrale et se livrent parfois à une vive critique des positions confédérales<sup>1451</sup>. Le 13 décembre 1978, la commission exécutive de l'UD-CGT de Loire-Atlantique prend donc une position contre la construction d'une centrale nucléaire au Pellerin au nom de la sécurité des salariés et de la population<sup>1452</sup>.

Quant à l'opposition au surgénérateur, elle s'affirme d'abord à l'occasion d'une manifestation organisée à Malville, le 3 juillet 1976. L'initiative rassemble plus d'une dizaine de milliers de personnes et bénéficie du soutien de certains syndicats de la CFDT, mais non de la confédération<sup>1453</sup>. L'initiative contribue à accélérer la formation des

1448A-CFDT, 8H1473. Document du 15 mars 1976, préparatoire à la conférence de presse « Non à l'aventure ! La CFDT demande la suspension des décisions gouvernementales ».

1449Xavier Nèrière, *Protection de l'environnement et syndicalisme, pour une plus grande participation syndicale en matière de protection de l'environnement. L'exemple de la CFDT en région nantaise*, Maîtrise de Droit, Université de Nantes, 1997, p. 72.

1450Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 432-435.

1451CHT, UD-CGT 318. « Résultats de la consultation sur la position de l'UD sur l'énergie », non-daté (été 1978).

1452CHT, UD-CGT 318. Tract « Les garanties n'existent pas, non à la centrale du Pellerin », 13 décembre 1978.

1453Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France*, Claix, La Pensée Sauvage, 1978, p. 8.

Comités Malville à travers la France, c'est-à-dire des structures informelles rassemblant fréquemment des individus plutôt que des organisations. Ces comités s'accordent pour l'organisation d'un second rassemblement à l'été 1977, les 30 et 31 juillet. Bien que des militants cédétistes participent localement à ces initiatives, les structures hésitent à appuyer des actions dont la dynamique paraît incontrôlable. Le 6 juillet 1977, le groupe confédéral énergie appelle à définir la position confédérale face à ces initiatives. La réunion élargie voit la participation de 28 responsables syndicaux, représentant 14 régions et 5 fédérations, en présence du responsable du secteur économique confédéral (Michel Rolant) et du secteur politique (Jacques Moreau)<sup>1454</sup>. Les participants dressent le constat d'une défiance commune au soutien de la CFDT aux comités Malville, tout en identifiant des variations selon les départements. En s'inquiétant du risque de violence, suite à l'appel de certains comités à occuper le site prévu pour l'implantation du surgénérateur, ils refusent de soutenir la manifestation du 31 juillet. Par contre, ils appuient l'appel de l'UR Rhône-Alpes à se rendre à Morestel la veille. Les responsables confédéraux sont également mandatés pour des rencontres officieuses avec d'autres organisations (Amis de la Terre, CGT, FEN, PSU, PS, PCF) avant de communiquer publiquement la position confédérale. Lors d'une conférence de presse, le 13 juillet, Michel Rolant finit toutefois par indiquer que la confédération n'appelle pas à la manifestation du 31 juillet 1977 en raison des risques de provocation.

Pourtant, plus qu'une simple réaction à la manifestation de Malville, cette réunion préfigure un tournant dans la politique cédétiste à propos de l'énergie puisque le compte-rendu diffusé dans les structures confédérées souhaite dissiper « le flottement quant à l'interprétation de la politique confédérale (...). Dans la mesure où jusqu'à maintenant c'est une frange de militants de la CFDT - proche des écologistes - qui s'occupait de ces problèmes, [donc] l'interprétation dominante était nettement antinucléaire<sup>1455</sup> ». Les participants entendent renforcer la formation militante sur le nucléaire, convaincus que cette opération permettrait de nuancer les prises de position des structures confédérées. Cette réunion est également l'occasion d'affirmer que les mobilisations relatives au système énergétique seraient des opportunités pour « mettre en évidence la spécificité de la démarche CFDT : conditions de travail, cadre de vie, type de développement, projet de société<sup>1456</sup> ». En refusant de se laisser déposséder d'un « terrain de

---

1454A-CFDT, 8H1473. Groupe confédéral énergie, réunion du 6 juillet 1977.

1455Ibid.

1456Ibid.

lutte qu'elle a contribué à créer<sup>1457</sup> », la confédération témoigne ainsi de la façon dont l'opposition au programme électro-nucléaire s'est imposée comme une caractéristique spécifique de l'identité cédétiste.

La manifestation dramatique de Malville, marquée par le décès d'un militant, Vital Michalon, a fréquemment été dépeinte comme un tournant dans l'histoire du mouvement antinucléaire en France<sup>1458</sup>. Malgré cela, l'inflexion de la position cédétiste se produit en amont de l'été 1977 et ne peut se résumer à une réaction à la violence de Creys-Malville<sup>1459</sup>. La position cédétiste résulte initialement d'une capacité à penser l'évolution du système énergétique dans son ensemble. La mutation de la filière atomique entre 1973 et 1976 fut à l'origine d'intenses conflits du travail, au cours desquels les « rencontres improbables<sup>1460</sup> » entre ouvriers et chercheurs contribuèrent à l'émergence d'une critique de la filière nucléaire, formulée à l'intérieur de celle-ci. Les savoirs produits à cette occasion deviennent les fondements de l'argumentaire des opposants au programme électronucléaire. Comme le note un dirigeant confédéral, « en s'interrogeant sur le produit qu'ils fabriquent, sa destination, sa place dans la société de production et de consommation, le type de croissance qu'il induit, les auteurs du livre font un juste retour dialectique... aux conditions de vie et de travail<sup>1461</sup> ». Pourtant, la filialisation du CEA et la répression des militants impliqués érode de manière décisive la capacité de réflexion et d'action syndicale dans cette filière. Cette inflexion se prolonge dans la défiance à l'égard des formes d'organisation des comités Malville. Dès le printemps 1977, le groupe confédéral énergie précise la stratégie cédétiste : sans délaisser le terrain de l'opposition aux implantations de centrales, il souhaite renforcer la formation des militants sur les implications sociales des choix énergétiques et propose d'élaborer des politiques alternatives en matière d'énergie. Cette orientation se confirme avec l'organisation d'un colloque sur « l'énergie et le type de développement<sup>1462</sup> », en décembre 1977.

---

1457 *Ibid.*

1458 Voir par exemple Michael Bess, *The Light-Green Society... op. cit.*, p. 101-103.

1459 Au lendemain de Malville, la confédération condamne la responsabilité policière dans le déroulement de la manifestation : « Malville : le gouvernement responsable des accidents », *Syndicalisme Hebdo*, 4 août 1977.

1460 Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel, « Les rencontres improbables », *art.cit.*

1461 Robert Bono, « Préface », SNPEA, *L'électronucléaire... op. cit.*, p. 6.

1462 A-CFDT, 8H1473. Rencontre CFDT sur l'énergie et le type de développement, 15-16 décembre 1977.

## **Conclusion**

La confrontation syndicale aux réflexions écologistes se déroule donc, dans un premier temps, à l'occasion des controverses sur les limites de la croissance. Tout en réfutant ensemble certaines propositions du zégisme, notamment en matière de politiques sociales, la CGT et la CFDT se démarquent rapidement dans leur capacité à s'approprier les problèmes soulevés par le constat du caractère fini des ressources naturelles. Dès 1972, à l'occasion du débat interconfédéral sur le rôle des organisations syndicales dans la transition au socialisme, la capacité à penser une économie plus juste et intégrant une réflexion sur la transformation des modes de production trace une ligne de partage entre les organisations. La construction identitaire qui s'opère autour de ce thème est bien comprise par les acteurs : alors qu'il marquait une réticence face au thème revendicatif de l'amélioration du cadre de vie au sein de son organisation<sup>1463</sup>, le secrétaire général Edmond Maire insiste lourdement sur la nécessité de lier l'action à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises lorsqu'il est confronté aux dirigeants cégétistes. De la même manière, la relecture des penseurs écologistes permet aux cégétistes d'affirmer l'originalité d'un programme orienté vers l'avènement d'un socialisme autogestionnaire et non-productiviste. Ce clivage se prolonge finalement dans la divergence des stratégies syndicales choisies : jusqu'à son congrès de Nantes (1973), voire jusqu'à la remise en cause des structures interprofessionnelles territoriales (1974), la CFDT assume sa capacité à se mettre à l'écoute et à travailler avec des groupes militants radicalisés ou avec des franges minoritaires du salariat. La CGT reste rétive à ces alliances.

Cette controverse ne se résume pas à la mise en scène de cette fracture, mais favorise la prescription de nouvelles propositions pour intégrer des critères environnementaux dans la planification et réorienter ainsi le développement économique. Face aux propositions émises par le Conseil économique et social pour incorporer cette dimension dans les travaux du Plan, les deux confédérations marquent ensemble leur désaccord face aux mesures soutenues par l'ensemble des autres groupes (entreprises publiques et privées, organisations agricoles, organisations syndicales de salariés, etc.). La CGT et la CFDT reprochent à l'avis son insuffisance méthodologique, formulant des prescriptions avant de disposer de données conséquentes pour évaluer les coûts sociaux et sanitaires de la pollution, ou les disparités

---

<sup>1463</sup>Nous renvoyons au quatrième chapitre de cette thèse.

sociales dans l'exposition aux nuisances. Elles réaffirment finalement leurs positions en faveur d'un contrôle renforcé des industries délétères, proposent d'orienter la planification vers la définition de modes de consommation collectifs pour limiter les nuisances occasionnées par l'individualisation et suggèrent que les usages du droit de propriété devraient être interrogés pour mieux maîtriser le contenu de la production.

Pour la CFDT, ces propositions se prolongent au sein de la confédération par une réflexion sur les technologies douces, se rapprochant des débats qui traversent les publications écologistes au cours de ces années. La prise de position cédétiste face au programme électronucléaire s'explique donc en partie par l'opposition à une technologie centralisée, sur laquelle les salariés disposeraient d'un faible contrôle. Elle s'inscrit aussi dans le contexte de restructuration de la filière, générant une culture militante singulière par le renforcement du dialogue entre ouvriers et ingénieurs. Enfin, la position confédérale est rendue possible par l'existence d'une commission rassemblant toutes les fédérations impliquées dans les industries énergétiques. En érodant la fragmentation de l'analyse syndicale à l'échelle de chaque entreprise, ou de chaque filière industrielle, cette commission forge une réflexion sur l'évolution de l'ensemble du système énergétique. L'implication cédétiste dans l'opposition au programme électronucléaire ne se résume donc ni à la participation à un mouvement exprimant une revendication « culturelle », ni à une simple opposition à une stratégie industrielle. Le choix d'un type d'énergie est considéré comme faisant parti d'un projet de société, en ce sens que le choix de recourir au solaire ou au nucléaire induit des échelles de production différentes et des usages distincts. L'énergie est présentée comme le soubassement du modèle de production et de consommation, impliquant des répercussions sur les conditions de vie et de travail.

## Chapitre VII

### Technicisation et professionnalisation de l'action syndicale

« Le constat le plus global est celui d'un intérêt décroissant pour le problème écologique<sup>1464</sup> » au sein des organisations syndicales affirmaient René Mouriaux et Catherine Villanueva à partir d'une étude lexicométrique sur les parutions militantes entre 1972 et 1992. Cette assertion mérite d'être étayée en examinant le prolongement des initiatives environnementales menées par les structures syndicales durant les années soixante-dix. Cette évolution doit également être inscrite dans le contexte de crise et de désindustrialisation qui marquent les sorties des années 1968<sup>1465</sup>. À l'instar des mouvements écologistes qui profitent de ces années pour transformer leurs programmes en propositions concrètes et ciblées<sup>1466</sup>, la réflexion environnementale des organisations syndicales atténue sa critique du système économique. Les syndicalistes s'attellent désormais à inventer des mesures précises permettant de concilier la création d'emplois et des productions plus soutenables sur le plan écologique.

Dès lors, certains militants se spécialisent sur ces enjeux et acquièrent des compétences environnementales approfondies au cours de ces années. L'ouverture de l'administration de l'environnement vers la société civile témoigne de la reconnaissance de ces aptitudes, puisque de nombreux syndicalistes sont sollicités au lendemain de l'alternance politique de mai 1981<sup>1467</sup>. Dans le même temps, la confrontation aux options industrielles devient moins brutale, dans un contexte où les entreprises renforcent également leur organisation pour répondre aux interpellations sur ce plan<sup>1468</sup>.

Ce chapitre examine l'adaptation des stratégies syndicales en matière d'environnement à l'heure des difficultés économiques et sociales, tout en proposant d'identifier les effets de la

---

1464René Mouriaux et Catherine Villanueva, « Les syndicats français face à l'écologie... », *art. cit.*, p. 40.

1465Michelle Zancarini-Fournel, « Le début de la fin », *art. cit.* ; Xavier Vigna, *Histoire... op. cit.*, p. 281-305.

1466Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 596-812.

1467Sur cette (relative) ouverture, voir Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. op. cit.*, p. 205-225 ; ainsi que le récit de Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'Etat », *Revue française d'administration publique*, n° 134, 2010, p. 277-311.

1468Daniel Boulet, *Entreprises... op. cit.*, p. 363-387.

technicisation des militants sur l'évolution des programmes confédéraux. Nous reviendrons dans un premier temps sur les conflits contre la pollution industrielle au tournant des années soixante-dix, qui marquent une transition vers l'investissement syndical dans la réforme des dispositifs administratifs et juridiques de régulation des nuisances. Cette dynamique de spécialisation affecte aussi la réflexion syndicale sur la politique énergétique et, par extension, sur le type de développement économique défendu par les organisations syndicales. Enfin, nous reviendrons sur les propositions syndicales visant à lier plus directement la création d'emplois aux politiques publiques de l'environnement.

### ***1 - Une professionnalisation de l'action syndicale dans la mobilisation contre les nuisances***

Alors que les années 1975 à 1977 furent l'occasion de mobilisations ouvrières offensives face à la pollution et aux maladies industrielles, la sortie des années 1968 et l'extinction de l'insubordination ouvrière au cours de l'année 1979 contraint les militants à rechercher de nouvelles formes d'intervention. Les conflits territoriaux favorisent la formation de compétences juridiques et techniques qui se traduisent parfois dans l'interpellation de l'administration de l'Environnement. En 1981, l'alternance politique prolonge ce mouvement par l'intégration de représentants syndicaux au sein des instances consultatives dans l'élaboration des politiques publiques.

#### ***1) Une transition vers la technicisation et la judiciarisation : le conflit Givaudan (Lyon, 1979-1980)***

Dans le Couloir de la chimie, l'issue des conflits syndicaux autour de l'acroléine (avec la grève de l'automne 1978, voir chapitre 5) marque la fin d'un certain type de conflits sanitaires et environnementaux. Pourtant, dans la foulée de l'explosion de l'usine chimique Givaudan

(29 juin 1979), les salariés et riverains s'organisent dans un conflit présentant des similitudes avec les pratiques et discours qui marquèrent l'affaire de l'acroléine. Cette usine du huitième arrondissement lyonnais employait 250 salariés qui, depuis 1961, assuraient la production de parfums et de produits cosmétiques<sup>1469</sup>. Dans l'usine, l'explosion provoque un décès et plusieurs dizaines de blessures ; à l'extérieur, plus d'une trentaine de familles sont déplacées, leur logement étant inhabitable<sup>1470</sup>. Revenir sur ce conflit permet à la fois d'identifier l'extinction des pratiques héritées des années 1968 et l'émergence d'une certaine technicisation de l'action.

Au lendemain de l'accident, la CGT mobilise promptement les salariés autour du mot d'ordre d'une reprise rapide de la production dans des conditions sécurisées. En suscitant une réunion du CHS de l'établissement, elle fait constater un dysfonctionnement dans la chaîne de production. Un nombre élevé de substances différentes (17) étaient stockées dans l'atelier lors de l'explosion, alors que la sécurité du lieu aurait nécessité de limiter cette présence<sup>1471</sup>. Alors que l'intersyndicale de l'entreprise (CGT, CGT-FO, CFDT, CGC) manifeste sa crainte du chômage technique, la CGT exprime rapidement une position tranchée en faveur « du maintien de l'usine sur le site, avec les fabrications actuelles (...). Il s'agit d'installer des dispositifs de sécurité moderne garantissant les salariés et la population environnante. Nous exigeons aussi la mise en place de dispositifs anti-pollution. Cette position ne relève pas du domaine de l'utopie. Les moyens techniques existent, Hoffmann-Laroche [le groupe industriel auquel appartient l'entreprise] doit procéder aux investissements nécessaires<sup>1472</sup> ». L'objectif réside dans l'aménagement de l'espace usinier et la reprise du travail pour assurer la pérennité des emplois sur le site de Givaudan.

La CFDT se démarque, en affirmant que ces revendications quantitatives empêcheraient une lecture politique de l'événement<sup>1473</sup>. Peu après l'explosion, l'UIB appelle à une rencontre de tous les acteurs du quartier, réunissant les salariés de l'industrie concernée et les riverains, mais aussi des associations familiales, un représentant du CLISACT, des élus municipaux (PSU et PCF) ou encore des scientifiques (dont un chimiste)<sup>1474</sup>. Ils s'accordent pour initier

---

1469AD Rhône, Fonds CFDT, 68J7. Brochure de l'association pour la qualité de vie, 1980 ; AD Rhône, Fonds CFDT, 68J67. *La voix de la CFDT du Rhône*, n° 117, 12 juillet 1979.

1470AD Rhône, Fonds CFDT, 68J67. Communiqué du SLIC-CFDT, 2 juillet 1979.

1471AD Rhône, Fonds CFDT, 68J67. Communiqué du syndicat régional CGT Chimie, 13 juillet 1979.

1472« Givaudan : la CGT demande le maintien de l'usine sur le site », *Le Progrès*, 17 juillet 1979.

1473AD Rhône, 68J67. Compte-rendu, réunion inter-organisations, Bourse du travail, 6 juillet 1979.

1474AD Rhône, CFDT, 68J67. Compte-rendu, réunion des organisations du 8e arrondissement, 5 juillet 1979.

Archives Municipales de Lyon (AM-Lyon), 27-022. Liste des participants à la commission, 5 juillet 1979.



une « enquête parallèle », présentant de fortes similitudes avec les démarches menées par des militants radicaux lors des catastrophes minières des années précédentes dans le Nord et en Lorraine<sup>1475</sup>. Dans les semaines qui suivent immédiatement la catastrophe, ils s'accordent autour de quatre objectifs : effectuer un suivi précis des blessés, rechercher l'information technique sur les produits utilisés dans l'entreprise, reconstituer les actions précédemment entreprises par les différentes associations et finalement organiser un échange entre les sinistrés pour assurer une coordination dans la réparation du préjudice<sup>1476</sup>.

Au cours de l'été, les militants élaborent une procédure d'enquête et se dotent d'un questionnaire. Le texte de présentation de l'initiative s'emploie immédiatement à déminer les tensions entre les intérêts des salariés et des riverains, « ce faux débat, car personne ne peut être contre la sécurité physique des travailleurs<sup>1477</sup> ». La crainte du dilemme entre défense de l'emploi et protection de l'environnement, qui commençait à poindre dans la mobilisation face aux risques de l'acroléine à Pierre-Bénite (autour du slogan « Ni chômage, ni pollution »), s'affirme désormais pleinement. Les militants accusent les employeurs de façonner cette dissension, en usant de l'épouvantail du « chômage technique » et dénoncent une « opposition fiction<sup>1478</sup> » entre emploi et environnement. Le questionnaire proposé aux riverains et salariés se divise en cinq thèmes. Il interroge d'abord sur les préjudices portant sur les personnes, en proposant d'identifier aussi bien les éventuelles blessures physiques résultant de l'explosion en elle-même que les réactions psychiques liées à la présence de l'usine dans le voisinage avant même la survenue du drame. Il sonde ensuite les dégradations immobilières et mobilières, avant d'identifier les problèmes relevant de l'indemnisation par les assurances. Enfin, les dernières questions portent sur « le devenir d'un établissement comme Givaudan<sup>1479</sup> », invitant les enquêtés à proposer des reconversions pour concilier l'activité industrielle et l'amélioration du cadre de vie dans ce quartier.

Ces différents thèmes visent finalement deux objectifs. En premier lieu, ils promeuvent une action collective des enquêtés pour obtenir des réparations auprès des différents organismes concernés, de la Sécurité sociale aux assurances privées, en passant par l'entreprise en cause. Le point le plus original est la volonté faire prendre en compte par la justice les réactions

---

1475Marion Fontaine, « Silicose et extrême-gauche dans le Nord... », *art. cit.*

1476« Givaudan : réunion de la commission d'enquête constituée par les riverains », *Le Progrès*, 13 juillet 1979.

1477AD Rhône, 68J67. Analyse et propositions de la commission d'enquête, 17 juillet 1979.

1478AD Rhône, 68J7. Cahier N°1 de la commission d'enquête, Septembre 1979.

1479AM-Lyon, 27-022. Questionnaire de la commission d'enquête pour l'entraide et la sécurité dans le 8e.

psychiques face à la présence du risque industriel (le questionnaire se réfère aux notions d'inquiétude, d'angoisse et d'appréhension). Ces préjudices étaient difficilement traduisibles dans le droit existant et les démarches entreprises par cette commission se révèlent infructueuses sur ce plan. Pourtant, ces réflexions peuvent apparaître comme une anticipation de la notion de « préjudice d'anxiété », devenue un motif juridique reconnue dans le droit français depuis une décision de la Chambre sociale de la Cour de cassation, le 11 mai 2010 (à partir de plaintes déposées par des salariés exposés à l'amiante). En deuxième lieu, ce questionnaire témoigne de la volonté de convertir l'opposition aux nuisances en un projet industriel assurant la poursuite d'une production et le maintien des emplois.

Dès les premières semaines, l'UIB-CFDT occupe une position singulière parce qu'elle est contrainte de concilier la demande exprimée par les riverains (déplacer l'usine hors de l'agglomération) avec la volonté des travailleurs (améliorer la sécurité dans l'usine). Certains salariés témoignent également d'une pression patronale en vue de limiter le dialogue avec les riverains<sup>1480</sup>. Au sein même de l'UIB, des désaccords s'expriment et une position commune des riverains et des salariés n'est exprimée qu'au terme d'un patient travail d'élaboration. Après une année d'échanges et en s'appuyant sur la réflexion confédérale sur l'utilité sociale des productions, l'UIB peut finalement déclarer que « la lutte permanente pour les conditions de travail dans l'entreprise est inséparable de celle qui doit être menée pour l'amélioration du cadre de vie (...). Ces deux approches sont les deux faces d'une même réalité : l'exploitation par le système capitaliste du citoyen-travailleur<sup>1481</sup> ». Pour concilier les parties en présence, les deux revendications prioritaires sont celles qui appartiennent à une longue tradition syndicale. En premier lieu, l'UIB insiste pour renforcer les dispositifs de contrôle et d'application des lois existantes. Elle affirme ensuite sa volonté de faire la transparence sur les procédés de fabrication, mettant en cause le secret industriel et affirmant une volonté de renforcer le contrôle des salariés sur les conditions de leur travail.

Par sa position singulière, l'UIB est un rouage essentiel pour équilibrer les relations entre les différentes associations de l'arrondissement et, plus largement, entre salariés et riverains. Dans la mesure où elle peut mobiliser des compétences syndicales, elle fournit une vaste expertise sur les substances utilisées dans l'usine, en sollicitant notamment Pierre Perrot et le

---

1480« Après l'explosion de Givaudan à Lyon, le 30 juin 1969 », *Lutte Santé Sécurité*, n° 13, 1979.  
1481AD Rhône, 68J7. Intervention SLIC-UIB, table-ronde du 20 juin 1980, MJC des États-Unis.

Groupe Produits Toxiques de la fédération chimie CFDT<sup>1482</sup>. Les cédétistes usent aussi des conseils d'un avocat pour assurer la traduction judiciaire de la procédure d'enquête. Alors que la CGT se porte partie civile à titre syndical<sup>1483</sup>, le juriste conseille à la CFDT d'éviter cette démarche et de privilégier la constitution d'une association (loi 1901) en vue de se porter partie civile dans le procès<sup>1484</sup>. Il affirme en effet que la forme juridique du syndicat n'offrirait aucune garantie pour participer activement à une action pénale, alors que la forme associative permettrait d'accéder aux informations de l'enquête publique.

En octobre 1979, l'association « Mieux vivre à Lyon (8e) » est donc constituée avec l'ensemble des militants qui participaient à l'enquête populaire<sup>1485</sup>. Elle incorpore une forte représentation de militants cédétistes et l'UIB apporte un soutien immédiat à cette structure<sup>1486</sup>. Celle-ci apparaît comme un outil pour pallier la difficulté à mener une action à l'intérieur d'une entreprise qui serait marquée par une hostilité au fait syndical<sup>1487</sup>, la CFDT allant jusqu'à revendiquer un droit de visite de l'entreprise par l'association. Le rôle de cette dernière s'oriente pourtant prioritairement vers un travail de dé-singularisation de l'événement. Elle attire l'attention sur les épisodes récents de pollution industrielle dans l'agglomération, mais elle rappelle aussi que le groupe industriel exploitant l'usine (Hoffman-Laroche) possédait le site de Seveso<sup>1488</sup>, marqué par une explosion en 1976. La catastrophe apparaît moins comme le fruit d'un hasard qu'une caractéristique liée à l'organisation de la production, sinon au type même de risques inhérents aux substances manipulées.

La procédure d'enquête associative mène surtout les militants sur le terrain judiciaire. Ils constatent rapidement que des responsables juridiques distincts (inspection du travail, inspection des établissements classés, collectivités locales, etc.) « se transfèrent les compétences », jusqu'à « noyer le poisson de la responsabilité<sup>1489</sup> ». Cette multiplicité de compétences affecte la dynamique de mobilisation : quand les salariés se réfèrent au droit du travail, les riverains usent prioritairement des lois relatives aux établissements classés. En déplorant « le maquis de réglementations, souvent contradictoires<sup>1490</sup> », les syndicalistes

---

1482AD Rhône, 68J67. Lettre de Pierre Perrot, 22 juin 1980.

1483« Givaudan : la CGT demande le maintien de l'usine sur le site », *Le Progrès*, 17 juillet 1979.

1484AD Rhône, 68J6. Réunion UIB, 20 septembre 1979.

1485AD Rhône, 68J67. Appel constitutif de l'association, 27 octobre 1979.

1486AD Rhône, 68J6. Tract UIB de soutien à l'association « Mieux vivre à Lyon », novembre 1979.

1487*Ibid.*

1488AD Rhône, 68J67. Appel constitutif de l'association, 27 octobre 1979.

1489AD Rhône, 68J7. Commission d'enquête, Cahier n° 1, Septembre 1979.

1490AD Rhône, 68J7. Intervention SLIC-UIB, table-ronde du 20 juin 1980, MJC des États-Unis.

aspirent non seulement à une harmonisation des lois, mais ils souhaitent aussi que leur efficacité ne souffre pas de la superposition des administrations chargées de leur application. Selon ces militants, les pouvoirs publics ne se donneraient pas « les moyens et la volonté politique de faire réellement appliquer » la législation, l'association dénonçant « la désinvolture avec laquelle les pouvoirs publics jouent non seulement avec les lois pour les plus forts, mais surtout avec notre santé<sup>1491</sup> ». La critique de l'action publique se prolonge au travers de l'observation de l'aménagement urbain dans Lyon. Relevant la concentration industrielle et la superficie d'espaces verts par arrondissement, un tract de l'association souligne que le huitième arrondissement serait le plus mal loti<sup>1492</sup>. En alertant sur cette situation, l'association participe à la formation d'une conscience des inégalités environnementales qui structurent l'espace urbain, en suivant la répartition spatiale des classes sociales.

Aux revendications syndicales convenues sur la nécessaire transparence de l'activité industrielle s'ajoute une volonté de transformer en profondeur les modalités et finalités de la production. L'UIB propose de remplacer la fabrication de cosmétiques par une industrie moins polluante. Cette mutation devrait s'opérer en associant les riverains à l'élaboration du projet de reconversion et en mobilisant les compétences des salariés pour organiser un processus de travail plus sécurisé<sup>1493</sup>. La CFDT invite finalement « à s'interroger sur l'utilité de certains produits : à Givaudan, mais aussi ailleurs (l'acroléine à PCUK par exemple), certaines productions des entreprises capitalistes apparaissent nuisibles, remettons-les en cause<sup>1494</sup> ». La reconversion est pensée comme un processus qui devrait être orienté par les aspirations des salariés et riverains<sup>1495</sup>. Au sein de l'UIB, certains militants disent explicitement leur refus de protéger « l'emploi de ce genre<sup>1496</sup> » et suggèrent qu'une reconversion de l'usine pourrait aller jusqu'à redonner du sens au travail.

Ce conflit apparaît symptomatique en ce qu'il prolonge les dynamiques ouvertes lors des mobilisations autour de l'acroléine à Pierre-Bénite, en profitant de l'expérience d'initiatives comme le GP-Tox. Pourtant, la mobilisation s'oriente rapidement vers des terrains qui étaient

---

1491AD Rhône, 68J7. Bulletin d'informations de Mieux vivre à Lyon 8e, n° 2, 1980.

1492*Ibid.*

1493AD Rhône, 68J6. Tract de l'UIB de soutien à l'association « Mieux vivre à Lyon », novembre 1979. AD Rhône, 68J67. Communiqué du SLIC-CFDT, 2 juillet 1979.

1494AD Rhône, 68J6. Tract de l'UIB, Novembre 1979.

1495AD Rhône, 68J67. Appel à l'assemblée de « Mieux vivre à Lyon 8e », 18 janvier 1980.

1496AD Rhône, 68J6. Réunion de l'UIB, 6 mars 1980.

inexplorés au cours des années précédentes. Comparativement aux années précédentes, la confiance des riverains et des salariés dans leurs propres capacités à transformer l'ordre usinier et les conditions de production s'érode. Ils réorientent ainsi leur action dans un double mouvement de technicisation et de judiciarisation. Cette réflexion leur permet d'entrevoir la rémanence d'une difficulté pour lier la cause des salariés et des riverains, à savoir la persistance d'un clivage entre le droit du travail et le droit des installations classées. Enfin, ce conflit illustre la montée en puissance du « dilemme entre emploi et environnement ». Loin de paralyser l'initiative, cette tension contribue au contraire à nourrir une réflexion sur la réorientation écologique de la production assurant la pérennité des emplois.

## **2) Investir le terrain des établissements classés**

Au terme des années soixante-dix, la rénovation de la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement (19 juillet 1976) contribue à dynamiser l'action associative en matière juridique et renforce également les initiatives patronales en vue de s'approprier ces réglementations<sup>1497</sup>. Ces dispositifs font également l'objet de nouvelles saisines au sein du Conseil économique et social, au cours desquels les syndicalistes précisent leurs propositions.

Le 25 octobre 1977, le Bureau du CES saisit la Section du travail et des relations professionnelles. Il constate l'existence d'une vaste législation au « caractère fragmentaire et spécialisé » et invite les conseillers à « apprécier l'efficacité des différentes instances chargées des questions d'hygiène et de sécurité – comités d'hygiène et de sécurité, inspection du travail (...) ; étudier les dispositions réglementaires ou contractuelles relatives à ces questions afin d'envisager leur adéquation aux données actuelles de l'hygiène et de la sécurité (...) ; envisager les conditions d'une meilleure information<sup>1498</sup> ». Le premier avis est largement préparé par les organisations syndicales représentées dans la section, mais il est repoussé par l'assemblée plénière du CES en janvier 1979. Il fait l'objet d'une révision au début de l'année 1980, pour être finalement adopté en mai. En parallèle, la Section du cadre de vie débute une

---

1497Daniel Boulet, *Entreprises... op. cit.*, p. 307-333.

1498AN, 19970205/33. Lettre du Bureau du CES, 27 novembre 1977.

saisine portant sur les objectifs en matière de lutte contre la pollution de l'air et de l'eau. Le rapporteur appartient au groupe des entreprises privées, il débute les auditions à partir du 11 janvier 1978 et conclut ses travaux en mars 1979.

Pendant la durée de leurs travaux, aucune passerelle n'est envisagée entre ces deux saisines. La première est l'occasion d'envisager des corrections des réformes récentes en matière de droit du travail. En effet, la loi du 6 décembre 1976 relative au développement de la prévention des accidents du travail fut l'occasion « d'introduire le concept de sécurité intégrée<sup>1499</sup> » en cherchant la participation active des organisations représentatives de salariés à la prévention des risques. Elle autorisait aussi « des sanctions fondées sur d'autres fondements que le code du travail, [créant] un droit de la sécurité au travail fondé sur l'interprétation des textes de portée générale<sup>1500</sup> ». Cette législation s'inscrivait dans un contexte marqué par les récentes procédures juridiques visant directement certains employeurs, dont la plus fameuse reste l'inculpation du PDG de l'entreprise HDG par le juge de Charette, le 23 septembre 1975<sup>1501</sup>. Les syndicalistes anticipent donc la possibilité que cette loi conduise à la dilution de la responsabilité patronale dans la survenue des accidents : la CGT et la CFDT organisent notamment un colloque sur la responsabilité dans le domaine des accidents du travail à Grenoble (31 janvier et 1er février 1976). La CGT s'inquiétait en particulier d'un renforcement des sanctions encourues par le personnel d'encadrement et contestait « les thèses visant à impliquer une prétendue responsabilité pénale d'une personne morale ne cherchant qu'à détourner les sanctions encourues par les employeurs délinquants<sup>1502</sup> ». Au cours de la saisine du CES en 1978, les deux confédérations réaffirment ces craintes et vont jusqu'à suggérer que « la loi du 6 décembre 1976 a aggravé la situation et [elle constate] que les juges répressifs incriminent plus souvent que par le passé les petits chefs, voire l'ouvrier lui-même. Ceci arrive beaucoup plus souvent qu'avant<sup>1503</sup> ». Réfutant la responsabilité individuelle dans la survenue des accidents, les représentants des salariés invitent à déplacer l'attention vers l'organisation même du travail et soulignent l'absence de ressources suffisantes pour assurer l'application des lois existantes.

---

1499Catherine Omnès, « Le risque professionnel », *Revue française des affaires sociales* n° 4, 2006, p. 173-187

1500Stéphane Buzzi et alii., *op. cit.*, p. 83.

1501Pierre Cam, « Juges rouges et droit du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 19, 1978, p. 2-27.

1502Les contributions de ce colloque sont publiées dans *Le Peuple*, n° 986, 16 mars 1976.

1503AN, 19970205/33. Intervention de Jean-Paul Murcier (CFDT), 29 mars 1978.

Ils profitent toutefois de la saisine pour dire leur volonté de consolider les CHS. Jean-Paul Murcier (CFDT) suggère de préciser leur composition pour améliorer la représentation des salariés, de renforcer ses capacités financières pour mener des expertises et formations, de lui accorder la capacité d'interrompre la production en cas de danger imminent et d'assurer l'immunité des élus représentants les salariés. En obtenant l'appui d'Oswald Calvetti (CGT), il conclut à la nécessité de renforcer « l'autonomie du CHS vis-à-vis de l'entreprise<sup>1504</sup> ». Or, ces propositions sont repoussées par l'assemblée plénière du CES suite à un amendement déposé par le groupe des entreprises privées, considérant la nécessité d'un délai plus étendu pour dresser un bilan de la loi du 6 décembre 1976. Lorsque la Section reprend ses travaux en janvier 1980, non seulement les représentants syndicaux interpellent immédiatement le groupe des entreprises privées sur les points conflictuels (à commencer par le droit de retrait des salariés en cas de danger imminent), mais ils déplorent que « le décret du 20 mars 1979 relatif aux CHS n'a repris aucune des propositions avancées<sup>1505</sup> ».

À cette date, trois décrets furent effectivement adoptés en matière de santé au travail. Le premier portait sur l'organisation des services de médecine, confirmant les dispositions du décret du 13 juin 1969 (dont le tiers temps réservé à la visite des entreprises)<sup>1506</sup>, le second portait sur la sécurité intégrée des machines et des lieux de travail, proposant notamment des procédures afin de revoir l'agencement matériel des ateliers. Enfin, le dernier décret innovait en ouvrant cette instance à deux personnalités extérieures à l'entreprise : l'inspecteur du travail (recevant désormais l'ordre du jour et pouvant participer de son initiative aux séances) et l'inspecteur de la CRAM (invité lors de la séance portant sur le rapport annuel du CHS)<sup>1507</sup>.

Quant à la saisine sur la pollution de l'eau et de l'air, les organisations syndicales marquent rapidement leur opposition au pré-projet d'avis et qualifient les préconisations de « faibles, eu égard aux vastes perspectives qu'ouvrirait la saisine<sup>1508</sup> ». Elles déposent toutefois plusieurs amendements adoptés par le CES, reprenant des propositions déjà formulées au cours des années précédentes : application stricte du « principe pollueur payeur », encouragement aux modes de consommation collectifs (en particulier pour le transport), extension des études sanitaires sur les effets de la pollution, adaptation de la « comptabilité nationale de telle façon

---

1504 *Ibid.*

1505 AN, 19970205/33. Intervention de Oswald Calvetti (CGT), 20 février 1979.

1506 Pascal Marichalar, *Médecin du travail... op. cit.*, p. 25 ; Stéphane Buzzi et alii., *op. cit.*, p. 85.

1507 Pour une mise en perspective de la transformation, voir Sonia Granaux, *op. cit.*, p. 39-41.

1508 AN, 19970205/28. Intervention de M. Martin (CFDT), 7 mars 1979.

que la prise en compte des atteintes à l'environnement vienne diminuer et non augmenter le taux du croissance du Produit Intérieur Brut<sup>1509</sup> ». Alors que les confédérations s'opposaient au principe même de subventions en faveur des investissements de dépollution engagées par les entreprises privées, la CGT révisé sa position pour tenir compte de l'ampleur des aides accordées au cours des années précédentes. Elle propose de les conditionner à leur contrôle par le Comité d'entreprise ou les délégués du personnel<sup>1510</sup>. Elle fait également adopter une préconisation en faveur de la diversification des sources d'énergie, considérant que le nucléaire comme les ressources renouvelables pourraient constituer des facteurs de réduction de la pollution<sup>1511</sup>.

Alors que ces deux saisines réactualisent la séparation du droit du travail et du droit des installations classées, ce corpus juridique commence à susciter l'intérêt de militants impliqués dans des instances de concertation sur la pollution à l'échelle des territoires, à commencer par les Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles. Le premier SPPPI fut autorisé par décret ministériel du 24 novembre 1971 (Ministre délégué à la PNE et Ministre de l'industrie) et cantonné à la zone industrielle de l'étang de Berre. Le dispositif fonctionne à partir de février 1972 et sa composition est définie par les autorités préfectorales. Il s'ouvre lentement vers des acteurs associatifs et syndicaux, pour lesquels les SPPPI peuvent devenir des lieux d'apprentissage de la réglementation environnementale. L'instance de l'étang de Berre intègre tardivement un salarié de l'entreprise Shell, militant au sein de l'Union des syndicats des industries chimiques de l'étang de Berre (USICEB-CFDT), qui développe ainsi une compétence en matière de droit des établissements classés<sup>1512</sup>.

À l'automne 1980, il rédige deux notes à l'intention de la Fédération unifiée des industries chimiques : la première porte sur la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement et la seconde concerne le rôle d'inspection confié aux ingénieurs des Mines<sup>1513</sup>. Pour une grande partie, le militant reprend les extraits de textes publiés par des juristes de l'environnement dans les *Annales des mines*<sup>1514</sup>. Ces analyses suscitent l'intérêt du

---

1509AN, 19970205/28. Amendement 27 (CFDT), 27 mars 1979.

1510AN, 19970205/28. Amendement 25 (CGT), 27 mars 1979.

1511AN, 19970205/28. Amendement 23 (CGT), 27 mars 1979.

1512Entretien avec Michel Botella, 11 juin 2013.

1513A-CFDT, 17FCE93. Notes de Michel Botella, « Sur la loi relative aux installations classées » et « Sur l'inspection par les ingénieurs des Mines », octobre 1980.

1514Corinne Lepage-Jessua et Christian Huglo, « La législation sur les nuisances industrielles » et J. Colliot et B. de Font-Reaulx, « La prise en charge de l'inspection des installations classées par les services des Industries et des Mines », *Annales des mines*, Juillet 1979, p. 29-40 et p. 41-46



syndicaliste parce qu'elles portent une vive critique d'un décret d'application de cette loi (décret du 21 septembre 1977), lequel est décrit comme « contradictoire sur certains points [avec la loi du 19 juillet 1976], ménage[ant] profondément les droits de l'exploitant<sup>1515</sup> ». Premièrement, les juristes soulignent que l'article 10 du décret autorise les industriels à se faire entendre par le Comité départemental d'hygiène (dont l'avis est obligatoire dans la procédure d'autorisation d'une installation classée) pour solliciter la révision des prescriptions formulées par les médecins et fonctionnaires présents dans cette instance. Cette autorisation est perçue comme un facteur d'iniquité, dans la mesure où aucun représentant des salariés ne siège au CDH. Deuxièmement, le défaut principal de la loi résiderait dans la pénurie de moyens pour assurer son application : la faiblesse des effectifs d'inspection nuirait à l'efficacité du droit<sup>1516</sup>. Troisièmement, le dispositif juridique rénové est défini comme « une reconnaissance du droit de l'entreprise à polluer. En effet, l'article 17 du décret du 21 septembre 1977 considère les notions de "possibilité technique" et plus encore de "coût financier" qui font que cette loi est loin de la notion de suppression des nuisances<sup>1517</sup> ». Face à ce droit à polluer, le droit opposable par le Tiers serait faible et cantonné dans un périmètre restreint (délais de recours jusqu'à quatre années après l'autorisation, interdiction du recours aux tiers ayant obtenu un titre de propriété après l'autorisation de l'installation classée, retrait des capacités juridiques aux collectivités locales à l'exception d'un avis consultatif au cours de la procédure d'autorisation). Enfin, les juristes suggéraient qu'il serait « symptomatique de voir que cette loi écarte délibérément les collectivités locales de tout pouvoir de décision en la matière alors que l'on constate de plus en plus qu'elles paraissent comme des protecteurs de l'environnement<sup>1518</sup> ».

En invitant les syndicats de la chimie à s'approprier ces analyses, Michel Botella conclut que « c'est à ce carrefour de responsabilités que le Mouvement Ouvrier, à l'aube de l'an 2000, se retrouve comme un des principaux acteurs du dilemme : quel travail dans quel environnement ?<sup>1519</sup> ». Il s'inscrit ainsi dans la continuité de l'action entreprise par les cédétistes de l'étang de Berre, dont l'action environnementale profite d'une insertion institutionnelle importante (participation au SPPPI et aux concertations organisées par les collectivités locales) et de l'acquisition de compétences techniques. En matière

1515Corinne Lepage-Jessua et Christian Huglo, *art. cit.*, p. 30.

1516*Ibid.*, p. 38.

1517*Ibid.*, p. 36.

1518*Ibid.*, p. 40.

1519A-CFDT, 17FCE93. Note de Michel Botella, « Sur la loi relative aux installations classées ».

d'environnement industriel, au tournant de la décennie 1980, l'USICEB formule ainsi cinq propositions qui orientent son intervention. La première revendication consiste à briser les fragmentations administratives, souhaitant que les syndicalistes puissent participer à « toutes les réunions officielles qui touchent au domaine de l'environnement » et que le CHS se réunisse « en présence du Service des Mines [inspection des établissements classés] lorsqu'il est concerné<sup>1520</sup> ». Ces échanges devraient ensuite avoir pour fonction d'assurer une information plus précise des salariés et de la population. Ils se prolongeraient au travers de la proposition de mobiliser les filières universitaires pour améliorer les techniques industrielles, tout en renforçant la formation des enseignants en matière de protection de l'environnement. Enfin, ce programme se clôt par la proposition de mener une « enquête épidémiologique sectorielle en relation étroite avec le corps médical, les collectivités locales, les organisations syndicales, sous la tutelle des pouvoirs publics<sup>1521</sup> ».

À l'automne 1981, ce dynamisme conduit le chef du service de l'environnement industriel au sein du ministère de l'Environnement (Philippe Vesseron) à organiser une rencontre avec les représentants de l'USICEB. En présence de Michel Botella et de François Quieffin (responsable confédéral du Secteur cadre de vie), le fonctionnaire justifie sa sollicitation en expliquant que l'action environnementale du mouvement syndical serait en déclin et qu'il jugeait ainsi nécessaire d'échanger avec l'une des structures syndicales investie sur ce terrain<sup>1522</sup>. Sans objet précis, ce dialogue permet toutefois aux cédétistes d'interpeller leur interlocuteur à propos d'enjeux ou de revendications classiques du mouvement syndical, qui restent pourtant rarement satisfaites dans le cadre du droit du travail. En premier lieu, proposant une meilleure inspection du matériel et des conditions de sécurité, les cédétistes se voient répondre « qu'il faut aider l'administration à faire son travail<sup>1523</sup> » et qu'un dialogue en ce sens serait possible. Le chef du service ministériel se déclare également favorable à la participation des ingénieurs des Mines aux CHS. La spécificité du ministère de l'environnement permet également aux syndicalistes d'émettre des revendications moins routinières, à commencer par la participation des salariés aux dispositifs prévus par la loi relative aux installations classées. Favorable à l'extension de la présence syndicale dans les SPPPI, Philippe Vesseron ne se prononce pas sur la participation de salariés aux Comités

---

1520A-CFDT, 1F168. Intervention de l'USICEB, Congrès de la FUC-CFDT à Vichy, 25 novembre 1981.

1521Ibid.

1522A-CFDT, 17FCE93. « CR de la rencontre avec M. Vesseron, le 30 octobre 1980 », 18 novembre 1980.

1523Ibid.

départementaux d'hygiène. Il se montre par contre hostile aux enquêtes épidémiologiques, affirmant que cette démarche aurait été expérimentée par son service et que « les résultats sont tellement pauvres par rapport à l'engagement financier que c'est par respect du contribuable que ce n'est pas publié. D'ailleurs, dans son service, on ne croit pas trop à la crédibilité de ces enquêtes<sup>1524</sup> ». Le refus de développer l'épidémiologie rappelle ici les controverses qui animent le champ médical dans les années précédentes<sup>1525</sup>. Le dialogue reflète finalement le cloisonnement administratif persistant du ministère de l'Environnement, puisque les mesures empiétant sur le champ du ministère du Travail sont promptement évacuées, alors que celles concernant la formation aux métiers de l'environnement reste en suspens parce que « l'Éducation nationale n'est pas prête à s'ouvrir à ce domaine selon [P. Vesseron]<sup>1526</sup> ». Initialement bâti autour des réseaux de l'administration de l'Aménagement ou de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement ne parvient pas encore à s'affranchir de son périmètre originel<sup>1527</sup>.

Malgré cela, ces échanges prolongent la réflexion syndicale sur le droit de l'environnement. En novembre 1981, à l'occasion du congrès de la Fédération unifiée de la chimie, l'USICEB organise une exposition pour illustrer les procédés permettant de recueillir une information sur les taux de pollution selon la répartition des activités industrielles sur un territoire donné. L'insertion syndicale dans les organismes relevant de l'environnement, ou les modalités d'une participation aux concertations, sont également décrites. En intervenant devant les congressistes, les militants de ce syndicat affirment que leur

« expérience syndicale de traiter dans l'entreprise, en CHS et commissions ACT, les problèmes d'exposition aux produits toxiques et autres situations dangereuses pour la santé des travailleurs(euses) nous a permis d'accéder à des structures administratives qui sont en relation avec l'industrie et où y sont traités les problèmes des nuisances.

Dès lors, la mobilisation a pu se faire dans et hors l'entreprise.

Par exemple : les copains mineurs CFDT et la population de la région d'Aix, appuyés par l'expérience de l'USICEB et coordonnés par l'URI ont pesé sur la décision gouvernementale d'installer une unité de désulfuration à Gardanne. Cela ne veut pas dire que l'affaire est gagnée. L'administration, qui ne fait rien pour faciliter les choses dans l'information du public, attend de savoir sous quelle tutelle elle doit travailler : le ministère de l'industrie, [ou]

---

1524Ibid.

1525Sur ce point, voir le chapitre 5.

1526Ibid.

1527Voir Florian Charvolin, *L'invention... op. cit.*

de l'énergie, [ou] de l'environnement. Il faut bien dire, permettez-nous cette opinion, que les choses ne sont pas plus claires du côté du gouvernement<sup>1528</sup> ».

Alors que les réformes du droit du travail et du droit de l'environnement réaffirment et renforcent la fragmentation de ces lois au terme de la décennie 1970, certains syndicats parviennent à déceler des interstices dans ces corpus juridiques. Ces expériences sont portées sur certains territoires par des militants cédétistes et profitent ensuite aux fédérations. Ces initiatives peuvent aussi permettre d'interpeller des sections CGT. À l'heure de l'alternance politique, la traduction de ces initiatives est ainsi souhaitée par une partie du mouvement syndical qui se trouve appelée vers des organismes consultatifs en matière de politiques publiques de l'environnement.

### **3) L'expérience du Haut comité de l'environnement, ou la difficulté de concilier droit du travail et droit de l'environnement**

Au lendemain de sa nomination en mai 1981, le nouveau Ministre de l'Environnement, Michel Crépeau, s'attelle à réformer le Haut comité de l'environnement. Le HCE est une instance consultative, fondée par décret du 30 juillet 1970 et installée auprès du Premier ministre<sup>1529</sup>. Il n'intègre initialement que des représentants des ministères supposés les plus concernés par le sujet (Aménagement, Agriculture, Industrie, etc.), ainsi que des personnalités qualifiées (dont des historiens : Georges Duby, Jacques Le Goff, Emmanuel Le Roy Ladurie). En 1975, une première recomposition permet une ouverture timide vers le ministère du Travail, ainsi qu'un représentant cégétiste. À cette occasion, Serge Antoine (membre du cabinet du ministre) constate que « jusqu'ici, la politique de l'environnement s'est arrêtée à la porte des usines » et propose d'entreprendre un repérage sur les « inégalités écologiques qui s'ajoutent aux inégalités de la croissance<sup>1530</sup> ». Au cours des années suivantes, le comité ne parvient pourtant pas à bénéficier d'un réel investissement syndical. Pour cette institution, à l'instar du Conseil économique, « la définition de [son] autorité de tutelle renvoie aux finalités

1528A-CFDT, 1F168. Intervention de l'USICEB, Congrès de la FUC-CFDT à Vichy, 25 novembre 1981.

1529Décret du Premier Ministre, n°70-672 du 30 juillet 1970 créant le haut comité de l'environnement. Sur le HCE, voir Michel Prieur, *Droit de l'environnement, op. cit.*, p. 242-243.

1530AN, 19950527/2. Intervention programmatique de Serge Antoine, réunion du 8 novembre 1977.

qu'on lui confère, son objet détermine ses attributions, sa composition sa signification politique<sup>1531</sup>». En 1982, sa recomposition revêt donc une forte portée symbolique puisque le décret (28 mai 1982) portant réforme du HCE prolonge la mesure 101 du programme électoral du Parti socialiste pour l'élection présidentielle de 1981 (l'ouverture vers les milieux associatifs en vue de l'élaboration d'une charte de l'environnement). Cette séquence marque une ouverture de l'instance vers le monde du travail, mais aussi vers les associations écologistes<sup>1532</sup>. Trois collèges cohabitent : le premier regroupe vingt représentants des administrations, le second inclut quinze syndicalistes et élus politiques locaux, le troisième réunit des représentants associatifs et personnalités qualifiées.

Dès les premières réunions, six commissions de travail sont créées, dont l'une porte sur « l'environnement et les nuisances sur le lieu de travail ». Sa présidence est confiée à la représentante de la CGT, Lydia Brovelli<sup>1533</sup>. Par l'intermédiaire de ces commissions, les six syndicalistes membres de plein droit du HCE occupent pendant quelques années un rôle moteur dans ce comité. Cette forte représentation traduit à la fois une reconnaissance des compétences environnementales acquises par ces organisations au cours de la décennie précédente, mais elles reflètent probablement aussi les limites des savoirs environnementaux au sein du Parti socialiste au cours de ces années<sup>1534</sup>.

Les syndicalistes investissent ainsi le comité de leurs préoccupations, notamment en vue d'influer sur des réformes en cours. Ils s'appuient par exemple sur la reconnaissance récente de la notion de valeurs minimales dans le droit français (adoptée lors de la révision du tableau 1 des maladies professionnelles le 2 juin 1977 et décret du 17 août 1977), ainsi que sur la fondation de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT, fondée en 1974), pour proposer que cet organisme se voit confier la responsabilité d'établir de nouveaux seuils d'exposition aux produits nocifs et de développer la formation environnementale des salariés<sup>1535</sup>. Toutefois, ce sont les lois Auroux (1982) qui focalisent plutôt l'attention des syndicalistes. Leur élaboration s'est notamment appuyée sur les propositions formulées par la CFDT au cours des années précédentes. Cette législation ouvre

---

1531Alain Chatriot, *La démocratie sociale... op. cit.*, p. 38.

1532Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 752.

1533AN, 19950527/3. Compte-rendu de la séance du 25 octobre 1982.

1534Thimothée Duverger, *Le parti socialiste et l'écologie de 1968 à 2011*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2011, p. 34-50 ; Hélène Hatzfeld, « Une révolution culture du parti socialiste dans les années 1970 ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2004, n° 96, p. 77-90.

1535AN, 19950527/3. Compte-rendu de la commission « nuisances sur le lieu de travail », juin 1984.

de nouveaux espaces d'intervention pour les salariés, notamment en favorisant leur droit d'expression dans l'entreprise, en étendant les attributions des institutions représentatives du personnel ou en instaurant une obligation annuelle de négociation dans l'entreprise entre employeurs et représentants des salariés<sup>1536</sup>. L'organisation des CHS est également révisée : ils fusionnent avec les Commissions d'amélioration des conditions de travail pour devenir les CHS-CT<sup>1537</sup>. Seuls les membres élus et l'employeur peuvent désormais voter dans l'instance (le médecin du travail, par exemple, ne dispose plus que d'une voix consultative), la protection juridique est accordée aux représentants des salariés, leur représentation est revue à la hausse et ils disposent d'heures de délégation pour mener leurs missions d'investigation. Celles-ci sont étendues puisqu'ils sont systématiquement consultés sur la transformation de l'organisation du travail, peuvent solliciter une expertise extérieure sur les frais de l'employeur en cas d'accident ou de maladie professionnelle, ou peuvent alerter l'inspection du travail en cas de danger imminent.

Bien que cette évolution intègre certaines revendications syndicales, la possibilité d'une action environnementale reste absente des prérogatives des CHS-CT. Au sein de la commission portant sur l'environnement et les nuisances sur le lieu de travail, les syndicalistes interviennent donc en ce sens. Les travaux de cette commission mobilisent des personnalités qui ne sont pas membres de plein droit du HCE, à commencer par des acteurs associatifs. La commission animée par Lydia Brovelli désigne Maxime Kalinsky au poste de rapporteur. Ancien président du comité de défense des riverains de l'aéroport d'Orly et député communiste du Val-de-Marne jusqu'en 1981, il participe alors à la fondation du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE). Cette association s'inscrivait dans la continuité de l'action menée par l'Association pour la protection de la vallée du Rhône et elle était présidée par le sénateur communiste Camille Vallin<sup>1538</sup>. La présence de cette association permet aux syndicalistes de radicaliser certaines propositions. Alors que la CGT suggère par exemple de renforcer le contrôle des industries classées, le MNLE se prononce en faveur d'une obligation légale d'adoption de toutes les techniques anti-pollution disponibles<sup>1539</sup>. L'association met également en cause plus brutalement le secret de fabrication, considérant que ce principe serait en contradiction avec la protection de la santé publique. En se fondant

---

1536 Mathieu Tracol, *Changer le travail pour changer la vie. Genèse des lois Auroux*, Paris, L'harmattan, 2009.

1537 Sur cette mutation, voir Sonia Granaux, *op. cit.*, p. 42-48.

1538 AN, 19950527/3. Réunion de la commission « nuisances sur le lieu de travail », juin 1984.

1539 AN, 19950527/3. Compte-rendu de la commission « nuisances sur le lieu de travail », 9 mars 1984.

sur ces réflexions, la commission adresse un rapport au ministère en juillet 1984 : ces propositions visent à la fois à intégrer des compétences environnementales dans les dispositifs du droit du travail (en s'appuyant sur les CHS-CT) et à intégrer une représentation des travailleurs dans les mécanismes relevant du droit des installations classées (au travers d'une participation aux Comités départementaux d'hygiène)<sup>1540</sup>.

Ces propositions restent pourtant sans suites. Selon les syndicalistes, les mesures énoncées se heurtent fréquemment à ce qui apparaît comme une mauvaise volonté de la part des industriels. Or, suite à sa recomposition en 1982, le comité n'intègre aucun représentant direct du patronat ou des milieux industriels. Contrairement à une institution paritaire comme le CES, les débats du HCE paraissent aussi pacifiés qu'ils sont déconnectés des conflits qui se jouent dans les territoires et dans les entreprises, lors de l'implémentation de la réglementation. Les intérêts industriels sont pourtant bien présents dans cette instance, puisqu'au moins un quart des vingt haut-fonctionnaires membres de droit du HCE occupent également des positions d'administrateurs au sein de groupes industriels (en particulier dans des entreprises énergétiques disposant d'une participation étatique : ERAP, Cogema, etc.). Les représentants cégétistes sont toutefois conscients de cette tension, puisque lorsque les dossiers énergétiques sont évoqués, ils constatent que « le secrétaire d'État diffère les décisions, laissant deviner des pressions internes fortes en provenance, certainement, du Ministère de l'Industrie<sup>1541</sup> ».

Les principaux obstacles aux propositions syndicales résident pourtant dans la rémanence de frontières juridiques et administratives. Le rapport de l'été 1984 émettait par exemple le souhait d'articuler la prévention des nuisances sur le lieu de travail avec la prise en considération des « incidences environnementales hors de l'entreprise<sup>1542</sup> ». Ces propositions sont examinées par le Directeur de la prévention des pollutions (DPP), dans une lettre adressée à la ministre. Dans cette note, il attribue des correspondances ministérielles à chaque proposition énoncée par le rapport « Nuisances sur le lieu de travail ». Une première série de mesures est désignée comme relevant déjà du champ d'intervention du ministère. D'autres font l'objet d'une concertation inter-ministérielle : le projet d'élargir les Comités départementaux d'hygiène (CDH) donne lieu à une rencontre avec les agents des Ministères

---

1540AN, 19950527/3. Propositions "Environnement et nuisances sur les lieux de travail", 31 juillet 1984.

1541A-CFDT, 8H1475. Note de François Quieffin à la commission énergie, 24 mai 1984.

1542AN, 19950527/3. Propositions "Environnement et nuisances sur les lieux de travail", 31 juillet 1984.

de l'Intérieur et de la Santé. Enfin, huit propositions (sur dix-sept au total) sont présentées comme « concernant essentiellement le ministère du Travail ». La DPP rejette ces mesures hors de son périmètre de compétences et n'envisage aucune concertation<sup>1543</sup>.

La coopération des ministères de l'Environnement et du Travail reste ainsi rare, sinon inexistante. Cette démarcation renvoie finalement à deux traditions juridiques distinctes<sup>1544</sup>, qui se prolongent par deux appareils administratifs étrangers l'un à l'autre : alors que le corps d'inspection du travail dispose d'une formation centrée sur les enjeux juridiques, sa culture professionnelle partage peu de caractéristiques avec le corps d'inspection des établissements classés, disposant d'une formation plus technicienne<sup>1545</sup>. Cette fragmentation s'impose comme une évidence qui n'est pas questionnée dans les remarques formulées par les agents du ministère, jusqu'à rendre impossible l'échange avec l'administration du Travail.

En 1986, les cédétistes s'agacent finalement du fonctionnement du HCE, considérant que celui-ci serait devenu « une concertation de faux-semblant<sup>1546</sup> » et déplorant que les propositions du groupe « nuisances sur les lieux de travail » ne soient pas suivies d'effets. Alors qu'ils attribuent cette carence à la récente alternance politique, la difficulté à traduire ces mesures rencontre des causes plus profondes, qui renvoient finalement à la rémanence d'une « histoire incorporée<sup>1547</sup> », spécifique à chaque administration, contribuant à la réactualisation de pratiques préexistantes et ravivant la démarcation entre les administrations du Travail et de l'Environnement. En dépit de l'acquisition de compétences juridiques et techniques au cours de conflits locaux ou dans les instances de concertation, les confédérations peinent à identifier et à mettre en cause cette fracture administrative. Cette professionnalisation contribue toutefois à mener des militants, cédétistes comme cégétistes, à s'investir par la suite sur des terrains strictement environnementaux hors des organisations syndicales (associations de protection de la nature ou participation à des initiatives proposées par des institutions publiques).

---

1543AN, 19950527/3. Note au secrétaire du HCE, 31 juillet 1984.

1544Alain Supiot, « L'alerte écologique dans l'entreprise », Société Française pour le Droit de l'environnement, (dir.), *Droit du travail et droit de l'environnement*, Paris, Litec, 1994, p. 92.

1545Laure Bonnaud, « Histoire des inspecteurs des installations classées (1810-2006) », *Responsabilité et environnement*, n° 46, 2007, p. 89-94.

1546AN, 19950527/3. Compte-rendu de la séance plénière du 9 décembre 1986.

1547Pierre Bourdieu, « Le mort saisi le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 32, 1980, p. 3-14.



## ***II – De l'élaboration d'alternatives à l'épreuve de l'alternance***

Au moment où l'engagement étatique en faveur du nucléaire se renforce, la filialisation du CEA érode les collectifs militants forgés dans les années précédentes. Les confédérations sont amenées à repenser leur stratégie pour défendre une politique énergétique fondée sur la diversification des ressources. Dès 1977, la critique du choix nucléaire se déplace et s'enrichit de propositions alternatives en faveur des énergies douces, portées par la CFDT comme par la CGT. Ces initiatives contribuent à nourrir une réflexion sur les choix énergétiques à l'échelle des régions, où plusieurs structures suggèrent des mesures en faveur de l'autonomie énergétique des territoires. En parallèle, les séquences électorales de 1978 puis de 1981 conduisent à un ajustement des revendications syndicales, puis à une recomposition des équipes militantes autour des questions énergétiques.

### ***1) De la contestation de l'atome à l'invention de l'après-nucléaire***

Dès le début de l'année 1977, les militants cédétistes investis dans l'opposition au programme électronucléaire constatent que les choix gouvernementaux imposent un recours à cette filière de manière durable en France. Tout en affirmant la nécessité de poursuivre leur opposition à la construction de nouvelles centrales, ils entendent prolonger leur intervention en démontrant la possibilité de développer des énergies alternatives. Cette volonté conduit les militants cédétistes à chercher des leviers pour rendre crédibles ces options, qui bénéficient également d'un soutien cégétiste.

Au printemps 1977, la Section de l'industrie et du commerce du CES accepte une saisine en vue d'étudier les perspectives de développement des énergies douces<sup>1548</sup>. Le Premier ministre invitait à considérer les possibilités techniques permettant de réduire les importations

1548AN, 19970205/14. Réunion du 21 mars 1977 et Lettre du Premier ministre du 21 mars 1976.

de matières premières dans le bilan énergétique français, tout en examinant les possibilités de former des filières industrielles nationales dans les technologies douces. La désignation du rapporteur se déroule de manière consensuelle et la tâche incombe à l'un des représentants de la CFDT, Maurice Luneau. Il organise notamment les auditions du délégué aux énergies nouvelles, du directeur de l'Agence pour les économies d'énergie ou encore de chercheurs du Bureau de recherches géologiques et minières chargés de la géothermie.

Le déroulement de la saisine révèle trois grands motifs autour desquels se jouent des inflexions dans le discours syndical. Premièrement, le cédétiste oriente le travail de la Section à partir du principe selon lequel « le problème de l'utilisation de l'énergie a été faussé à une époque par le bas prix du pétrole ; ceci a conduit les industriels à faire des économies d'investissements pour les installations au détriment des économies d'énergie. Il s'agit maintenant de faire une politique inverse... et c'est tout le problème<sup>1549</sup> ». La crise énergétique est ainsi perçue comme une opportunité pour inciter les industriels à adapter les techniques utilisées. Il inscrit ensuite la saisine dans la perspective d'une indépendance énergétique en réduisant autant que possible le recours aux importations<sup>1550</sup>. Ce principe est partagé par la CFDT comme par la CGT, mais des nuances percent au cours des débats : alors que le rapporteur souligne fréquemment que la réduction de la dépendance induirait un recours accru aux ressources régionales et à la décentralisation des décisions, les militants cégétistes suggèrent au contraire de renforcer un équipement énergétique centralisé à l'échelle nationale. Ils proposent en ce sens de grands équipements, à commencer par la réalisation du projet d'usine marémotrice de la Baie du Mont-Saint-Michel, partiellement abandonné par les services d'EDF en raison de sa démesure et de son impact écologique<sup>1551</sup>. Enfin, le troisième motif réside dans la volonté de traduire la réflexion sur les « technologies appropriées » (le rapport utilise le terme de « technologies aménagées<sup>1552</sup> ») dans un cadre juridique permettant un développement industriel effectif. Le rapport de Maurice Luneau porte ainsi une critique de l'aliénation induite par le recours à des technologies dont l'utilisateur ne peut maîtriser le fonctionnement<sup>1553</sup>. En ce sens, il défend le principe de réversibilité des choix énergétiques et s'en explique :

---

1549AN, 19970205/14. Intervention de Maurice Luneau, Réunion du 21 septembre 1977.

1550AN, 19970205/14. Projet d'avis, 26 octobre 1977.

1551AN, 19970205/14. Amendement 17 (CGT), adopté, 22 novembre 1977.

1552AN, 19970205/14. Projet de rapport, 7 septembre 1977.

1553Ces principes rappelant la réflexion d'Ivan Illich, *La convivialité*, Paris, Le Seuil, 1973.

« certains systèmes rendent l'utilisateur dépendant d'une énergie déterminée, soit par contrat, soit pour des raisons techniques. Ainsi peut-on dire que le consommateur est "captif" d'une installation de chauffage électrique alors qu'il ne l'est pas d'une installation de chauffage central au gaz dont la chaudière peut être transformée. Il serait donc souhaitable que toutes les installations de chauffage puissent être reconverties (...). Ceci suppose que, dès le départ, des mesures réglementaires aient également été prises dans ce sens<sup>1554</sup> ».

Cette proposition se heurte pourtant à l'obstacle de la mise en marché des technologies : plusieurs intervenants auditionnés s'inquiètent des obstructions volontaires provenant des principaux groupes industriels de l'énergie. Le chef du département géothermie au BRGM (M. Varet) indique par exemple que les entreprises pétrolières qui investissent dans le chauffage urbain se seraient intéressées à la géothermie, non pour la développer, mais pour éviter la concurrence commerciale de cette énergie avec le fuel. La situation serait identique pour EDF, qui aurait également concédé des investissements dans cette technologie. Considérant que ces entreprises devraient rentabiliser les investissements consentis dans les infrastructures lourdes (raffineries, réseaux de distribution du pétrole d'une part ; centrales nucléaires d'autre part), le risque serait « que, du fait de la spécificité de ces sociétés, le développement de la ressource ne soit pas fait en optimisant la solution<sup>1555</sup> ».

L'avis final se découpe en sept axes de propositions, lesquels se heurtent aux difficultés posées par les intérêts des entreprises énergétiques existantes. Les premières propositions visent par exemple à créer « un marché attractif pour les fournisseurs d'énergies douces<sup>1556</sup> », encourageant une politique d'aides publiques et proposant de contraindre certains édifices administratifs à recourir aux énergies nouvelles. L'objectif consiste ainsi à créer une niche dans le marché de l'énergie, permettant de garantir une demande minimale pour assurer des débouchés aux entreprises investissant dans ces technologies. Le second axe de proposition porte sur la formation de filières industrielles nationales, l'avis suggérant de former une entreprise publique spécialisée dans la géothermie et d'encourager les collectivités locales à investir dans des « mini-centrales hydrauliques<sup>1557</sup> » répondant aux besoins exprimés à l'échelle d'un territoire. Les autres recommandations sont plus convenues : récupération de l'énergie gaspillée (notamment par une politique d'utilisation énergétique des déchets), encouragement aux économies d'énergie par des incitations fiscales ou le soutien aux

1554AN, 19970205/14. Intervention de Maurice Luneau, Réunion du 29 septembre 1977.

1555AN, 19970205/14. Intervention de M. Varet (BRGM), Réunion du 9 juin 1977.

1556AN, 19970205/14. Projet d'avis, 26 octobre 1977.

1557Ibid.

transports collectifs, développement d'un effort de recherche sur les technologies douces, information publique sur les enjeux des choix énergétiques et coordination avec les institutions européennes. Bien que la CGT marque une distance face aux velléités décentralisatrices de l'avis, elle soutient les propositions qui s'inscrivent dans le sens d'un « développement de l'ensemble des secteurs dans le respect de la diversification et de la possibilité d'entreprendre de nouvelles actions afin d'accélérer la percée des énergies douces dans notre pays et d'économiser de plus en plus l'énergie<sup>1558</sup> ».

Par-delà les institutions paritaires, la mobilisation autour des énergies renouvelables permet aussi de réorienter l'opposition au programme nucléaire vers des chemins évitant un conflit frontal avec les choix étatiques. À l'automne 1977, la CFDT convoque un colloque sur « l'énergie et le type de développement » à l'Université Paris Dauphine, les 15 et 16 décembre. L'initiative rassemble tous les acteurs de la critique du « tout-nucléaire », incluant des organisations syndicales (FEN, FO, mais aussi CGT et des « syndicalistes italiens<sup>1559</sup> »), des partis politiques (PS, PSU, MRG, PCF), des scientifiques (GSIEN, Clisact, ou à titre individuel), des associations écologistes ou de défense du cadre de vie (Nature et Progrès, CSCV, FFSPN, Écologie et survie), ainsi que les associations du catholicisme social (à commencer par la JOC et la JEC). La première journée assure une information des participants à partir de tables-rondes (sur l'action des travailleurs de l'énergie, la population dans les décisions, les alternatives, les stratégies énergétiques à long terme), alors que la seconde journée est consacrée à un échange sur l'orientation souhaitable pour une autre politique de l'énergie. Le cadre de l'initiative est relativement souple et le Groupe confédéral de l'énergie vise ainsi à redéfinir ses objectifs militants, en resserrant les échanges entre toutes les organisations présentes<sup>1560</sup>.

Invité à intervenir pour la CGT, Jean-Louis Moynot se félicite de l'organisation du colloque et rappelle que la politique énergétique de la CGT reste favorable à une diversification des sources d'énergies. À ce titre, il condamne l'édification d'un système énergétique polarisé par une seule technologie, défend l'investissement dans la recherche scientifique sur les énergies renouvelables et affirme que « la CGT ne compte nullement sur l'énergie nucléaire pour faire face au risque de pénurie d'électricité dans les années à

---

1558AN, 19970205/14. Amendement 9 (CGT), adopté, 22 novembre 1977.

1559A-CFDT, 8H1477. Liste des participants au colloque, 15 décembre 1977.

1560A-CFDT, 8H1473. Rencontre nationale CFDT "L'énergie et le type de développement", 4 novembre 1977.

venir<sup>1561</sup> ». La position exprimée reste toutefois controversée, puisqu'il rappelle que la CGT reste favorable à un développement de la filière atomique, conditionnée par des mesures de sécurité et des « exigences sociales vis à vis des conséquences écologiques ». Il se positionne aussi en faveur de la construction du surgénérateur à Malville, considérant que l'infrastructure offrirait une « avance technologique sur les États-Unis<sup>1562</sup> » et favoriserait l'indépendance énergétique.

Malgré l'expression de ces désaccords, ce colloque offre l'occasion de réorienter l'intervention syndicale dans ce domaine. La CFDT renforce les échanges avec les groupes militants investis dans l'opposition au programme nucléaire, tout en associant les acteurs plus circonspects comme la CGT. La confédération d'Edmond Maire envisage ainsi la possibilité de poursuivre la formation d'une coalition large à partir d'un socle revendicatif commun. Ce programme se fonderait sur une position minimale sur le point sensible du programme nucléaire (en défendant l'organisation d'un débat démocratique sur le choix de l'énergie et une pause dans le programme d'équipement), tout en insistant fortement sur le soutien aux alternatives rendant crédibles un développement énergétique réduisant la place de l'atome.

## **2) Vers la promotion d'alternatives énergétiques**

À la fin de l'été 1977, *Syndicalisme Hebdo* consacre deux longs articles aux mouvements écologistes, proposant un panorama des organisations et des théories structurant cette nébuleuse. L'article débute en affirmant qu'on « peut soutenir sans peine que le mouvement écologique a eu une origine réactionnaire, se situant dans la mouvance des thèses maurassiennes<sup>1563</sup> ». Les textes explorent la diversité des courants se revendiquant de l'écologie<sup>1564</sup>. L'article alerte également les lecteurs que « ce serait une erreur de croire que l'écologie ne passe pas par la lutte des classes », invitant à constater que les classes aisées disposent de capacités pour s'adapter à la dégradation environnementale. Malgré ces

---

1561A-CFDT, 8H1477. Déclaration de Jean-Louis Moynet, 16 décembre 1977.

1562Ibid.

1563« Comment peut on être écologiste ? Écologie et politique », *Syndicalisme Hebdo*, 25 août 1977.

1564« Comment peut on être écologiste ? Discours et associations écologiques », *Syndicalisme Hebdo*, 1 septembre 1977.

préventions, l'auteur constate que la CFDT « a durant longtemps fait de l'écologie comme M Jourdain de la prose : sans le savoir<sup>1565</sup> ». Un dialogue s'ouvre avec les Amis de la Terre à l'échelle confédérale et se prolonge dans des initiatives décentralisées en vue de promouvoir des alternatives énergétiques<sup>1566</sup>.

En novembre 1977, une première rencontre réunit le secrétaire confédéral Robert Bono et quelques militants de l'association écologiste, dont Yves Lenoir et Brice Lalonde<sup>1567</sup>. Le dialogue reste exploratoire : les membres du Réseau des Amis de la Terre (RAT) présentent leur fonctionnement, éclairent leur analyse du développement énergétique, expliquent leur conception du travail et évoquent le périmètre des alliances qui pourraient être envisagées dans le cadre d'initiatives communes<sup>1568</sup>. Dans le compte-rendu diffusé aux structures confédérées par *Syndicalisme Hebdo*, les cédétistes se montrent circonspects face à la faible structuration du RAT et notent un point de désaccord « sur le fait nucléaire : les écologistes sont inconditionnellement contre. La CFDT de son côté, se prononce contre le tout-nucléaire, donc ne l'exclut pas à priori, mais demande un moratoire pour qu'un débat réel, approfondi, sur les risques et les choix à faire, puisse avoir lieu<sup>1569</sup> ».

Malgré ce décalage, les échanges se poursuivent à l'occasion du colloque de décembre 1977, puis lors d'une réunion le 30 janvier 1978. La discussion est désormais menée par Michel Rolant (responsable du groupe confédéral énergie) et s'oriente vers la définition d'actions communes sur la politique de l'énergie. Alors que le RAT souhaite « radicaliser [les] positions [pour éviter de] se faire récupérer par le PC », le responsable cédétiste souligne à plusieurs reprises sa volonté de constituer une large coalition d'organisations. Il suggère ainsi que le mot d'ordre du moratoire sur l'énergie atomique et d'un débat démocratique sur les choix énergétiques pourrait être fédérateur. Sur cette base, il insiste particulièrement pour que la CGT soit sollicitée (en restant « sans illusions<sup>1570</sup> » sur sa réponse) et affirme qu'il serait indispensable d'associer les partis politiques à l'initiative. Le RAT se rallie à la proposition, bien qu'il soit initialement hostile à la présence de partis politiques et se déclare plus favorable

---

1565« Comment peut on être écologiste ? Écologie et politique », *Syndicalisme Hebdo*, 25 août 1977.

1566Sur les Amis de la Terre, voir Alexis Vrignon, « Écologie et politique dans les années 1970. Les Amis de la Terre en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, p. 179-190. Sur les liens entre les Amis de la Terre et la CFDT : Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 625-637.

1567Rappelons que Brice Lalonde se déclare à l'époque adhérent à la CGT. Voir *La Vie ouvrière*, 8 août 1977.

1568A-CFDT, 8H1464. Notes manuscrites, réunion du 18 novembre 1977.

1569« Des points de convergence réels », *Syndicalisme Hebdo*, 1er décembre 1977.

1570A-CFDT, 8H1464. Notes manuscrites, réunion du 31 janvier 1978.

aux échanges avec les groupes de « scientifiques, de régionalistes, de féministes, les Comités Malville et les marins pêcheurs<sup>1571</sup> ».

La défaite des listes d'Union de la gauche aux élections législatives de mars 1978, dans lesquels les cédétistes plaçaient un espoir<sup>1572</sup>, contribue à accélérer les échanges avec les militants écologistes. Les cédétistes formalisent également les réflexions issues du colloque de décembre 1977 dans un document qui reprend les propositions cédétistes en matière énergétique et s'oppose à « une société basée sur l'énergie nucléaire, synonyme de gigantisme, de contrôle, de centralisation et de contrainte (...). La consommation énergétique doit être estimée par rapport aux besoins réels qui sont eux mêmes directement liés au type de développement<sup>1573</sup> ». Les cédétistes renforcent leurs propositions en faveur des technologies douces développées par des structures industrielles décentralisées. Certaines revendications sont réaffirmées (relancer les « énergies nationales », développer la recherche dans les énergies renouvelables, etc.), son opposition au programme électronucléaire se métamorphose pour s'exprimer au travers de la demande d'un moratoire de trois ans sur la construction d'infrastructures atomiques en vue de mener des études sur ce choix industriel<sup>1574</sup>. La demande du moratoire devient le référentiel partagé par les organisations opposées au programme nucléaire, qui se regroupent en novembre 1978 au sein d'une Coordination énergie-développement nationale (CFDT, Amis de la Terre, GSIEN, UFC, PSU, CSCV).

Dans la foulée de l'accident de la centrale de Three Mile Island (États-Unis), le 28 mars 1979, les organisations de la Coordination affirment leur volonté d'organiser une vaste campagne d'information et de pétition. La CFDT sollicite elle-même le PCF pour participer à la campagne à partir du mot d'ordre de moratoire. La réponse de Gaston Plissonnier (membre du Bureau politique du PCF) clôt rapidement la discussion, puisqu'il affirme un engagement en faveur de l'énergie nucléaire et considère que « ces positions s'inscrivent dans le prolongement de [l']action sans faille de [son] Parti pour répondre de façon sérieuse et novatrice aux besoins énergétiques du pays<sup>1575</sup> ». Par contre, la CGT témoigne d'un intérêt pour l'initiative puisque Jean-Louis Moynot écrit que son organisation apprécie « positivement la tentative de réaliser un accord pour une action unitaire se fixant pour but de

---

1571 *Ibid.*

1572 Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012.

1573 A-CFDT, 8H1473. Politique de l'énergie, positions CFDT, mai 1978.

1574 *Ibid.*

1575 A-CFDT, 8H1473. Lettre de Gaston Plissonnier (PCF) à Michel Rolant (CFDT), 19 juin 1979.

combattre les dangers et le caractère démesuré du programme actuel en proposant des orientations concrètes pour une alternative susceptible de mieux satisfaire les besoins en énergie et d'améliorer la qualité sociale et écologique du développement<sup>1576</sup> ». Il conditionne toutefois une éventuelle participation au ralliement des partis politiques de gauche, « pour des raisons qui tiennent à l'engagement de la CGT envers l'Union de la Gauche<sup>1577</sup> ». La CFDT reste ainsi la seule organisation syndicale investie dans la campagne de pétition, aux côtés de partis politiques (PS, PSU, MRG), d'associations familiales ou du cadre de vie (CSCV, UFC, CSF), d'écologistes (RAT) et de scientifiques (GSIEN).

Dès le début de cette campagne (juillet 1979), un guide de campagne est transmis aux structures confédérées. Ce document invite les syndicalistes à s'appuyer sur les réseaux régionaux nés lors des précédentes mobilisations, en envisageant des initiatives adaptées aux configurations militantes locales. Il suggère de porter cette campagne dans les entreprises, en associant autant que possible la CGT : « celle-ci ne fera pas signer [la pétition] car elle est toujours opposée à la suspension du programme, mais elle peut s'associer à la dénonciation du tout-nucléaire et elle développe chez elle des interrogations intéressantes assez éloignées des positions dogmatiques du PCF<sup>1578</sup> ».

Quant à l'argumentaire soutenant la campagne, la CFDT incite ses militants à reprendre les ressources définies par la confédération. Elle rappelle d'abord les revendications adoptées par le 38e congrès confédéral (en mai 1979 à Brest) : moratoire de trois ans sur le programme nucléaire, arrêt du surgénérateur, refus de l'extension de l'usine de retraitement de La Hague et dénonciation des contrats d'importation de déchets vers la France, révision des mesures de sécurité des infrastructures existantes<sup>1579</sup>. Ces revendications sont appuyées par la diffusion de sept fiches argumentaires pour permettre aux militants de défendre la pétition<sup>1580</sup>. Les premières fiches reprennent des thèmes qui appartenaient déjà aux mobilisations des années précédentes, à commencer par l'explication du programme nucléaire, la critique de l'opacité entourant le choix de cette filière ou la réflexion sur un développement fondé sur les « besoins réels ». Toutefois, des propositions nouvelles sont également formulées, à commencer par le soutien à la définition d'un plan public en faveur des énergies nouvelles. Ces mesures

---

1576A-CFDT, 8H1473. Lettre de Jean-Louis Moynet (CGT) à Michel Rolant (CFDT), 22 juin 1979.

1577Ibid.

1578A-CFDT, 8H1473. « Campagne pétition nationale énergie, dossier aux organisations », (juillet 1979).

1579A-CFDT, 8H1473. « Campagne pétition nationale énergie, dossier aux organisations », (juillet 1979).

1580A-CFDT, 8H1473. Fiches argumentaires de la CFDT, campagne « Pour un débat démocratique, pour une autre politique de l'énergie ».



devraient être définies à l'échelle des régions pour correspondre aux besoins et aux ressources locales. Ces choix sont finalement présentés comme pourvoyeurs d'emplois nouveaux pour les populations concernées. Le court texte de la pétition reflète ces mots d'ordre<sup>1581</sup>.

Pour les organisations qui sont à l'origine de la pétition, l'initiative est un succès puisqu'elle rassemble plus de 500 000 signataires<sup>1582</sup>. Pour la CFDT, elle se traduit par la multiplication des initiatives au sein des structures interprofessionnelles. Dans le Rhône, l'UD intègre cette campagne dans son plan de travail pour l'année 1979-1980 et les UIB forment des coalitions à l'échelle des quartiers<sup>1583</sup>. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, des réunions d'information sont par exemple organisées au printemps 1980<sup>1584</sup>. En Bretagne, la pétition est rapidement inscrite dans la continuité de la manifestation d'opposition au projet de centrale de Plogoff, où se rassemblent plus de 15 000 personnes le 3 juin 1979. Or, ce conflit est marqué par la volonté de recherche d'alternatives énergétiques et l'expérimentation de technologies appropriées<sup>1585</sup>. Pour l'URI-CFDT, la mobilisation s'inscrit dans des propositions proches de la campagne de pétition nationale, puisque le tract d'appel se focalise sur la création d'emplois dans les énergies renouvelables, affirmant qu'un « million de francs investi dans le solaire créerait 1 à 5 fois plus d'emplois que le nucléaire<sup>1586</sup> ». Au cours des mois suivants, les comités de soutien qui essaient en Bretagne organisent également des réunions pour évoquer ces alternatives. À Fougères, le 14 novembre 1979, une réunion d'information évoque ce sujet en présence de Théo Leray (membre de la commission confédérale énergie)<sup>1587</sup>.

Cette dynamique de décentralisation des propositions alternatives se poursuit ainsi en contact étroit avec les structures confédérales, qui continuent de produire une documentation accessible aux militants. Au début de l'année 1980, Michel Rolant préface la nouvelle édition de l'ouvrage sur l'électronucléaire et rappelle la poursuite de la campagne en faveur d'alternatives énergétiques<sup>1588</sup>. En mars, la confédération appelle à un « Plan d'urgence pour

---

1581 « J'affirme que pour faire face à la crise il faut un nouveau type de développement fondé sur les besoins des travailleurs et des populations et sur les réalités régionales. Il s'agit d'imposer une politique qui économise les ressources non renouvelables, utilise toutes les ressources non exploitées en France et s'appuie sur un vaste plan de développement des énergies renouvelables. Cette politique alternative est susceptible de créer, à terme, des centaines de milliers d'emplois nouveaux ». A-CFDT, 8H1473.

1582 Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 628.

1583 AD-Rhône, 68J44. Plan de travail de l'UD pour 1979-1980.

1584 AD-Rhône, 68J6. Tract, « Appel à la réunion du 5 juin », 12 mai 1980.

1585 Vincent Porhel, *Ouvriers... op. cit.*, p. 244.

1586 AD-I&V, 111J130. « Appel à la manifestation du 3 juin 1979 à Plogoff », non-daté (printemps 1979).

1587 AD-I&V, 111J130. Tract « Non au tout nucléaire », non daté (automne 1979).

1588 SNPEA, *Le dossier électronucléaire*, Paris, Le Seuil, 1980.

l'énergie », en détaillant précisément ses propositions pour développer le charbon, le gaz, la géothermie, la biomasse et l'hydraulique, mais aussi pour réaliser des économies d'énergies en rénovant les bâtiments (résidentiels et tertiaires) ou en agissant sur les moyens de transport<sup>1589</sup>. Ce plan insiste finalement sur la décentralisation et cette orientation est soutenue par les dirigeants confédéraux. En novembre 1980 à Cherbourg, Edmond Maire félicite ainsi les syndicalistes de la Manche pour « la publication de [leur] excellente brochure sur les alternatives énergétiques directement et rapidement applicables à [leur] région. La préparation avec 13 organisations des Assises sur les alternatives, les 29 et 30 novembre [1980] à Octeville montrent que les travailleurs peuvent prendre des initiatives, que l'énergie ne doit pas être un domaine réservé aux technocrates gouvernementaux et aux dirigeants des grandes entreprises<sup>1590</sup> ».

Le tournant vers la régionalisation se confirme au travers de la réalisation de « Plans Alter », c'est-à-dire des scénarios anticipant une transformation des systèmes énergétiques à partir des ressources disponibles sur un territoire donné<sup>1591</sup>. Cette dynamique s'accroît dans les structures cégétistes dès début 1981, et plus encore après les échéances électorales du printemps. En janvier, l'UD de Loire-Atlantique publie ses propositions pour développer l'usage de la biomasse<sup>1592</sup>. En septembre, la confédération diffuse une affiche affirmant que la diversification des sources d'approvisionnement pourrait créer « en quelques années plus de 250 000 emplois stables et décentralisés ; soit autant que ceux créés en dix ans par l'industrie nucléaire centralisée<sup>1593</sup> ». Quelques jours plus tard, l'URI Bretagne communique ses propositions en faveur d'un plan énergétique régional comportant des estimations chiffrées du nombre d'emplois créés : il est par exemple attendu la création de 1 000 postes pérennes en développant la biomasse. Ce document explore aussi la possibilité d'exploiter les spécificités environnementales des territoires, en utilisant les courants marins dans les abers et les rias du littoral breton. Il s'oppose néanmoins à la CGT sur le projet d'usine marémotrice de la Baie du Mont-Saint-Michel pour des raisons écologiques<sup>1594</sup>. En avril 1982, l'UD Aquitaine publie également ses propositions en affirmant la nécessité de se fonder sur « les caractéristiques

---

1589A-CFDT, 8H1473. « Plan d'urgence pour l'énergie », conférence de presse du 25 mars 1980.

1590A-CFDT, 8H1473. Intervention d'Edmond Maire à Cherbourg, 17 novembre 1980.

1591 Sur la situation bretonne, voir Gilles Simon, *Plogoff... op. cit.*, p. 106-109.

1592A-CFDT, 8H1474. « La biomasse. Une ressource énergétique régionale à valoriser en priorité », janvier 1981

1593A-CFDT, 8H1474. Affiche confédérale, « Énergie et emploi », Septembre 1981.

1594A-CFDT, 8H1476. URI Bretagne, « L'énergie en Bretagne en 1981 », 22 septembre 1981.

géologiques, climatologiques, économiques propres [de la région] : proximité de la mer, ressources hydrauliques, végétales, minières<sup>1595</sup> ». Peu après, les cédétistes lyonnais participent à la formation d'un collectif pour « l'Avenir énergétique en Rhône-Alpes » (CFDT, PSU, CSCV, UFC, GSIEN), proposant d'explorer les possibilités de développement des énergies renouvelables afin d'assurer « un développement économique beaucoup plus équilibré en relayant l'emploi de manière diversifiée et réparti dans toute la région<sup>1596</sup> ».

Les échanges entre cédétistes et écologistes contribuent finalement à redéfinir la stratégie syndicale pour influencer sur les politiques énergétiques. Non seulement l'opposition au programme électronucléaire se métamorphose en une demande de moratoire, mais les revendications portent prioritairement sur le développement d'alternatives. Dans la foulée de la campagne de pétition de 1979, « la nécessité d'une approche régionale des questions énergétiques est donc mise en avant car elle permettrait à la fois le débat démocratique et la construction de systèmes de production adaptés aux spécificités locales<sup>1597</sup> ». Ce sont ces propositions techniques (énergies renouvelables et technologies décentralisées) et économiques (création d'emplois dans ces secteurs) que la CFDT entend promouvoir au moment de l'alternance politique.

### **3) De la participation aux agences gouvernementales aux désillusions**

À l'heure de l'alternance politique de mai 1981, les deux confédérations syndicales se préparent à des basculements dans la politique énergétique et souhaitent une diversification des sources d'énergie mobilisées. Le groupe confédéral énergie de la CFDT apparaît immédiatement comme une force de proposition entendue par le gouvernement. Plusieurs responsables cédétistes sont ainsi sollicités pour participer à des agences publiques en matière de maîtrise de l'énergie et de développement de mise en valeur des sources renouvelables.

---

1595A-CFDT, 8H1476. « Propositions CFDT sur l'énergie en Aquitaine », Avril 1982.

1596A-CFDT, 8H1476. « Avenir énergétique en Rhône-Alpes », juin 1982.

1597Alexis Vrignon, *Les mouvements... op. cit.*, p. 634-635.

Pourtant, les syndicalistes déchantent rapidement et s'interrogent sur la possibilité de réorienter leur intervention.

Dès le 29 mai 1981, la CFDT organise une conférence de presse réaffirmant ses « mesures d'urgence pour l'énergie<sup>1598</sup> ». Elle cible désormais huit thèmes, à commencer par les économies d'énergies : la restriction du recours à l'électricité pour le chauffage est présentée comme une initiative pourvoyeuse d'emplois dans le secteur du bâtiment. Elle propose ensuite d'élaborer un programme d'investissement dans les énergies renouvelables, qui devrait s'articuler avec une révision de la procédure de planification. Cette démarche permettrait à la fois un développement plus diversifié des sources énergétiques et assurerait la création d'emplois. Elle réaffirme sa proposition de moratoire sur le programme nucléaire. Ce ralentissement de la production nucléaire serait temporairement compensé par la relance de centrales électriques au charbon, par l'expansion de la recherche minière et un usage accru du gaz. Enfin, la confédération propose une révision de la politique pétrolière en se fondant sur des négociations paritaires dans les entreprises concernées.

Ces propositions sont approfondies à l'occasion d'un colloque sur « la politique régionale de l'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables », organisé par la confédération en décembre 1981<sup>1599</sup>. L'initiative réunit treize URI, quatre fédérations des industries énergétiques, mais également des militants de différentes administrations ou agences concernées (Agence pour les économies d'énergie, BRGM, INRA). La rencontre réaffirme l'opposition confédérale au programme électronucléaire. Elle débouche également sur une recommandation en faveur d'actions interprofessionnelles permettant de lier le développement des énergies renouvelables à la création d'emplois dans différents secteurs, de la construction à l'agroalimentaire. Enfin, la rencontre invite à « engager la bataille politique tant au plan national que régional pour que des structures efficaces soient mises en place, afin qu'une politique d'économies d'énergies, d'exploitation des énergies renouvelables soit mise en place<sup>1600</sup> ».

Ces structures apparaissent dès le printemps 1982, avec l'initiative gouvernementale de former d'une Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) regroupant des organismes préexistants (Agence pour les économies d'énergie, Commissariat à l'énergie

1598A-CFDT, 8H1474. « Énergie : mesures d'urgence », 29 mai 1981.

1599A-CFDT, 8H1475. CR du colloque « Politiques régionales de l'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables ... », 16 et 17 décembre 1981.

1600Ibid.

solaire, etc.). Pour organiser l'AFME, ce sont les compétences développées par les cédétistes dans la décennie précédente qui sont mobilisées. Parfois considéré comme le « numéro deux » de la CFDT et animateur de la commission confédérale énergie, Michel Rolant est nommé à la présidence de l'agence. La direction générale est confiée à Bernard Laponche, physicien nucléaire, ancien secrétaire du SNPEA et ancien permanent confédéral, qui fut l'un des principaux artisans de l'élaboration d'une information syndicale sur les propriétés de l'énergie nucléaire et sur le plan Messmer. Enfin, la direction scientifique de l'organisme est assurée par Philippe Chartier, ancien responsable cédétiste au sein de l'Institut de recherche nationale agronomique (INRA) où il fut l'un des critiques de l'orientation productiviste suivie par cet organisme<sup>1601</sup>. Cette agence, « rapidement décentralisée au niveau des régions, parvient à placer la demande (et non plus l'offre) au cœur de la politique énergétique nationale. Elle contrecarre ainsi, non sans tension, la politique industrielle d'EDF basée sur des prévisions controversées de consommation énergétique<sup>1602</sup> ».

En parallèle, les représentants cédétistes obtiennent la réalisation de plusieurs expertises confiées à des agences publiques. D'une part, le « Groupe long terme énergie » du Commissariat au Plan mène une enquête pour évaluer la consommation énergétique à l'horizon de 1985, pour remédier à ce que les cédétistes qualifient « d'erreur constante des prévisions<sup>1603</sup> » fournies par EDF. Diffusées au début de l'année 1983, le bilan du Groupe long terme révèle effectivement une surestimation des prévisions de consommation énergétique, sans pour autant acter une réorientation de la politique énergétique comme le souhaite la CFDT<sup>1604</sup>. D'autre part, le gouvernement mandate le professeur Raymond Castaing pour réaliser une évaluation de la sûreté des opérations menées dans l'usine de retraitement de La Hague. La commission intègre notamment Jean-Claude Zerbib, ingénieur en radioprotection et militant cédétiste fortement impliqué lors des mobilisations des ouvriers normands. La commission fonctionne dans des conditions précaires, puisqu'elle ne dispose pas de budget lorsqu'elle entame ses travaux<sup>1605</sup>. Elle remet toutefois un premier rapport dès 1982, contestant la pertinence du retraitement des déchets et rejetant les options prônant un stockage

---

1601 Christophe Bonneuil et Frédéric Thomas, *Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Versailles, Quae, 2009, p. 271-276.

1602 Sezin Topçu, *La France nucléaire... op. cit.*, p. 124.

1603A-CFDT, 8H1475. Groupe confédéral énergie, « Politique de l'énergie », 1 octobre 1982.

1604A-CFDT, 8H1475. Secrétariat économique, « Vers une révision de la politique énergétique », 31 mai 1983.

1605 Sezin Topçu, *La France nucléaire... op. cit.*, p. 128-131.

irréversible des combustibles irradiés. Ces options sont soutenues par la CFDT<sup>1606</sup>, mais restent ignorées dans l'organisation de cette filière au cours des années suivantes. La déception des cédétistes les plus impliqués intervient précocement :

« Il y a eu un discours de Mauroy, le 6 octobre 1982, qui était épouvantable, hyper pro-nucléaire. On est tous sortis quasiment les larmes aux yeux, en disant que c'était foutu. Effectivement, c'était foutu. C'était un choc extraordinaire, parce que vraiment on était sûrs que vu la position du PS, vu la pétition, vu les engagements de Mitterrand... En fait, La Hague a été agrandie juste à cette époque. La décision a été prise juste entre les deux tours. Toutes les centrales qui étaient prévues ont été faites. Mauroy en a rajouté une couche en disant que le nucléaire, c'était formidable. Un peu ce qu'on craint de revivre [NDLA : entretien réalisé en février 2012, quelques mois avant l'élection présidentielle]. C'était vraiment une énorme déception, parce qu'on s'était quand même battus pendant des années et on était arrivés à ce que ce soit porté par un parti politique (...). Même la commission du Plan, en 1982, avait conclu qu'on n'avait pas besoin de nucléaire et que l'optimum c'était de construire zéro centrale nucléaire. C'était un travail de chercheurs.

Et voilà.... ça a été l'horreur totale et, en fait, Mitterrand a donné à la CFDT en récompense, si je puis dire, ou en contrepartie, l'AFME, qui a été quand même la création d'un organisme important avec des moyens importants pour des économies d'énergies et les énergies renouvelables. Il a pris pour président Michel Rolant, un syndicaliste, ce qui a rendu furieux la haute-administration de voir arriver un mec qui n'était pas ni du corps des Mines, ni Polytechnicien, ni je ne sais pas quoi, ni énarque, mais ancien ouvrier agricole et qui était un type remarquable. Puis plusieurs d'entre nous, qui étions très actifs dans la lutte antinucléaire, on est passé à l'AFME. Certains nous l'ont reproché en nous disant qu'on désertait la lutte, mais je pense qu'il y avait d'abord l'espoir qui n'était pas vain de mettre en pratique les alternatives qu'on avait toujours défendu. Puis aussi, sur le plan personnel, une certaine lassitude... Le besoin de faire quelque chose, quoi, parce que vous ne pouvez pas passer votre vie... (...). C'est vrai que tout le monde a eu un tel choc et beaucoup de gens se sont retrouvés dans des organismes.

La lutte antinucléaire a continué à travers les associations, mais elle a été beaucoup plus faible et, en particulier, sans la CFDT (...). C'était la fin de cette lutte, qui avait été très forte et qui s'est écroulée du fait que le relais politique sur lequel on comptait a trahi, tout simplement<sup>1607</sup> ».

Ce sentiment de déception des militants les plus investis se confirme au sein de la confédération à l'été 1983. Le 27 juillet, le Conseil des ministres réoriente la politique de l'énergie en proposant de renforcer le recours à l'électricité en raison du suréquipement français en matière nucléaire, de développer les exportations des technologies atomiques pour

---

1606A-CFDT, 8H1475. « La CFDT et les déchets nucléaires », 13 janvier 1983.

1607Entretien avec Bernard Laponche, 14 février 2012.

développer les industries français, tout en assurant la continuité des moyens de l'AFME. Les déclarations confédérales contestent ces options, sans pour autant parvenir à définir des perspectives pour mobiliser les structures confédérées. Prenant acte du tournant gouvernemental, il est simplement souligné la nécessité de garantir « des emplois de substitution pour les travailleurs du charbon, du pétrole et de l'électronucléaire<sup>1608</sup> » pour anticiper les difficultés que pourraient rencontrer ces filières. Amputée de plusieurs de ses animateurs des années précédentes, l'action cédétiste sur le terrain du développement énergétique décline rapidement. En mai 1985, un militant de Basse-Normandie regrette ce qu'il perçoit comme « l'absence d'analyse confédérale » de l'évolution du système énergétique depuis l'alternance politique. Il déplore que « déjà avant 1981, l'importance des choix énergétiques n'était pas perçue par toutes les structures syndicales. Cette sous-estimation s'aggrave : elle se nourrit des corporatismes et des replis sectoriels et sur les entreprises (...). La politique des glissements et des réductions se poursuit donc au moment où, plus que jamais, il faut rappeler nos exigences avec fermeté<sup>1609</sup> ».

Cette même année 1985, la réflexion sur l'évolution du système énergétique rebondit de manière éphémère au sein de la CGT. En octobre, le Comité confédéral d'études économiques et social (CCEES) et l'UGICT appellent à l'organisation d'une réunion rassemblant toutes les fédérations concernées par ces enjeux. Marc Descotes (secrétaire de l'UGICT et ingénieur à EDF) introduit la rencontre en soulignant que l'imbrication des choix énergétiques et du développement économique, indique la crise que rencontre la production pétrolière en France (avançant que sept raffineries auraient fermé en trois ans), propose d'entreprendre une réflexion sur l'usage de la biomasse, de l'éthanol et de favoriser l'exploitation d'énergies différentes en fonction des particularités territoriales<sup>1610</sup>. En constatant que les entreprises diversifieraient leurs investissements (le conseiller confédéral Jean Moulin avance que les firmes pétrolières investiraient dans l'uranium et posséderaient 55% des mines de charbon dans le monde), ces militants avancent la nécessité d'une coopération entre les fédérations. Le représentant de la fédération de la Métallurgie conclut à la nécessité « [de s'unifier] dans cette bataille. [Il y a] besoin de savoir, de décroiser, sinon on arrive à des limites<sup>1611</sup> » dans l'élaboration des revendications syndicales. Cette réunion acte la préparation d'une brochure

1608A-CFDT, 8H1475. « Après les décisions du 27 juillet, quels objectifs ? », 15 septembre 1983

1609A-CFDT, 8H1476. Lettre de Alain S. (CFDT Basse-Normandie) au groupe confédéral énergie, 15 mai 1985.

1610A-CGT, Jean Moulin, non classé (CCEES). Notes manuscrites de la « réunion énergie », 15 octobre 1985.

1611 *Ibid.*

de vulgarisation sur les enjeux économiques et sociaux des systèmes énergétiques à destination des militants. Par-delà cette initiative ponctuelle, les archives ne conservent pas la trace d'une structure inter-fédérale pérenne au sein de la CGT.

Au moment où les syndicalistes de l'énergie atomique sont confrontés à des difficultés liées à la fondation de filiales et à l'érosion de certaines équipes syndicales, la CFDT réoriente donc sa politique énergétique vers la promotion d'alternatives à l'énergie nucléaire. Cette dynamique s'accompagne d'une volonté de promotion des technologies douces, adaptées aux ressources des territoires et aux besoins exprimés par les sociétés locales. En renforçant ce tournant, le succès de la campagne de pétition de l'été 1979 contribue à imposer les militants cédétistes parmi les personnalités compétentes pour mener une politique en faveur d'une diversification de l'approvisionnement énergétique au lendemain de l'alternance politique. Sollicités pour participer à l'élaboration des politiques publiques, les principaux responsables cédétistes quittent la confédération et déchantent rapidement. Au milieu de la décennie 1980, la commission confédérale énergie de la CFDT est ainsi fortement ralentie. L'espoir cédétiste d'une expansion des énergies alternatives s'éteint définitivement lors de l'alternance politique du printemps 1986, puisque l'AFME est amputée d'un tiers de son budget et de son personnel.

## **Conclusion**

Les sorties des années 1968 et les lendemains de l'alternance politique de 1981 contribuent donc à renforcer la technicisation de certains militants syndicaux en matière d'environnement. Alors que la figure de l'expert était auparavant dénoncée au nom d'une volonté d'élaborer des savoirs partagés entre scientifiques et ouvriers, ces années sont marquées par un phénomène de spécialisation de certains acteurs. À l'instar du Groupe Produits Toxiques de la FUC-CFDT<sup>1612</sup>, cette dynamique contribue à créer une distance entre les personnalités investies sur ces enjeux et leurs organisations : la réflexion sur les énergies renouvelables est par exemple portée par des groupes restreints au sein du mouvement syndical. Cette spécialisation intervient aussi sur le plan des démarches juridiques et conduit à un phénomène de délégation

---

1612 Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel... », *art. cit.*



similaire : la volonté d'assurer la participation des salariés aux instances relevant du droit des installations classées est portée par les responsables confédéraux, fédéraux et par un nombre restreint de militants concernés. Ces propositions restent difficilement reprises à l'échelle des territoires par les unions locales ou les sections syndicales.

Ce mouvement de spécialisation entraîne un investissement dans les institutions étatiques de l'environnement, notamment au lendemain de l'alternance politique de mai 1981. Non seulement les instances consultatives dans l'élaboration des politiques publiques sont largement ouvertes aux confédérations (qui y participent activement), mais les cédétistes sont particulièrement sollicités pour contribuer aux agences visant à infléchir les choix énergétiques. Pour ces opposants de longue date au programme d'équipement nucléaire, la déception intervient rapidement, mais leur extraction hors du mouvement syndical contribue néanmoins à affaiblir la réflexion cédétiste sur ce plan. Cet investissement général des confédérations dans les institutions publiques de l'environnement apparaît, en partie, comme un substitut aux mobilisations qui opposaient plus directement les salariés et les industries polluantes au cours de la décennie précédente. Ces réflexions se prolongent dans les velléités syndicales d'investir les politiques de l'environnement pour répondre à la crise, en liant la création d'emplois à des activités écologiquement soutenables. Le constat reste général reste celui d'une lente érosion des dispositifs syndicaux qui furent les plus dynamiques au cours des années soixante-dix, ainsi qu'une extraction des militants les plus mobilisés. Pendant que des responsables fédéraux et confédéraux cédétistes sont recrutés dans des agences publiques, le groupe confédéral énergie voit son activité décliner et le Groupe produits toxiques interrompt son activité au milieu des années 1980. Du côté de la CGT, Jean-Louis Moynot quitte le Bureau confédéral en 1981 et la transition ne semble pas immédiate avec ceux qui assureront ensuite l'élaboration d'une politique environnementale au sein de la CGT.

## Conclusion de la deuxième partie

Au lendemain de l'accident de Feyzin et jusqu'en 1977, les organisations syndicales françaises participent à la formation d'une variante française d'un environnementalisme ouvrier. Celui s'ancre dans les préoccupations quotidiennes des salariés et s'inscrit dans la continuité de l'intervention syndicale, incitant ces organisations à actualiser leurs pratiques et leurs idéologies à partir de ces enjeux.

La notion de cadre de vie s'impose comme un axe revendicatif inventé par les militants cédétistes, en interaction avec les mouvances du catholicisme social. Au moment où se forment les premiers réseaux administratifs en charge des politiques publiques de l'environnement, la mobilisation en faveur de l'amélioration du cadre de vie est présentée comme une réponse populaire et syndicale à « l'installation technocratique » du ministère de la Protection de la nature. La CGT se saisit rapidement de cette notion, en profitant d'un travail d'acculturation effectué par des permanents confédéraux pour insérer ce thème dans l'idéologie cégétiste.

Ce sont toutefois les conflits en santé au travail qui offrent l'occasion de renforcer l'action syndicale en matière d'environnement. Les syndicalistes profitent d'un réinvestissement des instances d'hygiène et de sécurité pour porter l'attention sur les effets sanitaires de certaines substances, puis ils prolongent cette dynamique par des rencontres avec des scientifiques et médecins militants, voire forment des dispositifs dédiés à ces questions à l'intérieur des fédérations syndicales. Lorsque les ouvriers et riverains dénoncent ensemble le débordement industriel à l'échelle territoriale, non seulement la centralité symbolique du monde ouvrier dans l'espace local se trouve renforcée, mais la fonction même de ces ouvriers est interrogée : ce n'est pas seulement la société dont ces ouvriers constitueraient le « centre » qu'ils seraient en mesure de transformer, ce sont désormais également les modalités de l'insertion de cette société dans son écosystème qui pourraient être transformées par ces travailleurs.

La rencontre du syndicalisme avec l'écologie politique se déroule donc après la formation d'une réflexion spécifiquement syndicale en matière d'environnement et se déroule sur le terrain de l'économie. La controverse sur les limites de la croissance devient un opérateur de démarcation entre des confédérations qui se plaisent à mettre en scène ce désaccord pour valoriser leurs identités syndicales. La rencontre syndicale avec les penseurs écologistes mène surtout la CFDT à s'interroger sur le rôle des technologies dans le développement des régimes politiques et sociaux. A l'heure où le choix nucléaire est dénoncé comme un aiguillon vers une société centralisé et autoritaire, certains militants invitent à inventer des activités productives fondées sur les technologies adaptées et profitant des spécificités environnementales des territoires. Ces propositions sont perçues comme des fondements pour l'invention d'un socialisme autogestionnaire et décentralisé, s'inscrivant ainsi dans la continuité du programme confédéral de la CFDT et empruntant des réflexions menées par des cédétistes à l'échelle territoriale dès le début des années 1960.

Ainsi considérée, l'écologie participe bien à la sortie des années 1968, mais elle constitue plus qu'une « idéologie de la crise<sup>1613</sup> » et apparaît dans certains discours syndicaux comme une idéologie de transition vers une sortie de crise liant les enjeux sociaux à l'invention d'un modèle économique plus soucieux de ses retombées environnementales. En pointant un phénomène de pacification des mouvements écologistes au tournant de la décennie 1980, Alexis Vrignon indiquait que « la notion de transition apparaît profondément ambivalente ; d'un côté, elle prend acte de l'inertie du réel et de la difficulté à transformer une société, de l'autre, elle conduit à une déradicalisation voire à une neutralisation<sup>1614</sup> ». Ces remarques s'appliquent également à l'évolution des militants cédétistes les plus impliqués sur les enjeux environnementaux entre 1977 et 1982. Leur technicisation croissante s'accompagne de la formulation de propositions concrètes et immédiatement réalisables (selon un vocable mobilisé par ces militants). La reconnaissance de ces compétences conduit, pour une partie d'entre eux, à participer à des agences gouvernementales au lendemain de l'alternance. D'autres seront recrutés dans l'administration de l'Environnement et certains poursuivent leurs engagements au sein d'associations de Protection de la nature et de l'environnement.

Alors que l'activité environnementale des confédérations se restreint au milieu de la décennie 1980, on voit paradoxalement s'affirmer certains dirigeants réaffirmer leur volonté

---

1613Michelle Zancarini-Fournel, « Le début de la fin », *art.cit.*

1614Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes... op. cit.*, p. 822-823.

d'investir ce terrain, en considérant qu'il serait resté inexploré par le mouvement syndical. Au sein de la CGT, la formation de la commission confédérale du cadre de vie intervient le 11 octobre 1984. La confédération reformule ensuite son programme environnemental lors de son congrès de novembre 1985. Le phénomène est encore plus frappant concernant la CFDT qui, en préparation de « l'année européenne de l'environnement » (1987), envisage d'organiser une formation à destination des permanents fédéraux et départementaux pour définir ce que devrait être une intervention syndicale en la matière. Dans le support de préparation de cette initiative, on lit que « jusqu'en 1982, la CFDT n'a pas eu d'une façon systématique au niveau confédéral une action suivie dans le domaine de l'environnement. Avec la venue de la gauche au gouvernement en 1981, le ministère de l'Environnement a ouvert les institutions existantes aux associations et aux organisations syndicales (...). Cette réalité est complexe, mais essentielle, aussi la CFDT se doit d'intervenir de façon plus marquée sur le terrain qui est le sien et mieux définir sa conception de l'environnement<sup>1615</sup> ». Ce tournant conduit à l'oubli du passé environnemental des organisations de salariés, ainsi qu'à l'abandon des définitions et des propositions singulières qu'elles avaient élaborées pour répondre à ces enjeux. La formation syndicale a parfois été étudiée comme l'espace d'une « lutte de sens pour dire l'héritage de la CFDT<sup>1616</sup> », permettant d'éclairer des tensions entre différents courants syndicaux. L'exemple précité permet d'ajouter que la formation syndicale peut aussi être l'illustration d'une incapacité à dire certains héritages. Cette rupture dans la transmission de la mémoire syndicale conduit finalement la CFDT à saisir les initiatives gouvernementales ou des institutions internationales pour imaginer recomposer son intervention. Au moment de la publication du rapport Bruntland (1987) popularisant la notion de « développement durable » et de la fondation du Groupe d'experts sur intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 1988), une nouvelle page de l'histoire environnementale des organisations syndicales s'ouvre.

---

1615A-CFDT, 8H1670. « L'environnement et la CFDT. Résumé d'un bilan, perspectives », 7 octobre 1986.

1616Sophie Bérout, « A l'école de la dissidence ? Les usages de la formation par l'opposition interne au sein de la CFDT du début des années 1980 à 2003, *Le Mouvement Social*, n° 235, 2011, p. 137-150.

## Conclusion

« La plupart des actions conduites par les organisations syndicales en matière d'environnement sont devenues "invisibles" : ni les médias ni les chercheurs (y compris en histoire sociale ou en sociologie) ne les mentionnent ou ne les analysent (...). L'invisibilité des conflits s'est doublée de l'invisibilité des protagonistes<sup>1617</sup> »

constate Michèle Descolonges dans un récent dossier consacré à ce sujet. Proposant de répondre à cette invisibilité, cette thèse offre donc un éclairage sur les conditions et critères de l'intervention environnementale de la CGT et de la CFDT au cours des quatre décennies de l'après-guerre. En suivant ces acteurs dans leurs interventions lors de l'élaboration de politiques publiques, mais aussi à l'échelle des entreprises ou des territoires, cette recherche a permis d'éclairer les nuances des positions syndicales dans ce domaine et se démarque ainsi d'une histoire syndicale centrée sur les archives confédérales.

Le contexte général de cette étude est celui d'une période souvent considérée comme l'apogée du mouvement syndical en France. Les réformes engagées lors de la Libération offrent aux organisations syndicales un poids inédit dans l'économie française, et la CGT contribue activement à façonner les entreprises nationalisées dans le secteur énergétique. L'explosion de la consommation énergétique marque profondément les territoires, les modes de vie et l'évolution des activités industrielles. Au milieu de la décennie 1960, le pétrole devient l'énergie la plus consommée en France et l'explosion de la raffinerie de Feyzin (4 janvier 1966) apparaît comme un révélateur de cette mutation. Cet accident marque une césure, parce que les pratiques syndicales se trouvent interrogées. Il rend également visible des pratiques qui se manifestaient auparavant à signaux faibles : la volonté cédétiste de penser l'évolution du système énergétique dans son ensemble, l'intention syndicale d'agir à l'échelle des territoires et non plus dans les seules entreprises, ou encore les germes d'une mise en cause du principe de compensation financière des risques professionnels. La catastrophe de Feyzin devient un événement matriciel, en ce sens qu'elle favorise l'incubation de ces

---

<sup>1617</sup>Michèle Descolonges, « Syndicats et transition écologique, un paysage (partagé) de travail », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 13-14.

réflexions. Plus qu'un tournant brusque, l'événement éclaire une transition à plusieurs égards. Si l'accident marque une césure dans les pratiques internes aux organisations syndicales, il révèle également les mutations silencieuses qui affectent alors l'économie française et le monde ouvrier. En premier lieu, l'explosion attire les regards vers l'évolution des activités industrielles, reposant étroitement sur les nouvelles sources énergétiques mobilisées et en particulier les hydrocarbures. Cette conversion renouvelle également l'appréhension du monde ouvrier par la société française. Au moment des cérémonies en mémoire des victimes de l'explosion, la rencontre d'une délégation de mineurs avec les ouvriers de la raffinerie est perçue comme un passage de relais : la figure de l'ouvrier qualifié dans la pétrochimie efface celle du mineur de fond, supposée appartenir au passé industriel. Cette mutation affecte enfin le paysage syndical, au moment où l'unité d'action entre les confédérations contribue à l'expansion de la conflictualité sociale. En somme, l'accident de Feyzin illustre le début d'une transition dont Marion Fontaine identifie encore les symptômes à Liévin près de dix années plus tard<sup>1618</sup>. La décennie suivante est donc marquée par la réinvention des structures syndicales pour intervenir en matière de santé ou d'environnement, ainsi que par l'adoption de pratiques nouvelles pour nourrir cette intervention (recours aux scientifiques militants, réinvestissement des IRP en matière d'hygiène, liens avec des associations extérieures aux entreprises). Au terme de ce parcours, revenons rapidement sur les apports historiographiques permis par le croisement des chronologies d'histoire environnementale et d'histoire des mondes du travail.

En premier lieu, la fondation des entreprises nationalisées dans le secteur de l'énergie doit être située dans la continuité des projets syndicaux défendus par la CGT. Le président de la Fédération de l'éclairage et des forces motrices, Marcel Paul, remplit effectivement un rôle important dans la nationalisation et la structuration de la filière électrique française (1946). Dans la perspective cégétiste, ces entreprises incarnent l'idéal d'un service public présent sur tout le territoire et apportant un service homogène à l'ensemble de la population. Non seulement cette approche nie les aspérités environnementales des territoires, mais elle se positionne surtout en faveur de l'expansion continue des « forces productives », présumées garantes de l'amélioration des conditions de vie populaires. Les dirigeants cégétistes, Marcel Paul en tête, entretiennent le sentiment que la création d'un statut favorable aux salariés dans

<sup>1618</sup>Marion Fontaine, *Fin d'un monde ouvrier. op. cit.*, p. 18.

les entreprises nationalisées pourrait avoir un effet d'entraînement positif pour la condition de l'ensemble du salariat. Ces options s'inscrivent dans ce que Bruno Trentin désigne comme « le repli de l'action politique du mouvement ouvrier en Europe occidentale vers des thématiques purement distributives (...), intimement lié à l'idéologie de la transition vers le socialisme<sup>1619</sup> », menant les organisations syndicales à délaisser la réflexion sur les conditions ou le contenu du travail.

Les compétences des ingénieurs sont fortement valorisées dans les discours cégétistes, dans la mesure où il est attendu que la gestion de l'entreprise soit guidée par des critères d'efficacité technique et échappe aux controverses politiques. Les statistiques et les objectifs de production quantitatifs deviennent des instruments centraux dans la stratégie de l'entreprise et le resteront durablement. Largement valorisées par la CGT, ces schèmes contribuent pourtant à produire de l'abstraction sur des bouleversements physiques bien concrets, puisque la construction des barrages hydrauliques provoque parfois des conflits avec les habitants concernés.

Cette gestion par le chiffre est ponctuellement contestée par les syndicats minoritaires au sein des entreprises nationalisées, à commencer par la CFTC-CFDT. Reconnaisant leur relative marginalité dans l'entreprise face à la puissance de la CGT, les cégétistes de l'EDF et des autres filières de l'énergie réagissent aux premières menaces sur les mines de charbon en proposant de réunir les différentes fédérations concernées par les enjeux énergétiques. Ces échanges prennent de l'ampleur à partir de 1967. Les liens entretenus entre ces différentes fédérations offrent la possibilité de penser l'évolution d'ensemble du système énergétique et d'émettre des propositions pour le transformer. La crise ouverte par les licenciements au CEA à partir de 1969, puis les inquiétudes suscitées par la « crise pétrolière » de 1973, ouvrent une séquence d'intense réflexion sur les enjeux sociaux et les implications politiques des choix énergétiques dans la confédération. La prise de position cégétiste contre le programme français d'équipement nucléaire (1974) est parfois décrite comme une prise de position qui s'expliquerait par l'influence de certains penseurs personnalistes critiques des techniques ou par la « culture » cégétiste. Or, cette prise de position reste inintelligible si elle n'est pas expliquée dans le cadre de ces mutations économiques. Autrement dit, la CFDT ne s'oppose pas au programme nucléaire par acte de foi, mais parce que l'atome apparaît comme l'embryon d'une forme de développement : il induirait notamment une forte centralisation des

<sup>1619</sup>Bruno Trentin, *La cité... op. cit.*, p. 117.

activités industrielles et une technicité accrue qui placerait ces infrastructures hors du contrôle démocratique.

L'intérêt syndical pour les questions énergétiques répond donc, en premier lieu, au choix d'un modèle de développement. La CGT et la CFDT s'accordent constamment sur leurs positions en faveur d'une indépendance énergétique nationale. Contrairement à une idée reçue, cette position conduit la CGT à s'affirmer favorable à une diversification du système énergétique : si elle défend un programme d'équipement nucléaire, elle ajoute que le « tout-nucléaire » serait une erreur parce qu'il laisserait planer un risque sur l'indépendance énergétique. Les formes de cette indépendance varient également selon les colorations idéologiques des confédérations au terme des années soixante-dix. Elle serait axée sur de grands réseaux techniques centralisés pour la CGT, proposant ainsi de réduire les coûts d'investissements et de garantir l'accès de tous les citoyens à une source d'énergie. La CFDT envisage, quant à elle, des infrastructures plus décentralisées, correspondant à la fois aux ressources énergétiques disponibles sur les territoires et mobilisées selon les besoins exprimés sur ces territoires. Au final, ces choix énergétiques deviennent des marqueurs identitaires pour chacune des confédérations. La simple défense de l'idéal de service public incarné par EDF peut tenir lieu, en certaines occasions, de programme syndical pour les fédérations de l'énergie de la CGT. Minoritaire dans ces filières, la CFDT se construit au contraire une identité en se démarquant par une réflexion sur le contenu et les finalités de la production énergétique.

Le deuxième point que nous éclairons porte sur l'histoire sociale et environnementale de la pollution industrielle, en attirant particulièrement l'attention sur une histoire du droit et de son influence sur les pratiques syndicales. Dès les années d'après-guerre, les militants témoignent de la pollution subie : tout en communiant dans le « culte de la cheminée qui fume<sup>1620</sup> », ils soulignent constamment que ces nuisances affectent leur cadre de vie au premier chef. La représentation récurrente de la fumée industrielle était bien un symbole de prospérité, mais elle constituait également un stigmaté associé aux quartiers ouvriers et industriels. Ces nuisances sont vécues comme « un mal nécessaire<sup>1621</sup> ». Pourtant, les plaintes émises par ces communautés ouvrières se heurtent aussi aux obstacles juridiques. En effet, les syndicalistes

---

1620 Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution... op. cit.*

1621 Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? », *art. cit.*



mettent en cause ces émanations dans les entreprises en recourant au droit du travail, par l'intermédiaire duquel ils peuvent espérer une reconnaissance minimale des préjudices subis. Or, à l'instar de la plupart des pays industrialisés, ces réglementations se focalisent sur « la recherche des risques industriels dans les confins étroits de la production<sup>1622</sup> ». Elles tracent une ligne étanche entre l'espace productif et son environnement : le droit contribue à enclore l'intervention syndicale dans un périmètre correspondant à l'aménagement de la relation salariale. La régulation des nuisances hors de cet espace relève du droit relatif aux installations classées, dont les militants ouvriers sont peu familiers et qui ne propose aucune correspondance avec le droit du travail. Dès lors, les syndicalistes formulent leurs revendications au travers du paradigme de la compensation financière des risques professionnels, hérité des lois de 1898 (sur les accidents du travail) et 1919 (sur les maladies professionnelles). La mise en cause de l'usage de substances nocives, ou la protestation contre des dommages hors de l'espace usinier, se trouve fréquemment résolue par ces pratiques indemnitaires. Dans la situation japonaise, Paul Jobin constate également que « le transfert de l'usine au tribunal restreint les revendications syndicales aux possibilités de la loi [nippone] sur le travail de 1947<sup>1623</sup> », favorisant ainsi les pratiques de compensation monétaire. Considérée sous ce jour, l'adhésion syndicale au « compromis fordiste » ne constitue pas un simple acte de foi idéologique, mais s'explique aussi par une routine syndicale façonnée par l'usage du droit<sup>1624</sup>. Alain Supiot rappelle que

« compromis fordiste a consisté à échanger de la sécurité économique contre de la dépendance au travail, c'est-à-dire de faire payer aux entreprises le prix d'une aliénation jugée inévitable dans son principe. L'expression juridique de ce compromis a été le modèle de l'emploi salarié, qui insère un statut protecteur dans tout contrat de travail (...). Le périmètre de la justice sociale a ainsi été restreint aux termes de l'échange salarial, c'est-à-dire à des quantités de temps et d'argent, tandis que la dimension qualitative du travail, son sens et son organisation, étaient censés relever d'une pure rationalité technoscientifique<sup>1625</sup>. »

L'historiographie souligne que les demandes de salariés de supprimer certaines substances pathogènes sont irréductibles à une logique de quantification<sup>1626</sup>. Dans une logique similaire appliquée à l'extérieur de l'espace de production, cette quantification du préjudice pour

---

1622Christopher Sellers et Joseph Melling, *Dangerous Trade... op. cit.*, p. 200.

1623Paul Jobin, *Maladies industrielles... op. cit.*, p. 461.

1624Cette routine rejoint la notion « d'histoire incorporée » de Pierre Bourdieu, « Le mort... », *art. cit.*

1625Alain Supiot, « Introduction », Bruno Trentin, *La cité du travail*, Paris, Fayard, 2012, p. 16.

1626Laure Pitti, « "Experts bruts"... », *art. cit.*

l'indemniser contribue à mettre sous le boisseau les plaintes portant sur la pollution industrielle. La restriction du périmètre de la justice sociale à l'aménagement de la relation salariale implique ainsi d'exclure particulièrement les énoncés qui pourraient être favorables à une justice environnementale, puisque les salariés se voient nier la possibilité de mettre en cause le contenu de la production, fut-il nocif pour les travailleurs et les riverains.

Lorsque ce compromis « vole en éclats<sup>1627</sup> » dans les années 1968, les mobilisations pour la santé ouvrière s'enrichissent fréquemment du refus de la pollution industrielle. Les archives publiques offrent l'occasion de constater que ces initiatives peuvent interpeller à la fois l'administration du Travail et les services des installations classées. Paradoxalement, cette dynamique conflictuelle liant les maladies professionnelles et la pollution industrielle en une cause unique conduit à l'actualisation des deux corpus juridiques distincts. En quelques années, le fonctionnement des instances représentatives du personnel est révisé (notamment par la loi du 27 décembre 1973) et le droit des installations classées est rénové (loi du 19 juillet 1976). À l'image de leur ignorance réciproque depuis le XIXe siècle<sup>1628</sup>, ces réformes sont menées sans établir de passerelles et renforcent la démarcation entre ces corpus juridiques. Ces pratiques sont à rebours de l'activité des CHS les plus offensifs, où les questions portant sur la pollution hors de l'espace productif peuvent être soulevées par les syndicalistes. Cette régression n'apparaît pourtant pas clairement comme telle aux yeux des confédérations, dans la mesure où les militants restent peu sensibilisés au droit de l'environnement au moins jusqu'au tournant des années quatre-vingt. Leurs interventions contre les débordements industriels se heurtent ainsi systématiquement à la rémanence de ces frontières juridiques.

La formation d'une variante française d'environnementalisme ouvrier mérite d'être mieux cernée, bien qu'elle ne se présente à aucun moment comme une doctrine figée. Les conflits désignés sous ce vocable sont ceux qui furent menés par des salariés ou des communautés ouvrières exposés aux nuisances industrielles ou confrontés à un phénomène de dépossession suite à l'appropriation d'espaces ou de ressources auparavant publiques. Les arguments qui appuient ces mobilisations puisent rarement dans le registre de la « protection de la nature ».

---

1627Xavier Vigna, *L'insubordination... op. cit.*, p. 327.

1628Alain Supiot, « L'alerte écologique », *art. cit.*

Ils plaident plutôt en faveur de la santé publique et environnementale ou protestent au nom d'une dignité heurtée par la cohabitation avec les nuisances.

Le sentiment d'une injustice dans la possibilité d'accéder à un environnement préservé se manifeste déjà par des symptômes faibles dès les années cinquante. Les fumées industrielles apparaissent ainsi comme des stigmates affectant les quartiers populaires, dans lesquels les habitants se plaignent de la désinvolture dont feraient preuve les pouvoirs publics à leur égard. Ce constat des inégalités environnementales est souligné par les représentants syndicaux au CES, à l'occasion des saisines portant sur la régulation de la pollution industrielle au début des années soixante. Pourtant, les protestations contre les nuisances n'investissent pleinement l'espace public qu'au tournant des années 1968 et s'articulent aux dynamiques de l'insubordination ouvrière, ouvrant un terrain où se rencontrent la « politique populaire » et la « politique ouvrière<sup>1629</sup> ».

L'environnementalisme ouvrier partage avec la « politique ouvrière » le principe d'être structuré autour d'organisations s'affirmant représentantes du monde ouvrier. La CFDT remplit en ce sens une fonction importante grâce à la formation de dispositifs qui contribuent à l'affirmation de conflits environnementaux. La création de structures territoriales originales (les UIB) permet d'assumer un rôle actif pour lier l'anxiété des riverains aux vellétés des ouvriers, jusqu'à faire preuve d'ingéniosité pour désamorcer les tensions qui se manifestent entre « protection de l'emploi » et « défense du cadre de vie ». Sans occuper une position motrice dans ces mobilisations territoriales, la CGT participe en tissant des relations avec des associations ou des élus locaux, qui deviennent des intercesseurs auprès des pouvoirs publics pour alerter sur certaines nuisances. Ces structures ne sont pas une spécificité française : elles sont également un moteur pour les mobilisations ouvrières face aux maladies et débordements industriels au Canada, en Italie ou au Japon<sup>1630</sup>.

Cet environnementalisme se structure d'abord par des représentations de « l'espace vécu » qui sont propres aux communautés ouvrières. Ces représentations mêlent étroitement le cadre de vie et l'espace de travail, la présence d'éléments naturels et l'installation d'équipements collectifs. Il s'appuie aussi sur la mémoire environnementale du territoire, en ce sens que les

---

1629Les paragraphes suivants évoquent également les critères de la « politique ouvrière » identifiés par Xavier Vigna, *L'insubordination... op. cit.*, p. 217-219.

1630Paul Jobin, *Maladies industrielles... op. cit.*; Stefania Barca, « Bread and poison... », *art. cit.*

accidents industriels ou l'urbanisation d'espaces auparavant utilisés à des fins récréatives sont fréquemment invoqués comme des préjudices dans le discours ouvrier à l'échelle locale.

L'environnementalisme ouvrier se structure ensuite dans une opposition à la définition ministérielle de l'environnement. La CFDT oppose effectivement la notion de cadre de vie, ancrée dans l'expérience des salariés, aux catégories de l'action administrative, qui traduiraient les enjeux environnementaux dans des termes techniques et induiraient une dépolitisation. La CGT se montre plus rétive face à cette opposition : ses revendications proposent plutôt de réorienter l'action administrative par un renforcement des mesures dirigistes et du contrôle étatique de la production industrielle. En ce sens, les enjeux environnementaux sont l'occasion pour la CGT de réaffirmer que la réponse passerait par la voie électorale, poursuivant sur ce point, et avec constance, un processus « d'étatisation des luttes ouvrières<sup>1631</sup> ». La réflexion environnementale de la CGT se structure ainsi plus fréquemment par une opposition au patronat, ce qui se traduit régulièrement par des campagnes visant à dénoncer la communication verte menée par des industries polluantes.

Enfin, lorsque les conflits sont portés par les salariés des industries incriminées, l'environnementalisme ouvrier partage avec la politique ouvrière un discours et des prescriptions sur le travail. Dans ces mobilisations, la démarche des salariés s'appuie fréquemment sur l'affirmation d'une dignité qui serait heurtée par un labeur insalubre, et réactivent le morceau d'éthique consistant à « travailler bien et normalement<sup>1632</sup> ». Lorsqu'ils mettent en cause la pollution, les ouvriers concernés lestent parfois ce principe d'un troisième terme : la connaissance, sinon la maîtrise, de la finalité de leur travail. Cette volonté de redonner sens à leur activité peut conduire jusqu'à interroger l'utilité sociale des substances produites, comme dans « l'affaire de l'acroléine » à Pierre-Bénite (1976-1978) ou dans une moindre mesure au lendemain de l'explosion de l'usine Givaudan à Lyon (1979). Formulées à l'échelle locale, ces préconisations peuvent contribuer à acter des transformations dans les conditions du travail effectif dans les industries chimiques.

Des réflexions similaires peuvent s'affirmer à l'échelle nationale, puisque la fédération Hacuitex de la CFDT est en pointe dans l'analyse de l'obsolescence programmée et déplore les dommages environnementaux provoqués par l'expansion de productions désignées comme « superflues ». Ces réflexions sur la dimension écologique du travail sont également au cœur

---

1631 Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière... op. cit.*, p. 226.

1632 *Ibid.*, p. 209-211.

de l'intervention de franges radicalisées du salariat, qui peuvent contribuer à faire reconnaître certains préjudices liés à l'activité de travail. Dans ces démarches, ils profitent de leurs « rencontres improbables<sup>1633</sup> » avec des médecins ou scientifiques mobilisées en faveur de la santé au travail et de la santé environnementale dans les quartiers industriels. Ces échanges constituent un moteur essentiel à l'affirmation des conflits et se retrouvent également dans les mobilisations ouvrières en matière d'environnement en Italie ou aux États-Unis<sup>1634</sup>. Bien qu'elles soient formulées par des secteurs restreints du mouvement syndical, ces propositions témoignent d'une volonté de penser le travail humain comme étant la première interface par laquelle les sociétés s'inscrivent physiquement dans leur environnement et contribuent à le transformer.

La notion de « responsabilité environnementale du travail<sup>1635</sup> », proposée par des politistes à partir de l'observation de situations similaires, a le mérite de souligner une banalité pourtant rarement énoncée : les salariés sont capables de penser la production comme un phénomène écologique. Cette notion mérite toutefois d'être mieux circonscrite, dans la mesure où le parallélisme proposé avec le principe de « responsabilité sociale des entreprises » suggère que les salariés pourraient disposer de ressources similaires à leurs employeurs pour connaître les effets les plus pernicioeux de certaines substances utilisées dans le cadre de leur travail et disposeraient également de leviers pour réorienter les productions délétères. Un usage imprécis de cette notion (responsabilité environnementale du travail) constituerait en ce sens une négation du principe de subordination qui reste le fondement juridique de la relation salariale<sup>1636</sup>. À ce titre, une étude complémentaire pourrait être menée sur la présence (ou non) de motifs écologiques lors des grèves productives des années 1968, c'est-à-dire lorsque les ouvriers « deviennent leurs propres employeurs ».

Le dernier point sur lequel l'environnementalisme ouvrier mérite d'être interrogé reste le qualificatif « ouvrier ». Incontestablement, ces luttes sont portées par les ouvriers travaillant dans ces industries. Ils sont toutefois rarement le seul groupe social participant à cette dynamique, à l'exception de la grève de *La Littorale* à l'automne 1977. En effet, ces conflits sont fréquemment l'occasion de tisser des liens avec la communauté locale ou les groupes

---

1633Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel, « Les rencontres improbables... », *art. cit.*

1634Paul Jobin, *Maladies industrielles et renouveau... op. cit.*; Stefania Barca, « Work, Bodies, Militancy... », *art. cit.*; Scott Dewey, « Working for the Environment... », *art. cit.*

1635Verity Burgmann, « The social responsibility of labour versus the environmental impact of property capital : The Australian green bans movement », *Environmental Politics*, 2000, vol. 9/2, p. 78-101.

1636Alain Supiot, *Critique du droit... op. cit.*

militants dont l'intervention reste polarisée par l'attraction exercée le monde ouvrier. Pour ces différents acteurs, syndicalistes y compris, les motifs écologiques sont l'occasion de réaffirmer la centralité symbolique du monde ouvrier dans la société française. Ils sont aussi l'occasion d'actualiser le rôle qu'elles assignent à cette classe, en suggérant que les ouvriers seraient ceux qui disposeraient de la capacité de réorienter l'activité industrielle et de contribuer ainsi à l'avènement de modèles de production plus respectueux de l'environnement. Loin d'être un phénomène strictement français, un brouillage de la catégorie ouvrière intervient également lors de l'émergence de syndicats attachés à la lutte contre les maladies professionnelles au Japon. Cette réactivation du référent « ouvrier », qui participe d'un renouveau syndical nippon, désigne un groupe élargi dont le périmètre tend à s'étendre au salariat<sup>1637</sup>.

Soulignons finalement que la variante française d'un environnementalisme ouvrier est une expérience éphémère, dont la publication des *Dégâts du progrès* (1977) peut apparaître comme le testament. Au moment où s'éteignent les derniers feux de l'insubordination ouvrière, l'intervention environnementale du mouvement syndical devient plus technique et se concentre entre les mains de spécialistes. Ces compétences sont reconnues par-delà les organisations ouvrières, contribuant au recrutement de militants cédétistes dans les agences gouvernementales au lendemain de l'alternance politique de 1981. Avec les années 1968 s'achève un moment d'intervention active du syndicalisme sur les enjeux environnementaux.

L'acuité de la crise écologique continue pourtant d'interpeller les syndicalistes. Au terme des années quatre-vingt, la question climatique s'impose dans le débat public et le caractère international de l'enjeu contribue à transformer le cadre de réponse pertinent pour répondre aux questions environnementales<sup>1638</sup>. Dans le même temps, les administrations de l'Environnement fusionnent avec les anciens ministères aménageurs et s'imposent comme des acteurs incontournables dans l'élaboration des politiques publiques<sup>1639</sup>. Les organisations syndicales sont sollicitées par des acteurs extérieurs aux mondes du travail (ministères,

---

1637Paul Jobin, *Maladies industrielles et renouveau... op. cit.*, p. 394.

1638Pour une approche proposant une critique historique de la « modernité » de la question climatique : Fabien Locher et Jean-Baptiste Fressoz, « Modernity's Frail Climate: A Climate History of Environmental Reflexivity », *Critical Inquiry*, vol 38/3, 2012, p. 579-598.

1639Pierre Lascoumes, Laure Bonnaud, Jean-Pierre Le Bourhis, Emmanuel Martinais, *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.

associations écologistes, organisations internationales onusiennes) pour prendre part à une « démocratie écologique » dont les formes et le contenu restent bien imprécis<sup>1640</sup>. Dès 1992, Félix Guattari, parfois considéré comme l'une des sources théoriques de l'écologie politique, interrogeait : « les classes ouvrières sont-elles rejetées de l'Histoire, condamnées à n'être plus que les résidus de systèmes sociaux désormais dépassés dans un cadre néo-capitaliste et post-industriel ? Est-ce qu'au contraire la redéfinition, j'oserai dire la réinvention, de la subjectivité ouvrière à travers de nouvelles pratiques syndicales et politiques, n'est pas appelée à élargir et enrichir la perspective écologique ?<sup>1641</sup> ». Il plaidait en ce sens pour la formation « d'alliances, de procédures de connaissances mutuelle, d'échange, de concertation » entre mouvements syndicaux et écologistes. Reste, pourtant, que construire une alliance ou entamer un dialogue suppose, pour être constructif, que les parties en présence soient au clair quant à leurs propres définitions des termes du débat. Le premier enseignement de cette thèse consiste peut-être finalement à indiquer que le mouvement syndical ne fut en mesure d'émettre des propositions constructives articulant justice sociale et environnementales que lorsqu'il consentit un effort important de définition des termes recouvrant les enjeux écologiques. Pour cela, il enracina sa réflexion dans les préoccupations qui traversaient les mondes du travail et porta une attention constante aux inégalités environnementales.

---

1640 Michèle Descolonnes, *Les démarches de la CGT... op. cit.*

1641 Félix Guattari, « Écologie et mouvement ouvrier », *art. cit.*

## Bibliographie

Cette thèse plaide pour un décloisonnement historiographique entre l'histoire des mondes du travail et l'histoire environnementale. Plusieurs références citées dans cette bibliographie partagent cette démarche et ne sont pas assimilables à l'un ou l'autre de ces champs de recherche. La bibliographie est donc présentée dans l'ordre alphabétique, sans distinguer les champs de recherche des travaux mentionnés.

Hélène Adam et Louis-Marie Barnier, *La santé n'a pas de prix. Voyage au cœur des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail*, Paris, Syllepse, 2013.

Robert C. Allen, « Backward into the future : The shift to coal and implications for the next energy transition », *Energy Policy*, n° 50, 2012, p. 17-23.

Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Histoire des syndicats (1906-2006)*, Paris, Seuil, 2006.

Thomas Andrews, *Killing For Coal. America's Deadliest War on Labor*, Boston, Harvard University Press, 2008.

Claire Andrieu, *Pour l'amour de la République. Le Club Jean Moulin, 1958-1970*, Paris, Fayard, 2002.

Claire Andrieu, Antoine Prost, Lucette Le Van Lemesle (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, FNSP, 1987

Philippe Artières et Michèle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008.

Antoine Artous, Didier Epstajn, Patrick Silberstein (dir.), *La France des années 1968. Une encyclopédie de la contestation*, Paris, Syllepse, 2008.

Danièle Auffray, Thierry Baudouin, Michèle Collin, Alain Guillerm, *La grève et la ville*, Paris, Christian Bourgois, 1979.

Pierre Bance, *Les fondateurs de la CGT à l'épreuve du droit*, Claix, Pensée Sauvage, 1978.

Janine Barbot et Nicolas Dodier, « Face à l'extension des indemnités non judiciaires. Le cas des victimes d'un drame de santé publique », *Droit et société*, n° 89, 2015, p. 89-103.

Stefania Barca, « Laboring the Earth. Transnational reflections on the environmental history of work », *Environmental History*, 19/1, 2014.

Stefania Barca, « Telling the Right Story : Environmental Violence and Liberation Narratives », *Environment and History*, 20/4, 2014, p. 535-546.



- Stefania Barca, « Travailleurs et écologistes de tous les pays, unissez-vous ! », *Contretemps Web*, 23 juin 2014. En ligne: [www.contretemps.web](http://www.contretemps.web) [consulté le 30 octobre 2014]
- Stefania Barca, « Work, bodies, environment. The "class ecology" debate in 1970s Italy », Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science ? Science and politics in a toxic world*, New York, Bergahn, 2014, p. 115-133.
- Stefania Barca, « Bread and poison. The story of labor environmentalism in Italy, 1968-1998 », Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial hazards across a globalized world*, Philadelphia, Temple University Press, 2012, p. 126-139.
- Stefania Barca, « On working-class environmentalism. A historical and transnational overview », *Interface. A Journal For and About Social Movements*, 4/2, 2012. [Article traduit en français en 2015 : « Sur l'écologie de la classe ouvrière : un aperçu historique et transnational », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 23-40.]
- Dominique Barjot et Henri Morsel (dir.), *La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité de France, 1996.
- Louis-Marie Barnier, « Le CHSCT-environnemental au croisement du droit à la santé et des mobilisations environnementales », *Mouvements*, n° 80, 2014, p. 78-86.
- Marine Barthélémy, Claude Dargent, Guy Groux, Henri Rey, *Le réformisme assumé de la CFDT. Enquête auprès des adhérents*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
- Karine-Larissa Basset, « L'invention des parcs nationaux français entre modernisation et décolonisation : la quête d'une singularité (1950-1970) », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 170-181.
- Louissette Battais, *Guide bibliographique CFTC-CFDT, 1884-1987*, Paris, IRES, 1998.
- Arnaud Baubérot et Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles*, Pompignac, éditions Bière, 2009.
- Arnaud Baubérot, « Pour une histoire de l'urbaphobie », Arnaud Baubérot et Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles*, Pompignac, éditions Bière, 2009, p. 9-15.
- Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 1999.
- Michel Beaud, Pierre Danjou, Jean David, *Une multinationale française. Péchiney Ugine Kuhlmann*, Paris, Seuil, 1975.
- Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France. Volume 2, XXe siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2005.
- Renaud Bécot, « Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972 », *Bulletin d'histoire politique*, n° 23/2, 2015, p. 48-65.
- Renaud Bécot, « Agir syndicalement sur un territoire chimique. Aux racines d'un environnementalisme ouvrier dans le Rhône, 1950-1980 », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 57-70.

- Renaud Bécot, « Les murs de l'usine et le dilemme syndical face à la pollution industrielle, 1945-1980 », Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier, Serge Weber (dir.), *Espaces et rapports sociaux de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- Renaud Bécot et Céline Pessis, « Improbables mais fécondes : les rencontres entre scientifiques critiques et syndicalistes dans les années 1968 », *Mouvements*, n° 80, 2014, p. 51-66.
- Renaud Bécot, « L'invention syndicale de l'environnement dans la France des années 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 169-178.
- Emmanuel Bellanger et Julian Mischi (dir.), *Les territoires du communisme. Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Nicolas Belorgey, Frédéric Chateignier, Mathieu Hauchecorne et Étienne Pénissat, « Théories en milieu militant. Introduction », *Sociétés contemporaines*, n° 81, 2010, p. 5-25.
- Yves-Marie Bercé, *La dernière chance. Histoire des suppliques*, Paris, Perrin, 2014.
- Luc Berlivet et Frédéric Sawicki, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, n° 27, 1994, p. 111-142.
- Martine Bernard-Roigt, « Territoire et syndicalisme, entre respect des valeurs et besoins d'évolution, la démarche CGT », *La revue de l'IREES*, n° 82, 2014, p. 89-110.
- Sophie Bérout, « A l'école de la dissidence ? Les usages de la formation par l'opposition interne au sein de la CFDT du début des années 1980 à 2003 », *Le Mouvement Social*, n° 235, 2011, p. 137-150.
- Sophie Bérout, « Les opérations "robins des bois" au sein de la CGT Énergie. Quand la cause des chômeurs et des "sans" contribue à la redéfinition de l'action syndicale », *Revue française de sciences politiques*, n° 59/1, 2009, p. 97-119.
- Sophie Bérout, *Les Robins de bois de l'énergie*, Paris, Le Cherche-Midi, 2005.
- Léa Berthet, *Feyzin, 4 janvier 1966. La première grande catastrophe industrielle moderne et ses implications politico-administratives*, Mémoire, IEP de Lyon, 2008.
- Georges Bertrand, « Pour une histoire écologique de la France rurale. L'impossible tableau géographique », Georges Duby et Armand Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale. La formation des campagnes françaises des origines à 1340 (Tome 1)*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 34-111.
- Antoine Bévort et Dominique Labbé, *La CFDT : organisation et audience depuis 1945*, Paris, La documentation française, 1995.
- Brian Black, *Crude Reality. Petroleum in World History*, New York, Rowman & Littlefield, 2012.
- David Blanchon, Jean Gardin, Sophie Moreau (dir.), *Justice et injustices environnementales*, Paris, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2012.
- David Blanchon, Sophie Moreau, Yvette Veyret, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, n° 665, 2009, p. 35-60.

- Marie-Pierre Blin-Franchomme et Isabelle Desbarats (dir.), *Droit du travail et droit de l'environnement*, Paris, Lamy, 2010.
- Achille Blondeau, « Le droit dans la profession minière », Michel Pigenet et André Narritsens (dir.), *Les pratiques syndicales du droit. France, XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 159-164.
- Elizabeth D. Blum, *Love Canal Revisited : Race, Class, and Gender in Environmental Activism*, Lawrence, University Press of Kansas, 2008.
- Françoise Blum, « Une formation syndicale dans la Guinée de Sékou-Touré : l'université ouvrière africaine, 1960-1965 », *Revue historique*, n° 667, 2013, p. 661-691.
- Françoise Blum, « Syndicalistes et croyants panafricains. Réseaux des années 1960 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 119, 2013, p. 99-112.
- Virginie Bodon, *La modernité au village. Tignes, Savines, Ubaye... La submersion de communes au nom de l'intérêt général, 1920-1970*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2003.
- Olivier Boiral, « Protéger l'environnement naturel et la santé des travailleurs », *Revue internationale de gestion*, n° 22/4, 1997, p. 49-55.
- Luc Boltanski, *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.
- Jean-Pierre Bonaïti, « La décentralisation dans la loi de 1946 : du compromis introuvable à l'accommodement implicite », Dominique Barjot et Henri Morsel (dir.), *La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité de France, 1996, p. 173-193.
- Laure Bonnaud, « Histoire des inspecteurs des installations classées (1810-2006) », *Responsabilité et environnement*, n° 46, 2007, p. 89-94.
- Laure Bonnaud, « Au nom de la loi et de la technique. L'évolution de la figure de l'inspecteur des installations classées depuis les années 1970 », *Politix*, n° 69, 2005, p. 131-161.
- Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "Trente Ravageuses" ? L'impact environnemental et sanitaire des décennies de haute croissance », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 41-59.
- Christophe Bonneuil, Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement anthropocène*, Paris, Seuil, 2013.
- Christophe Bonneuil et Frédéric Thomas, *Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et régime de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Paris, Quae, 2009.
- Christophe Bonneuil, *Mettre en ordre et discipliner les tropiques. Les sciences du végétal dans l'empire française, 1870-1940*, Thèse de doctorat, Paris VII, 1997.
- Yves Bonny, Sylvie Ollitrault, Régis Keerle, Yvon Le Caro (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Soraya Boudia et Anne Fellingner, « Radioactivité et santé au travail : trajectoire historique d'un problème », *Histoire & Sociétés*, 2007/3, n° 23, p. 32-43.

- Christian Bougeard, Vincent Porhel, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *L'Ouest dans les années 68*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Christian Bougeard, « Les mouvements sociaux ouvriers en Bretagne dans les années 1950-1960 », Christian Bougeard, Vincent Porhel, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *L'Ouest dans les années 68*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- Pierre Bourdieu, « Le mort saisi le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 32, 1980, p. 3-14.
- Régis Boulat, « Le groupe 1985 et les origines de la prospective territoriale », Olivier Dard et Jean-François Eck (dir.), *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XXe siècle*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2010, p. 41-60.
- Régis Boulat, *Jean Fourastié, un expert en productivité. La modernisation de la France (années trente – années cinquante)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008.
- Daniel Boulet, *Entreprises et environnement en France de 1960 à 1990. Les chemins d'une prise de conscience*, Genève, Droz, 2006.
- Michel Branciard, *Histoire de la CFDT*, Paris, La Découverte, 1994.
- Luc Brès et Geneviève Dionne, *Mouvement syndical et environnement. L'environnement au cœur des préoccupations syndicales*, Montréal (Québec), CSN/HEC, 2009.
- Elyane Bressol, Michel Dreyfus, Joël Hedde, Michel Pigenet (dir.), *La CGT dans les années 1950*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- Guy Brucy, *Histoire de la fédération chimie CFDT*, Paris, Syros, 1994.
- Philippe Brunet, *La nature dans tous ses états : Uranium, nucléaire et radioactivité en Limousin*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2004.
- Bernard Bruneteau, « Le "mythe de Grenoble" des années 1960 et 1970 : un usage politique de la modernité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 58, 1998, p. 111-126.
- Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (19e-20e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- Anne Sophie Bruno et Catherine Omnès (dir.), *Les mains inutiles. Inaptitude au travail et emploi en Europe*, Paris, Belin, 2004.
- Robert Bullard, *Dumping in Dixie. Race, Class and Environmental Quality*, Boulder, Westview Press, 1990.
- Verity Burgmann, « The social responsibility of labour versus the environmental impact of property capital : The Australian green bans movement », *Environmental Politics*, vol. 9/2, 2000, p. 78-101.
- Meredith Burgmann et Verity Burgmann, *Green bans, Red union. Environmental Activism and the New South Wales Builders Labourers Federation*, Sydney, New South Wales University Press, 1998.

- Philippe Buton, « L'extrême-gauche française et l'écologie. Une rencontre difficile (1968-1978) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 191-203.
- Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, *La santé au travail. 1880-2006*, Paris, La Découverte, 2006.
- Pierre Cam, « Juges rouges et droit du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 19, 1978, p. 2-27.
- Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses Universitaires Rennes, 2002.
- William Carroll, R.S. Ratner, « Old Unions and New Social Movements », *Labour/Le Travail*, n° 35, Spring 1995, p. 195-221.
- Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995.
- Pietro Causarano, « La construction d'une conscience ouvrière du risque dans l'Italie des années 1960-1970 : luttes sociales, formation syndicale et "150 heures" », Laure Pitti et Catherine Omnès (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 203-216.
- Pierre Cayez, « Vers une métropole tertiaire », Françoise Bayard et Pierre Cayez (dir.), *Histoire de Lyon. Du XVIe siècle à nos jours, tome II*, Le Coteau, Horvath, 1990, p. 407-429.
- Philip Cerny (dir.), *Social Movements and Protests in France*, New York, Palgrave, 1982.
- Vincent Chambarlhac et Georges Ubbiali (dir.), *Épistémologie du syndicalisme. Construction disciplinaire de l'objet syndical*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Jean-Claude Chamboredon, « Carte, désignation territoriale, sens commun géographique : les "noms de pays" selon Lucien Gallois », *Études rurales*, n° 109, 1988, p. 5-54.
- Mikaël Chambru, « L'évolution des dissonances du syndicalisme français aux prises avec l'énergie nucléaire et sa critique sociale », *Mouvements*, n° 80, 2014, p. 67-77.
- Jean-François Chanet, « Terroirs et pays : mort et transfiguration ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 61-81.
- Pierre Charbonnier, « Jacques Ellul ou l'écologie contre la modernité », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 127-146.
- Florian Charvolin, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 82-93.
- Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.
- Florian Charvolin, « 1970 : L'année clef pour la définition de l'environnement en France », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 4, 2001. [Consulté le 30 mars 2015, en ligne : <http://histoire-cnrs.revues.org/3022>]
- Patrick Chaskiel, « Syndicalisme et risques industriels. Avant et après la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse », *Sociologie du travail*, n° 49, 2007, p. 180-194.

- Olivier Chatelan, « Les catholiques lyonnais face à la croissance urbaine (1945-1975) : un ou des refus de la ville ? », Arnaud Baubérot et Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles*, Pompignac, ed. Bière, 2009, p. 75-84.
- Olivier Chatelan, « Expertise militante et recherche urbaine : la fin d'un modèle ? Un groupe de recherche *Économie et Humanisme* à Paris au milieu des années 1970 », *Le Mouvement Social*, n° 239, 2012, p. 129-143.
- Alain Chatriot, « La réforme de l'entreprise. Du contrôle ouvrier à l'échec du projet modernisateur », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 114, 2012, p. 183-197.
- Alain Chatriot, « A la recherche des "forces vives" », Serge Berstein, Pierre Birnbaum, Jean-Pierre Rioux (dir.), *De Gaulle et les élites*, Paris, La Découverte, 2008, p. 219-237.
- Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, Institutions, Réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- Alain Chatriot, « Qui défend le consommateur ? Associations, institutions et politiques publiques en France (1972-2003) », Alain Chatriot, Marie-Emmanuelle Chessel et Matthew Hilton (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2005, p. 165-181.
- Alain Chatriot, Marie-Emmanuelle Chessel et Matthew Hilton (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2005.
- Alain Chatriot, *La démocratie sociale à la française. L'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002.
- Vanessa Codaccioni, « Justice populaire et mimétisme judiciaire. Les maoïstes dans et hors la Cour de sûreté de l'État », *Droit et société*, n° 89, 2015, p. 17-33.
- Vanessa Codaccioni, Deborah Puccio-Den, Violaine Roussel, « Les "bonnes formes" du procès à l'épreuve des mobilisations politiques », *Droit et société*, n° 89, 2015, p. 9-15.
- Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants. PCF et procès politiques (1947-1962)*, Paris, CNRS éditions, 2013.
- Vanessa Codaccioni, « "Le juridique, c'est le moyen ; le politique, c'est la fin" : les avocats communistes français dans la "lutte contre la répression" de guerre froide », *Le Mouvement Social*, n° 240, 2012, p. 9-27.
- Yves Cohen, *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement, 1890-1940*, Paris, Amsterdam, 2012.
- Collectif, « Changement climatique et travail : l'objectif d'une "transition juste" », *Journal international de recherche syndicale*, 2/2, 2010.
- Collectif, Journée d'études, *L'environnement des travailleurs au XXe siècle*, EHESS, 26 juin 2013. En ligne : <http://leruche.hypotheses.org/2036> [Consulté le 28 juillet 2014].
- Claire Colombat, *La Gueule Ouverte, 1972-1980*, Mémoire d'histoire, Université de Clermont-Ferrand, 1998.
- Vincent Commenne, *Responsabilité sociale et environnementale : l'engagement des acteurs économiques*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2006.

- Frederick Cooper, *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française, 1935-1960*, Paris, Karthala, 2004.
- Alain Corbin (dir.), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Flammarion, 2009 (1995).
- Antoine Cornet, *La désindustrialisation dans les Pyrénées françaises : l'exemple de l'usine de Noguères (1960-1991) dans le complexe industriel de Lacq*, Mémoire de master en histoire, Paris IV, 2013.
- Christian Corouge et Michel Pialoux, *Résister à la chaîne. Dialogue entre un ouvrier de Peugeot et un sociologue*, Marseille, Agone, 2011.
- Pablo Corral Broto, « Une société environnementale et ouvrière ? Histoire de la lutte du mouvement ouvrier pour défendre l'environnement sous Franco (1964-1979) », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 41-55.
- Pablo Corral Broto, « De la plainte légale à la subversion environnementale. L'aménagement des rivières dans l'Espagne franquiste (Aragon, 1945-1979) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 95-105.
- Philippe Corten, « Le concept de qualité de vie vu à travers la littérature anglo-saxonne », *L'information psychiatrique*, n° 9, 1998, p. 922-932.
- Laurence Costes, « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et sociétés*, n° 140, 2010, p. 177-191.
- Alain Cottureau, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2002/6, p. 1521-1557.
- Paula Cristofalo, « Les missions de productivité dans les années 1950 : une tentative pour importer en France une fonction d'expertise syndicale », *Travail et Emploi*, n° 116, 2008, p. 69-81.
- William Cronon, « Storytelling », *American Historical Review*, n° 118, 2013, p. 1-19.
- William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996.
- William Cronon, « A Place for Stories : Nature, History, and Narratives », *The Journal of American History*, n° 78, 1992, p. 1347-1376.
- William Cronon, *Nature's Metropolis. Chicago and the Great West*, New York, Norton, 1991.
- Jérôme Cucarull, « L'industrie de la chaussure à Fougères avant 1914 d'après les dossiers de faillite des entreprises », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 114, 2007, p. 163-184.
- Anne Dalmasso et Lucie K. Morisset, « Cités alumières en dialogue. Regards croisés sur la Maurienne et le Saguenay », *Cahiers d'histoire de l'aluminium*, n° 52, 2014, p. 18-30.
- Anne Dalmasso, « Ingénieurs et habitants autour des barrages alpins », Nathalie Blanc et Sophie Bonin (dir.), *Grands barrages et habitants*, Paris, MSH-Quae, 2008, p. 141-153.
- Anne Dalmasso, « La nationalisation dans une région de production hydraulique : la Savoie », Dominique Barjot et Henri Morsel (dir.), *La nationalisation de l'électricité en*

- France. *Nécessité technique ou logique politique*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité de France, 1996.
- Pierre d'Amarzit, *Les entreprises publiques pétrolières et l'approvisionnement en énergie de la Communauté économique européenne*, Paris, Technip, 1978.
- Olivier Dard et Jean-François Eck (dir.), *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XXe siècle*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2010.
- Olivier Dard, « Jean-François Gravier, un aménageur dans le siècle », Olivier Dard et Jean-François Eck (dir.), *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XXe siècle*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2010, p. 17-39.
- Olivier Dard, « Bertrand de Jouvenel et l'écologie », *Écologie & Politique*, n° 44, 2012, p. 43-54.
- Olivier Dard, *Bertrand de Jouvenel*, Paris, Perrin, 2008.
- Olivier Dard, « La construction progressive d'un discours et d'un milieu aménageur des années trente au début des années cinquante », Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 65-77.
- Véronique Daubas-Letourneux, Nathalie Frigul, Paul Jobin, Annie Thébaud-Mony (dir.), *Santé au travail. Approches critiques*, Paris, La découverte, 2012.
- Jean-Claude Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2011.
- Jean-Claude Daumas et Philippe Mioche, « Histoire des entreprises et environnement : une frontière pour la recherche », *Entreprises et histoire*, 35/1, 2004, p. 69-88.
- Paul A. David, « Clio and the Economics of QWERTY », *The American Economic Review*, 75/2, 1985, p. 332-337.
- Elena Davigo, « La lutte ouvrière de Castellanza pendant les années 1970 : corps, santé et environnement », *L'environnement des travailleurs au XXe siècle*, Paris, 26 juin 2013.
- Diana K. Davis, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- Jean-Claude Debeir, Jean-Paul Déléage, Daniel Hemery, *Une histoire de l'énergie*, Paris, Flammarion, 2013 (1992).
- Ariane Debourdeaux et Christelle Gramaglia, « La fabrication d'un héritage encombrant. Les pollutions métallurgiques de Viviez (Aveyron) », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 335-360.
- Frédérique Debout, Sonya Faure, Fabrice Flipo, Isabelle Gernet, Stéphane Le Lay, Julien Lusson, Julien Vincent (dir.), *La santé à l'épreuve du travail*, numéro spécial de la revue *Mouvements*, n° 58, 2009.
- Michel de Certeau, *La Prise de parole. Pour une nouvelle culture*, Paris, Desclée de Brouwer, 1968.



- Nicolas Defaud, *La CFDT (1968-1995). De l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Daniel Defert, « Popular Life and Insurance Technology », G. Burchell, C. Gordon, P. Miller (dir.), *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*, Chicago, The University of Chicago Press, 1991, p. 211-233.
- Aliette Delamarre, « Les acteurs, les cadres et les modes d'intervention de l'aménagement du territoire », Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 89-102.
- Christian Delporte, « "N'abîmons pas la France !" L'environnement à la télévision dans les années 1970 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 55-66.
- Andrew Denning, « From Sublime Landscapes to "White Gold" : How Skiing Transformed the Alps after 1930 », *Environmental History*, n° 19, 2014, p. 74-108.
- Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.
- Michèle Descolonges (dir.), *Syndicats et transition écologique*, numéro spécial de la revue *Écologie & Politique*, n° 50, 2015.
- Michèle Descolonges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011.
- Marc Descotes et Jean-Louis Robert (dir.), *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, Paris, Éditions ouvrières, 1984.
- Pavel Desmet, *À la source du militantisme interprofessionnel : les unions locales syndicales*, Mémoire de sociologie, Université de Bordeaux, 2014.
- Jean-Claude Devinck, « Les racines historiques de l'usage contrôlé de l'amiante (1947-1977) », Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (19e-20e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 243-254.
- Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « "Une maladie sociale avec des aspects médicaux": la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, p. 99-126.
- Jean-Claude Devinck et Julien Vincent, « Pour une histoire par en bas de la santé au travail. Entretien avec l'historien Jean-Claude Devinck », *Mouvements*, n° 58, 2009.
- Jean-Claude Devinck, Paul-André Rosental, « Statistique et mort industrielle. La fabrication du nombre de victimes de la silicose dans les houillères en France de 1946 à nos jours », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 95, 2007, p. 75-91.
- Alain Dewerpe, *Le monde du travail en France. 1800-1950*, Paris, Armand Collin, 1998.
- Scott Dewey, « Working for the Environment : Organized Labor and the Origins of Environmentalism in the United-States, 1948-1970 », *Environmental History*, n° 3/1, 1998, p. 45-63.

- Giovanna Di Chiro, « Nature as Community : The Convergence of Environment and Social Justice », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996, p. 298-320.
- Sylvain Di Manno, « La transition énergétique, entre histoire politique et politique de l'histoire », *École thématique de l'IFRIS*, 2014. En ligne : <http://dimannosylvain.wordpress.com> [Consulté le 28 février 2015].
- Nicolas Dodier, « La construction pratique des conditions de travail : préservation de la santé et vie quotidienne des ouvriers dans les ateliers », *Sciences sociales et santé*, 3/2, 1985, p. 5-39.
- Michel Dreyfus, Gérard Gautron, Jean-Louis Robert (dir.), *La naissance de Force ouvrière. Autour de Robert Bothereau*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.
- Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme*, Bruxelles, Complexe, 1995.
- Michel Dreyfus, « Les luttes sociales à l'EDF de la Libération à nos jours », dans Dominique Barjot et alii. (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France. Tome II. L'interconnexion et le marché, 1919-1946*, Paris, Fayard, 1994.
- Michel Dreyfus, *Les sources de l'histoire ouvrière sociale et industrielle en France, XIXe et XXe siècles*, Paris, L'Atelier, 1989.
- Vincent Dubois, *Trajectoire(s) et identité(s) politiques. Une étude de cas, Franck Sérusclat*, Mémoire de DEA, IEP de Lyon, 1989.
- Denis Duclos, *Les industriels et les risques pour l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- Denis Duclos, *La santé et le travail*, Paris, La Découverte, 1984.
- Denis Duclos, « Syndicalisme et risque industriel : entre le militantisme et l'expertise. Le cas du "Groupe Produits Toxiques" de la CFDT », *Culture Technique*, n° 11, 1983, p. 218-229.
- Denis Duclos (dir.), *De l'usine, on peut voir la ville*, Arcueil, Échanges sciences sociales, 1981.
- Denis Duclos, « Classe ouvrière et environnement », *Sociologie du travail*, n° 3, 1980, p. 324-344.
- Michel Dupuy, « Environnement et télévision depuis les années 1970 », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 263-280.
- Michèle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier*, Paris, Mouton, 1977.
- François Duteil, « Le Groupement National des Cadres, élément constitutif de l'unité chez les électriciens et gaziers », *Colloque de l'Institut d'Histoire Sociale Mines – Énergie*, 20 juin 2007. En ligne sur <http://www.ihs.cgt.fr/> [Consulté le 10 février 2015]
- Thimotée Duverger, « De Meadows à Mansholt : l'invention du "zégisme" », *Entropia*, n° 10, 2011, p. 114-123.

- Thimotée Duverger, *Le parti socialiste et l'écologie de 1968 à 2011*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2011.
- Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2014.
- Nathalie Ethuin et Yasmine Siblot, « De l'éducation des militants à "la science de la lutte des classes" à la formation des "syndiqués acteurs" à la CGT », Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2014, p. 33-67.
- Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), « Les frontières de la formation syndicale », *Le Mouvement Social*, n° 235, 2011.
- Jean-Louis Favre, *Une histoire populaire du 13e arrondissement de Paris*, Paris, L'harmattan, 2014.
- Romain Felli et Raphaël Ramuz, « L'environnement comme stratégie syndicale internationale : réflexions sur la "géographie ouvrière" à partir du changement climatique », Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier, Serge Weber (dir.), *Espaces et rapports sociaux de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 367-376.
- Romain Felli, Fabrice Flipo, Anahita Grisoni, Edouard Morera (dir.), *Le travail contre nature ? Syndicats et environnement*, numéro spéciale de *Mouvements*, n° 80, 2014.
- Romain Felli, « An Alternative socio-ecological strategy ? International trade unions' engagement with climate change », *Review of International Political Economy*, n° 21/2, 2014, p. 372-398.
- Alexandre Fernandez, « Le mouvement syndical et la société : vers une globalisation des luttes sociales ? », *Annales historiques de l'électricité*, n° 6, 2008, p. 23-28.
- Matthieu Flavigny, *Entre le local et le global : des jeux d'échelles créateurs d'environnement*, Mémoire, Université de Grenoble – Pierre Mendès-France, 2013.
- Vincent Flauraud et Nathalie Ponsard (dir.), *Histoire et mémoire des mouvements syndicaux au XXe siècle. Enjeux et héritages*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2013
- Marion Fontaine, *Fin d'un monde ouvrier. Liévin, 1974*, Paris, éditions de l'EHESS, 2014.
- Marion Fontaine, « Silicose et extrême-gauche dans le Nord dans les années 70. Les raisons d'une aporie », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIXe-XXIe siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014, p. 101-125.
- Marion Fontaine et Xavier Vigna, « La grève des mineurs de l'automne 1948 en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014, n° 121, p. 21-34.
- Marion Fontaine, « Sport et mobilisation politique dans les mines (1944-1950) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 111, 2011, p. 23-33.
- Annie Fourcaut, « Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ? », *Histoire urbaine*, n° 17, 2006, p. 7-25.
- Christophe Fourel (dir.), *André Gorz. Un penseur pour le XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2009.

- Pierre Fournier, *Travailler dans le nucléaire. Enquête au cœur d'un site à risque*, Paris, Armand Colin, 2012.
- Hugues François, *De la station ressource pour le territoire au territoire pour la station. Le cas des stations de moyenne montagne périurbaines de Grenoble*, Université Joseph Fourier, Thèse de géographie, 2007.
- Jean-Baptiste Fressoz, Frédéric Graber, Fabien Locher, Grégory Quenet, *Introduction à l'histoire environnementale*, Paris, La Découverte, 2014.
- Jean-Baptiste Fressoz, « Pour une histoire désorientée de l'énergie », *Entropia*, n° 15, 2013, p. 173-187.
- Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil, 2012.
- Patrick Fridenson et Bénédicte Reynaud (dir.), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- Patrick Fridenson, « Réflexions sur les étapes de nationalisation de l'électricité », Dominique Barjot et Henri Morsel (dir.), *La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité de France, 1996.
- Nathalie Frigul et Catherine Pozzo di Borgo, « Un couple de chercheurs militants : Annie Thébaud-Mony et Henri Pézerat. Entretien », *Les Mondes du Travail*, n° 7, 2009, p. 7-23.
- Stéphane Frioux, « La pollution de l'air, un mal nécessaire ? », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 99-115.
- Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013.
- Stéphane Frioux et Vincent Lemire, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, p. 3-12.
- Stéphane Frioux et Jean-François Malange, « L'eau pure pour tous, Mobilisations sociales contre la pollution des eaux douces françaises (1908-années 1960) », *Histoire & Sociétés*, n° 27, 2008, p. 10-23.
- Robert Frost, *Alternating Currents : Nationalized Power in France, 1946-1970*, Ithaca, Cornell University Press, 1991.
- Robert Frost, « The Flood of "Progress" : Technocrats and Peasants at Tignes (Savoy), 1946-1952 », *French Historical Studies*, 14/1, 1985, p. 117-140.
- Robert Frost, « La technocratie au pouvoir avec le consentement des syndicats. La technique, les syndicats et la direction d'EDF (1946-1968) », *Le Mouvement Social*, n° 130, 1985, p. 81-96.
- Fanny Gallot, *En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Paris, La Découverte, 2015.

- Jacques Garnier, *L'évolution du complexe industriel de Fos / Lavéra / étang de Berre : re-compositions et re-territorisations industrielles en Provence*, LEST-CNRS et Conseil régional PACA, 2001.
- Lucie Gautier, *Le peuple de la Révolution française représenté par l'élite du XIXe siècle*, Mémoire de master d'histoire, Rennes II, 2013.
- Éric Geerkens, « La négociation collective d'une maladie professionnelle : la pneumocomiose des ouvriers mineurs en Belgique (c. 1937 – c. 1970) », Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIXe-XXIe siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.
- Éric Geerkens et Nicolas Hatzfeld, « Les débuts mitigés des CHS en France et en Belgique », *Santé & Travail*, n° 61, 2008, p. 48-49.
- Franck Georgi, *CFDT : l'identité en question. Regards sur un demi siècle (1964-2014)*, Nancy, éditions Arbre Bleu, 2014.
- Franck Georgi, « L'autogestion : une utopie chrétienne ? », Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, p. 373-389
- Franck Georgi, « "Le monde change, changeons notre syndicalisme". La crise vue par la CFDT (1973-1988) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 84, 2004, p. 93-105.
- Franck Georgi (dir.), *Autogestion, la dernière utopie ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.
- Franck Georgi, *Eugène Descamps. Chrétien et syndicaliste*, Paris, L'Atelier, 1997.
- Franck Georgi, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, Paris, L'atelier, 1995.
- Franck Georgi, *Soufflons nous-mêmes notre forge. Une histoire de la fédération métallurgie CFTC-CFDT*, Paris, Les éditions ouvrières, 1991.
- Claude Geslin, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 (1990).
- Claude Geslin, Patrick Gourlay, Jean-Jacques Monnier, Ronan Le Coadic, Michel Denis, *Histoire d'un siècle. Bretagne 1901-2000, l'émancipation d'un monde*, Morlaix, éditions Skol Vreizh, 2010.
- Claude Geslin (dir.), *La vie industrielle en Bretagne. Une mémoire à conserver*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001.
- Claude Geslin, *Moi, Jules Couasnault, syndicaliste de Fougères*, Rennes, Apogée, 1995.
- Marie Ghis Malfilatre, « La Hague, grands soirs et petits matins. Lorsque les salariés de l'atome dénonçaient leurs conditions de travail et le nucléaire », *Z. Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, n° 9, 2015, p. 202-211.
- Claude Gilbert, « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, 2003, p. 55-72.
- Violaine Girard, « Les programmes urbains d'une mairie communiste de la banlieue lyonnaise (années 1970-2000) : promouvoir l'accession ouvrière ou revaloriser la ville ? », Emmanuel Bellanger et Julian Mischi (dir.), *Les territoires du communisme*.

- Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 183-201.
- Michel Gollac et Serge Volkoff (dir.), « Santé et travail. Victimes et responsables », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 165, 2006/5.
- Michel Gollac et Serge Volkoff (dir.), « Santé et travail. Dénis, visibilité, mesure », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163, 2006/3.
- Robert Gordon, « Poisons in the Fields : the United Farm Workers, Pesticides and Environmental Politics », *The Pacific Historical Review*, 68/1, 1999, p. 51-77.
- Robert Gordon, « “Shell No!”: OCAW and the Labor-environmental Alliance », *Environmental History*, Vol. 3/4, 1998, p. 460-487.
- Annie Gouzien, « Transitions industrielles et identité ouvrière : la trajectoire d'un ouvrier fougereux du granit vers l'électronique », Claude Geslin (dir.), *La vie industrielle en Bretagne. Une mémoire à conserver*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 261-272.
- Wilko Graf von Hardenberg et Paolo Pelizzari, « The Environmental Question, Employment, and Development in Italy's Left, 1945-1990 », *Left History*, n° 13/1, 2008, p. 77-105.
- Sonia Granaux, *Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans les établissements de fabrication de produits chimiques*, Thèse de sociologie, EHESS, 2010.
- Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.
- Arnulf Grubler, « Energy transitions research : Insights and Cautionary Tales », *Energy Policy*, n° 50, 2012, p. 8-16.
- Anne Guérin-Henni, *Les pollueurs : luttes sociales et pollution industrielle*, Paris, Seuil, 1980.
- Thomas Guezennec, *La CFDT en Aquitaine. Acteurs, engagements débats*, Mémoire de master d'histoire, Université Bordeaux III, 2011.
- Ramachandra Guha, *Environmentalism. A Global History*, New York, Longman, 2000.
- Ramachandra Guha et Joan Martinez-Alier, *Varieties of Environmentalism: Essays North and South*, Londres, Earthscan Publications, 1997.
- Cécile Guillaume (dir.), *La CFDT : sociologie d'une conversion réformatrice*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Cécile Guillaume, « Quand la formation est mise au service de la "culture d'organisation". Le cas de la CFDT (1960-2010) », Nathalie Ethuin et Karel Yon (dir.), *La fabrique du sens syndical. La formation des représentants des salariés en France (1945-2010)*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2014, p. 101-129.
- Émilie Hache (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, Amsterdam, 2012.

- Jacky Hamard, *Le conflit Réhault et la ville de Fougères*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes II, sd.
- John-Henry Harter, « Environmental Justice for Whom ? Class, New Social Movements, and the Environment : A Case Study of Greenpeace Canada, 1971-2000 », *Labour / Le Travail*, n° 54, 2004, p. 83-119.
- François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.
- Hélène Hatzfeld, « Une révolution culturelle du parti socialiste dans les années 1970 ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2007, n° 96, p. 77-90.
- Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- Nicolas Hatzfeld, « Les risques psychosociaux : quelles correspondances anciennes aux débats récents ? », *Travail et emploi*, n° 129, 2012, p. 11-22 .
- Nicolas Hatzfeld, Gwenaële Rot, Alain Michel, « L'ouvrier en personne, une irruption dans le cinéma documentaire (1961-1974) », *Le Mouvement Social*, n° 226, 2009, p. 67-78.
- Nicolas Hatzfeld, « Entre fonction technique et démocratie participative, les débuts discutés des CHS (1947-1970) » Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, Institutions, Réseaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 403-414.
- Nicolas Hatzfeld, « Engagements en mouvance. L'action plurielle et flexible de catholiques à Sochaux-Montbéliard (des années 1950 aux années 1990) », Danielle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 331-339.
- Nicolas Hatzfeld, *Les gens d'usine : 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Paris, L'Atelier, 2002.
- Samuel Hays, *Beauty, Health, and Permanence: Environmental Politics in the United States, 1955-1985*, Cambridge (NY), Cambridge University Press, 1987.
- Gabrielle Hecht, *Being Nuclear. Africans and the Global Uranium Trade*, Cambridge, The MIT Press, 2012.
- Gabrielle Hecht, *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la seconde guerre mondiale*, Paris, La Découverte, 2004. Réédité en 2014, éditions Amsterdam.
- Emmanuel Henry, *Amiante : un scandale improbable. Sociologie d'un problème public*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.
- Jean Hérisset, « Fougères, capitale de la chaussure. Le devenir du quartier de Bonabry », Claude Geslin (dir.), *La vie industrielle en Bretagne. Une mémoire à conserver*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p 71-73.
- Donald Hugues, *What is environmental history ?*, Cambridge, Polity Press, 2006.
- Andrew Hurley, *Environmental Inequalities. Class, Race and Industrial Pollution in Gary, 1945-1980*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1995.

- Daryl Holter, « Politique charbonnière et guerre froide, 1945-1950 », *Le Mouvement Social*, n° 130, 1985, p. 33-53.
- Alice Ingold, « Écrire la nature De l'histoire sociale à la question environnementale ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 66/1, 2011, p. 11-29.
- Jean Jacob, *Histoire de l'écologie politique*, Paris, Albin Michel, 1999.
- Laurent Jalabert, « "Vivre au pays", les régionalismes en France dans les années 1960-1970 », Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.
- Laurent Jalabert et Christophe Patillon (dir.), *Mouvements ouvriers et crise industrielle dans les régions de l'Ouest atlantique des années 1960 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- François Jarrige, *Technocritiques. Du refus des machines à la contestation des technosciences*, Paris, La Découverte, 2014.
- François Jarrige, « De l'écologie politique en France », *La vie des idées*, 13 décembre 2011. En ligne : [www.viedesidees.fr](http://www.viedesidees.fr) [Consulté le 15 septembre 2015].
- Nathalie Jas et Soraya Boudia (dir.), *Powerless Science ? Science and politics in a toxic world*, New York, Bergahn, 2014.
- Nathalie Jas, « Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France dans les années 1950-1960 », Christophe Bonneuil, Gilles Denis et Jean-Luc Mayaud (dir.), *Sciences, agriculture, alimentation et société en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Harmattan & Quae, 2008.
- Nathalie Jas, « Public Health and Pesticides Regulation in France before and after Silent Spring », *History and Technology*, 23/4, 2007, p. 369-388.
- Laurent Jeanpierre, « Paul Vignaux, inspirateur de la deuxième gauche », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 60, 2000, p. 48-56.
- Salvador Juan, *La transition écologique*, Paris, ERES, 2011.
- Paul Jobin, *Maladies industrielles et renouveau syndical au Japon*, Paris, éditions de l'EHESS, 2005.
- Odile Join-Lambert, Laure Machu, Catherine Vincent, « Mars 1975 : premier accord sur la santé au travail », *Santé & Travail*, n° 60, 2007, p. 48-50.
- Odile Join-Lambert et Yves Lochard, « L'invention du "cadre de vie" dans la France des années 1960 et 1970 », Alain Chatriot, Marie-Emmanuelle Chessel et Matthew Hilton (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux Etats-Unis au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2005, p. 295-311.
- Sébastien Jolis, « Du logement au cadre de vie. Mobilisations associatives et vie sociale dans les grands ensembles (1968-1973) », *Hypothèses*, n° 16, 2013, p. 33-43
- Gérard Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2010.
- Jean-Noël Jouzel, « Encombrantes victimes. Pourquoi les maladies professionnelles restent-elles socialement invisibles en France ? », *Sociologie du travail*, n° 51, 2009, p. 402-418.



- Luc Justet, *L'inspection du travail. Une expérience du droit*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.
- Trish Kahle, « Rank-and-File Environmentalism », *Jacobin*, 11<sup>th</sup> June 2014. En ligne : <http://www.jacobinmag.com> [Consulté le 19 juillet 2014].
- Astrid Kander, Paolo Malamina, Paul Warde, *Power to the People. Energy in Europe over the Last Five Centuries*, Princeton, Princeton University Press, 2014
- Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert, *Leçon d'histoire sur le syndicalisme en France*, Paris, PUF, 1998.
- Richard Kazis et Richard Grossman, *Fear at Work. Job Blackmail, Labor and the Environment*, New York, Pilgrim Press, 1982.
- Tudi Kernalegenn, *Histoire de l'écologie en Bretagne*, Rennes, Goater, 2014.
- Tudi Kernalegenn, François Prigent, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950 – années 1980)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Tudi Kernalegenn, « Le PSU et la question régionale à travers l'exemple de la Bretagne », Tudi Kernalegenn, François Prigent, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950 – années 1980)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 129-148.
- Tudi Kernalegenn, *Luttes écologistes dans le Finistère, 1967-1981*, Fouesnant, Yoran Embaner, 2006.
- Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, 2014.
- Eunhye Kim, Sabine Barles, « The energy consumption of Paris and its supply areas from 18th century to present », *Regional Environmental Change*, n° 12, 2012, p. 295-310.
- Eric Kocher-Marboeuf, *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle, 1958-1969*, Paris, IGPDE, 2003
- Frédo Krumnow, *Croire ou le feu de la vie*, Paris, Les éditions ouvrières, 1975.
- Richard Kuisel, « L'American way of life et les missions de productivité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 17, 1988. p. 21-38.
- Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984.
- Sébastien Lamarque, *Aspects locaux d'un grand conflit social : la grève de Péchiney Noguères (été 1973)*, Mémoire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2000.
- Pierre Lascoumes, Laure Bonnaud, Jean-Pierre Le Bourhis, Emmanuel Martinais, *Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.
- Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, Découverte, 1994.
- Bruno Latour, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.

- Michel Launay, « La CFTC », Claire Andrieu, Antoine Prost, Lucette Le Van Lemesle (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, FNSP, 1987, p. 144-151.
- Bettina Laville, « Du ministère de l'impossible au ministère d'État », *Revue française d'administration publique*, n° 134, 2010, p. 277-311.
- Florent Le Bot, *La fabrique réactionnaire. Antisémitisme, spoliations et corporatisme dans le cuir (1930-1950)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- Pascale Le Brouster, « Quelle stratégie syndicale pour les femmes ? Regard sur l'histoire de la CFDT de 1960 à nos jours », Cécile Guillaume (dir.), *La CFDT : sociologie d'une conversion réformiste*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 53-65.
- Pascale Le Brouster, « Une syndicaliste-féministe : le parcours de Jeanette Laot à la CFDT (1961-1981) », Christine Bard (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 109-119.
- Patrick Lecomte, Jean-Pierre Bernard, Jean-Marc Blancherie, « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valence, Chambéry », *Revue française de science politique*, n° 22, 1972. p. 296-318.
- Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.
- Georges Lefranc, *Le mouvement syndical de la Libération aux événements de Mai-Juin 68*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969.
- Bernard Legendre, « La vie d'un prolétariat: les ouvriers de Fougères au début du XXe siècle », *Le Mouvement Social*, n° 98, 1977, p. 3-41.
- Josette Legendre, *Les mouvements sociaux en Ille-et-Vilaine, Août 1944 – Décembre 1947*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes II, 1987.
- Jacques Le Goff, *Du silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Jean-Philippe Legois, « Les années 68 : du passé, faisons table rase ? », Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2006, p. 83-98.
- Stéphane Le Lay et Julie Lusson, « Un toxicologue de la marge à la centralité. Entretien avec Henri Pézerat », *Mouvements*, n° 58, 2009, p. 146-157.
- Gwenola Le Naour, « Feyzin (1959-1971) : composer avec les débordements de l'industrie dans le sud lyonnais », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 99-114.
- Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977.
- Thomas Le Roux, « L'émergence du risque industriel (France, Grande-Bretagne, XVIIIe – XIXe siècle) », *Le Mouvement Social*, n° 249, 2014, p. 3-20.
- Thomas Le Roux, Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

- Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, 2011.
- Thomas Le Roux, « L'effacement du corps de l'ouvrier. La santé au travail lors de la première industrialisation de Paris (1770-1840) », *Le Mouvement Social*, n° 234, 2011, p. 103-119.
- Quentin Leseigneur, *Les violences dans les grèves en Ille-et-Vilaine de 1819 à 1914. Modalités d'actions ouvrières et attitude étatique*, Mémoire de master en histoire, Université Rennes II, 2013.
- Laurence Lestel, « Pollution atmosphérique en milieu urbain : de sa régulation à sa surveillance », *Vertigo. Revue électronique en sciences de l'environnement*, n° 15, 2013. En ligne : <http://vertigo.revues.org/12826> [Consulté le 22 avril 2014].
- Isabelle Lespinet-Moret, « Hygiène industrielle et santé au travail : l'OIT productrice de normes, 1919-1939 », Isabelle Lespinet-Moret et Vincent Viet (dir.), *L'Organisation Internationale du Travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 63-79.
- Michel Letté, « Le tournant environnemental de la société industrielle au prisme d'une histoire des débordements et de leurs conflits », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 142-154.
- Jean-Yves Le Trividic, *Un marché local de l'emploi en période de crise : le cas de Fougères*, Agence régionale du travail de Rennes, 1976.
- Lucette Le Van Lemesle « Recherche de paternité, l'information n'est pas close » Claire Andrieu, Antoine Prost, Lucette Le Van Lemesle (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, FNSP, 1987, p. 115-128.
- Fabien Locher et Jean-Baptiste Fressoz, « Modernity's Frail Climate: A Climate History of Environmental Reflexivity », *Critical Inquiry*, vol 38/3, 2012, p. 579-598.
- Fabien Locher et Grégory Quenet, « L'histoire environnementale: origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, p. 7-38.
- Claude Lode, *Le syndicalisme comme acteur dans l'entreprise et dans l'espace local. Difficultés et limites d'une expérience CFTC-CFDT à Fougères, 1950-1976*, mémoire de DHEPS, Rennes II, 1990.
- Tina Loo, « Disturbing the Peace: environmental change and the scales of justice on a northern river », *Environmental History*, 14/1, 2007, p. 895-919.
- Nicole Loraux, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés & EspaceTemps*, n° 87-88, 2004, p. 127-139 (1992).
- Rémi Luglia, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- Katrin MacPhee, « Canadian Working-class Environmentalism, 1965-1985 », *Labour/Le Travail*, n° 74, 2014, p. 123-149.
- John McCormick, *Reclaiming Paradise. The Global Environmental Movement*, Bloomington, Indiana University Press, 1989.

- Ian McKay, *Reasoning Otherwise. Leftists and the People's Enlightenment in Canada, 1890-1920*, Toronto, Between the Lines, 2008.
- Ian McKay, *Rebels, Reds, Radicals. Rethinking Canada's Left History*, Toronto, Between the Lines, 2005.
- Ian McKay, « The Liberal Order Framework : A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *Canadian Historical Review*, n° 81, 2000, p. 617-645.
- John McNeil, *Something New Under The Sun : an Environmental History of the 20<sup>th</sup> Century World*, New York, Norton, 2000.
- Georges Maleville, « La naissance de l'électricité », Dominique Barjot et alii. (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France. Tome II. L'interconnexion et le marché, 1919-1946*, Paris, Fayard, 1994.
- Jean-François Malange, *Histoire sociale des pratiques de pêche à la ligne en France de 1829 à 1941 : aux origines d'une conscience environnementale*, Thèse d'histoire, Université de Toulouse Jean-Jaurès, 2011.
- Bernard Marchand, *Les ennemis de Paris. La haine de la grande ville des Lumières à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Pascal Marichalar, *Médecin du travail, médecin du patron ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.
- Pascal Marichalar et Laure Pitti, « Réinventer la médecine ouvrière ? Retour sur les mouvements médicaux alternatifs dans la France post-1968 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 196, 2013, p. 116-133.
- André Marivin, *Vivre et travailler au pays*, mémoire de maîtrise, Rennes II, 1982.
- Jean-Philippe Martin, « Des paysans environnementalistes ? Comment les paysans contestataires se sont emparés de la question écologique », *Écologie & Politique*, n° 50, 2015, p. 99-111.
- Jean-Philippe Martin, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, Découverte, 2005.
- Emmanuel Martinais, « L'emprise du risque sur les espaces industriels », Valérie November, Marion Penelas, Pascal Viot (dir.), *Habiter les territoires à risques*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires Romandes, 2011, p. 101-119.
- Emmanuel Martinais « La construction d'un territoire industriel à risque. Le couloir de la chimie lyonnais », *Pouvoirs locaux*, n° 56, 2003, p. 58-64.
- Emmanuel Martinais, « Gestion du risque industriel et conflits territoriaux, le cas de Saint-Fons, commune de l'agglomération lyonnaise », *Revue de géographie de Lyon*, n°71, 1996, p. 31-44.
- Joan Martinez-Alier, *The Environmentalism of the Poor. A Study of Ecological Conflicts and Valuation*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, 2002. [Traduit en français : *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Les petits matins, 2014]
- Geneviève Massard-Guilbaud, « Historiens et géographes français et relation de l'homme au milieu, de Vidal de la Blache aux programmes de recherche interdisciplinaires de la

- fin du XXe siècle », Samuel Robert (dir.), *Étudier les interactions hommes-milieux. Questions et réflexions autour des pratiques de la recherche scientifique en environnement*, Paris, Quæ, p. 77-96.
- Geneviève Massard-Guilbaud, « La France, une “société vert-clair” ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 113, 2012, p. 205-210.
- Geneviève Massard-Guilbaud et Richard Rodger (dir.), *Environmental and Social Justice in the City : Historical Perspectives*, Isle of Harris, White Horse Press, 2011.
- Geneviève Massard-Guilbaud et Stephen Mosley (dir.), *Common Ground. Integrating the Social and Environmental in History*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2011.
- Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010.
- Geneviève Massard-Guilbaud, « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Histoire urbaine*, n° 18, 2007.
- Geneviève Massard-Guilbaud, « De la "part du milieu" à l'histoire de l'environnement », *Le Mouvement Social*, n° 200, 2002, p. 64-72.
- Lilian Mathieu, *Les années 70, un âge d'or des luttes ?*, Paris, Textuel, 2009.
- Lilian Mathieu, « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n° 77, 2007, p. 131-151.
- Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
- Frédérique Matonti, « Plaidoyer pour une histoire sociale des idées politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 59, 2012, p. 85-104.
- Brian Mayer, *Blue-Green Coalitions. Fighting for safe workplaces and healthy communities*, New York, Cornell University Press, 2009.
- Antoine Mazeaud, « Environnement et travail », *Pour un droit commun de l'environnement. Mélanges en l'honneur de Michel Prieur*, Paris, Dalloz, 2007, p. 297-307.
- Martin Melosi, « Path Dependence and Urban History : Is a Marriage Possible ? », Bill Luckin, Geneviève Massard-Guilbaud, Dieter Schott (dir.), *Resources of the City. Contributions to an Environmental History of Modern Europe*, Aldershot, Ashgate, 2005, p. 262-275.
- Carolyn Merchant, « Shades of darkness. Race and environmental history », *Environmental History*, n° 8/3, 2003, p. 380-394.
- Jan-Henrik Meyer, *Appropriating the Environment. How the European Institutions received the Novel Idea of the Environment and made it their own*, KFG-Working Paper, n° 31, September 2011, Freie Universität Berlin.
- Michael James Miller, « Le "quartier" comme enjeu social et politique : Alma-Gare dans les années 1970 », *Genèses*, n° 48, 2002, p. 77-99.
- Sean Mills, *The Empire Within. Postcolonial Thought and Political Activism in Montreal Sixties*, Montréal, McGill-Queens University Press, 2010.

- Timothy Mitchell, *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'ère du pétrole*, Paris, La Découverte, 2013.
- Alain Monchablon, « Le mouvement étudiant », *Lettre d'information*, n° 6, Séminaire « Les années 68 » - IHTP-CNRS, 20 mars 1995 [En ligne, consulté le 25 juillet 2014].
- Chad Montrie, *Making a Living. Work and Environment in the United-States*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2008.
- Frédéric Moret, « Sortir de la ville pour créer la cité idéale. Les socialistes britanniques et français et le refus de la ville, 1820-1850 », Arnaud Baubérot et Florence Bourillon (dir.), *Urbaphobie. La détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles*, Pompignac, éditions Bière, 2009.
- Caroline Moriceau, *Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, Editions de l'EHESS, 2009.
- James Morton Turner, « "The Specter of Environmentalism" : Wilderness, Environmental Politics, and the Evolution of the New Right », *The Journal of American History*, n° 96/1, 2009, p. 123-148.
- Stephen Mosley, *The Chimney of the World. A History of Smoke Pollution in Victorian and Edwardian Manchester*, London, Routledge, 2008.
- René Mouriaux, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, Paris, La Découverte, 2013.
- René Mouriaux, « Action syndicale et opinion publique. Le cas de la CGT-EDF du contrat de progrès de 1969 à la lutte contre la privatisation de 2004 », *Annales historiques de l'électricité*, n° 6, 2008, p. 11-21.
- René Mouriaux, « La CGT face aux nouvelles technologies. La contestation du taylorisme », *Cahiers d'histoire*, n° 62, 1996, p. 9-18.
- René Mouriaux et Catherine Villanueva, « Les syndicats français face à l'écologie de 1972 à 1992 », *Mots*, n° 39, Juin 1994, p. 36-52.
- René Mouriaux, *Les syndicats dans la société française*, Paris, Presses de la FNSP, 1983.
- René Mouriaux, *La CGT*, Paris, Seuil, 1982.
- Linda Nash, *Inescapable Ecologies : A History of Environment, Disease, and Knowledge*, Berkeley, University of California Press, 2006.
- Linda Nash, « The Fruits of Ill-Health : Pesticides and Workers' Bodies in Postwar California », *Osiris*, n° 19, 2004, p. 203-219.
- Roderick Nash, *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press, 1967.
- Lucienne Néraud, « Main d'oeuvre agricole et produits toxiques aux Etats-Unis : la mobilisation des Campesinos mexicains et mexicains-américains au Texas (1966-1986) », Geneviève Massard-Guilbaud et Stephen Mosley (dir.), *Common Ground. Integrating the Social and Environmental in History*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2011, p. 150-174.

- Lucienne Néraud, *Le mouvement des ouvriers agricoles mexicains et mexicains-américains au Texas (1966-1986)*, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2009.
- Xavier Nerrière, *Protection de l'environnement et syndicalisme, pour une plus grande participation syndicale en matière de protection de l'environnement. L'exemple de la CFDT en région nantaise*, Maîtrise de Droit, Université de Nantes, 1997.
- Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècles*, Paris, Le Seuil, 1986.
- Gérard Noiriel, *Longwy : Immigrés et Prolétaires. 1880-1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- Brian Obach, *Labor and the Environmental Movement : The Quest for Common Ground*, Cambridge (MA), The MIT Press, 2004.
- Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention au XXe siècle. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Catherine Omnès, « De la perception du risque professionnel aux pratiques de prévention : la construction d'un risque acceptable », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 56, 2009, p. 61-82.
- Catherine Omnès, « Le risque professionnel », *Revue française des affaires sociales* n° 4, 2006, p. 173-187
- Lynne Page Snyder, « "The Death-Dealing Smog over Donora, Pennsylvania" : Industrial Air Pollution, Public Health Policy, and the Politics of Expertise, 1948-1949 », *Environmental History Review*, 18/1, 1994, p. 117-139.
- David S. Painter, « Oil and the Marshall Plan », *The Business History Review*, 58/3, 1984, p. 359-383.
- Jean-Philippe Papin, *Les syndicats d'EDF, 1946-1996*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1996.
- Stéphane Paquelin, Serge Wolikow, « Elliptiques historiennes autour de l'objet syndical », Vincent Chambarlhac et Georges Ubbiali (dir.), *Épistémologie du syndicalisme. Construction disciplinaire de l'objet syndical*, Paris, L'harmattan, 2005, p. 69-95.
- Thierry Paquot, *Introduction à Ivan Illich*, Paris, La Découverte, 2012.
- Isabelle Parmentier, « Avons-nous notre avenir derrière nous ? L'histoire de l'environnement hier, aujourd'hui, demain », *Etopia, revue d'écologie politique*, n° 13, 2014, p. 179-194.
- Romain Pasquier, *Le pouvoir régional. Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
- Matthieu Pasquio, *La CFDT : congrès confédéral et Union départementale du Rhône, 1970-1982*, Mémoire de fin d'études, IEP Lyon, 2000.

- Sylvain Pattieu, *Tourisme et travail. De l'éducation populaire au secteur marchand (1945-1985)*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009.
- Gunther Peck, « Fault Lines and Common Ground in Environmental and Labor History », *Environmental History*, 11/2, 2006, p. 212-238.
- Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012.
- Denis Pelletier, « Pratique et écriture de la crise catholique chez Michel de Certeau », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 23, 2010, p. 19-35.
- Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002.
- Denis Pelletier, *Économie et Humanisme. De l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde 1941-1966*, Paris, Cerf, 1996.
- Jean-Marie Pernot, *Syndicats : lendemains de crise ?*, Paris, Folio, 2010 (2005).
- Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève : France, 1871-1890*, Paris, Mouton, 1974.
- Céline Pessis, *Survivre et vivre. Critique de la science, naissance de l'écologie*, Montreuil, L'échappée, 2014.
- Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013.
- Céline Pessis, « La machine au secours de l'empire colonial ? La mécanisation de l'agriculture et ses détracteurs en Afrique Tropicale Française », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 137-157.
- Céline Pessis, *Les années 1968 et la science. Survivre... et Vivre, des mathématiciens critiques à l'origine de l'écologisme*, Mémoire d'histoire, EHESS, 2009.
- Anne Pezet et Marie-Claire Loison, « L'entreprise verte et les boues rouges. Les pratiques controversées de la responsabilité sociétale de l'usine d'alumine de Gardanne (1960-1966) », *Entreprises et histoire*, n° 45, 2006, p. 97-115.
- Michel Pigenet et André Narritsens (dir.), *Les pratiques syndicales du droit. France, XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Michel Pigenet, « La Libération. Les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction », Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 427-437.
- Michel Pigenet, « La grève des mineurs de 1963 », Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 456-463.
- Michel Pigenet, Patrick Pasture, Jean-Louis Robert (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.



- Étienne Pingaud, « Le PSU dans les universités parisiennes (1960-1968) », Tudi Kernalegenn, François Prigent, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950-années 1980)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 261-275.
- Laure Pitti, « Experts ‘bruts’ et médecins critiques. Ou comment la mise en débat des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, n° 91, 2010, p. 103-132.
- Laure Pitti, « Du rôle des mouvements sociaux dans la prévention et la réparation des risques professionnels : le cas de Peñarroya, 1971-1988 », Catherine Omnès et Laure Pitti (dir.), *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention au XXe siècle. La France au regard des pays voisins*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Stéphanie Poirier, « Solidarité et lutte de classes : du Deuxième front au socialisme au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), 1968-1982 », *Bulletin du RCHTQ*, n° 31, 2005, p. 4-16
- Vincent Porhel, « L'Ouest dans l'historiographie des années 68 : nouvelle approche, nouveaux enjeux », Christian Bougeard, Vincent Porhel, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *L'Ouest dans les années 68*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 11-19.
- Vincent Porhel, « Le PSU dans le mouvement social en Bretagne », Tudi Kernalegenn, François Prigent, Gilles Richard, Jacqueline Sainclivier (dir.), *Le PSU vu d'en bas. Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950-années 1980)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 93-111.
- Vincent Porhel, *Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
- Vincent Porhel, « Creys-Malville contre Plogoff : les nouveaux visages de la lutte antinucléaire », Philippe Artières et Michèle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 710-717
- Jacques Pouchepadass, « Colonisations et environnement », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 298, 1993, p. 5-22.
- Michel Prieur, *Droit de l'environnement*, Paris, Dalloz, 2011 (6e édition).
- Robert Proctor et Londa Schiebinger, *Agnotology. The Making and Unmaking of Ignorance*, Stanford, Stanford University Press, 2008.
- Antoine Prost, *Autour du Front Populaire : Aspects du mouvement social au XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2006.
- Louis Puisseux, « Les bifurcations de la politique énergétique française depuis la guerre », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 37/4, 1982, p. 609-620.
- Grégory Quenet, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale*, Seyssel, Champ Vallon, 2014.
- Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIXe-XXIe siècle*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2014.
- Judith Rainhorn, « Poussières de plomb et pollution de l'air au travail : la céruse en question sur le temps long », *Pollution atmosphérique. Climat, santé et société*, n° 222,

2014. En ligne : : <http://odel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique> [Consulté le 15 avril 2015]
- Judith Rainhorn et Coralie Dumontier, « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de l'usine Metaleurop-Nord (1970-2003) », Thomas Le Roux et Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 377-397.
- Judith Rainhorn, « De l'enjeu invisible à l'outil de mobilisation : le syndicalisme ouvrier à l'épreuve du saturnisme des peintres (France, début XXe siècle) », Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld, Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (19e-20e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 213-229.
- Yann Raison du Cleziou, « La prise de parole de Michel de Certeau », Denis Pelletier et Jean-Louis Schlegel (dir.), *À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2012, p. 320-322.
- Nora Rathzel et David Uzzell (dir.), *Trade Unions in the Green Economy. Working for the Environment*, London, Routledge/Earthscan, 2013.
- Donald Reid, *Les mineurs de Decazeville. Historique de la désindustrialisation*, Decazeville, Aspibd, 2009.
- Aurélien Rey, « Les partis politiques mosellans face à la crise de la sidérurgie dans les années 1970 », Olivier Dard et Jean-François Eck (dir.), *Aménageurs, territoires et entreprises en Europe du Nord-Ouest au second XXe siècle*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2010, p. 83-106.
- Emmanuèle Reynaud, *D'autres problèmes sociaux, d'autres formes d'organisation politique : le cas de la santé*, Paris, Rapport au CSO-CNRS, février 1978.
- Jean-Louis Robert, « Une idée qui vient de loin. Les nationalisations dans l'histoire du mouvement ouvrier français », Claire Andrieu, Antoine Prost, Lucette Le Van Lemesle (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, FNSP, 1987, p. 19-39.
- Morgan Robertson, « The Nature That Capital Can See: Science, State, and Market in the Commodification of Ecosystem Services », *Environment and Planning*, 24/3, 2006, p. 367-387.
- Thierry Rochefort, « L'amélioration des conditions de travail à l'épreuve du système français de relations professionnelles : la négociation de l'accord interprofessionnel de 1975 », *Négociations*, n° 19, 2013, p. 9-25.
- Adam Rome, *The Bulldozer in the Countryside. Suburban Sprawl and the Rise of American Environmentalism*, New-York, Cambridge University Press, 2001.
- Marcel Roncayolo, « L'aménagement du territoire : nouvelle frontière ou limite », André Burguière et Jacques Revel (dir.), *L'espace français*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 604-633.
- Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français. La société contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2006.

- Pierre Rosanvallon, *La question syndicale. Histoire et avenir d'une forme sociale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.
- Pierre Rosanvallon, « L'idée de nationalisation dans la culture politique française », *Le Débat*, n° 17, Décembre 1981, p. 1-8
- Paul-André Rosental et Catherine Omnès (dir.), « Les maladies professionnelles : genèse d'une question sociale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56/1, 2009.
- Paul-André Rosental, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », *Revue française des affaires sociales*, n° 2-3, 2008, p. 255-277.
- David Rosner et Gerald Markovitz, « L'histoire au prétoire. Deux historiens dans les procès des maladies professionnelles et environnementales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56/1, 2009, p. 227-253.
- Kristin Ross, *Rouler plus vite, laver plus blanc. Modernisation de la France et décolonisation au tournant des années 1960*, Paris, Flammarion, 2006.
- Kristin Ross, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Bruxelles, Complexe, 2002.
- Gabriel Rougerie, *Les cadres de la vie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.
- Christian Roy, « Charbonneau et Ellul, dissidents du "progrès". Critiquer la technique face à un milieu chrétien gagné à la modernité », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 283-301.
- Jacqueline Sainclivier, « Du CELIB à la région Bretagne : réussite et limites d'une affirmation identitaire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 111, 2004, p. 103-116.
- Jacqueline Sainclivier, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958. Vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996
- Jacqueline Sainclivier, « La CGT en Ille-et-Vilaine (1938-1948) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 102/3, 1995, p. 143-161.
- Jacqueline Sainclivier, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, ed. Ouest-France, 1989.
- Samir Saul, « Politique nationale du pétrole, sociétés nationales et "pétrole franc" », *Revue historique*, n° 638, 2006, p. 355-388.
- James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance*, Paris, Amsterdam, 2008.
- James C. Scott, *Seeing Like a State. How Certain Schemes to improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press, 1998.
- Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial Hazard across a Globalizing World*, Philadelphia, Temple University Press, 2012.
- Christopher Sellers, *Hazards of the Job. From Industrial Disease to Environmental Health Science*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1999.
- Jeff Shantz, « Green syndicalism : an alternative red-green vision », *Environmental Politics*, 11/4, 2002, p. 21-41.

- Heinrich Siegmann, *The Conflicts Between Labor and Environmentalism in the Federal Republic of Germany and the United States*, New York, St Martin's Press, 1985.
- Dana Simmons, « Wages and the Politics of Life in Postwar France », *The Journal of Modern History*, 81/3, 2009, p. 579-606.
- Gilles Simon, *Plogoff. L'apprentissage de la mobilisation sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- Stéphane Sirot, *1884. Des syndicats pour la République*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2014
- Stéphane Sirot, *Le syndicalisme, la politique et la grève. France et Europe : XIXe-XXIe siècles*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2011.
- Stéphane Sirot, *La grève en France. Une histoire sociale, XIXe-XXe siècle*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- Stéphane Sirot, « Les organisations syndicales et la nationalisation de l'électricité », Dominique Barjot et Henri Morsel (dir.), *La nationalisation de l'électricité en France. Nécessité technique ou logique politique*, Paris, Association pour l'histoire de l'électricité de France, 1996, p. 321-336.
- Darynn Snell et Peter Fairbrother, « Unions as environmental actors », *Transfer. European Review of Labour and Research*, 16/3, 2010, p. 411-424.
- Sverker Sörlin, « The Contemporaneity of Environmental History: Negotiating Scholarship, Useful History, and the New Human Condition », *Journal of Contemporary History*, n° 46, 2011, p. 610-630.
- Mark Stoll, « Les influences religieuses sur le mouvement écologiste français », Charles-François Mathis et Jean-François Mouhot (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? (XIXe-XXe siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 313-326.
- David Stradling, *The Environmental Moment, 1968-1972*, Seattle, University of Washington Press, 2012.
- Alain Supiot, *Critique du droit du travail*, Paris, PUF, 2011 (1994).
- Alain Supiot, *Homo Juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Le Seuil, 2005.
- Alain Supiot, « L'alerte écologique », Société française pour le droit de l'environnement, *Droit du travail et droit de l'environnement*, Paris, Litec, 1994, p. 92-110.
- Paul Sutter, « The World with Us : The State of American Environmental History », *Journal of American History*, 100/1, 2013, p. 94-119.
- Mariella Svampa, « Néo-"développementalisme" extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique Latine », *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 81, 2011, p. 101-127.
- Danielle Tartakowsky et Alain Bergounioux (dir.), *L'union sans unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- Danièle Tartakowsky, « La CGT, du hors travail au "cadre de vie" », *La CGT de 1966 à 1984. L'empreinte de Mai 1968*, Colloque de l'IHS-CGT, Montreuil, Mai 2008.

- Danièle Tartakowsky et Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- Emeric Tellier, « Changer le regard des militants sur le droit. La lente maturation des secteurs juridiques confédéraux (1945-1985) », Michel Pigenet et André Narritsens (dir.), *Les pratiques syndicales du droit. France, XXe-XXIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 61-72.
- Pierre-Marie Terral, *Larzac. De la lutte paysanne à l'altermondialisme*, Toulouse, Privat, 2011.
- Annie Thébaud-Mony, *La science asservie. Santé publique : les collusions mortifères entre industriels et chercheurs*, Paris, La Découverte, 2014.
- Annie Thébaud-Mony, Véronique Daubas-Letourneux, Nathalie Frigul, Paul Jobin (dir.), *Santé au travail. Approches critiques*, Paris, La Découverte, 2012.
- Annie Thébaud-Mony, « Histoires professionnelles et cancer », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163, 2006, p. 18-31.
- Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012 (1963).
- Edward P. Thompson, *Temps, discipline du travail et capitalisme*, Paris, La Fabrique, 2004 (1967).
- Hélène Tissandier, « L'action en justice des syndicats », *Actes du colloque "Pratiques syndicales du droit"*, Montreuil, Centre d'histoire sociale et Institut d'histoire sociale CGT, 11 mai 2011. En ligne : [www.efp-cgt.org](http://www.efp-cgt.org) [Consulté le 25 avril 2015]
- Sezin Topçu, *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée*, Paris, Seuil, 2013.
- Sezin Topçu, « Atome, gloire et désenchantement. Résister à la France atomique avant 1968 », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 189-209.
- Alain Touraine, « Réactions antinucléaires ou mouvement antinucléaire », *Sociologie et sociétés*, 13/1, 1981, p. 117-130.
- Alain Touraine, Zsuzsa Hegedus, François Dubet, Michel Wiewiorka, *La prophétie antinucléaire*, Paris, Le Seuil, 1980.
- Mathieu Tracol, *Changer le travail pour changer la vie. Genèse des lois Auroux*, Paris, L'harmattan, 2009.
- Rolande Treppe, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989.
- Rolande Treppe, « Les Charbonnages, un cas social », Claire Andrieu, Antoine Prost, Lucette Le Van Lemesle (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, FNSP, 1987, p. 294-309.
- Rolande Treppe, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, éditions Ouvrières, 1971.
- Frank Uekötter et Uwe Lübken, *Managing the Unknown. Essays on Environmental Ignorance*, Oxford, Bergahn, 2014.

- Loïc Vadelorge, *Retour sur les villes nouvelles*, Paris, Créaphis, 2013.
- Loïc Vadelorge, « Le Grand Paris sous la tutelle des aménageurs ? Planification des usages, critiques et résistances dans les années 1960 », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte, 2013, p. 117-135.
- Loïc Vadelorge, « Grands ensembles et villes nouvelles : représentations sociologiques croisées », *Histoire urbaine*, n° 17, 2006, p. 67-84.
- Loïc Vadelorge, *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, Paris, Manuscrit, 2004.
- Marcel van der Linden, « Syndicalismes et "nouveaux" mouvements sociaux autour de 1968 », Michel Pigenet, Patrick Pasture, Jean-Louis Robert (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 139-166.
- Jessica Van Horssen, « "A faire un peu de poussière" : Environmental Health and the Asbestos Strike of 1949 », *Labour / Le Travail*, n° 70, 2012, p. 101-132.
- Jean-Baptiste Velut, « A Brief History of the Relations between the U.S. Labor and Environmental Movements (1965-2010) », *Revue française d'études américaines*, n° 129, 2011, p. 59-72.
- Xavier Vigna, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012.
- Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel, « Les rencontres improbables dans les "années 1968" », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 101, 2009, p. 163-177.
- Xavier Vigna, « Lip et Larzac : conflits locaux et mobilisations nationales », Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 487-494.
- Xavier Vigna, *L'insubordination ouvrière dans les usines. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.
- Xavier Vigna, « Les luttes d'usine dans les années 1968. Le cas français à la lumière du cas italien », *Histoire & Sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 10, 2004, p. 48-64.
- Vincent Viet et Michèle Ruffat, *Le choix de la prévention*, Paris, Economica, 1999.
- Julien Vincent, « Ramazzini n'est pas le précurseur de la médecine du travail », *Genèses*, n° 89, 2012, p. 88-111.
- Gérard Vindt, *Les hommes de l'aluminium. Histoire sociale de Péchiney, 1921-1973*, Paris, L'Atelier, 2006.
- Franck-Dominique Vivien, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, 2005.
- Danièle Voldmann, « Reconstructions d'après-guerre et aménagement du territoire », Patrice Caro, Olivier Dard, Jean-Claude Daumas (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 79-86.

- Alexis Vrignon, *Les mouvements écologistes en France de la fin des années soixante au milieu des années quatre-vingt*, Thèse d'histoire, Université de Nantes, 2014.
- Alexis Vrignon, « Écologie et politique dans les années 1970. Les Amis de la Terre en France », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012/1, n° 113, p. 179-190.
- Alexis Vrignon, « L'été sera chaud ! Les rassemblements militants dans les années soixante-dix », *La vie des idées*, 20 juillet 2011 [En ligne, consulté le 25 juillet 2014].
- Sophie Wahnich, « Sur l'anachronisme contrôlé », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés & EspaceTemps*, n° 87-88, 2004, p. 140-146.
- Carole Waldvogel, *Imposer « l'environnement ». Le travail révélateur des associations alsaciennes (1965-2005)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2011.
- Richard White, « "Are You an Environmentalist or Do You Work For a Living ?" : Work and Nature », William Cronon (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York, Norton, 1996, p. 171-185.
- Claude Willard (dir.), *La France ouvrière de 1968 à nos jours (3)*, Paris, L'Atelier, 1995.
- Claude Willard (dir.), *La France ouvrière de 1920 à 1968 (2)*, Paris, L'Atelier, 1995.
- Alain Wisner, « Itinéraire d'un ergonomiste dans l'histoire de la psychologie contemporaine », Yves Clot (dir.), *Les histoires de la psychologie du travail. Approches pluridisciplinaire*, Toulouse, Octarès, 1996, p. 99-111.
- Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du 16e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1994.
- Karel Yon, *Retour sur les rapports entre syndicalisme et politique. Le cas de la CGT-FO*, Thèse de doctorat de sciences politiques, Université Paris I, 2008.
- Michelle Zancarini-Fournel, *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Le Seuil, 2008.
- Michelle Zancarini-Fournel, « Le début de la fin », Philippe Artières, Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *68. Une histoire collective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 645-680.

# État des sources

## A - Sources manuscrites

### I – Archives publiques

#### 1) *Archives nationales*

Les fonds consultés étaient localisés dans le centre de Fontainebleau. La plupart des dossiers mentionnés sont désormais conservés à Pierrefitte-sur-Seine.

#### **Haut comité de l'environnement (HCE)**

19950527/1 (Documents sur les réunions du HCE, 1971-1975)

19950527/2 (Réunions 1975-1978)

19950527/3 (Réforme du HCE en 1982 et réunions 1982-1986)

19950527/4 (Sélection de rapports du HCE)

19950527/5 (Documents préparatoires aux travaux du comité)

19950527/6 (Rapports divers du HCE)

19950527/7 (Documentation pour les travaux du HCE)

19950527/8 (Documents sur la politique internationale et l'environnement)

19950527/9 (“Pour un environnement à la française”, intervention de V. Giscard d'Estaing)



## **Conseil économique, social et environnemental**

- CE331 (Saisine sur l'équipement hydroélectrique, 1948)
- CE360 (Saisine sur les accidents et maladies professionnelles dans l'outre-mer, 1948)
- CE375 (Saisine sur les économies d'énergie, 1951-1953)
- CE376 (Saisine sur la prospection pétrolière, 1952)
- CE380 (Saisine sur l'utilisation d'énergie, 1952)
- 19920430/79 (Saisine sur le projet de loi relatif au régime et à la réparation des eaux, 1963)
- 19920430/83 (Rapport sur la pollution atmosphérique, 1963-1964)
- 19920430/88 (Problèmes et perspectives du développement de l'énergie nucléaire, 1963-1964)
- 19920430/93 (Saisine sur la réforme de l'inspection du travail)
- 19920430/96 (Évolution des fonctions et des structures urbaines et rurales dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, 1965-1966)
- 19920430/136 (Problèmes posés par l'utilisation industrielle de l'eau et la pollution, 1971 ; Le problème de la forêt, 1971)
- 19920430/143 (Le système d'indicateurs du VIème Plan, 1972 ; Rendre compatible le développement accru de l'industrialisation et la lutte préventive contre la pollution de l'air, les nuisances et la destruction des sites naturels, 1972)
- 19920430/157 (La prise en compte de la politique de l'environnement dans les travaux d'élaboration du VIIe Plan, 1974)
- 19970205/14 (Les énergies nouvelles et les utilisations nouvelles de l'énergie, 1977)
- 19970205/17 (La pollution marine à l'occasion des récents événements de Bretagne, 1978)
- 19970205/28 (La conversion des entreprises industrielles, 1979 ; Lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, 1978-1979)
- 19970205/33 (Hygiène et sécurité dans le travail, 1978 ; La place et le rôle de la publicité dans l'information des consommateurs, 1979)
- 19970205/35 (Les problèmes du bruit, 1980)
- 19970205/42 (Développement de la politique d'économie d'énergie, 1980-1981)
- 19970205/59 (La qualité de la vie dans les banlieues des grandes villes, 1981-1983)
- 19970205/65 (Productivité, croissance, emploi, 1983-1984)

## **2) Archives départementales du Rhône**

### **1238W (Protection de l'environnement)**

9 Groupe de recherche sur la pollution atmosphérique, préfecture du Rhône (1971)

13 Contrôle de la pollution industrielle, interventions préfectorales (années 1970)

14 Plaintes concernant la pollution industrielle (années 1970)

15 Plaintes concernant la pollution de la raffinerie de Feyzin

### **1412W (Environnement, personnel, établissements classés)**

5 Commissions départementales d'hygiène

20 Pollution de l'eau

### **1445W (établissements classés)**

21 Conseil départemental d'hygiène (1973-1979)

814 Projet de raffinerie du Beaujolais (1972)

815 Autorisations de fabrication pour PCUK

818 Affaire Mandy (1947-1965)

821 Conseil départemental d'hygiène (1973-1979)

822 Conseil départemental d'hygiène (1979-1981)

823 Plaintes concernant la pollution industrielle à Vénissieux

### **1808W (Pollution du Rhône)**

1 Alertes concernant la pollution du fleuve (1978)

2 Autorisations concernant la production de PCUK

### **1863W (installations classées)**

1 Transfert de la mission d'inspection aux ingénieurs des Mines (1963-1975)

### **1914W (établissements classés)**

6 – Pollutions PCUK à Pierre-Bénite

7 – Accidents PCUK

60 et 61 – Application de la loi sur les installations classées

### **1915W (logement)**

5 – Accident de l'entreprise Givaudan (1979)

### **1924W (environnement)**

4 – Aménagement urbain et industriel

5 – Plaintes concernant la pollution du Rhône

**1931W (administration générale)**

1931W2 Projet préfectoral d'association départemental de l'environnement (1974)

**1933W (administration générale)**

1933W1 Schéma d'intervention sur les établissements dangereux (1971)

**1956W (environnement)**

1 Pollution du Rhône (cabinet du préfet, 1978-1982)

2 Pollution atmosphérique (1965-1975)

**2224W (établissements classés)**

11 Plaintes (Vénissieux, années 1970)

12 Plaintes (Givors, années 1970)

**2319W (établissements classés)**

10 Rhône Poulenc (1980-1985)

**2542W (sécurité publique)**

4 Activités syndicales (1975-1985)

**2614W (établissements classés)**

6 Plaintes concernant la pollution (Saint-Fons, années 1970)

7 Plaintes concernant la pollution (Vénissieux, années 1970)

**2922W (environnement)**

3 Plaintes concernant la protection de l'environnement (années 1970)

7 Pollution de l'eau (années 1970 et 1980)

**3194W (police)**

64 Associations et syndicats (années 1980 et 1990)

**3856W (administration préfectorale)**

140 Plan de développement industriel (1965)

252 Mise en place d'une politique de l'environnement (années 1970)

256 Groupe sur la pollution atmosphérique

### ***3) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine***

#### **508W (Cabinet du préfet, suivi des associations et mouvements)**

2 Partis et mouvements politiques (années 1970)

6 Mouvements et comités de soutien (années 1970)

#### **509W (Cabinet du préfet, suivi des syndicats)**

21 CFDT (1964-1982)

23 CFTC (1954-1964)

31 CGT (1952-1981)

60 – Paysans travailleurs, agriculture biologique, syndicats des granitiers (1960-1980)

#### **1080W (sous-préfecture de Fougères)**

388 Commission sanitaire départementale (années 1950)

389 Vie économique de l'arrondissement (années 1980)

390 Bâtiments et fabriques insalubres (1952-1956)

429 Vie syndicale (1941-1967)

#### **1543W (Direction départementale des affaires sanitaires)**

3 Conflits : pollution de l'eau par l'industrie à Fougères (années 1950 et 1960)

6 Conflits concernant des pollutions en milieu rural (années 1960)

### ***4) Archives municipales de Lyon***

- 97-022 Fonds privé : documents du PSU dans le 8<sup>e</sup> arrondissement

- 2345W17 Syndicats

- 772WP002 Discours du maire 1979-1980

### ***5) Archives municipales de Saint-Fons***

- 110W154 Extension de la raffinerie

- 110W185 Pollution et raffinerie, 1970-1975

- 110W400 Syndicats

- 110W166 Environnement

- 110W284 Pollution

- 110W378 Commission extramunicipale de lutte contre les nuisances

## **II – Archives des confédérations et fédérations syndicales**

### ***1 - Confédération Française Démocratique du Travail***

Les archives de la CFDT sont conservés dans les locaux de la confédération :  
49 rue Simon Bolivar, 75019 Paris.

#### **4H – 1944 à 1953**

- 4H5 – Activités dans le comité d'Entr'Aide Française
- 4H13 – Correspondance avec le gouvernement sur les questions économiques et sociales
- 4H14 – Activité du Secrétariat Général
- 4H84 – Formation des permanents sur les transformations économiques
- 4H87 – Formations des permanents, 1951 – 1953

#### **5H – 1953 à 1957**

- 5H12 – Circulaires du secrétariat général aux unions départementales et fédérations
- 5H13 – Circulaires du secrétariat général aux unions départementales et fédérations
- 5H26 – Interventions dans des conférences d'experts (logement, productivité, etc.)
- 5H81 – Compte-rendu des journées de l'économie, comité CFTC- FO- CGAUNAF
- 5H88 – Journées d'études sur la découverte des problèmes ouvriers
- 5H125 – Activités de la commission formation
- 5H126 – Activités de la commission formation
- 5H163 – Rapport sur le CIERP ; rapport de visite en Yougoslavie

#### **6H – 1958 à 1961**

- 6H8 – Participation au conseil économique et social sur l'Algérie
- 6H26 – Travaux au sein de la CISC (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens)
- 6H34 – Relations avec l'Organisation Internationale du Travail
- 6H127 – Rapports annuels des unions départementales de 1958 à 1961
- 6H207 – Rapports du CIERP

## **7H – 1962 à 1970**

7H17 – Relations d'Eugène Descamps avec le gouvernement sur les questions économiques et sociales

7H197 – Étude sur l'évolution des objectifs des grèves ; compte rendu des commissions sur les conditions de travail

7H260 – Documents du GROUPE (Groupe de Recherche Ouvriers Paysans)

7H261 – Activité du groupe de travail idéologique « perspectives et stratégie », 1965-1967

7H262 – Activité du groupe de travail idéologique « perspectives et stratégie », 1968-1969

7H520 – Notes sur les formations de l'école normale ouvrière

## **8H – 1962 à 1970**

### **Action revendicative**

8H68 Débats du bureau national sur l'action revendicative, 1974-1982

### **Secteur Action sociale cadre de vie**

8H1313 Secteur ASCV, 1972-1975

8H1314 Secteur ASCV 1976-1977

8H1315 Secteur ASCV 1978-1979

8H1316 Secteur ASCV 1980-1983

8H1317 Secteur ASCV 1984-1985

8H1441 Relations avec la CSCV 1976-1982

8H1442 Relations avec la Confédération nationale du logement, 1967-1976

8H1455 Création de la commission cadre de vie 1970-1973

8H1456 Rencontre sur « Environnement et fonctions collectives de la société industrielle », 1970

8H1457 Notes sur l'action de la CFDT pour le cadre de vie, 1970-1971

8H1458 Qualité de l'habitat et vie quotidienne, 1968-1978

8H1459 Urbanisation et transports, 1963-1975

8H1460 Cadre de vie et création architecturale collective, 1971-1983

8H1461 L'aménagement de Fos-sur-Mer

### **Politiques de l'environnement**

8H1462 Conférence « Pour un meilleur développement industriel en Europe », 1972

8H1463 Participation à la préparation du sommet de Stockohlm (1972)

8H1464 Politiques de l'environnement, rencontres avec les écologistes 1977-1983

8H1465 CFDT et Larzac 1971-1973

8H1466 Protection de la forêt française, 1978-1980

8H1467 Projet de loi montagne, 1984-1985

8H1468 Conférence CFDT de la mer 1978

8H1469, 8H1470, 8H1471 Positions sur la marée noire 1979

### **Activités sur la politique énergétique**

8H1472 Commission confédérale énergie 1973-1975

8H1473 Commission confédérale énergie 1976-1979

8H1474 Commission confédérale énergie 1980-1981

8H1475 Commission confédérale énergie 1982-1984

8H1476 Activités régionales CFDT sur l'énergie 1981-1986

8H1477 Colloque énergie et type de développement 1977

8H1478 Colloque économies d'énergies et sources renouvelables 1982

8H1479 Analyses de la politique énergétique allemande

8H1480 Positions CFDT sur le nucléaire

### **Secteur politique**

8H1619 Débat sur le socialisme avec la CGT, 1970-1973

### **Secteur société et libertés**

8H1666 et 8H1667 Activités générales 1983-1988

8H1669 Politiques de la CFDT sur l'environnement 1986-1987

8H1671 Transport des matières dangereuses 1985-1988

8H1672 Pollution 1985-1989

### **Action internationale**

8H1803 à 1805 Suivi de la Conférence internationale du travail (1974-1981)

8H1823 Participation à la Confédération mondiale du travail 1970-1975

8H1839 à 8H1843 Relations avec la Confédération européenne des syndicats 1974-1982

8H1856 Assemblée syndicale mondiale face aux multinationales 1973

### **Secteur organisation**

8H2188 Relations avec l'URI Bretagne 1971-1978

8H2202 Relations avec l'URI Rhône-Alpes 1970-1981

8H2207 Relations avec l'URI Bretagne 1973-1981

8H2222 Relations avec l'URI Rhône-Alpes 1968-1982

8H2226 Conflits avec l'UD Rhône 1977-1978

8H2245 Relations avec les syndicats agricoles

8H2245 Relations de la confédération avec la FGE 1966-1983

8H2250 Relations de la confédération avec la FUC 1971-1983

### **Secteur formation**

8H2368 Dossier cadre de vie

8H2474 Matières premières et développement international 1974-1975

## ***2) Confédération générale du travail***

Les archives sont conservées par l'Institut d'histoire sociale CGT.

263 rue de Paris, 93516 Montreuil.

### **Procès-verbaux des congrès**

Les procès-verbaux sont conservés par l'Institut d'histoire sociale.

Les documents ont été consultés à partir du 26e congrès jusqu'à 1992.

### **Comités confédéraux nationaux (20CFD)**

20CFD1 – 1945 à 1947

20CFD2 – 1947 à 1948

20CFD3 – 1949 à 1953

20CFD4 – 1953



20CFD5 – 1954 à 1956

20CFD6 – 1958

20CFD7 – 1959 à 1968

20CFD8 – 1969 à 1979

### **Fonds du Secrétariat Général (24CFD)**

24CFD1 – Actions 1947-1948

24CFD2 – Actions chez les mineurs (1948, 1963)

24CFD4 – Actions 1953-1954

24CFD5 – Actions 1962-1963

24CFD7 – Actions 1966

24CFD8 – Actions 1967

24CFD13 – Actions 1969

### **Conditions de travail et santé**

118CFD1 Conditions de travail

118CFD8 Négociations avec le CNPF sur l'hygiène et les conditions de travail, 1974

118CFD15 Amisol

127CFD4 à 6 Correspondance de Lucien Chavrot sur les conditions de travail, 1975-1983

127CFD7 Accord cadre de 1975 sur les conditions de travail

127CFD8 Négociations de branches sur l'accord cadre de 1975

127CFD12 Médecine du travail 1980-1982

127CFD13 Comités d'hygiène et de sécurité 1976-1983

127CFD14 Maladies professionnelles et action confédérale contre l'amiante, 1975-1982

127CFD15 Enquête sur la fatigue 1979-1982

127CFD16 Santé et ergonomie 1977-1982

127CFD23 Conditions de travail et nouvelles technologies 1980

132CFD1 Mémoire au Premier ministre sur les conditions de travail, 1974

132CFD2 Documents sur l'amélioration des conditions de travail 1973

132CFD34 Formations sur les conditions de travail 1977-1978

### **Action revendicative**

139CFD2 – Luites à Rhône Poulenc, 1976-1980

### **Action internationale**

8CFD9 – Participation à la Conférence Internationale du Travail (CIT) 1970

8CFD12 – Participation à la CIT 1972

8CFD13 – Participation à la CIT 1973

8CFD14 – Participation à la CIT 1974

8CFD15 – Participation à la CIT 1975

8CFD16 – Participation à la CIT 1976

### **Fonds « Environnement et cadre de vie »**

*Ces dossiers ne sont pas inventoriés.*

Dossier I (années 1970) – Articles et rapports sur le logement, l'urbanisme, l'énergie, les espaces verts, les transports, l'atmosphère et le milieu marin

Dossier II (années 1970) – Articles et rapports sur la sécurité routière, les régions, la pollution et le profit, les problèmes biologiques, les loisirs, l'énergie nucléaire, le cadre de vie et le travail

Secteur cadre de vie (6304, carton 1) – énergie et environnement 1989-1990

Secteur cadre de vie (6304, carton 2) – Formations sur l'environnement, 1989

Secteur cadre de vie (6304, carton 3) – énergie, transports, environnement, 1990

Espace syndicalisme et société – Documents sur l'environnement jusqu'en 1999

Dossier cadre de vie, logement, quartier, urbanisme – Années 1980

Dossier Jean-Louis Moynot – Notes sur l'environnement et la pollutions (années 1970)

### **Fonds « Mai 68 » (42CFD)**

42CFD38-48 – Suivi des groupes gauchistes

42CFD49-55 – Suivi de l'activité gauchiste au sein de la CGT

## **Formations syndicales**

CCEO3 Marc Piolot – Dossiers 1957 à 1969 sur l'hygiène et la sécurité ; dossiers sur les comités d'hygiène et de sécurité ; dossiers sur l'ergonomie et la médecine

CCEO9 – Brochures (formations économiques notamment)

CCEO10 – Formation sur le VIe Plan

CCEO12 – Séminaires africains

CCEO20 – Stages sur l'hygiène et la sécurité

CCEO29 – Généralités (note sur l'énergie nucléaire)

CCEO54 – Brochures de formation économiques

CCEO60 – Brochures diverses (sur le colonialisme, sur les matières premières, etc.)

## **Fonds Jean Moulin (non inventorié)**

*Jean Moulin fut conseiller confédéral entre la fin des années 1970 et le début des années 2000. Il travaille notamment sur les enjeux de santé au travail et des risques industriels. Nous avons consulté 35 cartons appartenant à son fonds, qui ne sont toutefois pas côtés. Nous mentionnons ci-dessous uniquement ceux qui présentaient un intérêt pour notre, bien que tous n'aient pas été exploités (en raison d'une chronologie trop tardive).*

CCEES – Dossier Amiante – années 1990

CCEES – AZF – Années 2000

CCEES – Documents sur le bilan économique des régions, années 2000

CCEES – AZF et risques technologiques (1987-2003), 3 cartons

CCEES – Essence sans plomb et pluies acides, années 1980

Dossier Jean Moulin – La CGT et les politiques de l'eau, 1983-1998

Dossier Jean Moulin – L'environnement industriel, années 1980

CCEES – Mine de Salsigne et environnement, 1990-2000

CCEES – Erika – 1999 et 2000

Dossier Jean Moulin – Risques technologiques (2001-2003)

### **3) Archives de la Fédération nationale Mines-énergie (CGT)**

Les archives sont conservées au siège de la confédération, par l'Institut d'histoire sociale de la Fédération Mines-énergie (263 rue de Paris, à Montreuil).

#### **Fonds Marcel Paul**

Le fonds contient 20 cartons, non côtés (de la Libération aux années 1960).

Un aperçu de ce fonds est proposé par René Gaudy, « Les archives de Marcel Paul », *Cahiers de l'Institut d'histoire sociale Mines-énergie*, n° 30, Janvier 2011.

- 1 Ministère de la Production et nationalisations
- 2 La guerre et l'action au Ministère
- 3 Archives 1945-1946 (correspondance)
- 4 CCOS-EDF
- 5 Documents sur la nationalisation
- 12 à 15 Correspondance
- 16 Iconographie
- 18 Action revendicative (années 1960)

### **4) Fédération nationale du sous-sol (CGT)**

Les archives de la FNSS (lacunaires) sont conservées aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis (Bobigny).

239J2 Congrès (1945-1956)

239J3 Congrès (1958-1966)

239J12 Grève de 1948

239J13 Grèves de 1961 et 1963

239J16 Houillères du Nord (1947)

239J20 Documents sur l'hygiène et la sécurité

## **5) Fédération chimie et énergie (CFDT)**

Les archives des fédérations CFDT sont conservées avec les archives confédérales.  
49 rue Simon Bolivar, 75019 Paris.

### **Congrès**

- 1F148 à 1F172 (1946 à 1987)

### **Formations**

- 1F379 Session produits toxiques 1978-1985
- 1F388 Sur Euratom et l'énergie atomique 1963

### **Correspondance**

- 1F463 à 1F465 Correspondance avec la Chambre syndicale de l'industrie du pétrole

### **Accords d'entreprises et conventions collectives**

- 1F544 Action Rhône Poulenc Saint Fons 1970
- 1F598 et 599 Projet de convention collective 1947-1959
- 1F603 Procès-verbaux des commissions mixtes dans le Rhône, 1950
- 1F686 CFDT Rhône Poulenc, 1970-1974
- 1F687 Explosion Rhône Poulenc Chalampé 1974

### **Politique énergétique**

- 25F13 et 25F14 Documents sur les choix énergétiques (années 1980)

### **Action revendicative**

- 1F715 et 716 Actions sur la pollution (années 1970)
- 1F879 Notes sur les grèves dans le pétrole 1972
- 1F891 et 892 Accident de Feyzin 1966-1971
- 17FCE93 Pollution industrielle 1980-1981
- 17FCE97 Affaire de l'acroléine 1976-1978
- 17FCE99 Boues rouges 1977

### **Groupe produits toxiques**

- 4F34 Réunions 1974-1984
- 17FCE57 Carnet d'exposition professionnelle
- 17FCE88 Documents du groupe 1976-1978

### **III – Archives syndicales départementales et locales**

#### ***1 – UD-CFDT Ille-et-Vilaine***

Les fonds sont conservés par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

- 111J2 Journal « Le travailleur d'Ille-et-Vilaine »
- 111J4 Circulaires, années 1950
- 111J5 Action revendicative
- 111J10 UL Fougères, 1951-1965
- 111J16, Dossier économie 1950-64
- 111J19 Formations (1950 et 1960)
- 111J20 Documents sur les UD limitrophes
- 111J36 Grève des mineurs et Dossier logement à Fougères
- 111J39 et 111J49 et 111J50 UL Fougères 1950-1963
- 111J51 Documents sur l'emploi à Fougères et le CFF, années 1960
- 111J53 enquêtes Économie et humanisme
- 111J55 Action revendicative, années 1960
- 111J75 IPSOP
- 111J97 Commission consommation ; Réflexions sur la planification démocratique
- 111J99 Congrès, années 1950
- 111J100 Mai 68 en Ille-et-Vilaine
- 111J101 Front syndical fougerais
- 111J104 Réunions UD 1965-1970
- 111J106 Organisation du travail, 1950-1958
- 111J109 Congrès 1966-1971
- 111J111 Situation fougeraise, années 1960
- 111J115 Industrialisation et agriculture en Bretagne
- 111J117 Agroalimentaire
- 111J118 Hygiène, sécurité, médecine du travail, années 1970
- 111J123 Emploi 1970-1979

111J124 Conditions de travail (1969-1974)  
111J125 Syndicalisation et développement de l'UD  
111J127 UL Fougères, luttes pour l'emploi 1976-1977  
111J129 Conflit des étudiants en médecine 1973  
111J130 Nucléaire et énergie 1974-1983  
111J138 Congrès de l'UR 1973-1981  
111J147 Fougères et Réhault, 1974-1982  
111J150 UP Fougères, années 1970  
111J219 Documents du CIERP sur Réhault  
111J222 Congrès de 1960 à 1964  
111J223 Congrès 1946-1963  
111J243 Emploi à Fougères, 1981  
111J304 Luttes pour l'emploi à Fougères, 1976  
111J493 Formations auprès des syndicats africains

## **2 – UP-CFDT Fougères**

Le fonds est en cours de classement par l'association « La Sirène », se donnant pour mission la préservation de la mémoire ouvrière et industrielle de la ville. Fonds non-côté.

Le fonds est conservé dans par la CFDT : 18 rue Chateaubriand, 35300 Fougères.

### **Congrès**

- Procès-verbaux de 1947 à 1988

### **Fonds de sections syndicales d'entreprises**

- Chimie (AIV, Eliard Engrais, Martin Optique)
- Réhault, 4 cartons (1949-1960)
- SPLI, 5 cartons (1960-1979)
- Bois et forestiers (1 carton)

### **Instances de l'UP**

- AG 1983-1986 (1 carton)
- Analyses (1 carton, années 1970)
- Bulletins de l'UP (1 carton, lacunes)
- Commission administrative (1 carton, lacunes, 1962-1981)
- Comité d'expansion économique et sociale (1 carton)
- Suivi de conflits (1 carton)

### **IPSOP**

- 2 cartons, 1963-1964 et 1964-1967

### **Tracts**

- 1 carton, années 1970



### **3 – *UL-CGT Fougères***

Les archives sont conservées au siège de l'UL (7 rue Charles Malard, 35530 Fougères). Le fonds n'est pas inventorié et reste très parcellaire, portant essentiellement sur les années 1980.

### **4 – *UD-CFDT Rhône et URI-CFDT Rhône-Alpes***

Les fonds sont conservés aux Archives départementales du Rhône.

#### **Union départementale du Rhône**

68J3 Réunions UD 1939-1951

68J5 Documents sur les UL

68J6 UIB 8e arrondissement

68J7 Givaudan

68J17 Congrès 1952-1970

68J19 Congrès 1970-1978

68J24 ENO 1950-1970

68J28 Syndicat de l'éclairage et des forces motrices

68J44 Circulaires

68J51 Communauté urbaine et implantation industrielle

68J54 Ve et VIe Plan

68J56 et 68J58 Logement et urbanisme

68J60 Conditions de travail, hygiène, sécurité

68J67 Action revendicative et Givaudan

68J70 Feyzin et logements

#### **Union régionale Rhône-Alpes**

69J6 Correspondance

69J22 Aménagement régional

69J26 et 69J28 CODER

69J27 CESR 1977-1978

69J36 Chimie

69J38 Rhodia et Rhône Poulenc

## **5 – UD-CGT Rhône**

Les fonds sont conservés à l'IHS-CGT du Rhône (Bourse du travail de Lyon).

### **Congrès**

Procès-verbaux de 1946 à 1991

### **Rhodia et Rhône-Poulenc**

17 cartons non-côtés.

### **UL Vénissieux**

17 cartons non côtés

## **6 – UIB-CFDT Saint-Fons**

Les fonds sont conservés par les archives municipales de Saint-Fons.

8W01 Actions 1964-1971

8W02 UIB 1972

8W03 UIB 1973 et 1974

8W04 UIB 1975 et 1976

8W05 Santé

8W06 Pollution de Boussegui

8W08 Specia

8W09 Santé

8W11 Affiches

## **7 – SOL-CFDT Feyzin**

Les fonds sont conservés par les Archives municipales de la mairie de Feyzin.

Le fonds contient essentiellement des documents de la section syndicale de la raffinerie, portant sur les années quatre-vingt.

## **8 – URI-CFDT Pays de la Loire**

Les fonds sont conservés par Centre d'histoire du travail (Nantes).

URI-CFDT9 Congrès 1976

URI-CFDT277 Secteur environnement  
URI-CFDT486 Politique énergétique  
URI-CFDT487 Nucléaire  
URI-CFDT538 Urbanisme  
URI-CFDT544 Planification et aménagement

#### **6 – UD-CGT Loire Atlantique**

Les fonds sont conservés par Centre d'histoire du travail (Nantes).

CGT-318 Nucléaire

### ***IV – Bibliothèques et centres de documentation***

#### **1 – BDIC (Nanterre)**

Université Paris X.

#### **Fonds du PCR-ml**

F delta RES 579/28 Documents du Clisact

#### **2 – CCAS-EDF**

(8 rue de Rosny, Montreuil)

Le CCAS possède quelques documents relatifs à l'action de Marcel Paul, qui recourent en partie les données du fonds de l'IHS-CGT-FNME.

Il dispose toutefois de documents photographiques inédits.

## **B - Sources orales**

- Entretien avec Victor Frémaux, Grenoble, 11 mai 2011
  - Militant dans l'UIB-CFDT de Saint-Fons et syndicaliste à EDF (années
- Entretien avec Bernard Laponche, Paris, 14 février 2012
  - Militant SNPEA-CFDT à Saclay (années 1960-1970), puis permanent à la confédération, directeur général de l'AFME à partir de 1982
- Entretien avec Pierre Rubion, Fougères, 27 janvier 2012
  - Militant à l'Union de Pays CFDT de Fougères et syndicaliste à EDF (années 1970-1980)
- Entretien avec André Marivin, Rennes, 21 février 2012
  - Secrétaire de l'UP-CFDT Fougères (années 1950 et 1960) puis secrétaire de l'UD d'Ille-et-Vilaine (années 1970)
- Entretien avec Marie-Pierre Rouger, 22 février 2012
  - Militante écologiste à Fougères
- Entretien avec Alain Pelosato, Givors, réalisé avec Gwenola Le Naour, 5 avril 2013
  - Secrétaire de l'Association pour la protection de la vallée du Rhône (années 1970) et ancien adjoint au maire de Givors
- Entretien avec Michel Botella, Le Boucau, 11 juin 2013
  - Militant USICEB-CFDT (Fos-sur-Mer) et intervenant dans la FUC-CFDT ; puis militant dans la SEPANSO au cours des années 2000
- Entretien avec Serge Aumeunier, Paris, réalisé avec Céline Pessis, 28 mai 2014
  - Militant CFDT à l'UIB des Mureaux (années 1970 et 1980)
- Entretien avec François Duteil, Montreuil, 7 janvier 2015
  - Secrétaire de la Fédération de l'énergie CGT (années 1980) et membre de l'IHS-FNME-CGT aujourd'hui
- Entretien avec Jean Gay, Montreuil, 7 janvier 2015
  - Membre du pôle économie et industrie de la FNME-CGT
- Entretien avec Pierre Apaix, Lyon et Francheville, 9 juillet 2015
  - Militant dans la section CFDT de Rhône Poulenc à Saint-Fons et élu au CHS de l'entreprise (années 1960 aux années 1980)

## C – Sources imprimées

### I – Publications à caractère de source

Maurice Belorgey, *Dédensité*, Dijon, éditions Humaines, 1962.

Jean-Pierre Bompard, « Approches CFDT du développement durable, texte 1 », *Développement durable et sortie de crise*, 6 novembre 2011. En ligne : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/bompard/archives/43> [Consulté le 15 septembre 2015]

Claude Carrez et Ugo Iannucci, *Des baraques au barreau. Itinéraire d'un fils d'antifasciste italien*, Lyon, Aléas, 2010.

Laura Conti, *Qu'est-ce que l'écologie ? Capital, travail et environnement*, Paris, Maspero, 1978.

CFDT, *Les dégâts du progrès. Les travailleurs face au changement technique*, Paris, Seuil, 1977.

CFDT – Syndicat de l'énergie atomique, *L'électronucléaire en France*, Paris, Seuil, 1975.

CGIL, CISL, UIL Federazione di Milano, *Salute e ambiente di lavoro. L'esperienza degli SMAL*, Milano, 1976.

Collectif Internsyndical Jussieu , CFDT, CGT, FEN, *Danger ! Amiante*, Paris, Maspero, 1977.

Collectif d'enquête, *Aujourd'hui Malville, demain la France*, Claix, La Pensée Sauvage, 1978.

Barry Commoner, *L'encerclement. Problèmes de survie en milieu terrestre*, Paris, Le Seuil, 1972.

Barry Commoner, *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?*, Paris, Seuil, 1969 (1966).

Pierrette Crosemarie, *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques*, Paris, Conseil économique, social et environnemental, 2015.

Pierre Durand, *Marcel Paul. Vie d'un "pitau"*, Paris, Messidor, 1983

Fédération nationale des industries chimiques – CGT, *Des moments d'histoire de la fédération nationale des industries chimiques CGT*, Montreuil, VO éditions, 1995

Fédération syndicale unitaire et Union Syndicale Solidaires, *La crise écologique, une question syndicale. Actes de la rencontre du 2 décembre 2009*, Paris, FSU/Solidaires, 2010.

René Gaudy, *Les porteurs d'énergie. Tome 1 et 2*, Pantin, Le Temps des Cerises, 2006.

René Gaudy, *Et la lumière fut nationalisée*, Paris, VO éditions, 1996.

André Gorz, *Écologie et politique*, Paris, Galilée, 1975.

- André Gorz, *Stratégie ouvrière et néo-capitalisme*, Paris, Seuil, 1964.
- Félix Guattari, « Écologie et mouvement ouvrier », *Chimères*, 1992. En ligne [www.revue-chimeres.fr](http://www.revue-chimeres.fr) [Consulté le 15 septembre 2015].
- Ivan Illich, *Némésis médicale. L'expropriation de la santé*, Paris, Le Seuil, 1975.
- Ivan Illich, *Énergie et équité*, Paris, Seuil, 1973.
- Ivan Illich, *La convivialité*, Paris, Le Seuil, 1973.
- Bertrand de Jouvenel, *La civilisation de puissance*, Paris, Fayard, 1976.
- Bertrand de Jouvenel, *Arcadie. Essais sur le mieux-être*, Paris, SEDES, 1969.
- Vicent Labeyrie, *Idéologie technocratique et crise de l'environnement*, Paris, Institut Maurice Thorez, 1973.
- Serge Mallet, *La nouvelle classe ouvrière*, Paris, Le Seuil, 1963.
- Henri Pézerat, *Sciences, risques et contre-pouvoirs. Un parcours, Henri Pézerat*, Fontenay-sous-Bois, Association Henri Pézerat, 2014. En ligne : [www.asso-henri-pezerat.org](http://www.asso-henri-pezerat.org) [Consulté le 25 août 2015].
- Laurence Reboul, Albert Te Pass, Jean-Claude Thill (dir.), *La lettre Mansholt. Réactions et commentaires*, Paris, Pauvert, 1972.
- Bernard Saincy, « L'invention (difficile) de l'environnement comme revendication syndicale », *Écologie & politique*, n° 50, 2015.
- Michel Tozzi, *Syndicalisme et nouveaux mouvements sociaux. Régionalisme, Féminisme, Écologie*, Paris, Les éditions ouvrières, 1982.
- UNEP, *Labour and the Environment. A Natural Synergy*, Nairobi, UNEP, 2007 ;
- UNEP et SustainLabour, *Climate Change, its Consequences on Employment and Trade Union Action. Training Manual for Workers and Trade Unions*, Madrid/Nairobi, UNEP – SustainLabour, 2008.
- UNEP, *Green Jobs : Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, Nairobi, UNEP – ILO – IOE – ITUC, 2008.

## II – Périodiques

Sauf indication, les périodiques ont été mobilisés pour documenter des périodes restreintes et n'ont pas fait l'objet d'un dépouillement systématique.

### CFDT

- Syndicalisme Hebdo (consultation intégrale de 1944 à 1977)
- CFDT Aujourd'hui (consulté pour la période 1973-1978)

## **CGT**

- La vie ouvrière (consultation intégrale de 1944 à 1977)
- Le Peuple
- Bulletin de l'UD du Rhône

## **Autres**

- Lutte Santé Sécurité (Clisact)
- Tankonalasanté
- Survivre et vivre
- Solidarité ouvrière
- Cahiers de Mai
- La Gueule ouverte

# Annexes

## Annexe I – Chronologie sélective

Cette chronologie est sélective. Elle vise principalement à faciliter la lecture en offrant un aperçu des principales modifications législatives (y compris avant notre période d'étude). Elle permet également de souligner la superposition des chronologies de l'invention politique de l'environnement et des dynamiques de conflictualité sociale propres aux années 1968.

### **1810**

15 octobre : Décret relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode

### **1841**

22 mars : Loi relative au travail des enfants (principe de l'inspection du travail)

### **1863**

Installation du corps des inspecteurs des établissements classés de la Seine

### **1884**

21 mars : loi relative à la création de syndicats professionnels (dite Waldeck-Rousseau)

### **1886**

11 octobre : fondation de la Fédération nationale des syndicats

### **1892**

7-8 février : fondation de la fédération des bourses du travail

2 novembre : loi sur le travail des enfants, des filles et des femmes dans les établissements industriels

### **1893**

12 juin : Loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels

### **1895**

23-28 septembre : Congrès constitutif de la CGT

### **1898**

9 avril : loi sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail



## **1906**

Congrès d'Amiens (CGT)

## **1910**

28 décembre : loi concernant le premier livre du Code du travail

## **1913**

10 juillet : décret sur les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements

## **1917**

19 décembre : Loi relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes

## **1919**

4 mars : loi sur les plans d'extension et d'aménagement des villes

25 mars : loi sur les conventions collectives

25 octobre : loi étendant aux maladies d'origine professionnelle la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail

1er et 2 novembre : congrès de fondation de la CFTC

## **1927**

25 février : loi d'adoption du troisième livre du Code du travail

## **1928**

30 mars : loi relative au régime d'importation du pétrole

## *1930*

2 mai : Loi ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

## **1932**

20 avril : loi tendant à la suppression des fumées industrielles (dite loi Morizet)

## **1941**

4 août 1941 : décret sur les Comités de sécurité

4 octobre : Charte du travail

31 octobre 1941 : décret instaurant l'inspection médicale du travail

## **1942**

Projet de « Plan de dix ans »

28 juillet : loi relative à l'organisation des services médicaux et sociaux du travail

## **1945**

22 février, ordonnance instituant les CE dans les établissements de plus de 100 salariés

Mars, intervention de la CFTC sur l'aménagement urbain devant l'assemblée consultative

27 mars, rapport au Comité confédéral de la CGT sur l'usage des ressources naturelles

21 juillet, discours de Waziers

17 août 1945 : nomination de Henri Desoille comme médecin-inspecteur général du travail

18 octobre : fondation du CEA

21 novembre : Marcel Paul devient Ministre de la Production Industrielle

## **1946**

3 janvier : décret de création du Commissariat général au Plan

10 Février : visite du chantier de Génissiat par Marcel Paul

Février puis août 1946 : affrontements entre habitants de Tignes, salariés et syndicats

8 avril : loi de nationalisation des industries du gaz et électricité

19 avril : loi relative à la nationalisation de l'industrie des combustibles minéraux (fondation des Charbonnages de France)

14 juin : loi sur le statut du personnel des exploitations minières (Statut du mineur)

11 octobre : loi sur la médecine du travail

## **1947**

1 août : décret portant création des Comités d'hygiène et de sécurité

19 décembre : départ des minoritaires au sein de la CGT, fondation de Force Ouvrière

Premières plaintes contre la pollution de l'usine Mandy (traitement de Graphite), Lyon 8e

Publication de *Paris et le désert français*

Mise en service du barrage de Génissiat

## **1948**

10 janvier, catastrophe minière de Petite-Rosselle, 23 décès

Janvier, adoption du principe d'un Fonds d'équipement et de modernisation pour le Plan

10 mars : Loi sur l'utilisation de l'énergie

19 avril, catastrophe minière de Sallaumines, 16 décès

22 juin, résolution du Conseil économique et social sur l'hydroélectricité

10 septembre, catastrophe de la mine d'Avion, 7 décès

Octobre : Smog meurtrier à Donora (États-Unis)

Automne : grève des mineurs

Novembre : congrès de la CGT et quantification des objectifs énergétiques (65 millions tonnes de charbon/an et 3 milliards de kilowatt/heures supplémentaires chaque année)

## **1950**

Janvier : premier rapport pour un plan d'aménagement du territoire

19 mars, appel de Stockholm

Avril : démission de Frédéric Joliot-Curie du CEA

## **1951**

17 février : décret de dissolution du Conseil central des œuvres sociales d'EDF

Fondation du Centre Intersyndical d'études et de recherches de productivité

Création d'un service de protection radiologique au CEA

## **1952**

Ouverture du centre du CEA à Saclay

Rapport du CES sur les économies d'énergies

Mise en service du barrage de Donzères-Mondragon

Décembre : smog meurtrier de Londres

## **1953**

Au Japon, début des manifestations contre la maladie de Minamata

Début de l'exploitation des mines d'uranium de Madagascar

Juin : conférence de Jean Fourastié sur la productivité auprès de permanents CFTC

Mise en service du barrage de Tignes

## **1954**

Fondation de la commission des pollutions de l'atmosphère (Ministère de la Santé)

Publication de l'ouvrage de Jacques Ellul, *La technique ou l'enjeu du XXe siècle*

Fondation du Bureau d'études générales du CEA

## **1955**

21 avril : arrêté créant la commission PEON

Première année d'exploitation du pipeline Le Havre – Paris

18 octobre : arrêté organisant le Fonds de développement économique et social

Octobre : mise en place des Comités d'expansion économiques régionaux

## **1956**

Mars : session de la CFTC sur les économies régionales à Bierville

Adoption du *Clean Air Act* en Grande-Bretagne

Ouverture du réacteur G1 à Marcoule

## **1957**

25 mars : traité de Rome et fondation de la Communauté européenne de l'énergie atomique

16-21 juin : le congrès de la CGT se prononce pour la nationalisation des industries de l'uranium et du pétrole

21 septembre : arrêté instituant le Haut Conseil de l'Aménagement du Territoire

## **1958**

Fondation de l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique

## **1959**

Fondation du "Centre de formation fougerais", initiative UL-CFTC et CIERP

Juillet : manifestation intersyndicale pour la construction du barrage sur la Rance

19-21 juin : Congrès de la CFTC, résolution sur la planification démocratique

Octobre, manifestation contre la bombe atomique, 15 000 personnes à Villejuif

2 décembre, rupture du barrage de Malpasset

## **1960**

Convention 115 de l'OIT sur la radioactivité

Loi sur les parcs nationaux, 22 juillet

Congrès de l'APPA sur la pollution atmosphérique

13 février, premier essai nucléaire français en Algérie

29 juillet, convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine nucléaire

Plan d'adaptation des houillères (dit Plan Jeanneney)

## **1961**

2 août : loi relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs

## **1962**

Janvier : grève des mineurs de Decazeville

Publication de Rachel Carson, *Printemps Silencieux* (traduction française en 1963)

Publication de Maurice Belorgey, *Dédensité*

Novembre : formation du Groupe de recherche ouvrier paysan (GROP)

Fondation de l'association de protection contre les rayonnements ionisants (APRI)

## **1963**

14 février : décret créant la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

6 juillet : décret de création du Parc national de la Vanoise

Fondation Institut de promotion sociale ouvrier et paysan d'Ille et Vilaine

Publication de Serge Mallet, *La nouvelle classe ouvrière*

Mise en service de la centrale nucléaire de Chinon

## **1964**

6 novembre : Fondation de la CFDT

16 décembre : Loi sur le régime et la répartition des eaux

Publication de André Gorz, *Stratégie ouvrière et néocapitalisme*

Rapport CES sur les perspectives de l'énergie nucléaire

Rapport CES sur la pollution atmosphérique

Ouverture de la raffinerie de Feyzin

## **1965**

2 février, catastrophe minière d'Avion, 21 décès

Publication de Pierre Teilhard de Chardin, *La place de l'homme dans la nature*

Avril-Mai, manifestations contre la désindustrialisation « L'ouest veut vivre »

Schéma directeur de l'aménagement urbain de la région parisienne

Rapport CES sur l'inspection du travail

## **1966**

4 janvier, explosion dans la raffinerie de Feyzin

10 janvier, accord pour l'unité d'action CFDT-CGT

Avril Conférence nationale CFDT sur l'habitat et l'urbanisme

17 juin 1966, explosion à Rhône Poulenc Saint-Fons (Demi-Grand)

3 juillet 1966, premier essai bombe H française dans le Pacifique

26 novembre, mise en service de l'usine marémotrice de la Rance

## **1967**

Parcs naturels régionaux

Septembre, Réunion interfédérale énergie de la CFDT

Congrès FNIC CGT, document sur les nationalisations dans la chimie

## **1968**

Création du service de protection contre les nuisances (ministère de l'industrie)

Mai-Juin : grèves ouvrières

28 juin : Démission des inspecteurs du travail de la mission d'inspection des établissements classés ; transfert des compétences aux ingénieurs des Mines

Adoption du thème revendicatif « Cadre de vie » par la fédération des architectes CFDT

## 1969

14 mars : réunion du groupe confédéral CFDT sur la prévention des accidents et maladies

13 juin : Décret sur l'organisation des services médicaux du travail

Octobre : rapport CFDT préparatoire au congrès « Lutte contre les inégalités »

13 Novembre : choix de la filière nucléaire à eau légère contre la filière graphite-gaz pour la construction du réacteur de Fessenheim

## 1970

4 février, catastrophe minière de Fourquières Les Lens

28 février, Discours de Georges Pompidou à Chicago sur l'environnement

6-10 mai : Congrès de la CFDT et fondation du secteur « Cadre de vie de la CFDT »

10 juin : 100 mesures pour l'environnement (initiative gouvernementale)

Juin : Résolution de la CIT pour une intervention environnementale de l'OIT

27 juillet 1970 : fondation du groupe Survivre (qui deviendra Survivre et Vivre)

30 juillet 1970 : décret instituant le Haut comité de l'environnement

ENO CFDT, thème annuel sur le cadre de vie

Fondation des Amis de la Terre

Intervention sur l'amiante à Condé-sur-Noireau

Publication de Bernard Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*

## 1971

7 janvier : Robert Poujade nommé ministre (et décret du 2 février relatif aux attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre à la protection de la nature et de l'environnement)

25 février : « La maladie est dans l'usine » (lettre des ouvriers de Penarroya)

31 mars : note de la CGT, « Thèmes de réflexion sur les perspectives du socialisme pour la France et le rôle des syndicats

Avril : Première manifestation antinucléaire à Fessenheim

Juin : Colloque commun de la CMT et de la CESL sur le cadre de vie

Août, Premier rassemblement sur le Larzac

Septembre : publication de la CFDT, *Pour un socialisme démocratique*

Fondation de la Commission environnement du CNPF

Fondation de l'Association pour la défense de la nature et la lutte contre les pollutions de la vallée du Rhône

Fondation de l'Association patronale antipollution Rhône Alpes (APORA)

Fondation de la FRAPNA

Premier comité contre la pollution nucléaire à La Hague

Rapport CES usage industriel de l'eau et lutte contre la pollution

## 1972

9 février : début de la grève des ouvriers de Penarroya Gerland (Lyon)

4 avril : Conférence de presse du PCF sur le document Mansholt

Avril : la CFDT organise un débat à Orsay avec *Survivre et Vivre*, révélation de la présence de fûts de déchets radioactifs abandonnés

18-22 avril : 37eme congrès de la CGT à Nîmes, résolution sur le cadre de vie

20-22 avril : conférence organisé par la Communauté européenne sur « Industrie et société en Europe », Venise, participation de la CFDT, CGT et CGC

Juin : Sommet de Stockholm, fondation du PNUE, Rapport du directeur de l'OIT « La technique au service de l'Homme »

27 juillet : Ratification du programme commun d'union de la Gauche

Rapport du CES « rendre compatible l'industrialisation et la lutte contre les nuisances »

Fondation du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle région de Fos et de l'étang de Berre

Fondation du journal *La Gueule Ouverte* (jusqu'en 1980)

Formation du Groupe Information Santé

Publication du rapport du SNUPFEN-CFDT, *Le livre blanc de la forêt*

Dossier CFDT sur l'aménagement de la zone de Fos / étang de Berre

## 1973

Printemps : Grève des étudiants en médecine à Rennes, actions sur la santé au travail

25-26 août, Rassemblement du Larzac

13 décembre Conférence de presse de la CFDT sur la crise de l'énergie

27 décembre : loi sur l'amélioration des conditions de travail

Fondation du journal Tankonalasanté (jusqu'en 1977)

Publications de Ivan Illich : *La convivialité ; énergie et équité*

Publication de Vincent Labeyrie, *Idéologie technocratique et crise de l'environnement*

## 1974

6 Mars : annonces sur le programme d'équipement nucléaire (Plan Messmer)

26 mars : explosion de Rhône Poulenc Chalampé : 1 mort, 5 blessés

1 avril : décret 74-274 sur les attributions des CHS

Printemps : première candidature écologiste à l'élection présidentielle (René Dumont)

19 mai : décès de Frédo Krumnow et parution de son livre *Croire en fin d'année*

Octobre : mobilisation à Marckholsheim (Bas-Rhin) contre l'implantation d'une usine chimique utilisant du plomb (puis à Guengat, Finistère, en décembre)

Novembre : premier Comité régional d'information nucléaire à Erdeven (56)

Fondation du Groupe Produits Toxiques (FUC-CFDT)

Fondation de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Formation du Collectif intersyndical de Jussieu (amiante)

26 décembre : catastrophe minière de Liévin

## 1975

Janvier : fondation de la revue *Le pays de Fougères*

Février : Appel des 400 contre le programme d'équipement nucléaire

15 mars : Accord national interprofessionnel

22 mars : « tribunal populaire » suite à la catastrophe de Liévin

24 mars : lettre CGT au Premier ministre sur le chlorure de vinyle

8 mai : manifestation contre le projet de centrale nucléaire au Pellerin

Pâques : rassemblement à Erdeven contre le projet d'implantation d'une centrale nucléaire

13-14 juin : Assises sur la santé, les accidents du travail et les maladies professionnelles (puis fondation du CLISACT)

Août 1975 : grève des salariés de la Société chimique des Mureaux (exposition au plomb)

Septembre-octobre : mouvement social contre les plans de licenciements à Fougères

Novembre : Fondation du GSIEN

6 décembre : charte des CLIN de Bretagne

Contrat sur la réduction de la pollution PUK-Etat

Fondation du Syndicat de la médecine générale

Publication du SNPEA CFDT, *L'électronucléaire en France*

Publication de Ivan Illich, *Némésis médicale*

Publication d'André Gorz, *Ecologie et politique*

## 1976

5 janvier : décret révisant le tableau des maladies professionnelles (première reconnaissance des affections provoquées par le chlorure de vinyle)

Février : catastrophe de Merlebach et création d'un groupe du CLISACT à Nancy avec le soutien de la CFDT

5 avril, raffinerie de Donges, explosion et 5 décès

Juin : Adoption du Programme pour l'amélioration des conditions de travail, OIT



3 juillet Manifestation à Malville contre la construction d'un surgénérateur  
10 juillet, loi relative à la protection de la nature  
10 juillet, déversement d'acroléine (PCUK Pierre-Bénite), 360 tonnes de poissons morts  
10 juillet, nuage de dioxine à l'usine Icmesa (catastrophe de Seveso, Italie)  
19 juillet, loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement  
16 septembre : début de la grève des ouvriers de l'usine de retraitement de déchets radioactifs à La Hague  
11-12 novembre : Congrès URI CFDT Pays de la Loire ; Rapport « Croissance et cadre de vie », par Gilbert Declercq  
28 novembre : Assises du nucléaire à La Hague  
6 décembre : loi relative au développement de la prévention des Accidents du travail

### **1977**

26-27 février : Assises de la pollution industrielle et des maladies professionnelles (Clisact)  
8 mai : manifestation contre le projet de centrale nucléaire au Pellerin (44)  
2 juin : révision du tableau 1 des maladies professionnelles (saturnisme)  
Juin : Convention 148 OIT sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit, vibrations)  
12 juillet : loi sur le contrôle des produits chimiques  
31 juillet : manifestation de Malville avec 80 000 participants ; décès de Vital Michalon  
6-8 septembre : Réunions d'experts de l'OIT sur la pollution de l'air au travail, Stockholm  
17 août : décret relatif aux mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé à l'action des poussières d'amiante.  
21 septembre : décret d'application de la loi sur les installations classées  
21-28 novembre 1977 : Genève, réunion d'experts de l'OIT sur les limites d'exposition à des substances dans l'air au travail  
15 et 16 décembre : colloque CFDT sur l'Énergie et le type de développement  
Rapport CES sur les énergies nouvelles  
Publication par la CFDT, *Les dégâts du progrès*  
Début de la diffusion du film du SNPEA-CFDT, *Condamnés à réussir*

### **1978**

10 janvier : accident à Rhône-Poulenc St Fons  
4 juin : l'UD CGT Loire-Atlantique s'oppose projet de centrale nucléaire au Pellerin  
Octobre : grève à PCUK Pierre-Bénite

## **1979**

20 mars : décret sur les attributions des CHS

28 mars : accident à la centrale nucléaire de Three Mile Island

Mai : 38e congrès confédéral CFDT à Brest

3 juin : manifestation à Plogoff (15 000 manifestants)

29 juin 1979 : explosion à Givaudan-France dans le 8e arrondissement à Lyon

été 1979 : début de la campagne de pétition nationale contre le programme nucléaire

## **1980**

31 janvier : début de l'enquête publique à Plogoff (rassemblements le 16 mars et 24 mai)

Publication de la FNIC-CGT, *Pour une industrie chimique au service de la nation*

Publication d'André Gorz, *Adieux au prolétariat*

## **1981**

Début des travaux de la commission Castaing sur les déchets nucléaires

Rapport CES, politique des économies d'énergies

16 et 17 décembre : colloque CFDT sur les politiques régionales de l'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables

## **1982**

Fondation de l'AFME

Recomposition du HCE

24 juin 1982 : Directive Seveso

27 juillet : première loi Auroux

Septembre : déversement d'hydroquinone par Rhône-Poulenc, 60 tonnes de poissons morts

## **1984**

10 janvier, colloque (au Ministère) sur « Les politiques de l'environnement face à la crise »

## **Annexe 2 – Lettre de Frédo Krumnow (1973)**

*Cette lettre est écrite par Frédo Krumnow à l'automne 1973. Alors qu'il est secrétaire confédéral en charge de l'action revendicative au sein de la CFDT, il est gravement malade et atteint d'un cancer depuis plusieurs mois. Cette lettre est écrite à l'occasion d'une « révision de vie » organisée par l'Action catholique ouvrière (ACO), et sera publiée dans un livre rassemblant des textes de Frédo Krumnow. Cette lettre témoigne à la fois d'une ouverture vers les courants se revendiquant de l'écologie, de la critique des pratiques médicales, ou encore de l'agriculture biologique. Elle témoigne aussi d'une réflexion environnementale originale, où s'entremêlent des références religieuses, personalistes, mais aussi marxistes et plus strictement syndicales.*

*Ce document ne délivre pas la parole officielle d'une confédération ; elle est rédigée par Frédo Krumnow à titre personnel. Toutefois, dans la mesure où elle offre un éclairage sur les influences mobilisées par des militants cédétistes pour penser l'environnement, ce document devait être mentionné dans cette thèse. Trop dense pour être citée dans la thèse, nous la reproduisons donc en annexe.*

### **La maladie n'est pas un hasard mais le résultat d'un péché collectif**

Révision de vie ACO, septembre 1973.

Extrait du livre Frédo Krumnow, *Croire*, Paris, les éditions Ouvrières, 1974.

La maladie m'a couché brutalement d'un jour à l'autre. Vingt années d'action militante sans jamais faire attention à mon corps, sans jamais prendre le temps de l'écouter vivre ou se plaindre du rythme qu'on lui fait mener, des désordres qu'on lui impose.

Le Carême était largement entamé. Je l'avais à peine remarqué. Puis brusquement, je me trouve couché dans un lit de clinique. Ce n'est pas le hasard, le destin ou l'absurde. Comme beaucoup, je suis allé au bout du rouleau sans prendre garde. Pressé par l'événement, le temps, la lutte quotidienne, l'organisme s'est usé dans des veillées tardives, des déplacements nombreux, des réunions sans fin, de longues journées de travail, une attention continuellement soutenue, une vie intense, passionnante, pleine d'enthousiasme, de foi et aussi de joie de vivre. comme beaucoup de militants, j'ai usé mon charbon très vite, trop vite peut-être.

Je suis devenu un numéro dans une chambre de clinique. Le cas X dans la chambre Y. Bien soigné par des infirmières consciencieuses, mais surchargées et lasses de l'ingratitude de leur métier. Comme la plupart des malades, je suis devenu un cas, un objet dans la main dominante du médecin. Je suis passé d'opération en opération. J'essayais d'arracher des informations bribe par bribe. On me donnait des leurre à la place d'explications, du mensonge à la place de la vérité dure mais rude dont on a besoin. Qu'y faire ? Qui d'entre nous, travailleurs, y connaît quelque chose ? Le toubib a l'information. Il est le spécialiste ;

quand il digne livrer quelques os à notre inquiétude, il parle le charabia de sa secte sans se donner la peine de traduire. Je suis passé par la souffrance, d'anesthésie en anesthésie, de période postopératoire en période postopératoire, paralysé, immobilisé, enfin obligé d'écouter et de sentir jusqu'à serrer les dents un corps que la maladie et peut-être autant les soins malmènent, quatre périodes successives de douleur et de faiblesse supportées avec patience, courage et parfois résignation.

Mais nul bien portant ne peut savoir quelle intense richesse, quelle immense puissance de vie et de communion la douleur peut contenir. Pendant les nuits et les jours d'insomnie, les minutes se transforment en siècles, les secondes en années. L'esprit peut être plus lucide et plus actif que jamais, brasser en quelques minutes des années de vécu, remettre tout en cause, reposer toutes les questions, dialoguer avec Dieu, les amis et les copains, avec la vie. La mémoire atteint tout d'un coup une netteté effarante.

(...)

Au bout de deux mois et demi d'hospitalisation, je me suis retrouvé amaigri de vingt kilos, amoindri dans ma vitalité et mon énergie, et sachant enfin que mon cas était grave, très grave, mon chirurgien me donnant une survie limitée. C'est ainsi que nous sommes allés à la révision de vie de notre équipe ACO.

Ma maladie nous avait fait découvrir tant de choses nouvelles qu'il fallait enrichir de l'apport des autres, et d'abord de cette petite équipe de base, seul endroit, oh ! Certes souvent imparfait, où nous pouvions réfléchir autant sur les problèmes d'engagement et de lutte que sur la foi. Ce que nous avons découvert, approfondi pendant et autour de cette soirée, de cette révision de vie mérite d'être livré.

Il ne pouvait s'agir d'invoquer notre foi pour demander à Dieu de m'accorder la guérison, comme par un miracle de sa toute-puissance, ni d'en rester pour autant là, impuissants.

Il ne s'agissait pas de demander : « pourquoi moi ? Pourquoi lui ? » mais « pourquoi y en a-t-il tant qui sont touchés ? Pourquoi un tiers de décès par maladie cardio-vasculaires, un tiers par le cancer, un cinquième par les accidents de la route ? Pourquoi tant de dépressions nerveuses, de malades mentaux ? »

Il fallait aller plus au fond des choses. La foi, avant d'être exigence à l'engagement, est exigence à l'investigation la plus complète et la plus rationnelle des réalités.

La maladie n'est pas un hasard, une loterie, de la chance ou de la malchance, un coup inéluctable du destin. La maladie est l'effet d'une cause. Les accidents du travail ne sont pas inévitables. Ils sont le résultat d'un mépris de la personne, de la recherche du plus grand rendement et du plus grand profit, du peu de cas qu'on accorde à la sécurité par rapport à la production et à l'appât du gain.

Les accidents de la route ne sont pas un fléau sans remède. Ils sont le résultat d'une civilisation qui conduit de plus en plus de personnes à se déplacer dans une voiture individuelle. Elles passent plus de 1000 heures par an pour la payer, passer l'assurance, l'essence, les taxes, les parkings, le garage, les contraventions, l'infrastructure routière, les forces de l'ordre chargées de la circulation, les centres hospitaliers chargés des soins, les réparations, etc. ils y restent des heures et des heures à rouler ou à l'arrêt ; mille heures pour

faire en moyenne dix mille kilomètres. Cela fait dix kilomètres à l'heure, qu'on pourrait faire presque aussi vite à pied et plus vite en vélo.

Le résultat de toutes ces petites entreprises qui veulent faire du profit en transportant sur les routes par camions ce qui pourrait l'être par le rail, de la politique du gouvernement qui favorise le développement de ce secteur libéral de petits entrepreneurs qui délaisse les transports collectifs et laisse un monstrueux développement du véhicule embouteiller les routes et provoquer des catastrophes.

Nous laissons en plus ces millions de moteurs polluer l'air, rendre les villes invivables, et nous y contribuons par notre propre voiture ou par notre petite mobylette.

Nous laissons l'industrie polluer l'atmosphère par des tonnes de gaz carbonique et de vapeurs toxiques. Est-il si étonnant que la Seine-Saint-Denis soit en deuxième place des départements français pour les décès par le cancer ?

Nous laissons les capitalistes polluer l'eau des rivières, des fleuves, des mers et des océans qui pourraient être source de tant de vie. Nous laissons la société capitaliste nous condamner à accumuler et jeter de plus en plus d'ordures. Nous laissons l'industrie alimentaire et l'agriculture empoisonner les aliments. Le paysan se voit condamné à asperger de pesticides ses récoltes de sept à quinze fois, sinon ne tient pas le coup du rendement, et à truffier sa terre d'engrais chimiques.

La meunerie française a choisi depuis longtemps de livrer à la panification une farine blanche dont elle a extrait au préalable l'essentiel des éléments nutritifs, pour vendre le son comme aliment du bétail et le germe de blé à la pharmacie pour les médicaments destinés à compenser artificiellement ce qu'un vrai pain complet pouvait apporter comme éléments indispensables.

Nous laissons abandonner par l'industrie l'extraction de l'huile par pression à froid. Cette méthode n'arrive à tirer que 50% du produit oléagineux de la graine. À l'aide du trichloréthylène, il est possible d'en extraire 100% : le produit final est cancérigène, mais qu'importe ! L'essentiel est le rendement et le profit, toujours le profit.

Nous laissons l'industrie alimentaire dénaturer notre nourriture par d'innombrables produits chimiques, nocifs pour la plupart. Pour la conservation, le goût, la couleur, la forme. On dit, bien sûr, que tout est question de dosage en oubliant que nous accumulons les petites doses de plus en plus fortes 365 jours de l'année et combien d'années ? Là encore, tout pour le rendement, l'aspect commercial attrayant au détriment de la qualité naturelle.

Nous réclamons notre bifteck en le considérant comme aliment indispensable, alors que la viande nous est vendue sans réelle garantie, et qu'il faut, pour en produire cent calories, nourrir les bêtes de cinq cent calories de céréales, bien plus nutritives. Et deux tiers du monde a faim ou est malade de la faim.

Nous laissons polluer la stratosphère par des explosions nucléaires dont les déchets accumulés de strontium 14 et de carbone 90 provoquent depuis des années quinze cents décès supplémentaires par leucémie tous les ans.

Nous laissons dépenser l'argent de la Sécurité sociale pour des choses futiles et pour le plus grand profit de l'industrie pharmaceutique.

Nous laissons souvent les infirmières et le personnel hospitalier lutter seuls pour qu'ils soient mieux traités et mieux payés.

Nous laissons les cliniques privées faire du profit sur le dos des malades. Nous supportons que les médecins s'installent dans une spécialisation à outrance préjudiciable pour les malades.

Nous laissons les malades devenir des vésicules biliaires, des ablations du sein, des infarctus, des néos du colon, des ulcères d'estomac...

Nous tolérons la position dominante des médecins par rapport au malade et au personnel hospitalier.

Tous ces terrains sont les terrains d'un péché collectif contre la santé dans lequel nous sommes engagés, bien malgré nous, par la méconnaissance que nous avons, l'indifférence ou l'inaction.

Tous ces terrains ont pour origine le profit et l'appât du gain ; on y retrouve l'égoïsme individuel et collectif sous toutes ses formes.

Nous avons aussi découvert que les travailleurs et les familles ouvrières sont plus mal placés que d'autres. Pas seulement parce que d'une façon générale la moyenne de survie à laquelle ils peuvent espérer est de douze années moindre que celle des « bourgeois ». mais les capitalistes et les bourgeois peuvent se garantir d'une protection. Ils protègent leurs résidences contre le bruit alors que l'HLM et le quartier populaire y sont livrés. Ils s'assurent des espaces verts et, souvent, par des résidences secondaires se protègent contre la pollution. Même quand ils travaillent, leurs bureaux sont climatisés, insonorisés, agrémentés de plantes vertes, de tapisseries, de tableaux de maîtres.

Les capitalistes et les bourgeois peuvent s'approvisionner dans des magasins de régime, payer plus cher des aliments garantis biologiquement et de meilleure qualité, l'ouvrier ne le peut pas. Les bourgeois peuvent suivre des cures dans des cliniques privées et des stations thermales et climatologiques, le prolétaire n'en a pas les moyens.

Non ! La maladie ce n'est pas l'accident inévitable qui survient, le pépin contre lequel on ne peut rien. C'est le péché sous toutes ses formes dans une société se développant sur la soif de profit et de pouvoir, une société de classe, une société d'exploitation. Le péché contre la santé est cela et nous y sommes du nôtre.

Qui donc, quand la maladie lui arrive, pourrait interpeller le Seigneur les mains blanches, en lui lançant à la face : « et pourquoi donc moi ? ».

Qui donc n'a jamais péché contre sa santé ou celle des autres ? Par indifférence, par goinfrerie, par suralimentation, par inattention, par une contribution au développement de la pollution ?

Ce n'est pas Dieu le responsable qu'il faut interpeller, et que tant d'hommes et de femmes éprouvés par la maladie interpellent à tort !

C'est l'Humanité et chacun d'entre nous. Même dans la nature, création et expression de Dieu, le Seigneur n'est que générosité et bonté. Qui donc, depuis le péché originel, détruit les harmonies naturelles et massacre les équilibres vitaux ?

Ce terrain de la santé est aussi terrain de lutte collective. A quoi servirait à un seul ou à un petit nombre de sauver sa peau si la société capitaliste, la société du profit et nos propres erreurs continuent à empoisonner des millions et des milliards de personnes.

Ce terrain de la santé est aussi un terrain de lutte de classe. Où qu'on regarde, l'égoïsme, le profit, la soif du pouvoir sont l'élément moteur. Terrain d'exploitation et terrain d'aliénation, donc terrain de lutte de classe.

Ce terrain de la santé est par excellence terrain d'Amour sur lequel la solidarité et la fraternité peuvent être intensément vécues avec des « pauvres » et entre ces « pauvres » que sont les malades et ceux que leur maladie éprouve ou afflige.

« *J'étais malade et tu m'as visité* »

La lutte du malade chrétien pour la guérison est à cette dimension et son engagement et celui de tout militant ouvrier chrétien sont à cette échelle. Il ne s'agit pas seulement de compter sur le Christ pour sauver sa peau, mais de s'engager de toutes ses forces et de compter sur le Christ et sur ses frères pour aller jusqu'au fond, pour contribuer de toute son énergie dans son propre corps, mais aussi sur le terrain de la lutte collective, à une action et un témoignage d'Amour.

Cette lutte est heureusement engagée depuis longtemps, même si elle est loin d'atteindre la dimension qu'il faudrait. La classe ouvrière et ses organisations sont engagées depuis des dizaines d'années dans ce combat contre la maladie.

Depuis les premières mutuelles d'entraide ouvrière d'il y a plus de cent ans jusqu'à la lutte permanente pour la Sécurité sociale et notamment par la plate-forme commune entre la CGT et la CFDT sur les problèmes de santé et de sécurité sociale qui doivent être pris en charge cet automne dans le cadre des revendications prioritaires.

Par la lutte pour de meilleurs équipements hospitaliers ;

par celle des travailleurs et travailleuses de la santé pour une plus grande considération, des salaires correspondant à leurs responsabilités, des effectifs suffisants aux tâches ;

par la lutte pour la transformation des conditions de travail,

nous avons découvert dans cette lutte beaucoup de richesses individuelles et collectives.

Il y a des médecins, trop peu nombreux certes, qui ont abandonné une position confortable où ils pouvaient se faire du fric. Des médecins qui ont délaissé l'absurdité de la spécialisation pour une médecine considérant la maladie comme l'effet d'une cause. Des médecins qui consacrent un temps considérable à la recherche et à l'échange entre collègues, qui engagent un dialogue franc et loyal avec le patient, qui essaient de faire du malade un participant actif à la thérapie, qui ne s'enferment pas dans les limites restreintes de la médecine classique faite de médicaments chimiques et d'interventions chirurgicales.

Nous avons découvert les efforts d'anciens malades pour organiser un réseau de vente de produits naturels, biologiquement garantis, et pour informer les consommateurs sur les dangers qui les guettent, et qui s'attaquent aux trusts alimentaires industriels.

Nous avons constaté que les efforts de consommateurs organisés commencent à porter des fruits, que de plus en plus de revues et articles dénoncent l'empoisonnement par des produits alimentaires dénaturés (tel article sur la viande dans *Que choisir ?*, telle étude du laboratoire d'analyse de la COOP,...).

Nous avons rencontré des paysans qui remettaient en cause l'utilisation massive des engrais et des produits chimiques pour pousser au plus haut degré de rendement leurs cultures.

Certains sont allés jusqu'à se reconvertir pour pratiquer la culture biologique, déjà un mouvement est en train de s'amorcer.

Nous avons découvert la solidarité entre les malades, les anciens malades et entre les bien-portants et les malades. Cette femme de copain qui écrit pour dire qu'il y a quinze ans elle était donnée comme perdue par les médecins et qui explique comment elle s'en est sortie.

Ce vieux militant, longtemps en chômage et maintenant retraité, qui ne manque pas de visiter un seul des malades du quartier.

Ces amis qui nous décrivent des cas où des luttes difficiles contre la maladie ont été menées et gagnées.

Nous sentons autour de nous, en même temps qu'une inquiétude, une plus grande sensibilité pour les terrains de lutte concernant la santé.

Tout cela, c'est déjà la lutte engagée contre le mal, contre le péché, c'est déjà œuvre d'Amour dans l'Amour du Christ.

Toutes ces richesses, nous pouvons les rassembler en l'Amour du Christ et par notre Amour pour nos frères contribuer à les coordonner, à les démultiplier autour de nous par notre parole et par nos actes, par notre témoignage.

Mais nous avons découvert aussi le sens de la souffrance, cette douleur qui nous rapproche du Christ portant sa croix, qui nous communier d'une façon plus intense, à la douleur de nos frères et à celle de toute l'humanité. Cette douleur qui nous purifie, qui nous rapproche du Seigneur, qui nous rend plus humble dans la main de Dieu, qui nous met mieux en communion avec le Christ crucifié et ressuscité.

« Heureux vous qui pleurez maintenant,  
car vous serez en joie » (Luc 6,21).



### Annexe 3 – La pollution dans les affiches de l'UIB-CFDT de Saint-Fons

L'UIB-CFDT de Saint-Fons (Rhône) remplit un rôle important dans la mobilisation des habitants et des salariés de la commune contre la pollution industrielle au début des années soixante-dix. Ses méthodes d'action font parfois preuve d'originalité, eu égard aux traditions syndicales. Au cours des années soixante-dix, un des militants (Gérard Mercier) propose régulièrement des illustrations dénonçant la pollution industrielle. En complément à l'analyse des chapitres 4 et 5, nous reproduisons ici certaines de ces illustrations.

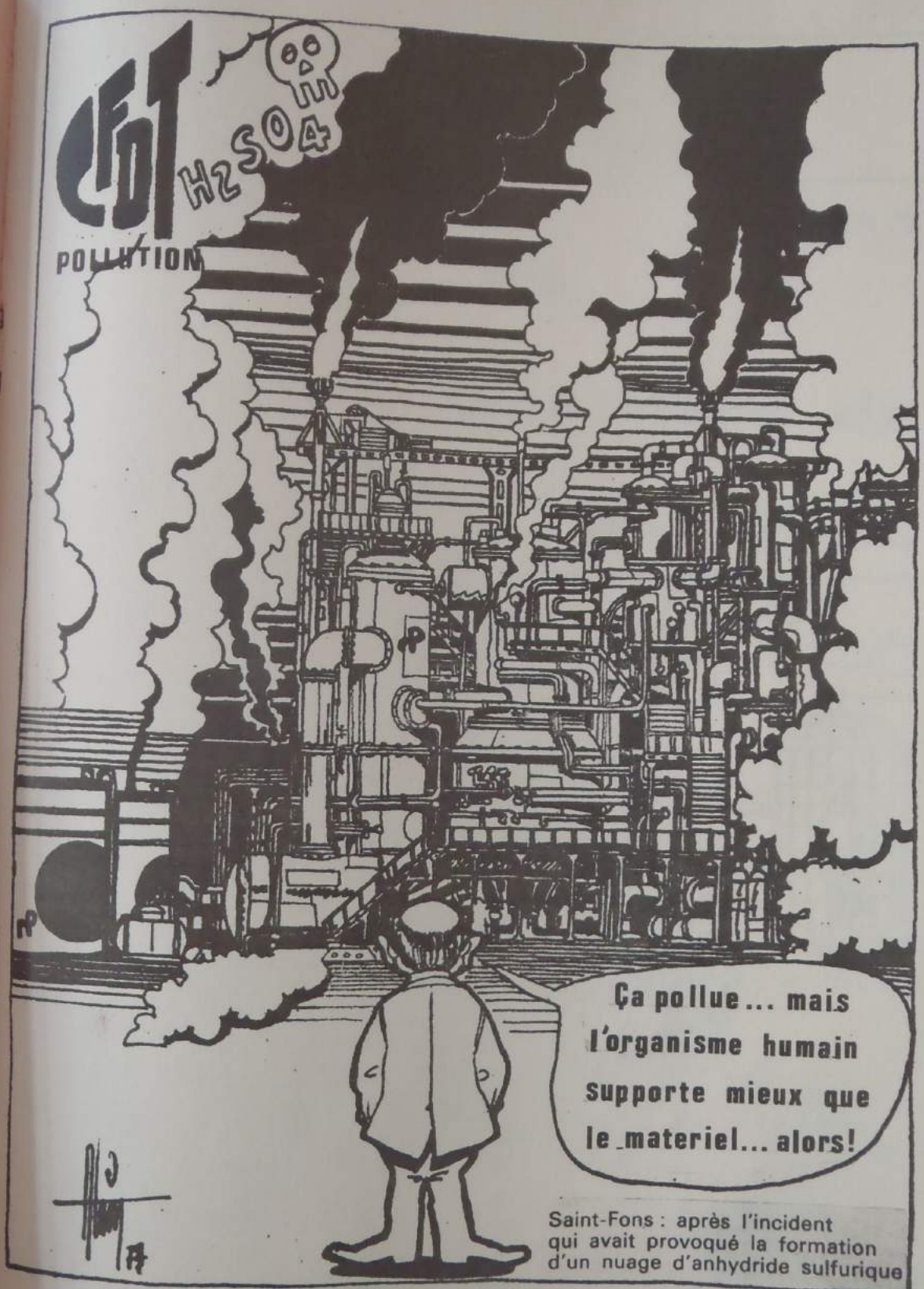




POLLUTION



**ALERTE  
AUX  
GAZ...**



**COT**  
**POLLUTION**

**H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>**

**Ça pollue... mais  
l'organisme humain  
supporte mieux que  
le matériel... alors!**

Saint-Fons : après l'incident  
qui avait provoqué la formation  
d'un nuage d'anhydride sulfurique

27 04 77



... ET ON EN  
CRÈVERA  
TOUS

**EST** pollution

si nous ne changeons pas la vie



# Table des matières

Sigles récurrents.....	5
Introduction.....	8
L'environnementalisme est pluriel : de l'histoire environnementale à l'histoire de la France contemporaine	9
Pour une histoire environnementale des mondes du travail.....	13
Quel acteur syndical ?.....	20
Acteurs, terrains et sources.....	23
Au croisement des chronologies : plan de la thèse.....	29
Première partie – Une histoire environnementale des pratiques et des structures syndicales, 1944-1966.....	34
Chapitre I – L'énergie comme champ(s) de bataille(s).....	36
I - Dans la bataille de la production (1944-1948).....	39
1) « Les cheminées qui fument, signe de la renaissance du pays ».....	40
2) Penser le système énergétique par la quantification.....	44
3) Un système énergétique à l'épreuve de l'idéal républicain ? La contribution cégétiste aux nationalisations.....	49
4) Définir et circonscrire le « productivisme » par ses impensés sociaux et environnementaux.....	56
II - L'indépendance énergétique, mot d'ordre syndical (1948-1955).....	64
1) Mobiliser les ingénieurs pour conjurer le risque d'une dépendance.....	65
2) Le rapport Taix (1952) : controverses autour des économies d'énergies.....	71
III - Le système énergétique et le syndicalisme après le charbon.....	76
1) Le soutien à la construction d'une filière française du nucléaire.....	77
2) Les importations pétrolières, « fragilité de l'économie française ».....	84
3) Du mineur de charbon à l'ouvrier qualifié du pétrole.....	89
Conclusion.....	94
Chapitre II – « L'usine, comme une évidence, enclose sur elle-même ».....	97
L'action syndicale et le droit à l'épreuve du débordement industriel.....	97
I – La pollution vécue par le monde ouvrier, entre stigmatisation identitaire et injustice.....	101
1) Une exégèse syndicale du « culte de la cheminée qui fume ».....	101
2) Face aux nuisances : la recherche d'intercesseurs hors de l'espace de travail.....	106
II – Une intervention confinée dans le périmètre de la relation salariale.....	112
1) Le lieu de travail, fondement d'un plan d'ensemble pour la santé dans les années d'après-guerre ?	114
2) Réparer ou prévenir ? Composer avec le paradigme de la compensation financière.....	119
3) Les voies confédérales de la (re)production d'une intervention circonscrite dans l'espace du travail.....	125
III – Repenser la réglementation pour agir contre les inégalités d'exposition à la pollution.....	131
1) « Une angoisse du monde moderne ».....	132
2) Désigner les responsables, les victimes et les bénéficiaires.....	136
3) De l'actualisation de mesures dirigistes à l'invention de propositions environnementales.....	140
Conclusion.....	145
Chapitre III – Les territoires à l'épreuve de l'action syndicale.....	148
I – Les utopies urbaines pour orienter l'action syndicale.....	150
1) Un aménagement scientifique de l'espace urbain.....	151
2) La « dédensité », entre cité-jardin et urbaphobie.....	153
II - Aménager pour réduire les disparités.....	160
III - La formation des territoires dans la pensée syndicale.....	166
1) Agir sur un territoire chimique : le cas du Rhône.....	167
2) Fougères et sa « région naturelle » : l'interaction entre l'industrie et l'espace rural.....	173
Conclusion.....	182
Conclusion de la première partie.....	184
Deuxième partie.....	186
Des préoccupations environnementales à l'invention puis au repli d'un environnementalisme ouvrier, de 1966 aux années quatre-vingt.....	186
Chapitre IV.....	195
Inventer l'environnement en mobilisant pour le cadre de vie.....	195
I – Le travail syndical d'invention du cadre de vie.....	197
1) De la notion médicale au projet socialiste.....	198

2) Les contours mouvants du cadre de vie.....	205
3) Le difficile « effort d'homogénéisation ».....	211
II – Invoquer le cadre de vie pour politiser l'environnement.....	219
1) La traduction cégétiste du cadre de vie.....	220
2) Espaces naturels et conflits d'usage.....	226
3) Anticiper et conditionner l'industrialisation.....	231
III – Un thème revendicatif confédéral, des conflits locaux pluriels .....	235
1) Après Feyzin : un syndicalisme territorialisé ?.....	235
2) Fougères : penser l'environnement malgré le déclin industriel.....	241
Conclusion.....	245
Chapitre V.....	248
De la santé au travail à la santé environnementale ? .....	248
Le syndicalisme face aux maladies et débordements industriels.....	248
I – La difficile affirmation d'une compétence environnementale des organisations syndicales.....	251
1) Le renforcement des dispositifs d'hygiène et sécurité : un fondement pour l'action environnementale .....	252
2) L'angle-mort des politiques publiques de l'environnement.....	265
II – Mobilisations pour la santé au travail et l'émergence de la question environnementale.....	275
1) La formation de réseaux de « médecine ouvrière ».....	277
2) L'appropriation syndicale de la médecine ouvrière et le cas du Groupe « Produits toxiques » de la CFDT.....	285
III – Une politique ouvrière de l'environnement .....	293
1) De la prévention du saturnisme professionnel à la contestation de l'implantation d'usines.....	295
2) Pierre-Bénite : un monde ouvrier à l'épreuve de l'acroléine.....	301
Conclusion.....	313
Chapitre VI – La rencontre du syndicalisme et de l'écologisme sur le terrain de l'économie.....	315
I – Du « taux » au « type » de croissance : une ligne de démarcation dans le mouvement syndical.....	317
1) La naissance controversée du « zégisme ».....	318
2) Le débat interconfédéral sur le socialisme : le productivisme au cœur du clivage ?.....	323
3) Une réflexion qui traverse et mobilise les structures syndicales.....	328
II – L'environnement comme critère d'organisation de l'économie.....	332
1) L'environnement : une opportunité pour repenser le Plan ?.....	332
2) La planification démocratique à l'heure de l'écologisme.....	336
III – La CFDT face au nucléaire : de la crise de l'énergie à l'invention d'un autre type de développement.....	344
1) Les conditions d'émergence d'une réflexion syndicale sur le nucléaire et la crise de l'énergie. ....	345
2) La critique du Plan Messmer : réorienter le choix énergétique vers « un autre type de développement » .....	350
3) La CFDT face au mouvement antinucléaire : de l'école de formation à la mobilisation inconfortable .....	355
Conclusion.....	363
Chapitre VII.....	365
Technicisation et professionnalisation de l'action syndicale.....	365
I - Une professionnalisation de l'action syndicale dans la mobilisation contre les nuisances.....	366
1) Une transition vers la technicisation et la judiciarisation : le conflit Givaudan (Lyon, 1979-1980).....	366
2) Investir le terrain des établissements classés.....	372
3) L'expérience du Haut comité de l'environnement, ou la difficulté de concilier droit du travail et droit de l'environnement.....	379
II – De l'élaboration d'alternatives à l'épreuve de l'alternance.....	384
1) De la contestation de l'atome à l'invention de l'après-nucléaire.....	384
2) Vers la promotion d'alternatives énergétiques.....	388
3) De la participation aux agences gouvernementales aux désillusions.....	394
Conclusion.....	399
Conclusion de la deuxième partie.....	401
Conclusion.....	404
Bibliographie.....	415
État des sources .....	447
A - Sources manuscrites.....	447
I – Archives publiques.....	447

1) Archives nationales.....	447
Haut comité de l'environnement (HCE).....	447
Conseil économique, social et environnemental .....	448
2) Archives départementales du Rhône.....	449
3) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.....	451
4) Archives municipales de Lyon.....	451
5) Archives municipales de Saint-Fons.....	451
II – Archives des confédérations et fédérations syndicales.....	452
1 - Confédération Française Démocratique du Travail.....	452
4H – 1944 à 1953.....	452
5H – 1953 à 1957.....	452
6H – 1958 à 1961.....	452
7H – 1962 à 1970.....	453
8H – 1962 à 1970.....	453
2) Confédération générale du travail.....	455
Procès-verbaux des congrès.....	455
Comités confédéraux nationaux (20CFD).....	455
Fonds du Secrétariat Général (24CFD).....	456
Conditions de travail et santé.....	456
Action revendicative.....	457
Action internationale.....	457
Fonds « Environnement et cadre de vie ».....	457
Fonds « Mai 68 » (42CFD).....	457
Formations syndicales.....	458
Fonds Jean Moulin (non inventorié).....	458
3) Archives de la Fédération nationale Mines-énergie (CGT).....	459
Fonds Marcel Paul.....	459
4) Fédération nationale du sous-sol (CGT).....	459
5) Fédération chimie et énergie (CFDT).....	460
III – Archives syndicales départementales et locales.....	461
1 – UD-CFDT Ille-et-Vilaine.....	461
2 – UP-CFDT Fougères.....	463
3 – UL-CGT Fougères.....	464
4 – UD-CFDT Rhône et URI-CFDT Rhône-Alpes.....	464
5 – UD-CGT Rhône.....	465
6 – UIB-CFDT Saint-Fons.....	465
7 – SOL-CFDT Feyzin.....	465
8 – URI-CFDT Pays de la Loire.....	465
6 – UD-CGT Loire Atlantique.....	466
IV – Bibliothèques et centres de documentation.....	466
1 – BDIC (Nanterre).....	466
2 – CCAS-EDF.....	466
B - Sources orales.....	467
C – Sources imprimées.....	468
I – Publications à caractère de source.....	468
II – Périodiques.....	469
Annexes .....	471
Annexe I – Chronologie sélective.....	471
Annexe 2 – Lettre de Frédo Krumnow (1973).....	482
Annexe 3 – La pollution dans les affiches de l'UIB-CFDT de Saint-Fons.....	488